

CONSEIL MUNICIPAL DU 26 Janvier 2023

05X23

RAPPORT ANNUEL 2021 SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE DE PRÉVENTION ET DE GESTION DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS DE LA MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Le décret n°93-1410 du 29 Décembre 1993 fixe les modalités d'exercice du droit à l'information en matière de déchets prévues à l'article 3-1 de la loi du 15 Juillet 1975.

Par décret 2015-1085 l'ex Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix a été intégrée à la Métropole Aix-Marseille-Provence.

Par délibération n°HN 088-219/16/CM, le Conseil de Métropole du 28 avril 2016 a délégué aux Conseils de Territoire l'exercice de la compétence gestion des déchets ménagers et assimilés.

Par délibération du 17 décembre 2022, le conseil de la Métropole a délégué, à compter du 1er janvier 2021, aux conseils de Territoire, l'exercice des compétences dans ce domaine, et ce, en stricte conformité avec les missions et compétences exercées à l'échelon métropolitain. La délibération du conseil de la Métropole, du 16 décembre 2021, l'a délégué, à compter du 1er janvier 2022.

Dans ce cadre, chaque conseil de Territoire a élaboré un rapport relatif à cette activité et un rapport annuel Métropolitain synthétise le contenu des rapports des six Territoires.

Quelques chiffres de ces rapports permettent d'apprécier que la commune des Pennes Mirabeau est performante en la matière :

Bilan des tonnages de la collecte sélective

Ratio kg/an/habitant	Moyenne Pays d'Aix	Moyenne Métropolitaine	Les Pennes Mirabeau
	60,4	42,1	65,1

Bilan des tonnages d'ordures ménagères

Ratio kg/an/habitant	Moyenne Pays d'Aix	Moyenne Métropolitaine	Les Pennes Mirabeau
	327	362	327

Le coût complet global de la compétence Déchets sur le territoire métropolitain est de 200 € TTC/habitant ou de 308 € TTC/tonne.

Conformément à l'article D 2224-3 du Code Général de Collectivités Territoriales , ce rapport doit faire l'objet d'une communication par la Maire au Conseil Municipal.

Ce rapport est consultable au Service Environnement.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après avoir pris connaissance du rapport annuel 2021 de la Métropole Aix-Marseille-Provence :

- APPROUVE ces rapports et les résultats qui y apparaissent

- PRÉCISE soutenir la démarche de modernisation de la collecte des déchets ménagers

- SE PRONONCE comme suit :

POUR : 35

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ

LE SECRETAIRE
ROMAIN AMARO

LE MAIRE
MICHEL AMIEL



RAPPORT ANNUEL MÉTROPOLITAIN

**SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ
DU SERVICE PUBLIC DE PRÉVENTION
ET DE GESTION DES DÉCHETS
MÉNAGERS ET ASSIMILÉS**

2021



ADOPTEZ LE
R3FLEXE
RÉDUIRE - RÉUTILISER - RECYCLER

SOMMAIRE

—



SOMMAIRE

1. CE QUE DIT LA LOI	5
2. FAITS MARQUANTS EN 2021	6
3. CHIFFRES-CLÉS EN 2021	16
3.1. Tonnages pris en charge par la Métropole	16
3.2. Répartition des tonnages pris en charge par la Métropole	16
3.3. Indicateurs financiers du service public de prévention et gestion des déchets	16
4. LES INDICATEURS TECHNIQUES	17
4.1. Le territoire desservi	17
4.2. Les moyens humains et véhicules (en régie)	17
4.3. La prévention des déchets ménagers et assimilés	19
4.4. La pré-collecte	35
4.5. La collecte des déchets	38
4.5.1. La collecte des ordures ménagères	38
4.5.2. Les collectes sélectives des emballages, du verre et des papiers	39
4.5.3. Les collectes séparatives	41
4.5.4. La collecte des encombrants des ménages sur la voie publique et les autres collectes à la demande	42
4.5.5. La collecte des déchets en déchèteries	42
4.6. Le transfert des déchets	44
4.7. Le traitement des déchets ménagers et assimilés (DMA)	45
4.7.1. Organisation	46
4.7.2. Bilan global des tonnages des déchets ménagers et assimilés traités/-valorisés	47
4.7.3. Bilan des productions d'énergie issue des installations de traitement des déchets	47
4.8. Les mesures prises en compte pour atténuer les effets préjudiciables à la santé de l'homme et à l'environnement des opérations de gestion des déchets	48
4.8.1. Démarche hygiène et sécurité interne	48
4.8.2. Démarche ISO	52
4.8.3. Actions sur les équipements, les installations et les prestations	53
4.9. Les éco-organismes partenaires de la Métropole Aix-Marseille-Provence	56
5. LES INDICATEURS FINANCIERS	61
5.1. Les modalités d'exploitation du service public de prévention et gestion des déchets	61
5.2. Montant annuel global des dépenses liées aux investissements et au fonctionnement	61
5.3. Montant annuel des principales prestations rémunérées à des entreprises (611)	61
5.4. Modalités d'établissement de la redevance spéciale (RS) d'élimination des déchets	61
5.5. Modalités d'établissement de la taxe ou redevance d'enlèvement des ordures ménagères	62
5.6. Produits des droits d'accès aux centres de traitement dont la collectivité est maître d'ouvrage	62

5.7.	Montant global et détaillé des différentes aides publiques et des soutiens reçus d'organismes agréés pour la gestion des déchets	63
5.8.	Matrice des coûts présentant les indicateurs financiers.....	63
6.	PERSPECTIVES POUR 2022.....	68
7.	GLOSSAIRE.....	74
8.	LEXIQUE	75
9.	ANNEXES	76

Le présent document synthétise le contenu des rapports des six Territoires afin de retranscrire l'activité déchets à l'échelle de la Métropole Aix-Marseille-Provence, qui a encore été impactée par la crise sanitaire.

1. CE QUE DIT LA LOI

Statut du territoire métropolitain

Depuis le 1^{er} janvier 2016, par décret 2015-1085 du 28 août 2015, l'ex-Communauté urbaine de Marseille Provence Métropole, les ex-Communautés d'agglomération du Pays d'Aix, de Salon-Étang de Berre-Durance, du Pays d'Aubagne et de l'Étoile, du Pays de Martigues et l'ex-Syndicat d'agglomération nouvelle Ouest Provence, ont été regroupés et intégrés à la Métropole Aix-Marseille-Provence.

La présidente de la Métropole prépare et exécute les délibérations de l'organe délibérant. Elle est assistée de vingt vice-présidents élus au sein du conseil de la Métropole, auxquels s'ajoutent six vice-présidents de droit issus des conseils de Territoire.



Compétence en matière de déchets

La Métropole Aix-Marseille-Provence est compétente dans le domaine de la « Protection et mise en valeur de l'environnement et politique du cadre de vie » notamment pour la gestion des déchets ménagers et assimilés (6a).

Par délibération du 28 avril 2016, le conseil de la Métropole-a approuvé la délégation de cette compétence du conseil de la Métropole aux conseils de Territoire, sur la base des articles L. 5218-7 et suivants du Code général des collectivités territoriales (CGCT).

Par délibération du 17 décembre 2022, le conseil de la Métropole-a délégué, à compter du 1^{er} janvier 2021, aux conseils de Territoire, l'exercice des compétences dans ce domaine, et ce, en stricte conformité avec les missions et compétences exercées à l'échelon métropolitain. La délibération du conseil de la Métropole, du 16 décembre 2021, l'a délégué, à compter du 1^{er} janvier 2022.

Dans ce cadre, chaque conseil de Territoire a élaboré un rapport relatif à cette activité.

Évolution réglementaire

La loi du 17 août 2015, relative à la transition énergétique pour la croissance verte (LTECV) et la loi du 10 février 2020, relative à l'anti-gaspillage pour une économie circulaire (AGEC), ont instauré de nouvelles dispositions en matière de prévention et de gestion des déchets. Le décret N°2015-1827 du 30 décembre 2015 précise les indicateurs techniques et financiers devant figurer dans les rapports annuels sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés (RPQSPGDMA).

Par conséquent, le présent rapport dévoile des indicateurs de performances en termes de valorisation et des performances économiques du service public, se traduisant par l'expression des coûts par flux dans une matrice de référence utilisée par l'ADEME. Tous les indicateurs de référence sont basés sur les populations municipales INSEE en vigueur au 1^{er} janvier 2021.

Conformément aux dispositions, notamment de l'article L.2224-5 du CGCT, il appartient au président de l'EPCI de présenter ce rapport d'activité à son assemblée délibérante. Ainsi, le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés est présenté lors d'un conseil de la Métropole.

Ce document global et métropolitain présente les éléments émanant des six conseils de Territoire.

2. FAITS MARQUANTS EN 2021

L'année 2021 a encore été marquée par la crise sanitaire liée à la Covid-19.

Au niveau des Territoires, les faits marquants sont les suivants :

/ SUR LE TERRITOIRE MARSEILLE PROVENCE

Collecte

- Poursuite des campagnes MODECOM (caractérisation des ordures ménagères) pour évaluer les compositions des ordures ménagères du Territoire de Marseille Provence selon les typologies d'habitat et en fonction de la saisonnalité.
- Réorganisation de certaines tournées de collecte de nuit, des sections de collecte BGV sur le 1^{er} arrondissement et des sections de PEC sur les 1^{er}, 6^e et 7^e arrondissements matin et après-midi,
- Expérimentation d'une « collecte préservante » des encombrants sur les 11^e, 12^e et 13^e arrondissement.
- Expérimentation d'une collecte séparative des déchets alimentaires portant sur 1 500 habitants sur 6 quartiers de Marseille : plus de 20 tonnes collectées.

*Expérimentation de la collecte des biodéchets
Territoire Marseille Provence*



- Mise en place de colonnes enterrées : 18 sur Marseille et 10 ascenseurs à bacs sur les communes de Marignane, La Ciotat et Ensues-la-Redonne.
- Poursuite de l'étude et de la mise en œuvre du « verdissement » des véhicules techniques.
- Réflexion sur les techno-centres, avec notamment le projet du centre technique métropolitain sur le site de Rivoire et Carret à Marseille, qui a connu cette année une avancée significative en terme de planification et de programmation.

Déchèteries

- Formation des agents de déchèteries et mise en œuvre de nouvelles pratiques d'accompagnement pour une qualité accrue du service rendu.
- Finalisation du déploiement de lecteurs automatiques de plaques d'immatriculation pour une gestion facilitée des accès (10 sites équipés à fin 2021). Il restera à les installer dans les déchèteries devant être réhabilitées et modernisées (Sausset-les-Pins et Marseille Bonnefoy).
- Système de vidéosurveillance renforcé.
- Poursuite du développement, en partenariat avec la DGA INSI, d'un outil de dématérialisation des bons de gestion des déchèteries. Avec la suppression des supports papier, une traçabilité informatique permettra d'optimiser le contrôle et la validation.



Redevance spéciale

- Mise en œuvre du dispositif et du règlement de la redevance spéciale depuis le 1^{er} juillet 2021. Avec une facturation obligatoire pour tous, plus de 250 000 courriers ont été adressés en trois vagues aux professionnels. La première facturation a eu lieu au troisième trimestre, avec l'émission de plus de 15 000 titres de recettes.

/ SUR LE TERRITOIRE DU PAYS D'AIX

Sécurité

- En matière de sécurité, les actions engagées et mises en place depuis 2011 se poursuivent et ont permis de diminuer le nombre d'accidents afin de stabiliser la situation à environ 42 déclarations d'accidents par an. L'année 2021 s'est située dans la moyenne, avec 41 accidents déclarés.
- En 2021, le service hygiène, qualité, sécurité et environnement (HQSE) a délivré une formation aux agents du Pôle Services à la Population travaillant dans les bureaux, afin de leur inculquer les bons réflexes en cas d'incendie de leur bâtiment.
- Poursuite de la mobilisation du service HQSE dans la gestion de la pandémie de la Covid-19, notamment la participation à la « Mission Covid » de la Métropole.

Équipements de pré-collecte

- Le parc de conteneurs est estimé à 96 000 bacs au total (OM + TRI), en 2021 ce sont près de 14 300 conteneurs qui ont été commandés dans le cadre du renouvellement, du réajustement et de la maintenance du parc.
- Dans le cadre du programme pluriannuel de mise en place de dispositifs pour les déchets ménagers résiduels et recyclables, 16 dispositifs enterrés ont été mis en place en 2021, parmi lesquels 2 sont concernés par des opérations de réhabilitation et 3 ont été supprimés. Ce programme s'inscrit dans une démarche de développement durable et d'une meilleure intégration des points de collecte sur l'espace public dans le cadre d'optimisation des collectes.
- Au total, ce sont 823 colonnes enterrées, semi-enterrées ou dispositifs escamotables qui ont été installés sur une grande partie du territoire. Le parc des colonnes, tous dispositifs pris en compte (aérien, semi-enterré et enterré), compte 2 175 équipements.

Communication

- Depuis le 1^{er} juillet 2021, l'extension des consignes de tri sur les plastiques et l'harmonisation des consignes de tri au mode biflux sont mises en place pour l'ensemble des habitants du Territoire du Pays d'Aix. Tous les emballages et les papiers se trient sans exception.



- En 2021, la communication de proximité a encore été impactée par la crise sanitaire Covid-19 et de nombreuses manifestations ont encore été annulées auprès des habitants du Pays d'Aix. Les conseillers du tri du Territoire du Pays d'Aix ont cependant été présents lors de 13 manifestations sur le territoire et l'opération auprès des étudiants en partenariat avec le CROUS (3 600 kits de communication distribués) a été maintenue. La communication auprès des communes et de la presse locale a également continué, notamment lors de l'extension des consignes de tri et du basculement au mode biflux.

Traitement des déchets

- Après Pertuis en 2018, 4 nouvelles déchèteries ont été équipées, en 2021, d'un dispositif de contrôle d'accès automatisé par lecture de plaques d'immatriculation (Bouc-Bel-Air, Les Pennes-Mirabeau, Vitrolles et Gardanne). Cet équipement permet d'améliorer l'accueil des usagers et de recentrer le gardien sur des activités de conseil.
- Une nouvelle déchèterie a vu le jour en septembre 2021 sur la commune de Vauvenargues. Elle remplace un ancien site municipal vieillissant et offre aux habitants

un service déchèterie complet, de qualité et sécurisé dans un secteur auparavant mal desservi. En 2021, la déchèterie de Meyreuil a été étendue et rénovée afin de faciliter et sécuriser les manœuvres des usagers.



Déchèterie de Vauvenargues
Territoire du Pays d'Aix

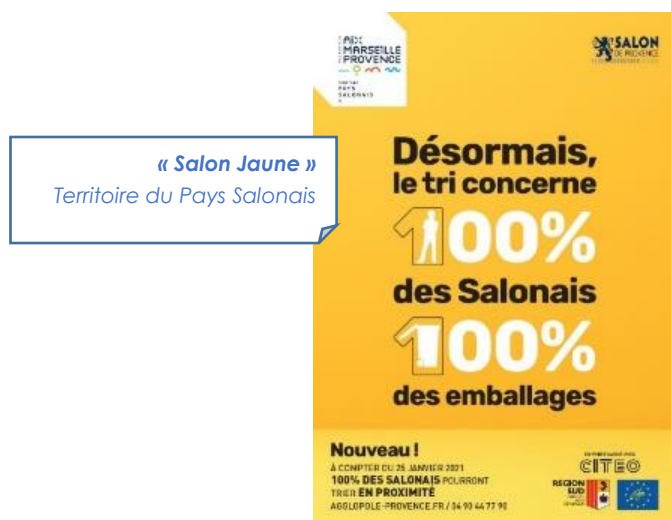
- Les travaux de rénovation de la déchèterie et du centre de transfert de Rousset ont démarré en octobre 2021 et devraient s'achever en juin 2022.
- Le service de collecte de l'amiante lié (plaques et canalisations en fibrociment) a été maintenu en 2021, sur rendez-vous, sur 4 déchèteries, à raison d'une collecte par mois. Ce sont 65 tonnes qui ont ainsi été réceptionnées sur ces sites et traitées dans un centre spécialisé.
- L'ISDnD de l'Arbois reste une composante essentielle de la compétence déchets. Il permet l'indépendance du territoire et la maîtrise des coûts. L'exploitation du 3^e bassin se poursuit et cela jusqu'à minima fin 2024, date de fin d'autorisation d'exploiter, définie par l'arrêté préfectoral du site. Des études sont en cours sur la réhausse du 2^e bassin avec le dossier de demande d'autorisation d'exploitation en cours de traitement par les services préfectoraux.
- La plateforme de valorisation des biogaz a produit 17,3 GWh d'électricité verte. Cette production correspond à la consommation en électricité d'une population de 11 500 habitants. Les performances de valorisation du biogaz ont permis au Pays d'Aix de bénéficier d'une TGAP réduite pour l'année 2021, plus de 96,9 % du biogaz capté ayant été valorisé dans l'unité de production d'énergie.
- Fin 2021, 115 000 tonnes de matériaux sont entrées sur le site (inertes pour le recouvrement journalier de l'exploitation, l'aménagement de la zone de transit et des pistes d'accès, la mise en œuvre de la couverture définitive, matériaux de l'éco-plateforme, produits de négoce) et 28 500 tonnes ont été évacuées (transfert des matériaux de l'éco-plateforme vers le centre de Durance Granulats de Gardanne, négoce).

/ SUR LE TERRITOIRE DU PAYS SALONNAIS

Collecte sélective

- « Salon Jaune » : 100 % des Salonais ont dorénavant accès au tri en proximité (en porte-à-porte ou en point collectif).

Tous les Salonais ont une solution pour trier tous leurs emballages (et leurs papiers).



Environ 800 nouveaux foyers ont été dotés de bacs individuels pour le tri en porte-à-porte et environ 250 points de collecte collectifs ont été dotés de bacs jaunes, au centre-ville, à proximité des immeubles et des entreprises.

Résultat de cette nouvelle collecte : + 10 tonnes d'emballages par semaine et + 74 % sur la collecte en porte-à-porte de 2019 à 2021.

- « Berre Jaune » : la même campagne s'est poursuivie à Berre-l'Étang où près de 2 500 foyers ont pu être équipés de bacs de tri. Notons aussi que bon nombre de points collectifs ont été équipés. Une vraie dynamique de tri a pu voir le jour. Seul « bémol » : il reste un travail pour améliorer la qualité de ces collectes et mieux faire respecter les consignes du tri.

Résultat de cette nouvelle dotation : + 374 % sur la collecte en porte-à-porte de 2019 à 2021.



Déchèteries

- La filière Éco-mobilier a pu être déployée sur l'ensemble des déchèteries du territoire du Pays Salonais pour extraire des encombrants : des canapés, des matelas, des meubles en plastique ou en matériaux composites, ne trouvant pas leur place dans une filière dédiée, et enfin permettre leur recyclage ou valorisation.



Benne Mobilier en déchèterie
Territoire du Pays Salonais

- La 1^{ère} pierre de la déchèterie de Salon II a été posée, en septembre 2021, lors d'une inauguration avec les élus, démontrant que le chantier a finalement pu démarrer.



Déchèterie Salon II
Territoire du Pays Salonais

- Les agents du Service Déchets se sont penchés sur la préparation de la transition vers le nouveau fonctionnement des déchèteries (nouveaux horaires, nouveau règlement, plus aucune sectorisation pour les particuliers, recadrage des professionnels, nouvelle plateforme pour faire sa demande de carte, etc.).
- La pose de filets anti-envols sur les déchèteries de Salon-de-Provence et Lamanon permet dorénavant une meilleure sécurisation du site pour éviter des pollutions de l'environnement.

Centre de transfert

- Un chemin piétonnier a pu être aménagé au quai de transfert de Salon-de-Provence, pour sécuriser la circulation des agents sur ce site.



Quai de transfert des Milanis
Territoire du Pays Salonais

/ SUR LE TERRITOIRE DU PAYS D'AUBAGNE ET DE L'ÉTOILE

Mise en place de l'extension des consignes de tri sur les plastiques

La simplification du tri consiste à étendre les consignes de tri de façon à permettre aux habitants de mettre tous les emballages dans le bac de tri et de développer le recyclage des emballages en plastique, qui n'étaient pas recyclés jusqu'alors : films, pots et barquettes... Sur le territoire, les consignes de tri pour les emballages en plastique étaient limitées aux bouteilles et flacons. L'extension des consignes de tri, organisée par la loi et soutenue par tous les acteurs dans leurs prises de position publiques (Ministère, ADEME, AMF, Amorce...) répond ainsi à ces deux nécessités : un geste de tri simplifié et une massification des emballages collectés pour faciliter la mise en place de solutions industrielles de traitement.



À la suite de la crise sanitaire, le passage à l'extension des consignes de tri, normalement prévues en septembre 2020, ont été décalées à février 2021. Dès lors, le territoire a mené, courant 2021 plusieurs campagnes de communication pour informer les habitants de l'élargissement des consignes de tri sur les nouveaux flux (pots de yaourt, films plastiques, barquettes en polystyrène) et pour communiquer sur le passage de la collecte sélective en biflux. Deux sortes de colonnes sont mises à disposition des habitants pour l'ensemble des flux : une colonne jaune ou bleue pour le flux biflux (emballages/papiers-journaux-magazines) et une colonne verte pour le flux du verre. Cette réorganisation du mode de collecte s'intègre dans un objectif commun de simplification du geste de tri des habitants.

Poursuite de l'optimisation des modes de collecte des ordures ménagères

Le Service Déchets a poursuivi, au cours de l'année, un travail sur plusieurs communes pour l'optimisation des différents modes de collecte (points de regroupements en conteneurs aériens, enterrés et porte-à-porte) afin, d'une part, de diminuer les risques accidentogènes liés aux voies étroites et, d'autre part, de limiter les émissions de gaz à effet de serre lors de la collecte des déchets.

Renouvellement du parc véhicules

Acquisition de deux véhicules 19 tonnes voies étroites et de deux véhicules à plateau.

Gestion des appels au niveau du service Allô Déchets

Au cours de l'année, le service de réponses téléphoniques à l'usager a répondu à plus de 11 000 appels. Ces derniers ont porté sur des sujets très variés en lien avec la gestion globale des déchets (demande d'informations sur les jours de collecte des ordures ménagères, heures d'ouvertures des déchèteries, prise de rendez-vous pour les encombrants ménagers, achat d'un composteur individuel, etc.). Afin d'assurer des réponses de qualité, la Métropole a renforcé les moyens humains de ce service.

/ SUR LE TERRITOIRE ISTRES-OUEST PROVENCE

Mise en place de l'extension des consignes de tri sur les plastiques

Le Territoire Istres-Ouest Provence a été retenu à la suite de l'appel à projets lancé par CITEO et, depuis le 1^{er} novembre 2021, les habitants appliquent par conséquent de nouvelles consignes de tri. La liste des déchets recyclables est ainsi élargie à l'ensemble des emballages en plastique (tubes de dentifrice, pots de crème, blisters et sachets en plastique, pots de yaourt...). Une campagne de communication a permis d'informer les habitants de ce changement (affichage, nouveau guide du tri, articles dans la presse, animations sur les marchés...).



Renouvellement de nombreux marchés

Au cours de l'année 2021, un important travail a été mené afin de relancer de nombreux marchés publics arrivant à terme. Cela a conduit au changement de plusieurs prestataires, notamment ceux assurant la collecte des bornes de tri sélectif, la collecte des ordures ménagères sur les communes de Cornillon-Confoux, Grans et Miramas, la gestion du centre de transfert de Grans...

Rédaction de nombreux protocoles transactionnels

Les conséquences mondiales de la Covid-19 sur le coût des matières premières et la pénurie de ces dernières ont obligé le Territoire à travailler sur la rédaction de nombreux protocoles transactionnels avec des prestataires, et ce, avec pour objectif d'assurer la continuité du service public.

/ SUR LE TERRITOIRE DU PAYS DE MARTIGUES

Le Service a continué à être affecté, dans son fonctionnement, par la pandémie, notamment en terme de gestion des équipes (arrêts maladie, cas contact, ASA et aménagement de poste pour les agents vulnérables). Néanmoins, l'activité a été maintenue.

Déploiement des colonnes

- Finalisation de l'étude et du marché pour la mise en place de colonnes enterrées des déchets ménagers résiduels et recyclables à Martigues dans le quartier de Saint-Roch et l'hyper-centre de Jonquières. Le lancement des opérations de travaux est prévu pour le 1^{er} trimestre 2022.
- Démarche d'optimisation du tri avec le renforcement du maillage des points d'apport volontaires, notamment pour le verre et le textile.

Mise en place de l'extension des consignes de tri sur les plastiques

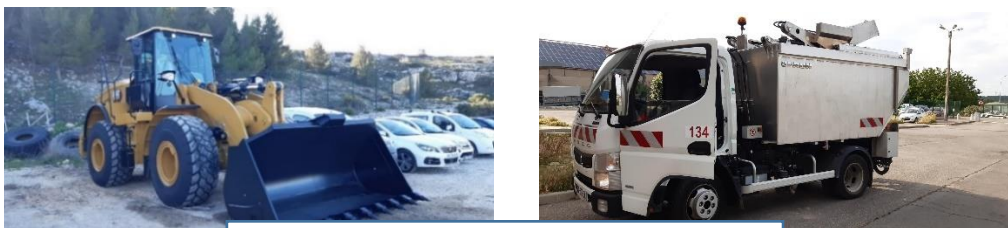
Lancement, en collaboration avec le Service Communication du Territoire, de la campagne de l'extension des consignes de tri pour les emballages plastiques. Projet sur lequel le Pays de Martigues a été retenu par CITEO, afin d'augmenter le flux de valorisation des recyclables secs ménagers et faciliter le geste de tri des habitants. Nous constatons, sur le dernier trimestre 2021, un impact positif sur les tonnages de collecte sélective et la qualité du tri.



Extension des consignes de tri
Territoire du Pays de Martigues

Renouvellement du parc véhicules

Acquisition de deux mini bennes à ordures ménagères, permettant une flexibilité de collecte et favorisant la qualité du service rendu à l'habitant, d'un poids lourd polybenne et d'une chargeuse sur pneus polyvalente pour l'exploitation de la plateforme de compostage et l'ISDnD du vallon du Fou à Martigues.



Chargeuse sur pneus et mini bennes
Territoire du Pays de Martigues

Traitement des déchets

- Publication d'un arrêté préfectoral portant des prescriptions complémentaires concernant le centre de traitement des déchets du vallon du Fou à Martigues. Les nouvelles dispositions sont la mise à jour de l'exploitant et des rubriques ICPE autorisées à la suite de la refonte de la nomenclature, ainsi que du montant de la garantie financière, et l'extension du périmètre de l'origine des déchets du bassin provençal pour mise en conformité avec le SRADDET.
- Un incendie survenu en septembre 2021 dans l'alvéole n°3 a détérioré le dispositif d'étanchéité. Les travaux de réfection sont en cours.
- Maintien de la certification ISO 14001 pour le centre de traitement des déchets du vallon du Fou et des déchèteries de la Couronne et de Croix-Sainte.
- Accueil au sein du Service Traitement des déchets d'un apprenti en Master 1 Génie des procédés (Aix-Marseille Université).

Les travaux réalisés en 2021

- Réalisation de l'installation du système de prétraitement des lixiviats de l'ISDnD, pour permettre la baisse des polluants avant le traitement par la station d'épuration (STEP).
- Réalisation de la 2^e partie des travaux de modernisation du centre de transfert des déchets pour la sécurisation du convoyeur.
- Achèvement des travaux de réparation du dispositif d'étanchéité de l'alvéole n° à la suite de l'incendie survenu en 2020.



ISDnD du vallon du Fou alvéole n°2
Territoire du Pays de Martigues

- Le dégazage de l'alvéole n°2 de l'ISDnD du vallon du Fou pour le captage du biogaz et raccordement à la torchère.



ISDnD du vallon du Fou alvéole n°2
Territoire du Pays de Martigues

3. CHIFFRES-CLÉS EN 2021

3.1. Tonnages pris en charge par la Métropole

Au total, sur le territoire métropolitain, **1 216 449 tonnes** de déchets ont été pris en charge par les différents services des territoires, soit 644 kg/hab.

Sur l'ensemble de ces tonnages :

- 39 % en valorisation matière et valorisation organique ;
- 27 % en valorisation énergétique ;
- 34 % en enfouissement.

3.2. Répartition des tonnages pris en charge par la Métropole

La répartition des 1 216 449 tonnes, prises en charge par la Métropole, est la suivante :

- 56 % sont constituées d'ordures ménagères, soit 362 kg/hab ;
- 32 % sont issues des collectes en déchèteries, soit 204 kg/hab ;
- 7 % sont issues de la collecte sélective et séparative, soit 44 kg/hab ;
- 5 % sont constituées des collectes d'encombrants au porte-à-porte, d'autres apports divers et/ou issues des services techniques acheminées directement ou indirectement vers les différentes installations et unités de gestion des déchets, soit 34 kg/hab.

3.3. Indicateurs financiers du service public de prévention et gestion des déchets

La loi du 17 août 2015 relative à la transition énergétique, en particulier le décret de décembre 2015, a instauré une obligation de transparence des coûts en demandant de présenter de nouveaux indicateurs financiers par flux, à la tonne et par habitant.

Inspirée de la matrice des coûts ADEME, fondée sur une méthode de comptabilité analytique, la méthode ComptaCoûts, permet de restituer les coûts sous forme de ratio : euros/tonne et euros/habitant, pour chacun des différents flux pris en charge par le service public des déchets.

En 2021, comme les années précédentes, les six Territoires ont suivi cette méthode. Cela a permis d'harmoniser la présentation des coûts et de les restituer à l'échelle métropolitaine.

Le coût complet global de la compétence Déchets sur le territoire métropolitain est de 200 € TTC/habitant ou de 308 € TTC/tonne.

La matrice permet également de calculer le coût aidé qui laisse apparaître le « reste à financer » du service par l'impôt (TEOM*), la RS**, l'emprunt et le budget général. Sur l'ensemble de la métropole, le coût TTC aidé de la compétence de la gestion des déchets est de 183 € TTC/habitant ou de 281 € TTC/tonne.

* Taxe d'enlèvement des ordures ménagères

** Redevance spéciale

4. LES INDICATEURS TECHNIQUES

4.1. Le territoire desservi

La Métropole Aix-Marseille-Provence s'étend sur une superficie de 3 148 km², et est ainsi la plus étendue de France. Elle regroupe **92 communes** et compte près de 1,9 million d'habitants, soit 93 % de la population des Bouches-du-Rhône.

La Métropole Aix-Marseille-Provence est un établissement public de coopération intercommunale (EPCI).

// Le tableau ci-dessous présente la répartition de la population par Territoire (référence population municipale INSEE 2018 en vigueur au 1^{er} janvier 2021) :

	Nombre de communes	Population municipale INSEE 2018	% population
Territoire Marseille Provence	18	1 068 168	57
Territoire du Pays d'Aix	36	393 981	21
Territoire du Pays Salonais	17	146 688	8
Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Étoile	12	109 446	6
Territoire Istres-Ouest Provence	6	100 594	5
Territoire du Pays de Martigues	3	70 789	4
Métropole Aix-Marseille-Provence	92	1 889 666	

L'évolution entre 2020 et 2021 de la population municipale est stable, de l'ordre de +0,62 %.

4.2. Les moyens humains et véhicules (en régie)

- Moyens humains (en régie) du Service Déchets

Sur l'ensemble du territoire métropolitain, **2 299 agents** assurent les services de proximité à la population, la gestion du parc d'équipements, le suivi et la gestion des marchés de prestations associées, la gestion du matériel, la gestion des sites de traitement en ISDnD, des quais de transfert, la gestion du tri et de l'information, de la prévention, du suivi comptable, du budget et des études...

	Agents activité collecte	Agents activité transfert/déchèterie	Agents activité traitement tri	Agents activité services généraux	Total
Territoire Marseille Provence	1 170	112	25	278	1 585
Territoire du Pays d'Aix	288	16	13	38	355
Territoire du Pays Salonais	38	0	0	19	57
Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Étoile	7	6	21	7	41
Territoire Istres-Ouest Provence	110	5	5	21	141
Territoire du Pays de Martigues	70	22	22	6	120
Métropole Aix-Marseille-Provence	1 683	161	86	369	2 299

L'évolution des moyens humains entre 2020 et 2021 est de - 7,71 %.

- Véhicules (en régie) du Service Déchets

Pour assurer le service sur l'ensemble du territoire métropolitain, un parc de **891 véhicules et matériels techniques** est nécessaire (voir tableau ci-dessous). Le maintien du parc en état fait partie de l'activité courante du service.

	Véhicules de collecte (BOM + plateau)	Véhicules (transport et transfert)	Véhicules et engins d'exploitation	Total
Territoire Marseille Provence	418	0	116	534
Territoire du Pays d'Aix	111	7	52	170
Territoire du Pays Salonais	12	0	7	19
Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Étoile	63	0	8	71
Territoire Istres-Ouest Provence	29	2	22	53
Territoire du Pays de Martigues	20	6	18	44
Métropole Aix-Marseille-Provence	653	15	223	891

Les véhicules utilisés par les prestataires de service et fournisseurs ne sont pas comptabilisés dans ce tableau.



Véhicule de collecte
Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Étoile



Petit véhicule de collecte
Territoire du Pays d'Aix



Camion polybenne
Territoire du Pays de Martigues

4.3. La prévention des déchets ménagers et assimilés

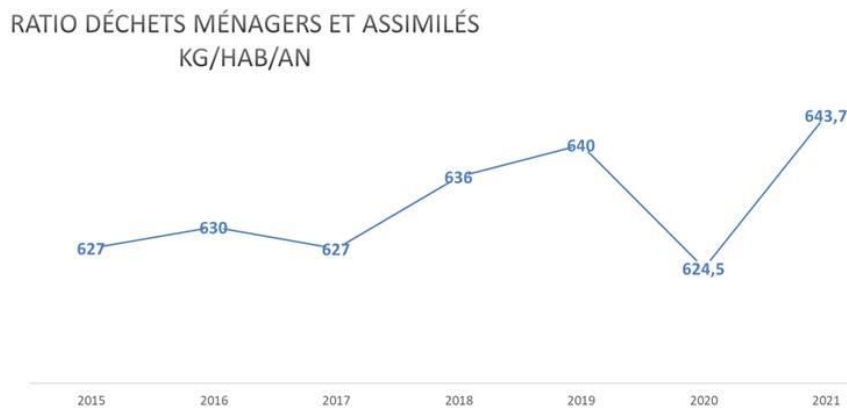
Faits marquants de la prévention des déchets

La prévention est l'ensemble des mesures et des actions prises en amont, visant à réduire à la source la production de déchets.

Le plan métropolitain de prévention des déchets ménagers et assimilés (PMPDMA), approuvé lors du conseil de la Métropole du 19 décembre 2019, fixe l'objectif de réduction de 10 % du ratio de déchets ménagers et assimilés à l'horizon 2025 par rapport à 2015 et les actions à mettre en œuvre. Il constitue la première étape de l'objectif d'une Métropole zéro déchet zéro gaspillage d'ici 2035.

Afin d'atteindre cet objectif, un changement de comportement ainsi que la mobilisation et l'implication de tous les acteurs du territoire sont fondamentaux.

Le graphique ci-après présente le taux d'évolution du ratio de déchets ménagers et assimilés (DMA) produits par habitant par rapport à 2015.



Note : À la suite d'une harmonisation, la population municipale INSEE au 1^{er} janvier 2018 a été recalculée pour la Métropole à 1 869 055 habitants, ce qui a modifié la courbe d'évolution ci-dessus par rapport au RPQS 2019.

Au niveau métropolitain, l'évolution du ratio de déchets ménagers et assimilés (DMA) est de + 2,7 % par rapport à 2015 ; l'objectif étant de baisser de 10 % d'ici 2025.

La loi n°2020-105 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire de février 2020 augmente l'objectif de réduction des DMA, avec une baisse de 15% du ratio de DMA entre les années 2010 et 2030.

La réduction répond aux enjeux actuels de réduction du gaspillage et de l'économie circulaire. La Métropole est engagée dans cette voie depuis plusieurs années et continue d'avancer en expérimentant de nouvelles solutions.

Au cours de l'année 2021, la Métropole a déployé plusieurs actions phares du plan de prévention.

Par exemples, l'appel à projets Réemploi-Réparation-Réutilisation a été lancé et a permis de mettre en œuvre le réemploi en déchèteries, en partenariat avec les ressourceries, la boîte à outils pour lutter contre le gaspillage alimentaire en restauration scolaire a été élaborée et diffusée auprès des communes du territoire...

Projet initié depuis de nombreuses années sur certains territoires, le compostage a connu une très forte demande de la part des habitants sur l'ensemble du territoire métropolitain.

Indicateurs techniques

Au cours de l'année 2021, les Territoires de la Métropole ont engagé des actions de prévention des déchets en lien avec les objectifs du plan métropolitain. En fonction des Territoires, ces actions concernaient une partie ou la totalité des 4 axes du plan.

Axe 1 : Sensibiliser à la réduction des déchets pour faire évoluer les comportements

Afin de participer à l'évolution des comportements, la mise en place de campagnes de communication, d'actions de proximité, de sensibilisation des différents publics (scolaires, grand public...) sont primordiaux. L'éco-exemplarité interne en matière de réduction des déchets est également un des objectifs.

En 2021, 476 classes ont été sensibilisées à la réduction des déchets. En parallèle, près de 300 actions de sensibilisation de proximité ainsi que 8 campagnes de communication ont été menées auprès des habitants. Ces actions ont permis de sensibiliser les habitants et les élèves sur les bons gestes de la réduction des déchets.

Une action complémentaire est de baisser la quantité des imprimés non sollicités (INS), via la distribution d'un autocollant « Stop-pub ». L'objectif 2025 est d'atteindre 15% des boîtes aux lettres équipées. Fin 2021, le taux d'équipement des boîtes aux lettres est de 4%, soit une estimation de l'évitement de déchets de 870 tonnes/an.

29 évènements internes ont été organisés pendant l'année auprès des agents et des élus. Des séances d'échange sur des thématiques (fêtes de fin d'années, ateliers Do It Yourself...), des actions de collecte des textiles, ou encore des visites thématiques ont permis aux agents et aux élus de se réunir autour de la prévention des déchets.



Plateforme de compostage
Territoire du Pays de Martigues

Axe 2 : Harmoniser les modalités de gestion des déchets d'activité économique sur le territoire afin de favoriser l'émergence de solutions adaptées

Les déchets de professionnels, dénommés « déchets d'activité économique », représentent environ 22% des déchets ménagers et assimilés. Les actions déployées permettent de centrer l'activité de la collectivité sur les déchets des ménages et de participer à la prise de conscience du poids et coût des déchets par les professionnels et la recherche de solutions adaptées.

Dans le cadre du déploiement de la redevance spéciale (RS), de l'arrêt de la collecte des gros producteurs et de l'arrêt de la collecte des zones d'activité économique, la Métropole accompagne les professionnels aux changements de pratiques. Il se concrétise par des ateliers, des webinaires spécialisés, ou encore la mise à disposition d'un guide des bonnes pratiques sur le site <https://dechets.ampmetropole.fr/pro/>.

De plus, la Métropole soutient le dispositif « commerces engagés », qui se déploie sur les territoires Marseille Provence et du Pays d'Aix, afin d'accompagner les commerçants dans la réduction et une meilleure valorisation de leurs déchets.

Et pour aller plus loin, 6 associations de zones d'activité animent des démarches d'écologie industrielle et territoriale pour optimiser les flux de matières et les ressources. Ces actions permettent aux professionnels de s'engager dans une dynamique d'économie circulaire.

À fin 2021, les territoires Marseille Provence et du Pays d'Aix ont arrêté de collecter plus de 130 zones d'activité économique (ZAE).

En complément, la fermeture des déchèteries publiques aux professionnels, lorsqu'il y a une solution de remplacement, permet l'émergence de déchèteries privées adaptées aux typologies de flux de déchets et aux contraintes professionnelles. À fin 2020, 17 déchèteries privées sont réservées aux professionnels sur le territoire métropolitain (source Observatoire régional des déchets et de l'économie circulaire, ORDEEC).

À fin 2021, les déchèteries des territoires Marseille Provence et du Pays de Martigues sont fermées aux professionnels, soit 22 déchèteries gérées par le service public de gestion des déchets (38%).

Axe 3 : Valoriser la ressource « biodéchets » et lutter contre le gaspillage alimentaire

L'objectif de cet axe est de diminuer les volumes de biodéchets collectés en mélange en favorisant toutes les actions permettant une gestion autonome par les habitants. La Métropole développe le compostage, le lombricompostage, le compostage collectif ou partagé, et propose des solutions de broyage des déchets verts des habitants. Elle accompagne également les communes dans la lutte contre le gaspillage alimentaire.

En 2021, on constate une forte augmentation de la demande en solutions de compostage de proximité, sur l'ensemble du territoire métropolitain.

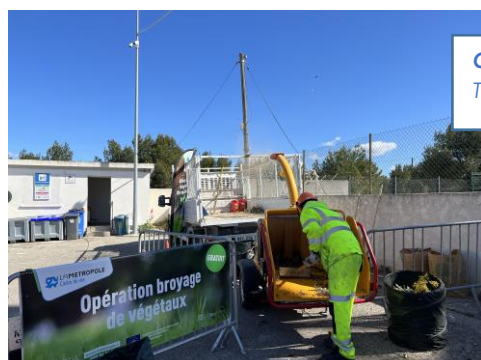
Tous les Territoires proposent un composteur individuel en bois moyennant 10€ de participation. Près de 8 400 composteurs individuels ont été distribués aux habitants soit une augmentation de 46% par rapport à 2020. Ainsi, 18% des logements individuels sont équipés par la collectivité en composteur individuel, permettant de composter environ 6 500 tonnes de biodéchets par an.

De plus, 1 690 lombricomposteurs ont été distribués et 41 nouveaux sites de compostage collectif ou partagé ont été installés. Au global, 238 sites de compostage collectif ou partagé sont en fonctionnement sur la Métropole.

Ces actions de compostage contribuent à l'atteinte des objectifs de développement de solutions de tri à la source des biodéchets.

En 2021, une enquête sur les pratiques de compostage a été mise en ligne. Plus de 3 000 personnes ont répondu. Les principaux résultats sont : 97% des personnes ayant un composteur continue à composter ; 83% des utilisateurs trouvent l'utilisation du composteur facile ; 81% des participants estiment avoir diminué de plus d'un quart le volume des ordures ménagères.

Les opérations de broyage des déchets verts des habitants sur des lieux dédiés ont démarré à l'automne 2021. Ainsi, 16 opérations de broyage ont pu être organisées, permettant de broyer 10 tonnes de déchets verts, qui ont été remis aux habitants. Les habitants sont sensibilisés aux bonnes pratiques de prévention des déchets verts lors des actions de proximité sur le compostage. Des documents sont disponibles sur le site www.dechets.ampmetropole.fr



Opération de broyage des déchets
Territoire Marseille Provence

La Métropole accompagne les communes volontaires sur la réduction du gaspillage alimentaire en restauration scolaire. De 2019 à 2021, les Territoires de Marseille Provence et du Pays d'Aix ont amplifié cette action et, au total, 37 sites de restauration collective ont été accompagnés. Les autres Territoires ont également accompagné des communes et établissements pour réduire le gaspillage.

Pour poursuivre et généraliser l'accompagnement des communes, une boîte à outils a été élaborée en 2021. Elle est basée sur les retours d'expériences des communes de la Métropole Aix-Marseille-Provence et permet de réaliser un diagnostic du gaspillage alimentaire conforme à la réglementation. Elle propose des actions testées par les communes de la Métropole, avec pour vocation de partager et d'essaimer ces bonnes pratiques et les retours d'expériences.

La boîte à outils est téléchargeable à l'adresse suivante : <https://dechets.ampmetropole.fr/pro/>



En partenariat avec le projet alimentaire territorial (PAT) de la Métropole Aix-Marseille-Provence et le Pôle d'Équilibre Territorial et Rural (PETR) du Pays d'Arles, deux rencontres « Nos cantines durables » ont été organisées en 2021 pour partager et échanger les bonnes pratiques et les solutions concrètes autour de la réduction du gaspillage alimentaire. La visite d'une cuisine centrale engagée a été organisée.



Cuisine centrale de Châteauneuf-les-Martigues
Territoire Marseille Provence

Axe 4 : Donner une seconde vie aux produits et objets

La Métropole, via les actions 4-1 (« mailler le territoire avec des points pour le réemploi ») et 4-2 (« promouvoir le réemploi/réutilisation des textiles »), a pour objectifs de :

- baisser le volume de déchets collectés en porte-à-porte ou en déchèteries et le volume de textiles non triés dans les ordures ménagères
- participer au développement d'une filière du réemploi créatrice d'emplois en favorisant le réemploi des objets et des textiles qui seront récupérés.

Elle s'inscrit ainsi dans une dynamique d'économie circulaire et d'économie sociale et solidaire. Le développement du réemploi/réutilisation/réparation offre aux habitants la possibilité d'acquérir des objets et des textiles à moindre coût et de donner une seconde vie à ces produits.

Pour développer le réemploi, la Métropole a lancé, en 2021, l'appel à projets prévention des déchets « réemploi-réparation-réutilisation - 2020-2024 ». L'objectif est d'accompagner des projets pour renforcer le maillage du territoire en solutions de proximité et accroître la part d'objets réemployés issus des ménages du territoire.

Synthèse de la procédure d'AAP :

	Volet 1 Gestion et animation des espaces réemploi en déchèteries	Volet 2 Projets innovants
Date limite de dépôt sur la plateforme métropolitaine de l'innovation : le 25 janvier 2021		
Nb projets déposés	14	7
Nb de projets soutenus	7	3
Projets soutenus	19 déchèteries seront équipées d'un espace réemploi, avec la présence d'un animateur sur site, le vidage des caissons, puis la remise en vente en ressourcerie.	La recyclerie sportive L'Incassable (expérimentation de la consigne) ADAVA (atelier réparation de vélos provenant des déchèteries)

Trois Territoires ont participé à cet appel à projets (Marseille Provence, Pays d'Aix et Pays Salonais), les autres ayant déjà des solutions de réemploi existantes.

Cet appel à projets a permis une forte mobilisation des acteurs du territoire et une réponse coordonnée des ressourceries pour gérer les espaces réemploi.

Au total, sur l'ensemble de la Métropole, 25 déchèteries sont équipées en zone de dépôt dédié au réemploi (caisson, conteneur aménagé, bungalow...).



Espace réemploi
Territoire Marseille-Provence



Espace réemploi
Territoire du Pays d'Aix

De plus, 33 structures du réemploi, dont 11 soutenues par la Métropole, proposent aux habitants des espaces de ventes d'objets issus du réemploi ou des solutions favorisant le réemploi, la consigne...

Par ailleurs, fin 2021, les habitants de la Métropole Aix-Marseille-Provence ont près de 777 points de récupération à disposition pour donner leurs textiles, dont 526 sur le domaine public, soit un point pour 2 400 habitants.



Colonne Textiles Linges Chaussures

Ces points de récupération sont constitués, majoritairement, de colonnes d'apport volontaire installées sur le domaine public (70%), mais également de colonnes d'apport volontaire implantées sur le domaine privé, de vestiaires d'associations et de points de dépôt en boutiques.

Malgré la crise sanitaire, les opérateurs conventionnés ont ainsi pu collecter 3 142 tonnes de textiles-linges-chaussures (TLC) dont 75% sur le domaine public. Les tonnages collectés sur les domaines privés et publics correspondent à un ratio de 1,7 kg/hab/an, à comparer à l'objectif du plan de 2,6 kg/hab/an en 2025.

Les objectifs et indicateurs du plan ont été déclinés par Territoire afin de consolider une feuille de route personnalisée pour atteindre les objectifs 2025.

Le détail des différents Territoires.

/ SUR LE TERRITOIRE MARSEILLE PROVENCE

La démarche de réduction des déchets déployée sur le Territoire se renforce à partir de 2021 avec une mise en avant, dans le plan stratégique, de mandat et une approche multi-directions en lien avec le plan métropolitain de prévention des déchets ménagers et assimilés 2019-2025.

Plusieurs projets, développés au cours de l'année 2021 en co-pilotage avec les directions opérationnelles, ont participé à l'évolution des comportements des acteurs du territoire :

- La sensibilisation des habitants et agents du Territoire aux bons gestes s'est structurée autour de temps forts. Ils ont permis à nos équipes de sensibiliser près de 13 000 personnes, à l'occasion d'animations sur le terrain, en interne, auprès des agents ; mais également autour de partenariats avec des associations du territoire. Ces dernières ont organisé des actions avec plus de 6 000 participants et des animations dans les écoles, avec de 7 500 élèves sensibilisés.
 - 6 temps forts (Réutiliser en février et octobre ; Réduire en avril et novembre ; Recycler en juin ; Fêtes de fin d'année écoresponsables) associés à 16 ateliers de sensibilisation en interne.
 - 3 partenariats autour de projets mobilisateurs sur le territoire : festival zéro déchet les 1^{er}-2 octobre de zéro waste Marseille ; Salon anti gaspi les 7, 8 et 9 octobre organisé par la brigade anti-gaspi ; et les différents ramassages organisés par Un déchet par jour.
 - 141 écoles sont concernées par les 300 animations pédagogiques sur les déchets, auprès des classes du CE2 au CM2 volontaires. 200 classes ont participé à la formule sensibilisation et 100 classes à la formule approfondissement (par thème : 50% sur la réduction, 23% sur le recyclage & valorisation, 12% sur le compostage et 15% sur le gaspillage alimentaire). 20 visites sur site sont venues approfondir ces animations.
- Nouveau marché de sensibilisation et de communication de proximité sur la gestion, le tri et la prévention des déchets,
- Plus de 16 000 autocollants « Stop-pub » ont été distribués aux habitants afin de réduire les imprimés non sollicités dans leur boîte aux lettres. Soit une réduction estimée de plus de 660 tonnes sur l'année.
- L'accompagnement des professionnels dans l'évolution de leurs pratiques avec la mise à disposition de retours d'expérience sur les bonnes pratiques mais également un accompagnement des mairies et des commerçants qui souhaitent aller plus loin.
 - Création du site www.dechets.ampmetropole.fr, avec des rubriques dédiées aux professionnels incluant des fiches conseils ;

- Déploiement du dispositif « commerce engagé », en partenariat avec Ecoscience Provence, sur plusieurs secteurs du territoire, avec un label spécifique au territoire pour aider à la mise en œuvre de nouvelles pratiques permettant de réduire et mieux valoriser les déchets engendrés par ces activités. En parallèle, la Métropole soutient le CPIE Côte provençale dans l'accompagnement des commerçants de bord de plage de la Ciotat pour des plages zéro déchet.
- Accompagnement des mairies dans l'état des lieux des déchets municipaux et la construction d'un plan d'actions permettant de réduire et valoriser leurs déchets.
- La valorisation de la ressource « biodéchets » et la lutte contre le gaspillage alimentaire se traduisent par la mise à disposition d'équipements, ou l'accompagnement des habitants, pour faciliter ces pratiques.
 - Mise à disposition par la Métropole de composteurs individuels ou collectifs, pour permettre aux habitants de valoriser leurs biodéchets. Fin 2021, près de 15% des logements individuels et plus de 100 sites collectifs sont équipés ;
 - Régie de recette compostage : 3 912 commandes enregistrées (1 145 lombricomposteurs et 2 267 composteurs),
 - Equipement de 20 nouveaux sites de compostage collectif (distribution de 587 bioseaux et programmation de 250 demi-journées d'animation),
 - Renouvellement du « mois du compost », en avril et novembre, avec 41 stands tenus sur les marchés forains du territoire.
 - Organisation d'une quinzaine d'opérations ponctuelles de broyage des déchets verts des habitants et aide d'une cinquantaine de foyers pour l'acquisition de broyeurs à végétaux.
 - Accompagnement de 7 communes du territoire dans la mise en place d'un plan d'actions de lutte contre le gaspillage alimentaire en restauration collective. Le gaspillage a diminué au global de 10 % après accompagnements malgré la crise de la Covid-19.
- L'offre de solutions pour donner une seconde vie aux produits et objets, avec la mise à disposition des habitants de solutions pour réutiliser/réemployer leurs objets ou textiles, mais également l'accompagnement de projets innovants sur notre territoire.
 - Plus de 300 colonnes pour la récupération des textiles-chaussures-linges (TLC) de maison sont installées sur le Territoire, ce qui permet de valoriser 1 000 tonnes de textiles et proposer des emplois, notamment dans le centre de tri du Relais, dans le 14^e arrondissement de Marseille, pour une vingtaine de personnes.
 - Installation d'espaces de réutilisation dans 5 déchèteries du territoire (Marseille Château-Gombert, Cassis, Gémenos, Gignac-la-Nerthe, Saint-Victoret) mais également au côté de la déchets'tri mobile. Ces dispositifs ont permis de récupérer environ 30 tonnes, qui ont été réutilisées à 79% (16% recyclées, 3% en attente de vente et 2% non valorisées).
 - 2 projets innovants accompagnés sur le territoire :
 - La Recyclerie Sportive qui propose de collecter et réemployer du matériel et des vêtements sportifs. Sur 2021, année de lancement, environ 3,9 tonnes ont été collectées, 290 vélos réparés, 500 objets revendus et 1 500 personnes sensibilisées au cours de 38 demi-journées d'animations
 - L'Incassable qui travaille pour reconstruire une filière locale de réemploi du verre et proposer sur le Territoire une alternative aux emballages à usage

unique. Cette volonté se traduit, dans un premier temps, par la mise en place d'un circuit de réemploi des bouteilles en verre de 75 cl utilisées par les brasseries artisanales locales (3 brasseries partenaires sur le territoire) et l'implantation de points de collecte de ces bouteilles (10 points sur le territoire). À la suite de l'expérimentation, la filière s'ouvrira en 2022 aux producteurs de vin, jus, limonade ou encore de lait souhaitant entrer dans la démarche.

- Expérimentation de 6 collectes ponctuelles de DEEE en partenariat avec l'éco-organisme ECOLOGIC, ayant permis de collecter plus de 600 kg.

/ SUR LE TERRITOIRE DU PAYS D'AIX

Axe 1 : Sensibiliser à la réduction des déchets pour faire évoluer les comportements

Les stands de sensibilisation : stand en octobre sur les marchés forains de Gardanne, Trets, Vitrolles, Rousset, Lambesc et Pertuis sur le thème du gaspillage alimentaire (105 personnes sensibilisées) ; stand le 16 octobre sur le cours Mirabeau d'Aix-en-Provence, sur le thème du gaspillage alimentaire (100 personnes sensibilisées) ; stand sur le marché bio à Saint-Cannat (40 personnes sensibilisées) ; stand sur les forums des associations d'Aix-en-Provence, Gardanne et de Pertuis (200 personnes sensibilisées) et stand Compostage à Rognes (marché aux fleurs, le 13 juin) et à Trets (animation, le 4 septembre)



Sensibilisation à la réduction des déchets
Territoire du Pays d'Aix

L'opération « Stop-pub » : plus de 10 100 autocollants « Stop-pub » ont été distribués cette année. Ce sont près de 184 000 autocollants qui ont été diffusés dans les communes depuis le lancement de l'opération, en 2007.

La sensibilisation des scolaires : dans le cadre du programme pédagogique sur les déchets, des animations sont réalisées dans les écoles maternelles et primaires, et des supports pédagogiques sont diffusés dans les classes et aux enseignants. Lors de ces interventions, sont abordés les aspects de la gestion des déchets (la prévention, la collecte sélective, la valorisation et le traitement).

Sur l'année scolaire 2020-2021, ce sont 2 434 élèves qui en ont bénéficié : 55 classes pour la sensibilisation générale et 46 classes pour l'approfondissement. 290 demi-journées d'animation ont ainsi été réalisées sur la réduction et la gestion des déchets.

Supports pédagogiques : remise à jour du livret et de l'exposition de l'Arbois ainsi qu'une refonte des cahiers des élèves.



Supports pédagogiques
Territoire du Pays d'Aix

Création d'une mallette pédagogique, contient 6 jeux éducatifs à destination des enfants de 8 à 12 ans (autour de thématiques : le gaspillage alimentaire, le compostage, etc.). Cette mallette peut être utilisée en classe par les enseignants, lors d'animations d'éducation à l'environnement, ou prêtée aux communes en charge du temps périscolaire et souhaitant proposer des animations autour de la réduction de déchets.



Mallette pédagogique
Territoire du Pays d'Aix

En 2021, deux actions de collecte des textiles en interne ont permis de collecter 2 100 kg de textiles usagés. Une sensibilisation des agents à la lutte contre le gaspillage alimentaire a été réalisée en interne et par mail.

Axe 2 – Harmoniser les modalités de gestion des déchets d'activité économique sur le territoire afin de favoriser l'émergence de solutions adaptées

Limiter la prise en charge des déchets des professionnels par le service public : l'année 2021 a été consacrée à la mise en œuvre effective de la phase 2 (arrêt de la collecte des gros producteurs en zone INTER au 1^{er} septembre 2021) ; au suivi du contrôle d'accès par identification des plaques minéralogiques sur la déchèterie de Pertuis visant à moderniser l'accueil en déchèterie ; à la mise en service du contrôle d'accès sur les déchèteries de Bouc-Bel-Air, les Pennes-Mirabeau et Vitrolles en juin 2021 et Gardanne en octobre 2021 ; aux travaux d'aménagement de la voirie et des équipements de contrôles d'accès sur les déchèteries de La Roque-d'Anthéron, Le Puy-Sainte-Réparate, Lambesc, Meyrargues, Peyrolles-en-Provence, Puyloubier, Saint-Cannat et Saint-Paul-lès-Durance.

Des travaux de construction d'une voie d'accès pour une déchèterie professionnelle gérée par un prestataire privé sur un terrain de la commune de Bouc-Bel-Air ont été effectués à la suite de l'attribution d'un bail emphytéotique et à la diffusion/communication de la « feuille de route pour l'établissement d'un règlement de collecte pour la gestion des déchets d'activité économique (DAE) » auprès de tous les prestataires de gestion des déchets locaux. Et ce, afin de les inciter à « prendre le relais » du service public, tant sur les activités Collecte (Gestion des déchets en ZAE et en ZINTER pour les gros producteurs) que sur l'ouverture de nouveaux sites de déchèterie dédiés aux professionnels.

Axe 3 - Favoriser la gestion de proximité des biodéchets

Télépaiement en ligne des composteurs et lombricomposteurs : ce dispositif de paiement par carte bleue a été proposé le 30 juillet 2020 aux habitants pour la réservation de leur composteur ou lombricomposteur, avec la possibilité de payer sur la plateforme sécurisée du Pays d'Aix. En 2021, 314 habitants ont utilisé ce dispositif, représentant 13% des paiements.

Le compostage individuel : plus de 30 % des foyers individuels s'adonnent à cette pratique. À ce jour, ce sont plus de 27 500 composteurs qui ont été distribués sur le Territoire, dont 2 064 en 2021.

Le lombricompostage individuel : en 2021, 326 foyers se sont lancés dans la pratique du lombricompostage et plus de 2 200 familles depuis le début de l'opération.

Le compostage collectif : 19 nouveaux sites collectifs ont été équipés et aucun composteur n'a été retiré. En 2021, 81 sites collectifs sont opérationnels sur le Territoire (43 résidences, 2 lotissements, 1 pépinière, 3 centres d'apprentissage, 1 résidence étudiante, 4 maisons de retraite, 7 quartiers (1 à Meyrargues, 2 à Fuveau et 2 à Cabriès, 1 à Coudoux et 1 à Peynier), 2 administrations, 8 jardins et 10 cantines) ; 199 interventions de suivi de sites de compostages collectifs ont été réalisées, dont 119 réalisées par le prestataire et 21 livraisons de broyat.

Le compostage ou lombricompostage à vocation pédagogique : ces équipements permettent aux enfants d'observer concrètement la valorisation des biodéchets et de compléter de manière ludique les animations réalisées en classe.

Cette année, 6 installations ont été effectuées et 1 a été retirée. En 2021, ce sont au total 62 composteurs et/ou lombricomposteurs pédagogiques qui sont en fonctionnement.

Don de compost en déchèterie : deux opérations de distribution de compost aux particuliers ont été organisées sur 2 déchèteries : Pertuis et Saint-Cannat. Ce sont 45 tonnes de compost qui ont été distribuées lors de ces opérations. À cette occasion, les conseillers prévention du Territoire du Pays d'Aix étaient à la disposition des usagers et ont permis de sensibiliser 489 personnes à la valorisation des résidus de culture directement au jardin, en utilisant les techniques de compostage et de paillage des cultures.

Lutte contre le gaspillage alimentaire dans les cantines scolaires : le Territoire du Pays d'Aix a fait appel à un bureau d'étude spécialisé, qui a accompagné 8 communes (Éguilles phase 2, Vitrolles phase 2, Saint-Marc-Jaumeguarde, Peynier, Meyreuil, Saint-Cannat, Peyrolles-en-Provence, Le Tholonet) et 1 cuisine centrale du CCAS de Venelles.

Sensibilisation des élèves de primaire au gaspillage alimentaire : le Territoire du Pays d'Aix est intervenu avec le CPIE dans des classes d'écoles primaires afin de sensibiliser les élèves pendant une demi-journée à cette problématique. En 2021, 1 328 élèves de 55 classes ont été sensibilisés à la lutte contre le gaspillage alimentaire.

Actions en matière de don alimentaire : réalisation d'un guide du don permettant une mise en relation entre les acteurs, les donateurs et les receveurs du don alimentaire.

Journée de lutte contre le gaspillage alimentaire : chaque année, le 16 octobre marque la journée mondiale de la lutte contre le gaspillage alimentaire. Créée en France en 2013, elle a pour objectif d'inciter à réduire de 50 % le gaspillage à horizon 2025, conformément à la réglementation en vigueur et au pacte national de lutte contre le gaspillage alimentaire 2017-2020.



Animation lutte contre le gaspillage alimentaire
Territoire du Pays d'Aix

Dans cette optique, le Territoire du Pays d'Aix a choisi, durant le mois d'octobre, de mettre l'accent sur différentes actions.

Ainsi, les actions suivantes ont été réalisées :

- Sensibilisation au gaspillage alimentaire sur Facebook : 2 posts Facebook avec près de 40 partages et près de 15 000 personnes touchées.
- Stand de sensibilisation avec animation à l'occasion du mois pour la lutte contre le gaspillage alimentaire : les conseillers Tri et Prévention du Territoire ont été présents sur le marché de Trets, de Vitrolles, de Rousset, de Lambesc et de Pertuis ainsi qu'aux allées provençales à Aix-en-Provence.
- Sensibilisation des agents du Territoire : mail envoyé en interne à tous les agents du Pays d'Aix (environ 500 personnes touchées), retours positifs de la part de leur part.

Axe 4 - Développer le réemploi

En 2021, 6 ressourceries et associations sont présentes sur le Territoire du Pays d'Aix : Histoires Sans Fin à Venelles, Elan-Jouques à Jouques, De Fil En Aiguille à Pertuis, l'Atelier des 1001 vises à La Roque-d'Anthéron, Emmaüs à Cabriès et Aix-en-Provence, et ADAVA à Aix-en-Provence. De plus, les habitants ont à leur disposition plusieurs dispositifs pour le réemploi dans les déchèteries : 4 caissons respectivement à Peyrolles-en-Provence, à Aix-en-Provence, à Gardanne et à Pertuis ; 1 abri à Venelles ; 1 local aux Pennes-Mirabeau ainsi qu'1 caisson pour l'expérimentation d'une donnerie à Meyreuil.

Ce sont 1 986 tonnes qui ont ainsi été détournées des circuits de collecte et de traitement en 2021, dont 1 790 tonnes réemployées.

Label « commerce engagé » : l'association Ecoscience a initié la démarche « commerce engagé » avec la réalisation d'un diagnostic, d'un cahier des charges, de supports de communication auprès des commerçants volontaires.

En 2021, 4 nouvelles communes sont rentrées dans le dispositif : Coudoux, Lambesc, Simiane-Collongue et Le Tholonet, et le CPIE a accompagné 150 commerces engagés sur 62 demi-journées de rencontre de terrain. En 2021, l'accompagnement personnalisé des commerces engagés a continué et le cahier des charges a été renouvelé.



Le label « restaurants engagés » met en valeur les actions des professionnels de la restauration et permet de les accompagner dans le développement de bonnes pratiques en matière de réduction des déchets. Il s'agit de les encourager à développer des circuits économiques courts, de lutter contre le gaspillage alimentaire et de sensibiliser la clientèle à la saisonnalité des produits.

Les professionnels engagés sont valorisés par un affichage dans leur établissement et par une communication numérique sur leur action.

Autres actions de prévention et accompagnement des porteurs de projets

- une subvention aux Foyers ruraux des Bouches-du-Rhône pour ses actions de compostage, notamment sur la plateforme de la Roque-d'Anthéron ;
- la poursuite du dispositif d'aide pour les structures de réemploi et ressourceries.

Pour tous ces projets, la collectivité est invitée à participer aux réunions de suivi avec les autres partenaires financiers.

/ SUR LE TERRITOIRE DU PAYS SALONNAIS

En 2021, l'opération « Salon Jaune » a permis d'équiper le reste de la population non desservie à Salon-de-Provence en bacs de tri porte-à-porte, individuels ou collectifs (plus de 1 000 foyers). Comptons également près de 2 500 foyers à Berre-l'Étang dans le cadre de « Berre Jaune ». À ces dotations de bacs et distribution de mémo-tri s'ajoutent les actions des ambassadeurs du tri sur le terrain pour que ces bacs soient correctement utilisés : interventions en habitat collectif, au cours de forums des associations ou éco-citoyens, dans les écoles...



Soulignons l'importance des « publics relais » (CIQ, bailleurs sociaux, syndicats de copropriétés, associations, personnels communaux...), qui se mobilisent toujours en partenariat avec le Territoire du Pays Salonais, pour aller dans ce sens. Par téléphone également, l'équipe du Service gestion des déchets reste à l'écoute de tous les administrés en demande de précisions et soucieux de « bien faire ». 687 personnes résidant en immeubles ont pu être sensibilisées par les ambassadeurs du tri. Des interventions ont eu lieu en déchèteries pour rappeler qu'ici aussi, la qualité du tri est essentielle et pour mieux faire connaître la benne « Mobilier ».



Nos programmes pédagogiques pour les enseignants et animateurs ont été mis en ligne durant 4 mois. Cette publication a eu pour effet de remplir en une semaine l'emploi du temps des intervenants du service gestion des déchets pour toute l'année scolaire !



Animation Trier son verre
Territoire du Pays Salonais

<ul style="list-style-type: none"> - J'agis je réduis - Stop au gaspillage alimentaire - Approche du lombricompostage - Les p'tites bêtes du compost 	<ul style="list-style-type: none"> - J'agis, je trie - Trions et recyclons nos papiers - Le recyclage des D3E* - Trier son verre, c'est soutenir la Ligue contre le cancer - Relevons le défi piles
*Déchets d'équipements électriques ou électroniques	

Retour sur « Le défi piles »

Cette action, organisée en partenariat avec Corepile, a touché 8 classes d'une école, les familles, le personnel de la structure et permis la collecte de 191 kg de piles.

Le défi piles
Territoire du Pays Salonais



Interventions écoles		
Nombre d'élèves sensibilisés par les ambassadeurs du tri	Nombre d'élèves sensibilisés par le biais du marché public avec la CPIE	Nombre total d'élèves sensibilisés.
865	1 085	1 950

Non aux déchets ou la prévention des déchets

Poursuite de la distribution de composteurs individuels. La campagne d'inscription lancée fin 2019, pour la récupération d'un composteur contre une formation, la remise du guide du compostage de jardin et un chèque de 10 euros ayant eu un trop grand succès, l'année 2021 a été réservée pour écouler la liste d'attente des personnes dont le dossier était bouclé.



Remise de composteur et formation
Territoire du Pays Salonais

Ceci a bien été expliqué aux nouveaux candidats, en attente d'un composteur, pour les mois à venir et prêts à adopter des pratiques plus écologiques de gestion de leurs déchets de cuisine et de jardin. Dans le cadre de cette action 1 300 composteurs ont été distribués et 1 441 personnes ont pu être sensibilisées, en « 3 temps, 3 campagnes ». 332 enfants ont aussi pu profiter d'interventions sur le compostage, pour certains, à l'appui d'un composteur déjà installé à l'école.

Intervention sur le compostage
Territoire du Pays Salonais



Dans le cadre de la lutte contre le gaspillage alimentaire, 810 élèves ont pu être éveillés à des nouveaux comportements.

807 mètres

Au quartier des Canourgues, à Salon-de-Provence, après relooking, plus d'un kilomètre linéaire de linge blanc de récupération a été exposé sur les étendoirs ! Pour ce faire, le Service gestion des déchets s'est associé à une artiste-urbaniste, Hélène Sanier, porteuse du projet, au Service de la politique de la ville de la Métropole, et à l'association Mosaik'Art de Salon-de-Provence.



Information autour du tri et du recyclage des textiles
Territoire du Pays Salonais
Photos Patrick Urvoy

Cette grande quantité de linge a été collectée auprès d'Eco-TLC, à Vitrolles, des habitants du quartier et du personnel de la Métropole. Le linge blanc a été teinté ou décoré avec des teintures végétales, dans le cadre d'ateliers de sérigraphie animés par deux artistes, sur le thème de « la ville qui se végétalise », puis étendu lors d'un évènement festif. Une colonne de tri des textiles a été installée pour l'occasion ainsi qu'un stand ciblant principalement l'information autour du tri et du recyclage des textiles. À la fin de la manifestation, chaque habitant a pu se servir gratuitement de draps, nappes, ou

vêtements. Les retombées sur le quartier de cette action, valorisée par la ville de Salon, ont, d'après les échos, été « énormes ».

Au total, tout en s'adaptant à la pandémie Covid-19 et avec le respect des gestes barrières, près de 8 000 personnes ont été touchées par les actions de sensibilisation en 2021.

/ SUR LE TERRITOIRE DU PAYS D'AUBAGNE ET DE L'ÉTOILE

La prévention des déchets, un axe fort en plein développement

Les actions de prévention des déchets visent à économiser des matières premières épuisables, limiter les impacts sur l'environnement et la santé, et permettre des économies financières liées au traitement du déchet. C'est un axe principal de la politique du Territoire qui, au cours de l'année 2021, a été fortement développé par la mise en place d'opérations structurantes. Ces dernières participent activement aux changements de paradigmes comportementaux qui doivent s'opérer individuellement et collectivement, pour une gestion plus raisonnée des résidus.

Dans ce cadre, les opérations mises en place au cours de l'année sont les suivantes :

- Lancement d'une opération pilote « Zéro Déchet » au niveau de deux communes : Belcodène et Saint-Savournin ;
- Déploiement de la vente des composteurs individuels au niveau des habitants du Territoire ;
- Développement des composteurs collectifs au niveau des résidences et des écoles.

/ SUR LE TERRITOIRE ISTRES-OUEST PROVENCE

Les deux principales actions de prévention lancées en 2021 sont :

La distribution des composteurs individuels. Les premières livraisons de composteurs ont été réceptionnées fin 2020. La distribution aux administrés a commencé le 13 octobre 2021 avec la première permanence. Les composteurs sont distribués lors de permanence sur les 6 communes. 821 composteurs ont ainsi été distribués entre les mois d'octobre et fin décembre 2021.



Communication sur le compostage
Territoire Istres-Ouest Provence

La distribution des autocollants « Stop-pub » : ils ont été mis à disposition dans les mairies, mairies annexes, médiathèques et certains établissements recevant du public.

/ SUR LE TERRITOIRE DU PAYS DE MARTIGUES

Maintien du plan d'action des déchets verts avec la gestion en autonomie de la plateforme de compostage et la distribution gratuite aux usagers de compost normé dans deux déchèteries du territoire.

Poursuite des actions en termes de prévention des déchets, avec le maintien et le développement de la campagne de distribution des composteurs et la diversification des dispositifs proposés avec les lombricomposteurs. L'équipe de sensibilisation a été formée sur les nouvelles pratiques de compostage pour la distribution de ces équipements et a répondu à une demande accrue sur le territoire. Un développement important de ces dispositifs est constaté sur l'année 2021 et maintenu sur 2022. Des guides sur les pratiques de compostage sont téléchargeables en ligne sur le site du Pays de Martigues. Des animations ciblées de compostage et lombricompostage ont été organisées en corrélation avec le déploiement des extensions de consignes de tri destinées à faciliter le geste de tri aux habitants dans le respect des règles sanitaires.

Participation au projet du Territoire du Pays de Martigues permettant de donner une seconde vie aux objets, une caisse dédiée au réemploi est disponible sur le quai de la déchèterie de Croix-Sainte, à Martigues. La ressourcerie du Territoire est fonctionnelle depuis 2020.

4.4. La pré-collecte

Les équipements de la pré-collecte regroupent tous les contenants aériens, enterrés ou semi-enterrés permettant de collecter les déchets ménagers issus de la collecte sélective, séparative et traditionnelle.

Le parc de pré-collecte est constitué de bacs et de colonnes.

// Parc de bacs roulants

Le parc, de l'ordre de **514 000 bacs** présents sur l'ensemble du territoire métropolitain, est décrit dans le tableau suivant. Il regroupe les équipements pour la collecte sélective et la collecte traditionnelle. Les bacs individuels sont distribués auprès des foyers pour leur usage personnel et les bacs collectifs d'un volume plus important sont destinés à un ensemble de foyers.

Dispositifs de bacs roulants
Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Étoile



	Bacs individuels			Bacs collectifs		
	OM	CS	Total	OM	CS	Total
Territoire Marseille Provence	127 770	98 857	226 627	6 737	200	6 937
Territoire du Pays d'Aix	36 000	36 000	72 000	16 800	7 200	24 000
Territoire du Pays Salonais	79 962	40 261	120 223	9 205	15 528	24 733
Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Étoile	3 686	0	3 686	4 234	0	4 234
Territoire Istres-Ouest Provence	1 708	1 413	3 121	5 254	0	5 254
Territoire du Pays de Martigues	10 400	10 400	20 800	1 800	900	2 700
Métropole Aix-Marseille-Provence	259 526	186 931	446 457	44 030	23 828	67 858

L'évolution entre 2020 et 2021 est de l'ordre de + 4 %.

// Parc de dispositifs aériens non roulants (colonnes)

Au total sur le territoire métropolitain, plus de **7 330 dispositifs aériens** sont implantés permettant ainsi de collecter les ordures ménagères et les recyclables pour que la population concernée participe au tri sélectif.

	Ordures ménagères	Biflux	Emballages (hors verre)	JRM et Papiers/ Cartons*	Verre	Total
Territoire Marseille Provence	0	1 235	183	194	1 706	3 318
Territoire du Pays d'Aix	4	543	0	0	816	1 363
Territoire du Pays Salonais	0	0	316	247	342	905
Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Étoile	17	485	0	0	261	763
Territoire Istres-Ouest Provence	0	417	0	23	317	757
Territoire du Pays de Martigues	0	33	0	28	164	225
Métropole Aix-Marseille-Provence	21	2 713	499	492	3 606	7 331

*Seul le Territoire Istres-Ouest Provence propose ce dispositif

Le biflux est un mélange d'emballages et de papiers journaux-revues-magazines.



Dispositif aérien pour les recyclables
Territoire Marseille Provence



Dispositif aérien pour les recyclables
Territoire Istres Ouest Provence

// Parc de bacs gros volume pour la collecte latérale

Sur le Territoire Marseille Provence existent les bacs à gros volume implantés dans les 1^{er}, 2^e, 3^e, 5^e, 8^e, 11^e, 14^e, 15^e, 16^e arrondissements, avec une collecte en latérale : 856 bacs en OM, 182 bacs pour le verre et 193 bacs pour le biflux.

Soit un total de **1 231 bacs à gros volume** implantés dans certains arrondissements de Marseille.



Collecte des bacs gros volume
Territoire Marseille Provence

// Parc de dispositifs enterrés et semi-enterrés

Au total, sur le territoire métropolitain, **1 965 dispositifs enterrés et semi-enterrés** sont implantés, permettent de collecter les ordures ménagères et les recyclables, et incitent la population concernée à participer au tri sélectif.

	Ordures ménagères	Biflux	Emballages (hors verre)	JRM/Papiers	Verre	Total
Territoire Marseille Provence	81	196	25	27	200	529
Territoire du Pays d'Aix	204	308	0	0	225	737
Territoire du Pays Salonais	44	0	12	11	12	79
Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Étoile	186	186	0	0	92	464
Territoire Istres-Ouest Provence	49	41	0	0	36	126
Territoire du Pays de Martigues	10	10	0	0	10	30
Métropole Aix-Marseille-Provence	574	741	37	38	575	1 965

L'évolution du parc des dispositifs enterrés et semi-enterrés, entre 2020 et 2021, est de l'ordre de +1,71 % (soit 33 unités en plus) du fait de la poursuite de la densification des dispositifs enterrés sur certains territoires.



Dispositif enterré
Territoire du Pays d'Aix



Dispositif enterré
Territoire Marseille Provence

// Au global, le ratio d'équipement en colonnes d'apport volontaire pour l'ensemble de la métropole est de (colonnes aériennes et enterrées) :

		Nombre	Habitants/ colonne
Territoire Marseille Provence	Colonnes Biflux et Emballages	1 639	652
	Colonnes JRM et Papiers	221	4 833
	Colonnes Verre	1 906	560
Territoire du Pays d'Aix	Colonnes Biflux et Emballages	851	463
	Colonnes Verre	1 041	378
Territoire du Pays Salonais	Colonnes Biflux et Emballages	328	447
	Colonnes JRM et Papiers	258	569
	Colonnes Verre	354	414
Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Étoile	Colonnes Biflux et Emballages	671	163
	Colonnes Verre	353	310
Territoire Istres-Ouest Provence	Colonnes Biflux et Emballages	458	220
	Colonnes Cartons*	23	190 foyers
	Colonnes Verre	353	285
Territoire du Pays de Martigues	Colonnes Biflux et Emballages	43	87
	Colonnes JRM et Papiers	28	133
	Colonnes Verre	174	407
Métropole Aix-Marseille-Provence	Colonnes Biflux et Emballages	3 990	457
	Colonnes JRM et Papiers	507	2 469
	Colonnes Verre	4 181	452

* Colonnes Cartons : ces bornes sont destinées particulièrement aux cartons des petits commerçants du centre-ville.

Ainsi, pour les recyclables, la population bénéficie soit d'une collecte en colonnes d'apport volontaire, soit d'une collecte en bacs de tri.

4.5. La collecte des déchets

4.5.1. La collecte des ordures ménagères

// Modalités de collecte et mode de gestion

Les collectes des ordures ménagères sur le territoire métropolitain sont effectuées en régie et en privé (prestation déléguée).

Les tournées sont réparties le matin, l'après-midi et le soir.

	Collecte en colonnes		Collecte en bacs	
	Habitants desservis par un service en régie	Habitants desservis par un service en privé	Habitants desservis par un service en régie	Habitants desservis par un service en privé
Territoire Marseille Provence	ND	ND	715 357	352 811
Territoire du Pays d'Aix	0	41 600	231 460	162 521
Territoire du Pays Salonais	0	0	28 744	117 944
Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Étoile	19 700	0	89 746	0
Territoire Istres-Ouest Provence	0	5 312	64 266	31 016
Territoire du Pays de Martigues	0	3 000	67 789	0
Métropole Aix-Marseille-Provence	-	-	1 197 362	664 292

*ND : Non déterminé

Remarque : la population concernée par les collectes en colonnes a été estimée sur la base d'un ratio de l'ordre de 200 habitants par colonne OM.

// Fréquences des collectes par commune

Les fréquences de collecte varient d'une commune à l'autre, en fonction de la typologie d'habitat et de la variation saisonnière de la population. Pour plus de détails, se référer aux rapports annuels de chaque Territoire.

// Tonnages collectés en 2021

Le tableau suivant présente les quantités et les ratios par habitant d'ordures ménagères résiduelles pris en charge par le service public. Une évolution est présentée par rapport à l'année 2020. Ces tonnages résiduels comprennent une part des déchets dits « assimilés » lorsque les déchets des professionnels sont collectés dans le cadre du circuit de collecte. Ces assimilés seraient estimés à 22 % selon l'ADEME, soit une estimation de 150 484 tonnes d'assimilés sur le territoire métropolitain.

Au total, ce sont **684 020 tonnes d'ordures ménagères résiduelles** ou 362 kg/hab prises en charge par le service public de gestion des déchets, soit une évolution en termes de tonnes de -1,18 % par rapport à l'année 2020 ou une évolution du ratio par habitant de -1,90 %.

	Population	Tonnage OMR 2021	Ratio Kg/hab	Tonnage OMR 2020	% évolutions des tonnages
Territoire Marseille Provence	1 068 168	401 808	376	405 052	-0,80%
Territoire du Pays d'Aix	393 981	128 957	327	131 052	-1,60%
Territoire du Pays Salonais	146 688	49 442	337	50 173	-1,46%
Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Étoile	109 446	40 245	368	42 351	-4,97%
Territoire Istres-Ouest Provence	100 594	39 572	393	39 606	-0,09%
Territoire du Pays de Martigues	70 789	23 996	339	23 972	0,10%
Métropole Aix-Marseille-Provence	1 889 666	684 020	362	692 206	-1,18%

4.5.2. Les collectes sélectives des emballages, du verre et des papiers

// Modalités de collecte et mode de gestion

Les collectes sélectives des emballages, du verre et des papiers journaux-revues-magazines sur le territoire métropolitain sont effectuées en régie et en privé (prestations déléguées).

Les collectes en apport volontaire pour les recyclables sont exclusivement collectées par des prestataires de service sur toute la métropole. Pour les collectes en bacs des recyclables, les habitants concernés sont répartis comme il est précisé dans le tableau suivant :

	Collecte en colonnes		Collecte en bacs	
	Habitants /régie	Habitants /privé	Habitants /régie	Habitants /privé
Territoire Marseille Provence	-	1 068 168	621 286	146 886
Territoire du Pays d'Aix	-	393 981	223 748	170 233
Territoire du Pays Salonais	-	146 688	28 744	117 944
Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Étoile	-	109 446	0	0
Territoire Istres-Ouest Provence	-	100 594	0	3 029
Territoire du Pays de Martigues	-	3 725	37 064	0
Métropole Aix-Marseille-Provence	-	1 822 602	910 842	438 092

// Fréquences des collectes par commune

Les fréquences de collecte des recyclables varient d'une commune à l'autre en fonction de la typologie d'habitat et de la variation saisonnière. Pour plus de détails, se référer aux rapports annuels de chaque Territoire.

// Tonnages collectés en 2021

Le tableau suivant présente les quantités et les ratios par habitant issus des collectes sélectives prises en charge par le service public. Une évolution est présentée par rapport à l'année 2020.

Sur le territoire métropolitain, **près de 79 500 tonnes sont issues de la collecte sélective** soit 42,1 kg/hab pris en charge par le service public de gestion des déchets, représentant une évolution des tonnages de + 8,84 % par rapport à l'année 2020 ou une évolution du ratio par habitant de + 8,14 %.

Par type

	Population	Tonnage AV	Tonnage PàP	Tonnage 2021	Ratio 2021 Kg/hab.	Tonnage 2020	% évolution des tonnages
Territoire Marseille Provence	1 068 168	24 707	11 322	36 029	33,7	33 411	7,84%
Territoire du Pays d'Aix	393 981	12 790	10 995	23 785	60,4	21 519	10,53%
Territoire du Pays Salonais	146 688	4 671	4 567	9 238	63,0	8 110	13,91%
Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Étoile	109 446	4 201	0	4 201	38,4	3 838	9,46%
Territoire Istres-Ouest Provence	100 594	3 248	169	3 417	34,0	3 492	-2,15%
Territoire du Pays de Martigues	70 789	1 202	1 618	2 820	39,8	2 666	5,78%
Métropole Aix-Marseille-Provence	1 889 666	50 819	28 671	79 490	42,1	73 036	8,84%

Par flux

	Population	Tonnage Verre	Tonnage Recyclables hors Verre	Tonnage 2021
Territoire Marseille Provence	1 068 168	14 630	21 399	36 029
Territoire du Pays d'Aix	393 981	9 333	14 452	23 785
Territoire du Pays Salonais	146 688	3 236	6 002	9 238
Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Étoile	109 446	1 910	2 291	4 201
Territoire Istres-Ouest Provence	100 594	1 371	2 046	3 417
Territoire du Pays de Martigues	70 789	927	1 893	2 820
Métropole Aix-Marseille-Provence	1 889 666	31 407	48 083	79 490

4.5.3. Les collectes séparatives

// Modalités de collecte et mode de gestion

Les collectes séparatives regroupent les collectes spécifiques de déchets verts, de cartons, de papiers de bureau et de sapins de Noël. Ces collectes séparatives ne sont pas développées de façon homogène sur tout le territoire de la Métropole.

Pour le Territoire Istres-Ouest Provence, une partie du tonnage des collectes séparatives est intégrée dans le tonnage des déchèteries, ces dernières étant déposées en déchèteries.

Quand celles-ci existent, elles sont assurées soit en régie, soit par un opérateur ou prestataire.

// Fréquences des collectes par commune

Les fréquences de collecte varient en fonction des secteurs et des communes. Pour plus de détail, se référer aux rapports annuels de chaque Territoire.

// Tonnages collectés en 2021

Près de 3 300 tonnes (hors tonnages textiles) sont issues des collectes séparatives qui sont envoyées majoritairement en filière de valorisation.

Le tableau suivant présente les quantités issues des collectes séparatives existantes sur le territoire métropolitain :

	Collecte cartons	Collecte Papiers de bureau	Collecte sapins de Noël	Collecte Déchets verts/ Bois	Collecte autres (piles, néons ...)
Territoire Marseille Provence	55	X	130	-	-
Territoire du Pays d'Aix	610	X	31	X	-
Territoire du Pays Salonais	388	-	X	-	X
Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Étoile	X	X	616	X	38
Territoire Istres-Ouest Provence	116	30	-	953	7
Territoire du Pays de Martigues	-	-	3	308	-
Métropole Aix-Marseille-Provence	1 169	30	780	1 261	45

X : Existence d'une collecte séparative mais les tonnages sont déjà comptabilisés soit en collecte sélective, soit en apport déchèterie, soit en autres apports.

Collecte des sapins de Noël
Territoire du Pays Salonais



Collecte des sapins de Noël
Territoire Marseille Provence

4.5.4. La collectes des encombrants des ménages sur la voie publique et les autres collectes à la demande

// Modalités de collecte et mode de gestion

Les collectes des encombrants à la demande sont organisées sur tout le territoire métropolitain. Elles sont effectuées en régie et en prestation déléguée.

// Fréquences des collectes par commune

Les fréquences de collecte des encombrants varient d'une commune à l'autre en fonction de la typologie d'habitat. Pour plus de détails, se référer aux rapports annuels de chaque Territoire.

// Tonnages collectés en 2021

Le tableau suivant présente les quantités d'encombrants à la demande sur rendez-vous et/ou des collectes de points noirs, prises en charge sur une grande partie du territoire métropolitain.

Sur la Métropole, ce sont **35 719 tonnes d'encombrants** qui sont collectés par les Territoires. Cependant, il s'agit de tonnage partiel puisqu'une quantité non négligeable d'encombrants collectés en porte-à-porte transite par les déchèteries non équipées de système de pesée.

	Collecte encombrants
Territoire Marseille Provence	27 209
Territoire du Pays d'Aix	1 625
Territoire du Pays Salonais*	1 109
Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Étoile	1 883
Territoire Istres-Ouest Provence	1 700
Territoire du Pays de Martigues**	2 193
Métropole Aix-Marseille-Provence	35 719

* Les encombrants collectés en porte-à-porte sont évacués sur les déchèteries. Ils sont par conséquent intégrés, pour partie, dans les tonnages des déchèteries.

** Les encombrants sont collectés en porte-à-porte par les communes du Territoire. Les encombrants valorisables sont évacués sur les déchèteries et sont par conséquent intégrés dans les tonnages des déchèteries (tableau en partie E). Le tonnage des encombrants non valorisables est indiqué ici.

4.5.5. La collecte des déchets en déchèteries

Les déchèteries offrent un service de proximité basé sur l'apport volontaire. Elles participent à la protection de l'environnement par la valorisation des matières collectées et la réduction des dépôts sauvages. Les déchets ainsi collectés entrent à 81 % en filières de valorisation.



// Organisation et mode de gestion

Au total, **58 déchèteries** sont présentes sur le territoire métropolitain. Le nombre et l'organisation des déchèteries sont détaillés dans le tableau suivant :

	Nombre de déchèteries	Tonnage 2021	Mode de gestion haut de quai	Mode de gestion bas de quai	Tonnage 2020
Territoire Marseille Provence	17	102 864	13 en régie 4 en privé	privé	93 854
Territoire du Pays d'Aix	21	141 830	1 en régie 20 en privé	privé	130 666
Territoire du Pays Salonais	7	64 422	privé	privé	54 328
Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Étoile	4	31 306	privé	privé	24 021
Territoire Istres-Ouest Provence	6	29 360	1 en régie 1 en privé 4 en insertion	privé	25 846
Territoire du Pays de Martigues	4	14 719	régie	régie	12 433
Métropole Aix-Marseille-Provence	58	384 501			341 148

À noter que la déchèterie de La Fare-les-Oliviers, gérée par le Territoire du Pays Salonais, est utilisée par des habitants du Territoire du Pays d'Aix via une convention entre les deux Territoires. Elle est donc comptabilisée sur les deux Territoires.

Les tonnages 2021 en provenance des déchèteries, à l'échelle de la métropole, ont augmenté de + 12,71 % par rapport à 2020.



// Tonnages

Les tableaux suivants présentent les quantités de matériaux collectés et valorisés en déchèteries. **384 501 tonnes** sont issues des déchèteries, soit **203 kg/hab** pris en charge par le service public de gestion des déchets.

	Végétaux	Gravats	Ferrailles	Cartons	Tout venant	D3E	Bois	Mobilier	Autres (DDS, huiles...)	TOTAL TONNAGE
Territoire Marseille Provence	20 082	35 727	3 864	1 887	22 263	1 775	11 180	5 185	901	102 864
Territoire du Pays d'Aix	34 359	55 565	4 861	3 407	21 772	2 402	13 887	4 591	986	141 830
Territoire du Pays Salonais	14 200	27 153	1 917	1 081	9 923	1 026	6 321	2 326	475	64 422
Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Étoile	5 804	11 541	972	306	7 205	504	4 373	322	279	31 306
Territoire Istres-Ouest Provence	5 381	11 987	1 129	574	4 310	816	3 039	1 700	424	29 360
Territoire du Pays de Martigues	2 331	5 040	505	472	2 990	309	1 370	1 337	365	14 719
Métropole Aix-Marseille-Provence	82 157	147 013	13 247	7 727	68 463	6 832	40 170	15 461	3 430	384 501



En 2021, sur les 384 500 tonnes, 312 673 tonnes entrent en filières de valorisation, soit 81 % du total (pour rappel : 83 % en 2020).

	Tonnage total 2021	Ratio kg/hab	Total valorisé 2021	Pourcentage tonnage valorisé
Territoire Marseille Provence	102 864	96	80 269	78%
Territoire du Pays d'Aix	141 830	360	131 646	93%
Territoire du Pays Salonais	64 422	439	54 499	85%
Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Étoile	31 306	286	14 002	45%
Territoire Istres-Ouest Provence	29 360	292	25 583	87%
Territoire du Pays de Martigues	14 719	208	6 674	45%
Métropole Aix-Marseille-Provence	384 501	203	312 673	81%

4.6. Le transfert des déchets

Les centres de transfert sont des installations sur lesquelles s'effectuent les « ruptures de charges » entre la collecte de proximité et les sites de traitement/tri. Le public n'y a pas accès. Ces centres permettent ainsi d'optimiser les coûts de transport des déchets et d'agir en faveur de l'environnement.

Les **19 équipements** présents et répartis sur l'ensemble du territoire métropolitain permettent le transfert de 626 329 tonnes d'ordures ménagères résiduelles et de 44 995 tonnes de déchets issues de la collecte sélective, soit un total de **671 324 tonnes**.

Le détail par Territoire est présenté dans le tableau suivant :

	Nombre d'installation				Tonnages transférés			
	OMR	CS	Mixte	Total	OMR	Poids tonnage OMR des CT /Métropole	CS	Poids tonnage CS des CT /Métropole
Territoire Marseille Provence	4	3		7	401 808	64%	31 234	69%
Territoire du Pays d'Aix			4	4	97 338	16%	9 024	20%
Territoire du Pays Salonais			2	2	29 964	5%	4 568	10%
Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Étoile	2			2	40 245	6%	0	0%
Territoire Istres-Ouest Provence	1		2	3	39 572	6%	169	0,4%
Territoire du Pays de Martigues	1			1	17 402	3%	0	0%
Métropole Aix-Marseille-Provence	8	3	8	19	626 329		44 995	

Le mode de gestion est, soit la régie, soit la prestation de service. Pour plus de détails, se référer au rapport annuel de chaque Territoire.



Centre de transfert
Territoire du Pays Salonais

Centre de transfert de La Parade
Territoire du Pays d'Aix



4.7. Le traitement des déchets ménagers et assimilés (DMA)

Les déchets ménagers et assimilés comprennent les ordures ménagères résiduelles (OMR), les déchets ménagers collectés sélectivement (collectes sélective et séparative), les déchets occasionnels en déchèteries et en porte-à-porte (encombrants) et les autres apports pris en charge par le service public (déchets ménagers assimilés ou déchets assimilés).

4.7.1. Organisation

Le tableau ci-dessous présente les différentes unités de traitement et leur localisation utilisées par tous les Territoires constituant la Métropole.

La nature des traitements est détaillée par valorisation/recyclage, traitement par enfouissement ou par incinération.

	Valorisation recyclage		Traitement résiduel enfouissement		Traitement résiduel incinération	
	Nombre installation	Exploitation /localisation	Nombre installation	Exploitation /localisation	Nombre installation	Exploitation /localisation
Territoire Marseille Provence	1	Suez/ Les Pennes-Mirabeau	-	-	1	EveRé/ Fos-sur-Mer
Territoire du Pays d'Aix	1	Suez/ Les Pennes-Mirabeau	2	Pays d'Aix L'Arbois/ Aix-en-Provence La Malespine SEMAG/ Gardanne	-	-
Territoire du Pays Salonais	1	Paprec/ Nîmes	1	SMAV/ La Fare-les-Oliviers	-	-
Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Étoile	1	Suez/ Les Pennes-Mirabeau	3	Suez/ Les Pennes-Mirabeau - VALSUD/ Septèmes-les-Vallons La Malespine SEMAG/ Gardanne	-	-
Territoire Istres-Ouest Provence	1	Suez/ Les Pennes-Mirabeau	2	Suez/ Bellegarde - Les Pennes-Mirabeau	1	Suez Novalie/ Avignon
Territoire du Pays de Martigues	1	Paprec/ Martigues	1	Pays de Martigues vallon du Fou/ Martigues	-	-
Métropole Aix-Marseille-Provence	3		7		2	

Il est à noter que :

- le site d'EveRé, centre de traitement multifilières, combine 3 types de techniques de valorisation :
 - le tri par séparation des matières organiques, combustibles et recyclables.
 - la valorisation organique par méthanisation et compostage.
 - la valorisation énergétique par traitement thermique.
- le site du vallon du Fou est uniquement géré en régie par le Pays de Martigues et regroupe 3 installations : ISDnD, déchèterie et plateforme de compostage des déchets verts.
- le site de l'Arbois est géré en régie par le Pays d'Aix et en privé par la société Coved.



ISDnD de l'Arbois
Territoire du Pays d'Aix

4.7.2. Bilan global des tonnages des déchets ménagers et assimilés traités/valorisés

Les déchets ménagers et assimilés (DMA) regroupent les ordures ménagères résiduelles (OMR), la collecte sélective (CS), les déchets issus de la collecte séparative, les déchets collectés en déchèteries, et les autres apports pris en charge par le service public.

	Bilan des déchets ménagers et assimilés				
	Tonnage collecté	Tonnage valorisé matière	Tonnage valorisé organique	Tonnage valorisé énergie	Tonnage enfoui
Ordures ménagères résiduelles	684 020	8 269	57 678	314 030	304 043
Collectes sélectives	79 490	69 206	0	6 740	3 544
Collectes séparatives	3 380	1 301	2 070	0	9
Déchèteries	384 501	219 718	82 062	10 892	71 828
Encombrants collectés	34 704	19 270	0	217	15 217
Apports divers sur sites de traitement	30 354	1 860	8 810	126	19 558
Métropole Aix-Marseille-Provence	1 216 449	319 624	150 620	332 006	414 199

Au total en 2021 sur le territoire de la métropole, **1 216 449 tonnes de déchets** ont été pris en charge par les différents services des Territoires (sans les 14 618 tonnes de déchets issus des plateformes de tri du Territoire Marseille Provence).

L'évolution par rapport à 2020 est de + 3,6 %, soit + 43 660 tonnes de plus.

Sur l'ensemble de ces tonnages :

- 39 % sont valorisés, soit en valorisation matière, soit en valorisation organique,
- 27 % sont valorisés en valorisation énergétique,
- 34 % sont enfouis.

4.7.3. Bilan des production d'énergie issue des installations de traitement des déchets

La valorisation énergétique des déchets contribue pleinement aux objectifs de la transition énergétique pour la croissance verte, à savoir le développement des énergies renouvelables. Les différentes installations de la Métropole Aix-Marseille-Provence ont permis de produire les énergies suivantes :

Valorisation énergétique du biogaz produit à partir des déchets stockés (en MWh) :

	Électrique	Thermique	Total
CSD de La Crau	26 348	22 167	48 515
ISDnD de l'Arbois à Aix-en-Provence	17 316		17 316
CSDnD de la Vautubière à La-Fare-les-Oliviers	5 340	5 429	10 769
ISDnD du Mentaure à La Ciotat	1 303		1 303
Total en MWh	50 307	27 596	77 903

Centre de traitement multi-filières à Fos-sur-Mer :

- Valorisation organique (en MWh) :

	Électricité produite	Chaleur produite et autoconsommée
CTM EveRé	10 976	8 232
<i>dont électricité vendue</i>	<i>10 473</i>	
<i>dont électricité autoconsommée</i>	<i>503</i>	

- Valorisation énergétique (en MWh) :

	Énergie électrique GTA	Énergie thermique
CTM EveRé	154 982	854 261
<i>dont électricité vendue</i>	<i>118 260</i>	
<i>dont électricité autoconsommées</i>	<i>36 722</i>	

4.8. Les mesures prises en compte pour atténuer les effets préjudiciables à la santé de l'homme et à l'environnement des opérations de gestion des déchets

4.8.1. Démarche hygiène et sécurité interne

À l'échelle de la Métropole, de nombreuses mesures sont prises en compte pour atténuer les effets préjudiciables à la santé de l'homme et à l'environnement des opérations de gestion des déchets.

Plus précisément pour chacun des Territoires :

/ SUR LE TERRITOIRE MARSEILLE PROVENCE

Formation Parc Prévention

- Contrôle du parc de bennes à ordures ménagères BOM, réalisé 1 fois par trimestre sur chaque garage (Rabatau et Cabucelle, totalisant environ 80 véhicules). Ce contrôle permet de vérifier les barres de maintien et les marchepieds des camions afin de prévenir, diminuer les risques d'accidents et pérenniser la sécurité des agents de collecte.
- 39 contrôles de véhicules et engins légers dans le but de détecter des défaillances susceptibles de porter atteinte à la sécurité des agents et des véhicules.
- 30 audits réalisés permettant d'établir un diagnostic précis sur l'état des lieux des locaux en matière de travaux de risque sanitaire, afin de programmer les éventuels travaux curatifs ou préventifs sur les antennes et secteurs.
- 44 audits et contrôles terrains pour agir efficacement contre la Covid-19 afin de permettre à l'ensemble du personnel des secteurs et d'antennes de travailler en toute sécurité.

Prévention

- 2 agents formés sur les risques routiers,
- 31 agents formés sauveteurs secourisme au travail,
- 153 agents formés à la sécurité des ripeurs,
- 80 agents formés à la sécurité des chauffeurs,

- 264 agents formés aux gestes et postures,
- 257 agents formés à la gestion des situations agressives,
- 62 interventions en astreinte accident et agression,
- 45 interventions pour détection de benne radioactive,
- 932 signalements Covid-19.

Formation

- 153 agents formés aux métiers de la collecte,
- 80 agents formés au métier de conducteur poids lourds collecte.

/ SUR LE TERRITOIRE DU PAYS D'AIX

Le Pôle Services à la Population - Déchets s'est engagé, depuis 10 ans, dans une démarche participative d'optimisation des conditions de sécurité de ses agents, dans le but de leur inculquer une culture sécurité et de diminuer le nombre d'accidents du travail. Elle implique l'ensemble des services opérationnels et transversaux concernés.

Les actions engagées et mises en place depuis 2011 se poursuivent et ont permis de diminuer de plus de 40 % le nombre d'accidents, afin de stabiliser la situation à une moyenne de 41 déclarations d'accidents par an.

L'année 2021 s'est située dans la moyenne, avec 41 accidents déclarés. Les centres opérationnels de collecte des ordures ménagères du Nord et du Sud-Est ont comptabilisé, respectivement, 140 jours consécutifs sans accident, celui du Sud-Ouest 180 jours.

Parmi les actions nouvellement réalisées ou poursuivies au cours de l'année, notons :

Sécurité incendie : une action forte pour la formation des agents à l'évacuation incendie et la poursuite de la mise aux normes des bâtiments

Le Service hygiène, qualité, sécurité et environnement (HQSE) a délivré une formation aux agents du Pôle Services à la Population (PSP) travaillant dans les bureaux, afin de leur inculquer les bons réflexes en cas d'incendie de leur bâtiment : déclenchement de l'alarme, gestion de l'évacuation, alerte des secours. Les moyens d'extinction manquants ou inadaptes au risque ont été mis en place ou remplacés.



La mobilisation toujours d'actualité des services opérationnels et du service HQSE dans la gestion de la pandémie Covid-19

Participation du service HQSE à la « Mission Covid » de la Métropole : enregistrement de tous les cas du Pôle Services à la Population (symptomatiques, contacts ou Covid avérés) ; conseils aux agents et aux services concernés pour relayer les évolutions des procédures sanitaires nationales. En 2021, ce sont ainsi 50 cas Covid positifs et 50 cas contacts qui ont été enregistrés pour le Pôle Services à la Population. Le service HQSE met également à jour les annexes sanitaires des plans de prévention et des protocoles de sécurité au fur et à mesure de l'évolution des recommandations nationales.

Des actions managériales et organisationnelles structurantes

- Poursuite de l'astreinte opérationnelle mise en place en 2019 sur toutes les installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) de la Direction du traitement des déchets pour gérer les interventions d'urgence.
- Plans de prévention et protocoles de chargement/déchargement : environ 240 documents actifs à ce jour permettent de garantir la sécurité et les conditions sanitaires lors de l'intervention des prestataires sur les sites.
- Refonte des plans de circulations de certaines déchèteries : une dizaine de plans ont été modifiés à la suite de la mise en place du contrôle d'accès et/ou à un changement de sens de circulation sur les déchèteries. Plusieurs visites sécurité ont été réalisées à cet effet.
- Sécurisation des plans de tournée : relevé des points susceptibles de présenter un danger sur retour des équipes de collecte ou après analyse d'accidents, et mise en place d'actions pour réduire les risques.
- Utilisation d'une procédure alcoolémie et d'éthylotests électroniques pour contrôler si besoin les agents avant leur départ en tournée.
- Affichage d'un tableau de bord mensuel de suivi des accidents dans chaque centre opérationnel de collecte.

L'optimisation du matériel et des équipements de protection individuelle (EPI)

- Achat de matériel aux dernières normes techniques de sécurité et de confort pour le parc roulant. En 2021, achat d'un chariot élévateur pour le centre opérationnel des collectes de la Parade, à Aix-en-Provence, afin de faciliter les opérations de chargement/déchargement.
- Dotation en EPI complète et de qualité pour les agents.
- Depuis 2020, pour protéger les agents contre la pandémie de la Covid-19, fourniture de gel hydro-alcoolique, de masques respiratoires et de produit virucide pour la désinfection du matériel, des véhicules de collecte et des surfaces.

Le renouvellement des formations et de la sensibilisation à la prévention des risques

En raison de la crise sanitaire, l'action est centrée depuis 2020 sur les formations essentielles permettant d'assurer le service : formations continues obligatoires (FCO) pour les conducteurs, CACES, prévention et mise en sécurité pour les saisonniers et contrats courts.

/ SUR LE TERRITOIRE DU PAYS SALONNAIS

- Formation première embauche
- Formation sécurité chauffeur/ripeur

/ SUR LE TERRITOIRE DU PAYS D'AUBAGNE ET DE L'ÉTOILE

Le Service qualité/sécurité participe, en concertation avec les représentants du pôle Déchets, à la mise en œuvre de la politique sécurité sur le Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Étoile.

À cet égard, tout nouvel arrivant au service de la collecte est soumis à une formation sécurité lui permettant d'acquérir les fondamentaux du métier, les gestes et postures à faire et ne pas faire. Ainsi, au cours de l'année 2021, cinq campagnes de formations hygiène et sécurité ont été organisées auprès des nouveaux saisonniers embauchés pendant les différentes vacances scolaires.

D'autre part, afin d'améliorer les conditions de travail des agents, des enquêtes de terrain de prévention ont été réalisées sur quatre tournées dans le but de répertorier les points de collectes sensibles et « accidentogènes » et de proposer, pour chacun d'eux, des pistes d'amélioration pour limiter les risques, principalement lors de la manipulation des conteneurs. En parallèle, lors d'accidents, une enquête de terrain est également réalisée afin de rendre compte des circonstances de l'évènement au niveau de la commission d'imputabilité.

En 2021, la Direction a fait l'objet de 1 562 jours de maladies, de 1 182 jours d'accidents de travail et de 5 717 jours d'autorisation spéciale d'absences liés à la pandémie Covid-19.

/ SUR LE TERRITOIRE ISTRES-OUEST PROVENCE

- Formation du personnel à la prévention des risques professionnels pour les nouveaux arrivants et saisonniers de la RICVD*.
- Poursuite du déploiement de la formation PRAP (prévention des risques liés à l'activité physique) auprès des agents du service de la collecte. Cette formation a pour objectifs de diminuer les risques d'accidents du travail et de maladies professionnelles liés aux activités physiques et de participer à l'amélioration des conditions de travail.

*Régie intercommunale de collecte et valorisation des déchets

/ SUR LE TERRITOIRE DU PAYS DE MARTIGUES

- Diagnostic ACFI sur le métier des ambassadrices du tri et sur le métier des agents de déchèterie, et diagnostic médecin du travail sur les métiers du traitement des déchets.
- Création de procédures d'intégration et de guides de formation pour les nouveaux entrants : agents de déchèterie, chauffeurs de camion polybenne, chauffeur d'engins spéciaux, chauffeur de benne à ordures ménagères.



Déchèterie de Croix-Sainte
Territoire du Pays de Martigues

- Analyse des accidents de travail : 13 sur 14.
- Suivi des registres HSCT sur chaque site, des visites médicales professionnelles et aménagement des postes (maintien dans l'emploi).
- Suivi hebdomadaire de la veille réglementaire.
- Mise en place de plans de prévention : 2.
- Tests situation d'urgence : 4.
- Contrôle de vitesse sur le site : 14.
- Mise en place d'une base de donnée et de suivi des formations obligatoires et sécuritaires.
- Causeries sécurité : 6.
- Formation et sensibilisation hygiène et sécurité pour les nouveaux entrants : 66.

4.8.2. Démarche ISO

/ SUR LE TERRITOIRE DU PAYS D'AIX

Certification ISO 14001

Le Pays d'Aix a engagé depuis juin 2006 une démarche de certification ISO 14001 avec la mise en œuvre d'un système de management environnemental, qui a été retravaillé en profondeur depuis pour s'adapter à la nouvelle version 2015 de la norme. Cette certification a été renouvelée tous les 3 ans sans discontinuer, la dernière obtention datant de décembre 2020.



Dans le cadre de cette démarche, toutes les évolutions des textes juridiques locaux, nationaux et européens en matière d'environnement et de gestion des déchets ménagers sont recensées et mises en application, afin de respecter la conformité réglementaire du site. L'analyse des impacts environnementaux engendrés par l'activité d'enfouissement des déchets sur l'ISDnD permet de fixer des objectifs précis pour la protection de l'environnement.

De grands axes de travail, visant l'amélioration continue de la performance environnementale du site, ont ainsi été définis : réduction des émissions de gaz à effet de serre, protection de la qualité des eaux, prévention des risques, intégration du site dans son environnement et optimisation de la gestion des matières premières.

Cette analyse permet également de souligner les impacts positifs des activités du site au niveau de la préservation des ressources naturelles avec la production d'électricité à partir du biogaz, l'utilisation de matériaux inertes recyclés ou valorisés, l'utilisation du perméat (eau issue du procédé d'osmose inverse) pour l'arrosage, la réduction des émissions de substances à capacité polluante, la réduction des émissions de biogaz, la réduction des envois de déchets et la réduction des odeurs.

Ainsi, depuis 2018, la nouvelle activité de stockage de matériaux inertes de Durance Granulats sur l'ISDnD et l'utilisation in situ d'une partie d'entre eux pour les opérations de génie civil (création des pistes, rehausse du casier B3 et depuis 2021, couverture finale) et de recouvrement des déchets confirment la volonté du Pays d'Aix de maîtriser la gestion environnementale des activités du site et d'intégrer le concept d'économie circulaire au cœur de ses projets.

En 2021, l'audit interne et l'audit de suivi, réalisés par deux prestataires extérieurs différents, ont souligné la bonne maîtrise opérationnelle des activités du site au regard de la norme

environnementale et, d'une manière générale, le niveau de maîtrise important atteint par le système de management environnemental.

/ SUR LE TERRITOIRE DU PAYS DE MARTIGUES

En janvier 2020, l'audit réalisé par l'organisme DEKRA Certification a permis de constater que le système de management environnemental (SME) continue de satisfaire aux exigences de la norme ISO 14001 et a renouvelé la certification pour trois ans sur les installations suivantes :

- Centre de traitement du vallon du Fou (centre d'enfouissement, plateforme de compostage et déchèterie)
- Déchèterie de Croix-Sainte
- Déchèterie de la Couronne



Pour le compost fabriqué sur la plateforme de compostage, conformément à l'arrêté du 22 avril 2008 fixant les règles techniques auxquelles doivent satisfaire les installations de compostage, des prélèvements, à des fins d'analyse du produit sont réalisés, selon la norme NF U44-051, tant dans la forme que dans les fréquences. Des contrôles de température lors de la phase de maturation sont également effectués.

Suivi de la certification :

- Audit de certification ISO 14001 du site : 1
- Audit interne : 2
- Contrôles qualité des déchèteries : 67
- Causeries environnement : 38
- Contrôles inopinés des dépotages : 21
- Réunions du comité de pilotage : 5
- Réunion revue de direction : 1

/ SUR LES TERRITOIRES MARSEILLE PROVENCE, DU PAYS SALONNAIS, DU PAYS D'AUBAGNE ET DE L'ÉTOILE ET ISTRES-OUEST PROVENCE

Pas de démarche en cours.

4.8.3. Action sur les équipements, les installations et les prestations

/ SUR LE TERRITOIRE MARSEILLE PROVENCE

Déchèteries :

- Finalisation du déploiement de lecteurs automatiques de plaques d'immatriculation pour une gestion facilitée des accès (10 sites équipés à fin 2021).
- Système de vidéosurveillance renforcé.

- Poursuite du développement, en partenariat avec la DGA INSI, d'un outil de dématérialisation des bons de gestion des déchèteries. Avec la suppression des supports papier, une traçabilité informatique permettra d'optimiser le contrôle et la validation.

/ SUR LE TERRITOIRE DU PAYS D'AIX

L'amélioration de l'hygiène, de la sécurité et des conditions de travail sur les sites

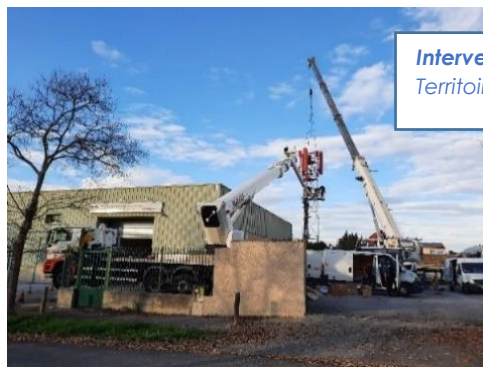
Centres opérationnels de collecte

Secteur Centre : importants travaux de réfection des locaux avec la rénovation des sanitaires, douches et vestiaires des équipes du matin, changement des revêtements de sols et rafraîchissement de la peinture des murs des bungalows, des bureaux et de la cage d'escalier, changement des luminaires.

Sécurité incendie : mise à jour de la signalétique incendie et remplacement des extincteurs inadéquats ou manquants.

Secteur Sud-Ouest : sécurité incendie avec la mise en place des extincteurs manquants, des plans d'évacuation et du panneau extérieur matérialisant le point de rassemblement, enlèvement des barreaux des fenêtres du premier étage pour permettre une évacuation des agents au cas où les issues de secours soient impraticables.

Rédaction d'un plan de prévention et supervision de la sécurité pour l'opération de changement de l'antenne de télécommunication Orange France, située dans l'enceinte du centre opérationnel de collecte.



*Intervention dans un centre opérationnel
Territoire du Pays d'Aix*

Secteur Sud-Est : état des lieux incendie des bureaux et des hangars de stockage de Rousset avec la Direction Maîtrise d'Ouvrage et Ingénierie des Bâtiments pour engager une mise aux normes complète des bâtiments.

Déchèteries

Toutes les déchèteries : poursuite de l'extension de l'automatisation du contrôle d'accès à de nouvelles déchèteries (voir le chapitre sur les déchèteries) ; démarrage d'une réflexion sécurité incendie des déchèteries, notamment celles en bordure des massifs forestiers, en collaboration avec la DREAL et le SDIS des Bouches-du-Rhône.

Vauvenargues : réflexion sécurité pour gérer la co-activité avec les services de la Société des Eaux de Marseille (SEM), dans le cadre de leurs interventions sur la station d'épuration attenante : rédaction d'un plan de prévention spécifique, commande d'un portillon d'accès réservé à la SEM pour ses interventions hors horaires d'ouverture du site et d'un garde-corps pour empêcher les chutes dans le cours d'eau.

Centres de transfert

Aix-en-Provence la Parade : état des lieux de la signalétique incendie, remplacement des extincteurs inadéquats ou manquants, mise en place d'une vérification périodique des poteaux incendie et des RIA ; organisation de campagnes régulières de dératisation du quai de transfert et des véhicules de collecte.

Gardanne : état des lieux de la signalétique incendie et des extincteurs ; remise en place du panneau extérieur du point de rassemblement ; participation, avec la Direction Maîtrise d'Ouvrage et Ingénierie des Bâtiments, aux réflexions sécurité pour la création de bureaux en mezzanine du hangar, recherche d'une solution extérieure pour éviter le stockage des produits toxiques sous les futurs bureaux.

Site de l'ISDnD de l'Arbois

Poursuite de l'intervention d'un CSPS pour superviser les travaux de rehausse et de couverture du bassin B3.

Mise en place d'un bouton d'arrêt d'urgence à l'extérieur de la plateforme de valorisation du biogaz pour pouvoir couper l'alimentation plus rapidement en cas d'incident.

Réalisation d'un exercice incendie avec ENGIE-COFELY pour tester les fiches réflexes du plan d'intervention d'urgence. Mise à jour des fiches réflexes du plan d'intervention d'urgence de l'ISDnD de l'Arbois à la suite des remarques.

/ SUR LE TERRITOIRE DU PAYS SALONNAIS

Centre de transfert

Un chemin piétonnier a pu être aménagé au quai de transfert de Salon-de-Provence, pour sécuriser la circulation des agents sur ce site.

Déchèterie

- Les agents du service des déchets se sont penchés sur la préparation de la transition vers le nouveau fonctionnement des déchèteries (nouveaux horaires, nouveau règlement, plus aucune sectorisation pour les particuliers, recadrage des professionnels, nouvelle plateforme pour faire sa demande de carte, etc.).
- La pose de filets anti-envols sur les déchèteries de Salon-de-Provence et Lamanon permet dorénavant une meilleure sécurisation du site pour éviter des pollutions de l'environnement.



*Déchèterie de Lamanon
Territoire du Pays Salonais*

/ SUR LE TERRITOIRE DU PAYS D'AUBAGNE ET DE L'ÉTOILE

Ancien centre de stockage des déchets

Une assistance à maîtrise a été confiée au groupement BURGEAP /Atelier d'Architecture Bricet pour la réhabilitation de l'ancien ISDnD du Mentaure, à La Ciotat.

/ SUR LE TERRITOIRE ISTRES-OUEST PROVENCE

Pas d'actions en cours.

/ SUR LE TERRITOIRE DU PAYS DE MARTIGUES

Centre de transfert

Réalisation de la deuxième partie des travaux de modernisation du centre de transfert des déchets pour la sécurisation du convoyeur et amélioration de l'installation
Acquisition d'un caisson de compaction supplémentaire augmentant ainsi l'autonomie de l'installation

Déchèteries

Renouvellement du parc de caisses de déchèterie.
Réfection et amélioration des installations des déchèteries de la Couronne et de Croix-Sainte, à Martigues.

Site de l'ISDnD du vallon du Fou

Achèvement des travaux de réparation du dispositif d'étanchéité de l'alvéole n°2 à la suite de l'incendie survenu en 2020.

Le dégazage de l'alvéole n°2 de l'ISDnD du vallon du Fou pour le captage du biogaz et raccordement à la torchère.

Réalisation de l'installation du système de prétraitement des lixiviats de l'ISDnD, pour permettre la baisse des polluants avant le traitement par la station d'épuration (STEP). La mise en service est prévue en 2022.

Mise en place d'un linéaire de 250 mètres de filets anti-envols sur le flanc sud de l'alvéole n°3 de l'ISDnD du vallon du Fou.



ISDnD du vallon du Fou
Territoire du Pays de Martigues

4.9. Les éco-organismes partenaires de la Métropole Aix-Marseille-Provence

La création des éco-organismes découle de l'instauration de la responsabilité élargie des producteurs (REP) mise en place depuis le Grenelle de l'environnement dans un objectif de bonne gestion des déchets. La loi AGEC 2020 a prévu de créer des filières supplémentaires.

Les filières REP sont des dispositifs particuliers d'organisation de la prévention et de la gestion de déchets, qui concernent certains types de produits. Ces dispositifs reposent sur le principe de responsabilité élargie du producteur, selon lequel les producteurs, c'est-à-dire les personnes responsables de la mise sur le marché de certains produits, peuvent être rendus responsables de financer ou d'organiser la gestion des déchets issus de ces produits en fin de vie. Les producteurs choisissent généralement de s'organiser collectivement pour assurer ces obligations dans le cadre d'éco-organismes à but non lucratif, agréés par les pouvoirs publics. Il s'agit d'une application du principe du pollueur-payeur.

L'éco-organisme contributif ou financier



Le nouveau nom
d'Eco-Emballages et Ecofolio

Le principe de l'organisme agréé par l'État, CITEO, à la suite de la fusion en 2017 d'Éco-Emballages et d'Écofolio, consiste à prélever de l'argent aux émetteurs ou producteurs de déchets (emballages, imprimés gratuits). Les sommes ainsi prélevées sont reversées sous forme de soutiens aux collectivités ayant signé un contrat, assurant ainsi la reprise des matériaux en filière de valorisation.

- Pour les emballages ménagers

La société CITEO (ex Éco-Emballages), agréée par l'État, garantit des soutiens à la tonne triée des emballages ménagers. Depuis la signature du contrat pour l'action à la performance (CAP), établi avec l'association des maires de France (AMF), entre CITEO et la Métropole Aix-Marseille-Provence en 2018, le barème F est utilisé dans les calculs. Il arrivera à échéance le 31 décembre 2022.

Ce contrat est basé sur la notion de performance, intégrant également les soutiens à la communication. Les aides financières globalement versées à la Métropole Aix-Marseille-Provence, sont redistribuées aux six Territoire sur la base des déclarations trimestrielles d'activité (DTA) des produits acceptés par les filières.

La Métropole a fait le choix d'une reprise des matériaux par les filières industrielles et a contractualisé avec chacune d'elle à savoir pour le verre O-I France SAS, pour le plastique Valorplast, pour le papier/carton Revipac, pour l'acier ArcelorMittal, pour l'aluminium Regeal Affimet et pour le « flux développement » CITEO. Les contrats arriveront à échéance le 31 décembre 2022.

Dans ce cadre, deux délibérations ont été approuvées par le conseil de la Métropole en 2020, une en juillet pour l'approbation de l'avenant n°1 au contrat type de reprise option filières papier-carton avec le repreneur Revipac, à la suite de l'effondrement du marché mondial du papier-carton à recycler, pour supprimer la garantie du prix minimum de reprise initialement prévue tout en assurant une reprise à minima à coût zéro, l'autre en décembre pour la reprise des petits aluminiums et souples du standard aluminium.

- Pour les papiers graphiques

La société CITEO (ex Écofolio), agréée par l'État, signataire d'une convention de partenariat avec la Métropole Aix-Marseille-Provence, permet aux émetteurs d'imprimés papiers gratuits (annuaires, prospectus, presse gratuite d'annonces) de financer le recyclage de leurs produits. Ce financement se fait en versant une contribution pour tous les imprimés gratuits distribués, ce qui contribue à compenser en partie la charge du coût de collecte et de traitement supportée par la collectivité. Les aides financières globalement versées à la Métropole Aix-Marseille-Provence, sont redistribuées aux six Territoires sur la base de la déclaration annuelle.

Les éco-organismes opérationnels

- **Pour les déchets acceptés en déchèteries**

Les DEEE ou D3E (déchets d'équipements électriques et électroniques)



Dans le cadre de la filière REP des DEEE, la Métropole Aix-Marseille-Provence a signé, jusqu'à fin 2020, une convention avec l'éco-organisme Ecologic permettant de bénéficier, d'une part, de la prise en charge opérationnelle de la collecte et du traitement des déchets réceptionnés sur les déchèteries et, d'autre part, de soutien financier.

La nouvelle convention de collecte séparées des DEEE a été approuvée en bureau de la Métropole le 18 février 2021 et couvre la période du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2026.

Sur chaque déchèterie, les D3E sont séparés en 4 flux :

- les gros électroménagers froid (GEM F) : congélateurs, réfrigérateurs
- les gros électroménagers hors froid (GEM HF) : machines à laver, gazinières
- les écrans : téléviseurs, moniteurs
- les petits appareils en mélange (PAM) : fers à repasser, aspirateurs, jouets enfant, hi-fi...

Depuis le 15 août 2018, les cartouches d'impression sont acceptées dans les déchèteries et prises en charge gratuitement par Ecologic.



L'éco-organisme chargé de la collecte des lampes usagées, auparavant appelé Recylum, a fusionné avec Eco-systèmes en 2018 et s'est rebaptisé ecosystem. »

De nouveaux déchets sont acceptés dans les déchèteries : les petits appareils extincteurs de charge nominale inférieure ou égale à 2 kilos ou 2 litres sont acceptés sur les déchèteries et repris gratuitement par ecosystem.

Les DDS (déchets diffus spécifiques)



Anciennement appelés déchets dangereux des ménages (DDM) ou déchets toxiques en quantité dispersée (DTQD), issus du bricolage familial et du jardinage (peintures, solvants, vernis, produits phytosanitaires...), les DDS sont acceptés sur l'ensemble des déchèteries de la Métropole Aix-Marseille-Provence et sont évacués puis traités par une entreprise spécialisée.

Dans le cadre de la filière REP des DDS, la Métropole Aix-Marseille-Provence a signé, pour les Territoires Marseille Provence, Pays d'Aix et Pays de Martigues, une convention avec l'éco-organisme EcoDDS permettant de bénéficier, d'une part, de la prise en charge opérationnelle de l'enlèvement et le traitement des DDS des ménages réceptionnés sur les déchèteries et, d'autre part, de soutiens financiers liés à l'information, la communication et la formation du personnel.

EcoDDS est un éco-organisme opérationnel dédié aux déchets diffus spécifiques des ménages dont la principale mission est d'organiser le fonctionnement et d'assurer la pérennisation de la filière des déchets diffus spécifiques des ménages dans des conditions respectueuses de l'environnement et de la santé (article R. 543-234 du code de l'environnement).

EcoDDS a été agréé par les pouvoirs publics une première fois par arrêté interministériel du 9 avril 2013, puis par arrêté du 22 décembre 2017 pour la période du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018. Une rupture d'agrément de l'éco-organisme est intervenue entre le 1^{er} janvier 2019 et le 28 février 2019, date d'un renouvellement d'agrément qui porte jusqu'au 31 décembre 2024.

En 2019, l'éco-organisme n'ayant pas obtenu l'agrément de l'État pour la poursuite de sa mission, la totalité des DDS a été pris en charge par les marchés de prestations de chaque Territoire. En 2020, la collecte via EcoDDS a pu reprendre après l'obtention de l'agrément de l'État. La convention type entre la Métropole et l'éco-organisme a été approuvée par la délibération n° DEA 046-7588/19/BM du 19 décembre 2019.

Les DEA (déchets d'éléments d'ameublement)



Selon le principe de la REP, la gestion des DEA doit être assurée par les metteurs sur le marché et les distributeurs d'éléments d'ameublement. Pour remplir leurs obligations, ces derniers doivent mettre en place un système individuel approuvé ou adhérer à un éco-organisme titulaire d'un agrément.

Ce dispositif a pour vocation d'optimiser la gestion de ces déchets, mais aussi de prévenir la production des déchets et, en amont de cette gestion, favoriser l'éco-conception des éléments d'ameublement.

À ce titre, l'État a de nouveau agréé le 26 décembre 2017 l'éco-organisme Eco-mobilier. Les enjeux du nouvel agrément s'inscrivent dans la continuité de loi de transition énergétique (LTE) d'août 2015. Eco-mobilier a donc par la suite proposé aux collectivités un contrat type d'adhésion spécifique pour l'année 2018, afin de permettre la poursuite de ses engagements opérationnels et du versement des soutiens correspondants. Ce dernier est ainsi arrivé à échéance le 31 décembre 2018.

Depuis le 1^{er} janvier 2019 est rentré en application le second cahier des charges de ce nouvel agrément relatif à la filière des DEA. Ce contrat apporte à la Métropole Aix-Marseille-Provence la prise en charge opérationnelle des DEA collectés séparément, et le versement de soutiens financiers :

- pour les tonnages de DEA collectés séparément,
- pour les tonnages de DEA collectés non séparément (uniquement si la collecte séparée est impossible),
- pour une partie des tonnages d'encombrants collectés en porte-à-porte,
- pour certaines actions de communication.

Ces engagements couvrent la période du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2023. Il a été approuvé par la délibération n° DEA 047-7589/19/BM du 19 décembre 2019.

Les autres déchets :

Les pneumatiques

Ils sont collectés puis valorisés gratuitement par Aliapur.



Les piles et petits accumulateurs

Ils sont collectés puis valorisés gratuitement par Corepile ou Screlec

- **Pour les déchets acceptés en déchèteries et sur le domaine public et/ou privé**

Les textiles, linges et chaussures

Re_fashion

L'éco-organisme de la Filière Textile

La société Eco TLC agréée par l'État, signataire d'une convention avec la Métropole-Aix-Marseille-Provence, permet aux producteurs de textiles-linge-chaussures (TLC) de financer les filières de valorisation de cette branche. Le financement se fait en versant aux collectivités territoriales des soutiens annuels au titre des actions de communication réalisées pour sensibiliser les citoyens au tri des textiles d'habillement, de linge de maison et de chaussures.

Aux termes de l'article L. 541-10-3 du code de l'environnement, toutes les personnes physiques ou morales, qui mettent sur le marché français à titre professionnel des TLC neufs destinés aux ménages, sont tenues de contribuer ou de pourvoir au recyclage et au traitement des déchets issus de ces produits. Afin de pouvoir répondre à cette obligation, Eco TLC a été créée le 5 décembre 2008 et agréée par arrêté interministériel du 3 avril 2014 pour la période allant du 1^{er} janvier 2014 jusqu'au 31 décembre 2019, afin, d'une part, de percevoir les contributions de ses adhérents pour le recyclage et le traitement des déchets issus des produits TLC neufs destinés aux ménages et, d'autre part, verser des soutiens aux opérateurs de tri et aux collectivités territoriales. Par arrêté interministériel du 20 décembre 2019, l'agrément d'Eco TLC a été renouvelé jusqu'au 31 décembre 2022. Par délibération n°TCM 026-8251/20/BM du 31 juillet 2020, la convention type a été approuvée entre la Métropole Aix-Marseille-Provence et l'éco-organisme, permettant, grâce à une meilleure information des citoyens et une meilleure coordination de la collecte, le détournement des TLC usagés du flux des ordures ménagères, en contrepartie d'un soutien financier de ce dernier.

5. LES INDICATEURS FINANCIERS

5.1. Les modalités d'exploitation du service public de prévention et gestion des déchets

Les éléments sont cités dans le chapitre 4 du présent rapport en fonction des différents types de collecte et de service rendu à l'habitant.

5.2. Montant annuel global des dépenses liées aux investissements et au fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement des six Territoires s'élèvent à **378 M€ TTC**.

Ces dépenses de fonctionnement comprennent les dépenses du personnel, les dépenses relatives aux prestations déléguées et au fonctionnement du service en régie, les dotations aux amortissements et les charges indirectes affectées à l'activité déchets.

Les dépenses d'investissement des six Territoires s'élèvent à **40 M€ TTC**.

Ces dépenses d'investissement comprennent les dépenses d'équipements liées à tous types d'immobilisations comptables et les dépenses financières liées à différentes dotations, emprunts et participations comptables.

5.3. Montant annuel des principales prestations rémunérées à des entreprises (611)

Comptablement, les prestations rémunérées à des entreprises sont codées en 611. L'ensemble des dépenses dites 611, sur l'ensemble des six Territoires, s'élève à 200 M€ TTC. Ces prestations déléguées concernent tous les domaines d'activité déchets : de la prévention, à la pré-collecte, à la collecte, aux transferts / transport jusqu'aux traitements / tri de l'ensemble des déchets pris en charge dans le cadre du service public à l'échelle de la métropole.

5.4. Modalités d'établissement de la redevance spéciale (RS) d'élimination des déchets

Les modalités d'établissement de redevance spéciale sont les suivantes :

/ SUR LE TERRITOIRE MARSEILLE PROVENCE

2021 a été l'année de la mise en œuvre la redevance spéciale et de son règlement au 1^{er} juillet 2021 avec une facturation obligatoire pour tous. Plus de 250 000 courriers ont été adressés en trois vagues aux professionnels. La première facturation a eu lieu au troisième trimestre, avec l'émission de plus de 15 000 titres de recettes.



La recette de la RS est de 10,1 M€ pour l'année 2021.

/ SUR LE TERRITOIRE DU PAYS D'AUBAGNE ET DE L'ÉTOILE

Les entreprises sont, de par le décret du 14 juillet 1994, responsables de la valorisation de leurs déchets d'emballages. La réglementation fait toutefois la distinction entre deux types de producteurs :

- les activités produisant moins de 1 100 litres de déchets d'emballages par semaine pour lesquelles des installations du Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Étoile sont utilisables (déchèteries, points d'apport volontaire).
- les activités produisant plus de 1 100 litres de déchets d'emballages par semaine, soumises au décret du 14 juillet 1994, et qui doivent assurer elles-mêmes, ou par l'intermédiaire d'un prestataire spécialisé, la valorisation des emballages.

D'autre part, le conseil de Territoire se doit, d'après l'article L.2333 78 du Code général des collectivités territoriales, de mettre en place la redevance spéciale pour la collecte des déchets ultimes produits par les producteurs non ménagers.

Le montant de la redevance a été fixé forfaitairement pour l'année 2021, en fonction du nombre de conteneurs collectés et de la fréquence de collecte, à :

- C2 (2 collectes par semaine) : 1 440 € annuellement par bac collecté au-delà du 1^{er}.
- C3 (3 collectes par semaine) : 2 095 € annuellement par bac collecté au-delà du 1^{er}.
- C6 (6 collectes par semaine) : 4 808 € annuellement par bac collecté au-delà du 1^{er}.

Cette redevance comporte la collecte et le traitement des déchets ainsi que la mise à disposition des bacs de collecte.

Pour les activités qui sont soumises au paiement de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, une exonération a été décidée à partir d'un volume de déchets ultimes hebdomadaire de 1 500 litres. De ce fait, seuls les volumes collectés au-delà de ce seuil sont soumis à la redevance.

Le **montant global** perçu au titre de la redevance spéciale par la Métropole est de l'ordre de **10,4 M€**.

5.5. Modalités d'établissement de la taxe ou redevance d'enlèvement des ordures ménagères

Les modalités d'établissement de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) sont spécifiques à chaque Territoire. Pour plus de détails, se référer aux rapports annuels de chaque Territoire.

Le montant total de la TEOM perçu s'élève à **337 M€** sur le territoire métropolitain.

5.6. Produits des droits d'accès aux centres de traitement dont la collectivité est maître d'ouvrage

Pour le Territoire du Pays d'Aix, les prestations d'enfouissement des déchets ménagers des communes membres sont facturées par l'opérateur au Territoire selon les conditions du marché d'exploitation. Les prestations d'enfouissement des déchets des entreprises ou des clients particuliers sont directement facturées aux apporteurs sur la base de tarifs votés chaque année par le conseil de Territoire. Ces tarifs sont établis en tenant compte des prix des prestations équivalentes pratiquées dans le périmètre immédiat du Territoire. Ils veillent à ne pas être dissuasifs et à ne pas déséquilibrer l'économie locale du marché de l'enfouissement et, notamment les tarifs pratiqués par les centres de tri. Le tarif pour les déchets d'activité économique (DAE) en 2021 est de 127 € HT/tonne (tarif hors toutes taxes (TVA + TGAP)).

Pour le Territoire du Pays de Martigues, les prestations sont facturées par le Territoire directement aux apporteurs préalablement inscrits. Le dossier d'admission des déchets peut être retiré sur le site de traitement ou via le service en ligne du site internet du Territoire du Pays de Martigues (formulaire de demande d'admission). Les tarifs sont délibérés en conseil de la Métropole et celui des DIB en 2021 est de 75 € à la tonne (hors TGAP). Du compost peut également être acheté par les sociétés au prix de 20 € la tonne.

5.7. Montant global et détaillé des différentes aides publiques et des soutiens reçus d'organismes agréés pour la gestion des déchets

Le montant global des différentes aides publiques et des soutiens reçus s'élève à 12,2 M€ décomposé en 7,3 M€ de soutiens de tous les éco-organismes et 4,9 M€ d'aides publiques (FCTVA, Conseil général des Bouches-du-Rhône, ADEME, Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur...).

5.8. Matrice des coûts présentant les indicateurs financiers

La loi du 17 août 2015 relative à la transition énergétique, en particulier le décret de décembre 2015, a instauré l'obligation de transparence des coûts en demandant de préciser de nouveaux indicateurs financiers dans le rapport annuel.

Le décret impose l'expression des coûts par flux dans une matrice de référence similaire à celle de l'ADEME.

La matrice permet de restituer les coûts sous forme de ratio : €/tonne et €/habitant pour chacun des différents flux pris en charge par le service public des déchets. Ces ratios sont exprimés en TTC et en HT.

Les charges techniques détaillées par flux regroupent les charges de la pré-collecte, de la collecte, du transport/transfert des déchets, de traitement et du tri, de la prévention. Les charges fonctionnelles détaillées par flux correspondent aux charges indirectes affectées.

Le coût complet correspond à la totalité des charges techniques et fonctionnelles. Le coût aidé est un coût qui laisse apparaître le « reste à financer » du service par l'impôt (TEOM), la RS, l'emprunt et le budget général.

// Coûts globaux à l'échelle de la Métropole pour la gestion des déchets pris en charge par le service public en € TTC :

	OMR	VERRE	RECYCLABLES (hors Verre)	DÉCHÈTERIE	AUTRES (collectes, gestion du passif ...)	TOTAL
TOTAL TONNAGE	684 020	31 407	48 083	384 501	83 056	1 231 067
TOTAL POPULATION	1 889 666	1 889 666	1 889 666	1 889 666	1 889 666	1 889 666
COLLECTE ET PRÉCOLLECTE	130 730 236	3 940 293	19 147 809	9 610 327	20 680 613	184 109 280
TRANSFERT/TRANSPORT	20 113 127	2 795	375 072	10 967 810	1 149 440	32 608 245
TRAITEMENT	94 339 600	0	69 895	8 370 548	6 557 643	109 337 687
TRI	8 065	297 430	9 605 178	13 530 822	5 932 074	29 373 570
PRÉVENTION	1 198 629	31 792	218 624	312 902	462 685	2 224 630
AUTRES CHARGES	112 275	1 799	252 870	28 553	10 003	405 500
TOTAL CHARGES TECHNIQUES	246 501 933	4 274 109	29 669 449	42 820 961	34 792 459	358 058 909
TOTAL CHARGES FONCTIONNELLES	13 943 588	290 813	2 013 015	2 181 315	2 186 848	20 615 579
TOTAL CHARGES	260 445 521	4 564 922	31 682 464	45 002 275	36 979 308	378 674 488
RECETTES VALORISATION (vente de matériaux, d'électricité, de chaleur, régie compostage, ...)	5 032 021	775 780	3 255 648	2 291 569	428 778	11 783 796
ÉCO-ORGANISMES (soutiens aux tonnes de matériaux valorisés)	57 277	216 716	5 540 482	1 093 154	449 801	7 357 430
AIDES PUBLIQUES (FCTVA, soutien à la Com, CG, Région, ADEME, ...)	2 813 407	151 857	617 701	1 046 059	248 339	4 877 363
AUTRES PRODUITS	6 644 658	62 043	473 119	632 351	962 857	8 775 028
TOTAL PRODUITS (pour calcul coût aidé)	14 547 363	1 206 396	9 886 950	5 063 133	2 089 775	32 793 617
COÛT COMPLET TTC/hab	138	2	17	24	20	200
COÛT COMPLET TTC/tonne	381	145	659	117	445	308
COÛT AIDÉ TTC/hab	130	2	12	21	18	183
COÛT AIDÉ TTC/tonne	359	107	453	104	420	281

Sur l'ensemble de la Métropole :

- le coût complet TTC de la compétence de la gestion des déchets est de 200 € TTC/hab et de 308 € TTC/tonne,
- le coût aidé TTC de la compétence de la gestion des déchets est de 183 € TTC/hab et de 281 € TTC/tonne.

Le tableau précise également les coûts TTC par habitant et par tonne des différents flux de déchets gérés à l'échelle de la métropole.

// Coûts globaux à l'échelle de la Métropole pour la gestion des déchets pris en charge par le service public en € HT :

	OMR	VERRE	RECYCLABLES hors Verre)	DÉCHÈTERIE	AUTRES (collectes, gestion du passif ...)	TOTAL
TOTAL TONNAGE	684 020	31 407	48 083	384 501	83 056	1 231 067
TOTAL POPULATION	1 889 666	1 889 666	1 889 666	1 889 666	1 889 666	1 889 666
COLLECTE ET PRÉCOLLECTE	124 779 126	3 787 207	18 273 294	9 188 664	19 900 417	175 928 708
TRANSFERT/TRANSPORT	18 470 553	2 459	349 479	9 583 161	1 035 337	29 440 989
TRAITEMENT	85 815 773	0	64 379	6 232 005	5 987 926	98 100 082
TRI	7 645	278 019	8 971 195	14 557 917	5 646 575	29 461 351
PRÉVENTION	1 137 153	31 598	216 749	303 104	427 813	2 116 417
AUTRES CHARGES	95 160	1 566	251 691	24 443	8 761	381 621
TOTAL CHARGES TECHNIQUES	230 305 410	4 100 849	28 126 787	39 889 293	33 006 828	335 429 167
TOTAL CHARGES FONCTIONNELLES	13 563 103	284 744	1 944 904	2 071 610	2 137 021	20 001 382
TOTAL CHARGES	243 868 513	4 385 593	30 071 691	41 960 904	35 143 849	355 430 549
RECETTES VALORISATION (vente de matériaux, d'électricité, de chaleur, régie compostage, ...)	5 008 214	775 780	3 064 429	2 262 490	428 778	11 539 690
ÉCO-ORGANISMES (soutiens aux tonnes de matériaux valorisés)	57 277	216 716	5 540 482	1 093 154	449 801	7 357 429
AIDES PUBLIQUES (FCTVA, soutien à la Com, CG, Région, ADEME, ...)	2 812 632	151 915	617 745	1 046 309	248 764	4 877 366
AUTRES PRODUITS	6 644 235	62 065	473 128	632 424	963 018	8 774 870
TOTAL PRODUITS (pour calcul coût aidé)	14 522 358	1 206 476	9 695 784	5 034 377	2 090 360	32 549 355
COÛT COMPLET HT/hab	129	2	16	22	19	188
COÛT COMPLET HT/tonne	357	140	625	109	423	289
COÛT AIDÉ HT/hab	121	2	11	20	17	171
COÛT AIDÉ HT/tonne	335	101	424	96	398	262

Sur l'ensemble de la Métropole,

- le coût complet HT de la compétence de la gestion des déchets est de 188 € HT/hab et de 289 € HT/tonne,
- le coût aidé HT de la compétence de la gestion des déchets est de 171 € HT/hab et de 262 € HT/tonne.

Le tableau précise également les coûts HT par habitant et par tonne des différents flux de déchets gérés à l'échelle de la métropole.

// Coût détaillé par étapes techniques à l'échelle de la métropole pour la gestion des déchets pris en charge par le service public en € TTC :

	TOTAL	Coût complet TTC/hab	Coût complet TTC/tonne
TOTAL TONNAGE	1 231 067		
TOTAL POPULATION	1 889 666		
COLLECTE ET PRÉCOLLECTE	184 109 280	97	150
TRANSFERT/TRANSPORT	32 608 245	17	26
TRAITEMENT	109 337 687	58	89
TRI	29 373 570	16	24
PRÉVENTION	2 224 630	1	2
AUTRES CHARGES	405 500	0,2	0,3
TOTAL CHARGES TECHNIQUES	358 058 909	189	291
TOTAL CHARGES FONCTIONNELLES	20 615 579	11	17
TOTAL CHARGES	378 674 488	200	308

Sur l'ensemble de la métropole, le coût complet TTC :

- de la collecte et pré-collecte est de 97 € TTC/hab et de 150 € TTC/tonne,
- du transport/transfert est de 17 € TTC/hab et de 26 € TTC/tonne,
- du traitement est de 58 € TTC/hab et de 89 € TTC/tonne,
- du tri est de 16 € TTC/hab et de 24 € TTC/tonne,
- de prévention est de 1 € TTC/hab et de 2 € TTC/tonne,
- des autres charges est de 0,2 € TTC/hab et de 0,3 € TTC/tonne.

À ces charges techniques, s'ajoutent les charges indirectes ou fonctionnelles affectées pour obtenir le coût TTC de la compétence déchets à l'échelle de la métropole de 200 € TTC/hab et de 308 € TTC/tonne.

Ces charges indirectes affectées s'élèvent à 11 € TTC/hab et de 17 € TTC/tonne.

// Coût détaillé par étapes techniques à l'échelle de la métropole pour la gestion des déchets pris en charge par le service public en € HT :

	TOTAL	Coût complet HT/hab	Coût complet HT/tonne
TOTAL TONNAGE	1 231 067		
TOTAL POPULATION	1 889 666		
COLLECTE ET PRÉCOLLECTE	175 928 708	93	143
TRANSFERT/TRANSPORT	29 440 989	16	24
TRAITEMENT	98 100 082	52	80
TRI	29 461 351	16	24
PRÉVENTION	2 116 417	1	2
AUTRES CHARGES	381 621	0,2	0,3
TOTAL CHARGES TECHNIQUES	335 429 167	178	272
TOTAL CHARGES FONCTIONNELLES	20 001 382	11	16
TOTAL CHARGES	355 430 549	188	289

Sur l'ensemble de la Métropole, le coût complet HT :

- de la collecte et pré-collecte est de 93 € HT/hab et de 143 € HT/tonne.
- du transport/transfert est de 16 € HT/hab et de 24 € HT/tonne.
- du traitement est de 52 € HT/hab et de 80 € HT/tonne.
- du tri est de 16 € HT/hab et de 24 € HT/tonne.
- de prévention est de 1 € HT/hab et de 2 € HT/tonne.
- des autres charges est de 0,2 € HT/hab et de 0,3 € HT/tonne.

À ces charges techniques s'ajoutent les charges indirectes ou fonctionnelles affectées pour obtenir le coût HT de la compétence déchets à l'échelle de la métropole de 188 € HT/hab et de 289 € HT/tonne.

Ces charges indirectes affectées s'élèvent à 11 € HT/hab et de 16 € HT/tonne.

// Évolution des coûts complets et aidés tous flux confondus :

Le coût aidé TTC par habitant, tous flux confondus, entre 2020 et 2021, a évolué de + 1,1 % et le coût aidé TTC par tonne a diminué de -1,4 %. Malgré l'augmentation des charges qui se traduit par la hausse du coût complet à la tonne, l'augmentation des recettes permet une diminution du coût aidé.

6. PERSPECTIVES POUR 2022

À l'échelle de la Métropole et des Territoires, de nombreux enjeux ont été identifiés pour l'année 2022.

/ CENTRE DE TRI MÉTROPOLITAIN

Rappelons qu'à l'échelle de la Métropole Aix-Marseille-Provence, dans le cadre du schéma métropolitain de gestion des déchets, est inscrite l'étude d'opportunités pour l'institution de maîtriser son outil de tri (centre de tri). Les principes généraux de la gestion globale du traitement des déchets, au niveau métropolitain, de la maîtrise des équipements et de la mutualisation des équipements, ont été décidés. Les axes principaux de ce schéma ont été intégrés au schéma régional de gestion des déchets.

Le conseil de la Métropole du 7 octobre 2021 a approuvé les modalités de réalisation de centres de tri de collecte sélective. Les six Territoires de la Métropole produisent désormais un gisement de collecte sélective largement suffisant pour justifier un centre de tri dédié à leurs seules collectes sélectives. En se dotant d'un tel équipement, la Métropole maîtrisera son fonctionnement et les coûts de cette prestation.

Les premières études réalisées ont montré que l'évolution attendue des performances de tri, notamment grâce à la mise en œuvre de l'extensions des consignes de tri, génère un besoin de prise en charge, à terme, de 95 000 tonnes. Afin de mailler le territoire et ainsi minimiser les distances parcourues, il est préconisé d'édifier deux centres de tri de 58 000 tonnes/an et de 37 000 tonnes/an.

Un premier centre de tri de 58 000 tonnes/an sera édifié sur le plateau de l'Arbois, à Aix-en-Provence, au cœur des gisements les plus importants de la Métropole Aix-Marseille-Provence. Un second centre d'une capacité de 37 000 tonnes sera construit plus tard, à l'Ouest, sur la ZA Euroflory Sud, à Berre-l'Étang.

La réalisation du premier centre de tri se fera à travers un marché global de performances, montage contractuel adapté pour la conception, la réalisation et l'exploitation d'un équipement de haute technicité avec un haut niveau de performances.

/ PRÉVENTION DES DÉCHETS

L'année 2022 sera consacrée à l'amplification et au déploiement des actions du plan de prévention, avec l'ensemble des acteurs du territoire. La mobilisation de tous, le changement de comportements et l'harmonisation des pratiques sont des enjeux prioritaires pour atteindre l'objectif de -10% de déchets ménagers par habitant à 2025.

En 2022, il est notamment prévu le lancement de la seconde édition de l'appel à projets « textiles » et un travail de structuration de la filière, en partenariat avec la plateforme régionale de l'économie circulaire (PRECI) et le projet européen Life Smart Waste ; le développement des opérations de broyage des déchets verts des habitants ; le renouvellement du marché des composteurs ; la poursuite des travaux avec les acteurs sur le gaspillage alimentaire et sur le réemploi...

Et pour aller plus loin, en 2022, la Métropole Aix-Marseille-Provence s'engage dans l'élaboration de sa feuille de route métropolitaine de l'économie circulaire. L'enjeu de cette feuille de route est d'articuler et renforcer les projets de la collectivité, qui relèvent du champ de l'économie circulaire, autour de 3 objectifs :

- limiter le gaspillage des ressources et réduire l'impact carbone en apportant des réponses globales aux préoccupations des acteurs et des habitants,
- créer de l'activité locale, non délocalisable, via les filières de proximité (réemploi, recyclage, valorisation matières,...),
- offrir une meilleure visibilité de l'action publique « économie circulaire », positive et engageante, en renforçant l'éco-exemplarité de la Métropole et la sensibilisation des équipes.

La Métropole amorce donc un véritable travail transdisciplinaire, basé sur une complémentarité avec le schéma de promotion des achats socialement et écologiquement responsable SPASER, pour déployer une dynamique de prévention et d'économie circulaire.

/ TERRITOIRE MARSEILLE PROVENCE

- Mise en œuvre de l'extension des consignes de tri à l'automne 2022 et généralisation du biflux en apport volontaire permettant une simplification du geste de tri des citoyens.
- Optimisation de la collecte nuit et jour conformément aux temps de travail délibérés,
- Intégration par substitution de la collecte sélective.
- Extension de la collecte latérale des 4^e, 5^e, 6^e et 7^e arrondissements
- Extension de la « collecte préservante » des encombrants, permettant d'augmenter leur valorisation.
- Lancement d'un programme d'acquisition d'un parc GNV dès 2022, prévoyant l'achat de 90 véhicules sur 7 ans sous réserve qu'une station-service soit opérationnelle.
- Modernisation de la déchèterie de Bonnefoy, à Marseille, avec création d'une nouvelle voie de sortie et d'un sens unique de circulation.
- Mise en place d'un espace réemploi à la déchèterie de Bonnefoy à Marseille.
- Agrandissement de la déchèterie de Sausset-les-Pins afin d'améliorer la qualité du service rendu aux administrés, création d'une voie de sortie spécifique, ajout de nouveaux flux de tri, mise en place d'un espace réemploi.
- Mise en œuvre d'une valorisation énergétique des encombrants non valorisables en filières matières.
- Réfection du réseau de lutte contre les incendies au CSD de La Crau.
- Mise en place de capteurs Mercure pour le suivi de cet élément dans l'exploitation du CTM d'Everé (obligation réglementaire)
- Mise en place de caméras de surveillance des déchargements au CTM d'Everé (obligation réglementaire)
- Lancement des études et marchés de valorisations des biodéchets sur différents sites pour mise en œuvre d'électrocompostage ou de microméthanisation

/ TERRITOIRE DU PAYS D'AIX

- Pré-collecte : poursuite des travaux de réhabilitation et d'optimisation des services de collecte
- Arrêt de la collecte auprès d'une vingtaine de Cafés Hôtels Restaurants (CHR)
- Tarification des déchets professionnels (collecte / déchèterie).
- Développement du tri sélectif en centre-ville : Aix-en-Provence / Pertuis /...
- Évolution des fréquences de collecte sélective en C1 du porte-à-porte.
- Évolution des fréquences de collecte des ordures ménagères résiduelles au porte-à-porte.
- Développement de collectes innovantes.

- Solutions aux usagers pour les biodéchets (collecte / compostage).
- Évolution des conditions d'accès en déchèterie.
- Finalisation du dispositif de contrôle d'accès aux déchèteries.
- Poursuite et fin des travaux de rénovation de la déchèterie et du centre de transfert de Rousset.
- Maîtrise d'œuvre pour la nouvelle déchèterie Calade.
- Centre de Collecte d'Aix en Provence.
- Création et exploitation de nouveaux casiers à l'ISDnD de l'Arbois suite à l'autorisation (100 000 tonnes en 2025).
- Mise en place de la nouvelle organisation Métropole / Service Déchets / Communes

/ TERRITOIRE DU PAYS SALONNAIS

• **Projet « Pays Salonais Jaune »**

Dans l'objectif de déployer les équipements de tri au plus près des domiciles, la campagne « Pays Salonais Jaune » se poursuivra sur les 3 prochaines années. Sont programmées, en 2022, pour les dotations de bacs individuels les communes de Saint-Chamas, Pélissanne, Lançon-Provence et Velaux. Ces dotations de bacs individuels sont toujours complétées par des bacs de tri collectifs et d'une communication relayée par la commune.

• **Un nouveau site internet**

Il sera opérationnel et sera alimenté dans les temps pour informer les usagers des services à leur disposition (consignes de tri en points d'apport volontaire, en bac de tri à couvercle jaune, numéros encombrants par commune, jours de collecte, horaires des déchèteries et types de dépôts autorisés, formulaires à remplir en ligne, etc.).

• **La dotation de composteurs individuels**

Elle se prolongera lors de 2 campagnes (au printemps et à l'automne) pour répondre à la forte demande du public. Comme énoncé ci-dessus, la nouveauté en 2022 sera la mise en fonctionnement d'une plateforme internet pour s'inscrire directement en ligne.

• **Le réemploi**

Il fera concrètement son apparition sur le Territoire du Pays Salonais. Des caissons de réemploi de 12 m² seront installés dans les déchèteries de Salon-de-Provence, Salon II après son ouverture, Mallemort et La Fare-les-Oliviers. Un contrat avec une association (la Fraternité Salonaise) va leur permettre de gérer les caissons mis en place.

• **Les déchèteries**

Elles feront « peau neuve » avec un nouveau règlement, des nouveaux horaires harmonisés, une sectorisation supprimée (sauf pour les professionnels), des nouveaux panneaux d'entrée de sites, des nouveaux dépliants, une plateforme sur le nouveau site internet pour faire sa demande de carte ou l'actualiser.

• **Des campagnes de broyage de végétaux**

Elles auront lieu pour sensibiliser les usagers à l'utilisation d'un broyeur, au paillage des végétaux dans le jardin, ceci pour limiter le transport des déchets verts en déchèterie.

- **Les travaux :**

Il est prévu la démolition des anciens locaux administratifs et des vestiaires du Centre de Transfert des Milanis.

La réception et l'inauguration de la seconde déchèterie de Salon-de-Provence, l'ouverture au usagers.

Le début des travaux de réhabilitation de la déchèterie de Rognac.

La neutralisation des anciennes cuves à gasoil et création d'une station de distribution de carburant sur la régie de Mallemort.

- **Une caractérisation des ordures ménagères**

Elle sera en phase de programmation pour analyser le contenu des bacs noirs, quantifier les différentes catégories de déchets et mieux orienter les axes de travail (par exemple, s'ils contiennent beaucoup de textiles, de déchets alimentaires...).

/ TERRITOIRE DU PAYS D'AUBAGNE ET DE L'ÉTOILE

- **Poursuite des actions de compostage individuel et collectif**

Depuis fin octobre 2020, la collectivité met à disposition des habitants, moyennant 10€, des composteurs et des lombricomposteurs dans le cadre d'un marché métropolitain. Lors de la récupération du composteur, une information est apportée aux acquéreurs afin que ces derniers utilisent l'équipement dans les meilleures conditions. Cette politique s'est poursuivie au cours de l'année 2021 et va se prolonger en 2022. Cette dernière s'inscrit dans une démarche globale de prévention et de réduction des déchets ménagers et assimilés.

- **Extension de la démarche « Zéro Déchet » à l'échelle de l'ensemble des communes**

Face au succès de la mise à disposition aux habitants des communes de Belcodène et de Saint-Savournin de poules pondeuses gratuites, les élus du Territoire vont étendre courant 2022 l'opération sur l'ensemble des communes du Territoire. Cette opération s'inscrit dans une volonté forte de réduire la part des déchets fermentescibles des ordures ménagères. Cette dernière représente en effet, en moyenne, 30% du poids de notre poubelle. Or, la loi de transition énergétique pour la croissance verte, publiée le 17 août 2015, a sensiblement renforcé les objectifs relatifs aux biodéchets, en prévoyant « [...] le développement du tri à la source des déchets organiques, jusqu'à sa généralisation pour tous les producteurs de déchets avant 2025, pour que chaque citoyen ait à sa disposition une solution lui permettant de ne pas jeter ses biodéchets dans les ordures ménagères résiduelles, afin que ceux-ci ne soient plus éliminés, mais valorisés ». La loi du 10 février 2020, relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire, renforce ce projet en prévoyant de généraliser le tri à la source des biodéchets, au 31 décembre 2023. Une échéance que les collectivités et les entreprises doivent préparer dès à présent. Ainsi, dans ce cadre, il est prévu de mettre à disposition gratuitement deux poules à disposition de tous les habitants volontaires du Territoire disposant des conditions adaptées pour les recevoir. A noter qu'en moyenne, une poule est capable d'engloutir entre 100 et 150 kg de déchets alimentaires par an.

- **Poursuite de l'extension des consignes de tri sur les plastiques et de la collecte sélective des emballages en biflux (emballages et papiers journaux magazines)**

Afin d'améliorer le taux de valorisation des recyclables secs et de réduire considérablement les quantités de plastiques dans les ordures ménagères résiduelles, le Territoire a ouvert les consignes de tri sur les plastiques hors flaconnage, en février 2021. L'objectif était de permettre le recyclage des autres plastiques tels que les pots de yaourts, les barquettes en polystyrène, les films en plastiques, les tubes de dentifrice... qui se retrouvent, pour beaucoup encore, dans les ordures ménagères résiduelles.

Ces nouvelles conditions de tri ont également pour objectif de simplifier considérablement le geste de tri des habitants. Toutefois, afin d'optimiser ce dernier, le Territoire va engager, au cours de l'année 2022, des campagnes de communication de proximité pour relayer le message et les bonnes pratiques à intégrer au quotidien.

- **Passage des équipes de la collecte en régie aux 1607 heures bonifiées par rapport à la pénibilité du travail**

Depuis la loi n° 2001-2 du 3 janvier 2001, la durée annuelle de temps de travail dans les collectivités est fixée à 1607 heures pour un équivalent temps plein.

Cette loi permettait toutefois aux collectivités de déroger à cette disposition sur la durée annuelle du temps de travail en les autorisant à maintenir les régimes de temps de travail mis en place antérieurement à son entrée en vigueur, en 2001.

Cependant, la loi de transformation de la fonction publique vient mettre un terme à cette dérogation à l'application des 1607 heures à compter de 2022.

En effet, l'article 47 de la loi n° 2019-828 prévoit :

- La mise en place obligatoire des 1607 heures au sein des collectivités ;
- La suppression des régimes de temps de travail plus favorables.

Aussi, à compter du 1^{er} janvier 2022, tous les congés accordés réduisant la durée du temps travail effectif sans base légale ou réglementaire ne peuvent plus être maintenus.

Un travail va être engagé, visant la mise en application d'un rapport relatif aux agents soumis à des sujétions particulières au sein de la Métropole Aix-Marseille-Provence. Ce dernier a été approuvé le 14 décembre en comité technique et par délibérations le 16 décembre 2021 en conseil de la Métropole pour une mise en œuvre au 1^{er} mai 2022.

/ TERRITOIRE ISTRES-OUEST PROVENCE

- **Poursuite et intensification des distributions de composteurs**

L'année 2022 sera l'occasion de poursuivre et intensifier les distributions de composteurs individuels afin de permettre à un plus grand nombre d'administrés de composter leurs déchets et, par conséquent, de réduire le tonnage des ordures ménagères résiduelles.

- **Bilan du passage à l'extension des consignes de tri des emballages**

L'analyse des données de la première année à la suite du passage à l'ECT sera capitale. Elle permettra de dresser une analyse quantitative et qualitative des résultats et de définir éventuellement des pistes d'amélioration afin d'aller vers toujours plus d'emballages triés. Une seconde campagne de communication sera lancée durant le second semestre de l'année.

- **Lancement d'une étude d'optimisation des collectes d'ordures ménagères résiduelles**

Une étude sur l'optimisation des collectes des ordures ménagères résiduelles, réalisées en régie, devrait être lancée durant l'année 2022. L'objectif sera d'optimiser le service réalisé sur les communes d'Istres, Fos-sur-Mer et Port-Saint-Louis-du-Rhône.

- **Réflexion sur le déploiement de nouvelles REP**

La loi du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire a mis en place de nouvelles filières REP (Responsabilité Élargie du Producteur). Il conviendra d'étudier la faisabilité de leur mise en place pratique et leur déploiement.

/ TERRITOIRE DU PAYS DE MARTIGUES

- **ISDnD du vallon du Fou à Martigues**

Mise en service de l'installation du système de prétraitement des lixiviats de l'ISDnD pour permettre la baisse des polluants avant le traitement par la station d'épuration (STEP). Travaux de réparation du dispositif d'étanchéité de l'alvéole n°3 de l'ISDnD du vallon du Fou, à la suite de l'incendie survenu en 2021.

Mise en place de la deuxième partie du dispositif limitant les envols du vallon du Fou.

Couverture provisoire de l'alvéole n°2

Lancement des études de maîtrise d'œuvre pour le creusement des alvéoles n°4 et n°5 de l'ISDnD du vallon du Fou

Acquisition d'un dispositif de surveillance vidéo pour l'ISDnD du vallon du Fou, visant à répondre aux exigences instaurées par la loi AGECE, notamment en terme de traçabilité des déchets.

- **Déploiement des équipements de pré-collecte**

Mise en place de colonnes enterrées des déchets ménagers résiduels et recyclables à Martigues, pour le quartier de Saint-Roch et l'hyper-centre de Jonquières.

Étude pour la mise en place de nouveaux points de collecte en apport volontaire enterrés pour le centre-ville de Martigues et Lavéra.

- **Etude**

Études sur la réorganisation future des cycles de collecte.

Étude à mener sur l'organisation du service Traitement.

Réflexion à mener sur une mise en place de la redevance spéciale au sein du Territoire.

- **Certification ISO 14001**

Extension du périmètre de certification ISO14001 des activités du Service Traitement des déchets au centre de transfert des ordures ménagères de Croix-Sainte.

- **Déchèteries**

Renouvellement et harmonisation de la signalétique dans les déchèteries du Territoire.

7. GLOSSAIRE

ADEME > Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie
BGV > bacs à gros volume
BOM > Benne à ordures ménagères
CACES > Certificat d'aptitude à la conduite en sécurité
CFA > Centre de formation d'apprentis
CIQ > Comité d'intérêt de quartier
CPIE > Centre permanent d'initiative pour l'environnement
CROUS > Centre régional des œuvres universitaires et scolaires
CS > Collecte sélective
CSD > Centre de stockage des déchets
CSPS > Coordonnateur sécurité et protection de la santé
CT > Centre de transfert
DAE > Déchets d'activité économique
DDS > Déchets diffus spécifiques
DEEE ou D3E > Déchets d'équipements électriques et électroniques
DIB > Déchets industriels banals
DMA > Déchets ménagers et assimilés
DTQD > Déchets toxiques en quantité dispersée
ECT > Extension des consignes de tri
EPCI > Établissement public de coopération intercommunale
FCO > Formation continue obligatoire
FMA > Fond mouvant alternatif
FCTVA > Fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée
HQSE > Hygiène qualité sécurité environnement
ISDnD > Installation de stockage des déchets non dangereux
JRM > Journaux/Revue/Magazines
LAPI > Lecteur automatique de plaque d'immatriculation
LIFE > L'instrument financier pour l'environnement
OMR > Ordures ménagères résiduelles
PAP ou PàP > Porte-à-porte
PAV > Point d'apport volontaire
PMPDMA > Plan métropolitain de prévention des déchets ménagers et assimilés
REP > Responsabilité élargie des producteurs
RICVD > Régie intercommunale de collecte et valorisation des déchets
RPQSPGDMA > Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés
RS > Redevance spéciale
STEP > Station d'épuration
TEOM > Taxe d'enlèvement des ordures ménagères
TGAP > Taxe générale sur les activités polluantes
ZAE > Zone d'activité économique
Zone INTER > Zone intermédiaire, frange périurbaine où il y a mixité d'entreprises et d'habitats

8. LEXIQUE

- **Biogaz** : gaz résultant du processus de dégradation biologique des matières organiques en l'absence d'oxygène et contenant majoritairement du méthane et du dioxyde de carbone. Il est produit dans les installations de stockage des déchets ou encore dans les méthaniseurs. Combustible, il peut être valorisé énergétiquement. Sinon, il doit être détruit par combustion car, d'une part, il peut être à l'origine d'importantes nuisances, notamment olfactives, et, d'autre part, c'est un puissant gaz à effet de serre.
- **Déchets fermentescibles** : déchets composés de matières organiques biodégradables.
- **Lixiviat** : liquide chargé bactériologiquement et chimiquement par la dégradation des déchets lors de la circulation des eaux dans les déchets, contenu dans une décharge et/ou extrait.
- **Redevance spéciale (RS)** : elle est destinée à couvrir les charges supportées par la collectivité pour l'élimination des déchets non-ménagers, c'est-à-dire ceux produits par les entreprises ou les administrations. Elle est obligatoire lorsque la collectivité finance son service d'élimination des déchets au moyen de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM).



9. ANNEXES

Les rapports annuels sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés de chaque conseil de Territoire complètent et précisent certains items du présent rapport.



Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

A photograph showing several children's hands pointing towards a compost bin. The bin is filled with organic waste like leaves and food scraps, and has a black mesh cover with a white hexagonal pattern. The children are wearing various colored clothing like orange, grey, and red.

RAPPORT ANNUEL

SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC DE PRÉVENTION ET DE GESTION DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS

Territoire Marseille-Provence



2021



PREAMBULE

La loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (loi MAPAM) promulguée le 27 janvier 2014 a créé, à compter du 1er janvier 2016, la **métropole Aix-Marseille-Provence**, collectivité territoriale à statut particulier qui regroupe **92** communes sur **3.173 km²** et **1,83** million d'habitants. La **Loi NOTRe** (nouvelle organisation territoriale de la république) publiée le 8 août 2015 au Journal officiel, apporte d'importantes modifications aux dispositions relatives à l'organisation et au fonctionnement de la métropole initialement prévues par la loi MAPAM, notamment, une progressivité à la montée en puissance de la Métropole en terme d'acquisition de compétences.

Présidée par **Martine VASSAL**, élue le 20 septembre 2018, la **métropole Aix-Marseille-Provence** se substitue depuis le 1^{er} janvier 2016 à la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole dans toutes les procédures administratives et juridictionnelles en cours à la date de sa création, dans l'ensemble de ses droits et obligations, et dans toutes les délibérations et tous les actes qui relèvent de sa compétence.

La Métropole Aix-Marseille Provence se traduit par la création d'une entité territoriale totalement nouvelle issue de la fusion de six intercommunalités qui existent aujourd'hui avec des caractéristiques différentes :



- La communauté urbaine **Marseille Provence Métropole** (18 communes) devient le **Conseil de territoire Marseille-Provence (CT1)** ;
- La communauté d'agglomération du **Pays d'Aix** (36 communes) devient le **Conseil de territoire du Pays d'Aix (CT2)** ;
- La communauté d'agglomération **Salon-Etang de Berre-Durance** (17 communes) devient le **Conseil de territoire**

du Pays Salonais (CT3) ;

- La communauté d'agglomération du **Pays d'Aubagne et de l'Etoile** (12 communes) devient le **Conseil de territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile (CT4)** ;
- Le syndicat d'agglomération **Nouvelle Ouest Provence** (6 communes) devient le **Conseil de territoire Istres-Ouest Provence (CT5)** ;
- La communauté d'agglomération du **Pays de Martigues** (3 communes) devient le **Conseil de territoire du Pays de Martigues (CT6)**.

Le **Conseil de territoire Marseille Provence** était compétent en 2021 pour assurer la collecte, le traitement et la valorisation des ordures ménagères sur les **18 communes** et **1 068 168 habitants** (population municipale INSEE du 01/01/2020) de son territoire.

Le « **rapport sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés** » 2021 est conforme aux indications de l'annexe XIII du décret n° **2015-1827 du 30 décembre 2015** qui apporte diverses modifications aux dispositions réglementaires relatives à la prévention et la gestion des déchets et précise les indicateurs techniques et financiers devant y figurer.

Le rapport annuel 2021, sera mis à disposition du public par voie électronique, conformément à l'article D. 2224-5 du décret n° **2015-1827 du 30 décembre 2015**.

Territoire Marseille Provence



SOMMAIRE

- ❖ Synthèse 2021
- ❖ Bilan d'activité 2021
- ❖ Chiffres clés 2021
- ❖ Perspectives et projets 2022

I. LES INDICATEURS TECHNIQUES

A. LES INDICATEURS TECHNIQUES RELATIFS A LA COLLECTE DES DECHETS

a) TERRITOIRE DESSERVI

1. Le territoire
2. Les habitants

b) LA COLLECTE DES DECHETS PRIS EN CHARGE PAR LE SERVICE

1. La collecte des ordures ménagères résiduelles
 - 1.1. Les équipements
 - 1.2. Les modes de gestion
 - 1.3. Les fréquences des collectes
 - 1.4. Les tonnages collectés
2. La collecte des encombrants ménagers
 - 2.1. Organisation
 - 2.2. Tonnages collectés
3. Les collectes des déchets propres et secs
 - 3.1. La collecte en porte-à-porte (PàP)
 - 3.2. La collecte en points d'apport volontaire
4. La collecte des déchets des ménages en déchèteries
 - 4.1. Organisation
 - 4.2. Origine des apports
 - 4.3. Déchets collectés
 - 4.4. Tonnages collectés
 - 4.5. Evolution des tonnages collectés par déchèteries
 - 4.6. Tableau de synthèse : tonnages collectés par déchèteries et par flux
5. La collecte des déchets en plateformes de tri
 - 5.1. Organisation
 - 5.2. Origine des apports
 - 5.3. Déchets traités
 - 5.4. Tonnages collectés
 - 5.5. Evolution des tonnages
6. Les collectes séparatives
 - 6.1. La collecte des cartons des commerçants
 - 6.2. La collecte des papiers des administrations
 - 6.3. La collecte des sapins de Noël

c) LE TRANSFERT DES DECHETS

1. Le transfert des ordures ménagères résiduelles
2. Le transfert des déchets propres et secs

d) PREVENTION DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES :

Indice de réduction des quantités de déchets ménagers et assimilés produits avec une base 100 en 2010.

B. INDICATEURS TECHNIQUES RELATIFS AU TRAITEMENT

a) LE TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES RESIDUELLES : LE CENTRE DE TRAITEMENT MULTIFILIERES EVERE DE FOS S/MER

1. Fonctionnement du complexe de tri et de valorisation des déchets ménagers
2. Tonnages traités
3. Bilan valorisations matière et énergétique
4. Process du Centre de traitement multifilières EVERE de Fos sur Mer.

b) LE TRAITEMENT DES DECHETS PROPRES ET SECS : LE CENTRE DE TRI DU JAS DE RHODES

1. Organisation
2. Tonnages traités
3. Matériaux obtenus après le tri
4. Recyclage des matériaux
5. Process du centre de tri du Jas de Rhodes

c) LE STOCKAGE DES DECHETS NON VALORISABLES

II. LES INDICATEURS FINANCIERS

A. LE BUDGET ANNEXE COLLECTE

a) LES DEPENSES

1. Les dépenses de fonctionnement
2. Les dépenses d'investissement

b) LES RECETTES

1. Les recettes de fonctionnement
 - 1.1. La T.E.O.M.
 - 1.2. La redevance spéciale des commerçants
 - 1.3. Les subventions et participations des organismes divers
 - 1.4. Les ventes de matériaux
 - 1.5. Le Biogaz

B. LES COÛTS

a) LES DIFFERENTS TYPES DE COÛTS

b) LES COÛTS COMPLETS

1. Les coûts complets (HT) à la tonne
2. Les coûts complets (HT) par habitant
3. Le coût complet global (HT) par habitant

III. ANNEXES

1. Schéma de synthèse des flux par opérations
2. Tableau de synthèse des flux de déchets collectés par arrondissements et communes
3. Ratios de collecte en kg/hab par commune
4. Modes de gestion
5. Montant annuel des principales prestations rémunérées à des entreprises

LEXIQUE

Synthèse de l'année

Le rapport sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés 2021 du Territoire de Marseille Provence présente un bilan technique et financier en hausse par rapport à 2020.

➤ Bilan technique

En 2021, la population du territoire de Marseille Provence a augmenté de **0,6%** et s'élève à 1 068 168 habitants.

582 713 tonnes de déchets ont été collectées sur l'ensemble du territoire de Marseille Provence (**+0,8%/2020**), pour un taux de valorisation de **90%**.

- **401 808 tonnes** d'ordures ménagères résiduelles (OMR) ont été collectées (-0,8%/2020) soit **376 kg/habitant** ;
- **35 967 tonnes** de déchets recyclables (emballage, papier et verre) en porte à porte et en apport volontaire (+8,4%/2020), soit **34 kg/Hab**;
- Les collectes séparatives (sapins, cartons des commerçants, papiers des administrations) ont permis de collecter **247 tonnes** de déchets en 2021.
- **102 864 tonnes** de déchets de particuliers ont été collectés dans les 17 déchèteries du territoire (+6,8%/2020), cette variation étant en grande partie liée au fait des fermetures imposées durant la période de confinement sur les mois de mars et d'avril 2020. La déchèterie mobile a permis de collecter plus de 30 T en 2021 ;
- **41 957 tonnes** de déchets ont été collectés dans les **deux plateformes de tri** du territoire (-8,5%/2020) dédiées aux déchets des administrations et des services techniques mais aussi et surtout aux encombrants collectés sur la voie publique.

➤ Bilan financier

Le territoire Marseille Provence a mis en place un budget annexe collecte depuis le 1^{er} janvier 2011. En 2021, il s'élève à **252,8M€**, en augmentation (**+1,7%**) par rapport à l'exercice 2020.

- **Les dépenses** : Les **dépenses de fonctionnement augmentent de 0,1%** et s'élèvent à **226 M€**. Les principaux postes de dépenses sont les prestations de services (112,4M€) et les dépenses de personnel (73,9M€). **Les dépenses d'investissement augmentent de 17,5%** et s'élèvent à **26,8M€**.
- **Les recettes** : **Les recettes de fonctionnement augmentent de 5,2%** et s'élèvent à **237,9M€**. Le service public de la collecte et du traitement des déchets est essentiellement financé par la **taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)** dont le produit a atteint **214,4M€** en 2021, soit une hausse de **1,5%**.

Les autres recettes sont constituées :

- de la redevance spéciale des professionnels (10 M€);
- des ventes de matériaux recyclables et d'énergie (2 M€) ;
- des subventions et soutiens des divers organismes (ADEME, CITEO, ...) qui s'élèvent à 3,8M€.

Bilan d'activité de l'année

TRI ET REDUCTION DES DECHETS

- La sensibilisation des habitants et agents du territoire aux bons gestes s'est structurée autour de temps forts qui ont permis à nos équipes de sensibiliser près de 13 000 personnes, à l'occasion d'animations sur le terrain ainsi qu'en interne auprès des agents, mais également autour de partenariats avec des associations du territoire qui ont organisés des actions avec plus de 6 000 participants et d'animations dans les écoles auprès de 7 500 élèves sensibilisés.
- 6 Temps forts (Réutiliser en Février et Octobre ; Réduire en Avril et Novembre ; Recycler en Juin ; R3flexes pendant les fêtes de fin d'année) associés à 16 ateliers de sensibilisation en interne.
- 3 partenariats autour de projets mobilisateurs sur le territoire : festival zéro déchet 1-2 octobre de zéro waste marseille, Salon anti gaspi les 7, 8 et 9 octobre organisé par la brigade anti-gaspi et les différents ramassages organisés par un déchet par jour.
- 141 écoles concernées par les 300 animations pédagogiques sur les déchets auprès des classes du CE2 au CM2 volontaires. 200 classes ont participé à la formule sensibilisation et 100 classes à la formule approfondissement (par thème : 50% sur la réduction, 23% sur le recyclage & valorisation, 12% sur le compostage et 15% sur le gaspillage alimentaire). 20 visites sur site sont venues approfondir ces animations.
- Plus de 16 000 autocollants stop pub ont été distribués aux habitants afin de réduire les prospectus non sollicités dans leur boîte aux lettres. Soit une réduction estimée de plus de 660 tonnes sur l'année.
- Plus de 300 colonnes pour la récupération des textiles-chaussures-linge de maison sont installées sur le territoire ce qui permet de valoriser 1 000 tonnes de textiles et proposer des emplois, notamment dans le centre de tri du Relais dans le 14ème arrondissement de Marseille, pour une vingtaine de personnes.
- Installation d'espaces de réutilisation dans 5 déchèteries du territoire (Marseille Château Gombert, Cassis, Gémenos, Gignac-la-Nerthe, Saint-Victoret) mais également au côté de la déchets'tri mobile. Ces dispositifs ont permis de récupérer environ 30 tonnes qui ont été réutilisées à 79% (16% recyclées, 3% en attente de vente et 2% non valorisées).
- Participation au financement de:
 - La recyclerie sportive qui propose de collecter et réemployer du matériel & vêtements sportifs. Sur 2021, année de lancement, environ 3,9 tonnes collectées, 290 vélos réparés, 500 objets revendus et 1500 personnes sensibilisées au cours de 38 demi-journées d'animations.
 - L'incassable qui travaille pour reconstruire une filière locale de réemploi du verre et proposer sur le territoire une alternative aux emballages à usage unique. Cette volonté se traduit dans un premier temps par la mise en place d'un circuit réemploi des bouteilles en verre de 75cl utilisées par les brasseries artisanales locales (3 brasseries partenaires sur le territoire) et l'implantation de points de collecte de ces bouteilles (10 points sur le territoire). Suite à l'expérimentation, la filière s'ouvrira en 2022 aux producteurs de vin, jus, limonade ou encore de lait souhaitant entrer dans la démarche.

OPTIMISATION DE LA COLLECTE

- Poursuite des campagnes MODECOM (caractérisation des ordures ménagères) pour évaluer les compositions des ordures ménagères du territoire de Marseille Provence selon les typologie d'habitat et en fonction de la saisonnalité.
- Réorganisation de certaines tournées de collecte de nuit.
- Réorganisation des sections de collecte BGV sur le 1er Arrondissement.
- Réorganisation des sections de PEC 1/6/7 matin et après-midi.
- Mise en place de colonnes enterrées : 18 sur Marseille et 10 ascenseurs à bacs sur les communes de Marignane, La Ciotat et Ensues.
- Poursuite de l'étude et la mise en œuvre du « verdissement » des véhicules techniques.

MODERNISATION DES OUTILS D'EXPLOITATION

- Réflexion sur les techno-centres, avec notamment projet de Centre technique métropolitain sur le site de Rivoire et Carret, qui a connu cette année une avancée significative en terme de planification et de programmation.

SUIVI DE L'EXPLOITATION

- Visites de terrain et signalements pour optimiser la qualité de service.

AMELIORATION DES DECHETERIES

- Formation des agents de déchèteries et mise en œuvre de nouvelles pratiques d'accompagnement pour une qualité accrue du service rendu.
- Finalisation du déploiement de lecteurs automatiques de plaques d'immatriculation pour une gestion facilitée des accès (10 sites équipés à fin 2021). Restera à installer les déchèteries devant être réhabilitées et modernisées (Sausset, Bonnefoy).
- Système de vidéosurveillance renforcé.
- Poursuite du développement, en partenariat avec la DGA INSI, d'un outil de dématérialisation des bons de gestion des déchèteries. Avec la suppression des supports papiers, une traçabilité informatique permettra d'optimiser le contrôle et la validation.

GESTION DES DECHETS DES PROFESSIONNELS

- Mise en œuvre du dispositif et du règlement de la RS depuis le 1er juillet 2021. Avec une facturation obligatoire pour tous, + de 250 000 courriers ont été adressés en trois vagues aux professionnels. La première facturation a eu lieu au troisième trimestre avec l'émission de plus de 15 000 titres de recettes.

ACCOMPAGNEMENT DES PROFESSIONNELS

- Création du site www.dechets.ampmetropole.fr avec des rubriques dédiées aux professionnels incluant des fiches conseils.
- Déploiement du dispositif « commerce engagé », en partenariat avec Ecoscience Provence sur plusieurs secteurs du territoire, avec un label spécifique au territoire pour aider à la mise en œuvre de nouvelles pratiques permettant de réduire et mieux valoriser les déchets engendrés par ces activités.
- En parallèle la Métropole soutient le CPIE Côte provençale dans l'accompagnement des commerçants de bord de plage de la Ciotat pour des plages zéro déchet.
- Accompagnement des Mairies dans l'état des lieux des déchets municipaux et la construction d'un plan d'actions permettant de réduire et valoriser ses déchets.

GESTION DES BIODECHETS

- Mise à disposition par la Métropole de composteurs individuels ou collectif, pour permettre aux habitants de valoriser leurs bio déchets. Fin 2021 se sont près de 15% des logements individuels et plus de 100 sites collectifs qui sont équipés.
- Expérimentation d'une collecte séparative des déchets alimentaires sur 6 quartiers de Marseille : 1 500 habitants participants et plus de 20T collectées.
- Renouvellement du « mois du compost » en avril et novembre, 41 stands tenus sur les marchés forains du Territoire.
- Organisation d'une quinzaine d'opérations ponctuelles de broyage des déchets verts des habitants et aide d'une cinquantaine de foyers pour l'acquisition de broyeur à végétaux.
- Accompagnement de 7 communes du territoire dans la mise en place d'un plan d'action de lutte contre le gaspillage alimentaire en restauration collective. Le gaspillage a diminué au global de 10 % après accompagnements malgré la crise COVID-19.

GESTION DES ENCOMBRANTS

- Expérimentation d'une « collecte préservante » des encombrants sur les 11ème 12ème et 13ème arrondissement.

Chiffres clés 2021

CHIFFRES CLES 2021	Flux de déchets	collecté 2021 (T)	valorisé (T)	taux de valorisation	Déchets enfouis (T)	Taux d'enfouissement
ORDURES MENAGERES RESIDUELLES 	Ordures Ménagères Résiduelles (dont déchets de balayuses) <i>* Les taux de valorisation sont déterminés à partir des conventions de calcul des indicateurs Grenelle</i>	401 808	379 977	94,6%	21 831	5,4%
COLLECTES SELECTIVES 	S/t OMR	401 808	379 977	94,6%	21 831	5,4%
	Collecte en Porte à Porte	11 260	11 260	0,0%	0	0,0%
	Apports volontaires VERRE	14 630	14 630	100,0%	0	0,0%
	Apports volontaires JRM	512	512	100,0%	0	0,0%
	Apports volontaires EMBALLAGES	677	677	100,0%	0	0,0%
	Apports volontaires BI-FLUX	8 888	8 888	100,0%	0	0,0%
	S/t Collectes sélectives	35 967	35 967	100,0%	0	0,0%
COLLECTES SEPARATIVES	Cartons professionnels	55	55	100,0%	0	0,0%
	Papiers des administrations	62	62	100,0%	0	0,0%
	Sapins de Noël (intégrés dans le flux Végétaux plateformes)	130	121	92,5%	10	7,5%
	S/t Collectes séparatives	247	237	96,0%	10	4,0%
DECHETERIES 	Gravats	35 727	34 612	96,9%	1 115	3,1%
	Encombrants	22 263	1 583	7,1%	20 681	92,9%
	Végétaux	20 082	19 987	99,5%	96	0,5%
	Bois	11 180	11 180	100,0%	0	0,0%
	Métaux	3 864	3 864	100,0%	0	0,0%
	Déchets d'éléments d'ameublement	5 184	4 925	95,0%	259	5,0%
	Cartons	1 887	1 854	98,3%	33	1,7%
	DEEE	1 775	1 363	76,8%	412	23,2%
	DDS	587	587	100,0%	0	0,0%
	Piles	16	16	100,0%	0	0,0%
	Batteries	20	20	100,0%	0	0,0%
	Pneus	146	146	100,0%	0	0,0%
	Huile	133	133	100,0%	0	0,0%
	S/t déchèteries	102 864	80 269	78,0%	22 595	22,0%
PLATEFORMES DE TRI 	Encombrants de professionnels	366	231	63,2%	135	36,8%
	Encombrants des Services techniques	1 323	836	63,2%	487	36,8%
	Encombrants de voie publique (RDV engagés au quotidien + jets clandestins)	27 209	17 186	63,2%	10 023	36,8%
	S/t Encombrants	28 898	18 253	63,2%	10 645	36,8%
	Végétaux	1 744	1 613	92,5%	131	7,5%
	Gravats	806	726	90,2%	79	9,8%
	Pneus	201	201	100,0%	0	0,0%
	REFUS (enc non val et gravats sales)	10 308	0	0,0%	10 308	100,0%
	S/t Plateformes de tri	41 957	20 794	49,6%	21 163	50,4%
	S/t Déchets ménagers et assimilés (DMA)	568 095	513 636	90,4%	54 458	9,6%
	Déchets gérés par la collectivité	582 713	517 124	88,7%	65 589	11,3%

Perspectives et projets 2022

- Mise en œuvre des extensions de consignes de tri à l'automne 2022 et généralisation du Biflux en apport volontaire permettant une simplification du geste de tri des citoyens.
- Mise en place d'un espace réemploi à la déchèterie de Bonnefoy.
- Optimisation de la collecte nuit et jour conformément au temps de travail délibéré.
- Intégration par substitution de la collecte sélective.
- Extension de la collecte latérale des 4^{ème}, 5^{ème}, 6^{ème}, 7^{ème} et 8^{ème} arrondissements.
- Lancement d'un programme d'acquisition d'un parc GNV dès 2022, prévoyant l'achat de 90 véhicules sur 7 ans sous réserve qu'une station-service soit opérationnelle.
- Réfection du réseau de lutte contre les incendies au CSD de La Crau.
- Mise en place de capteurs Mercure pour le suivi de cet élément dans l'exploitation du CTM d'EveRé.
- Mise en place de caméras de surveillance des déchargements au CTM d'EveRé.
- Agrandissement de la déchèterie de Sausset-Les-Pins afin d'améliorer la qualité du service rendu aux administrés, création d'une voie de sortie spécifique, ajout de nouveaux flux de tri, mise en place d'un espace réemploi.
- Livraison de la déchetterie de Bonnefoy avec création d'un seul sens de circulation cohérent avec un espace d'accueil à l'entrée et d'un nouveau local pour les agents.
- Facturation des professionnels exonérés en 2021 pour cause crise sanitaire.
- Conventionnement avec les Mairies pour la prise en charge des déchets de leurs services techniques et bâtiments administratifs.
- Lancement des études et marchés de valorisation des biodéchets sur différents sites pour mise en œuvre d'électrocompostage ou de microméthanisation ou également externalisation du traitement.
- Extension de la « collecte préservante » des encombrants permettant d'augmenter leur valorisation.
- Mise en œuvre d'une valorisation des encombrants non valorisables en filières matières.

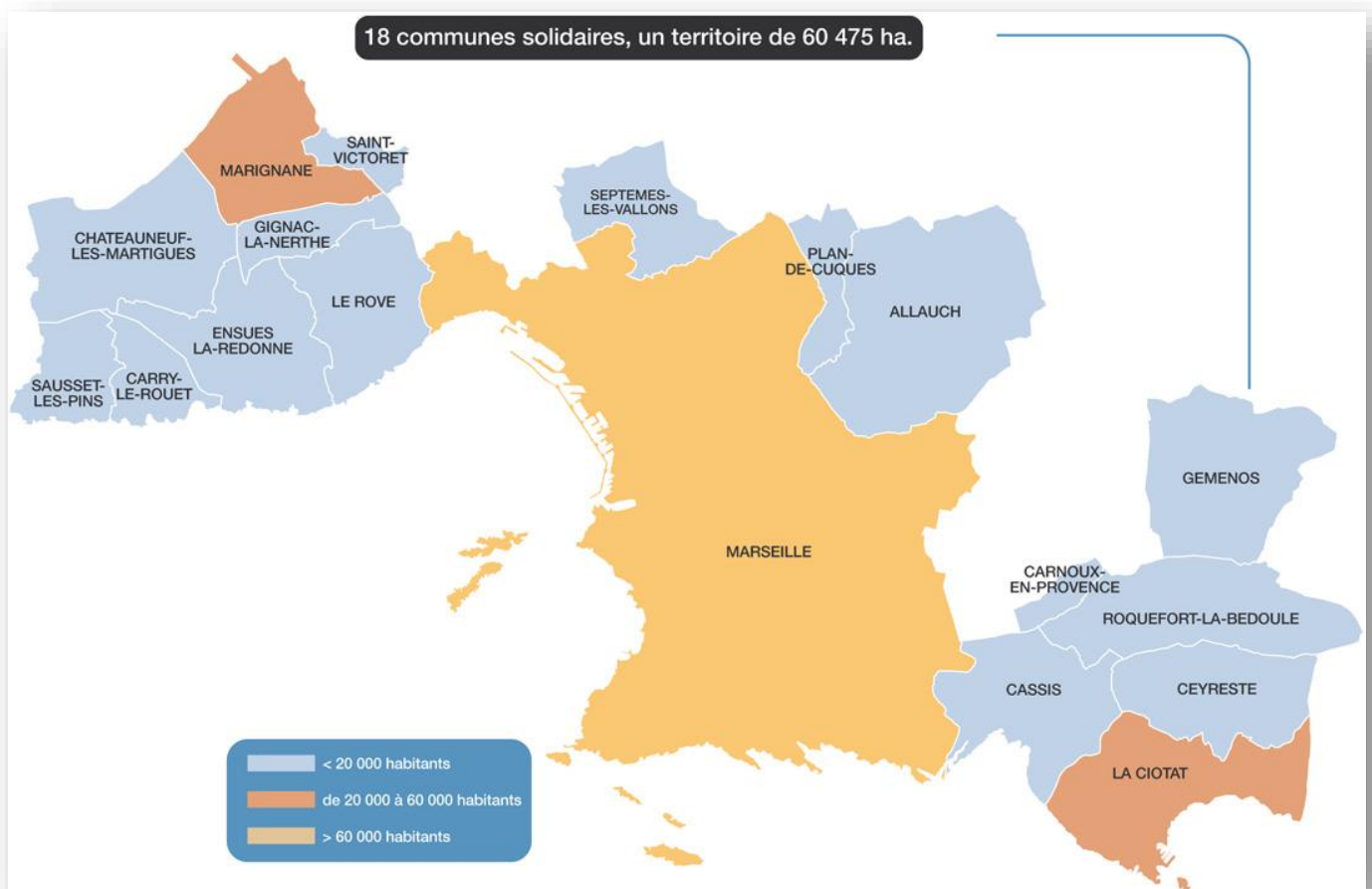
I. LES INDICATEURS TECHNIQUES

A. LES INDICATEURS TECHNIQUES RELATIFS A LA COLLECTE DES DECHETS

a) TERRITOIRE DESSERVI

1. Le territoire

Le Conseil de territoire Marseille Provence regroupe **18 communes** et son action s'étend sur une superficie de **60 475 hectares**, soit **12%** du territoire du département des Bouches-du-Rhône.



2. Les habitants

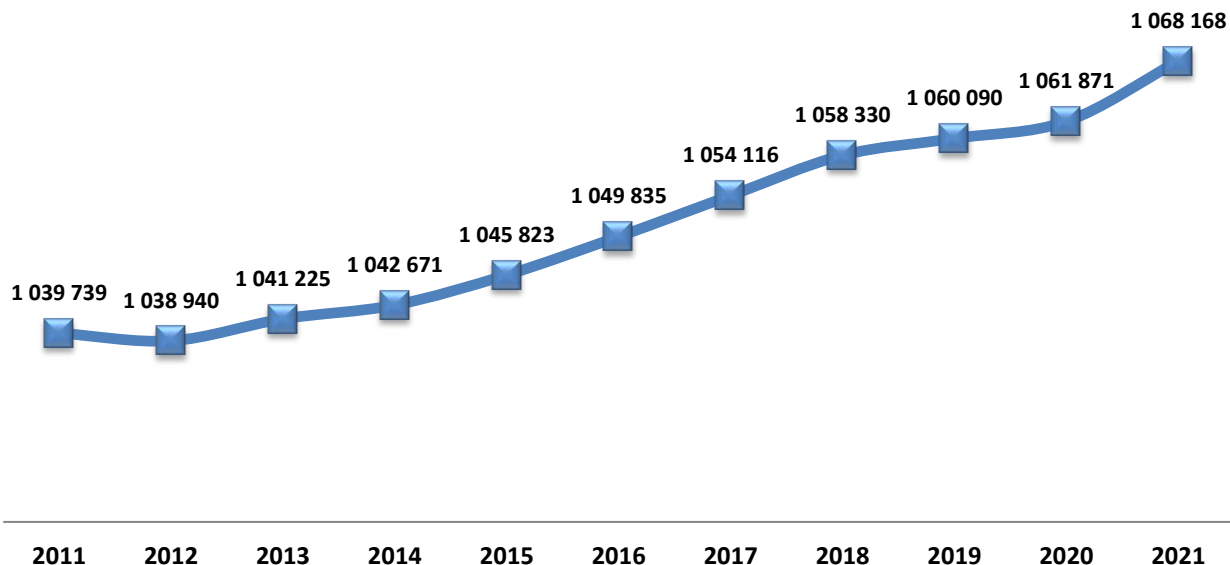
Au 1^{er} janvier 2021, le territoire Marseille-Provence compte **1 068 168*** habitants (+0,6%/2020), soit environ **53%** de la population du département des Bouches-du-Rhône et **57%** des habitants de la métropole Aix Marseille Provence.

* Source : INSEE – population municipale au 01 janvier 2021 (date de référence statistique : 1er janvier 2018)

zone	Nom de la commune	2020	2021	Evolution 2021/2020
Marseille	Marseille 1er Arrondissement	39 786	40 283	1,2%
	Marseille 2e Arrondissement	24 810	24 874	0,3%
	Marseille 3e Arrondissement	48 764	50 982	4,5%
	Marseille 4e Arrondissement	48 459	49 281	1,7%
	Marseille 5e Arrondissement	46 199	45 979	-0,5%
	Marseille 6e Arrondissement	42 827	42 241	-1,4%
	Marseille 7e Arrondissement	34 909	34 875	-0,1%
	Marseille 8e Arrondissement	81 028	81 276	0,3%
	Marseille 9e Arrondissement	75 914	76 342	0,6%
	Marseille 10e Arrondissement	56 138	57 093	1,7%
	Marseille 11e Arrondissement	56 790	57 372	1,0%
	Marseille 12e Arrondissement	60 634	61 325	1,1%
	Marseille 13e Arrondissement	91 992	91 674	-0,3%
	Marseille 14e Arrondissement	62 951	61 965	-1,6%
	Marseille 15e Arrondissement	75 901	76 610	0,9%
	Marseille 16e Arrondissement	16 208	16 105	-0,6%
Total Marseille		863 310	868 277	0,6%
Communes Est	Carnoux-en-Provence	6 600	6 564	-0,5%
	Cassis	7 149	7 027	-1,7%
	Ceyreste	4 584	4 656	1,6%
	Gémenos	6 502	6 551	0,8%
	La Ciotat	35 174	35 281	0,3%
	Roquefort-la-Bédoule	5 688	5 896	3,7%
Total Communes Est		65 697	65 975	0,4%
Communes Ouest	Carry-le-Rouet	5 823	5 756	-1,2%
	Châteauneuf-les-Martigues	16 850	17 425	3,4%
	Ensuès-la-Redonne	5 484	5 527	0,8%
	Gignac-la-Nerthe	9 326	9 606	3,0%
	Le Rove	5 128	5 137	0,2%
	Marignane	32 920	32 793	-0,4%
	Saint-Victoret	6 625	6 633	0,1%
	Sausset-les-Pins	7 568	7 640	1,0%
Total Communes Ouest		89 724	90 517	0,9%
Communes Nord	Allauch	21 187	20 860	-1,5%
	Plan-de-Cuques	10 934	11 481	5,0%
	Septèmes-les-Vallons	11 019	11 058	0,4%
Total Communes Nord		43 140	43 399	0,6%
Total général		1 061 871	1 068 168	0,6%

La **population municipale** au sens de l'INSEE comprend les personnes ayant leur résidence habituelle sur le territoire de la commune, dans un logement ou une communauté, les personnes détenues dans les établissements pénitentiaires de la commune, les personnes sans abri recensées sur le territoire de la commune et les personnes résidant habituellement dans une habitation mobile recensées sur le territoire de la commune.

Evolution de la population municipale du territoire Marseille Provence depuis 2011



b) LA COLLECTE DES DECHETS PRIS EN CHARGE PAR LE SERVICE

Les **déchets ménagers et assimilés (DMA)** sont les déchets produits par les ménages (ordures ménagères résiduelles et déchets occasionnels (encombrants, déchets verts et déchets de bricolage).

Ce sont également une partie des **déchets industriels banals (DIB)** produits par les artisans, les commerçants et les activités diverses de service, collectés en mélange avec les déchets des ménages.

L'élimination des déchets produits par les ménages est de la compétence et de la responsabilité du territoire Marseille-Provence, alors que l'élimination des déchets industriels banals est de la responsabilité du producteur de déchets (artisan, commerçant...). Une nouvelle redevance spéciale a été mise en place le 1^{er} juillet 2021. Le plafond maximal de prise en charge par la collectivité est de 13860L/semaine. Au-delà la prestation doit s'effectuer via un prestataire privé.

1. La collecte des ordures ménagères résiduelles

Les termes d'**ordure ménagère résiduelle (OMR)** ou de **déchet ménager résiduel** désignent tous les déchets issus de l'activité domestique des ménages et pris en compte par les collectes usuelles (hors collectes séparatives).

L'ensemble des habitants du territoire Marseille-Provence bénéficie d'un dispositif de collecte des ordures ménagères en bacs individuels ou postes fixes.

1.1. Les équipements

La collecte des déchets ménagers résiduels et assimilables nécessite une conteneurisation individuelle (bacs individuels) et/ou collective (postes fixes).



- ✚ La **conteneurisation individuelle** est choisie prioritairement lorsqu'elle est techniquement possible. Fin 2021, on comptait **127 770** bacs individuels mis à disposition des foyers du territoire Marseille-Provence ;



- ✚ La **conteneurisation collective** : en l'absence de locaux de remisage des bacs, de concierges ou de responsables des copropriétaires pour manipuler en entrée et sortie les bacs, des **conteneurs en poste fixe de 770 litres** sont implantés sur la voie publique. Les zones concernées par ce type de conteneurisation sont essentiellement le centre-ville de Marseille et la majorité des autres communes membres, ainsi que certains noyaux villageois marseillais.

Fin 2021 on comptait **6 737** postes fixes à disposition des foyers du territoire ;



- ✚ La **conteneurisation enterrée** : la mise en œuvre de la conteneurisation enterrée se poursuit sur le territoire Marseille-Provence qui disposait, fin 2021, de **81** conteneurs OMR ;



- ✚ La **conteneurisation latérale** : Face aux contraintes de mise en place des conteneurs enterrés liées à l'occupation du sous-sol en centre-ville (réseaux, vestiges archéologiques), et à leurs coûts d'acquisition et de collecte, le territoire Marseille-Provence a déployé dès 2013 la collecte latérale semi enterrée ou hors sol. En 2017, des bacs aériens ont remplacé les conteneurs semi enterrés. La propreté est améliorée grâce aux trappes d'accès permettant de gérer les déchets volumineux des commerçants. Avec la fermeture automatique des couvercles, ces équipements occasionnent moins de nuisances olfactives. Cet équipement permet également une collecte plus rapide. Fin 2021, **856** bacs de collecte latérale OMR étaient implantés sur le territoire.



- ✚ Enfin, des **corbeilles** sont disposées sur la voie publique pour les déchets des passants. Fin 2021, **7 913** corbeilles équipaient le territoire Marseille-Provence, dont 39 corbeilles compactrices solaires.

1.2. Les modes de gestion

1.2.1. Régie

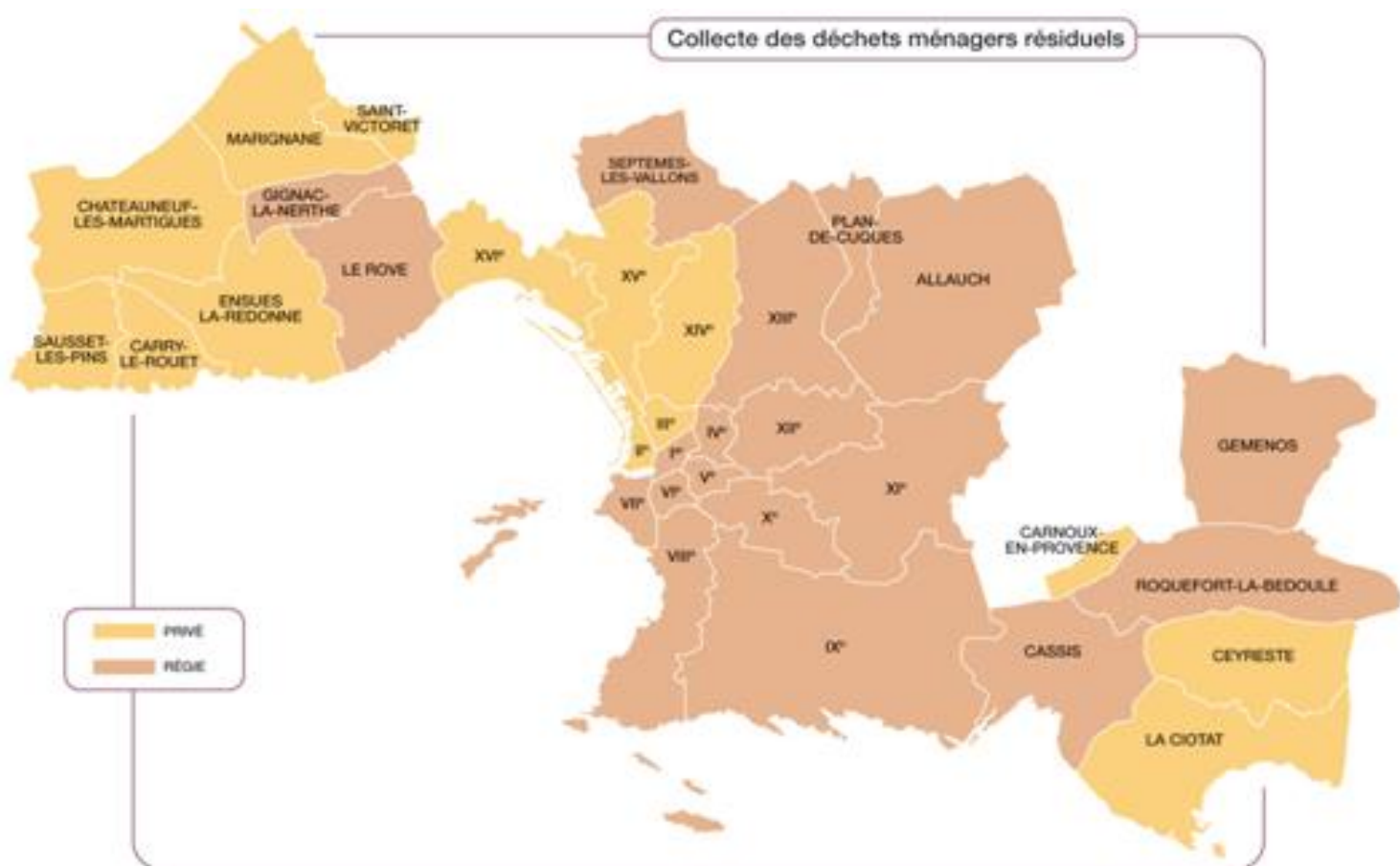
La collecte des **ordures ménagères** est effectuée, pour **67 %** de la population, en régie directe avec les moyens humains et matériels du territoire Marseille-Provence. Le ratio de collecte en régie directe est de **73%** pour la commune de Marseille et de **39%** pour les 17 autres communes membres.

11 arrondissements de la Ville de Marseille et **8** communes sont collectés en régie ;

1.2.2. Prestations (cf. annexe 2)

Des entreprises privées interviennent dans le cadre de marchés publics de prestations de services. **La commune de Marseille** applique une **collecte mixte** (régie et prestataires privés).

- **5** arrondissements sont collectés par des prestataires privés :
 - **2^e, 15^e et 16^e** : Lot 3 (Société DERICHEBOURG POLYCEO)
 - **3^e et 14^e** : Lot 2 (Société BRONZO)
- **9** communes sont collectées par des prestataires privés.
 - Carnoux-en-Provence, Ceyreste et La Ciotat : **Société ONYX** ;
 - Carry-Le-Rouet, Châteauneuf-les-Martigues, Ensues-la-Redonne, Marignane, Saint-Victoret et Sausset-les-Pins : **Société SILIM**



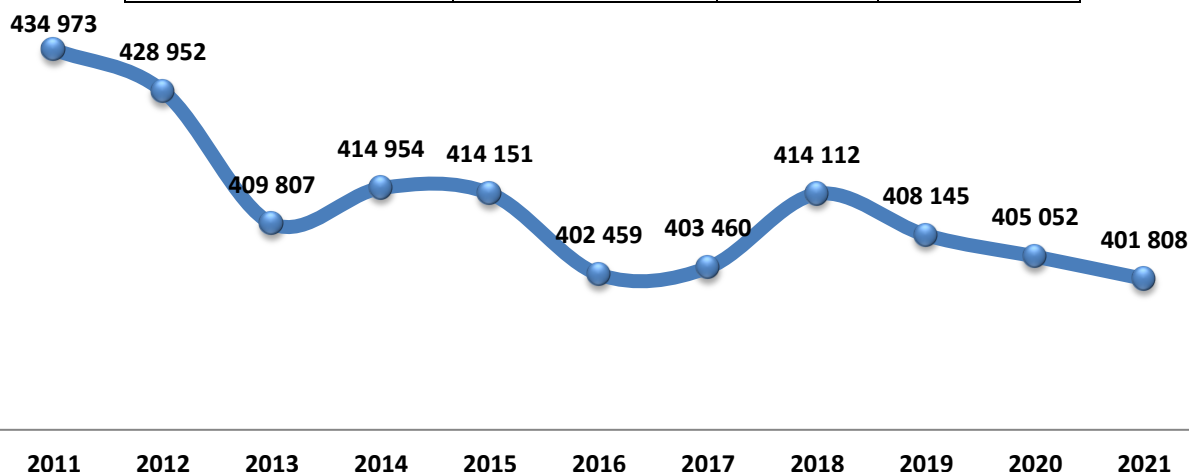
1.3. Les fréquences des collectes

Communes	Cycles
Allauch	C6-C7
Carnoux-en-Provence	C2-C5
Carry-le-Rouet	C2-C3-C7 (centre-ville et commerces)
Cassis	C3-C7
Ceyreste	C3 -C7 (centre-ville et commerces)
Châteauneuf-les-Martigues	C2-C6
Ensuès-la-Redonne	C7
Gémenos	C3-C6
Gignac-la-Nerthe	C2-C5-C6
La Ciotat	C2-C3-C4-C7
Le Rove	C3-C6
Marignane	C2-C3-C7 (avec repasse)
Marseille	C6-C7
Plan-de-Cuques	C3-C6
Roquefort-la-Bédoule	C2-C3-C6
Saint-Victoret	C2
Sausset-les-Pins	C6-C7
Septèmes-les-Vallons	C3-C5

1.4. Les tonnages collectés

En 2021, **401 808** tonnes d'ordures ménagères ont été collectées sur le territoire Marseille-Provence (-0,8%), soit une moyenne de **376 kg / Habitant**.

2021	Nb Habitants	Tonnages collectés	Kg/Hab
Conseil de Territoire Marseille Provence	1 0618 168	401 808	376



2. La collecte des encombrants ménagers

Les encombrants ménagers sont des déchets qui, en raison de leur volume ou de leur poids, ne peuvent être pris en compte par la collecte traditionnelle des ordures ménagères et nécessitent donc un mode de gestion particulier.

Il s'agit le plus souvent de déchets occasionnels, tels que des biens d'équipements ménagers usagés ou du mobilier.

2.1. Organisation

+ Population desservie

Les habitants du territoire Marseille-Provence bénéficient de divers dispositifs de collecte des encombrants :

- ✓ En déchèterie.
- ✓ En porte à porte, sur rendez-vous (dispositif «Engagés Au Quotidien»), par téléphone ou via le site internet www.Marseille-Provence.fr
- ✓ En point d'apport volontaire (bennes) pour certaines communes et arrondissements de Marseille ;

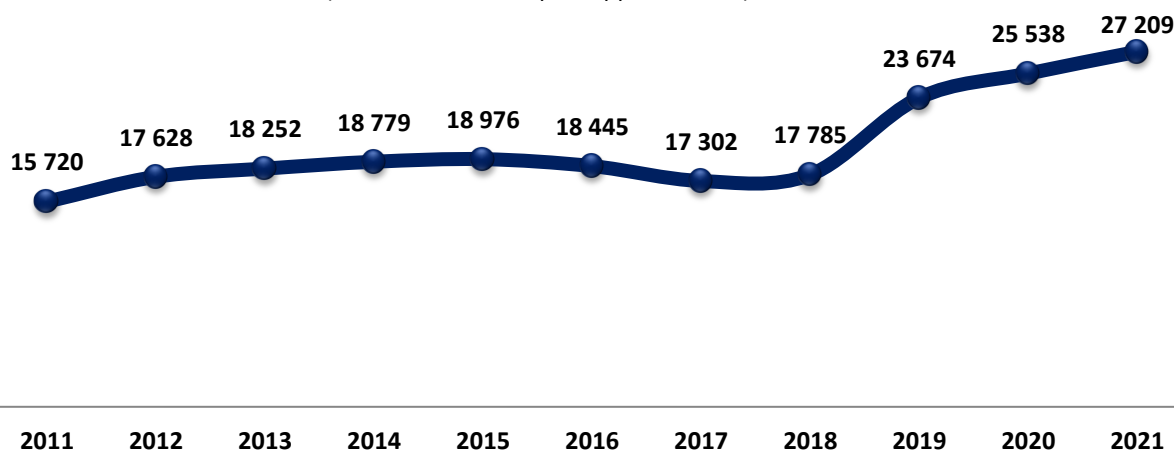
+ Moyens

La collecte des encombrants en porte à porte est effectuée à l'aide de véhicules dédiés (type bennes entrepreneur).

2.2. Tonnages collectés

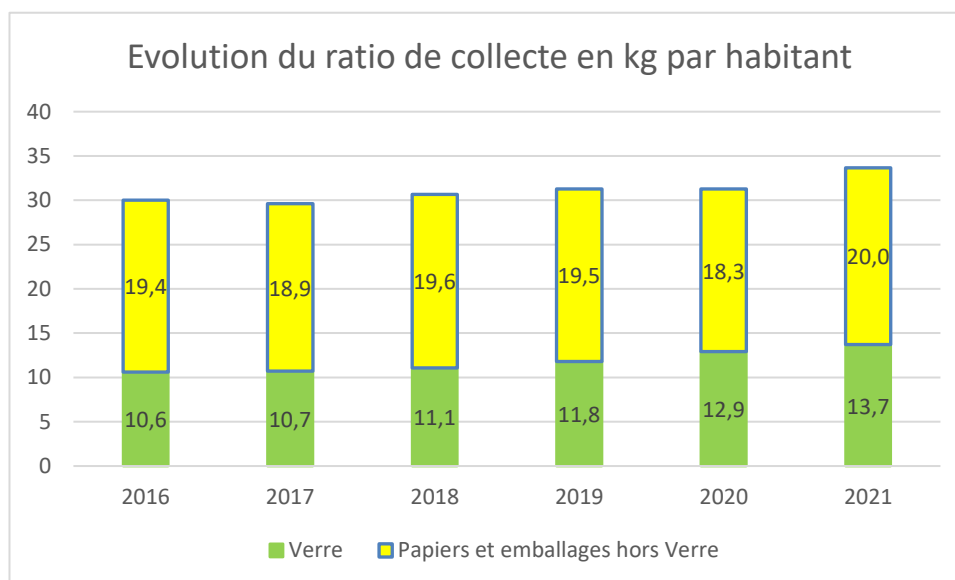
27 209 tonnes d'encombrants ménagers ont été collectées en 2021 sur l'ensemble du territoire

Marseille-Provence (en hausse de 6,5% par rapport à 2020).



3. La collecte des déchets propres et secs

Depuis juin 2002, le territoire Marseille-Provence déploie sur l'ensemble de son territoire des collectes sélectives spécifiques à chaque famille de déchets. L'objectif est de soustraire au gisement global des déchets produits par les habitants du territoire, ceux pouvant être recyclés ou valorisés.



Différents modes de collecte coexistent :



3.1. La collecte en porte-à-porte (PàP)

La collecte sélective en porte à porte permet de récupérer les déchets triés et déposés par les ménages à proximité immédiate de leur domicile. Il s'agit des emballages plastiques, des briques alimentaires, des cartonnettes, des boîtes de conserve et du papier (revues, journaux, magazines...).

La collecte sélective en porte à porte repose sur la mise à disposition des ménages de « bacs jaunes », individuels ou de postes fixes collectifs. Ainsi, fin 2021, **99 057** bacs jaunes étaient répartis sur l'ensemble du territoire de Marseille-Provence et **621 246** habitants du territoire étaient raccordés à la collecte sélective en porte à porte, soit un taux de raccordement de **58%**.

La collecte sélective en porte à porte est effectuée par une tournée spéciale « bacs jaunes » **une fois par semaine** sur les zones raccordées :

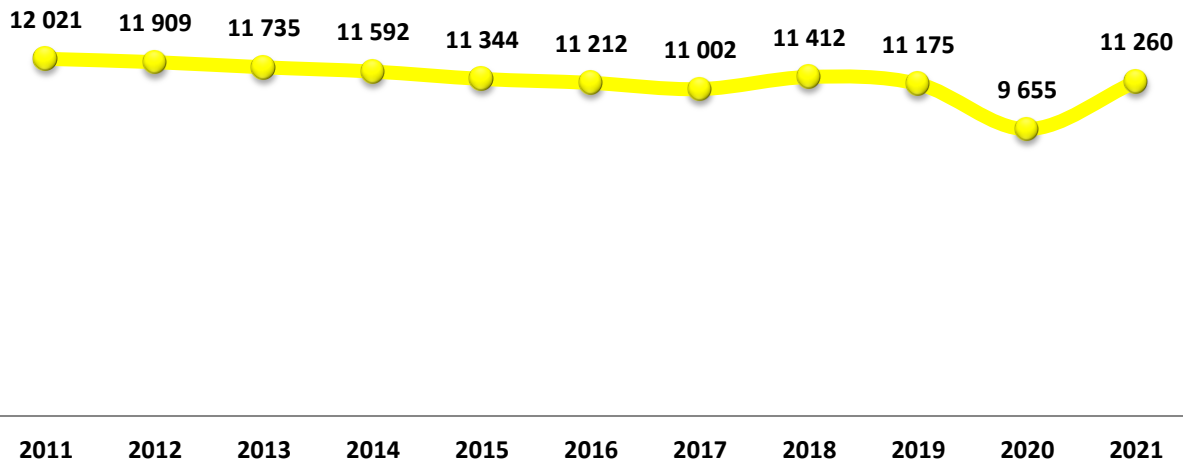
- ❖ En **régie** par le service collecte sélective de la **Direction de la Propreté Cadre de Vie (DPCV)** pour 9 arrondissements de Marseille (8^e au 16^e) et pour 3 communes (Gignac La Nerthe, Septèmes-les-

Vallons et Allauch).

❖ Par des **prestataires** privés pour 13 communes.

En 2021, **11 260** tonnes de déchets recyclables ont été collectés sur le territoire de Marseille- Provence en porte à porte (en hausse de 16,6% par rapport à 2020 du fait de l'arrêt de cette collecte lors de la période de confinement du printemps 2020), soit une moyenne de **11 kg** par habitant raccordé et un taux de valorisation matière de **66%**.

✚ Evolution des tonnages collectés depuis 2011



3.2. La collecte en points d'apport volontaire



La collecte sélective en points d'apport volontaire permet de récupérer les déchets triés et déposés par les ménages à proximité immédiate de leur domicile.

La collecte en **points d'apport volontaire** (PAV) concerne **3 flux de déchets**, collectés dans **différents types de points d'apport volontaire** (colonnes aériennes ou enterrées, bacs de collecte latérale) :

- ✚ Le verre ;
- ✚ Les emballages ;
- ✚ Le papier.
- ✚ Le bi-flux (papier et emballages en mélange)

Les colonnes d'apport volontaire sont collectées par des prestataires sur l'ensemble des communes de Marseille-Provence. La fréquence de collecte est adaptée au remplissage des colonnes (obligation de non débordement). Les bacs de collecte latérale sont collectés par la régie.

La collecte sélective en points d'apport volontaire a permis de collecter **24 707 tonnes** de déchets recyclables en 2021, soit **23 kg/hab** avec une valorisation matière de **91%**.

3.2.1. La collecte du Verre

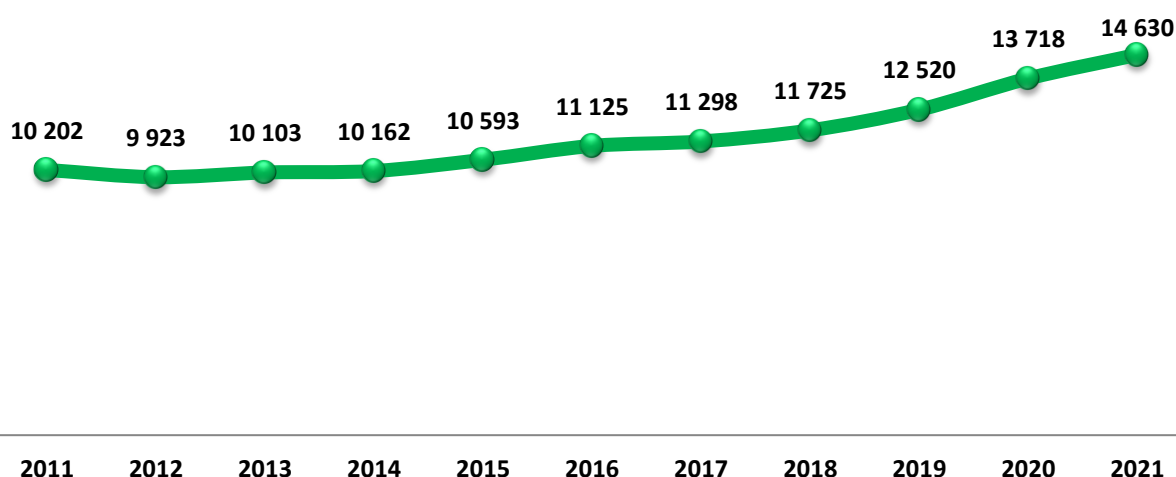
Fin 2021, le territoire Marseille-Provence comptait **2 088** points d'apport volontaire verre (**1 706** colonnes aériennes, **200** conteneurs enterrés et **182** conteneurs à collecte latérale). En 2021, la collecte sélective du verre en points d'apport volontaire a permis de collecter et de valoriser **14 630 tonnes** de verre.

La collecte sélective du verre en colonne (aérienne ou enterrée) est effectuée par des **prestataires** privés pour l'ensemble du territoire, et en régie pour les bacs de collecte latérale. La fréquence de collecte dépend du remplissage des colonnes.

Le verre collecté est envoyé en filière de revalorisation, après regroupement des tonnages sur les centres de

tri/transfert des Pennes-Mirabeau, de La Penne-sur-Huveaune et des Arnavaux ;

Evolution des tonnages collectés depuis 2011



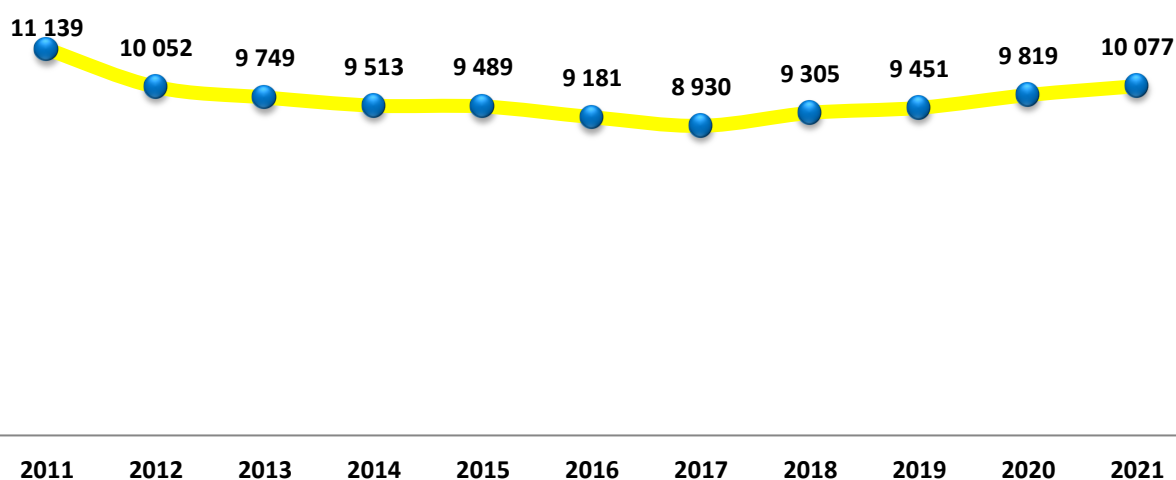
3.2.2. La collecte des PEHV (Papiers et Emballages hors Verre) en PAV

Fin 2021, le territoire Marseille-Provence comptait **2 053** points d'apport volontaire papiers, emballages, biflux (1612 colonnes aériennes, 248 conteneurs enterrés, et 193 conteneurs à collecte latérale) sur l'ensemble du territoire. La collecte sélective du papier et des emballages a permis de collecter et valoriser **10 077 tonnes** de papier et d'emballages.

La collecte sélective du papier et des emballages en points d'apport volontaire est effectuée par des prestataires privés pour l'ensemble du territoire. La fréquence de collecte dépend du remplissage des colonnes.

Les papiers collectés sont envoyés en filière de revalorisation, après regroupement des tonnages sur les centres de tri/transfert des Pennes-Mirabeau, de La Penne-sur-Huveaune et des Arnavaux. Les flux de déchets recyclables collectés en PAV (emballages et biflux) sont transférés vers le centre de tri du Jas de Rhôdes aux Pennes-Mirabeau. Ils sont ensuite triés en 6 catégories de matériaux et conditionnés sous forme de balles (plastique, aluminium, acier...) avant d'être envoyés vers des filières agréées qui assurent leur recyclage.

Evolution des tonnages collectés depuis 2011



4. La collecte des déchets des ménages en déchèteries

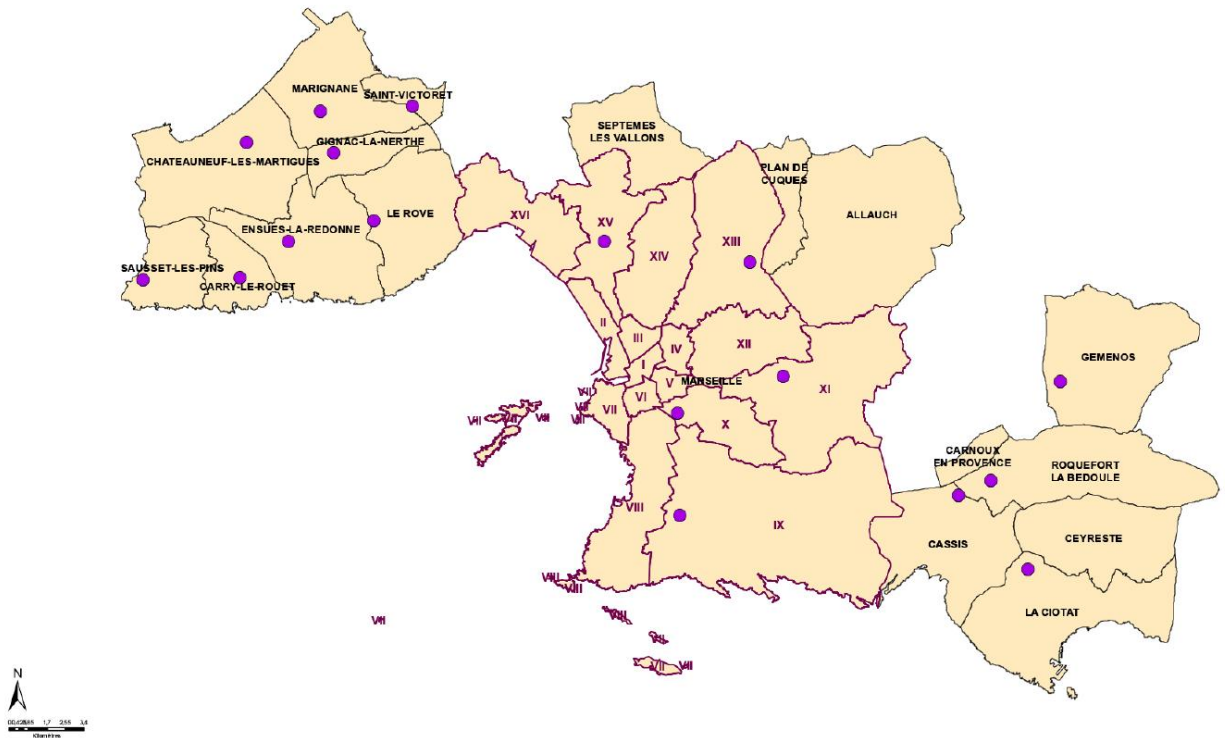
4.1. Organisation

Les déchèteries sont des espaces aménagés, gardiennés et clôturés où les particuliers peuvent déposer « gratuitement » mais selon certaines règles, certains de leurs déchets en vue de leur recyclage ou de leur valorisation.

Le territoire communautaire est desservi par un parc de 17 déchèteries.

- ✚ 5 déchèteries sur Marseille
- ✚ 8 déchèteries pour les communes de la zone ouest ;
- ✚ 4 déchèteries pour les communes de la zone est.

DECHETERIES



L'accueil des usagers (haut de quai) est assuré en régie ou par des prestataires privés selon les sites. La gestion des enlèvements (bas de quai) et le traitement des déchets sont confiés à des prestataires privés dans le cadre de marchés publics.

4.2. Origine des apports

Les déchèteries sont accessibles, « gratuitement », aux administrés domiciliés sur le territoire de Marseille-Provence. Les professionnels y sont interdits sur la totalité des sites depuis 2016.

4.3. Déchets collectés

Les déchets non collectés par les services classiques d'enlèvement des ordures ménagères et pouvant être déposés en déchèterie, sont de différentes natures : encombrants non valorisables, gravats, ferrailles, cartons, déchets verts, bois et déchets dangereux des ménages (huile de vidange, batteries, piles, solvants, produits chimiques...).

Déchets valorisables

Les déchets valorisables sont orientés dès le dépôt par les usagers vers des bennes de valorisation. Il s'agit principalement des déchets suivants :

- ✓ le bois ;
- ✓ les cartons ;
- ✓ les métaux ;
- ✓ les gravats ;
- ✓ les végétaux.
- ✓ les huiles ; les pneus ;
- ✓ les piles et les batteries ; les cartouches d'encre ;
- ✓ Les Déchets Diffus Spécifiques (D.D.S.) Ménagers ;
- ✓ Les Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques (D.E.E.E.).
- ✓ Les Déchets d'Eléments d'Ameublement (DEA).

Déchets non valorisables

Il s'agit des déchets encombrants dits « non valorisables », qui sont envoyés directement vers les centres de stockage de déchets.

➤ Déchets Diffus Spécifiques (DDS) ménagers

Ils représentent l'ensemble des déchets toxiques, inflammables et/ou corrosifs qui sont produits par les ménages parmi lesquels :

- ✓ Produits de nettoyage, d'entretien et de bricolage : peintures, vernis, colles, cires, antirouilles, solvants, détergents, détachants, essence de térébenthine, oxyde de métaux ;
- ✓ Produits pour la maison : tubes fluo ou néons ;
- ✓ Produits d'hygiène et de santé : cosmétiques, thermomètres ;
- ✓ Produits de jardinage : fongicides, insecticides, pesticides, l'ensemble des produits phytosanitaires ;
- ✓ Huiles de vidange de voiture, ...

Ils ne peuvent être pris en compte par la collecte usuelle des ordures ménagères, sans créer de risques pour les personnes ou pour l'environnement. Ces déchets peuvent être explosifs, corrosifs, nocifs, toxiques, irritants, comburants, facilement inflammables ou d'une façon générale dommageables pour l'environnement. Ils sont récupérés en déchèteries dans des caisses-palettes en plastique ou dans un local spécialement aménagé.

➤ Les Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques (D.E.E.E.).

Les DEEE sont des déchets très variés, essentiellement composés de :

- ✓ métaux ferreux et non ferreux (10 à 85%),
- ✓ matériaux inertes : verre (hors tube cathodique), bois, béton... (0 à 20%),
- ✓ plastiques contenant ou non des retardateurs de flamme halogénés (1 à 70%),
- ✓ composants spécifiques (pouvant être potentiellement dangereux pour la santé et l'environnement): CFC et autres gaz à effet de serre (actuellement remplacés par des HC), piles et accumulateurs, tubes cathodiques (environ 65 % sur un téléviseur), condensateurs pouvant contenir des PCB, cartes électroniques, écrans à cristaux liquides, relais ou commutateurs au mercure, câbles, cartouches et toners d'imprimante.

Ces équipements contiennent presque tous des éléments dangereux, c'est la raison pour laquelle ils doivent être traités de façon adaptée.



4.4. Tonnages collectés

En 2021, les 17 déchèteries du territoire de Marseille-Provence ont permis de collecter **102 864** tonnes de déchets (+9,6% du fait de la fermeture des sites en 2020 aux mois de mars et avril).

Flux collectés	2020	2021	Evolution
Gravats	31 966	35 727	11,8%
Encombrants non valorisables	21 891	22 263	1,7%
Végétaux	19 516	20 082	2,9%
Bois	10 937	11 180	2,2%
Métaux	3 852	3 864	0,3%
Meubles	2 451	5 184	111,5%
Cartons	1 402	1 887	34,6%
DEEE	1 107	1 775	60,3%
D.D.S.	498	587	17,8%
Piles	8,8	16	79,8%
Batteries	2	20	1156,6%
Pneus	117	146	24,5%
Huiles minérales	106	133	25,0%
	93 854	102 864	9,6%

78% des déchets collectés dans les déchèteries du territoire en 2021 ont été valorisés. Les déchets valorisables sont triés sur le site et envoyés dans les filières adéquates de valorisation. Les déchets non valorisés sont envoyés soit directement vers un centre de stockage de déchets ultimes (encombrants non valorisables), soit éliminés directement par les recycleurs.

Evolution des tonnages collectés par déchèterie depuis 2016

Déchèteries	2016	2017	2018	2019	2020	2021	Evolution
La Jarre (9è)	6 687	6 443	7 279	7 610	7 173	7 667	6,9%
Bonnefoy (10è)	17 702	19 391	18 939	17 440	17 644	15 022	-14,9%
Libérateurs (11è)	11 812	11 221	12 945	13 347	12 742	12 999	2,0%
Château Gombert (13è)	14 452	15 391	15 924	15 773	8 432	15 378	82,4%
Aygalades (15è)	4 723	5 344	5 391	4 960	5 498	4 812	-12,5%
Cassis	4 232	3 654	3 431	3 386	3 042	3 035	-0,3%
Gémenos	3 570	3 570	3 190	3 348	3 545	4 160	17,3%
La Ciotat	7 841	7 266	7 742	8 044	7 515	8 526	13,4%
Roquefort-la-Bédoule	3 127	2 863	2 796	2 861	3 064	2 821	-7,9%
Carry-le-Rouet	2 777	2 160	2 267	2 458	1 920	2 528	31,7%
Châteauneuf-les-Martigues	3 495	3 625	3 275	3 846	3 409	3 863	13,3%
Ensuès-la-Redonne	2 448	1 910	2 171	2 269	2 105	2 336	11,0%
Gignac-la-Nerthe	2 872	2 862	2 897	3 405	3 568	3 748	5,0%
Le Rove	1 565	1 364	1 656	1 408	1 581	1 607	1,7%
Marignane	5 330	5 453	6 084	5 767	4 954	5 960	20,3%
Saint-Victoret	3 361	2 556	2 884	3 356	4 338	5 430	25,2%
Sausset-les-Pins	4 187	2 459	2 629	2 595	3 324	2 973	-10,6%
	100 181	97 532	101 498	101 873	93 854	102 864	9,6%

4.5. Tableau de détail des tonnages collectés par déchèterie et par flux en 2021

Flux collectés/Sites	La Jarre (9è)	Bonnefoy (10è)	Libérateurs (11è)	Château Gombert (13è)	Aygalades (15è)	Cassis	Gémenos	La Ciotat	Roquefort-la-Bédoule
Gravats	2 417	6 357	4 597	5 272	2 085	749	1 465	2 496	862
Encombrants non valorisables	1 453	3 715	2 618	2 809	1 464	696	712	1 824	600
Végétaux	1 384	1 066	2 605	3 364	403	787	1 149	2 095	652
Bois	898	1 977	1 508	1 483	455	296	373	994	337
Métaux	345	599	474	574	144	133	136	385	111
Meubles	704	682	631	1 113	127	198	139	263	120
Cartons	200	235	233	279	41	85	88	209	69
DEEE	160	259	213	344	43	61	68	194	45
D.D.S.	85	95	84	81	32	19	19	43	15
Piles	2	3	2	2	0	0	1	1	0
Batteries	2	7	1	8	0	0	0	1	0
Pneus	9	19	20	27	8	5	7	12	6
Huiles minérales	9	9	14	19	9	5	4	9	4

Flux collectés/Sites	Carry-le-Rouet	Châteauneuf-les-Martigues	Ensuès-la-Redonne	Gignac-la-Nerthe	Le Rove	Marignane	Saint-Victoret	Sausset-les-Pins
Gravats	796	1 192	786	1 250	560	2 081	1 954	808
Encombrants non valorisables	425	1 018	432	776	517	1 365	1 288	552
Végétaux	848	761	550	820	355	1 271	1 058	915
Bois	183	389	222	426	171	713	489	266
Métaux	84	183	86	149	0	165	191	106
Meubles	80	204	129	143	0	282	215	155
Cartons	56	72	54	85	0	0	110	71
DEEE	42	0	54	67	0	66	81	77
D.D.S.	10	25	15	14	2	7	27	16
Piles	0	0	0	0	0	0	1	1
Batteries	0	0	0	0	0	0	0	0
Pneus	2	8	3	11	0	0	8	3
Huiles minérales	2	11	4	7	3	10	10	3

5. La collecte des déchets en plateformes de tri

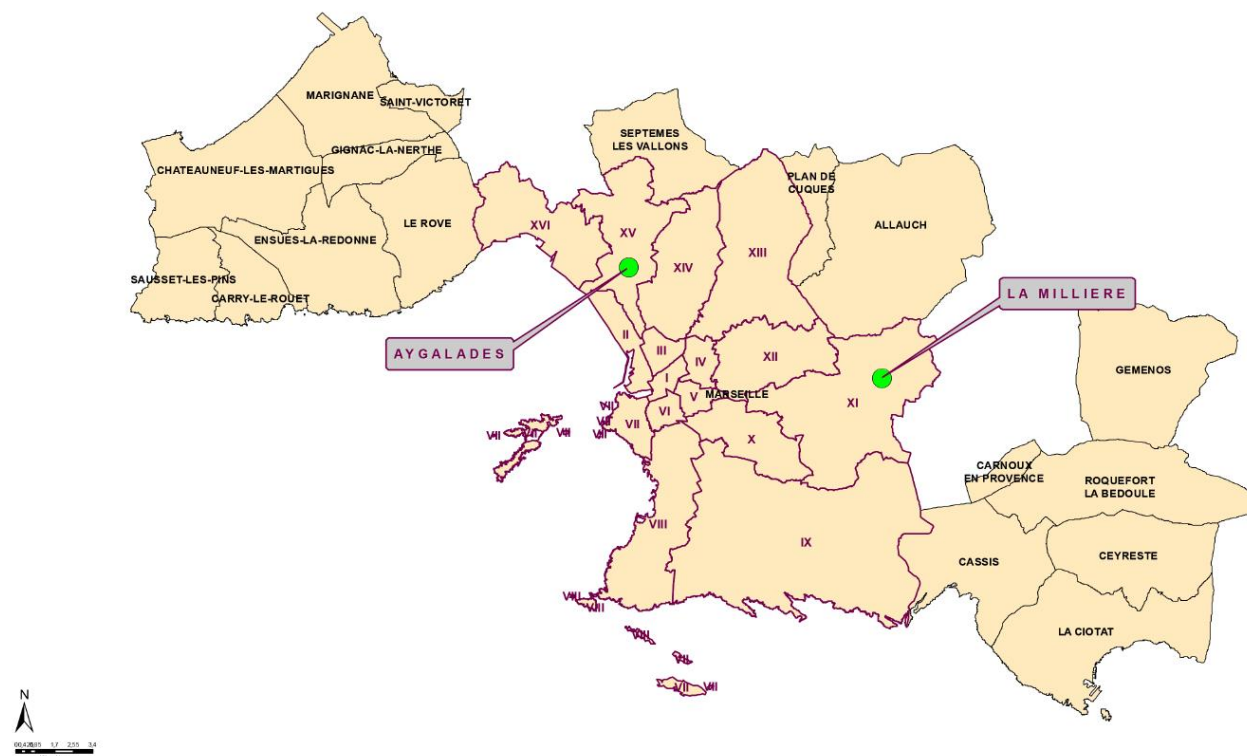
5.1. Organisation

Deux plateformes privées de réception, tri et valorisation des déchets verts, des gravats et des encombrants permettent de répondre aux besoins plus spécifiques des services techniques :

- ✚ La **plate-forme des Aygalades** : située dans le 15^{ème} arrondissement de Marseille, elle est exploitée par la société SILIM Environnement.
- ✚ La **plate-forme de la Millière** : située dans le 11^{ème} arrondissement de Marseille, elle est exploitée par la société VEOLIA.



PLATEFORMES



5.2. Origine des apports

Les plates-formes sont réservées services aux techniques du territoire Marseille Provence et de ses communes membres, aux administrations, et ponctuellement à des associations.

5.3. Déchets traités

Sur les plates-formes de tri, les flux entrants sont constitués de différents matériaux valorisables et non valorisables : les valorisables sont triés sur le site et envoyés dans les filières adéquates de valorisation (ferrailles, bois, cartons...). Les refus sont quant à eux envoyés dans divers centres de stockage des déchets.

✚ Déchets autorisés

- ✓ **Gravats** : déchets inertes issus de démolitions, de terrassements, sanitaires porcelaines.

- ✓ **Encombrants valorisables** : bois divers traités, tous métaux, mobiliers, électroménagers, cartons, plastiques, films, plomberie. Tous ces matériaux doivent être préalablement triés.
- ✓ **Encombrants non valorisables** : matelas, tapis, moquettes, laine de verre, laine de roche, plâtre, Placoplatre, polystyrène, PVC, sacs plastiques.
- ✓ **Déchets verts** : fleurs, feuilles, produits de tonte, branchages d'un diamètre inférieur à 30 cm, arbustes, bois non traités (cagettes, palettes).

✚ Déchets non autorisés

- ✓ Boues
- ✓ Ordures ménagères
- ✓ Déchets radioactifs
- ✓ Déchets médicaux
- ✓ Déchets carnés
- ✓ Déchets toxiques (peintures, aérosols, huiles, batteries et piles électriques...).

5.4. Tonnages collectés

En 2021, les 2 plateformes ont permis de collecter **41 957** tonnes de déchets (-9% par rapport à 2020) répartis comme suit :

Flux / Plateforme	Millière	Aygalades	Total 2021	Evolution 2021/2020
Encombrants	10 040	18 858	28 898	2%
Végétaux	1 145	599	1 744	-13%
Gravats	689	117	806	-77%
Pneus	201		201	48%
Refus (Encombrants non valorisables et gravats sales)	6 415	3 893	10 308	-15%
	18 490	23 467	41 957	-9%

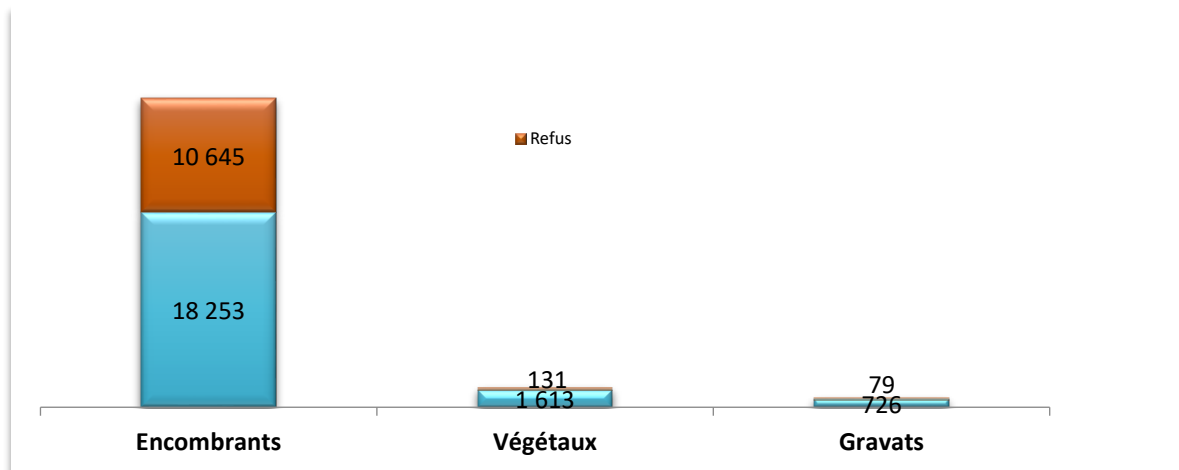
Les 28 898 tonnes d'encombrants sont en hausse de 2% et sont composés de :

- ❖ 27 209 tonnes d'encombrants ménagers, rendez-vous et jets clandestins (+6,5%) ;
- ❖ 1 323 tonnes d'encombrants des services techniques (-40%)
- ❖ 366 tonnes d'encombrants issus d'autres apports (-27%)

50 % des déchets entrants en plateforme de tri ont pu être valorisés en 2021. Les valorisables sont triés sur le site et envoyés dans les filières adéquates de valorisation (ferrailles, bois, cartons, ...).

Les taux de valorisation se répartissent comme suit :

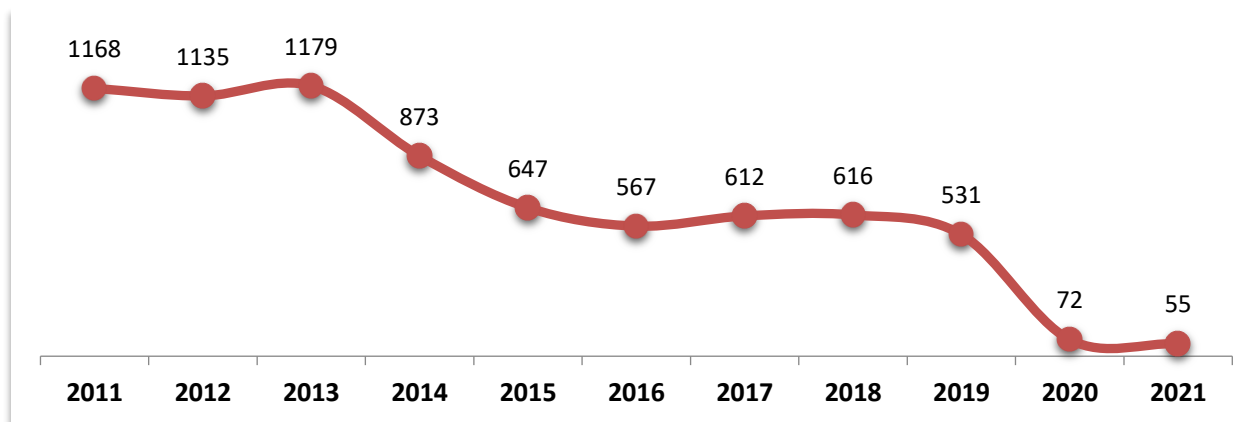
- ✚ **63%** pour les encombrants
- ✚ **93%** pour les végétaux
- ✚ **90%** pour les gravats



6. Les collectes séparatives

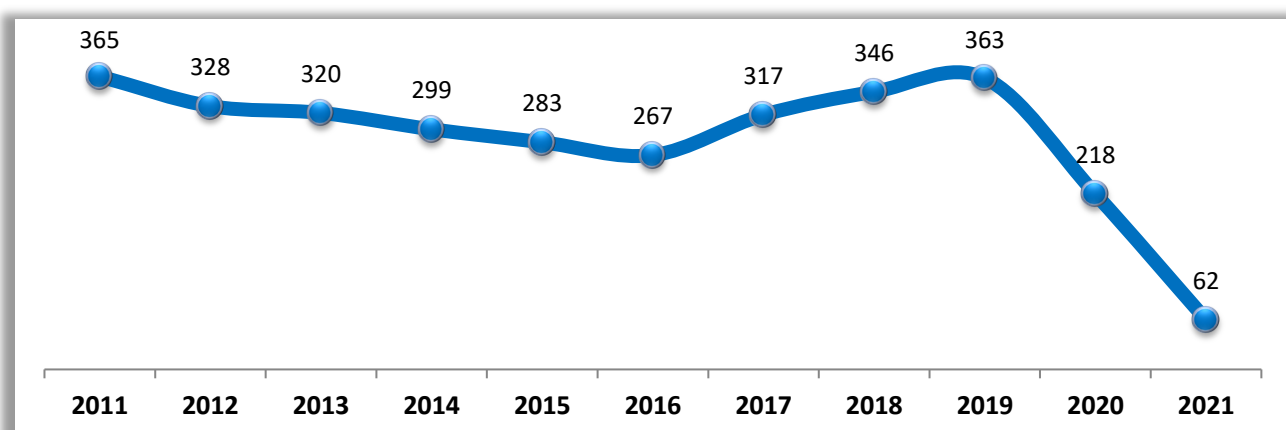
6.1. La collecte des cartons des commerçants

En 2021, **55 tonnes** de cartons des commerçants ont été collectés directement par le territoire Marseille-Provence sur Marseille (-24% par rapport 2020), issues de la collecte du carton du quartier de Noailles.



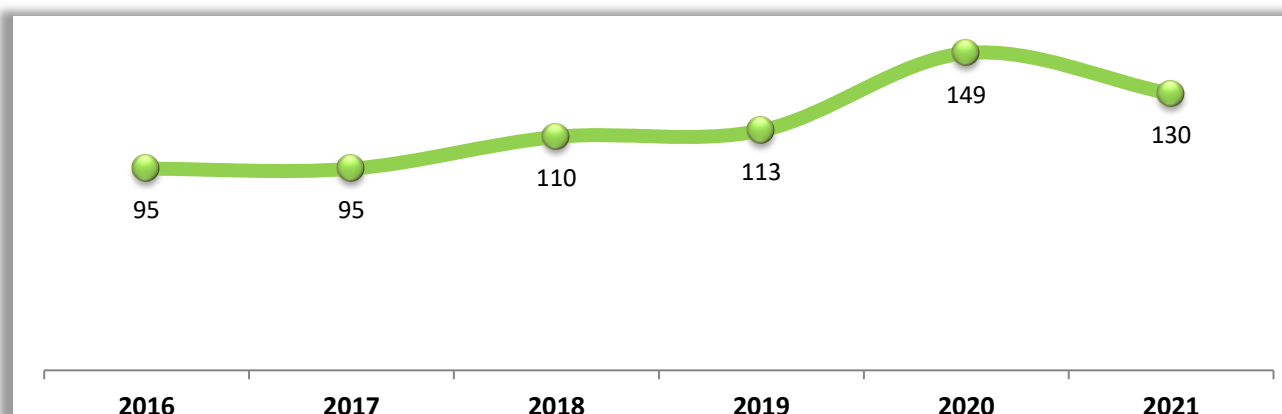
6.2. La collecte des papiers des administrations

En 2021, **62 tonnes** de papier des administrations ont été collectées sur le territoire Marseille-Provence (-72%).



6.3. La collecte des sapins de Noël

En 2021, une collecte de sapins de Noël a été organisée par la direction de la Propreté Cadre de Vie avec plus de **228 points** de collecte sur le territoire et **130 tonnes** collectées.



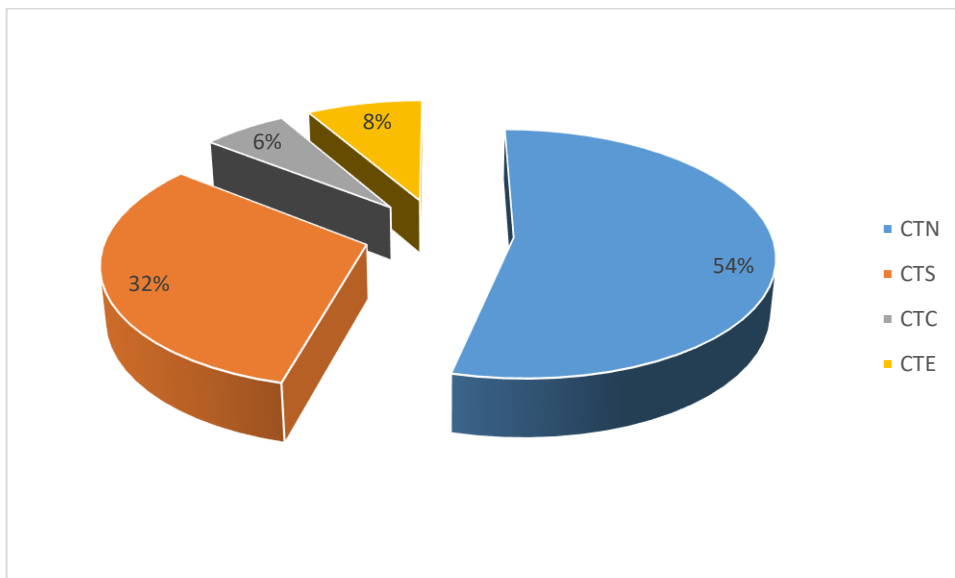
LE TRANSFERT DES DECHETS

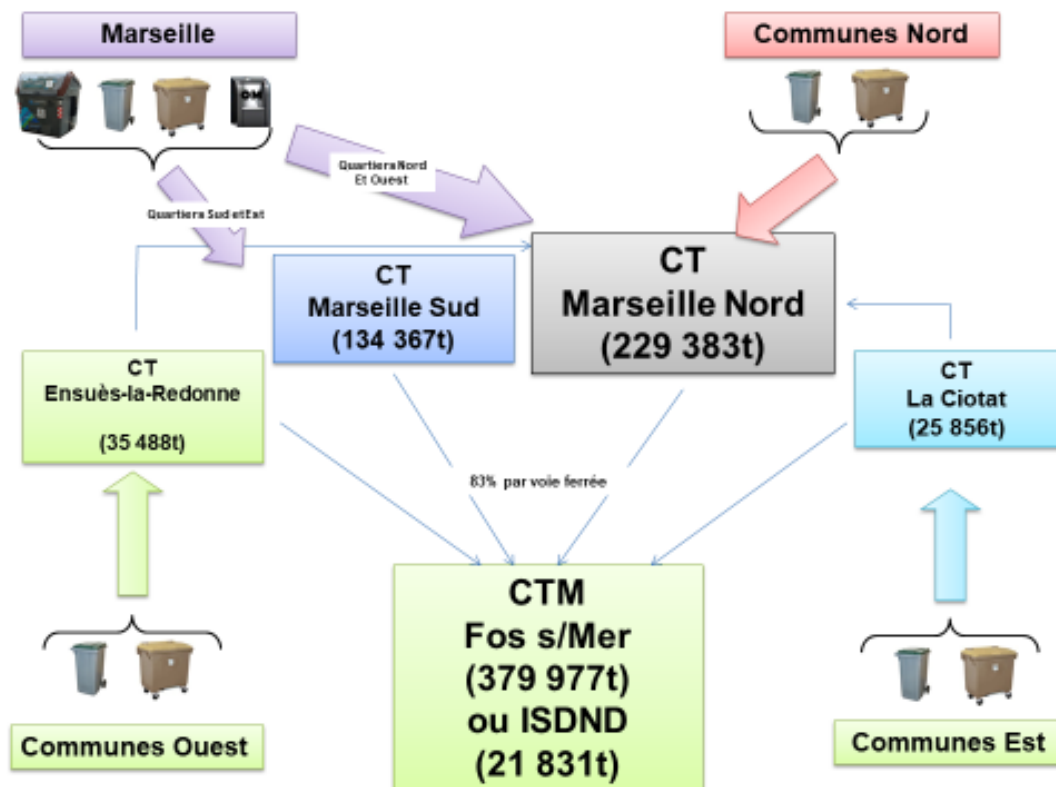
1. Le transfert des ordures ménagères résiduelles

Une fois collectées, les ordures ménagères résiduelles sont acheminées vers l'un des 4 sites de transfert du territoire Marseille-Provence. Cette étape intermédiaire, qui crée une rupture de charge, est rendue nécessaire en raison de l'éloignement des sites de traitement des déchets.

4 centres de transfert prennent en charge les ordures ménagères collectées sur le territoire de Marseille-Provence avant de les transférer vers le centre de traitement multifilières EVERE de Fos s/Mer par voie ferrée (89%) ou voie routière (11%) pour qu'elles y soient traitées.

- ✓ Le **centre de transfert nord** (CTN) exploité par la société RDT13, situé dans le 15^e arrondissement de Marseille, reçoit les ordures ménagères résiduelles des quartiers nord et ouest de la ville. En 2021, 229 383 tonnes d'ordures ménagères sont passés par ce centre de transfert avant d'être envoyées par train ou par route essentiellement vers le CTM de Fos s/Mer. Le CTN a notamment reçu 90% des OMR du centre de transfert de La Ciotat pour les transférer vers le CTM.
- ✓ Le **centre de transfert de sud** (CTS) exploité par la société RDT13, situé dans le 10^e arrondissement de Marseille, reçoit les ordures ménagères résiduelles des quartiers sud et est de la ville. En 2021, 134 367 d'ordures ménagères sont passées par le centre de transfert de Marseille sud, avant d'être envoyées par train ou par route essentiellement vers le CTM de Fos s/Mer ;
- ✓ Le **centre de transfert d'Ensuès-la-Redonne** (CTE) exploité par la société SILIM Environnement, reçoit les ordures ménagères résiduelles des 8 communes du territoire situées à l'ouest de Marseille. En 2021, 35 488 tonnes d'ordures ménagères sont passés par le centre de transfert d'Ensuès-la-Redonne, avant d'être envoyées par voie routière essentiellement vers le CTM de Fos s/Mer ;
- ✓ Le **centre de transfert de La Ciotat** (CTC) exploité par la société ONYX Méditerranée, reçoit les ordures ménagères résiduelles et encombrants de voie publique des 6 communes du territoire situées à l'est de Marseille. En 2021, 25 856 tonnes d'ordures ménagères et 1 080 tonnes d'encombrants sont passées par ce centre. Les ordures ménagères ont été principalement acheminés au centre de transfert Nord par voie routière pour y être pesés avant d'être envoyés par train vers le CTM de Fos s/Mer.





2. Le transfert des déchets propres et secs

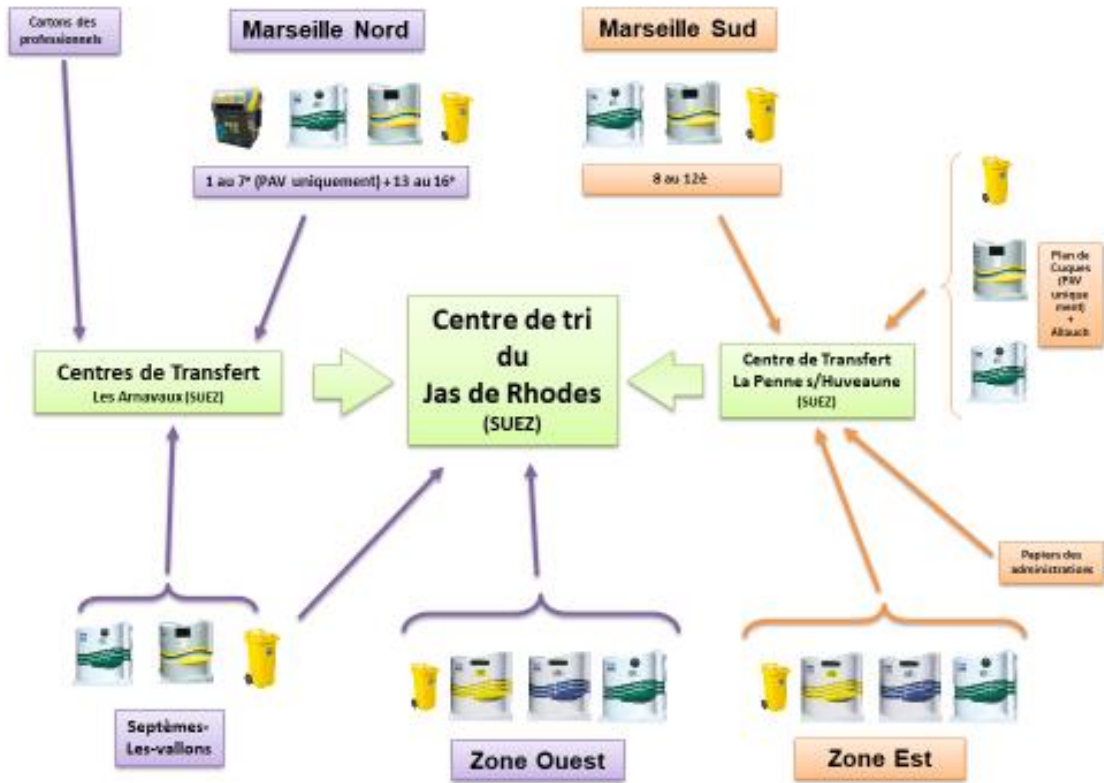
Les déchets propres et secs recyclables sont acheminés vers l'un des 3 centres de transfert des déchets recyclables avant d'être acheminés soit vers le centre de tri, soit directement vers les repreneurs pour être valorisés. Cette étape intermédiaire, qui crée une rupture de charge, est rendue nécessaire en raison de l'éloignement du site de tri des déchets recyclables du Jas de Rhodes (SUEZ) situé aux Pennes Mirabeau, mais aussi en raison du fait que certains flux sont pris en charge sur site par les repreneurs (verre, papiers).

3 centres de transfert (SUEZ) prennent en charge une partie des déchets propres et secs issus des collectes séparatives réalisées :

- ✚ **Le centre de transfert de la Penne sur Huveaune**, situé 13 km à l'est de Marseille, reçoit les collectes des zones Est et Marseille Sud (comprenant les communes d'Allauch et Plan-de-Cuques).
- ✚ **Le centre de transfert des Arnavaux**, situé dans le 14^e arrondissement de Marseille, reçoit les collectes de la zone Marseille Nord (comprenant la commune de Septèmes-les-Vallons).
- ✚ **Le centre de tri du Jas de Rhôdes aux Pennes Mirabeau**, dispose d'alvéoles de transfert pour les flux Papiers et Verre de la zone Ouest à destination des repreneurs, et reçoit par ailleurs l'ensemble des collectes multimatériaux du territoire pour les trier.

Les collectes spécifiques des **papiers des administrations** et **cartons des commerçants** sont regroupées respectivement sur les centres de transfert de la Penne sur Huveaune et des Arnavaux avant d'être acheminées directement vers la filière de valorisation.

Schéma des flux de collecte sélective



Tonnages transférés

Transfert	Vers repreneurs					Vers centre de tri				Total 2021	
	PAV Papier	PAV VERRE	Papiers des Administrations	Cartons des Commerçants	Total transféré vers repreneurs	PAV Papier	PAV Emballages	PAV Bi-flux	PâP		Total transféré vers centre
La Penne s/Huveaune	0	6 248	62		6 310	232	319	3 234	6 936	10 722	17 032
les Arnaux	0	6 421		55	6 476			5 292	1 687	6 979	13 455
Jas de Rhodes	171	1 961			2 132	108				108	2 240
Total	171	14 630	62	55	14 918	340	319	8 527	8 623	17 809	32 727

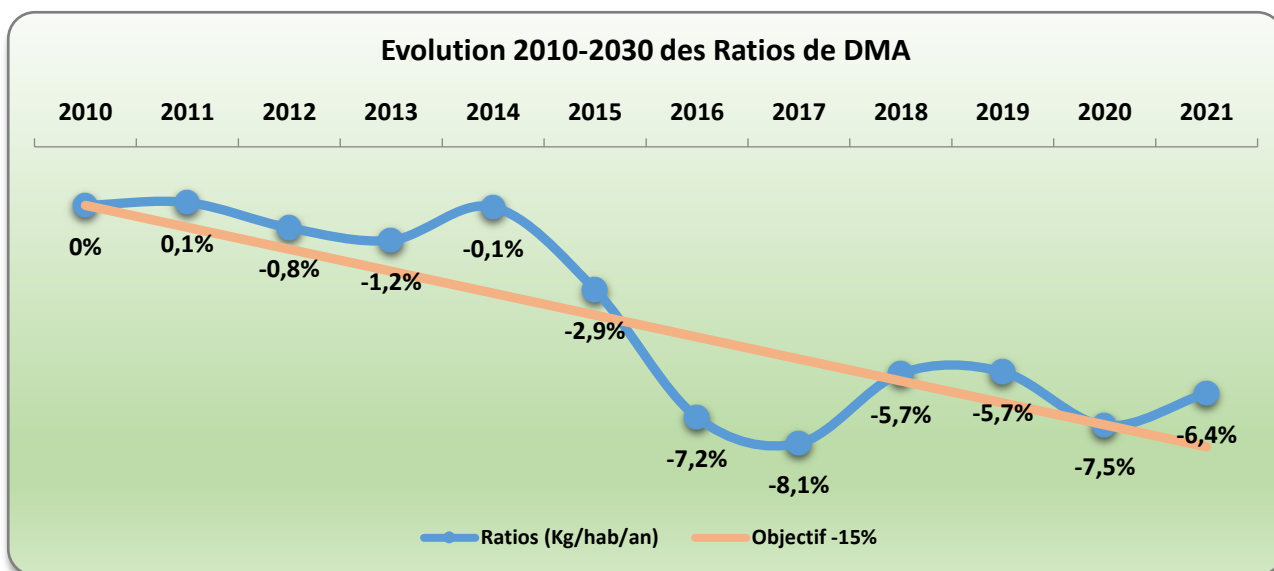
c) PREVENTION DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES (DMA) : indice de réduction des quantités de déchets ménagers et assimilés produits avec une base 100 en 2010.

Les Déchets Ménagers et Assimilés correspondent à la somme des ordures ménagères recyclables et résiduelles, des collectes séparatives, des déchets collectés dans les déchèteries et des encombrants de Voie Publique.

La loi 2020-105 du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire a fixé un **objectif national de réduction de 15% du ratio de production de DMA** (en kg/hab/an) **entre 2010 et 2030**.

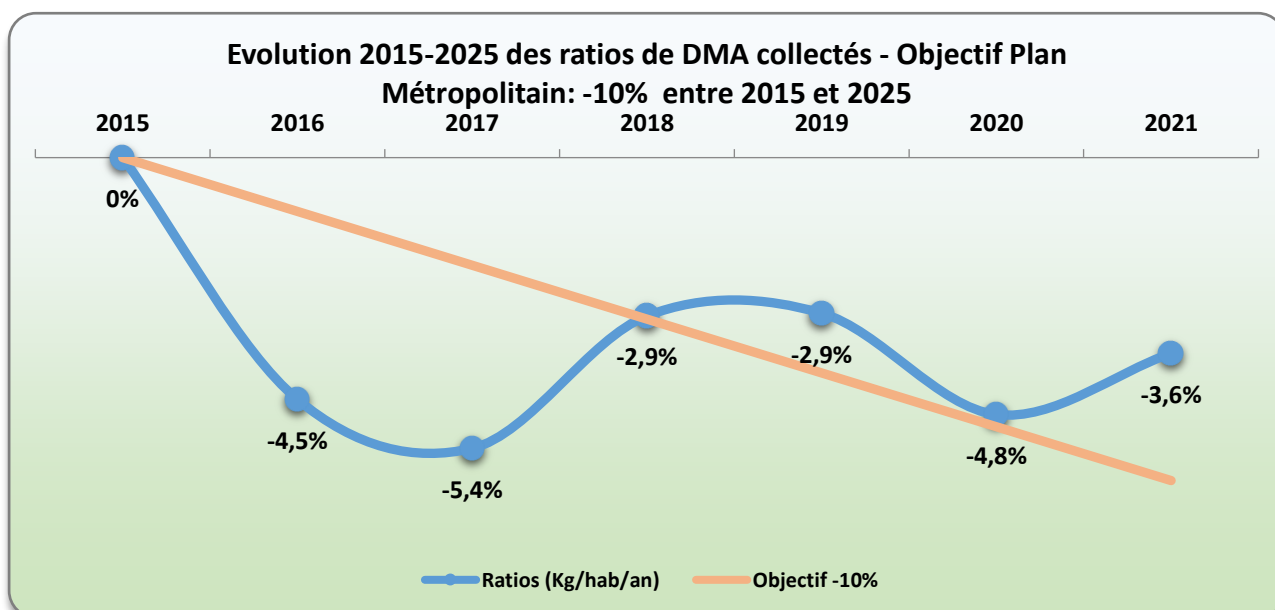
La base de référence 2010 est donc de **568,4 kg/hab/an** pour un tonnage de **590 339 tonnes**. La baisse constatée du ratio de DMA/hab entre 2010 et 2021 est de 6,4% en prenant en compte la population INSEE.

Une amplification de la démarche de réduction des déchets, en lien avec le projet Territoire Zéro Déchet Zéro Gaspillage, a été engagée en 2017 pour atteindre l'objectif de la loi.



Le plan Métropolitain de prévention des déchets a pour objectif de réduire de 10% le ratio annuel des DMA (en kg/hab/an) entre 2015 et 2025.

La base de référence 2015 est donc de 552 kg/hab/an pour un tonnage de 577 190 tonnes.



B. LES INDICATEURS TECHNIQUES RELATIFS AU TRAITEMENT

a) LE TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES RESIDUELLES : LE CENTRE DE TRAITEMENT MULTIFILIERES DE FOS S/MER

Une fois déposées sur les sites de transferts, les ordures ménagères résiduelles sont acheminées vers le centre de traitement multifilières de Fos-sur-Mer, soit par voie ferrée (CT nord et CT sud), soit par voie routière (CT Ensus) pour y être traitées et valorisées.




Par une **délibération en date du 13 Mai 2005**, la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole a confié au groupement URBASER-VALORGA International SAS) une délégation de service public (DSP) d'une durée de 23 ans pour assurer le financement, la réalisation et l'exploitation du complexe de traitement multi-filières des déchets, implanté sur le site du Caban Sud, dans la zone industrialo-portuaire de Fos-sur-Mer. Ce contrat a ensuite été cédé à la société dédiée EVERE.

La mise en exploitation contractuelle du Centre de traitement multi-filières a été prononcée le 1er décembre 2010 pour une durée de 20 ans. L'arrêté Préfectoral du 18/06/2019 a augmenté la capacité annuelle autorisée pour le traitement thermique de 23 000 tonnes, qui passe de 360 000 t à 383 000 t. De ce fait, la capacité annuelle autorisée de réception de déchets non dangereux du centre passe de 440 000 t à 463 000t.

1. Fonctionnement du complexe de tri et de valorisation des déchets ménagers

Le principe est de trier, dès leur arrivée, les déchets directement sur place en 3 grandes familles : matériaux **recyclables** (afin de parfaire le tri réalisé par les ménages), **déchets organiques**, et **déchets combustibles** et de les valoriser en les transformant en **nouveaux matériaux**, en **énergie** et en **compost**.

Pour cela, le centre dispose :

- 
- d'une **unité de tri entièrement automatisé** permettant d'extraire des déchets ménagers, les **matériaux recyclables** (plastiques et métaux) qui sont extraits et envoyés vers les filières de recyclage adaptées, ainsi que les **déchets organiques** (restes alimentaires, déchets de jardin...) envoyés vers l'unité de valorisation organique.
 - d'une **unité de méthanisation et de compostage** valorisant les déchets organiques en électricité verte et en compost.
 - d'une **unité de valorisation énergétique** utilisant les déchets restants comme combustibles pour produire de l'énergie.

En fin de cycle on obtient :

- Une **quantité importante d'électricité** issue du biogaz et de la combustion des déchets. La majorité de cette électricité est mise sur le réseau de distribution.
- De l'engrais pour terres agricoles, le **compost**.
- Des **matières premières secondaires** (métaux, plastiques), pour la réalisation de nouveaux produits.
- Un matériau servant de base à la construction de routes ou entrant dans la composition du ciment - le **mâchefer**.

2. Tonnages traités

Le centre de traitement multifilières a reçu et traité la majorité des ordures ménagères collectées sur le territoire de Marseille Provence Métropole en 2021, soit 379 977 tonnes *.

** En 2021, 21 831 tonnes d'OMR ont été transférées à la charge d'EVERE en centre de stockage des déchets à la suite d'arrêts techniques programmés. Ces tonnages n'ont pas été comptabilisés dans les tonnages mentionnés ci-dessus.*

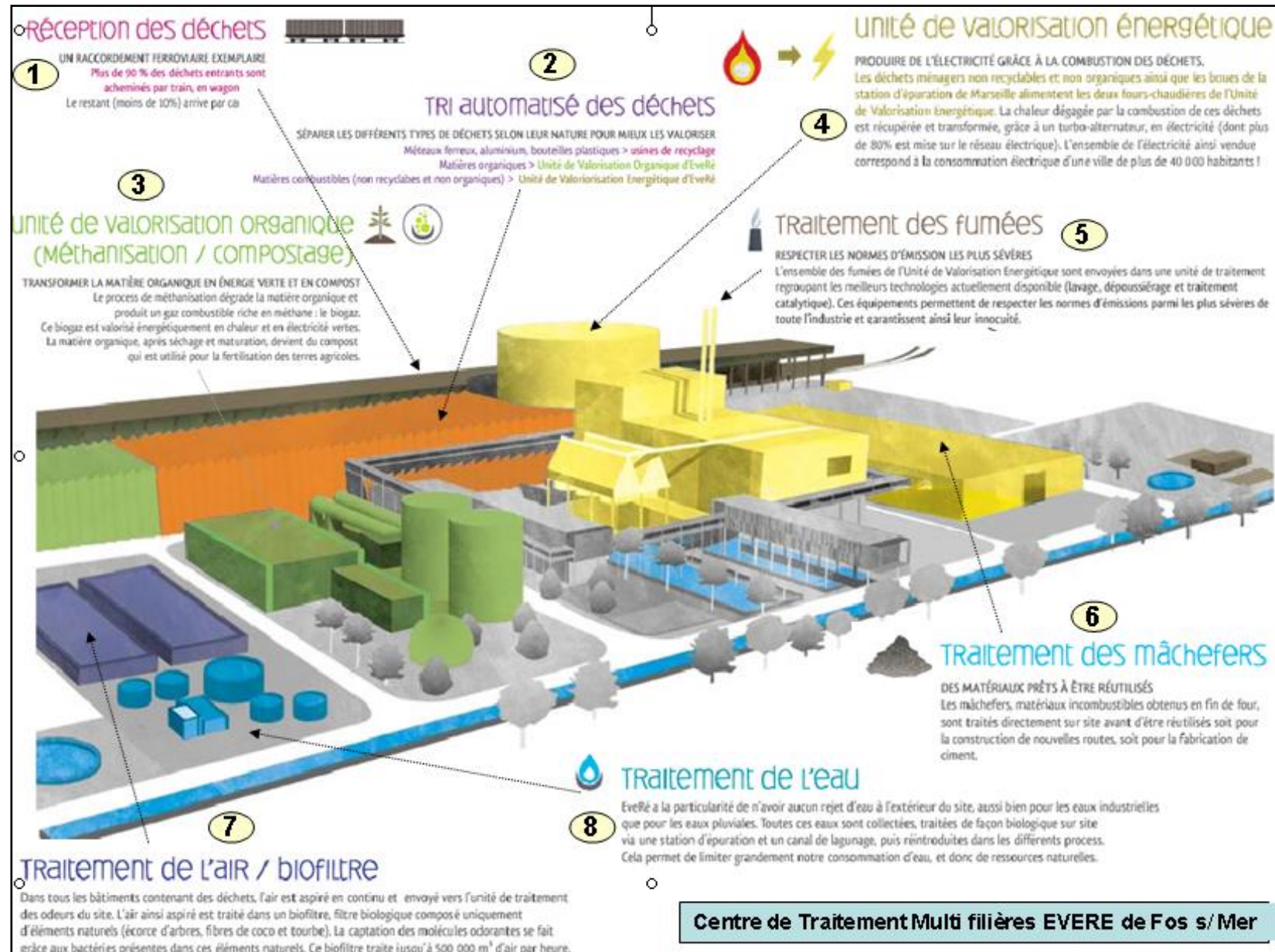
3. Bilan valorisations matière, organique et énergétique

<i>Répartition des filières de traitement OMR</i>	<i>Tonnage</i>	<i>%</i>
<i>Valorisation matière</i>	8 269	2,1%
<i>dont issus des mâchefers</i>	4 889	1,2%
<i>Valorisation organique</i>	57 678	14,4%
<i>Valorisation énergétique</i>	314 030	78,2%
Valorisé global Territoire Marseille Provence	379 977	94,6%
<i>Stockage</i>	21 831	5,4%
Total OMR Territoire Marseille Provence	401 808	



4. Process du Centre de traitement multifilières de Fos sur Mer.

(Source : Site internet EVERE www.evere.fr)



b) LE TRAITEMENT DES DECHETS PROPRES ET SECS : LE CENTRE DE TRI DU JAS DE RHODES

Depuis 2010, les collectes sélectives sont envoyées vers le centre de tri du Jas de Rhodes - Les Cadeneaux, situé sur la commune des Pennes Mirabeau, à 16km au nord-ouest de Marseille, en direct ou via les centres de transfert des Arnavaux et de la penne s/Huveaune.

Des installations spécialisées permettent d'assurer un tri des déchets issus des collectes sélectives, ainsi que le **conditionnement** des produits en vue de leur recyclage. Ils sont ensuite acheminés vers des filières de recyclage pour y être valorisés. Les refus de tri seront enfouis dans le centre de stockage des déchets situé près du site.

1. Organisation

Le centre de tri du Jas de Rhodes exploité par la société SUEZ, dispose d'une capacité annuelle de traitement de 50 000 tonnes et trie le résultat des collectes en porte à porte et en points d'apport volontaire (emballage, bi-flux). Comme détaillé précédemment, ce site dispose également d'alvéoles de transfert pour le verre et les papiers de points d'apport volontaire à destination des repreneurs.

Le verre et les papiers, collectés en points d'apport volontaire, sont regroupés sur les centres de transfert avant d'être directement envoyés en filière de valorisation chez le repreneur.

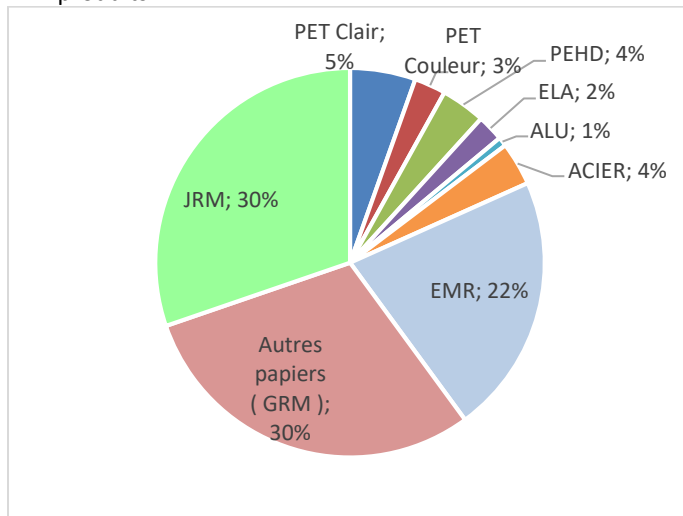
2. Tonnages traités

En 2021, le centre tri du jas de Rhodes a trié **21 166 tonnes** de déchets issues des collectes sélectives. **100%** de ces déchets ont été valorisés, dont 72% en valorisation matière soit 15 281 tonnes.

Tri	PAV Papier	PAV Emballages	PAV Bi-flux	PàP	Total
Tonnages issus des centres de transfert	340	319	8 527	8 623	17 809
Tonnages entrants directement	0	358	362	2 637	3 356
Total Tonnages entrants	340	677	8 888	11 260	21 166
Valorisé matière	340	521	6 943	7 476	15 281
Taux valorisation matière	100%	77%	78%	66%	72%
Valorisé énergétique = refus de tri envoyés en incinération sur le CTM EVERE	0	156	1 945	3 784	5 885
Taux valorisation énergétique	0%	23%	22%	34%	28%
Valorisé global	340	677	8 888	11 260	21 166
Taux valorisation global	100%	100%	100%	100%	100%

3. Matériaux obtenus après le tri

La chaîne de tri est constituée de plusieurs étapes de tri mécanique ou manuel, qui se succèdent pour permettre la séparation des différentes matières recyclables : papier, carton, plastique dense (PEHD*), plastique fin (PET*) transparent et coloré, briques alimentaires, cartonnettes, aluminium et acier... avant leur acheminement vers les filières qui assureront leur valorisation et leur transformation en de nouveaux produits.



JRM Journaux Revues Magazines

ELA aussi appelés Papiers Cartons Complexés (PCC): emballages de liquide alimentaire (briques de lait, de jus de fruits, de soupe, etc).

EMR aussi appelés Papiers Cartons non complexés (PCNC): Emballages en papier, en carton, sans film de protection plastique...

Les Polyéthylène Téréphtalate (PET) (bouteilles transparentes) sont transparents, résistants aux chocs, de faibles poids, imperméables à l'eau, aux gaz et aux arômes

Les Polyéthylène Haute Densité (PEHD) (flacons et bouteilles opaques) sont opaques ou translucides, rigides, résistants aux chocs, étanches, imperméables aux corps gras et résistants aux produits chimiques

11



QUE DEVIENNENT LES MATIÈRES TRIÉES?

Les balles de matières issues des déchets triés sont contrôlées, puis dirigées vers des filières de recyclage et des industriels, qui les transformeront en nouveaux produits de consommation.

MÉTAUX

(ACIER, ALUMINIUM)



Les métaux sont broyés puis fondus à très haute température. On leur donne ensuite une nouvelle forme pour leur nouvel usage.



- Nouvelles boîtes de conserve
- Cadres de vélo
- Carrosseries de voiture...



PLASTIQUES

TRANSPARENTS (PET)



Le PET, majoritairement issu des bouteilles plastiques, est d'abord lavé, puis broyé finement pour fabriquer des paillettes de plastique. Les paillettes sont ensuite fondues pour prendre une nouvelle forme.



- Nouvelles bouteilles plastiques
- Rembourrage de couette
- Vêtements en polaire



PLASTIQUES

TRANSPARENTS (PET)



Le PEHD, majoritairement issu des flacons plastiques (lessive, shampooing, etc.) est lavé, puis fondu et moulé sous forme de granulés qui entrent dans la composition de nouveaux produits.



- Tuyaux
- Sols de gymnase
- Arrosoirs
- Bancs publics



PAPIERS

CARTONS



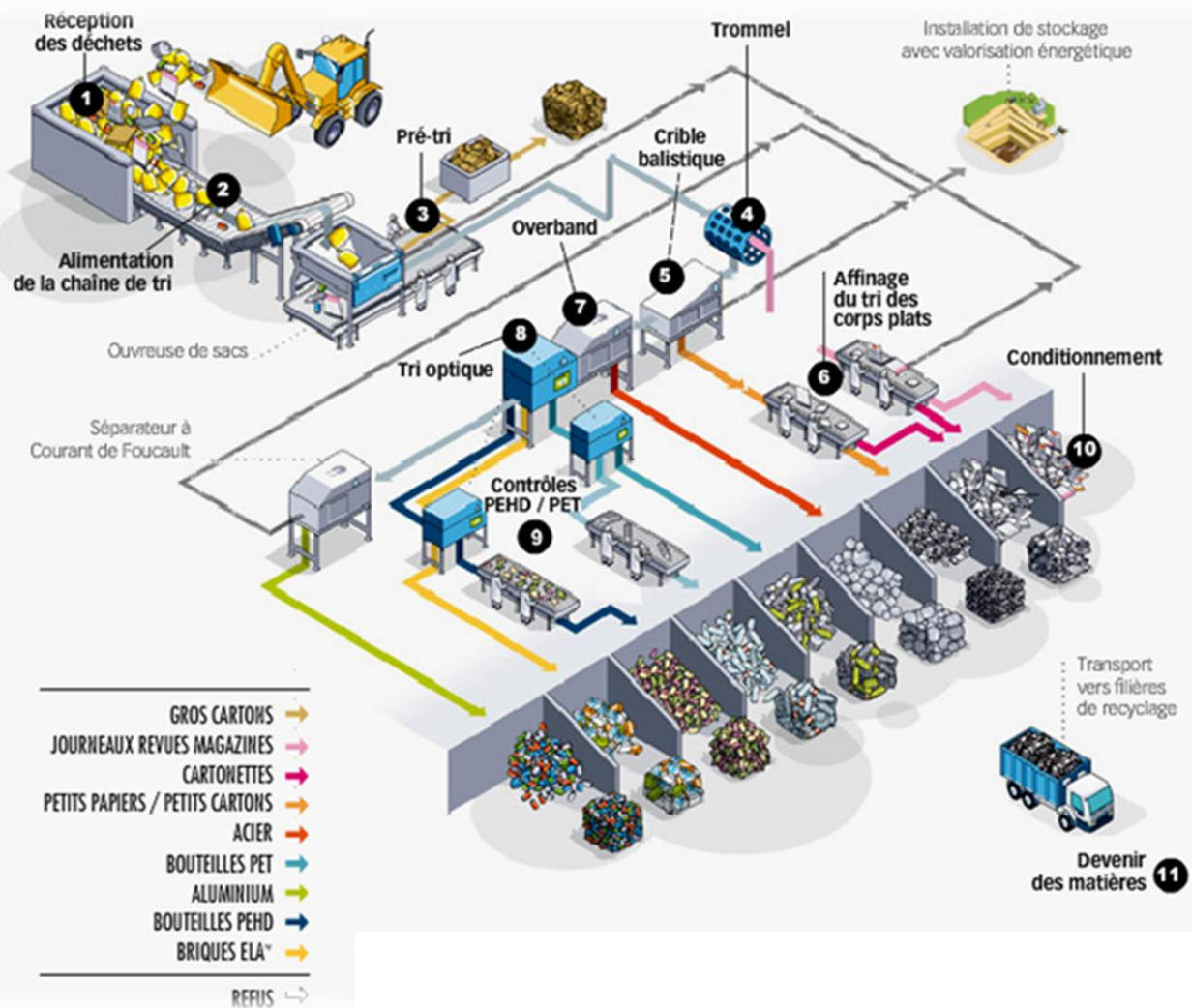
Les papiers et les cartons sont lavés pour enlever l'encre, broyés puis transformés en pâte qui servira à la fabrication de nouveaux produits.



- Papier recyclé
- Boîtes en carton
- Boîtes à oeufs



5. Process du centre de tri du Jas de Rhodes (Source : site internet SUEZ : <http://sitamed.fr>)



C. LE STOCKAGE DES DECHETS NON VALORISABLES

Une partie des déchets non valorisables, les refus, est enfouie en centre de stockage par les différents prestataires de traitement du territoire Marseille Provence. 32 627 tonnes de refus issus des Déchets Ménagers et Assimilés (hors ordures ménagères résiduelles) ont ainsi été enfouies en 2021.

Par ailleurs, différents centres de stockage des déchets ont reçu 21 831 tonnes d'ordures ménagères envoyées par Evere pour délester le CTM lors d'arrêts techniques.

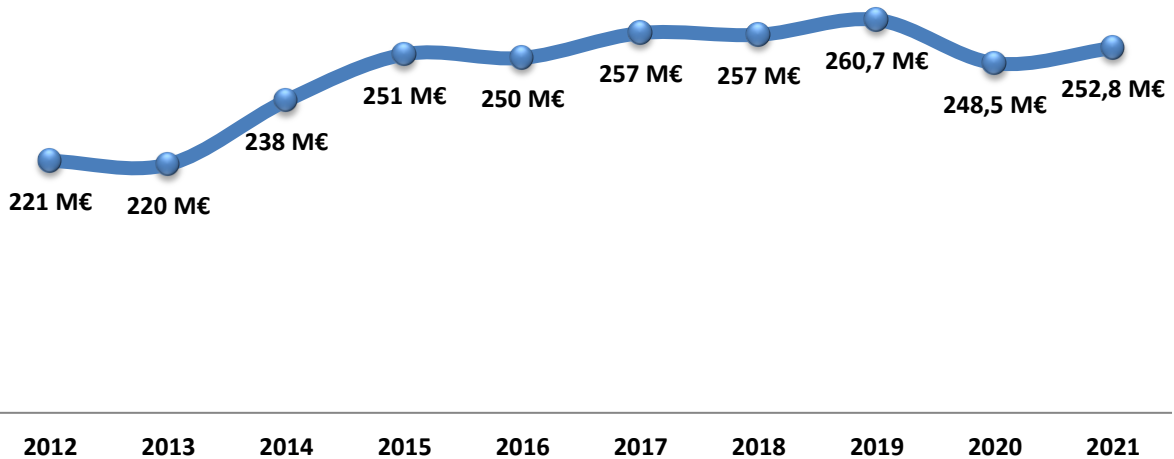
Le tonnage total enfouie en 2021 (54 458 tonnes) a représenté 9,6% de l'ensemble des Déchets Ménagers et Assimilés du territoire.



II. LES INDICATEURS FINANCIERS

A. LE BUDGET ANNEXE COLLECTE

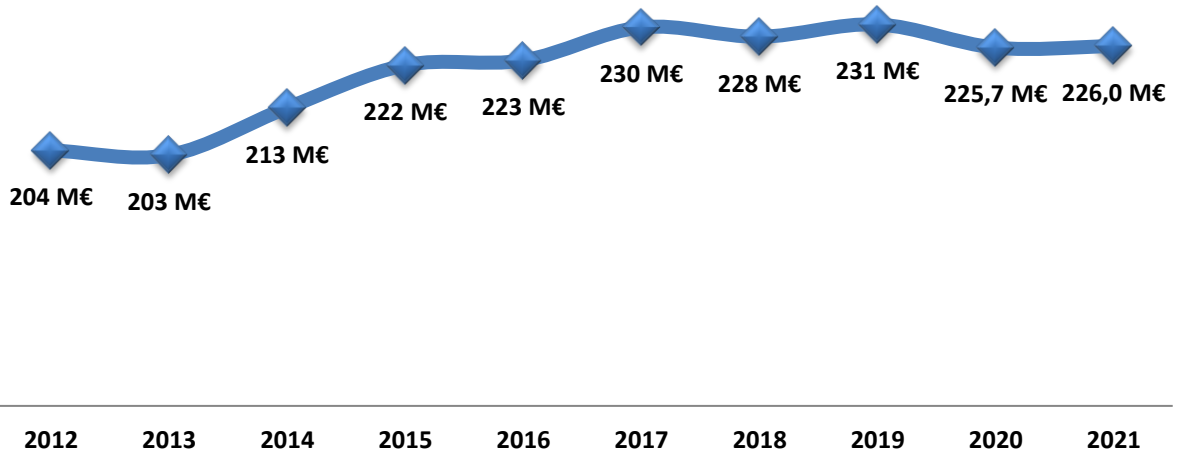
L'administration communautaire a mis en place un budget annexe collecte le 1er janvier 2011. Le prix du service de collecte et d'élimination des déchets comprend les coûts de la collecte, du transfert et du traitement des déchets ménagers et assimilés. Le budget annexe collecte 2021 s'élève à 252,8 M€, soit une augmentation de 1,7% par rapport à 2020.



a) LES DEPENSES

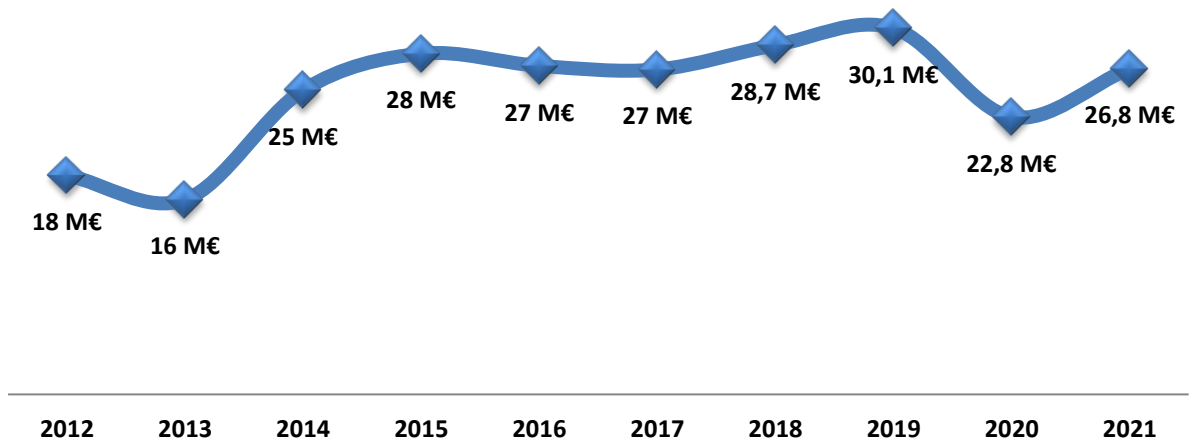
1. Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement inscrites au budget annexe collecte 2021 s'élèvent à 226M€ (+0,1% par rapport à 2020). Les principaux postes de dépenses sont des prestations de service 112,4M€ (cf détail en annexe 4) et des dépenses de personnel (73,9M€).



2. Les dépenses d'investissement

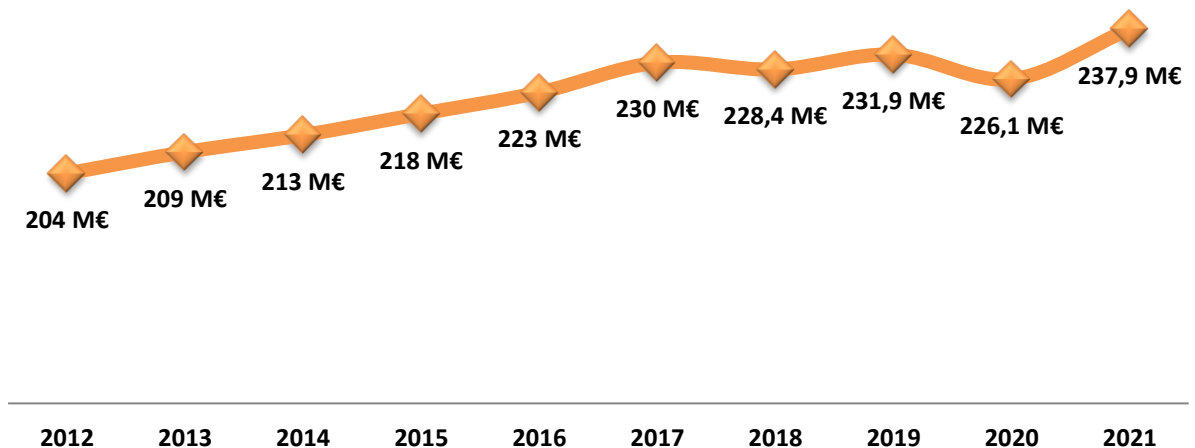
Les dépenses d'investissement augmentent de 17,5% et s'élèvent à 26,8M€ au titre de l'année 2021, soit 10,6% du budget collecte.



b) LES RECETTES

1. Les recettes de fonctionnement

Au titre de l'année 2021, les recettes de fonctionnement s'élèvent à 237,9M€ (+5,2%). 94% des recettes de fonctionnement sont composées de taxes et redevances. La TEOM représente 96% de ces taxes et la redevance spéciale 4%.



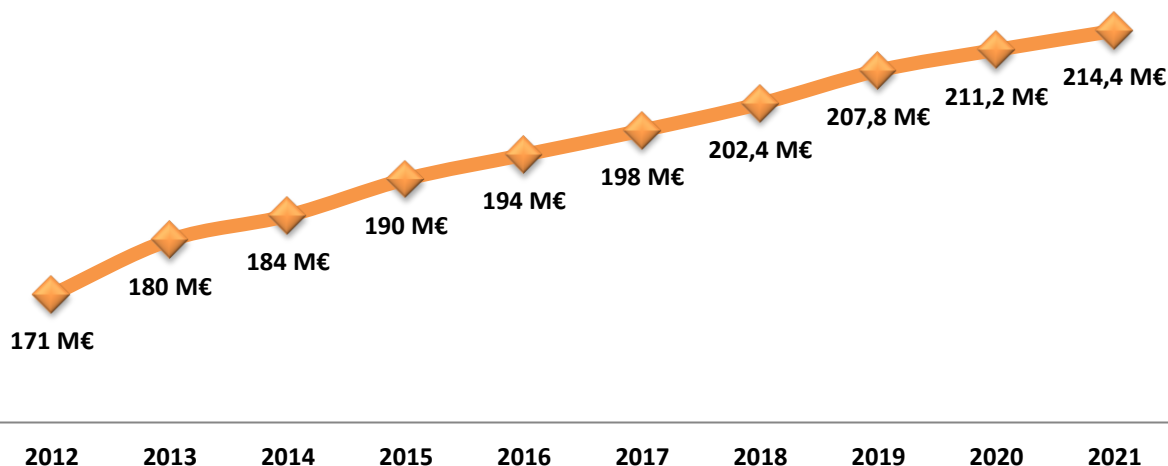
1.1. La T.E.O.M.

Le service public de la collecte et du traitement des déchets est essentiellement financé par la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (T.E.O.M) qui représente 90% des recettes de fonctionnement.

Le produit de la TEOM a atteint 214,4M€ en 2021, soit une évolution de 1,5% par rapport à 2020.

Au 01 janvier 2015, trois zones ont été créées en fonction du service rendu :

- ✓ **Zone A** : sept ou six jours de collectes par semaine avec repasse ; collecte de nuit ; collecte des encombrants supérieure à trois fois par semaine avec rendez-vous. Le taux d'imposition est de 18,10%.
- ✓ **Zone B** : mixité de trois et six fréquences de collectes par semaine, collecte déchets verts et collecte encombrants à la demande. Le taux d'imposition est de 11,50%.
- ✓ **Zone C** : mixité de deux et six fréquences de collectes par semaine. Le taux d'imposition est de 9,50%.



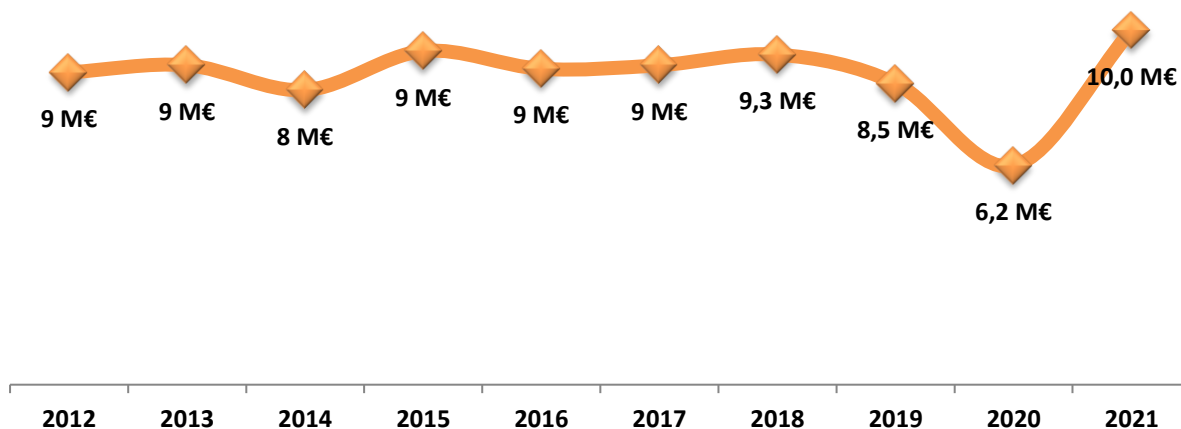
1.2. La redevance spéciale des professionnels

Les producteurs de déchets non ménagers tels que les commerçants, artisans, professionnels divers (activité de service, établissements hospitaliers, scolaires ou sportifs, administrations) sont responsables de l'élimination de leurs déchets. Cependant, le Territoire Marseille Provence peut prendre en charge la collecte et l'évacuation des déchets non ménagers assimilables aux ordures ménagères qui, eu égard à leurs caractéristiques et aux quantités produites peuvent être éliminés sans sujétions techniques particulières et sans risque pour les personnes et l'environnement, dans les mêmes conditions que les ordures ménagères. Ce service est soumis à un financement spécifique : **la redevance spéciale**.

Au 1^{er} juillet 2021 une nouvelle redevance a été mise en place. Elle devient forfaitaire par tranche de volume produit. Elle est due au-delà du seuil de 490L/semaine. La prise en charge maximale par la collectivité est de 13 860L/semaine. Au-delà, la prise en charge de la collecte doit se faire via une prestation privée.

La révision du tarif de la Redevance Spéciale a lieu au 1^{er} janvier de chaque année en fonction du coût aidé TTC à la tonne du flux OMR.

En 2021, les contrats d'abonnement à la redevance spéciale, souscrits par les professionnels, au titre de l'enlèvement des déchets issus de l'activité économique professionnelle, ont généré 10M€, en hausse de 61,8%/2020 dans la cadre de la mise en place de la nouvelle redevance spéciale.



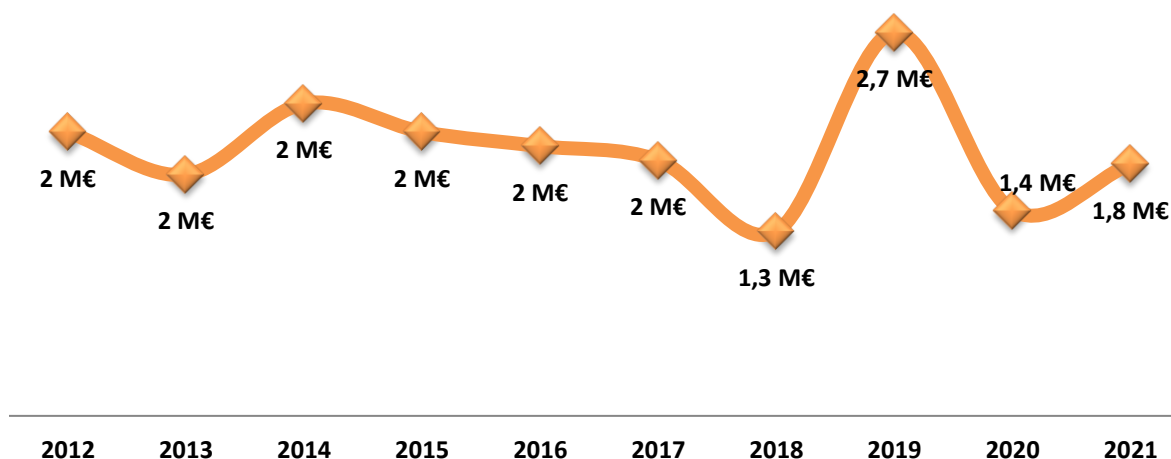
*les données 2014 et 2015 sont faussées en raison d'un report d'une partie des recettes de 2014 sur 2015

1.3. Les subventions et participations des organismes divers

Au titre de l'année 2021, le montant des subventions et soutiens financiers des divers organismes (Citeo, OCAD3E, EcoDDS...) s'élève à 3,8 M€.

1.4. Les ventes de matériaux

Les ventes de matériaux ont généré 1,8M€ de recettes en 2021.

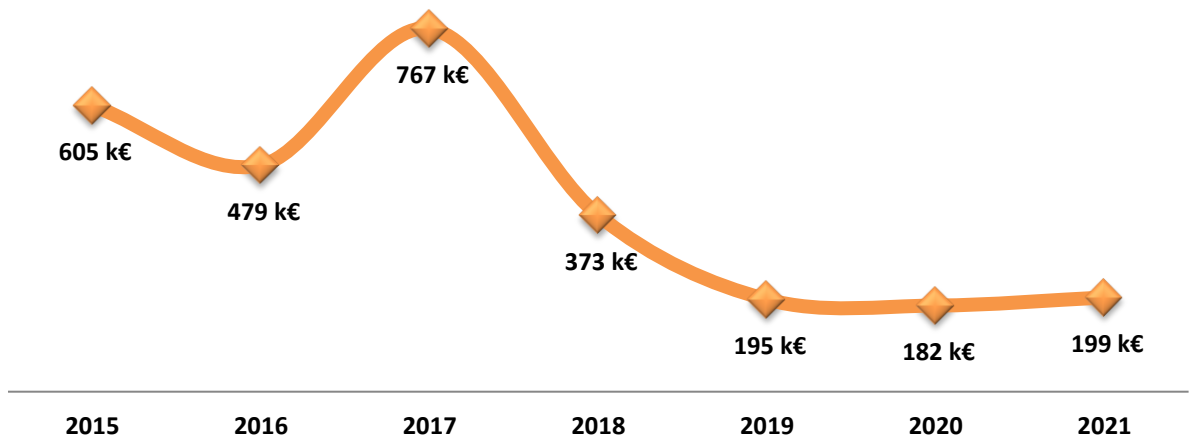


1.5. Le Biogaz

233 puits de captage et de collecte du biogaz sont en service sur l'ensemble du site du CSD La Crau pour sa valorisation et le traitement des lixiviats.

Un contrat de Délégation de Service Public relatif à la gestion de l'unité de valorisation énergétique de biogaz et le traitement des lixiviats, a été notifié en janvier 2012 pour une durée de 17 ans à La Crau Energie Verte. L'arrêté préfectoral, portant prescriptions complémentaires pour la mise en service d'une centrale de valorisation du biogaz dans le cadre de la surveillance et du suivi environnemental a été obtenu le 23 décembre 2013.

L'installation de production électrique et l'unité de traitement des lixiviats avec les modules NUCLEOS a été inaugurée en 2015. Le montant de la redevance perçue dans le cadre de l'exploitation a été de 199 000 € en 2021



B. LES COÛTS

Le territoire Marseille Provence s'est engagé dès 2010 avec l'Agence De l'Environnement et de la Maitrise de l'Energie (A.D.E.M.E.) dans une démarche de réduction des déchets ménagers et assimilés mais aussi dans une méthode analytique de calcul des coûts : la **méthode ComptaCoûts**.

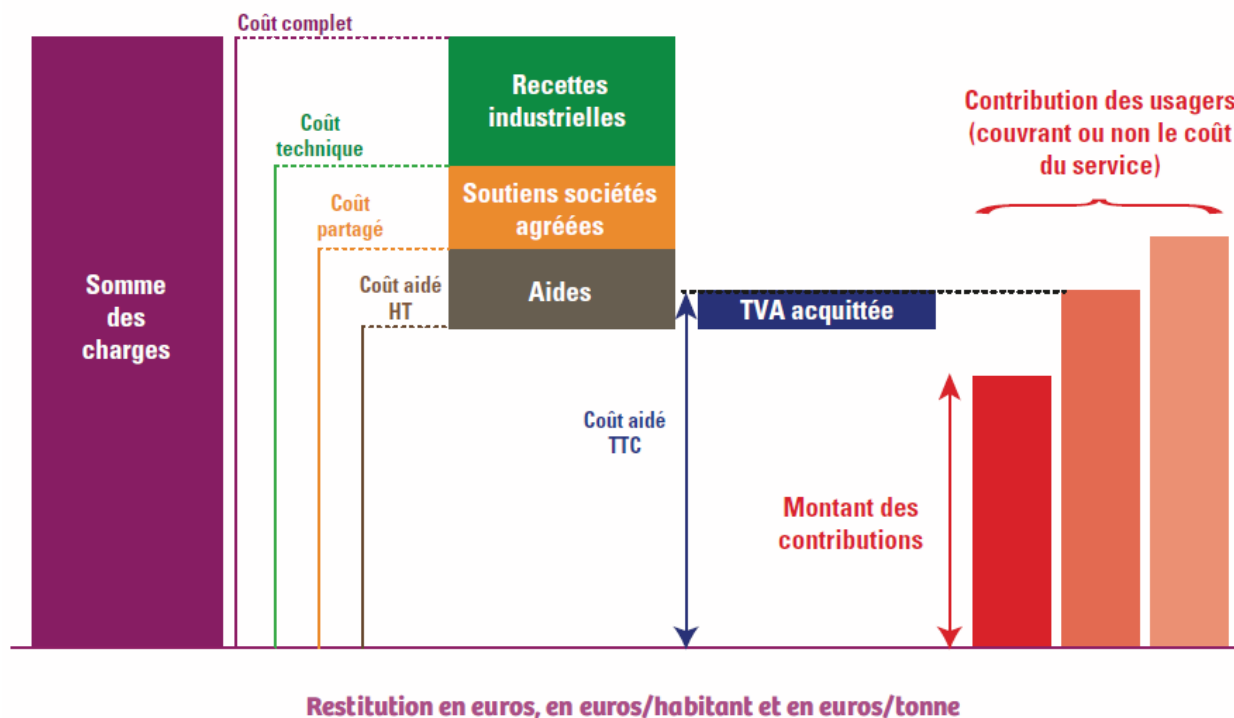
Ainsi, le territoire Marseille Provence réalise depuis 2011 la **matrice financière des coûts ADEME**. Cet outil permet d'homogénéiser les pratiques comptables entre les différentes collectivités locales qui peuvent ainsi comparer leurs coûts de gestion du service public d'élimination des déchets ménagers.

Les indicateurs financiers du rapport annuel intègrent les résultats de la matrice des coûts 2021 de la collectivité.

a) LES DIFFERENTS TYPES DE COÛTS

La matrice des coûts permet de calculer différents coûts qui peuvent être restitués en €/tonne et €/habitant

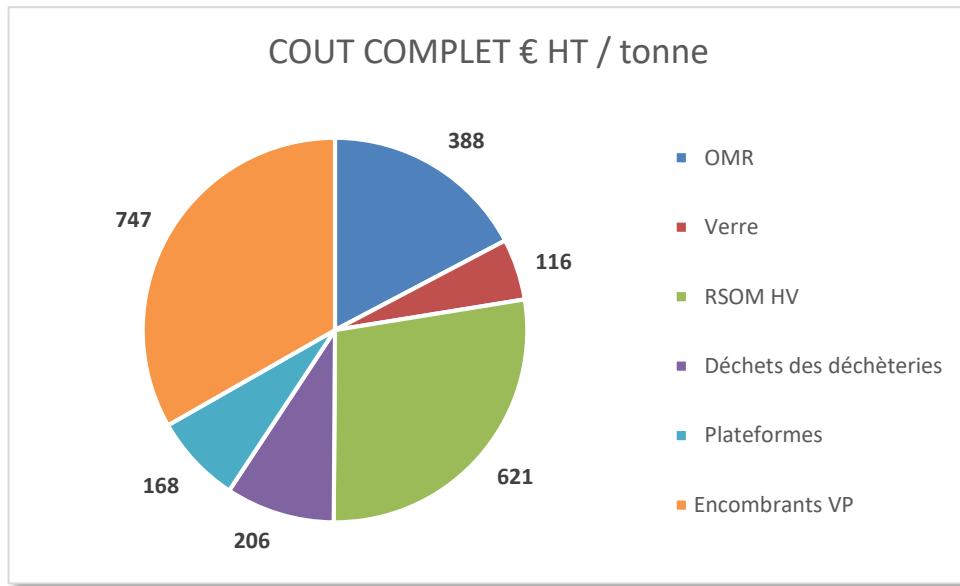
- **Le coût complet** : totalité des charges hors TVA. Ce coût permet de rendre compte du niveau des charges liées au service rendu par les collectivités sans tenir compte par exemple des produits industriels qui peuvent fluctuer d'une année sur l'autre ;
- **Le coût technique** : coût complet moins les produits à caractère industriel (ventes de matériaux, d'énergie ...);
- **Le coût partagé** : coût technique moins les soutiens apportés par les sociétés agréées (Eco-Emballages, Ecofolio...). La comparaison des coûts technique et partagé permet de mesurer l'impact des soutiens versés par les sociétés agréées sur les coûts engagés par les collectivités ;
- **Le coût aidé HT** : coût partagé moins les aides reçues ;
- **Le coût aidé TTC** : somme du coût aidé HT et du montant de la TVA acquittée ;



b) COÛTS COMPLETS (HT)

1. Coûts complets à la tonne (hors gravats).

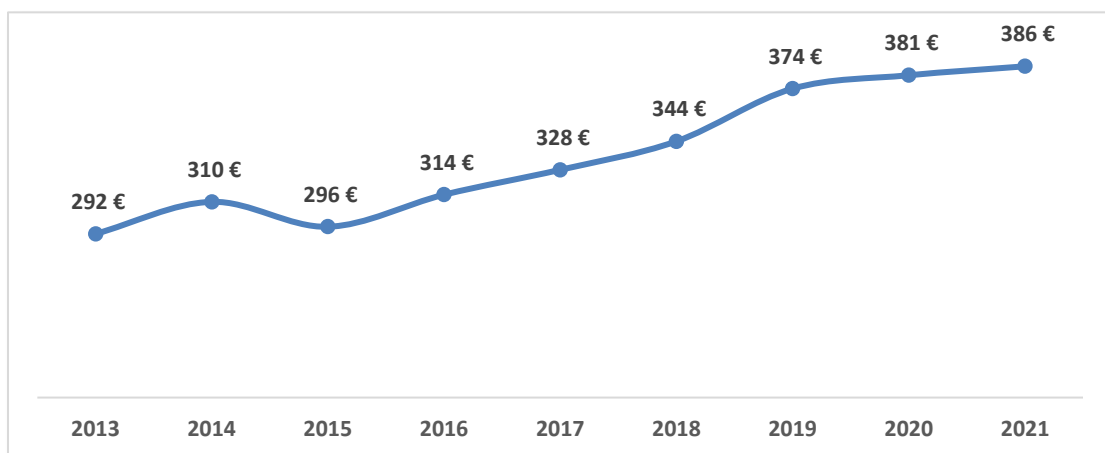
1.1. Coûts complets à la tonne des différents flux



1.2. Coûts complets à la tonne en €HT des différents flux par étapes techniques

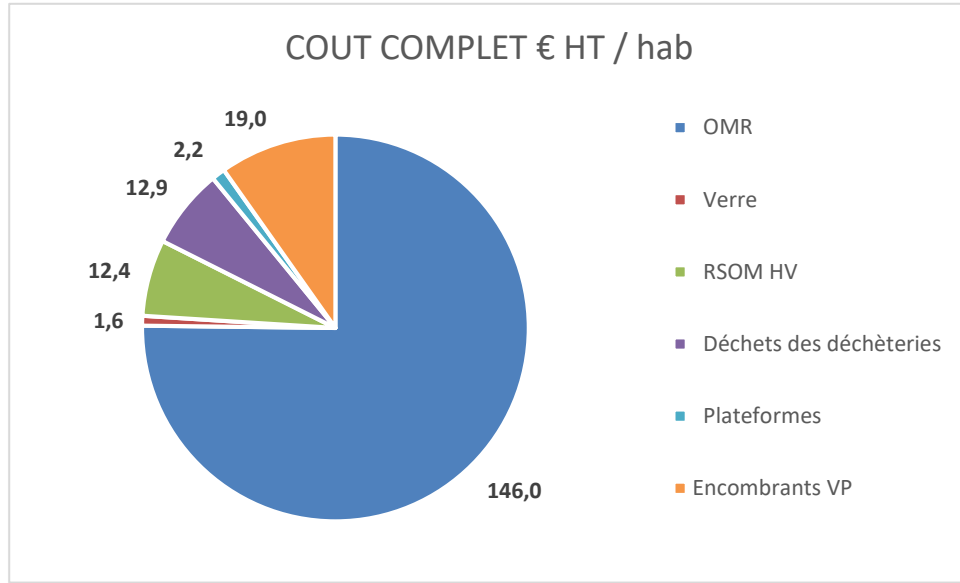
Coûts en € HT / tonne			OMR	Verre	RSOM	RSOM HV	Recyclables secs des OM				Déchets des déchèteries	Plateformes	Encombrants VP	Gestion du passif	Total		
							Recyclables secs des OM		Recyclables secs des OM hors Verre								
							RSOM - P&P	RSOM - Papiers	RSOM - Emballages	RSOM - BF							
Charges	Fonctionnelles	Charges de structure	24,5	7,3	26,0	38,8	42,5	1,7	64,4	32,1	13,0	10,6	47,1		24,3		
		Communication	0,7	0,8	4,7	7,3	10,7	0,6	32,0	0,9	0,3	0,3	1,3		0,9		
Total Fonctionnelles			25,1	8,1	30,7	46,1	53,2	2,3	96,4	32,9	13,3	10,9	48,3		25,2		
Charges	Techniques	Prévention	1,2	1,2	1,2	1,2	1,2	0,1	1,2	1,2	1,8	-	1,2		1,2		
		Pré-collecte	9,8	41,5	55,9	65,7	44,2	8,7	239,6	72,5	-	-	-		10,9		
		Collecte	173,8	52,9	203,1	305,8	380,4	10,6	491,2	200,7	80,0	19,2	589,0		180,9		
		Transfert/Transport	31,8	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-		23,4	
		[REG] Transfert/Transport - Traitement des déchets non dangereux	-	12,1	125,1	202,4	204,7	6,3	224,2	201,4	104,6	129,9	108,1		29,8		
		[REG] Traitement des déchets non dangereux - Energie (OMR)	146,5	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-		107,8	
		Stockage de déchets non dangereux	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-		5,9	
		Enlèvement et traitement des déchets dangereux	0,1	-	-	-	-	-	-	-	-	6,3	7,9	-		1,1	
		Total Techniques			363,1	107,7	385,3	575,0	630,4	25,7	956,3	475,8	192,7	157,0	698,3		360,9
		Total Charges			388,2	115,8	415,9	621,1	683,6	28,1	1 052,7	508,7	206,0	167,9	746,6		386,2

1.3. Evolution des coûts complets à la tonne en €HT tous flux



2. Coûts complets par habitant

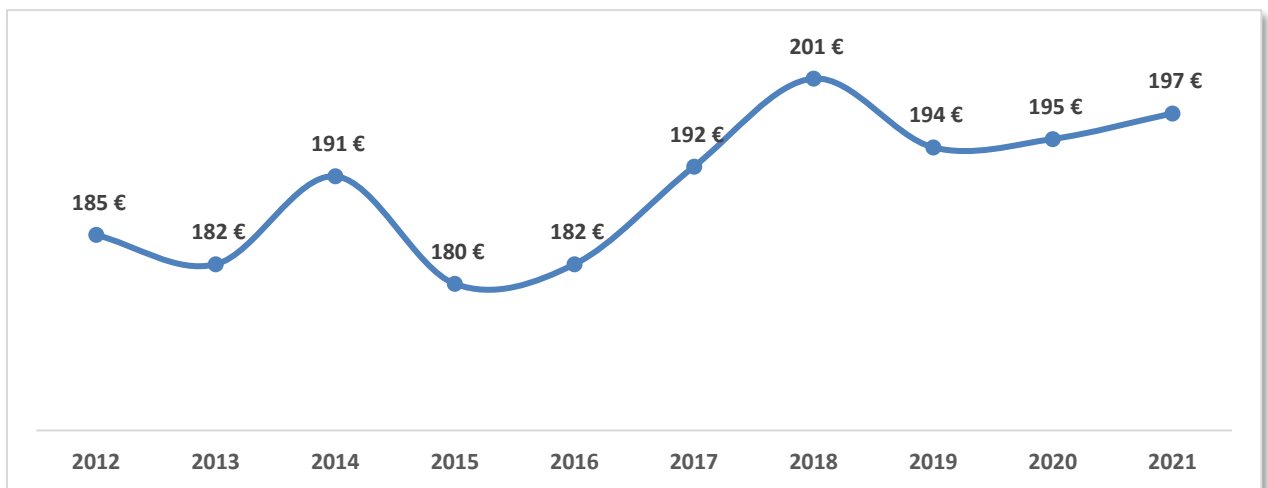
2.1. Coûts complets (HT) par habitant des différents flux



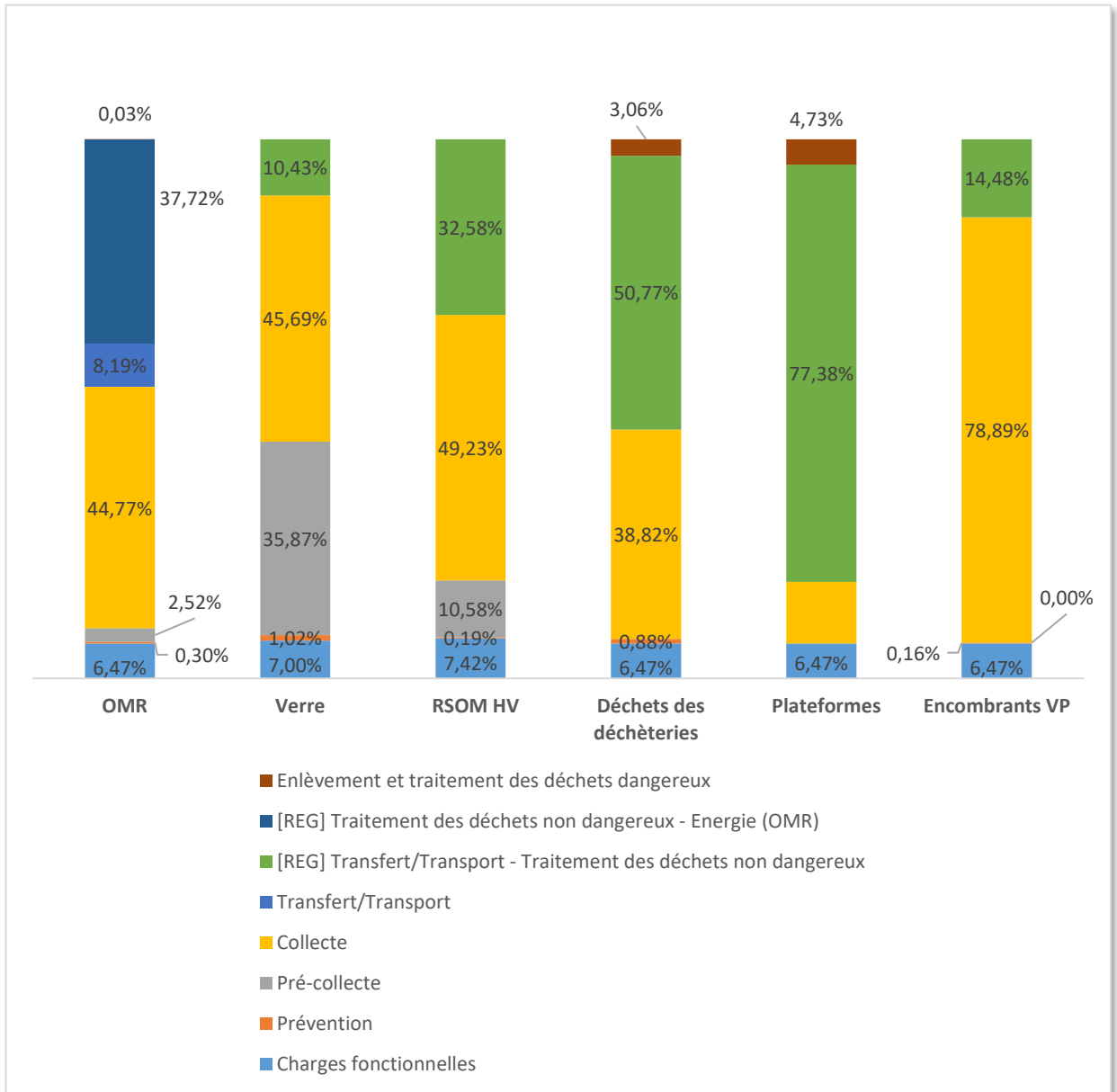
2.2. Coûts complets €HT par habitant des différents flux par étapes techniques

Coûts en € HT / habitant			OMR	Verre	RSOM	Recyclables secs des OM				Déchets des déchèteries	Plateformes	Encombrants VP	Gestion du passif	Total	
						RSOM HV	Recyclables secs des OM hors Verre								
						RSOM - PAP	RSOM - Papiers	RSOM - Emballages	RSOM - BF						
Charges Fonctionnelles	Charges de structure		9,2	0,1	0,9	0,8	0,5	0,0	0,0	0,3	0,8	0,1	1,2	0,2	12,4
	Communication		0,2	0,0	0,2	0,1	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,5
Total Fonctionnelles			9,5	0,1	1,0	0,9	0,6	0,0	0,1	0,3	0,8	0,1	1,2	0,2	12,9
Charges Techniques	Prévention		0,4	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,1	-	0,0	-	0,6
	Pré-collecte		3,7	0,6	1,9	1,3	0,5	0,1	0,2	0,6	-	-	-	-	5,6
	Collecte		65,4	0,7	6,9	6,1	4,0	0,1	0,3	1,7	5,0	0,3	15,0	-	92,5
	Transfert/Transport		12,0	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	12,0
	[REG] Transfert/Transport - Traitement des déchets non dangereux		-	0,2	4,2	4,1	2,2	0,1	0,1	1,7	6,6	1,7	2,8	-	15,2
	[REG] Traitement des déchets non dangereux - Energie (OMR)		55,1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	55,1
	Stockage de déchets non dangereux		-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	3,0	3,0
	Enlèvement et traitement des déchets dangereux		0,0	-	-	-	-	-	-	-	0,4	0,1	-	-	0,5
Total Techniques			136,6	1,5	13,0	11,5	6,7	0,3	0,6	4,0	12,1	2,0	17,8	3,0	184,5
Total Charges			146,0	1,6	14,0	12,4	7,2	0,3	0,7	4,2	12,9	2,2	19,0	3,2	197,4

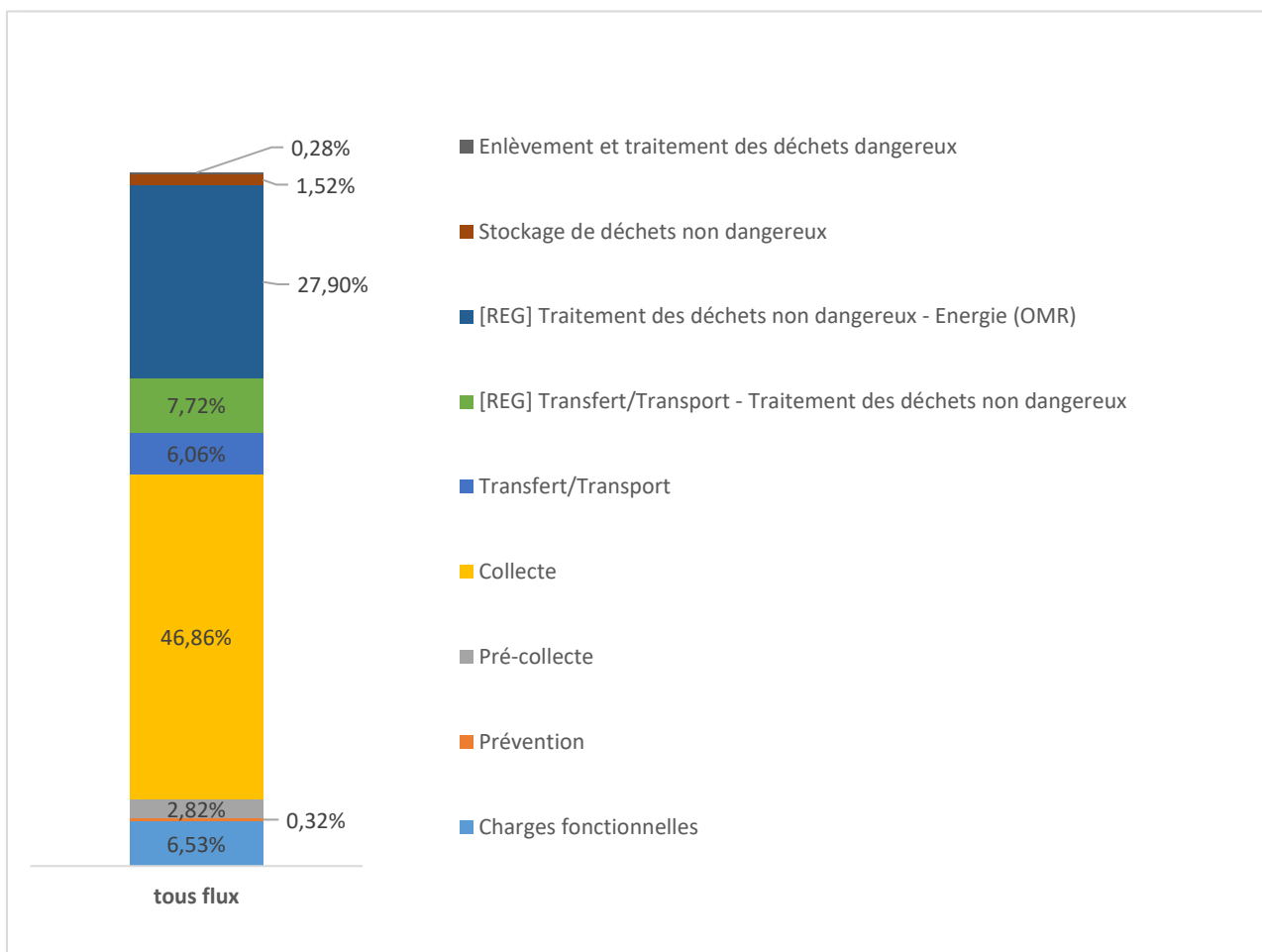
2.3. Evolution des coûts complets par habitant en €HT tous flux



3. Décomposition du cout complet en €HT des différents flux par étapes techniques



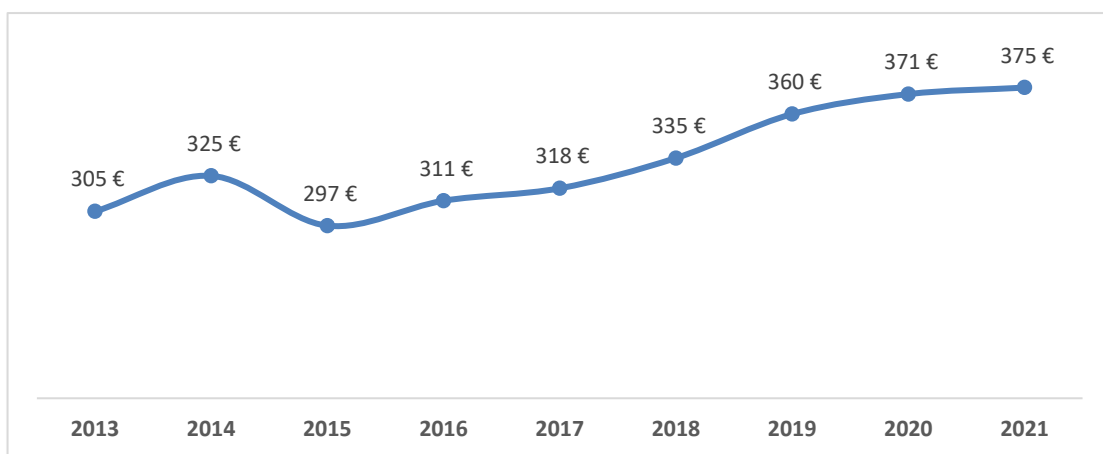
4. Décomposition globale du cout complet tous flux confondus par étapes techniques



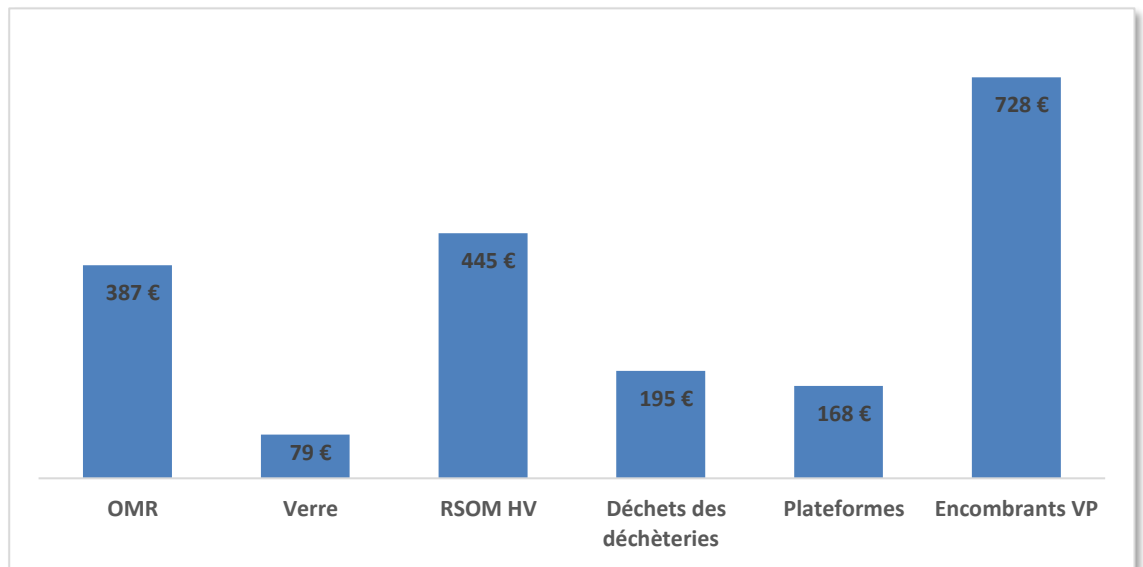
c) COÛTS AIDES (HT)

5. Coûts aidés à la tonne (hors gravats).

5.1. Coûts aidés à la tonne tous flux confondus

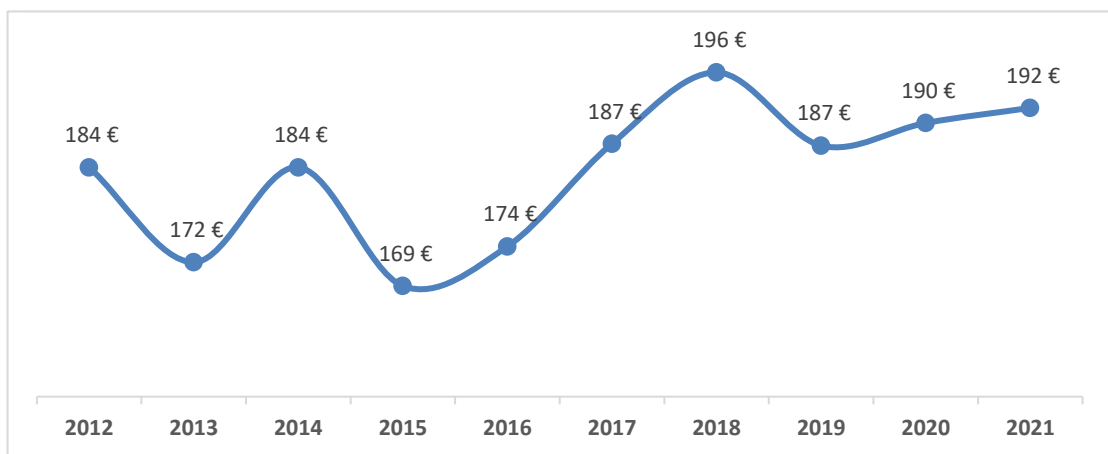


5.2. Coûts aidés à la tonne et par flux

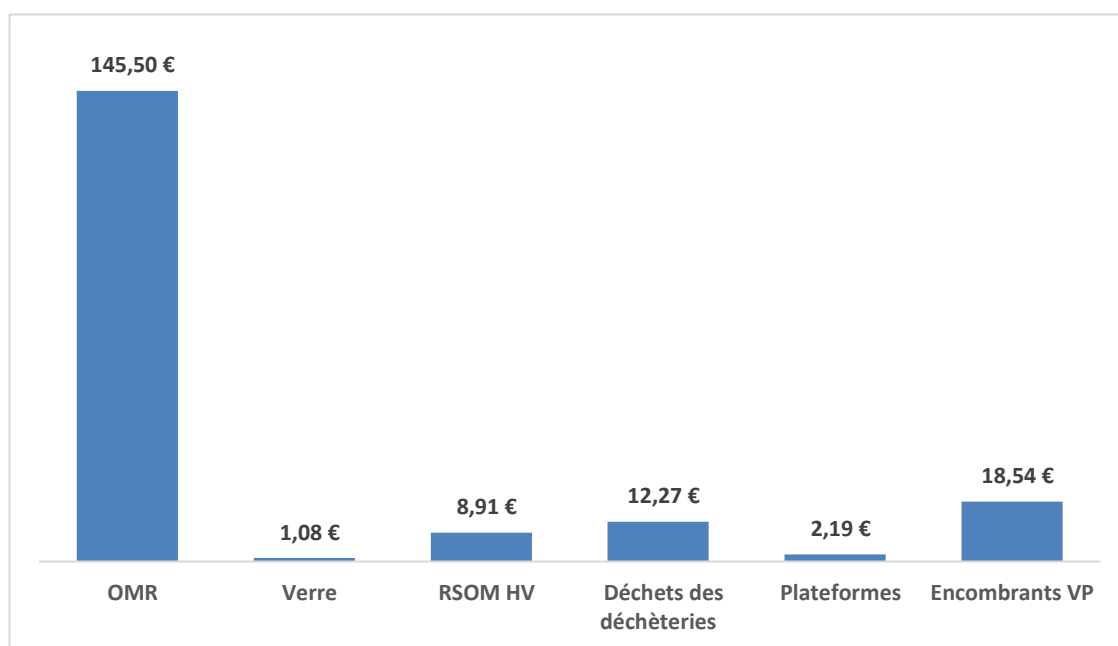


6. Coûts aidés par habitant

6.1. Coûts aidés par habitant tous flux confondus



6.2. Coûts aidés par habitant et par flux



Depuis 2013, les calculs de coûts sont obtenus à partir des règles de calcul définies par la méthode de comptabilité analytique ComptaCoûts de l'A.D.E.M.E.. Aussi, les comparaisons avec les années antérieures dont les chiffres ont été obtenus à partir de règles de gestion différentes, sont peu pertinentes.

La méthode ComptaCoûts ne prend pas en compte les charges et produits qui ne concernent pas les conditions normales et courantes du fonctionnement de la collectivité (charges et produits exceptionnels) comme :

- Les charges et recettes exceptionnelles (frais de contentieux, frais de justice, la part du budget général contribuant au financement du service déchets, protocoles financiers suite à litiges...)
- Les charges et remboursements d'assurance liés à un sinistre important (incendie, inondation) ;
- Les immobilisations de l'année, mais seulement les amortissements de l'année ;
- Le remboursement de capital mais seulement les charges d'intérêt d'emprunt.

Les coûts de collecte et de traitement des Ordures Ménagères Résiduelles restent notamment élevés du fait :

- ✓ des quantités importantes collectées annuellement et de l'offre de service mise en place au profit des ménages du territoire avec des fréquences élevées (C6, C7)
- ✓ des modes de traitement (valorisation matière et incinération) qui permettent une grande valorisation des déchets et ainsi une faible pollution des sols liées aux faibles quantités de déchets enfouis.

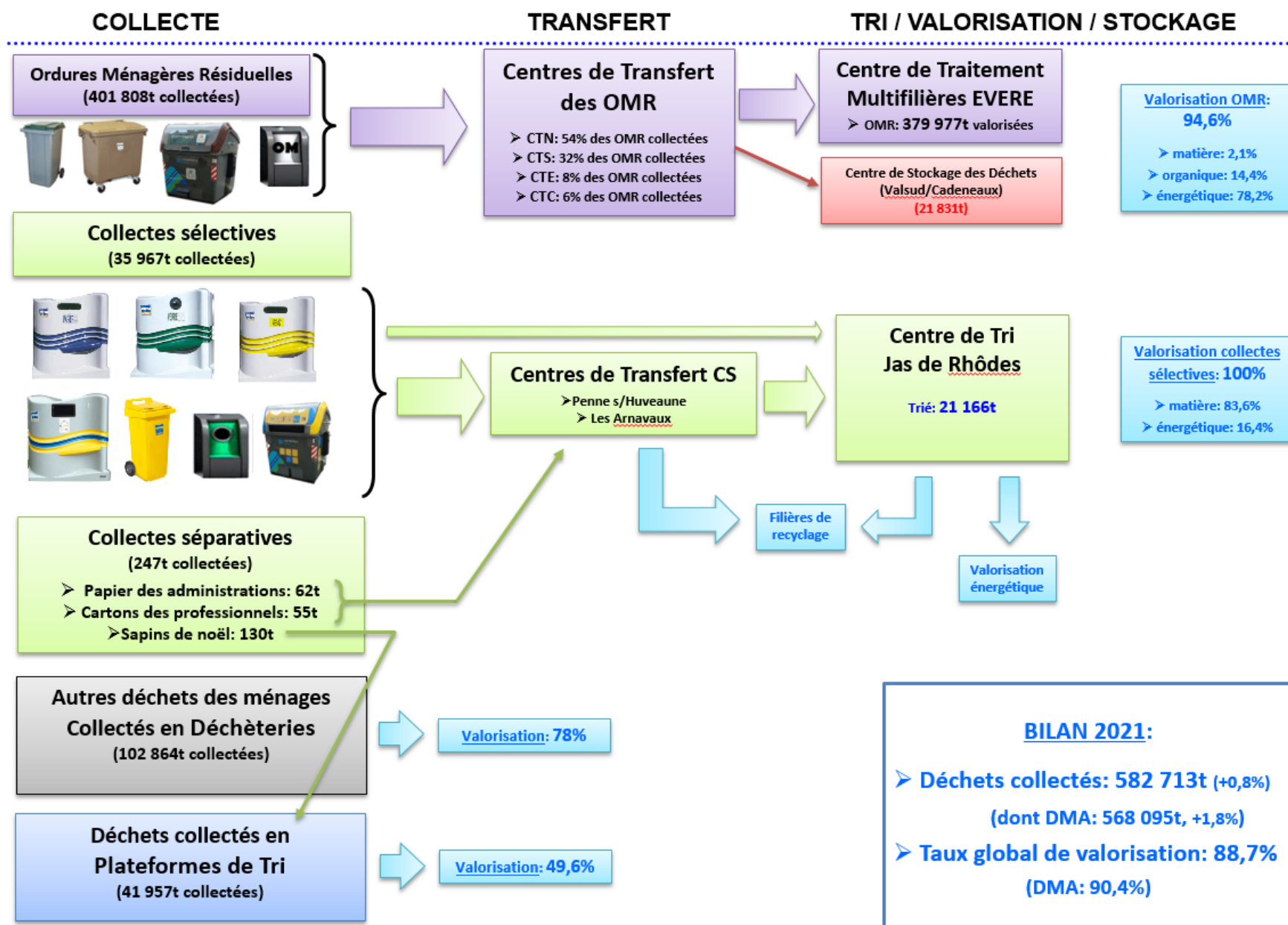
Les coûts élevés des collectes sélectives en porte à porte résultent, d'une part, de l'insuffisance des tonnages collectés, particulièrement sur certains secteurs géographiques du territoire communautaire et sur certains flux et d'autre part, du fait de la composition même des déchets d'emballages, de faible densité, ce qui augmente les coûts ramenés à la tonne.

Toutefois, dans un souci de promotion de la culture de tri des déchets auprès des habitants, le territoire de Marseille-Provence a souhaité développer parallèlement les deux modes de collecte en Porte à porte et en points d'apport volontaire.

ANNEXES

1. Schéma de synthèse des flux par opération
2. Tableau de synthèse des flux collectés par arrondissement et commune
3. Ratios de collecte en kg/hab par commune
4. Modes de gestion
5. Montant annuel des principales prestations rémunérées à des entreprises

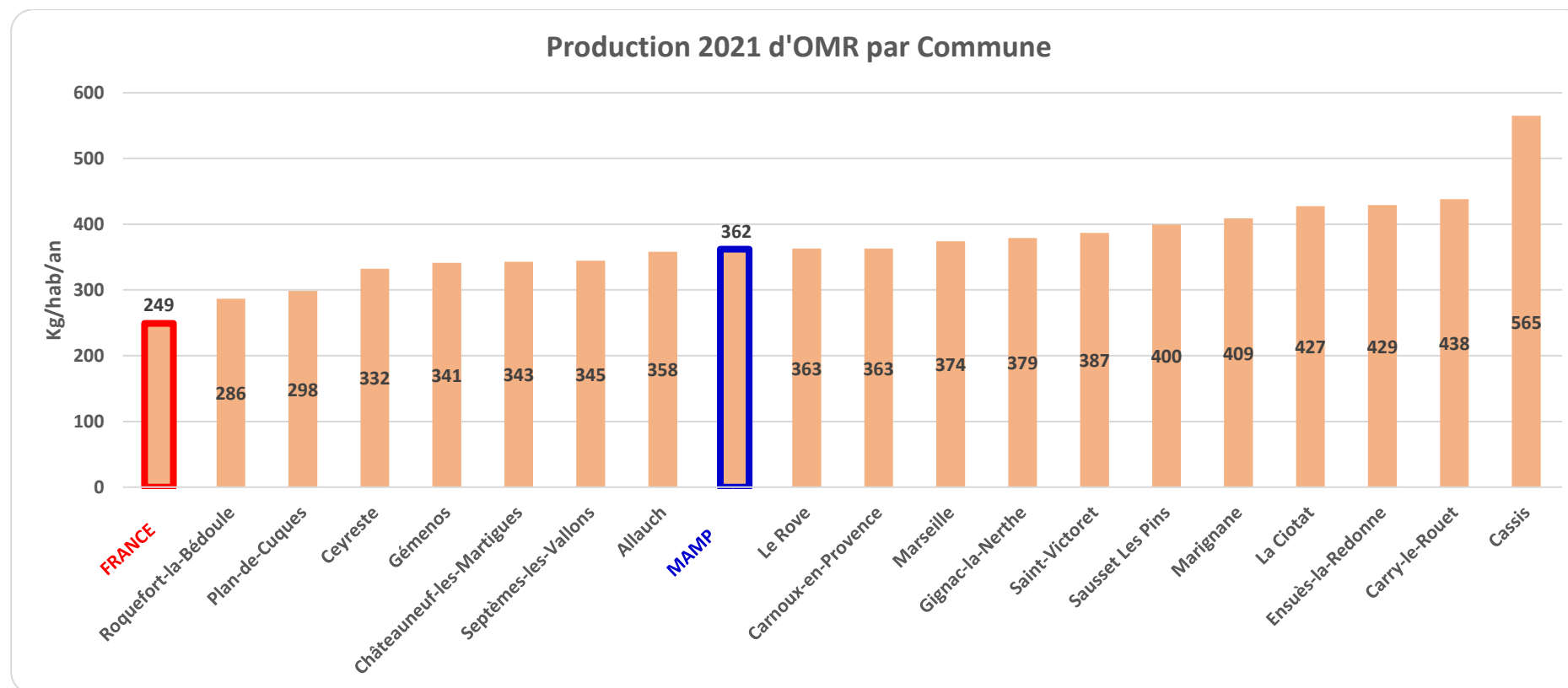
Annexe 1 : Schéma de synthèse des flux par opération



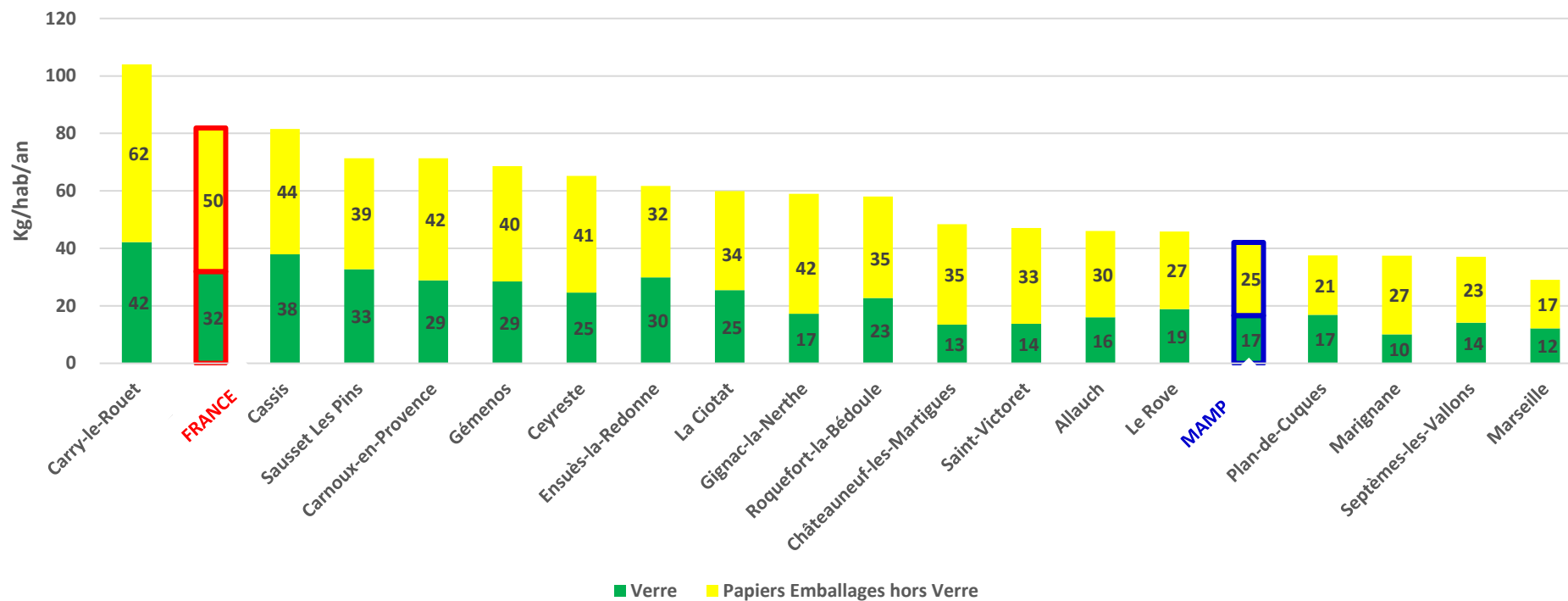
Annexe 2 : Tableau de synthèse des flux collectés par commune

Communes/ Arrondissements	Population	OMR	Emballages PàP	Verre PAV	Papier PAV	Emballages PAV	Bi-Flux PAV	Déchèteries	Collectes séparatives (papiers, cartons, sapins)	Plateformes	TOTAL
Marseille 1er Arrondissement	40 283	23 462		744			642				24 848
Marseille 2e Arrondissement	24 874	14 248		359			422				15 029
Marseille 3e Arrondissement	50 982	21 848		259			315				22 423
Marseille 4e Arrondissement	49 281	15 023		675			713				16 411
Marseille 5e Arrondissement	45 979	13 766		883			813				15 461
Marseille 6e Arrondissement	42 241	18 680		994			975				20 649
Marseille 7e Arrondissement	34 875	12 348		866			784				13 998
Marseille 8e Arrondissement	81 276	29 480	1 244	1 523	0	0	941				33 188
Marseille 9e Arrondissement	76 342	21 819	1 150	1 021	0	0	639	7 667			32 298
Marseille 10e Arrondissement	57 093	20 266	508	490	0	0	416	15 022			36 702
Marseille 11e Arrondissement	57 372	20 541	611	634		0,0	430	12 999			35 216
Marseille 12e Arrondissement	61 325	17 638	1 176	877			439				20 131
Marseille 13e Arrondissement	91 674	29 862	997	722			311	15 378			47 270
Marseille 14e Arrondissement	61 965	25 728	291	161			160				26 341
Marseille 15e Arrondissement	76 610	32 300	272	191			157	4 812			37 733
Marseille 16e Arrondissement	16 105	7 786	128	182			126				8 221
Total Marseille	868 277	324 796	6 378	10 581	0	0	8 283	55 878			405 917
Allauch	20 860	7 470	390	333			238				8 431
Carnoux-en-Provence	6 564	2 383	223	190	19	36					2 851
Carry-le-Rouet	5 756	2 522	307	243	37	12		2 528			5 649
Cassis	7 027	3 970	227	267	28	51		3 035			7 578
Ceyreste	4 656	1 547	156	115	14	19					1 850
Châteauneuf-les-Martigues	17 425	5 974	545	234	27	38		3 863			10 681
Ensuès-la-Redonne	5 527	2 372	102	165	29	46		2 336			5 049
Gémenos	6 551	2 235	161	187	33	68		4 160			6 844
Gignac-la-Nerthe	9 606	3 641	347	166	28	25		3 748			7 956
La Ciotat	35 281	15 079	953	897	116	148		8 526			25 718
Le Rove	5 137	1 865	94	97	14	31		1 607			3 708
Marignane	32 793	13 412	725	330	81	92		5 960			20 602
Plan-de-Cuques	11 481	3 426		194			237				3 856
Roquefort-la-Bédoule	5 896	1 689	136	134	21	51		2 821			4 852
Sausset-les-Pins	7 640	3 053	193	250	42	61		2 973			6 571
Septèmes-les-Vallons	11 058	3 811	123	156	0		131				4 221
Saint-Victoret	6 633	2 564	201	91	21			5 430			8 307
Total communes	199 891	77 012	4 882	4 049	512	677	605	46 986			134 722
Total Marseille Provence	1 068 168	401 808	11 260	14 630	512	677	8 888	102 864	266	41 957	540 639

Annexe 3 : Ratios de collecte en kg/hab par commune



Production 2021 de Recyclables Secs par Commune



Annexe 4 : Modes de gestion

Communes		Collecte des OMR	Collecte sélective en Porte à Porte	Collecte sélective en PAV Verre	Collecte sélective en PAV Papier	Collecte sélective en PAV Emballages	Collecte sélective en PAV Bi-flux	Déchèteries			
								site	haut de quai (accueil)	bas de quai (enlèvement des bennes)	
Marseille	1	Régie									
	2	DERICHEBOURG T17044									
	3	BRONZO T17026			SUEZ Z18386			SUEZ Z18386			
	4										
	5										
	6										
	7										
	8										
	9	Régie									
	10										
	11										
	12										
	13										
	14	BRONZO T17026									
	15	DERICHEBOURG T17044									
	16										
Nord	Allauch		Régie								
	Plan-de-Cuques	Régie									
	Septèmes-les-Vallons		Régie								
Est	Carnoux-en-Provence										
	Cassis	Régie									
	Ceyreste										
	Gémenos	Régie									
	La Ciotat										
	Roquefort-la-Bédoule	Régie									
Ouest	Carry-le-Rouet										
	Châteauneuf-les-Martigues										
	Ensuès-la-Redonne										
	Gignac-la-Nerthe	Régie	Régie								
	Le Rove	Régie									
	Marignane										
	Saint-Victoret										
	Sausset-les-Pins										

Annexe 5 : Montant annuel des principales prestations rémunérées à des entreprises

Nom de l'entreprise	Nature de la prestation	Montant annuel
EVERE	Conception, financement, réalisation, exploitation d'un ensemble de traitement des déchets comprenant une unité de traitement thermique avec valorisation énergétique	53,8 M€
SILIM STE INDUSTRIELLE DU LITTORAL MED	Collecte d'OMR, encombrants et recyclables ; Réception transfert tri valorisation de matériaux (plateforme) ; Exploitation de déchèteries et d'un centre de transfert ;	11,6 M€
ONYX MEDITERRANEE	Exploitation de déchèteries et d'un centre de transfert Réception transfert tri valorisation de matériaux (plateforme); Collecte des OMR et déchets recyclables;	9,6M€
DERICHEBOURG POLYCEO	Collecte d'OMR et encombrants	9,5M€
REGIE DEPARTEMENTALE DES TRANSPORTS 13	Exploitation de centres de transfert ; Traction ferroviaire des déchets ménagers	9,1M€
BRONZO	Collecte d'OMR et encombrants ; Mise à disposition de caissons.	6,9M€
SUEZ RV MEDITERRANEE	Réception transfert tri valorisation de déchets recyclables; Collecte de déchets recyclables	5,2M€
ESE FRANCE	Livraison et maintenance de bacs roulants	1,2M€
URBASER	Collecte de déchets recyclables	0,9M€
NOE CONCEPT	Lavage de mobilier urbain de collecte ; Collecte de décharges sauvages ; Transfert de déchets recyclables	0,9M€

LEXIQUE*

L'article L. 541-1-1 du code de l'environnement précise que : « toute substance ou tout objet, ou plus généralement tout bien meuble, dont le détenteur se défait ou dont il a l'intention ou l'obligation de se défaire » est un déchet. Le déchet identifié peut faire l'objet de typologies diverses en fonction de sa nature mais également de son origine ou de son mode de collecte.

1. LES DECHETS CLASSES EN FONCTION DE LEUR NATURE

Le classement des déchets selon leur nature est dépendant du risque qu'ils font courir à l'homme ou à l'environnement. On distingue deux grandes catégories : les déchets dangereux et les déchets non dangereux.

Déchets dangereux sont des déchets qui contiennent, en quantité variable, des éléments toxiques ou dangereux qui présentent des risques pour la santé humaine et l'environnement. Un déchet est classé dangereux s'il présente une ou plusieurs des 15 propriétés de danger énumérées à l'annexe I de l'article R. 541-8 du code de l'environnement. Ils peuvent être de nature organique (solvants, hydrocarbures...), minérale (acides, boues d'hydroxydes métalliques...) ou gazeuse.

Déchets non dangereux sont définis par défaut comme ne présentant pas les caractéristiques spécifiques des déchets dangereux (déchets d'emballages en verre, déchets verts constitués de branchages d'entretien de jardin,...)

Déchets inertes sont des déchets qui ne se décomposent pas, ne brûlent pas et ne produisent aucune autre réaction physique ou chimique avec l'environnement. Ils ne sont pas biodégradables et ne se décomposent pas au contact d'autres matières. Les définitions européennes qualifient ces déchets de déchets minéraux, dont ils proviennent en quasi-totalité.

Les déchets inertes sont principalement issus du secteur de la construction et des travaux publics (déchets de graviers, débris de pierres, déchets de sable ou encore d'argiles).

2. LES DECHETS CLASSES EN FONCTION DE LEUR ORIGINE

Déchets municipaux regroupent l'ensemble des déchets dont la gestion relève de la compétence de la collectivité (déchets des ménages et des activités économiques collectés selon la même voie que ceux des ménages, dits « assimilés »). Ils regroupent :

- les ordures ménagères en mélange ;
- les déchets des ménages collectés séparément ;
- les déchets d'activités économiques assimilés aux déchets des ménages ;
- les encombrants des ménages ;
- les déchets collectés en déchèteries ;
- les déchets dangereux des ménages ;
- les déchets du nettoyage (voirie, marchés...) ;
- les déchets de l'assainissement collectif ;
- les déchets verts des ménages et des collectivités locales.

Déchets assimilés regroupent les déchets des activités économiques pouvant être collectés avec ceux des ménages, eu égard à leurs caractéristiques et aux quantités produites, sans sujétions techniques particulières. Il s'agit des déchets des entreprises (artisans, commerçants...) et des déchets du secteur tertiaire (administrations, hôpitaux...) collectés dans les mêmes conditions que les ordures ménagères (déchets des petits commerces)

Déchets ménagers et assimilés (DMA) sont des déchets issus des ménages et des déchets assimilés. Les déchets produits par les services municipaux, déchets de l'assainissement collectif, déchets de nettoyage des rues, de

marché... ne relèvent pas de ce périmètre.

Ordures ménagères et assimilés (OMA) sont les déchets ménagers et assimilés qui sont produits « en routine » par les acteurs économiques dont les déchets sont pris en charge par le service public de collecte des déchets (ordures ménagères résiduelles et déchets collectés sélectivement, soit en porte à porte, soit en apport volontaire : verre, emballages et journaux-magazines). En sont exclus les déchets verts, les déchets d'encombrants, les déchets dangereux, les déblais et gravats, ... c'est-à-dire les déchets qui sont produits occasionnellement par les ménages et ce, quel que soit leur type de collecte.

(Ce concept a été introduit par L'article 46 de la loi n° 2009-967 du 3 août 2009 de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement d'ordures ménagères et assimilés).

Tableau synoptique sur la composition des déchets municipaux gérés par les collectivités locales

Déchets de la collectivité	Déchets ménagers et assimilés (DMA) déchets produits par les ménages et les activités économiques collectés par le service public d'élimination des déchets		
	Déchets Occasionnels Encombrants, déchets verts, déblais et gravats, ...	Déchets « de routine » = ordures ménagères et assimilées (OMA)	
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Déchets des espaces verts publics ➤ Déchets de voirie, marchés ➤ Déchets de l'assainissement (boues d'épuration) 			<ul style="list-style-type: none"> ➤ Déchets collectés en mélange (poubelles ordinaires) <p>= Ordures ménagères résiduelles</p>

Déchets des activités économiques se définissent comme « tout déchet, dangereux ou non dangereux, dont le producteur initial n'est pas un ménage ». Les activités économiques regroupent l'ensemble des secteurs de production (agriculture-pêche, construction, secteur tertiaire, industrie). Une partie des déchets des « activités économiques » sont des déchets assimilés.

Le terme de « **Déchets industriels spéciaux** » est remplacé par celui de « **déchets dangereux des activités économiques** » et le terme de « **Déchets industriels banals** » par celui de « **déchets non dangereux des activités économiques** ».

3. PRE COLLECTE ET COLLECTE

Pré collecte réunit toutes les opérations précédant le ramassage des déchets par le service d'enlèvement (acquisition, mise en place, maintenance, lavage de bacs, colonnes, conteneurs enterrés).

Collecte se définit comme « toute opération de ramassage des déchets en vue de leur transport vers une installation de traitement des déchets. » L'opération de collecte débute lorsque le service d'enlèvement (service public d'enlèvement ou entreprise prestataire) prend en charge les déchets (levée du bac lors du passage de la benne à ordures ménagères, réception des déchets apportés par un particulier en déchèterie)

Collecte séparée désigne « une collecte dans le cadre de laquelle un flux de déchets est conservé séparément en fonction de son type et de sa nature afin de faciliter un traitement spécifique » (levée des conteneurs réceptionnant les flux de déchets de verre, de papier, d'emballage).

Collecte en porte à porte : Lors d'un circuit de collecte prédéfini, le service d'enlèvement ramasse les déchets contenus dans des contenants spécifiques qui sont disposés sur le domaine public ou privé. Ces contenants sont propres à un ou plusieurs producteurs.

Collecte en apport volontaire : Les déchets sont déposés dans des conteneurs spécifiques qui sont installés en différents points fixes sur la zone de collecte. Ces contenants sont accessibles à l'ensemble de la population. (Les déchèteries sont des installations de collecte de déchets par apport volontaire).

Que ce soit en porte à porte ou en apport volontaire, le contenu du bac peut être constitué :

- Soit de **déchets en mélange** (exemple : bac à ordures ménagères résiduelles, ou bac contenant des papiers, cartons, plastiques en mélange) ;
- Soit des **déchets de même nature** (exemple : bac ne contenant que du verre).

4. PREVENTION, REEMPLOI, REUTILISATION, RECYCLAGE, VALORISATION ET ELIMINATION

Prévention se définit comme « toutes mesures prises avant qu'une substance, une matière ou un produit ne devienne un déchet, lorsque ces mesures concourent à la réduction d'au moins un des items suivants :

- la quantité de déchets générés, y compris par l'intermédiaire du réemploi ou de la prolongation de la durée d'usage des substances, matières ou produits ;
- les effets nocifs des déchets produits sur l'environnement et la santé humaine ;
- la teneur en substances nocives pour l'environnement et la santé humaine dans les substances, matières ou produits »

Réemploi est une opération de prévention et se définit comme « toute opération par laquelle des substances, matières ou produits qui ne sont pas des déchets sont utilisés de nouveau pour un usage identique à celui pour lequel ils avaient été conçus. »

Les substances, matières ou produits qui sont réemployés ne prennent pas le statut de déchet. Le nouvel usage est identique à celui pour lequel le produit a été conçu. Ces « Substances, matières ou produits » peuvent être de tout état (liquide, solide, gazeux)

Exemple : la vente d'occasion, comme le dépôt vente, les vides greniers ou encore la revente en ligne sont des opérations de réemploi.

Réutilisation se définit comme « toute opération par laquelle des substances, matières ou produits qui sont devenus des déchets sont utilisés de nouveau. ». L'opération de réutilisation est une opération de traitement de déchets

PREVENTION Dont REEMPLOI	COLLECTE et TRAITEMENT Dont REUTILISATION
PAS DE STATUT DE DECHET	STATUT DE DECHET

Recyclage se définit comme « toute opération de valorisation par laquelle les déchets, y compris les déchets organiques, sont retraités en substances, matières ou produits aux fins de leur fonction initiale ou à d'autres fins. Les opérations de valorisation énergétique des déchets, celles relatives à la conversion des déchets en combustible et les opérations de remblaiement ne peuvent pas être qualifiées d'opération de recyclage. »

Le recyclage comporte un ensemble d'opérations techniques plus ou moins complexes souvent précédé par une phase de collecte séparée (monomatériau ou multimatériaux), puis par une phase de tri qui constitue la première étape de la « chaîne du recyclage »

Taux de recyclage est un indicateur qui cherche à approcher la proportion dans laquelle un volume de déchets est retraité en substances, matières ou produits en substitution à d'autres substances, matières ou produits. Il est un des indicateurs qui permettent de mesurer la performance avec laquelle une structure (entreprise, collectivité locale, éco-organisme de filière REP) gère ses déchets.

Le taux de recyclage peut être calculé en raisonnant sur les **flux entrants** dans les installations de traitement, ou sur les **flux sortants**. Un taux de recyclage basé sur les « flux entrants » peut considérablement surestimer les volumes de déchets effectivement recyclés.

Valorisation se définit comme « toute opération dont le résultat principal est que des déchets servent à des fins utiles en substitution à d'autres substances, matières ou produits qui auraient été utilisés à une fin particulière, ou que des déchets soient préparés pour être utilisés à cette fin, y compris par le producteur de déchets. ». La valorisation est une opération de traitement de déchets. Le terme de valorisation englobe les opérations de recyclage, fabrication de combustibles solides de récupération, le remblaiement et la valorisation énergétique (Valorisation = valorisation matière + valorisation énergétique)

Elimination se définit comme « toute opération qui n'est pas de la valorisation même lorsque ladite opération a comme conséquence secondaire la récupération de substances, matières ou produits ou d'énergie ». L'élimination est une opération de traitement de déchets (Opération de stockage dans une installation de stockage des déchets INSD)

5. AUTRES DEFINITIONS

- ✓ **Biogaz** : Gaz résultant du processus de dégradation biologique des matières organiques en l'absence d'oxygène et contenant majoritairement du méthane et du dioxyde de carbone. Il est produit dans les installations de stockage des déchets ou encore dans les méthaniseurs. Combustible, il peut être valorisé énergétiquement. Il doit sinon être détruit par combustion car, d'une part, il peut être à l'origine d'importantes nuisances notamment olfactives et, d'autre part, c'est un puissant gaz à effet de serre.
- ✓ **Centre de transfert** : les déchets collectés par les véhicules de collecte des déchets sont regroupés sur cette installation de transit pour être ensuite acheminés par camions semi-remorques vers les unités de traitement. Il s'agit donc ici d'optimiser le transport des déchets.
- ✓ **Centre de tri** : Installation industrielle où les emballages (flaconnages plastiques, boîtes et barquettes en métal, boîtes en carton et briques alimentaires), les journaux-magazines, films plastiques, bois,... collectés sélectivement sont triés et conditionnés en vue d'un recyclage ou autre traitement.
- ✓ **Déchet fermentescible** : Déchets composés de matières organiques biodégradables.
- ✓ **Dépôt sauvage** : Dépôts qui résultent le plus souvent d'apports clandestins réalisés par des particuliers pour se débarrasser des déchets qui ne sont pas pris en compte par les services traditionnels de collecte
- ✓ **Digestat** : Résidus ou déchets « digérés », issus de la méthanisation des déchets organiques. Le digestat est constitué de bactéries excédentaires, matières organiques non dégradées et matières minéralisées. Après traitement, il peut être utilisé comme compost.
- ✓ **Haut le pied** : Temps de trajet du véhicule de collecte pendant lequel la collecte n'est pas effective : transferts entre le garage et le lieu de collecte, entre le lieu de collecte et le lieu de vidage
- ✓ **Lixiviat** : Liquide chargé bactériologiquement et chimiquement par la dégradation des déchets lors de la circulation des eaux dans les déchets, contenu dans une décharge et ou extrait.
- ✓ **Mâchefer** : Résidus solides relativement grossiers issus de l'incinération de déchets et que l'on extrait à la base du four et qui subissent différentes étapes de refroidissement et de traitement (filtration et/ou neutralisation).
- ✓ **Méthanisation** : Transformation des matières organiques par "fermentation anaérobie" (raréfaction d'air) et "digestion". La méthanisation conduit à la production de biogaz essentiellement constitué de méthane et d'un digestat éventuellement utilisable, selon sa qualité, après compostage. La méthanisation concerne plus particulièrement les déchets organiques riches en eau et à fort pouvoir fermentescible : fraction fermentescible des ordures ménagères, boues de station d'épuration, graisses et matières de vidange, certains déchets des industries agroalimentaires et certains déchets agricoles.
- ✓ **Résidus d'Épuration des Fumées d'Incinération des Ordures Ménagères (REFIOM)** : Résidus solides obtenus après traitement chimique des fumées d'incinération de déchets ménagers. Il s'agit de piéger les gaz acides, poussières, métaux lourds, oxydes d'azote et dioxines, afin d'épurer les fumées avant leur rejet à l'atmosphère. Les REFIOM sont couramment traités par solidification/stabilisation à base de liants minéraux

avant d'être éliminés en installation de stockage de déchets dangereux.

- ✓ **Responsabilité élargie des producteurs (REP)** : Principe selon lequel le producteur d'un produit est responsable de son produit tout au long de son cycle de vie et notamment de la gestion des déchets qui en résulteront. Le principe de la REP comporte deux composantes : l'incitation économique permettant d'agir tant sur la prévention des déchets que sur le comportement des acteurs (consommateurs) et le financement d'un service à la collectivité, c'est-à-dire la gestion des déchets.
- ✓ **Redevance incitative** : La redevance incitative est une redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM) dont le montant varie en fonction de l'utilisation réelle du service par l'utilisateur.
- ✓ **Redevance Spéciale (RS)** : Elle est destinée à couvrir les charges supportées par la collectivité pour l'élimination des déchets non-ménagers, c'est-à-dire ceux produits par les entreprises ou les administrations. Elle est obligatoire lorsque la collectivité finance son service d'élimination des déchets au moyen de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM).
- ✓ **Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)** : Impôt local, assis sur le foncier bâti. Elle est perçue avec la taxe foncière et son montant varie en fonction de la valeur du logement ou du local (pour les professionnels). Ainsi, elle n'est pas du tout liée à la quantité de déchets produite par le ménage ou le professionnel.

**source : Ministère de la Transition écologique et solidaire, Commissariat général au Développement durable*



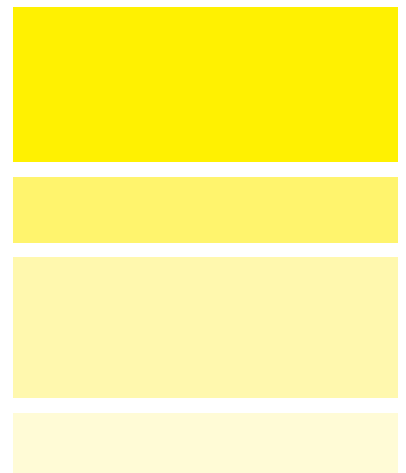
Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

RAPPORT ANNUEL 2021

sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés



TOUS les EMBALLAGES & les PAPIERS se trient **enfin**





Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés

Année 2021

SOMMAIRE

1	LE TERRITOIRE DU PAYS D'AIX	6
1.1	LES STATUTS	6
1.2	LES COMMUNES MEMBRES ET L'ÉVOLUTION DE LA POPULATION	6
1.3	LES COMPÉTENCES	9
1.4	LE FINANCEMENT DU SERVICE – BUDGET ANNEXE	9
1.5	LE RÈGLEMENT DE COLLECTE	9
1.6	LES AGENTS ET L'ORGANISATION	10
2	POURSUITE DE LA DÉMARCHÉ HYGIÈNE ET SÉCURITÉ DU PÔLE SERVICES A LA POPULATION - DÉCHETS	11
3	BILAN QUANTITATIF ET QUALITATIF DE L'ACTIVITÉ DÉCHETS	15
4	LE DEVENIR DES DÉCHETS TRIÉS	18
5	LA PRÉVENTION DES DÉCHETS	21
5.1	LES OBJECTIFS FIXÉS PAR LE PLAN MÉTROPOLITAIN DE PRÉVENTION DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS	21
5.2	ETAT DES LIEUX POUR LE TERRITOIRE DU PAYS D'AIX PAR RAPPORT AUX OBJECTIFS MÉTROPOLITAINS FIXÉS:.....	22
5.3	LES ACTIONS DE PRÉVENTION DU TERRITOIRE DU PAYS D'AIX	23
6	LA COLLECTE DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS	39
6.1	LES ÉQUIPEMENTS DE PRÉ-COLLECTE.....	39
6.2	LA COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES	45
6.3	LA COLLECTE SÉLECTIVE	50
6.4	LE PARTENAIRE FINANCIER.....	61
6.5	LES INDICATEURS TECHNIQUES.....	62
6.6	LES SERVICES DE LA COLLECTE SÉPARATIVE.....	70
6.7	LE MATÉRIEL DE COLLECTE ET DE TRANSFERT	73
6.8	L'INFORMATION ET LA COMMUNICATION DE PROXIMITÉ.....	75
7	LES INSTALLATIONS	78
7.1	LES DÉCHÈTERIES.....	78
7.2	LES CENTRES DE TRANSFERT	90
7.3	LE TRAITEMENT	96
8	LE PARCOURS DES DÉCHETS	106
9	LES INDICATEURS FINANCIERS	108
9.1	LES COÛTS DE LA COMPÉTENCE DÉCHETS	108
9.2	LA MATRICE DES COÛTS	110
10	BILAN 2021	111
11	SIGLES UTILISÉS	115

INTRODUCTION



Extension des consignes de tri et harmonisation des PAV en Biflux au Pays d'Aix

Le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets est devenu obligatoire avec le décret n°2000-404 du 11 mai 2000. Il impose aux établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) de porter à connaissance du public, des élus et des administrations, les indicateurs techniques et financiers de l'activité déchets qui leur a été transférée par ses communes membres.

La loi du 17 août 2015, relative à la transition énergétique pour la croissance verte (LTECV) et la loi du 10 février 2020 dite anti-gaspillage pour une économie circulaire (AGEC), ont instauré de nouvelles dispositions en matière de prévention et de gestion des déchets.

Le décret n°2015-1827 du 30 décembre 2015, s'inscrit dans cette loi en précisant les nouveaux indicateurs techniques et financiers qui doivent figurer dans les rapports annuels sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés.



Le Conseil de Territoire du Pays d'Aix (CT2) est composé de 36 communes et de 393 981 habitants (Population municipale INSEE 2018)

1 LE TERRITOIRE DU PAYS D'AIX

1.1 LES STATUTS

L'établissement public de coopération intercommunale (EPCI) qui s'est créé autour des six communes fondatrices en 1994 revêtait à l'origine le statut de Communauté de Communes.

Au 1^{er} janvier 2001, il a acquis un statut de Communauté d'Agglomération, augmentant dans le même temps le champ de ses compétences, avec en particulier les transports et la politique de la ville. D'un point de vue financier, ce statut lui a permis d'accéder à un régime de dotation globale de fonctionnement (DGF).

Puis le 1^{er} janvier 2016, par le décret n°2015-1085 du 28 août 2015, la Communauté du Pays d'Aix a fusionné avec cinq autres EPCI pour créer la Métropole Aix-Marseille-Provence et devenir le Conseil de Territoire du Pays d'Aix.

1.2 LES COMMUNES MEMBRES ET L'ÉVOLUTION DE LA POPULATION

Les six communes fondatrices de 1994 ont vu leurs rangs se renforcer en plusieurs vagues, pour arriver en 2014 (suite à l'intégration des communes de Gardanne et Gréasque) à la configuration actuelle de 36 communes pour une population municipale de 393 981 habitants (INSEE 2018) pour l'année 2021. Celle-ci correspond à l'harmonisation de la population à prendre en compte sur tous les Territoires (population municipale au 1^{er} janvier de l'année du rapport (source INSEE)).



Les étapes d'évolution du Pays d'Aix

1994	1997	1998	2000	2001	2002	2014	Communes	Population municipale 2021 INSEE 2018	Population municipale 2020 INSEE 2017
1							Aix-en-Provence	143 097	142 482
2							Vitrolles	33 101	33 310
3							Bouc-Bel-Air	14 784	14 654
4							Venelles	8 406	8 383
5							Saint-Cannat	5 678	5 634
6							Coudoux	3 710	3 765
Création de la Communauté de Communes en 1994								208 776	208 228
7							Simiane-Collongue	5 699	5 596
8							Saint-Marc-Jaumegarde	1 243	1 250
9							Vauvenargues	1 007	1 013
Extension en 1997								7 949	7 859
								216 725	216 087
10							Jouques	4 423	4 413
11							Meyrargues	3 840	3 804
12							Peyrolles-en-Provence	5 125	5 105
13							Le Puy-Sainte-Réparate	5 744	5 719
14							Saint-Estève-Janson	380	381
Extension en 1998								19 512	19 422
								236 237	235 509
15							Le Tholonet	2 267	2 305
16							Lambesc	9 799	9 672
17							Rognes	4 706	4 735
18							La Roque-d'Anthéron	5 441	5 455
19							Pertuis	20 397	20 380
Extension en 2000								42 610	42 547
								278 847	278 056
20							Les Pennes-Mirabeau	21 411	21 046
21							Cabriès	9 834	9 751
22							Meyreuil	5 796	5 669
23							Saint-Antonin-sur-Bayon	123	124
24							Beaurecueil	586	582
25							Châteauneuf-le-Rouge	2 307	2 235
26							Rousset	4 881	4 844
27							Puylobier	1 779	1 792
28							Saint-Paul-lès-Durance	880	871
29							Éguilles	7 957	7 856
30							Ventabren	5 433	5 459
31							Trets	10 500	10 613
32							Peynier	3 513	3 480
33							Fuveau	10 157	10 157
Extension en Communauté d'Agglomération en 2001								85 157	84 479
								364 004	362 535
34							Mimet	4 348	4 482
Extension en 2002								4 348	4 482
								368 352	367 017
35							Gardanne	21 376	20 794
36							Gréasque	4 253	4 235
Extension en 2014								25 629	25 029
Territoire du Pays d'Aix								393 981	392 046

Évolution de la population du Territoire du Pays d'Aix

Communes	Population municipale 2021 INSEE 2018	Population municipale 2020 INSEE 2017	Répartition de la population	Évolution Population 2020/2021
Aix-en-Provence	143 097	142 482	36,50 %	0,43 %
Beaurecueil	586	582	0,15 %	0,68 %
Bouc-Bel-Air	14 784	14 654	3,77 %	0,88 %
Cabriès	9 834	9 751	2,51 %	0,84 %
Châteauneuf-le-Rouge	2 307	2 235	0,59 %	3,12 %
Coudoux	3 710	3 765	0,95 %	-1,48 %
Éguilles	7 957	7 856	2,03 %	1,27 %
Fuveau	10 157	10 157	2,59 %	0,00 %
Gardanne	21 376	20 794	5,45 %	2,72 %
Gréasque	4 253	4 235	1,08 %	0,42 %
Jouques	4 423	4 413	1,13 %	0,23 %
La Roque-d'Anthéron	5 441	5 455	1,39 %	-0,26 %
Lambesc	9 799	9 672	2,50 %	1,30 %
Le Puy-Sainte-Réparate	5 744	5 719	1,47 %	0,44 %
Le Tholonet	2 267	2 305	0,58 %	-1,68 %
Les Pennes-Mirabeau	21 411	21 046	5,46 %	1,70 %
Meyrargues	3 840	3 804	0,98 %	0,94 %
Meyreuil	5 796	5 669	1,48 %	2,19 %
Mimet	4 348	4 482	1,11 %	-3,08 %
Pertuis	20 397	20 380	5,20 %	0,08 %
Peynier	3 513	3 480	0,90 %	0,94 %
Peyrolles-en-Provence	5 125	5 105	1,31 %	0,39 %
Puylobier	1 779	1 792	0,45 %	-0,73 %
Rognes	4 706	4 735	1,20 %	-0,62 %
Rousset	4 881	4 844	1,25 %	0,76 %
Saint-Antonin-sur-Bayon	123	124	0,03 %	-0,81 %
Saint-Cannat	5 678	5 634	1,45 %	0,77 %
Saint-Estève-Janson	380	381	0,10 %	-0,26 %
Saint-Marc-Jaumegarde	1 243	1 250	0,32 %	-0,56 %
Saint-Paul-lès-Durance	880	871	0,22 %	1,02 %
Simiane-Collongue	5 699	5 596	1,45 %	1,81 %
Trets	10 500	10 613	2,68 %	-1,08 %
Vauvenargues	1 007	1 013	0,26 %	-0,60 %
Venelles	8 406	8 383	2,14 %	0,27 %
Ventabren	5 433	5 459	1,39 %	-0,48 %
Vitrolles	33 101	33 310	8,44 %	-0,63 %
TOTAL	393 981	392 046		0,49%

La population municipale INSEE est stable, + 0,49 % entre 2020 et 2021.

Sont observées des baisses sur les communes de Mimet, Le Tholonet, Coudoux et Trets et des hausses sur les communes de Châteauneuf-le-Rouge, Gardanne et Meyreuil.

1.3 LES COMPÉTENCES

La Métropole Aix-Marseille-Provence exerce sa compétence déchets par délégation des communes membres. Cette compétence est définie par la loi de 1975 qui attribue aux maires la responsabilité de l'organisation du service de l'élimination des déchets dont les producteurs sont les ménages.

Au 1^{er} janvier 2003, les communes ont transféré à la Communauté du Pays d'Aix le dernier volet de la compétence déchets qu'elles exerçaient encore : la collecte des déchets ainsi que la requalification des décharges brutes.

Ainsi, le Conseil de Territoire du Pays d'Aix au sein de la Métropole Aix-Marseille-Provence, exerce la compétence de gestion des déchets ménagers et assimilés (DMA) déléguée par le conseil de la Métropole depuis 2016. Cette délégation a été reconduite en 2021 par délibération n°FBPA 054-9156/20/CM du Conseil de la Métropole du 17 décembre 2020.

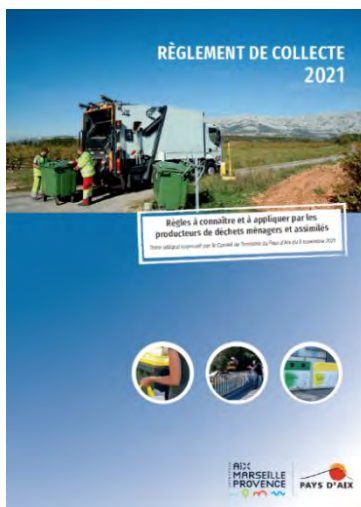
1.4 LE FINANCEMENT DU SERVICE – BUDGET ANNEXE

Dans un souci de clarté et de maîtrise des dépenses, depuis le 1^{er} janvier 2015, la Communauté du Pays d'Aix a mis en place un budget annexe pour financer le Service Public d'Élimination des Déchets (SPED). Son équilibre est assuré par les recettes issues du produit de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM), des soutiens des différents éco-organismes, des rachats matières, des subventions institutionnelles et notamment dans le cadre des soutiens LIFE Région/Europe.

Le taux de TEOM, calculé et voté, est maintenu au taux unique de 10,60 % pour les 36 communes du Territoire du Pays d'Aix en 2021 (Conseil de la Métropole du 15 avril 2021 Délibération n°FBPA 001-9817/21/CM).

1.5 LE RÈGLEMENT DE COLLECTE

Le règlement de collecte, définissant l'organisation et le fonctionnement du service de collecte des déchets ménagers du Pays d'Aix, approuvé au conseil communautaire du 15 décembre 2011, a été l'aboutissement d'une démarche de concertation auprès de tous les élus et techniciens des communes et du Pays d'Aix. Il définit les déchets pris en compte dans le cadre du service public, les dispositifs pour les déchets non pris en compte dans le cadre du service public, les modalités de présentation des bacs, les modalités d'attribution et d'utilisation des contenants, la sécurité des collectes et les conditions d'exécution et de respect des règles.



En 2021, deux nouvelles mises à jour du règlement de collecte ont été faites suites aux délibérations n° 2021_CT2_030 du 11 février 2021 et n° 2021_CT2_491 du 9 novembre 2021 par lesquelles le conseil de Territoire a notamment approuvé la non prise en charge par le service des déchets d'activité économique (DAE) situés dans les zones d'activité économique (ZAE) cartographiées en annexe et des DAE, pour une quantité supérieure à 6 000 litres par semaine, pour les établissements en zones intermédiaires (ZINTER).

Pour les quantités inférieures, en ZINTER, les déchets ménagers assimilés sont collectés par le service à partir du moment où cette action ne nécessite aucune adaptation technique du service.

1.6 LES AGENTS ET L'ORGANISATION

Le Pôle Services à la Population est organisé autour de quatre directions dont trois liées à l'activité Déchets :

- **La Direction Fonctions Supports et Développement** : la gestion des marchés de collecte et prestations associées, la gestion du budget, la gestion du matériel, le tri des recyclables, la communication, la prévention, les projets d'aménagement et les travaux de pré-collecte, le suivi des projets et la recherche des financements externes.
- **La Direction de la Collecte des Déchets** : la collecte traditionnelle et collecte sélective en régie, la collecte des encombrants, le contrôle de la collecte des PAV, la gestion du parc et des prestations des PAV, les études de terrain et le contrôle qualité.
- **La Direction du Traitement des Déchets** : la gestion des déchèteries, des centres de transfert et de la logistique, l'ISDnD de l'Arbois, les prestations de traitement externalisées et la requalification des décharges brutes.

360 agents font partie du Pôle Services à la Population–Déchets et sont répartis de la façon suivante :

- **Direction Services à la Population** : 1 cadre de cat.A, 1 cadre de cat.B, 1 agent de cat.C
- **Direction Fonctions Supports et Développement** : 9 cadres de cat.A, 8 cadres de cat.B, 18 agents de cat.C
- **Direction Collecte des Déchets** : 4 cadres de cat.A, 7 cadres de cat.B, 296 agents de cat.C
- **Direction Traitement des Déchets** : 6 cadres de cat.A, 3 cadres de cat.B, 6 agents de cat.C

	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Total
Pôle Services à la Population	1	1	1	3
Direction Fonctions Supports et Développement	9	8	18	35
Direction Collecte des Déchets	1	1	5	7
Secteur Sud-Ouest	1		41	42
Secteur Sud-Est		3	32	35
Secteur Centre*	1	2	166	169
Secteur Nord	1	1	38	40
Quai de Transfert (Aix)			14	14
Direction Traitement des Déchets**	6	3	6	15
PÔLE SERVICE A LA POPULATION - Déchets	18	18	318	360

* 9 agents de cat. C (2 encadrants et 7 agents) sont répartis sur les services : sacs, bacs, garage.

** 2 agents de cat. C sont affectés en déchèterie.

A noter que 3 agents de cat. C sont en mission passerelle et 3 agents de cat. C sont en disponibilité.

2 POURSUITE DE LA DÉMARCHE HYGIÈNE ET SÉCURITÉ DU PÔLE SERVICES A LA POPULATION - DÉCHETS

Le Pôle Services à la Population – Déchets (le PSP-Déchets) s'est engagé depuis 10 ans dans une démarche participative d'optimisation des conditions de sécurité de ses agents, dans le but de leur inculquer une culture sécurité et de diminuer le nombre d'accidents du travail. Elle implique l'ensemble des services opérationnels et transversaux concernés.

Les actions engagées et mises en place depuis 2011 se poursuivent et ont permis de diminuer de plus de 40 % le nombre d'accidents, afin de stabiliser la situation à une moyenne de 41 déclarations d'accidents par an.

L'année 2021 s'est située dans la moyenne, avec 41 accidents déclarés. Les centres opérationnels de collecte des ordures ménagères du Nord et du Sud-Est ont comptabilisé respectivement 140 jours consécutifs sans accident, celui du Sud-Ouest 180 jours.

Parmi les actions nouvellement réalisées ou poursuivies au cours de l'année, notons :

- **Sécurité incendie : une action forte pour la formation des agents à l'évacuation incendie et la poursuite de la mise aux normes des bâtiments**

Le service hygiène, qualité, sécurité et environnement HQSE a délivré une formation à 150 agents du Pôle Services à la Population PSP travaillant dans les bureaux, afin de leur inculquer les bons réflexes en cas d'incendie de leur bâtiment : déclenchement de l'alarme, gestion de l'évacuation, alerte des secours.



A chaque étage des bâtiments, des guide-files et des serre-files ont été désignés et les consignes réglementaires ont été affichées.

Par ailleurs, en 2021, un état des lieux de la signalétique incendie, des appareils d'extinction du feu et des autres dispositifs de lutte contre l'incendie (alarmes et désenfumage notamment) a été effectué pour les bureaux du Décisium et les Centres opérationnels de collecte du PSP, en relation avec la Direction Maîtrise d'Ouvrage et Ingénierie des Bâtiments.

Les moyens d'extinction manquants ou inadaptés au risque ont été mis en place ou remplacés ; ils sont aux normes et soumis aux vérifications périodiques. La mise à jour de la signalétique est en cours (BAES, plans d'évacuation et d'intervention notamment). Enfin, dans le bâtiment A1 du Décisium, une alarme incendie a été installée ainsi qu'une protection contre le feu pour les archives de la DEAP. La mise aux normes incendie complète de ces bâtiments se poursuivra en 2022.

- **La mobilisation toujours d'actualité des services opérationnels et du service HQSE dans la gestion de la pandémie de Covid-19**

Participation du service HQSE à la « Mission Covid » de la Métropole : enregistrement de tous les cas du Pôle Services à la Population (symptomatiques, contacts ou Covid avérés), conseils aux agents et aux services concernés pour relayer les évolutions des procédures sanitaires nationales. En 2021, ce sont ainsi 50 cas Covid positifs et 50 cas contacts qui ont été enregistrés pour le Pôle Services à la Population.

Le service HQSE met également à jour les annexes sanitaires des plans de prévention et des protocoles de sécurité au fur et à mesure de l'évolution des recommandations nationales.

- **Des actions managériales et organisationnelles structurantes**

Poursuite de l'astreinte opérationnelle mise en place en 2019 sur toutes les Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE) de la Direction du Traitement des Déchets pour gérer les interventions d'urgence.

Plans de prévention et protocoles de chargement / déchargement : environ 240 documents actifs à ce jour permettent de garantir la sécurité et les conditions sanitaires lors de l'intervention des prestataires sur les sites.

Refonte des plans de circulations de certaines déchèteries : une dizaine de plans ont été modifiés suite à la mise en place du contrôle d'accès et/ou à un changement de sens de circulation sur les déchèteries. Plusieurs visites sécurité ont été réalisées à cet effet.

Sécurisation des plans de tournée : relevé des points susceptibles de présenter un danger sur retour des équipes de collecte ou après analyse d'accidents, et mise en place d'actions pour réduire les risques.

Utilisation d'une procédure alcoolémie et d'éthylotests électroniques pour contrôler si besoin les agents avant leur départ en tournée.

Affichage d'un tableau de bord mensuel de suivi des accidents dans chaque centre opérationnel de collecte.

- **L'optimisation du matériel et des équipements de protection individuelle (EPI)**

Achat de matériel aux dernières normes techniques de sécurité et de confort pour le parc roulant. En 2021, achat d'un chariot élévateur pour le Centre opérationnel des collectes de la Parade à Aix-en-Provence afin de faciliter les opérations de chargement / déchargement.

Dotation en EPI complète et de qualité pour les agents.

Depuis 2020, pour protéger les agents contre la pandémie de Covid-19, fourniture de gel hydro-alcoolique, de masques respiratoires et de produit virucide pour la désinfection du matériel, des véhicules de collecte et des surfaces.

- **L'amélioration de l'hygiène, de la sécurité et des conditions de travail sur les sites**

Centres opérationnels de collecte :

Secteur Centre : importants travaux de réfection des locaux : rénovation des sanitaires, douches et vestiaires des équipes du matin, changement des revêtements de sols et rafraîchissement de la peinture des murs des bungalows, des bureaux et de la cage d'escalier, changement des luminaires.

Sécurité incendie : mise à jour de la signalétique incendie et remplacement des extincteurs inadéquats ou manquants.

Secteur Sud-Ouest : sécurité incendie : mise en place des extincteurs manquants, des plans d'évacuation et du panneau extérieur matérialisant le point de rassemblement, enlèvement des barreaux des fenêtres du premier étage pour permettre une évacuation des agents au cas où les issues de secours soient impraticables.

Rédaction d'un plan de prévention et supervision de la sécurité pour l'opération de changement de l'antenne de télécommunication Orange France, située dans l'enceinte du centre opérationnel de collecte.



Changement de l'antenne de télécommunication (Orange France) Centre opérationnel de collecte

Secteur Sud-Est : état des lieux incendie des bureaux et des hangars de stockage de Rousset avec la Direction Maîtrise d'Ouvrage et Ingénierie des Bâtiments pour engager une mise aux normes complète des bâtiments.

Déchèteries :

Toutes déchèteries : poursuite de l'extension de l'automatisation du contrôle d'accès à de nouvelles déchèteries (voir le chapitre sur les déchèteries) ; démarrage d'une réflexion sécurité incendie des déchèteries, notamment celles en bordure des massifs forestiers, en collaboration avec la DREAL et le SDIS des Bouches-du-Rhône.

Vauvenargues : réflexion sécurité pour gérer la co-activité avec les services de la Société des Eaux de Marseille (SEM), dans le cadre de leurs interventions sur la station d'épuration attenante : rédaction d'un plan de prévention spécifique, commande d'un portillon d'accès réservé à la SEM pour ses interventions hors horaires d'ouverture du site et d'un garde-corps pour empêcher les chutes dans le cours d'eau.

Centres de transfert :

Aix-en-Provence la Parade : état des lieux de la signalétique incendie, remplacement des extincteurs inadéquats ou manquants, mise en place d'une vérification périodique des poteaux incendie et des RIA ; organisation de campagnes régulières de dératisation du quai de transfert et des véhicules de collecte.

Gardanne : état des lieux de la signalétique incendie et des extincteurs, remise en place du panneau extérieur du point de rassemblement, participation, avec la Direction Maîtrise d'Ouvrage et Ingénierie des Bâtiments, aux réflexions sécurité pour la création de bureaux en mezzanine du hangar, recherche d'une solution extérieure pour éviter le stockage des produits toxiques sous les futurs bureaux.

Site de l'ISDnD de l'Arbois :

Poursuite de l'intervention d'un CSPS pour superviser les travaux de rehausse et de couverture du bassin B3.

Mise en place d'un bouton d'arrêt d'urgence à l'extérieur de la plateforme de valorisation du biogaz pour pouvoir couper l'alimentation plus rapidement en cas d'incident.

Réalisation d'un exercice incendie avec ENGIE-COFELY pour tester les fiches réflexes du plan d'intervention d'urgence. Mise à jour des fiches réflexes du plan d'intervention d'urgence de l'ISDnD de l'Arbois suite aux remarques.

● **Le renouvellement des formations et de la sensibilisation à la prévention des risques**

En raison de la crise sanitaire, l'action est centrée depuis 2020 sur les formations essentielles permettant d'assurer le service : formations continues obligatoires (FCO) pour les conducteurs, CACES, prévention et mise en sécurité pour les saisonniers et contrats courts.

3 BILAN QUANTITATIF ET QUALITATIF DE L'ACTIVITÉ DÉCHETS

La mesure des tonnages

Le gisement de déchets ménagers et assimilés (DMA) est constitué des tonnages suivants :

- La collecte des ordures ménagères et assimilées : 128 957 tonnes, soit 327 kg/hab/an (pop. INSEE).
- La collecte sélective et séparative : 24 426 tonnes, soit 62 kg/hab/an (pop. INSEE) :
 - la collecte sélective représente 23 785 tonnes.
 - la collecte séparative représente 610 tonnes de cartons et 31 tonnes de sapins.
- Les déchèteries : 141 830 tonnes, soit 360 kg/hab/an (pop. INSEE)
- Les autres apports en provenance des collectes diverses et des services techniques : 11 424 tonnes dont 4 894 tonnes valorisées et 6 530 tonnes non-valorisées.

Sur les 306 637 tonnes de déchets, 158 418 tonnes suivent des filières de valorisation, soit 51,7 % du tonnage total (pour information, ce taux de valorisation est de 33 % sans les gravats ni DDS).

Remarque : Les textiles sont considérés comme des actions de prévention, donc non comptabilisés dans les filières de valorisation et de collectes.

Au total, 306 637 tonnes de déchets sont prises en charge par le service public, soit 778 kg/hab/an (pop. municipale INSEE), soit une augmentation de 3,69 % du tonnage par rapport à 2020.

Plus précisément :

- la quantité de déchets collectée en déchèterie augmente de 8,5 % par rapport à 2020 soit 11 164 tonnes en plus,
- la quantité de déchets ménagers issue de la collecte traditionnelle baisse de 1,6 % par rapport à 2020, soit 2 095 tonnes en moins,
- la quantité de déchets issue de la collecte sélective et séparative est en augmentation de 11,2 % soit 2 454 tonnes en plus.

Concernant les flux issus de la collecte sélective des emballages et des papiers, les évolutions sont :

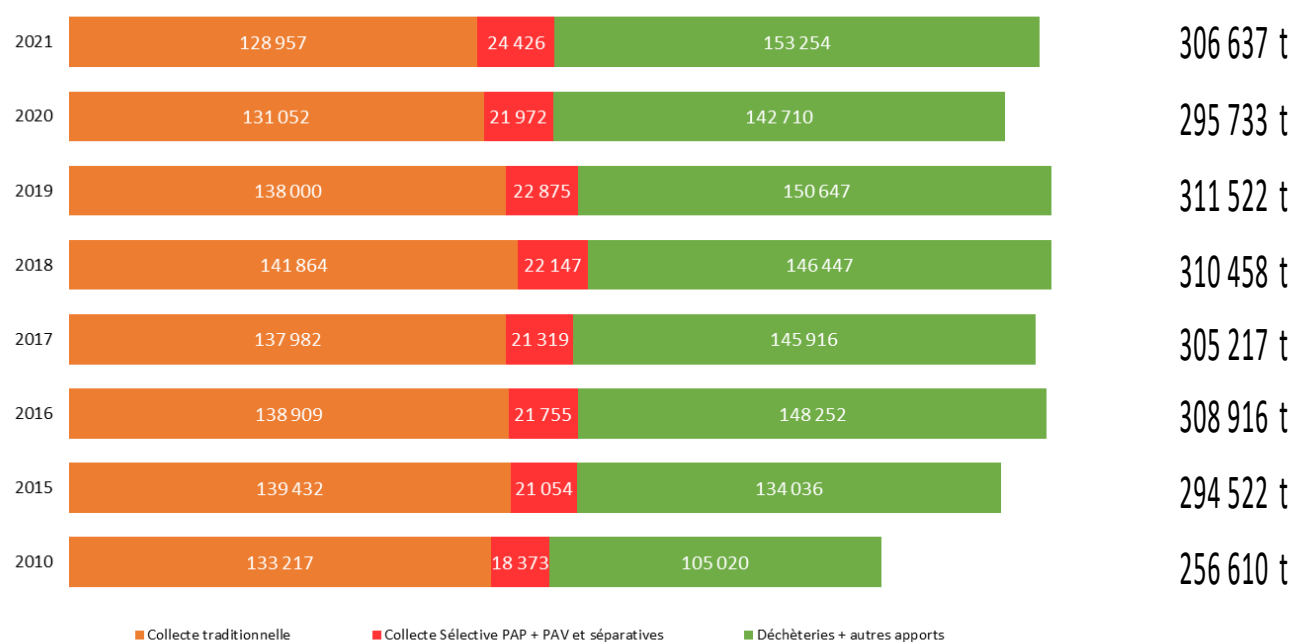
+ 16,3 % pour les Emballages

+ 2,6 % pour le Verre

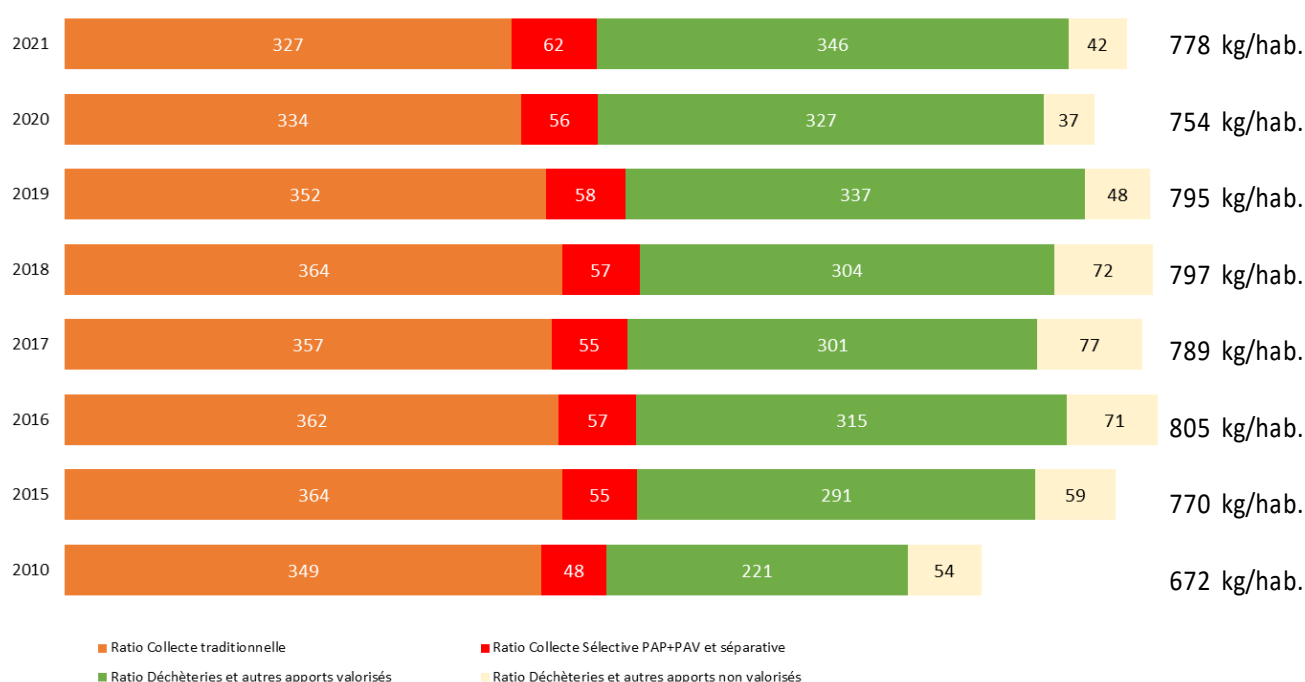
Sur un total de 23 785 tonnes de collecte sélective collectées, 21 236 tonnes sont expédiées et valorisées en filière, l'écart entre les deux valeurs étant la freinte, les refus de tri et le stock.

Les graphes suivants présentent l'évolution des gisements des déchets de 2005 à 2021 exprimés en tonnes et en kg/hab/an.

Évolution des tonnages



Évolution exprimée en kg/hab/an



Les chiffres des tableaux ci-après représentent les quantités de déchets ménagers et assimilés prises en charge par le Territoire du Pays d'Aix en 2021

Communes	Population municipale 2021 INSEE 2018	Tonnage col.trad.	Tonnage col.sélect. et col. séparative*	TONNAGE TOTAL	Tonnage Déchèteries et autres apports	
Aix-en-Provence	143 097	48 152	8 240 *	56 393		
Beaurecueil	586	180	47	227		
Bouc-Bel-Air	14 784	4 607	1 093	5 700		
Cabriès	9 834	3 340	721	4 061		
Châteauneuf-le-Rouge	2 307	668	210	878		
Coudoux	3 710	1 017	244	1 261		
Éguilles	7 957	2 208	545	2 753		
Fuveau	10 157	3 420	637	4 057		
Gardanne	21 376	7 638	1 226 *	8 864		
Gréasque	4 253	1 401	269	1 670		
Jouques	4 423	1 182	282	1 463		
La Roque-d'Anthéron	5 441	1 549	264	1 812		
Lambesc	9 799	2 589	608	3 197		
Le Puy-Sainte-Réparate	5 744	1 976	436	2 412		
Le Tholonet	2 267	546	212	758		
Les Pennes-Mirabeau	21 411	6 994	1 402 *	8 397		
Meyrargues	3 840	1 168	239	1 406		
Meyreuil	5 796	1 666	428	2 094		
Mimet	4 348	1 462	278	1 740		
Pertuis	20 397	6 968	1 196	8 164		
Peynier	3 513	1 164	218	1 382		
Peyrolles-en-Provence	5 125	1 619	283	1 902		
Puylobier	1 779	535	118	653		
Rognes	4 706	1 437	320	1 758		
Rousset	4 881	1 406	355	1 761		
Saint-Antonin-sur-Bayon	123	37	14	52		
Saint-Cannat	5 678	1 656	473	2 128		
Saint-Estève-Janson	380	169	33	202		
Saint-Marc-Jaumegarde	1 243	296	114	410		
Saint-Paul-lès-Durance	880	304	64	367		
Simiane-Collongue	5 699	1 482	395	1 877		
Trets	10 500	3 569	659	4 229		
Vauvenargues	1 007	256	90	345		
Venelles	8 406	2 760	740	3 500		
Ventabren	5 433	1 719	456	2 175		
Vitrolles	33 101	11 817	1 517	13 334		
2021	393 981	128 957	24 426	153 383	153 254	306 637
2020	392 046	131 052	21 972	153 024	142 710	295 734
2019	391 954	138 000	22 875	160 875	150 647	311 522
2018	389 612	141 864	22 147	164 011	146 447	310 458
2017	386 850	137 982	21 319	159 301	145 916	305 217
2016	383 919	138 909	21 755	160 664	148 252	308 916
2015	382 690	139 432	21 054	160 486	134 036	294 522
2010	382 019	133 217	18 373	151 590	105 020	256 610

4 LE DEVENIR DES DÉCHETS TRIÉS

Le geste de tri est un acte citoyen qui contribue au dynamisme économique de notre cadre de vie : ce sont de nouveaux métiers créés, des compétences et de nouvelles technologies sans cesse améliorées.

Le tri et la valorisation

Les matériaux suivants sont triés en déchèterie :

		Matériaux	Repreneurs et Filières de valorisation des matériaux
DECHETERIE	Valorisation matière	Bois	Valsud à Fuveau, Dalorec à Gignac-la-Nerthe et Rognac, Mat'ild à Gardanne
		Cartons	Mat'ild à Gardanne et PAPREC à Vitrolles
		Métaux	PURFER à Marignane
		Batteries	Proposée par les prestataires des déchèteries
		D3E	Ecologic – TRIADE à Rousset
		Textiles Linges Chaussures	Provence TLC à Vitrolles
		Gravats	Durance Granulats à Meyrargues, Gardanne et Charleval
	Valorisation par compostage/ thermique	Mobilier DEA	Eco Mobilier
		Végétaux	Macagno à Pertuis, Valsud à Fuveau et Septèmes-les-Valons, Mat'ild à Gardanne
	Valorisation thermique ou par régénération	Huile minérale	Proposée par les prestataires des déchèteries
		Huile végétale	SPUR à Rognac
		Piles	COREPILE
		Ampoules/Néons	Ecosystem
		Pneumatiques	ALIAPUR
	Déchets dangereux DDS	SPUR/Solamat Merex à Rognac et Chimirec par EcoDDS	
Valorisation par réemploi	Objets ré employables	Ressourceries : Histoires sans fin, Evolio, Elan Jouques, De Fil en Aiguille, Atelier des 1001 vies	

Le tri de la collecte sélective et la mise aux prescriptions techniques minimales (PTM) des produits ont été effectués par le centre de tri du Jas de Rhodes de la société SITA-SUEZ aux Pennes-Mirabeau.

		Matériaux	Repreneurs et Filières de valorisation des matériaux
COLLECTE SELECTIVE	Valorisation matière	Verre	OI France siège - social à Béziers Divers sites en France et en Italie
		Cartonnettes	REVIPAC Papetier SAICA PAPER France/EL - siège social à Paris Site en France et en Espagne
		Briques alimentaires	REVIPAC Papetier LUCART SPA/SAS - siège social à Paris Site en Italie
		Flaconnages plastiques (hors flux développement)	VALORPLAST - siège social à Paris Divers sites en France et en Europe
		Flaconnages plastiques (Flux développement)	CITEO – siège social à Lyon Site en France et en Europe
		Acier	ArcelorMittal - siège social à La Plaine Saint-Denis Divers sites en France et en Espagne
		Aluminium	REGEAL AFFIMET - siège social à Compiègne Divers sites en France et en Europe
		Papiers - Journaux, Revues Magazines	Proposée par le prestataire du centre de tri Golbey en France et SAICA en Espagne

Trier ces déchets contribue à :

- envoyer des « matières » issues du tri dans des filières de valorisation

Les produits, une fois réceptionnés, font l'objet de l'établissement d'un certificat d'acceptation filière. Les quantités correspondantes sont alors communiquées à CITEO dans les déclarations trimestrielles d'activité (DTA). Ces DTA déclenchent le versement du soutien financier à la tonne triée.

- préserver les ressources naturelles

Un produit consomme plus d'énergie et émet plus de gaz à effet de serre quand il est produit la première fois que lorsqu'il est recyclé. Le déchet ainsi trié est remis dans le circuit industriel sous sa forme initiale ou transformé.

Trier préserve les ressources naturelles non renouvelables et de moins en moins disponibles et limite la pollution.

En 2021, le Territoire du Pays d'Aix a valorisé 21 236 tonnes de déchets recyclables par son système global de collecte sélective et 131 646 tonnes de déchets transitant par les déchèteries.

Exemples des bénéfices environnementaux et des nouveaux produits fabriqués grâce au tri sur le Territoire du Pays d'Aix en 2021 (Source : e-tonnes.citeo.com) :



Recycler 1 159 tonnes DE MIX - RIGIDES EN PET PERMET



Des bénéfices
environnementaux

2 717 855 kg eq CO₂

Un parcours en voiture de
24 486 193 kms

et

36 442 437 MJ

Une consommation
énergétique équivalente à
5 606 083 jours d'une
TV LCD

La fabrication
de nouveaux produits

602 680 Couettes

ou

6 723 359 Ours en peluche

Recycler 534 tonnes DE MIX - RIGIDES EN PE/PP/PS PERMET



Des bénéfices
environnementaux

1 135 818 kg eq CO₂

Un parcours en voiture de
10 233 042 kms

et

15 940 434 MJ

Une consommation
énergétique équivalente à
2 452 662 jours d'une
TV LCD

La fabrication
de nouveaux produits

611 964 Arrosoirs

ou

2 651 310 Bidons de lubrifiants

Recycler 40 tonnes DE SOUPLES PE



Des bénéfices
environnementaux

84 960 kg eq CO₂

Un parcours en voiture de
765 360 kms

et

749 160 MJ

Une consommation
énergétique équivalente à
115 240 jours d'une TV
LCD

La fabrication
de nouveaux produits

2 666 640 Films de pack d'eau

Recycler 281 tonnes DE BRIQUES ALIMENTAIRES PERMET

La fabrication
de nouveaux produits



2 161 452 Rouleaux de papier toilette

ou

491 188 Rouleaux d'essuie-tout

Recycler 6 652 tonnes D'EMBALLAGES EN CARTON PERMET

La fabrication
de nouveaux produits



24 964 956 Boîtes à chaussures (200g)

ou

13 197 568 Boîtes carton ondulé pouvant
contenir 6 bouteilles

5 LA PRÉVENTION DES DÉCHETS

En 2015, le décret du 10 juin et la loi n°2015-992 du 17 août relative à la transition énergétique pour la croissance verte sont entrés en vigueur posant un cadre réglementaire aux collectivités territoriales et leur groupement imposant la mise en place du Plan Métropolitain de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PMPDMA) accompagné d'un objectif de baisse des déchets ménagers de 10 % entre 2010 et 2020.

En 2020, la loi dite anti-gaspillage et économie circulaire (dite AGECE) du 10 février 2020 fixe de nouveaux objectifs :

- Réduction des déchets ménagers et assimilés DMA de 15 % en 2030 par rapport à 2010,
- Réduction des déchets d'activité économique DAE de 5 % en 2030 par rapport à 2010,
- Réemploi et réparation de 5 % des déchets ménagers et assimilés DMA.

Le PMPDMA fixe l'objectif de réduction de 10 % du ratio de DMA à l'horizon 2025 par rapport à 2015 soit 63 kg/habitant. Cet objectif est décliné au sein des 6 territoires.

5.1 LES OBJECTIFS FIXÉS PAR LE PLAN MÉTROPOLITAIN DE PRÉVENTION DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS

En 2019, le plan métropolitain de prévention des déchets ménagers et assimilés (PMPDMA) pour les années 2019 à 2025 est délibéré au conseil de la Métropole du 19 décembre 2019 (Délibération n° DEA 038-8022/19/CM). Il est en cohérence avec les axes principaux du schéma métropolitain de gestion des déchets et les objectifs et orientations du schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) qui intègre le plan régional de prévention et de gestion des déchets. Il s'inscrit également dans le plan climat-air-énergie métropolitain et l'agenda environnemental porté conjointement par le Département des Bouches-du-Rhône et la Métropole.

Il définit quatre axes de travail pour les années 2019-2025 :

- Sensibiliser à la réduction des déchets pour faire évoluer les comportements ;
- Harmoniser les modalités de gestion des déchets d'activités économiques sur le territoire afin de favoriser l'émergence de solutions adaptées ;
- Valoriser la ressource « biodéchets » et lutter contre le gaspillage alimentaire ;
- Donner une seconde vie aux produits et objets.

Au cours de l'année 2021, des visites de plateforme de compostage des déchets végétaux ont été organisées pour les élus et techniciens des communes (le 6 mai à Marignane et le 8 juillet à Martigues).

Chaque Territoire décline ce plan selon ses spécificités. Mais l'objectif est global et partagé : l'évolution des comportements et la baisse des tonnages collectés.

5.2 ETAT DES LIEUX POUR LE TERRITOIRE DU PAYS D'AIX PAR RAPPORT AUX OBJECTIFS MÉTROPOLITAINS FIXÉS:

- **Axe 1 : Sensibiliser à la réduction des déchets pour faire évoluer les comportements**

Lancement de campagnes de communication régulières, communication sur la consommation responsable et organisation d'actions de proximité pour sensibiliser le public

- État des lieux 2021 : 13 stands (gaspillage alimentaire, tri, prévention et compostage) soit plus de 1 000 personnes sensibilisées

Déploiement de l'autocollant « Stop pub »

- Objectif 2025 : 15 % des boîtes aux lettres équipées
- État des lieux 2021 : 98 % de l'objectif atteint soit 14,7 % des boîtes aux lettres équipées

Education à l'environnement thématique déchets

- État des lieux 2021 : 101 classes soit 2 434 élèves sensibilisés à la réduction des déchets (soit 290 demi-journées d'accompagnement) et 62 composteurs pédagogiques ou lombricomposteurs sont en fonctionnement dans les écoles

Développer l'éco-exemplarité de notre structure

- Objectif 2025 : Evolution des pratiques des Directions, adaptation des marchés de traiteurs, évolution des pratiques des agents, 1 action par an
- État des lieux 2021 : 2 collectes des textiles en interne au printemps et à l'automne ainsi que mails aux messages de sensibilisation à l'éco responsabilité

- **Axe 2 : Harmoniser les modalités de gestion des déchets d'activité économique sur le territoire afin de favoriser l'émergence de solutions adaptées**

Arrêt de la collecte des déchets d'activité économique (DAE) pris en charge par le service public dans les zones d'activité de la Métropole

- État des lieux 2021 : arrêt de la collecte des gros producteurs en zone intermédiaire (ZINTER)

Arrêt de la prise en charge par le service public des déchets des professionnels en déchèteries lorsqu'il y a une solution de remplacement

- État des lieux 2021 : démarrage des travaux d'une nouvelle déchèterie privée pour les professionnels à Bouc-Bel-Air

Accompagnement des services techniques des Mairies et associations de professionnels

- État des lieux 2021 : Accompagnement de tous les professionnels qui en font la demande, avec mise en places de sessions de sensibilisation et formation à la gestion et à la prévention des déchets (en intégrant les pratiques d'écologie industrielle et territoriale (EIT) et celles génératrices de moins de déchets)

- **Axe 3 : Valoriser la ressource « biodéchets » et lutter contre le gaspillage alimentaire**

Promouvoir le compostage de proximité (individuel, collectif ou partagé, lombricomposteur)

- Objectif 2025 : 25 % des logements individuels équipés, 500 sites de logements collectifs ou partagés soit sur le Territoire 10 sites/an sur 5 ans + 2 projets Life et 6 000 foyers en lombricomposteurs soit pour le Territoire 250 foyers/an
- État des lieux 2021 : 30 % des logements individuels équipés, 81 sites de logements collectifs équipés et 326 lombricomposteurs distribués.

Gestion autonome des déchets verts

- Objectif 2025 : 100 % des habitants équipés de composteur sensibilisés au broyage/paillage et déploiement de solutions de broyage des déchets verts en haute saison
- État des lieux 2021 : 2 opérations de don du compost en déchèterie, 2 animations Compost, collecte des sapins et 10 000 foyers sensibilisés avec l'envoi d'un questionnaire et de conseils

Lutter contre le gaspillage alimentaire en restauration collective et domestique

- Objectif 2025 : 50 % des sites de restauration collective scolaires engagés et 60 000 foyers sensibilisés
- État des lieux 2020/2021 : 75% de restaurants scolaires engagés, incluant 15 restaurants scolaires, 1 cuisine centrale le tout pour 16 communes accompagnées, 1 CFA et 1 CROUS du Pays d'Aix ainsi que 2 400 foyers sensibilisés au travers de diverses actions

- **Axe 4 : Donner une seconde vie aux objets**

Mailler le territoire avec des points de réemploi

- Objectif 2025 : 1 point pour 45 000 habitants soit pour le Territoire 9 points
- État des lieux 2021 : 12 points sur le Territoire soit 1 point pour 32 831 habitants (5 ressourceries, 6 points de réemploi en déchèteries et 1 donnerie en expérimentation) et 1 point spécifique de livres

Promouvoir le réemploi/réutilisation des textiles

- Objectif 2025 : 1 point pour 2 000 habitants en milieu urbain et 1 point pour 1 500 habitants en milieu rural
- État des lieux 2021 : 1 point pour 2 578 habitants

5.3 LES ACTIONS DE PRÉVENTION DU TERRITOIRE DU PAYS D'AIX

Les actions de prévention proposées et développées à l'échelon du Territoire du Pays d'Aix :

Axe 1 : Sensibiliser à la réduction des déchets pour faire évoluer les comportements

Les stands de sensibilisation

- Stand en octobre sur les marchés forains de Gardanne, Trets, Vitrolles, Rousset, Lambesc et Pertuis sur le thème du gaspillage alimentaire (105 personnes sensibilisées)
- Stand le 16 octobre sur le cours Mirabeau d'Aix-en-Provence sur le thème du gaspillage alimentaire (100 personnes sensibilisées)

Sur le thème du tri sélectif et de la prévention

- Stand sur le marché bio à Saint-Cannat (40 personnes sensibilisées)
- Stand sur les forums des associations d'Aix-en-Provence, Gardanne et de Pertuis (200 personnes sensibilisées)
- Stand Compostage à Rognes (marché aux fleurs le 13 juin) et à Trets (animation le 4 septembre)

L'opération « Stop Pub »

Plus de 10 100 autocollants « Stop pub » ont été distribués cette année, l'objectif est de continuer à inciter les particuliers à refuser volontairement les publicités dans les boîtes aux lettres pour réduire le volume de déchets papier.



Ce sont presque 184 000 autocollants qui ont été diffusés dans les communes depuis le lancement de l'opération en 2007. En 2021, un suivi des autocollants apposés sur les boîtes aux lettres a été réalisé sur plusieurs communes : Le Puy-Sainte-Réparate, Peynier et Simiane-Collongue. Actuellement, ce sont environ 14,7% des boîtes aux lettres qui sont équipées d'un autocollant, l'objectif est d'atteindre 15% en 2025.

Communes	2007 à 2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	BILAN
Aix-en-Provence	22 456	10 014	3 446	4 249	1 642	7 038	5 449	4 889	59 183
Beaurecueil	398	256	200	204	20	101	0	100	1 279
Bouc-Bel-Air	4 266	712	160	412	732	462	543	782	8 069
Cabriès	1 950	495	321	608	261	5	229	33	3 902
Châteauneuf-le-Rouge	944	206	200	204	52	79	102	0	1 787
Coudoux	1 416	609	100	251	50	53	201	361	3 041
Éguilles	1 860	24	103	409	162	104	1	25	2 688
Fuveau	1 055	612	523	703	4 203	2	201	63	7 362
Gardanne	300	57	218	207	19	628	7	28	1 464
Gréasque	500	609	303	202	1 801	0	50	22	3 487
Jouques	1 749	606	806	252	155	150	100	201	4 019
La Roque-d'Anthéron	2 775	6	1 000	450	151	275	2 310	113	7 080
Lambesc	1 882	12	378	653	508	305	0	384	4 122
Le Puy-Sainte-Réparate	1 286	209	600	303	51	802	100	62	3 413
Le Tholonet	2 595	3	103	200	50	0	0	20	2 971
Les Pennes-Mirabeau	3 104	6	318	415	57	553	1	68	4 522
Meyrargues	1 140	212	400	455	100	603	0	1	2 911
Meyreuil	1 862	409	398	203	2	3	1	820	3 698
Mimet	888	12	6	203	103	0	1	3	1 216
Pertuis	5 135	575	859	411	99	3	8	72	7 162
Peynier	992	209		204	51	0	0	60	1 516
Peyrolles-en-Provence	1 179	12	224	352	50	0	0	261	2 078
Puylobier	946	203	103	200	50	0	0	0	1 502
Rognes	1 312	21	200	250	201	1	1	410	2 396
Rousset	2 336	450	540	301	102	401	0	560	4 690
Saint-Antonin-sur-Bayon	524		100	200	0	0	0	0	824
Saint-Cannat	1 339	221	306	253	1 604	152	103	283	4 261
Saint-Estève-Janson	724		100	200	0	0	0	0	1 024
Saint-Marc-Jaumegarde	572	200		201	1	0	0	0	974
Saint-Paul-lès-Durance	548	203	200	250	50	0	100	0	1 351
Simiane-Collongue	987	21	206	204	53	11	252	22	1 756
Trets	7 441	9	403	203	300	104	3	125	8 588
Vauvenargues	848	553		400	100	0	0	0	1 901
Venelles	1 055	424	403	252	204	205	1	321	2 865
Ventabren	1 586	612	115	257	154	201	101	0	3 026
Vitrolles	9 402	209	503	211	403	1	939	29	11 697
TOTAL	89 352	18 991	13 845	14 932	13 541	12 242	10 804	10 118	183 825

La sensibilisation des scolaires

Dans le cadre du programme pédagogique sur les déchets, des animations sont réalisées dans les écoles maternelles et primaires et des supports pédagogiques sont diffusés dans les classes et aux enseignants. Lors de ces interventions sont abordés les aspects de la gestion des déchets (la prévention, la collecte sélective, la valorisation et le traitement).

Ce programme se déroule au choix de l'enseignant soit :

- Une sensibilisation : intervention d'une demi-journée en classe
- Un approfondissement de 4 demi-journées en classe et une demi-journée de visite d'un jardin pédagogique ou de l'ISDnD de l'Arbois.

Support pédagogiques :

En 2020/2021 : remise à jour de l'exposition de l'ISDnD de l'Arbois ainsi qu'une refonte des cahiers des élèves.

- Le **guide de l'enseignant** : les réponses aux jeux, des données et informations complémentaires, des astuces pour faciliter l'apprentissage des élèves. Le document permet d'utiliser au mieux le cahier de l'élève.

- Les **cahiers de l'élève** 5/8 ans et 8/11 ans : en trois chapitres : les déchets à la loupe, mieux consommer et mieux jeter

- Les **fiches d'activités** : ces 12 fiches thématiques (gaspillage alimentaire, dégradation des déchets, pollution des sols, compostage, etc...) peuvent aider à approfondir une ou plusieurs thématiques.



Création d'une mallette pédagogique :

Contenant 6 jeux éducatifs à destination des enfants de 8 à 12 ans (autour de 6 thématiques : le gaspillage alimentaire, le compostage, etc ...)

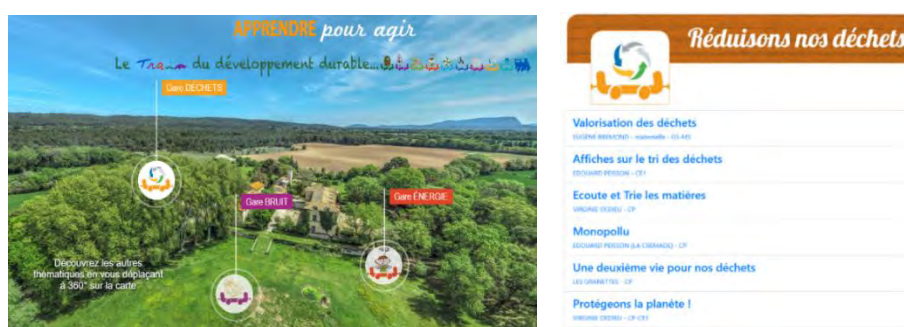
Cette mallette peut être utilisée en classe par les enseignants, lors d'animations d'éducation à l'environnement ou prêtée aux communes en charge du temps péri-scolaire et souhaitant proposer des animations autour de la réduction de déchets.



Jeu anti-gaspi

Pour clore chaque année scolaire de sensibilisation, une journée d'échange, moment de restitution et de partage des projets réalisés dans le cadre du programme « Apprendre pour agir ». Habituellement ce sont près de 2 000 élèves qui échangent autour des thématiques des déchets, de la forêt, du bruit, de l'air, de l'eau, de l'énergie, garde nature et des risques majeurs.

En 2021, ces rencontres n'ont pas pu être réalisées en présentiel à cause de la crise sanitaire mais virtuellement sur le site internet « Apprendre pour agir » permettant de se déplacer à 360° au sein du Grand Saint-Jean. Cette page interactive offre la possibilité de découvrir les projets développés par différentes classes du Territoire. Chaque classe présente son projet au travers d'une illustration/vidéo suivie d'un texte explicatif et propose une activité lancée en défi aux internautes souhaitant découvrir le sujet traité.



Sur l'année scolaire 2020-2021 pour la thématique déchets, ce sont 101 classes soit 2 434 élèves qui en ont bénéficié : 55 classes pour la sensibilisation générale + ½ journée sur le gaspillage alimentaire et 46 classes pour l'approfondissement et annulation des visites de l'ISDnD de l'Arbois et du jardin pédagogique compte tenu des mesures sanitaires liées au COVID 19. Ce sont, ainsi, 290 demi-journées d'animation qui ont été réalisées sur la réduction et la gestion des déchets.

Exemplarité en interne de la collectivité

Dans le cadre des actions de réduction des déchets, le Territoire du Pays d'Aix sensibilise les agents de la collectivité en les incitant à modifier leur comportement.

En 2021, le Territoire a mené deux actions de collecte des textiles en interne, qui a permis de collecter **2 100 kg de textiles usagés** sur les Bâtiments du Décisium et celui du Quatuor ainsi que quelques services extérieurs avec la mise à disposition de bacs ou caissette, ainsi qu'une sensibilisation des agents à la lutte contre le gaspillage alimentaire, en interne et par mail.

Axe 2 – Harmoniser les modalités de gestion des déchets d'activité économique sur le Territoire afin de favoriser l'émergence de solutions adaptées

Limiter la prise en charge des déchets des professionnels par le service public :

L'année 2019 a été consacrée à la préparation de la phase 1 de la « feuille de route pour l'établissement d'un règlement de collecte pour la gestion des déchets d'activité économique (DAE) » actée par délibération (2018_CT2_445).

L'année 2020 a été consacrée à la mise en œuvre effective de la phase 1 (Arrêt de la collecte du Service Public en ZAE) et à la préparation de la phase 2 (Arrêt de la collecte des Gros Producteurs en zone INTER) de cette même feuille de route dont les actions et modalités sont détaillées ci-après.

Pour mémoire, le service public gère les déchets des ménages (article L224-13 du Code Général des Collectivités Territoriales CGCT). Néanmoins le service public peut prendre en charge d'autres déchets s'ils ne requièrent pas de sujétions techniques particulières (L2224-14 et R2224-28 du CGCT). Ces déchets sont appelés les déchets ménagers assimilés (DMA).

La feuille de route établie par le territoire du Pays d'Aix, définit les limites d'intervention du Service Public auprès des professionnels selon d'une part un zonage de collecte et d'autre part un plan pluriannuel, détaillés tous deux ci-après :

Zonages de collecte (Définition de 3 zones urbaines) :

- **La Zone d'Activité Economique (ZAE)** : Il s'agit d'une zone qui recense très peu de ménages au regard du nombre important d'entreprises, avec en plus une forte disparité de services entre professionnels.
- **La Zone Urbaine Dense (ZUD)** : où l'imbrication des ménages et des entreprises est très forte et la circulation compliquée.
- **La Zone Intermédiaire (ZINTER)** : ni ZAE ni ZUD, Il s'agit de la frange périurbaine où il y a une mixité d'entreprises et d'habitats.

Le calendrier détaillé de mise en œuvre (pour les activités Collecte et Déchèteries) est le suivant :

Services Collecte et Déchèteries		
Zones d'Activité Economique 67 zones (ZAE) sur tout le Territoire du Pays d'Aix	Arrêt du Service Public de collecte	31/12/2019
Zones Intermédiaire (ZINTER) : Zone périurbaine, Ni ZUD, ni ZAE	Limitation des volumes Arrêt de la collecte pour les gros producteurs : Mise en œuvre 1 ^{er} octobre 2021	2021
Zones Urbaines Dense (ZUD) : Hyper-centres des 36 communes du Territoire du Pays d'Aix	Maintien du service actuel sur les hyper-centres Mise en place d'une Redevance Spéciale (RS)	2022/2023
Déchèteries	Aide au développement d'un réseau de déchèteries professionnelles	2018 à 2022

1. Détail des actions lancées au niveau des Services de Collecte :

Suite à l'arrêt des collectes du Service Public (SP) dans les zones d'activité économique (ZAE) du Territoire du Pays d'Aix au 1^{er} janvier 2020, l'année a été consacrée à la préparation de l'arrêt de la collecte du service public pour les gros producteurs (produisant plus de 6 000 litres par semaine tous déchets confondus [Déchets résiduels et recyclables]) en zone intermédiaire (ZINTER). Initialement prévu au 31/12/2020, cette action a été repoussée par Mme la Présidente au 1^{er} septembre 2021, compte tenu de l'impact de la crise sanitaire sur l'activité des entreprises et des services métropolitains. Pour cette même raison Mme la Présidente a décidé de ne pas impacter, pour cette échéance, les entreprises dont l'activité se rapproche de celles des cafés, hôtels, restaurants (CHR).

Les actions menées durant cette phase de préparation ont été les suivantes :

- Envoi d'un courrier d'information aux établissements de type « Administrations », à partir de juin 2020, pour les informer du lancement de cette 2^{ème} phase.
- Préparation des documents de communication (plaquettes 4 pages et lettre de consultation).
- Mise en place du marché d'accompagnement des gros producteurs, proposé par le Territoire pour aider les entreprises et les administrations dans la recherche de leurs prestataires.
- Travail d'identification détaillé de tous les gros producteurs (situés en zone intermédiaire) sur tout le Territoire.
- Prise de contact en direct avec les plus grosses administrations « de tutelle » concernées sur le Territoire : Région pour les lycées, Conseil Départemental pour les collèges, Centre Hospitalier Intercommunal Aix Pertuis (CHIAP) et ses annexes.



En 2021, le Territoire du Pays d'Aix a démarré l'arrêt de la collecte des Gros Producteurs (produisant plus de 6 000 litres par semaine) en Zone Intermédiaire (ZINTER : ni ZAE, ni centres villes). Ainsi, de la même manière que pour les ZAE, tous les établissements relevant d'une activité économique (privée ou publique) ont reçu un courrier et une plaquette d'information avec un modèle de lettre de consultation. Ce sont quelques 300 établissements (hors services communaux et Cafés, Hôtels, Restaurant, déjà fortement impactés par la crise sanitaire) qui ont été concernés par cette action. Pour faciliter cette transition vers un nouveau modèle (de prévention des déchets et de passage à un prestataire privé), le Territoire a proposé un accompagnement collectif à toutes les entités qui en ont fait la demande.

Ainsi, une dizaine de sessions de sensibilisation / formation de 2h30 ont été réalisées en mode « visio » permettant la sensibilisation d'une petite centaine de personnes (issues d'établissements privés ou publics) à la réglementation et à la prévention et gestion des déchets.

En 2021, ce sont environ 160 établissements (privés ou publics) qui ont dû prendre un prestataire privé pour assurer la collecte et le traitement de leurs déchets, favorisant le développement d'une véritable prise de conscience des entreprises en matière de gestion des déchets et leurs alignements sur les objectifs ambitieux de la loi AGEC (Anti-Gaspillage pour l'Economie Circulaire)

2. Détail des actions lancées au niveau des Services de déchèteries publiques et professionnelles :

Depuis 2020, le Territoire a procédé :

- au suivi du contrôle d'accès par identification des plaques minéralogiques sur la déchèterie de Pertuis visant à moderniser l'accueil en déchèterie ; à la **mise en service du contrôle d'accès sur les déchèteries de Bouc-Bel-Air, les Pennes-Mirabeau et Vitrolles en juin 2021 et Gardanne en octobre 2021** ; aux travaux d'aménagement de la voirie et des équipements de contrôles d'accès sur les déchèteries de La Roque-d'Anthéron, Le Puy-Sainte-Réparate, Lambesc, Meyrargues, Peyrolles-en-Provence, Puyloubier, Saint-Cannat et Saint-Paul-lès-Durance ; à terme (2022-2023), ce « contrôle d'accès » en identifiant les différents types d'apporteurs (particuliers et entreprises) sera mis en place sur les 19 déchèteries du Pays d'Aix.
- aux travaux de construction d'une voie d'accès pour une déchèterie professionnelle gérée par un prestataire privé sur un terrain de la commune de Bouc-Bel-Air, suite à l'attribution d'un bail emphytéotique. Ouverture prévue au 2^{ème} trimestre 2022. Par ailleurs, le Territoire avait impulsé l'ouverture en 2020 d'une déchèterie professionnelle d'initiative privée à Aix-en-

- Provence (la Calade) exploitée par l'entreprise PASINI.
- à la diffusion et communication de la « feuille de route pour l'établissement d'un règlement de collecte pour la gestion des déchets d'activité économique (DAE) » auprès de tous les prestataires de gestion des déchets locaux afin de les inciter à « prendre le relais » du Service Public, tant sur les activités Collecte (Gestion des déchets en ZAE et en ZINTER pour les gros producteurs) que sur l'ouverture de nouveaux sites de déchèterie dédiés aux professionnels.

Axe 3 - Favoriser la gestion de proximité des biodéchets

Télépaiement en ligne des composteurs et lombricomposteurs

Le dispositif de paiement par carte bleue a été proposé le 30 juillet 2020 aux habitants pour la réservation de leur composteur ou lombricomposteur avec la possibilité de payer en ligne sur la plateforme sécurisée du Pays d'Aix. Les usagers se rendent directement sur le site www.paysdaix.fr pour créer leur compte et commander leur équipement.

Le compostage en Pays d'Aix

- › Pourquoi et comment composter ?
- › Obtenir un composteur
 - › Réservez un composteur individuel
 - › Réservez un lombricomposteur individuel
 - › Achetez un composteur en ligne
 - › Retrait des composteurs

En 2021, ce sont 314 habitants qui ont utilisé ce dispositif, soit 13 % des paiements pour l'acquisition de composteurs ou lombricomposteurs. Une information sur le télépaiement a été réalisée sur l'appli, la page Facebook et le site Internet du Pays d'Aix.

Depuis plus de 10 ans, le Territoire du Pays d'Aix propose à ses habitants des composteurs individuels ou des lombricomposteurs au prix de 10 €. Pour en obtenir un, plusieurs possibilités sont proposées :

- Renvoyer le bulletin papier accompagné d'un chèque.
- S'inscrire sur le site Internet et envoyer un chèque ultérieurement.
- Réserver et payer par carte bleue sur la plateforme sécurisée.

Développement du compostage individuel

Cet équipement est proposé aux habitants disposant d'un jardin afin de valoriser leurs biodéchets.

L'objectif est de distribuer 1 500 composteurs par an.

A ce jour, ce sont plus de 27 500 composteurs qui ont été distribués sur le Territoire dont 2 064 en 2021 soit plus de 30% des foyers individuels.



Bilan de la distribution des composteurs individuels

Communes	Objectif	2006 à 2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	BILAN	Composteurs restant à distribuer	
											soit	%
Gardanne	1 410	21	88	52	62	52	48	48	96	467	943	67 %
Vitrolles	1 840	779	37	45	41	45	45	43	69	1104	736	40 %
Pertuis	1 650	875	67	46	67	70	61	56	81	1323	327	20 %
Les Pennes-Mirabeau	2 000	1294	56	67	59	69	63	65	109	1782	218	11 %
Gréasque	420	49	35	13	16	79	13	11	31	247	173	41 %
Aix-en-Provence	5 000	2068	611	464	334	384	340	370	384	4955	45	1 %
Saint-Paul-lès-Durance	90	59	2	0	7	1	3	4	3	79	11	12 %
Trets	1 020	640	60	44	59	25	49	50	85	1012	8	1 %
La Roque-d'Anthéron	460	317	14	11	36	13	12	9	43	455	5	1 %
Saint-Antonin-sur-Bayon	30	20	0	2	1	2	1	0	1	27	3	10 %
Le Tholonet	250	145	16	18	18	9	11	14	17	248	2	1 %
Beaurecueil	60	51	3	5	3	3	2	7	34	108	0	
Bouc-Bel-Air	1 370	1 114	81	71	71	71	70	70	123	1 671	0	
Cabries	1 000	680	74	52	60	55	70	69	88	1 148	0	
Chateauneuf-le-Rouge	210	171	22	19	18	16	16	19	20	301	0	
Coudoux	370	316	20	7	31	17	16	12	21	440	0	
Éguilles	780	787	35	26	92	50	46	59	66	1 161	0	
Fuveau	960	704	92	66	54	243	53	63	87	1 362	0	
Jouques	510	411	39	25	41	19	16	198	42	791	0	
Lambesc	910	646	57	32	205	47	34	30	44	1 095	0	
Le Puy-Sainte-Réparate	510	425	25	18	22	17	21	19	55	602	0	
Meyrargues	350	259	18	16	37	20	13	8	18	389	0	
Meyreuil	550	343	30	45	25	24	29	34	49	579	0	
Mimet	480	417	24	29	11	22	28	27	48	606	0	
Peynier	350	196	68	13	16	22	21	22	42	400	0	
Peyrolles-en-Provence	430	260	22	27	41	18	15	20	119	522	0	
Puylobier	210	111	22	34	14	8	10	10	28	237	0	
Rognes	550	452	42	25	30	18	52	19	22	660	0	
Rousset	400	337	21	20	22	31	26	40	36	533	0	
Saint-Cannat	580	346	54	35	51	72	45	26	35	664	0	
Saint-Estève-Janson	50	59	5	3	1	3	2	1	2	76	0	
Saint-Marc-Jaumegarde	140	192	11	7	10	7	12	6	8	253	0	
Simiane-Collongue	540	387	23	30	31	33	24	33	45	606	0	
Vauvenargues	120	77	20	4	8	6	4	5	6	130	0	
Venelles	820	548	90	35	52	28	41	41	61	896	0	
Ventabren	580	368	58	27	31	29	44	50	46	653	0	
TOTAL	27 000	15 924	1 942	1 433	1 677	1 628	1 356	1 558	2 064	27 582		

La distribution se poursuit sur ces communes même si l'objectif est atteint.

Le lombricompostage individuel

Ce dispositif s'adresse aux personnes résidant en appartement ou maison de village. L'objectif est de distribuer 200 lombricomposteurs par an.

En 2021, 326 foyers se sont lancés dans la pratique du lombricompostage et plus de 2 200 familles depuis le début de l'opération.

De plus, un suivi des foyers volontaires a permis d'apporter une réponse personnalisée à 100 personnes et 34 visites à domicile pour les cas les plus problématiques.

Bilan de la distribution des lombricomposteurs individuels

Communes	2012 à 2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	TOTAL
Aix-en-Provence	137	118	143	140	217	87	135	156	1133
Beaurecueil								10	10
Bouc-Bel-Air	8	4	6	2	8	3	6	8	45
Cabriès	5	8	4	7	1	4	3		32
Châteauneuf-le-Rouge	1	1	2		2				6
Coudoux	1	1	5	4	1	1		10	23
Éguilles	6	6	4	7	6	4	5	4	42
Fuveau	8	12	15	7	16	7	4	20	89
Gardanne	5	14	8	11	9	3	13	5	68
Gréasque	2	3	2	8	8	1	2	5	31
Jouques		4	5	7	4		26	2	48
La Roque-d'Anthéron	1	2	1	1	3	1		3	12
Lambesc	7	3	4	8	6	4	5	4	41
Le Puy-Sainte-Réparate	2	2	1		5	2		1	13
Le Tholonet	5	3			1		1	9	19
Les Pennes-Mirabeau	5	12	5	5	11	3	6	4	51
Meyrargues		2	2	5	6	2	4	7	28
Meyreuil	1	4	5	3	5	1	2	3	24
Mimet	1	2	2	2	4	2	3	9	25
Pertuis	8	14	12	12	13	4	7	2	72
Peypnier		4	1	3	4	3	1	15	31
Peyrolles-en-Provence	3	3		4	2		2	3	17
Puyloubier	1	4	5	1	1	1	2	4	19
Rognes	3	4	4	2	3	3	3	4	26
Rousset	5	2	3	4	2		6	7	29
Saint-Antonin-sur-Bayon								1	1
Saint-Cannat	3	6	3	3	7	3	3		28
Saint-Estève-Janson	2	2			1				5
Saint-Marc-Jaumegarde		1		1	3				5
Saint-Paul-lès-Durance	1	1	1		2	1		4	10
Simiane-Collongue	1	1	2	2	3	2	5	6	22
Trets	23	9	4	6	10	2	5	1	60
Vauvenargues	1			1	1	1		3	7
Venelles	4	5		4	6	5	8	1	33
Ventabren	5	3	2	2	5	3	3	15	38
Vitrolles	8	11	10	9	12	8	3		61
Ecoles	4	6	1	1	2				14
TOTAL	267	277	262	272	390	161	263	326	2 218

Le compostage collectif

Le développement du compostage en milieu collectif peut être appliqué à la fois à des résidences, lotissements, centres anciens de village, quartiers, cimetières, jardins, administrations, cantines ... Il s'agit pour chacun des sites de réaliser une étude de faisabilité, une réunion de présentation, un diagnostic, une enquête d'identification des foyers volontaires et des référents « composteur ».

Le projet est finalisé avec la signature d'une convention avec le bailleur, le syndic ou la commune. La mise en service du point de compostage est effectuée avec la distribution des bio-seaux aux foyers volontaires et la formation des référents composteurs. Le point de compostage collectif fait l'objet de plusieurs suivis annuels.

En 2021, ce sont **19 nouveaux sites collectifs** qui ont été équipés : les résidences Saint Benoît, Verte Colline, 25 bis avenue Saint Jérôme, Le Vence, Le Cybèle, Les Charmilles, Pré aux Clercs, La Chartreuse, Parc la Raymonde à Aix-en-Provence, Le Stade à Gardanne, les quartiers Les Pradelles-Chamfleury à Cabriès, le hameau Les Michels à Peypnier, le jardin partagé « rue la Calade » à Pertuis, les cantines scolaires Les Colombes, Victor Hugo, Edmond Brun, Jean Moulin, Saint Jean et Sainte Anne à Trets.

Aucun site de compostage collectif n'a été arrêté en 2021.

En 2021, 81 sites collectifs sont opérationnels sur le Territoire du Pays d'Aix : 43 résidences, 2 lotissements, 1 pépinière, 3 centres d'apprentissage, 1 résidence étudiante, 4 maisons de retraite, 7 quartiers (1 à Meyrargues, 2 à Fuveau, 2 à Cabriès, 1 à Coudoux et 1 à Peynier), 2 administrations, 8 jardins et 10 cantines.

Suivi des sites de compostage collectif

- 199 interventions pour le suivi des sites ont été réalisées : 119 suivis en régie, 80 suivis par le prestataire et 21 livraisons de broyat (dont 9 en régie et 12 par le prestataire).

Questionnaire sur le compostage et le broyage des déchets verts

Au cours de l'année 2021, un questionnaire métropolitain a été adressé par mail à plus de 10 000 foyers sur le Pays d'Aix : 9 629 foyers ayant un composteur individuel et 498 foyers équipés de composteurs collectifs. Ce sont 1 919 foyers qui ont accepté de répondre, soit 19 %.

Les principaux enseignements sont les suivants :

- 98 % utilisent toujours leur composteur
- 82 % ont vu diminuer entre un quart et la moitié le volume de leur poubelle
- 24 % utilisent un broyeur de végétaux
- 97 % des habitants sont satisfaits de leur équipement

Questionnaire sur le lombricompostage

Au cours de l'année 2021, un questionnaire a été adressé à 1 561 foyers ayant un lombricomposteur, 211 foyers ont acceptés de répondre soit 13 %.

Les principaux enseignements sont les suivants :

- 63 % pratiquent toujours le lombricompostage
- 51 % depuis plus d'un an
- 52 % ont vu diminuer le volume de leur poubelle
- En moyenne, chaque foyer dépose 1.5 Kg de bio déchet par semaine dans son lombricomposteur, soit 78 kg par an par foyer.

Le compostage ou lombricompostage à vocation pédagogique

Dans les écoles primaires et maternelles qui ont un projet sur le compostage et disposent d'un jardin, des composteurs ou lombricomposteurs pédagogiques sont mis à disposition sur simple demande. Ces équipements permettent aux enfants d'observer concrètement la valorisation des biodéchets et de compléter de manière ludique les animations réalisées en classe.

L'objectif est de mettre à disposition 5 composteurs ou lombricomposteurs par an dans les écoles. Cette année, 6 installations ont été réalisées au Lycée Vauvenargues, dans les écoles maternelles Alphonse Daudet et CIPEC International School et à la crèche Babilou à Aix-en-Provence, à la Gift school Montessori à Ventabren et à l'école primaire Plan de la Cour à Vitrolles.

En 2021, il a été procédé à un retrait.

En 2021, ce sont au total 62 composteurs et/ou lombricomposteurs pédagogiques qui sont en fonctionnement. L'activité des équipements pédagogiques dépend de la motivation et des projets des enseignants.

Café compost

Pour l'année 2021, au vu de la situation sanitaire du fait de la COVID 19, seulement 2 animations Café-compost ont été réalisées le 9 novembre à la Résidence Château double à Aix-en-Provence et le 15 novembre au Jardin Partagé à Coudoux. Ce sont 11 référents compost qui ont été sensibilisés sur ces 2 jours.

Film sur le compostage

L'association France Nature Environnement (FNE) PACA a réalisé un film sur les solutions opérationnelles de tri à la source des biodéchets. Cette vidéo, destinée aux collectivités, avait pour objectif de faire un retour d'expérience sur des solutions opérationnelles afin de les inspirer. L'association a pris pour exemple les opérations de compostage et de lombricompostage développées par le Pays d'Aix.

Animation compost



Les journées des plantes d'Albertas à Bouc-Bel-Air se sont déroulées les 21, 22 et 23 mai 2021.

A cette occasion, un stand était tenu à l'entrée de la manifestation et des animations en continu étaient proposées sur le broyage, le paillage, le compostage et le lombricompostage.

En voyant le panneau « Parlons compostage et gestion des déchets verts », les visiteurs n'hésitaient pas à s'arrêter pour témoigner de leur expérience ou poser des questions pour améliorer leur pratique. Ce sont 369 visiteurs qui ont été sensibilisés sur les 3 jours.

Une animation avec une démonstration de broyage des déchets végétaux a été réalisée le 5 juin 2021 sur la commune de Cabriès. Ce sont 37 personnes qui ont été sensibilisées au broyage des déchets verts et à l'intérêt des techniques de paillage.

Don de compost en déchèterie

Pour l'année 2021, deux opérations de don de compost aux particuliers, sur les déchèteries de Saint-Cannat et de Pertuis, ont été organisées : au printemps, du 17 au 30 avril et à l'automne, du 22 novembre au 4 décembre.

L'objectif était d'informer les usagers apportant leurs déchets verts sur les techniques du broyage et du paillage afin de réduire les quantités apportées en déchèteries. Il s'agissait d'inciter les particuliers à réutiliser leurs déchets verts dans leur propre jardin.

Durant l'opération du printemps, cinq animations sur les deux déchèteries ont été réalisées sensibilisant ainsi 489 particuliers à la valorisation des résidus de culture directement au jardin en utilisant les techniques de compostage et de paillage des cultures. Ce sont 45 tonnes de compost qui ont été distribuées lors de cette opération.

A l'automne 2021, une dizaine d'animations a eu lieu sur les deux déchèteries sensibilisant ainsi 344 particuliers. Ce don s'adressait aux particuliers qui venaient décharger leurs déchets verts. Chaque foyer pouvait récupérer 50 litres de compost mûr. Ce sont 39 tonnes de compost qui ont été distribuées lors de cette opération et 84 tonnes sur l'ensemble de l'année.



Livraison gratuite de broyat de déchets végétaux issus des déchèteries aux agriculteurs locaux

Dans le cadre d'une convention avec la chambre d'agriculture des Bouches-du-Rhône, une expérimentation a été lancée en 2020 pour organiser la livraison de broyats de déchets végétaux issus des déchèteries chez des agriculteurs situés à proximité de Pertuis. En 2 ans, plus de 2 000 tonnes de broyats ont ainsi été livrées par l'entreprise Macagno à une dizaine d'agriculteurs locaux afin d'améliorer la structure et la fertilité des sols agricoles.

Devant le succès de l'expérimentation, une nouvelle convention a été signée avec la Chambre d'agriculture afin d'étendre l'opération à l'ensemble du territoire du Pays d'Aix.

Webinaire Espaces Verts

« Comment réduire les déchets verts grâce à une gestion écologique » organisé le 28 mai 2021 en partenariat avec FNE PACA. L'objectif de cette rencontre en visio-conférence était de partager des retours d'expériences sur la thématique déchets verts entre les communes du Pays d'Aix. Les communes de Gréasque et Aix-en-Provence ainsi que la chambre d'agriculture des Bouches-du-Rhône et le Valton 63 ont présenté leurs actions en matière de gestion des déchets verts. Les thématiques abordées se sont concentrées autour des expériences de plateformes de broyage communales, de l'éco pâturage, la gestion différenciée des espaces verts, le broyage des déchets verts à domicile ainsi que la valorisation agricole du broyat.

Lutte contre le gaspillage alimentaire

- Lutte contre le gaspillage alimentaire dans les cantines scolaires de 2020 à 2021 :

Le projet consiste en l'accompagnement des communes volontaires dans la mise en place d'actions auprès de leur restauration collective scolaire mais aussi dans un restaurant d'application (CFA d'Aix-en-Provence) et un restaurant universitaire du CROUS, permettant ainsi d'engager de nouvelles actions ou de consolider des actions de lutte contre le gaspillage alimentaire.

Cette expérimentation a été soutenue par la Région Sud, la DRAAF et l'ADEME. Pour ce faire, le Territoire du Pays d'Aix a fait appel à un bureau d'étude spécialisé.

Cette action s'est déroulée en plusieurs étapes dans un établissement scolaire choisi par la commune :

- Diagnostiquer pour mesurer et analyser les causes du gaspillage en cuisine et en salle,
- Concevoir et mettre en œuvre un plan d'actions,
- Pérenniser les actions en intégrant le gaspillage dans les procédures et suivre les indicateurs d'évolution.

En s'appuyant sur cet accompagnement, les communes sont incitées à développer ces actions sur les autres établissements scolaires de leur territoire.

Pour rappel, en 2020, accompagnement de 7 communes (Eguilles phase 1, Lambesc, Les Pennes-Mirabeau, Pertuis, Trets, Ventabren, Vitrolles phase 1) ainsi que le CFA et le CROUS.

En 2021, accompagnement de 8 communes (Eguilles phase 2, Vitrolles phase 2, Saint-Marc-Jaumeguarde, Peynier, Meyreuil, Saint-Cannat, Peyrolles-en-Provence, le Tholonet) et 1 cuisine centrale du CCAS de Venelles.

Les actions, de lutte contre le gaspillage alimentaire, les plus choisies ont été :

- Gâchimètre à pain
- Adapter les quantités servies (grande faim / petite faim)
- Découpe de fruits
- Sensibiliser les parents d'élèves
- Mettre en place une fiche de liaison sur les quantités non distribuées
- Adapter le temps du repas
- Passer de 5 à 4 composantes par repas

De plus, en juin et novembre 2021, organisation, en lien avec le projet alimentaire territorial (PAT) et la Métropole, d'une rencontre entre toutes les communes du département et les communes accompagnées par le territoire Marseille Provence et celui du Pays d'Aix présentant leur expérience de lutte contre le gaspillage alimentaire en restauration scolaire :

Vitrolles, Les Pennes-Mirabeau et Trets pour le Pays d'Aix

Sausset-les-Pins et Châteauneuf-les-Martigues pour Marseille Provence.



Au total, 86 participants à ces réunions d'échange.

Ce sont pour ce projet en 2020 et 2021, 15 restaurants scolaires, 1 CCAS, 1 restaurant universitaire et 1 CFA accompagnés par la Territoire du Pays d'Aix. À l'échelle du Territoire du Pays d'Aix, ce sont 12 tonnes par an de denrées alimentaires soit une baisse moyenne de 26 grammes par repas qui n'ont pas été jetées, grâce aux démarches de lutte contre le gaspillage alimentaire.

- Elaboration boîte à outil anti-gaspi



Basée sur le retour d'expérience de ces communes pilotes, le Pays d'Aix a participé à l'élaboration d'une boîte à outils métropolitaine pour aider à la mise en place d'actions permettant de réduire le gaspillage alimentaire en restauration scolaire. Elle comprend, une méthode pour réaliser le diagnostic conforme à la réglementation et des fiches actions testées par les communes. Elle a pour vocation de partager et d'essaimer ces bonnes pratiques auprès de l'ensemble des communes de la Métropole.

- Travail en collaboration avec le réseau REGAL'im

Le REGAL'im (Réseau pour Eviter le Gaspillage ALimentaire) est un réseau d'acteurs de la filière alimentaire impliqués dans la lutte contre les pertes et gaspillages alimentaires en région Sud-Provence-Alpes-Côte d'Azur lancé le 16 octobre 2019. La construction du REGAL'im résulte d'un constat : en région, les porteurs de projets incluant la lutte contre le gaspillage alimentaire sont nombreux, divers et parfois isolés. Face à cette réalité régionale, l'ADEME, la DRAAF et le Conseil Régional Sud-Provence-Alpes-Côte d'Azur ont souhaité fédérer les acteurs de la chaîne alimentaire (production, transformation, distribution, consommation) afin d'accélérer le déploiement des bonnes pratiques et faire émerger des projets ambitieux en région.



Le Pays d'Aix a participé à diverses rencontres et à l'élaboration d'un livret recueillant 36 initiatives anti gaspi notamment celles d'accompagner une cantine par commune dans la lutte contre le gaspillage alimentaire et pour la boîte à outil antigaspi en restauration scolaire.

- Sensibilisation des élèves de primaire au gaspillage alimentaire

Dans le cadre de l'appel à projet de lutte contre le gaspillage alimentaire, le Territoire du Pays d'Aix est intervenu avec le CPIE dans des classes d'écoles primaires afin de sensibiliser les élèves pendant une 1/2 journée à cette problématique.

Ce sont en 2021, 55 classes soit 1 328 élèves sensibilisés à la lutte contre le gaspillage alimentaire.

- Actions en matière de don alimentaire

Réalisation d'un guide du don permettant une mise en relation entre les acteurs, les donateurs et les receveurs du don alimentaire disponible sur le site internet ampmétropole.fr.

- Journée de lutte contre le gaspillage alimentaire

Chaque année, le 16 octobre marque la journée mondiale de la lutte contre le gaspillage alimentaire. Créée en France en 2013, elle a pour objectif d'inciter à réduire de 50% le gaspillage à horizon 2025 conformément à la réglementation en vigueur et au pacte national de lutte contre le gaspillage alimentaire 2017-2020.

Dans cette optique, le territoire du Pays d'Aix a choisi, durant les mois d'octobre, de mettre l'accent sur différentes actions inscrites au sein de son plan voté en 2018.

Ainsi, les actions suivantes ont été réalisées :

- Sensibilisation au Gaspillage alimentaire par Facebook, : 2 posts Facebook avec près de 40 partages et près de 15 000 personnes touchées.
- Stand de sensibilisation avec animation à l'occasion du mois pour la lutte contre le gaspillage alimentaire, les conseillers Tri et Prévention du Territoire ont été présents sur le marché de Trets, de Vitrolles, de Rousset, de Lambesc et de Pertuis ainsi qu'aux Allées Provençales à Aix-en-Provence.
- Sensibilisation des agents du Territoire : mail envoyé en interne à tous les agents du Pays d'Aix (environ 500 personnes touchées), retours positifs de la part des agents.

Axe 4 - Développer le réemploi

Ressorceries

En 2021, 4 ressourceries et structures de réemploi sont subventionnées sur le Territoire du Pays d'Aix : Histoires sans fin à Venelles, Elan Jouques à Jouques, Emmaüs à Cabriès et de Fil en Aiguille à Pertuis. De plus au cours de l'année 2021, attribution de subventions pour les mois de novembre et décembre suite au lancement d'un appel à projet 2021 à 2024 prévention des déchets "réemploi-réparation-réutilisation". La Métropole souhaite ainsi soutenir les projets qui favorisent le maillage du Territoire en solutions de réemploi/réutilisation/réparation et qui permettent ainsi d'accroître la part d'objets réemployés issus des ménages du territoire.

Ces structures de réemploi ont en charge la gestion des caissons et locaux du réemploi ainsi qu'un temps de présence sur les déchèteries afin de se faire connaître auprès des habitants et faire découvrir le réemploi.

Les structures subventionnées pour novembre et décembre 2021 : Elan Jouques, de Fil en Aiguille, l'atelier des 1001 vies et l'ADAVA.

Fin 2021, les habitants ont à leur disposition plusieurs dispositifs pour le réemploi :

- en déchèteries :

- 4 caissons respectivement à Peyrolles-en-Provence, à Aix-en-Provence, à Gardanne et à Pertuis,
- 1 abri à Venelles
- 1 local aux Pennes-Mirabeau (livres) et à la Roque-d'Anthéron

- dans les 6 ressourceries et associations :

- Elan Jouques à Jouques
- de Fil en Aiguille à Pertuis
- l'Atelier des 1001 vies à La Roque-d'Anthéron
- Valtri et Histoire sans Fin à Venelles
- Emmaüs à Cabriès et Aix-en-Provence
- ADAVA, récupération de vélos et pièces détachées à Aix-en-Provence

Ce sont 1 986 tonnes qui ont ainsi été détournées des circuits de collecte et de traitement en 2021 dont 1 790 tonnes réemployées.

Expérimentation d'une donnerie sur la déchèterie de Meyreuil

En juillet 2021, en collaboration avec l'association « Meyreuil environnement » et la commune, un caisson a été mis en place sur la déchèterie de Meyreuil afin de recevoir et stocker les dons des usagers. Les objets et matériaux déposés sont ensuite mis gratuitement à disposition des usagers sur le site. Chaque weekend du 2^{ème} semestre 2021, des bénévoles de l'association ont animé ce nouvel espace d'échange. L'association a estimé à environ 8 tonnes d'objets échangés en 6 mois et uniquement les week-end (environ 1 500 objets ou groupe d'objets). Devant le succès de cette opération, il a été décidé de la poursuivre en aménageant un espace de don plus grand et plus accueillant sur la déchèterie en 2022.

Sensibiliser à la réduction des déchets et à l'économie circulaire et accompagner des démarches transversales et innovantes.

Label « Commerce engagé »

L'association Ecoscience a initié la démarche de « commerce engagé » avec la réalisation d'un diagnostic, d'un cahier des charges, de supports de communication auprès des commerçants volontaires de Rousset, Fuveau, des Pennes-Mirabeau et Vitrolles. Puis, le CPIE du Pays d'Aix a porté ce projet sur les communes de Venelles, Gréasque, Aix-en-Provence (Quartier du Pont de l'Arc) et Cabriès.

En 2021, 4 nouvelles communes sont rentrées dans le dispositif : Coudoux, Lambesc, Simiane-Collongue et Le Tholonet.

En 2021, le CPIE a accompagné les 150 commerces engagés sur 62 demi-journées de rencontre de terrain. La répartition des commerçants par commune est la suivante :

- 12 commerces sur Aix-en-Provence
- 12 commerces sur Cabriès
- 9 commerces sur Coudoux
- 21 commerces sur Fuveau
- 10 commerces sur Gréasque
- 12 commerces sur Lambesc
- 10 commerces sur Le Tholonet
- 11 commerces sur Les Pennes-Mirabeau
- 16 commerces sur Rousset
- 29 commerces sur Venelles
- 8 commerces sur Vitrolles

En 2021, l'accompagnement personnalisé des Commerces Engagés a continué et le cahier des charges a été renouvelé. Plusieurs indicateurs sont suivis chez chacun des commerçants : le tri des cartons, le tri des autres déchets recyclables, la diffusion de sacs et l'origine des produits vendus (français, bio, locaux).

Label « Restaurants engagés »

Ce label met en valeur les actions des professionnels de la restauration et permet de les accompagner dans le développement de bonnes pratiques en matière de réduction des déchets. Il s'agit de les encourager à développer des circuits économiques courts, de lutter contre le gaspillage alimentaire et de sensibiliser la clientèle à la saisonnalité des produits.

Les professionnels engagés sont valorisés par un affichage dans leur établissement et par une communication numérique sur leur action.

Autres actions de prévention et accompagnement des porteurs de projets

- une subvention aux Foyers Ruraux des Bouches du Rhône pour ses actions de compostage notamment sur la plate-forme de la Roque-d'Anthéron,
- la poursuite du dispositif d'aide pour les structures de réemploi et ressourceries.

Pour tous ces projets, la collectivité est invitée à participer aux réunions de suivi avec les autres partenaires financiers.

6 LA COLLECTE DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS

6.1 LES ÉQUIPEMENTS DE PRÉ-COLLECTE

Les dispositifs enterrés, semi-enterrés et escamotables

Les opérations du programme de déploiement des dispositifs enterrés et/ou semi-enterrés se sont poursuivies tout au long de l'année 2021 pour les déchets recyclables et ordures ménagères. Cette démarche s'inscrit toujours dans un objectif de recherche d'intégration paysagère, d'amélioration du cadre de vie et de la propreté des sites, d'occupation moindre de l'espace et d'une évolution de mode de collecte.

Les points d'apport volontaire (P.A.V.) sont constitués de colonnes de 2 à 5 m³ pour la collecte des ordures ménagères résiduelles (OMR), des flaconnages en verre et du recyclable en mélange Biflux (EMR (cartons, briques alimentaires, acier, aluminium, flaconnages plastiques) + Papiers/JRM).

En 2021, le mode de collecte sélective a été harmonisé au mode Biflux au niveau des points d'apport volontaire en cohérence avec le mode Biflux déjà existant au porte-à-porte. De ce fait, les colonnes EMR et JRM sont toutes devenues des colonnes BIFLUX.

Le dispositif PAV est une composante essentielle de l'action communautaire dans la recherche des objectifs :

- de valorisation matière des Emballages Ménagers Recyclables et des Papiers/JRM,
- d'amélioration de la qualité esthétique des points de pré-collecte.

Au total, en 2021, ce sont 16 nouveaux dispositifs mis en service sur le Pays d'Aix parmi lesquels 2 sont concernés par des opérations de réhabilitation.

Les nouveaux dispositifs sont les suivants :

Pour les ordures ménagères :

- **4 colonnes enterrées** sur la commune de Lambesc
 - **2 dispositifs escamotables** sur la commune de Gardanne
- Remarque : suppression de 2 dispositifs escamotables sur la commune de Lambesc.*

Pour les recyclables :

- **10 colonnes enterrées** sur 3 communes (4 à Cabriès, 4 à Gardanne et 2 à Lambesc).
- Remarque : suppression d'1 colonne enterrée (Le Tholonet) et réhabilitation de 2 dispositifs (Gardanne).*

Au-delà de l'aspect esthétique et de l'intégration paysagère, les objectifs ont été :

- d'augmenter la capacité de stockage,
- de faire évoluer le mode de collecte en passant d'une collecte en porte-à-porte à une collecte de proximité,
- de redéployer le personnel et le matériel en régie sur de nouveaux secteurs de collecte.
- la suppression de certains points fait suite au constat de non fonctionnement ou d'inadéquation vis-à-vis du mode de collecte.

Au total, depuis 2006, ce sont 823 colonnes enterrées, semi-enterrées et systèmes escamotables qui ont été installés sur une grande partie du Territoire, soit 39 % du parc communautaire (2 175 dispositifs de collecte en point d'apport volontaire).

Dispositif enterré
Commune de Lambesc



Dispositif escamotable
Commune de Gardanne

Dispositif enterré
Commune de Cabriès



Bilan des dispositifs enterrés, semi-enterrés et escamotables mis en service sur l'ensemble du Territoire

	Nombre de colonnes semi-enterrées	Nombre de communes concernées	Nombre de colonnes enterrées	Nombre de communes concernées	Nombre de dispositifs escamotables*	Nombre de communes concernées	TOTAL	Nombre de communes concernées
Ordures Ménagères	22	7	182	26	78	14	282	32
Collecte sélective : BIFLUX	78	3	230	15	8	1	316	34
Collecte sélective : VERRE	49	19	176	28			225	34
TOTAL	149	19	588	28	86	14	823	34

*2 systèmes escamotables OM déjà existant sur la commune de Rousset ont été rajoutés au bilan.

NB : les colonnes hors service au 31/12/2021 apparaissent dans ce tableau notamment les colonnes enterrées OM et Biflux sur la commune de Pertuis.

Les dispositifs aériens

Au total en 2021, 1 363 colonnes aériennes sont implantées sur près de 816 emplacements du Territoire du Pays d'Aix, soit 1 PAV pour 483 habitants (pop. municipale INSEE).

En 2021, l'arrêt de la collecte des gros producteurs, production de déchets supérieure à 6 000 litres par semaine, dans les ZINTER, a entraîné la suppression des colonnes situées dans ces zones.

**Dispositif aérien
pour les ordures ménagères
Commune de Lambesc**



Les dispositifs aériens sur le Territoire du Pays d'Aix

Communes	Population municipale 2021 INSEE 2018	Colonnes BIFLUX	Colonnes VERRE	1 PAV pour X habitants
Aix-en-Provence	143 097	205	240	596
Beaurecueil	586	2	2	293
Bouc-Bel-Air	14 784	15	38	389
Cabriès	9 834	9	16	615
Châteauneuf-le-Rouge	2 307		8	288
Coudoux	3 710	1	7	530
Éguilles	7 957	5	9	884
Fuveau	10 157	8	24	423
Gardanne	21 376	43	48	445
Gréasque	4 253	7	6	709
Jouques	4 423	18	13	340
La Roque-d'Anthéron	5 441	13	19	286
Lambesc	9 799	22	20	490
Le Puy-Sainte-Réparate	5 744	6	27	213
Le Tholonet	2 267		3	756
Les Pennes-Mirabeau	21 411	21	41	522
Meyrargues	3 840	10	17	226
Meyreuil	5 796	2	14	414
Mimet	4 348		6	725
Pertuis	20 397	34	37	551
Peynier	3 513	9	6	586
Peyrolles-en-Provence	5 125	8	16	320
Puylobier	1 779	7	9	198
Rognes	4 706	13	17	277
Rousset	4 881	6	8	610
Saint-Antonin-sur-Bayon	123	-		
Saint-Cannat	5 678	18	22	258
Saint-Estève-Janson	380	-	-	-
Saint-Marc-Jaumegarde	1 243	-	5	249
Saint-Paul-lès-Durance	880	8	5	176
Simiane-Collongue	5 699	5	11	518
Trets	10 500	7	25	420
Vauvenargues	1 007	-	-	-
Venelles	8 406	2	15	560
Ventabren	5 433	8	10	543
Vitrolles	33 101	31	72	460
TOTAUX	393 981	543	816	483

Au total, **1 363 colonnes aériennes** sont présentes sur le Territoire du Pays d'Aix (pour le flux des ordures ménagères (OM), seule la commune de Lambesc est équipée de 4 dispositifs aériens).

NB : le nombre de PAV par habitant est calculé par rapport au nombre de colonnes Verre

L'ensemble des dispositifs d'apport volontaire

Ces dispositifs regroupent les systèmes enterrés, semi-enterrés et aériens.

Communes	Population municipale 2021 INSEE 2018	Colonnes OM	Colonnes BIFLUX	Colonnes VERRE	1 PAV pour X habitants
Saint-Paul-lès-Durance	880	5	18	10	88
Saint-Antonin-sur-Bayon	123	-	2	1	123
Beaurecueil	586	-	6	4	147
Puylobier	1 779	-	11	11	162
Meyrargues	3 840	6	19	23	167
Vauvenargues	1 007	9	6	6	168
Le Puy-Sainte-Réparate	5 744	5	12	32	180
Saint-Estève-Janson	380	4	4	2	190
Châteauneuf-le-Rouge	2 307	4	5	12	192
La Roque-d'Anthéron	5 441	3	18	22	247
Saint-Marc-Jaumegarde	1 243	-	-	5	249
Saint-Cannat	5 678	-	18	22	258
Rognes	4 706	2	15	18	261
Peynier	3 513	15	16	13	270
Mimet	4 348	3	14	16	272
Gréasque	4 253	-	22	15	284
Trets	10 500	19	19	37	284
Peyrolles-en-Provence	5 125	3	10	18	285
Coudoux	3 710	1	7	13	285
Fuveau	10 157	7	28	35	290
Jouques	4 423	3	22	15	295
Rousset	4 881	7	20	15	325
Vitrolles	33 101	24	53	94	352
Meyreuil	5 796	1	5	16	362
Venelles	8 406	4	12	23	365
Bouc-Bel-Air	14 784	5	19	40	370
Le Tholonet	2 267	-	7	6	378
Gardanne	21 376	-	49	56	382
Ventabren	5 433	4	14	14	388
Les Pennes-Mirabeau	21 411	3	32	54	397
Lambesc	9 799	13	26	24	408
Pertuis	20 397	10	55	48	425
Simiane-Collongue	5 699	-	9	13	438
Aix-en-Provence	143 097	39	258	279	513
Cabriès	9 834	-	13	19	518
Éguilles	7 957	-	5	10	796
TOTAUX	393 981	199	849	1 041	378
			2 089		

Soit un total de **2 089 dispositifs** répartis comme suit :

- 199 dispositifs pour la collecte des ordures ménagères
- 1 890 dispositifs pour la collecte sélective.

Ce qui représente pour la collecte sélective à 1 PAV pour 378 habitants

Les dispositifs au porte-à-porte et en point de regroupement

Le parc de bacs roulants

Le parc de conteneurs est estimé à 96 000 bacs d'une capacité allant de 120 litres à 1 100 litres répartis de la manière suivante : pour les ordures ménagères 36 000 bacs individuels et 16 800 bacs collectifs, pour le tri 36 000 bacs individuels et 7 200 bacs collectifs.

En 2021, une harmonisation et un réajustement en volume du parc ont été faits lors du passage à l'ECT notamment sur la commune de Gardanne.



En 2021, 14 305 contenants ont été commandés dans le cadre du renouvellement, du réajustement et de la maintenance du parc, soit en ordures ménagères 4 169 bacs individuels et 2 495 bacs collectifs, et en tri, 4 624 bacs individuels et 3 317 bacs collectifs.

Le principe du BIFLUX, mode retenu pour la collecte sélective en porte-à-porte, consiste à collecter les flux EMR et Papiers/JRM ensemble.

Le Verre est collecté via des colonnes d'apport volontaire.

Les contenants utilisés sont :

- pour les secteurs pavillonnaires, collectés en porte-à-porte, la dotation est un bac individuel à couvercle jaune pour les EMR (emballages ménagers recyclables) et les Papiers/JRM (papiers, journaux, revues, magazines),
- pour l'habitat collectif, collecté en point de regroupement, la dotation est un bac collectif à couvercle jaune, même consigne de tri avec une plus grande capacité de stockage.

Le recyclage des bacs usagés

Dans le cadre de la maintenance du parc de bacs d'ordures ménagères, les bacs usagés sont récupérés par une entreprise du Territoire qui fabrique du mobilier urbain, favorisant ainsi le recyclage et une économie circulaire de proximité.

En 2021, ce sont **212,07 tonnes de plastique recyclé** qui rentrent pour 20 % dans la composition de nouveau mobilier. Par exemple, 2 petits conteneurs contribuent à faire une table, 1 seul contribue à faire un banc et 6 petits conteneurs ou 2 grands contribuent à faire une banque de déchargement utilisé en déchèterie.

Les sacs et les cabas de pré-collecte

Pour faciliter le geste du tri, le Territoire du Pays d'Aix fournit à chaque foyer associé à un point de regroupement ou à un point d'apport volontaire, un sac de pré-collecte de 50 litres sur lequel sont rappelées les consignes de tri.

En 2021, **10 000 sacs** et **3 800 cabas** ont été distribués par les Pôles de proximité et les conseillers du tri lors diverses manifestations, dont 3 600 sacs pour les étudiants.

6.2 LA COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES

Les services

Le Territoire du Pays d'Aix est organisé géographiquement en quatre pôles de proximité ou centres opérationnels de collecte des ordures ménagères (COCOM) : secteur Sud-Ouest, secteur Sud-Est, secteur Nord et secteur Centre.

Chaque centre supervise plusieurs communes et est organisé autour d'un chef de secteur et de son équipe. Ils assurent l'exploitation du service, l'administration et les relations de proximité.

Sur l'ensemble des communes membres, 17 sont collectées en régie, ce qui représente 231 460 habitants (pop. municipale INSEE 2018) soit 59 % de la population, selon la répartition géographique suivante :



Les jours de collecte :

Du lundi au samedi majoritairement (hors secteur particulier avec une collecte le dimanche) sauf pour le 1^{er} janvier et le 1^{er} mai. Des aménagements sont cependant apportés dans certaines communes (le 25 décembre notamment).

Service de collecte des Ordures Ménagères et des Encombrants

COMMUNE	Régie / Prestataire	Fréquence de collecte	Lieu de vidage principal	Collecte des encombrants en porte-à-porte
Aix-en-Provence	Régie	C14 – Hyper Centre	CT d'Aix -en-Pce La Parade	Régie - sur RDV
		C7 - Centre		
		C3 - Extérieurs		
Beaurecueil	Régie	C3	CT de Rousset	Régie - 1 fois par mois
Bouc-Bel-Air	Prestataire SMN	C6 - Centre	ISDnD de l'Arbois	SMN - 2 fois par mois sur RDV
		C3 - Point de regroupement		
		C2 - Individuel		
Cabriès	Prestataire SMN	C6 - Centre	ISDnD de l'Arbois	SMN - 2 fois par mois sur RDV
		C3 - Point de regroupement		
		C2 - Bacs individuels		
Châteauneuf-le-Rouge	Régie	C2	CT de Rousset	Régie - 1 fois par mois sur RDV
Coudoux	Prestataire SILIM	C2 - Bacs individuels	ISDnD de la Vautubière	SILIM - 1 fois par mois sur RDV
		C4 - Points de regroupement + Centre		
Eguilles	Prestataire SILIM	C6 - Centre historique	ISDnD de l'Arbois	SILIM - 1 fois par mois sur RDV
		C3 - Point de Regroupement		
		C2 - Individuel		
Fuveau	Prestataire SMN	C6 - Centre-ville	CET de la Malespine	SMN / EVOLIO- 4 fois par mois sur RDV
		C4 - Extérieur		
Gardanne	Prestataire SMN	C7 - Centre historique et centre-ville	CET de la Malespine	SMN / EVOLIO sur RDV - 2 fois par semaine
		C3 - Habitat vertical		
		C2 - Reste de la commune		
Gréasque	Régie	C6 - Centre	CET de la Malespine	Effectué par les Services Techniques de la Commune
		C3 - Points de regroupement centre		
		C2 - Points de regroupement		
Jouques	Régie	C6 - Centre	CT de Pertuis	SILIM - 1 fois par mois sur RDV
		C3 - Points de regroupement		
		C2 - Bacs individuels		
La Roque-d'Anthéron	Prestataire SILIM	C6 - Village	CT de Pertuis	SILIM - 1 fois par mois sur RDV
		C3 - Points de Regroupement		
		C2 - Individuel		
Lambesc	Prestataire SILIM	C6 - Centre-ville	CT d'Aix-en-Pce La Parade	SILIM - 1 fois par mois sur RDV
		C3 - Points de regroupement		
		C2 – Bacs individuels		
Le Puy-Sainte-Réparate	Prestataire SILIM	C6 - Centre-ville	CT de Pertuis	SILIM - 1 fois par mois sur RDV
		C3 - Points de regroupement		
		C2 - Bacs individuels		
Le Tholonet	Régie	C3	CT d'Aix-en-Pce La Parade	Régie – tous les lundis sur RDV
Les Pennes-Mirabeau	Régie	C7, C6	CT de Vitrolles	Régie sur RDV
		C3, C2		
Meyrargues	Régie	C6 - Centre-ville	CT de Pertuis	Effectué par les Services Techniques de la Commune
		C3 - Points de regroupement		
		C2 - Bacs individuels		
Meyreuil	Prestataire SMN	C3 - Points de regroupement	CET de la Malespine	SMN / EVOLIO - 2 fois par mois sur RDV
		C2 - Bacs individuels		

COMMUNE	Régie / Prestataire	Fréquence de collecte	Lieu de vidage principal	Collecte des encombrants en porte-à-porte
Mimet	Régie	C3 - points de regroupement	CET de la Malespine	1 fois par semaine sur RDV par les Services Techniques de la commune
		C2 - Bacs individuels		
Pertuis	Régie	C6 - Centre ancien	CT de Pertuis	Régie sur RDV
		C3 - Péri urbain (2 secteurs)		
		C2 - Individuel		
Peynier	Prestataire SMN	C6 - Centre village	CT de Rousset	Effectué par les Services Techniques de la Commune
		C3 - Extérieurs		
Peyrolles-en-Provence	Régie	C6 - centre ancien	CT de Pertuis	SILIM - 1 fois par mois sur RDV
		C2 - Individuel		
Puylobrier	Régie	C6 - Cœur de village	CT de Rousset	Régie - 1 fois par mois sur RDV
		C3 b - Extérieur		
		C2 - Campagne		
Rognes	Prestataire SILIM	C6 - Centre	CT de Pertuis	SILIM - 1 fois par mois sur RDV
		C3 - Points de regroupement		
		C2 - Bacs individuels		
Rousset	Régie	C6 - Cœur village	CT de Rousset	Effectué par les Services Techniques de la commune sur RDV 1 fois par mois
		C2 - Campagne (2 secteurs)		
Saint-Antonin-sur-Bayon	Régie	C2	CT de Rousset	Régie - 1 fois par trimestre sur RDV
Saint Cannat	Prestataire SILIM	C5 - Centre	CT d'Aix-en-Pce La Parade	SILIM - 1 fois par mois sur RDV
		C3 - Secteur Nord et Secteur sud		
Saint-Estève-Janson	Prestataire SILIM	C2 - Apport volontaire	ISDnD de l'Arbois	SILIM - 1 fois par mois sur RDV
		C2	CT de Pertuis	
Saint-Marc-Jaumegarde	Régie	C3	CT d'Aix-en-Pce La Parade	Régie - 1 fois par mois
Saint-Paul-Lez-Durance	Prestataire SILIM	C2 - Apport volontaire	ISDnD de l'Arbois	-
	Régie	C3	CT de Pertuis	
Simiane-Collongue	Prestataire SMN	C6 - Centre village	ISDnD de l'Arbois	SMN - 1 fois par mois sur RDV
		C3 - Point de regroupement		
		C2 - Individuel		
Trets	Régie	C3 - Lotissement / Périphériques	CT de Rousset	Régie - 1 fois par semaine sur RDV
Vauvenargues	Prestataire SILIM	C3 - Apport volontaire	ISDnD de l'Arbois	-
Venelles	Prestataire SILIM	C6 - Centre village	ISDnD de l'Arbois	SILIM - 1 fois par mois sur RDV
		C2 - Individuel		
Ventabren	Prestataire SILIM	C4 - centre village	ISDnD de la Vautubière	SILIM - 1 fois par mois sur RDV
		C3 - Points de Regroupement		
		C2 - Individuel		
Vitrolles	Prestataire COVED	C6 - Village et grands ensembles	CT de Vitrolles	COVED - 1 à 2 demi-journée par semaine sur RDV
		C3 - points de regroupement et petit vertical		
		C2 - pavillonnaire		

Les indicateurs techniques

Les résultats des collectes en porte-à-porte des déchets ménagers résiduels par habitant sont les suivants :

Communes	Ratio kg/hab/an (Population DGF)						Ratio kg/hab/an (Pop. INSEE)							
							pop. totale				pop. municipale			
	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2019	2020	2021	
Saint-Estève-Janson	352	370	405	382	372	374	371	341	363	406	416	457	446	
Gardanne					367	366	380	377	393	385	391	369	357	
Vitrolles	387	373	373	372	373	361	372	370	384	382	387	360	357	
Saint-Paul-lès-Durance	400	417	428	294	281	279	324	345	390	359	366	354	345	
Le Puy-Sainte-Réparate	399	357	353	340	348	340	348	366	375	365	371	369	344	
Pertuis	406	434	433	409	406	411	399	404	420	380	387	341	342	
Trets	413	352	345	346	358	347	341	329	342	334	339	340	340	
Cabriès	404	399	392	382	353	347	341	332	338	325	336	342	340	
Fuveau	349	332	358	346	345	326	353	338	353	340	346	333	337	
Aix-en-Provence	383	378	370	369	367	367	372	365	368	359	368	340	337	
Mimet	312	308	301	298	316	323	317	299	315	310	318	334	336	
Peynier	349	443	367	370	402	475	438	440	432	346	360	312	331	
Gréasque					376	370	388	395	414	393	399	343	329	
Venelles	346	351	353	357	360	359	352	343	361	353	360	357	328	
Les Pennes-Mirabeau	300	308	310	307	301	309	308	303	305	304	308	329	327	
Ventabren	261	283	280	289	285	313	286	283	293	289	297	303	316	
Peyrolles-en-Provence	347	325	304	310	311	299	306	285	306	304	309	310	316	
Bouc-Bel-Air	278	327	342	342	370	346	354	356	363	344	351	340	312	
Beaurecueil	332	369	362	354	335	298	303	307	336	313	341	348	307	
Rognes	324	322	293	307	309	315	312	299	303	286	294	314	305	
Meyrargues	298	334	358	370	352	346	337	353	359	327	332	334	304	
Saint-Antonin-sur-Bayon	607	349	342	345	329	290	317	292	323	291	298	321	301	
Puylobier	251	351	351	319	282	290	296	292	319	302	320	321	301	
Saint-Cannat	323	322	322	302	308	294	304	279	300	300	307	300	292	
Châteauneuf-le-Rouge	302	289	295	302	299	293	284	301	327	324	333	311	290	
Rousset	364	389	383	369	364	379	386	373	372	357	365	301	288	
Meyreuil	360	342	343	359	371	367	378	351	349	313	318	307	287	
La Roque-d'Anthéron	315	331	315	323	309	330	307	287	299	288	293	295	285	
Éguilles	295	272	266	279	288	286	287	317	328	311	317	287	278	
Coudoux	375	308	278	271	266	281	279	280	289	266	269	282	274	
Jouques	258	255	264	240	240	245	274	272	288	276	282	270	267	
Lambesc	319	322	323	302	309	299	304	288	280	272	279	277	264	
Simiane-Collongue	339	293	268	300	301	327	327	330	326	333	338	330	260	
Vauvenargues	222	265	242	243	216	222	242	245	251	248	252	249	254	
Le Tholonet	297	254	292	283	268	276	268	248	258	216	221	237	241	
Saint-Marc-Jaumegarde	253	254	289	279	272	276	266	248	261	211	219	237	238	
kg/habitant	361	358	354	351	354	350	354	349	356	345	352	334	327	

Communes	Tonnages Ordures Ménagères							
	2010	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Saint-Antonin-sur-Bayon	99	44	42	38	41	37	40	37
Saint-Estève-Janson	126	141	135	132	141	158	174	169
Beaurecueil	222	179	177	181	209	197	202	180
Vauvenargues	218	245	258	257	262	256	252	256
Saint-Marc-Jaumegarde	291	335	319	306	332	268	297	296
Saint-Paul-lès-Durance	417	296	310	312	335	313	308	304
Puyloubier	466	598	595	573	613	569	575	535
Le Tholonet	694	671	638	605	632	518	547	546
Châteauneuf-le-Rouge	651	645	629	672	730	720	694	668
Coudoux	1 282	994	999	1 013	1 063	996	1 062	1 017
Peynier	1 169	1 528	1 421	1 485	1 512	1 225	1 084	1 164
Meyrargues	1 072	1 325	1 288	1 339	1 364	1 244	1 269	1 168
Jouques	1 102	1 122	1 200	1 222	1 301	1 242	1 194	1 182
Gréasque	-	1 548	1 595	1 614	1 725	1 681	1 454	1 401
Rousset	1 582	1 824	1 829	1 802	1 812	1 756	1 458	1 406
Rognes	1 553	1 561	1 499	1 463	1 489	1 403	1 488	1 437
Mimet	1 430	1 507	1 477	1 405	1 483	1 466	1 498	1 462
Simiane-Collongue	2 059	1 821	1 821	1 858	1 851	1 880	1 847	1 482
La Roque-d'Anthéron	1 623	1 835	1 692	1 592	1 665	1 600	1 607	1 549
Peyrolles-en-Provence	1 532	1 459	1 546	1 426	1 551	1 557	1 585	1 619
Saint-Cannat	1 765	1 662	1 677	1 616	1 705	1 715	1 689	1 656
Meyreuil	1 855	1 981	2 025	1 912	1 917	1 763	1 741	1 666
Ventabren	1 328	1 540	1 427	1 471	1 587	1 589	1 655	1 719
Le Puy-Sainte-Réparate	2 116	1 884	1 913	2 037	2 115	2 092	2 111	1 976
Éguilles	2 314	2 222	2 219	2 475	2 560	2 461	2 252	2 208
Lambesc	2 813	2 885	2 909	2 794	2 752	2 699	2 675	2 589
Venelles	2 908	3 070	3 016	2 927	3 083	3 010	2 990	2 760
Cabriès	3 474	3 258	3 256	3 258	3 360	3 263	3 338	3 340
Fuveau	3 157	3 183	3 420	3 313	3 506	3 452	3 382	3 420
Trets	4 296	3 707	3 718	3 645	3 803	3 702	3 611	3 569
Bouc-Bel-Air	3 874	4 947	5 057	5 125	5 331	5 082	4 975	4 607
Pertuis	7 765	8 097	7 935	8 072	8 413	7 798	6 943	6 968
Les Pennes-Mirabeau	6 119	6 361	6 249	6 301	6 610	6 580	6 919	6 994
Gardanne	-	7 699	7 689	7 661	7 913	7 985	7 677	7 638
Vitrolles	14 680	12 780	12 989	12 834	13 245	13 107	11 997	11 817
Aix-en-Provence	57 163	54 480	53 941	53 247	53 853	52 618	48 460	48 152
TOTAL	133 215	139 434	138 909	137 982	141 864	138 000	131 052	128 957

Ces chiffres correspondent à la collecte des déchets ménagers résiduels, comptabilisant ainsi les déchets produits par les ménages mais également les déchets produits par l'activité économique (DAE) et qui peuvent être assimilés aux ordures ménagères.

Selon l'ADEME, ces déchets constituent environ 21,7 % des collectes. Ce pourcentage est difficilement applicable sur le tonnage constaté en 2020 et 2021 compte tenu de l'arrêt des collectes des DAE en Zone d'Activité Economique (ZAE), des gros producteurs en ZINTER et des contraintes sanitaires spécifiques depuis 2020.

Pour information, en 2021, le service de collecte d'ordures ménagères en apport volontaire représente 4 814 tonnes dont 73 % vidées à l'Arbois et 27 % transitant par les quais de transfert d'Aix-en-Provence La Parade (8 %), de Pertuis (6 %) et de Rousset (13 %).

6.3 LA COLLECTE SÉLECTIVE

Les services de collecte sélective en PAP et en PAV

COMMUNE	Service en porte-à-porte		Service en apport volontaire	
	Fréquence	Régie / Prestataire	Nb de colonnes tous flux confondus	Un PAV pour X habitants
Aix Cuques	C1 (Lundi)	Régie	537	513
Aix Fenouillères	C1 (Jeudi)	Régie		
Aix Granettes	C1 (Mardi)	Régie		
Aix Les Milles	C1 (Jeudi)	Régie		
Aix Les Milles-Durance	C1 (Jeudi)	Régie		
Aix Loubassanne	C1 (Mardi)	Régie		
Aix Luynes-Malouesses	C1 (Mercredi)	Régie		
Aix Pey Blanc	C1 (Lundi)	Régie		
Aix Pigonnet-Beauvalle	C1 (Mercredi)	Régie		
Aix Plateau Puyricard	C1 (Vendredi)	Régie		
Aix Pont de Béraud Bas	C1 (Lundi)	Régie		
Les Pinchinats	C1 (Vendredi)	Régie		
Aix Puyricard Village	C1 (Vendredi)	Régie		
Aix Rocher du Dragon	C1 (Mercredi)	Régie		
Aix Saint Donat-Les Couestes	C1 (Jeudi)	Régie		
Aix Saint Eutrope	C1 (Vendredi)	Régie		
Aix Val Saint André	C1 (Mardi)	Régie		
Bouc-Bel-Air	C1 collectif / C0,5 individuel (Mercredi)	SMN	59	370
Cabriès	C1 Collectif / C0,5 individuel (Samedi)	SMN	32	518
Châteauneuf-le-rouge	C1 collectif / C0,5 individuel (Mercredi)	Régie	17	192
Coudoux	C1 collectif / C0,5 individuel (Mercredi)	SILIM	20	285
Éguilles	C1 collectif / C0,5 individuel (Mercredi ou Jeudi)	SILIM	15	796
Fuveau	C1 collectif (Jeudi)	SMN	63	290
Gardanne	C1 (mercredi ou jeudi ou vendredi)	SMN	105	382
Jouques	C1 collectif / C0,5 individuel (Mercredi)	Régie	37	295
La Roque-d'Anthéron	C1 Collectif / C0,5 Individuel (Jeudi)	SILIM	40	247
Lambesc	C1 collectif / C0,5 individuel (Mercredi)	SILIM	50	408
Le Puy-Sainte-Réparate	C1 collectif / C0,5 individuel (Mardi)	SILIM	44	180
Le Tholonet	C1 (Lundi)	Régie	13	378
Les Pennes-Mirabeau	C1 (du lundi au samedi)	Régie	86	397
Meyrargues	C1 collectif / C0,5 individuel (Mardi)	Régie	42	167
Meyreuil	C1 collectif / C0,5 individuel (Mercredi)	SMN	21	362
Mimet	C1 Collectif / C0,5 Individuel (Jeudi)	Régie	30	272
Pertuis	C1 collectif / C0,5 individuel (Mercredi ou Jeudi)	Régie	103	425
Peyrolles-en-Provence	C1 collectif / C0,5 individuel (Mercredi)	Régie	28	285
Rognes	C1 Collectif / C0,5 Individuel (Jeudi)	SILIM	33	261
Rousset	C1 (Jeudi)	Régie	35	325
Saint-Cannat	C1 collectif / C0,5 individuel (Mercredi)	SILIM	40	258
Saint-Marc-Jaumegarde	C1 (Vendredi)	Régie	5	249
Simiane-Collongue	C1 Collectif / C0,5 individuel (Samedi)	SMN	22	438
Trets	C1 (mardi ou samedi)	Régie	56	284
Venelles	C1 collectif / C0,5 individuel (Mercredi ou Jeudi)	SILIM	35	365
Ventabren	C1 collectif / C0,5 individuel (Vendredi)	SILIM	28	388
Vitrolles	C1 (Mercredi et jeudi)	COVED	147	352
Beaurecueil			10	147
Gréasque			37	284
Peynier			29	270
Puylobier			22	162
Saint-Antonin-sur-Bayon			3	123
Saint-Estève-Janson			6	190
Saint-Paul-lès-Durance			28	88
Vauvenargues			12	168
PAYS D'AIX			1 890	378

Les services de collecte en porte-à-porte PAP

Sur l'ensemble des 36 communes membres, 12 sont collectées en régie soit 223 748 habitants (pop. municipale INSEE), ce qui représente 57 % de la population, selon la répartition géographique suivante:

La fréquence de collecte :

La collecte sélective est hebdomadaire ou tous les quinze jours. Elle est assurée généralement en substitution d'une collecte traditionnelle et réalisée par un véhicule dédié à ce type de collecte.

Sa mise en place nécessite une mise en harmonie de la collecte traditionnelle.

Les jours de collecte :

Du lundi au samedi sauf pour le 1^{er} mai et le 1^{er} janvier. Des aménagements sont cependant apportés dans certaines communes (25 décembre notamment).

L'exécution du service de collecte sélective en porte-à-porte :

La collecte est confiée à la régie (Aix-en-Provence, Châteauneuf-le-Rouge, Saint-Marc-Jaumegarde, Pertuis, ...) ou à des opérateurs privés par l'intermédiaire de marchés publics.

La collecte sélective en porte-à-porte des papiers et emballages ménagers



Carte des prestations exécutées au 31/12/2021

Historique de la montée en puissance de la collecte sélective en porte-à-porte

1999	Juin	Simiane-Collongue, Bouc-Bel-Air
	Septembre	Venelles
	Novembre	Aix-en-Provence : Hameau de Puyricard
2000	Janvier	Cabriès Calas
	Juin	Aix-en-Provence : Pignonnet-Beauvalle
	Octobre	Le Puy-Sainte-Réparate
	Novembre	Jouques
	Décembre	Meyrargues
2001	Mai	Saint-Marc-Jaumegarde
2002	Mars	Saint-Cannat
	Avril	Peyrolles-en-Provence
2003	Juin	Aix-en-Provence : Fenouillères, Cuques, Val Saint-André, Pont de Béraud
	Novembre	Châteauneuf-le-Rouge, Le Tholonet
2004	Avril	Aix-en-Provence : Saint Eutrope
	Mai	Aix-en-Provence : Saint Donat
	Juin	Aix-en-Provence : Loubassanne, Plateau Puyricard
	Septembre	Aix-en-Provence : Rocher du Dragon
	Octobre	Aix-en-Provence : Pey Blanc
	Novembre	Aix-en-Provence : Granettes
	Décembre	Aix-en-Provence : Les Milles
2005	Janvier	Aix-en-Provence : Luynes
	Mars	Aix-en-Provence : Malouesses
	Avril	Rognes
	Juin	Aix-en-Provence : Tour de Ville, La Roque-d'Anthéron
	Novembre	Les Pennes-Mirabeau
2006	Juin	Pertuis
2007	Février	Mimet
	Avril	Meyreuil
	Mai	Fuveau
	Juin	Lambesc
	Novembre	Rousset
2008	Septembre	Ventabren
	Novembre	Éguilles
	Décembre	Trets
2010	Octobre	Vitrolles
2011	Octobre	Coudoux
2014	Janvier	Gardanne (suite transfert)

Le périmètre desservi en porte-à-porte n'évoluera plus dans les années à venir. En effet, les secteurs considérés comme non desservis sont dus à la typologie d'habitat. Ce qui conduit à d'autres choix techniques pour développer le tri : ce sont les cas des hyper-centres, des secteurs d'habitat vertical ou de faible densité de population et sont inscrits dans le cadre de la mise en place de dispositifs d'apport volontaire.

Harmonisation de la collecte sélective en porte-à-porte

La collecte sélective s'effectue en mode Biflux pour toutes les communes du Territoire du Pays d'Aix. Le Territoire du Pays d'Aix a harmonisé son dispositif de collecte sélective en mode Biflux en porte-à-porte. L'ensemble des emballages ménagers recyclables et des papiers-journaux-revues magazines est déposé dans des bacs jaunes individuels ou collectifs.

Les bouteilles, pots et bocaux en verre doivent être déposés dans les colonnes d'apport volontaire.

Ce mode de collecte Biflux permet de simplifier le geste de tri et ainsi d'augmenter la qualité de service, d'améliorer les conditions de travail des agents de collecte, d'augmenter les performances de tri et de maîtriser les coûts de collecte.

Les services de collecte en points d'apport volontaire PAV

Les points d'apport volontaire ou de proximité nécessitent le déplacement des usagers pour déposer les déchets triés dans les colonnes appropriées. La collecte en apport volontaire est réalisée avec un camion grue dédié à ce type de collecte. Les fréquences de collecte sont adaptées en fonction du remplissage des colonnes.

Les prestations sont toutes gérées par des marchés publics et ont été réalisées de la façon suivante :

	Gisement	Collecte	Tri et conditionnement
PAV VERRE	Verre	SUEZ	Centre de tri SUEZ : - Jas de Rhodes, Les Pennes-Mirabeau - Les Arnavaux, Marseille
PAV BIFLUX	Emballages métalliques (acier, aluminium) Emballages en carton et briques alimentaires Bouteilles et flacons en plastique Papiers, Journaux, Revues, Magazines	SILIM	Centre de tri SUEZ : - Jas de Rhodes, Les Pennes-Mirabeau

Harmonisation de la collecte sélective en point d'apport volontaire

Depuis le 1^{er} juillet 2021, la collecte sélective s'effectue en mode Biflux pour toutes les colonnes d'emballages (hors verre) sur toutes les communes du Pays d'Aix.

Historique de l'évolution du parc de colonnes pour la collecte sélective en point d'apport volontaire

Année	VERRE	PAPIERS / JRM	BIFLUX	Total
2000	274	199	100	573
2005	403	371	320	1 094
2010	729	451	510	1 690
2015	939	434	577	1 950
2016	1 004	430	577	2 011
2017	1 074	425	571	2 070
2018	1 075	414	558	2 047
2019	1 087	404	561	2 052
2020	1 061	373	548	1 982
2021	1 041	-	849	1 890

NB : des colonnes ont été enlevées suite à l'arrêt des collectes par le service public des gros producteurs et dans le cadre de la généralisation du mode Biflux.

Bilan des évolutions 2021 du service de collecte sélective : basculement en mode Biflux en PAV et extension des consignes de tri des plastiques sur l'ensemble du territoire

L'Extension des Consignes de Tri (ECT) est depuis 2011 un projet national qui vise à simplifier le geste de tri en permettant aux habitants de trier tous leurs emballages ménagers en plastique. C'est un projet qui engage tous les acteurs : collectivités locales, opérateurs de la collecte et du tri, repreneurs, recycleurs et citoyens-consommateurs. Le cadre réglementaire de son déploiement a par ailleurs été précisé en 2015 au travers de la Loi de Transition Energétique pour la Croissance Verte (LTECV n°2015-992), puis en 2020 avec la Loi Anti-Gaspillage pour une Economie Circulaire (AGEC n°2020-105) : toutes deux prescrivant son déploiement sur le territoire national d'ici le 31 décembre 2022. L'objectif consiste à trier tous les plastiques y compris les films, ainsi que tous les pots et barquettes jusqu'alors considérés comme des refus de tri.

Pour rappel, dans le cadre de l'appel à projet national lancé par Eco-Emballages devenu CITEO, le Pays d'Aix a été retenu en 2011 et a organisé, pendant 2 ans, sur une partie de son territoire (les communes de Châteauneuf-le-Rouge, Trets, Mimet et Rousset), l'expérimentation de l'ECT pour les plastiques. Le bilan de cette phase expérimentale a fait ressortir principalement les points suivants : une satisfaction générale des habitants concernés pour la clarté des informations transmises et pour les moyens mis à disposition pour accompagner cette nouvelle consigne ; une augmentation du tonnage des recyclables collectés de + 14 % avec un apport supplémentaire de nouvelles résines en plastique de + 1 kg/hab/an. L'expérimentation a montré qu'en termes de collecte, l'adaptation des dispositifs actuels est relativement simple et qu'en termes de tri des évolutions techniques sont nécessaires à l'échelle nationale afin de permettre un déploiement progressif sur les Territoires métropolitains.

Depuis 2018, CITEO mène le plan de performance des territoires, un dispositif d'accompagnement des collectivités locales qui souhaitent étendre leurs consignes de tri à tous les emballages plastiques et améliorer leurs performances de recyclage à coûts maîtrisés. Dans le cadre de ce Plan, 5 phases d'appels à projets (AAP) successives ont été programmées jusqu'en 2022. Après les 3 premières phases qui permettent déjà à plus de 30 millions d'habitants de trier tous leurs emballages et qui ont permis l'adaptation et la modernisation de centres de tri, CITEO a lancé, le 30 novembre 2020, la quatrième phase des appels à projets pour laquelle **le Pays d'Aix a été lauréat**. De ce fait, le passage à l'extension des consignes de tri des plastiques a été généralisé à l'ensemble des habitants du Territoire.

Dans un même temps, il a été décidé de supprimer les colonnes pour le papier et de les remplacer par des colonnes Biflux afin de simplifier le geste de tri. Il s'agissait de faire évoluer le mode de tri des dispositifs d'apport volontaire (triflux) sur le mode simplifié Biflux, en cohérence avec les collectes de tri en porte-à-porte. Cette démarche a permis de faciliter la communication sur les gestes de tri en uniformisant les consignes quel que soit le mode de collecte utilisé par les administrés du Territoire.

Dès le **1^{er} juillet 2021**, l'ensemble des habitants du Territoire du Pays d'Aix a pu commencer à trier **tous les emballages et les papiers sans exception !**



Au niveau de la communication :

En juin 2021, la communication concernant le développement de l'extension des consignes de tri des plastiques et l'harmonisation des consignes de tri s'est déroulée en même temps sur l'ensemble des 36 communes.

Les étapes de la campagne ont été les suivantes :

- Courrier préalable aux maires des communes
- Distribution de près de 240 000 courriers d'information et de nouveaux guides du tri aux habitants du Territoire



- Animations sur les marchés de plusieurs communes (50 actions organisées environ 1 600 administrés rencontrés)



- Formation du personnel en régie et des prestataires de service
- Envoi des articles et visuels aux communes avec un fort taux de reprise dans les magazines municipaux ou site internet
- Point presse autour d'une action événementielle organisé sur le centre de tri le 29 juin 2021



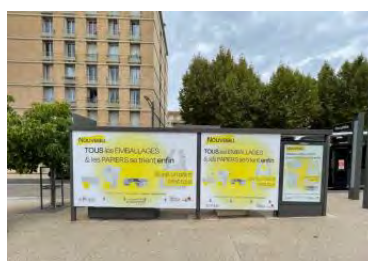
Article de presse sur La Provence suite au point presse

En septembre 2021, une nouvelle phase de communication avec un plan média adapté a été relancée.

- Presse locale : La Provence édition Aix/Pays d'Aix (1 grenier et 3 pleines pages)



- Habillage de 3 arrêts de bus sur Aix-en-Provence



- Affichage sur les arrières de bus du Territoire du Pays d'Aix (Aix-en-Provence, Vitrolles)



- Affichage panneaux publicitaires Clear Channel (120 x76, Grands panneaux 4mx3m)



- Bandeaux publicitaires site internet :
 - La Provence (bilan 372 687 impressions et 1 770 clics),



- Le Bon Coin (bilan 676 410 impressions et 2 055 clics)



Ce sont les habitants d'Aix-en-Provence, Cabriès et Les Pennes-Mirabeau qui ont le plus réagi avec les messages

- SMS géociblés : SFR (12 264 messages distribués) et Orange (11 011 messages distribués)

Les performances par acteur sont bonnes en termes de taux de clic et sont de 4,87% pour SFR et de 4,66% pour Orange (les moyennes marché en terme de taux de clic sont autour de 5%-10%)

- Distribution d'outils promotionnels (étui à pain et boîtes à pizza) aux couleurs de la campagne (180 établissements concernés)



- Habillage de nouvelles colonnes décorables



- Radio diffusion de message sur France Bleu Provence (47 messages de 30 secondes)

radiofrance publicita **RAPPORT DE DIFFUSION**
 METROPOLE AIR MARSEILLE PROVENCE
 EXTENSION DE TRAVAIL 4844
 ANSA
 TB PROVENCE
 ETAT GLOBAL

Bon de commande confirmé					Diffusion réalisée							
Mat	Jour	Heure	Tarif négocié	TYPE	Mat	Jour	Heure	Tarif négocié	TYPE	STAT	Chaine	ANSA
P	15-sep-21	06:30-09:00	255	30	P	15-sep-21	06:30-09:00	255	30	OK		
P	15-sep-21	09:30-10:00	180	30	P	15-sep-21	09:30-10:00	180	30	OK		
P	15-sep-21	18:00-18:30	98	30	P	15-sep-21	18:00-18:30	98	30	OK		
P	15-sep-21	06:30-09:00	255	30	P	15-sep-21	06:30-09:00	255	30	OK		
P	15-sep-21	09:30-10:00	180	30	P	15-sep-21	09:30-10:00	180	30	OK		
P	15-sep-21	18:00-18:30	98	30	P	15-sep-21	18:00-18:30	98	30	OK		
P	15-sep-21	06:30-09:00	255	30	P	15-sep-21	06:30-09:00	255	30	OK		
P	15-sep-21	09:30-10:00	180	30	P	15-sep-21	09:30-10:00	180	30	OK		
P	15-sep-21	18:00-18:30	98	30	P	15-sep-21	18:00-18:30	98	30	OK		
P	15-sep-21	06:30-09:00	255	30	P	15-sep-21	06:30-09:00	255	30	OK		
P	15-sep-21	09:30-10:00	180	30	P	15-sep-21	09:30-10:00	180	30	OK		
P	15-sep-21	18:00-18:30	98	30	P	15-sep-21	18:00-18:30	98	30	OK		
P	15-sep-21	06:30-09:00	255	30	P	15-sep-21	06:30-09:00	255	30	OK		
P	15-sep-21	09:30-10:00	180	30	P	15-sep-21	09:30-10:00	180	30	OK		
P	15-sep-21	18:00-18:30	98	30	P	15-sep-21	18:00-18:30	98	30	OK		



En fin d'année, une campagne de consolidation avant les fêtes de Noël, avec radio/insertion/digital



Au niveau opérationnel :

- Plus de 3 000 bacs collectifs ont été mis en place pour mettre à niveau le parc de bacs collectifs (ajout ou remplacement en volume des bacs existants (660 litres remplacés par des 770 litres) ce qui représente 565 000 litres supplémentaires (+ 14,75 %).
- Plus de 1 200 bacs individuels ont été mis en place (essentiellement du remplacement 120 litres en 240 litres) pour mettre à niveau le parc de bacs individuels.
- Environ 7 000 autocollants ont été apposés sur les bacs collectifs.



- 113 colonnes enterrées et semi enterrées ont été mises à niveau par le remplacement des capots bleus par des capots jaunes (31 colonnes), par le remplacement des lettrages (66 colonnes SULO) et par le remplacement des bandeaux bleus par des bandeaux jaunes (16 colonnes ASTECH).



- 162 colonnes aériennes CITEC ont été mises à jour par le remplacement des plastrons bleus par des plastrons jaunes par une colorisation à la peinture (environ 700 plastrons).



- 205 colonnes TEMACO vont être remplacées par des colonnes décorables ASTECH
- Environ 1 200 autocollants ont été apposés sur les colonnes Biflux et Verre pour la mise à niveau de la signalétique et près de 280 sur les colonnes bleues provisoires

TOUS les EMBALLAGES & les PAPIERS se trient

plastique, carton, métal, papier > tous au même endroit

Jaune, un point c'est tout

Les intrus qui ne se recyclent pas, se jettent dans votre poubelle ou à apporter en déchèterie

www.paysd'air.fr

04 42 41 41 00

CITEC

NIS NIMÈGE PROUVENCE

PAYS D'AIR

TOUS les pots, bouteilles et bocaux en verre se trient



Bientôt, je serai jaune

J'accepte DÉJÀ
tous les emballages
et le papier.

Merci

Jaune, un point
c'est tout



L'ensemble des moyens déployés par le Pôle Services à la Population a permis une augmentation des tonnages des emballages de 10% sur la fin d'année 2021 et une amélioration du taux de refus.

Le tri et la valorisation des produits
(cf. p 18 présent rapport)

6.4 LE PARTENAIRE FINANCIER

La mise en œuvre des actions qui concourent à l'atteinte des objectifs réglementaires est accompagnée par les partenaires financiers aussi bien pour les opérations d'investissements structurants que pour les services à la population.

Dans le cadre de différents projets, la collectivité perçoit des recettes concernant la valorisation matière.



Le principe de l'organisme agréé par l'État CITEO, suite à la fusion en 2017 d'Eco-Emballages et d'Ecofolio, consiste à prélever de l'argent aux émetteurs ou producteurs de déchets (emballages, imprimés gratuits). Les sommes ainsi prélevées sont reversées sous forme de soutiens aux collectivités ayant signé un contrat, assurant ainsi la reprise des matériaux en filière de valorisation.

- Pour les Emballages ménagers :

La société CITEO (ex Eco-Emballages), agréée par l'État, garantit des soutiens à la tonne triée des emballages. Depuis la signature du contrat pour l'action à la performance (CAP), établi avec l'association des maires de France (AMF), en 2018, le barème F est utilisé dans les calculs. La Métropole a fait le choix d'une reprise des matériaux par les filières industrielles à savoir pour le verre OI France, pour le plastique VALORPLAST, pour le papier/carton REVIPAC, pour l'acier ARCELOR, pour l'aluminium AFFIMET REGEAL et pour le flux développement CITEO.

Ce contrat est basé sur la notion de performance, intégrant également les soutiens à la communication. Les aides financières globalement versées à la Métropole Aix-Marseille-Provence, sont redistribuées aux six Territoire dont celui du Pays d'Aix sur la base des déclarations trimestrielles d'activité (DTA) des produits acceptés par les filières.

- Pour les Papiers graphiques :

La société CITEO (ex EcoFolio), agréée par l'État, signataire d'une convention de partenariat avec la Métropole-Aix-Marseille-Provence, permet aux émetteurs d'imprimés papiers gratuits (annuaires, prospectus, presse gratuite d'annonces) de financer le recyclage de leurs produits. Ce financement se fait en versant une contribution pour tous les imprimés gratuits distribués, ce qui contribue à compenser la charge du coût de collecte et de traitement supportée par la collectivité.

6.5 LES INDICATEURS TECHNIQUES

La collecte en points d'apport volontaire

Les tableaux suivants présentent les tonnages collectés par type de flux et les performances de collecte en fonction de la population au 1^{er} janvier 2021.

Les résultats pour le flux VERRE ont été les suivants :

En 2021, 9 260 tonnes de Verre ont été collectées et sont en progression de + 2,8 % par rapport à 2020. Le tableau suivant donne les résultats par communes en 2021 ainsi que les résultats des 5 dernières années (cf. tableau VERRE PAV p. 63).

Le ratio 2021 de 23,5 kg/hab/an (pop. municipale INSEE), est en progression par rapport aux années précédentes.

Le projet d'optimisation du verre mené depuis plusieurs années et le basculement du mode TRIFLUX en mode BIFLUX, ont permis une appropriation par les habitants, des bons gestes du tri du fait d'une meilleure proximité des équipements.

Les résultats pour le flux BIFLUX (EMR et PAPIERS JRM en mélange) ont été les suivants :

En 2021, 3 530 tonnes de BIFLUX ont été collectées dans les colonnes d'apport volontaire dont 648 tonnes de Papiers JRM. Les tonnages sont en légère diminution de -1,7 % par rapport à 2020 du fait du basculement au mode Biflux pour tous les PAV en juillet 2021. Le tableau suivant donne les résultats par communes en 2021 ainsi que les résultats des 5 dernières années (cf. tableau BIFLUX PAV p. 64).

Le ratio 2021 est de 9 kg/hab/an (pop. INSEE), cette valeur est stable par rapport à l'année 2020.

Les pourcentages de refus de tri pour les PAV ont été cette année de :

- 0 % pour le Verre
- 15,66 % pour le BIFLUX

Ils représentent pour la composition du gisement 2021, un taux de 12,31 % (avec Verre).

Les résultats pour le flux PAPIERS JRM ne sont pas présentés car le flux n'est plus collecté seul depuis le 1^{er} juillet 2021. Cependant, 648 tonnes de Papiers JRM ont été collecté en mode Triflux de janvier à juin 2021. Ce tonnage a été pris en compte dans les tonnages BIFLUX.

Flux VERRE en Point d'Apport Volontaire (PAV)

FLUX VERRE	Population municipale 2021 (INSEE 2018)	Nombre Colonnes	Tonnage	Tonne / Colonne	Ratio kg/hab/an (pop INSEE)
Saint-Antonin-sur-Bayon	123	1	9	9	72,7
Vauvenargues	1 007	6	48	8	47,4
Saint-Marc-Jaumegarde	1 243	5	58	12	46,9
Beaurecueil	586	4	27	7	45,7
Puylobier	1 779	11	75	7	42,3
Saint-Estève-Janson	380	2	15	8	40,6
Venelles	8 406	23	339	15	40,3
Châteauneuf-le-Rouge	2 307	12	91	8	39,6
Saint-Paul-lès-Durance	880	10	35	3	39,5
Ventabren	5 433	14	209	15	38,4
Saint-Cannat	5 678	22	212	10	37,4
Le Puy-Sainte-Réparate	5 744	32	211	7	36,6
Le Tholonet	2 267	6	83	14	36,4
Rognes	4 706	18	166	9	35,3
Gréasque	4 253	15	149	10	35,0
Peynier	3 513	13	118	9	33,6
Éguilles	7 957	10	240	24	30,2
Jouques	4 423	15	128	9	28,9
Cabriès	9 834	19	273	14	27,7
Lambesc	9 799	24	271	11	27,6
Bouc-Bel-Air	14 784	40	406	10	27,5
Coudoux	3 710	13	100	8	27,0
Rousset	4 881	15	130	9	26,6
Meyreuil	5 796	16	150	9	26,0
Meyrargues	3 840	23	98	4	25,5
Mimet	4 348	16	107	7	24,5
Peyrolles-en-Provence	5 125	18	124	7	24,2
Fuveau	10 157	35	239	7	23,6
Trets	10 500	37	247	7	23,5
Simiane-Collongue	5 699	13	133	10	23,3
Pertuis	20 397	48	442	9	21,7
Aix-en-Provence	143 097	279	2 969	11	20,7
La Roque-d'Anthéron	5 441	22	108	5	19,9
Gardanne	21 376	56	407	7	19,1
Les Pennes-Mirabeau	21 411	54	404	7	18,9
Vitrolles	33 101	94	439	5	13,3
TOTAUX	393 981	1 041	9 260	9	23,5
VERRE PAV	2017	2018	2019	2020	2021
Tonnes	7327,6	7 909	8369,0	9 005	9 260
kg/hab/an (pop INSEE)	18,5	19,9	21,4	23,0	23,5

Flux BIFLUX en Point d'Apport Volontaire (PAV)

FLUX BIFLUX	Population municipale 2021 (INSEE 2018)	Nombre Colonnes	Tonnage	Tonne / Colonne	Ratio kg/hab/an (pop INSEE)
Saint-Estève-Janson	380	4	17	4,3	45,3
Saint-Antonin-sur-Bayon	123	2	6	2,8	44,9
Vauvenargues	1 007	6	42	7,0	41,8
Beaurecueil	586	6	21	3,5	35,4
Saint-Paul-lès-Durance	880	18	29	1,6	32,7
Peynier	3 513	16	100	6,3	28,6
Gréasque	4 253	22	120	5,5	28,3
Puylobier	1 779	11	42	3,9	23,8
Jouques	4 423	22	70	3,2	15,7
Rousset	4 881	20	74	3,7	15,3
Le Tholonet	2 267	7	33	4,8	14,7
Rognes	4 706	15	65	4,3	13,8
Ventabren	5 433	14	68	4,8	12,5
Lambesc	9 799	26	111	4,3	11,3
Fuveau	10 157	28	111	3,9	10,9
Meyrargues	3 840	19	42	2,2	10,8
Trets	10 500	19	107	5,6	10,2
Le Puy-Sainte-Réparate	5 744	12	56	4,7	9,8
Pertuis	20 397	55	191	3,5	9,4
Aix-en-Provence	143 097	258	1 285	5,0	9,0
Saint-Cannat	5 678	18	51	2,8	8,9
Mimet	4 348	14	37	2,7	8,6
La Roque-d'Anthéron	5 441	18	45	2,5	8,3
Gardanne	21 376	49	162	3,3	7,6
Châteauneuf-le-Rouge	2 307	5	17	3,4	7,3
Coudoux	3 710	7	25	3,5	6,6
Simiane-Collongue	5 699	9	37	4,1	6,5
Venelles	8 406	12	50	4,2	6,0
Cabriès	9 834	13	57	4,4	5,8
Peyrolles-en-Provence	5 125	10	29	2,9	5,6
Éguilles	7 957	5	43	8,7	5,5
Vitrolles	33 101	53	179	3,4	5,4
Bouc-Bel-Air	14 784	19	77	4,0	5,2
Les Pennes-Mirabeau	21 411	32	109	3,4	5,1
Meyreuil	5 796	5	22	4,4	3,8
Saint-Marc-Jaumegarde	1 243	-	-		
TOTAUX	393 981	849	3 530	4,2	9,0
BIFLUX PAV	2017	2018	2019	2020	2021
Tonnes	1719	1 792	1 891	2 011	3 530
kg/hab/an	4	4,5	4,8	5,1	9,0

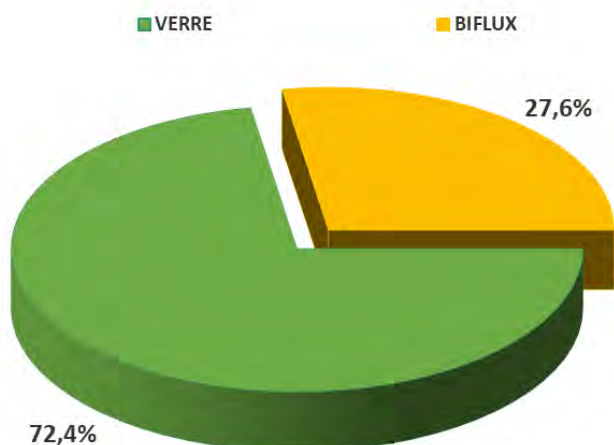
Récapitulatif des tonnages et ratios des flux collectés en apport volontaire

Le tableau suivant donne les résultats de ces dernières années

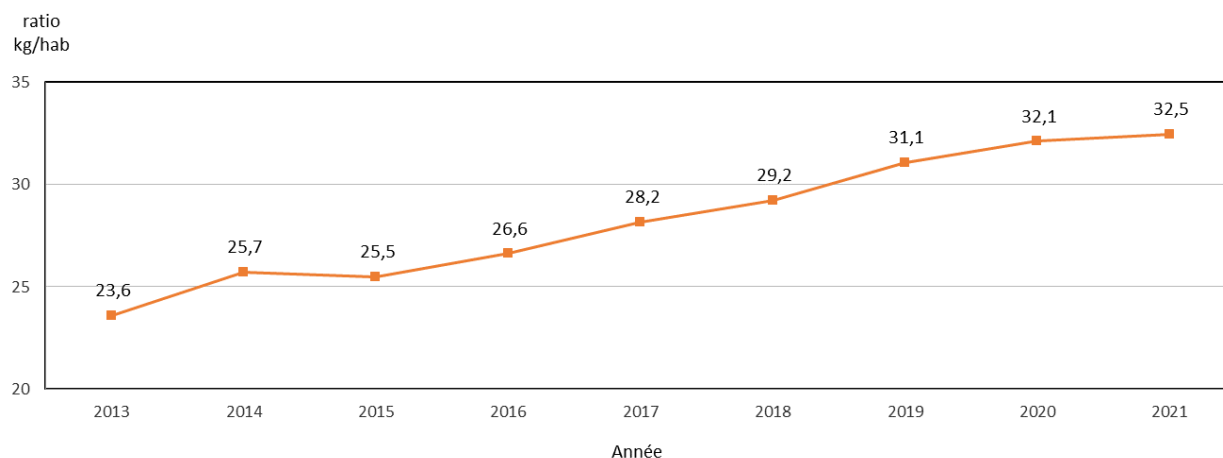
		2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
VERRE	Tonnage	4 975	5 215	5 734	5 874	6 347	7 328	7 909	8 369	9 005	9 260
PAPIERS JRM	Tonnage	2 698	2 461	2 642	2 444	2 378	2 097	1 929	1 924	1 579	-
BIFLUX	Tonnage	1 379	1 497	1 631	1 659	1 727	1 719	1 792	1 891	2 011	3 530
VERRE	Ratio kg/hab/an*	13,7	13,4	14,7	15,0	16,2	18,5	19,9	21,4	23,0	23,5
PAPIERS JRM	Ratio kg/hab/an*	7,4	6,3	6,8	6,2	6,1	5,3	4,8	4,9	4,0	-
BIFLUX	Ratio kg/hab/an*	3,8	3,9	4,2	4,2	4,4	4,3	4,5	4,8	5,1	9,0
Total matière (tonnes)		9 052	9 173	10 007	9 977	10 452	11 143	11 630	12 184	12 595	12 790
Ratio kg/hab/an*		24,9	23,6	25,7	25,5	26,6	28,2	29,2	31,1	32,1	32,5

*Population municipale INSEE

Dispositif PAV - Parts représentatives des matériaux collectés sur l'année 2021 (en tonne)



Dispositif PAV - Matières collectées en kg/hab/an (pop. INSEE)



Résultat consolidé PAV par commune

Commune	VERRE	BIFLUX	TOTAL	Population municipale 2021 INSEE 2018	Ratio kg/hab/an
Saint-Antonin-sur-Bayon	9	6	14	123	117,6
Vauvenargues	48	42	90	1 007	89,2
Saint-Estève-Janson	15	17	33	380	85,9
Beaurecueil	27	21	47	586	81,1
Saint-Paul-lès-Durance	35	29	64	880	72,3
Puyloubier	75	42	118	1 779	66,1
Gréasque	149	120	269	4 253	63,3
Peynier	118	100	218	3 513	62,2
Le Tholonet	83	33	116	2 267	51,1
Ventabren	209	68	277	5 433	50,9
Rognes	166	65	231	4 706	49,1
Saint-Marc-Jaumegarde	58	-	58	1 243	46,9
Châteauneuf-le-Rouge	91	17	108	2 307	46,9
Le Puy-Sainte-Réparate	211	56	267	5 744	46,4
Venelles	339	50	389	8 406	46,3
Saint-Cannat	212	51	263	5 678	46,3
Jouques	128	70	198	4 423	44,7
Rousset	130	74	204	4 881	41,9
Lambesc	271	111	382	9 799	38,9
Meyrargues	98	42	140	3 840	36,3
Éguilles	240	43	284	7 957	35,6
Fuveau	239	111	350	10 157	34,5
Trets	247	107	354	10 500	33,7
Cabriès	273	57	330	9 834	33,6
Coudoux	100	25	125	3 710	33,6
Mimet	107	37	144	4 348	33,1
Bouc-Bel-Air	406	77	483	14 784	32,7
Pertuis	442	191	633	20 397	31,0
Simiane-Collongue	133	37	170	5 699	29,8
Peyrolles-en-Provence	124	29	153	5 125	29,8
Aix-en-Provence	2 969	1 285	4 254	143 097	29,7
Meyreuil	150	22	172	5 796	29,7
La Roque-d'Anthéron	108	45	153	5 441	28,1
Gardanne	407	162	569	21 376	26,6
Les Pennes-Mirabeau	404	109	513	21 411	24,0
Vitrolles	439	179	618	33 101	18,7
TOTAUX	9 260	3 530	12 790	393 981	32,5

En 2021, sur **12 790 tonnes collectées** par apport volontaire, **12 573 tonnes ont été valorisées et expédiées** en Filière. Parmi les 3 530 tonnes de Biflux collectées en apport volontaire, peuvent être différenciées 2 882 tonnes d'EMR/Biflux et 648 tonnes de Papiers JRM Triflux.

La collecte en porte-à-porte

Secteur de collecte sélective en Porte-à-Porte	Habitants trieurs population municipale 2021 INSEE 2018	Tonnage BIFLUX	Tonnage VERRE
Aix-en-Provence *	94 710	3 356	73
Bouc-Bel-Air	14 784	610	
Cabriès	9 834	391	
Châteauneuf-le-Rouge	2 307	102	
Coudoux	3 710	120	
Éguilles *	7 856	261	
Fuveau *	6 869	287	
Gardanne *	10 740	582	
Jouques	4 423	84	
La Roque-d'Anthéron	5 441	110	
Lambesc *	3 624	227	
Le Puy-Sainte-Réparate	5 744	170	
Le Tholonet	2 267	96	
Les Pennes-Mirabeau	21 411	880	
Meyrargues	3 840	99	
Meyreuil	5 796	256	
Mimet *	2 590	134	
Pertuis	20 397	563	
Peyrolles-en-Provence	5 125	130	
Rognes	4 706	89	
Rousset	4 881	150	
Saint-Cannat	5 678	210	
Saint-Marc-Jaumegarde	1 243	56	
Simiane-Collongue	5 699	225	
Trets	10 500	306	
Venelles	8 406	351	
Ventabren	5 433	179	
Vitrolles *	16 000	899	
TOTAL	294 014	10 922	73
	Total Collecté (t)	10 995	
	Refus Hors Verre	22,03%	
	Valorisé (t) sans Verre	8 663	

*pour ces communes, une partie de la population est collectée en PAP

En 2021, sur les **10 995 tonnes** collectées en porte-à-porte (10 922 tonnes de BIFLUX et 73 tonnes de VERRE collectées en hyper-centre d'Aix-en-Provence), **8 663 tonnes** ont été valorisées et expédiées en Filières (dont 874 tonnes de stock).

Parmi les **10 922 tonnes BIFLUX** collectées en porte-à-porte, peuvent être différenciées 7 695 tonnes d'EMR et 3 227 tonnes de Papiers JRM.

Résultat consolidé de la collecte sélective (PAV et PAP)

Commune	Population municipale 2021 INSEE 2018	PAV		PAP		Total CS	Ratio kg/hab/an (pop INSEE)
		VERRE	BIFLUX	VERRE	BIFLUX		
Saint-Antonin-sur-Bayon	123	9	6	-		14	117,6
Le Tholonet	2 267	83	33	-	96	212	93,4
Saint-Marc-Jaumegarde	1 243	58	-	-	56	114	92,0
Châteauneuf-le-Rouge	2 307	91	17	-	102	210	90,9
Vauvenargues	1 007	48	42	-		90	89,2
Venelles	8 406	339	50	-	351	740	88,0
Saint-Estève-Janson	380	15	17	-		33	85,9
Ventabren	5 433	209	68	-	179	456	83,9
Saint-Cannat	5 678	212	51	-	210	473	83,2
Beaurecueil	586	27	21	-		47	81,1
Le Puy-Sainte-Réparate	5 744	211	56	-	170	436	75,9
Bouc-Bel-Air	14 784	406	77	-	610	1 093	73,9
Meyreuil	5 796	150	22	-	256	428	73,9
Cabriès	9 834	273	57	-	391	721	73,3
Rousset	4 881	130	74	-	150	355	72,6
Saint-Paul-lès-Durance	880	35	29	-		64	72,3
Simiane-Collongue	5 699	133	37	-	225	395	69,3
Éguilles	7 957	240	43	-	261	545	68,5
Rognes	4 706	166	65	-	89	320	68,1
Puyloubier	1 779	75	42	-		118	66,1
Coudoux	3 710	100	25	-	120	244	65,9
Les Pennes-Mirabeau	21 411	404	109	-	880	1 393	65,1
Mimet	4 348	107	37	-	134	278	63,9
Jouques	4 423	128	70	-	84	282	63,7
Gréasque	4 253	149	120	-		269	63,3
Trets	10 500	247	107	-	306	659	62,8
Fuveau	10 157	239	111	-	287	637	62,8
Peynier	3 513	118	100	-		218	62,2
Lambesc	9 799	271	111	-	227	608	62,1
Meyrargues	3 840	98	42	-	99	239	62,1
Pertuis	20 397	442	191	-	563	1 196	58,6
Peyrolles-en-Provence	5 125	124	29	-	130	283	55,2
Gardanne	21 376	407	162	-	582	1 151	53,9
Aix-en-Provence	143 097	2 969	1 285	73	3 356	7 683	53,7
La Roque-d'Anthéron	5 441	108	45	-	110	264	48,4
Vitrolles	33 101	439	179	-	899	1 517	45,8
TOTAUX	393 981	9 260	3 530	73	10 922	23 785	60,4
		12 790		10 995			

En 2021, le système global de collecte sélective mis en place sur le Territoire du Pays d'Aix a permis de collecter **23 785 tonnes** (60,4 kg/hab/an) parmi lesquelles **21 236 tonnes** ont été valorisées et expédiées (53,9 kg/hab/an).

Par matériau, l'évolution entre les années 2020 et 2021 se décline de la manière suivante :

Emballages : + 16,3 % Verre : + 2,6 %

Performances par matériau

	VERRE	BIFLUX	TOTAL
Tonnages collectés en porte-à-porte	73	10 922	10 995
Ratio kg/hab/an*	0,2	27,7	27,9
Taux de refus	0 %	22,03%	21,88 %
Tonnages collectés en point d' apport volontaire	9 260	3 530	12 790
Ratio kg/hab/an*	23,5	9,0	32,5
Taux de refus	0 %	15,66%	4,22 %
TOTAL tonnages collectés	9 333	14 452	23 785
Ratio kg/hab/an*	23,7	36,7	60,4
Taux de refus	0 %	20,47%	12,31 %

*Population municipale INSEE

Soutien à la Ligue contre le cancer

Chaque année la Communauté du Pays d'Aix apporte son soutien financier à la Ligue contre le cancer en versant 3,05 € par tonne de verre collectée sur le territoire.

En 2021, grâce au geste du tri des habitants, ce sont **28 032 €** qui ont été versés à cet organisme pour l'aider à la recherche et aux malades.

Depuis 2003, le Pays d'Aix verse 3,05 € pour chaque tonne collectée à la Ligue contre le cancer. Ainsi, plus de 393 000 € lui ont été versés en l'espace de 19 ans.

6.6 LES SERVICES DE LA COLLECTE SÉPARATIVE

La collecte des papiers de bureaux des services du Territoire

La collecte des papiers de bureau, lancée depuis 2007 par la Direction des Collectes est réalisée auprès de 400 postes de travail. Cette opération a pour objectif de développer un comportement éco-citoyen auprès des agents. Ce service effectué en régie, a été mis en place sur les sites accessibles à la collecte à savoir le Carré de Lenfant, le Quatuor, le Décisium, Boades, Cours Sextius, le CFA et les pôles de proximité. En 2021, la quantité annuelle est de **27,51 tonnes**.

La collecte des cartons des commerçants des centres villes

La collecte des cartons rencontre beaucoup de succès auprès des commerçants qui se sont volontairement engagés à travers la signature d'une charte dans les centres villes :

- à Aix-en-Provence, plus de 1 000 commerçants adhérents qui bénéficient de ce service,
- à Pertuis, 201 commerçants et artisans concernés par cette opération,
- de Trets, 45 commerçants concernés,
- de Châteauneuf-le-Rouge, 10 commerçants concernés,
- des Pennes-Mirabeau, 60 commerçants participent à cette opération,
- de Gardanne 32 magasins en centre-ville.



Une organisation en régie a été nécessaire, à moyen constant, pour redéployer du personnel dédié à l'opération. Au total, ce sont près de 526 tonnes de cartons collectées avec un véhicule électrique pour Aix-en-Provence, de 9 tonnes pour les Pennes-Mirabeau et de 75 tonnes pour Gardanne. Au total, environ **610 tonnes** ont été collectées pour être valorisées dans la filière carton.

Les tonnages collectés sur Trets (17 tonnes), Châteauneuf-le-Rouge (7 tonnes) et Pertuis (NC) transitent par les déchèteries avant d'être valorisés.

La collecte des sapins de Noël



Le Territoire du Pays d'Aix a souhaité offrir une seconde vie aux sapins de Noël. Au total, 85 emplacements, répartis sur l'ensemble de la commune d'Aix-en-Provence, ont permis aux habitants de déposer leurs sapins de Noël du 29 décembre 2020 au 17 janvier 2021.

Plus de **31 tonnes** de sapins, soit **5 960 sapins**, ont été collectées et transformées en compost.

La collecte des encombrants en porte-à-porte

La collecte des encombrants en porte-à-porte transite par les déchèteries à l'exception des **1 625 tonnes** collectées sur Aix-en-Provence, Saint-Marc-Jaumegarde et Vauvenargues et valorisées.

La collecte des textiles usagés

Le développement de la collecte des textiles usagés auprès des communes concernées dans le cadre d'un appel à projet.

Afin de favoriser la réutilisation des textiles issus des ménages sur le territoire du Pays d'Aix, un appel à projet métropolitain a été lancé en 2018 pour développer l'implantation des bornes d'apport volontaire, récupérer, trier et valoriser ces textiles. L'opérateur retenu dans le cadre de l'appel à projet est Provence TLC dont le centre de tri des textiles est situé sur la commune de Vitrolles.

Actuellement, ce sont 146 bornes textiles (sur 128 emplacements) qui sont déployés sur 31 communes du Territoire dont 19 déchèteries. La poursuite du développement s'échelonne sur l'année 2022 sur les autres communes le souhaitant.

Le dispositif mis en place dans le cadre de l'appel à projet vient compléter les organisations existantes localement. En effet, ce projet a une dimension sociale et solidaire importante permettant un travail en partenariat avec le tissu associatif existant.

Au total, le réseau de bornes textiles déployé a permis de collecter **686 tonnes sur l'année 2021**, soit une augmentation de 31,8 % par rapport à 2020. Les quantités collectées sont importantes, le ratio moyen pour le dispositif avec Provence TLC est de 1,8 kg/hab. desservi. L'ensemble de ces tonnages est trié en plusieurs catégories en vue d'un réemploi sous forme d'habits (70 %), d'une valorisation sous forme de chiffons d'essuyage (15 %), d'une transformation en feutrine pour servir d'isolation (13 %), ou encore d'une valorisation énergétique (2 %).

Leur gestion est considérée comme une action de prévention des déchets.

La société Re Fashion (ex Eco TLC), agréée par l'État, signataire d'une convention avec la Métropole-Aix-Marseille-Provence, permet aux producteurs de textiles-linge-chaussures (TLC) de financer les filières de valorisation de cette branche. Le financement se fait en versant aux collectivités territoriales des soutiens annuels au titre des actions de communication réalisées pour sensibiliser les citoyens au tri des textiles d'habillement, de linge de maison et de chaussures.

Aux termes de l'article L. 541-10-3 du Code de l'Environnement, toutes les personnes physiques ou morales qui mettent sur le marché français à titre professionnel des TLC neufs destinés aux ménages sont tenues de contribuer ou de pourvoir au recyclage et au traitement des déchets issus de ces produits. Afin de pouvoir répondre à cette obligation, Eco TLC a été créée le 5 décembre 2008 et agréée par Arrêté Interministériel du 3 avril 2014 pour la période allant du 1^{er} janvier 2014 jusqu'au 31 décembre 2019, pour d'une part, percevoir les contributions de ses adhérents pour le recyclage et le traitement des déchets issus des produits TLC neufs destinés aux ménages et, d'autre part, verser des soutiens aux Opérateurs de Tri et aux Collectivités Territoriales. Par Arrêté Interministériel du 20 décembre 2019, l'agrément d'Eco TLC a été renouvelé jusqu'au 31 décembre 2022. Par délibération n° TCM 026-8251/20/BM du 31 juillet 2020, la convention type a été approuvée entre la Métropole Aix-Marseille Provence et l'Eco-organisme.

Bilan des tonnages des textiles collectés dans le cadre de l'appel à projet

Communes concernées		Nombre de colonnes	Nombre d'emplacements	Quantité collectée en 2021 en tonnes
Aix-en-Provence	Déchèterie	2	1	25,3
Bouc-Bel-Air	Déchèterie	8	7	39,3
Coudoux		3	2	15,0
Éguilles	Déchèterie	1	1	2,7
Fuveau		6	5	35,4
Gardanne	Déchèterie	13	12	54,5
Gréasque		2	2	14,1
Jouques		3	3	12,1
La Roque-d'Anthéron	Déchèterie	4	4	12,3
Lambesc	Déchèterie	8	7	42,6
Le Puy-Sainte-Réparate	Déchèterie	1	1	5,2
Le Tholonet		1	1	10,8
Les Pennes-Mirabeau	Déchèterie	4	4	18,5
Meyrargues	Déchèterie	4	3	14,5
Meyreuil	Déchèterie	7	5	37,7
Mimet		1	1	1,2
Pertuis	Déchèterie	13	12	74,1
Peynier		2	2	11,1
Peyrolles-en-Provence	Déchèterie	5	4	24,8
Puylobier	Déchèterie	3	3	7,2
Rousset	Déchèterie	5	3	25,7
Saint-Cannat	Déchèterie	5	5	25,0
Saint-Estève-Janson		1	1	2,1
Saint-Marc-Jaumegarde		1	1	4,7
Saint-Paul-lès-Durance	Déchèterie	3	3	4,8
Simiane-Collongue		7	5	22,0
Trets		8	6	53,7
Vauvenargues	Déchèterie	1	1	0,6
Venelles	Déchèterie	2	1	15,4
Ventabren		2	2	13,2
Vitrolles	Déchèterie	18	18	58,2
Opération Interne Pays d'Aix	Décisium Quartz	2	2	2,1
Total général		146	128	685,9
Evolution tonnages 2021/2020				31,8 %

Sur le site de l'éco-organisme, Re_fashion, ou sur l'appli déchet du Pays d'Aix, une cartographie des points d'apport volontaire, où les habitants peuvent y déposer leurs textiles usagés, permet de trouver le point le plus proche selon sa géolocalisation : <https://refashion.fr/citoyen/fr/je-dépose>

Au-delà du système proposé par le Territoire du Pays d'Aix, il existe sur le Territoire d'autres opérateurs (sur des emplacements privés et/ou sur des communes ayant d'autres conventions), des structures associatives et des boutiques qui participent à la collecte et au tri des Textiles, Linges et Chaussures.

En 2021, ce sont 212 tonnes (Source Re-fashion) qui ont été collectées sur le domaine privé, soit au total 898 tonnes (domaines privé et public).

6.7 LE MATÉRIEL DE COLLECTE ET DE TRANSFERT

Le service en régie est assuré pour une flotte de 111 véhicules de collecte, d'un poids total autorisé en charge (PTAC) de 3,5 à 26 tonnes auxquels il faut ajouter les véhicules pour l'activité Transport composés de 6 semi-remorques à fonds mouvants alternatifs mis en service au printemps 2020, de 1 camion à bras hydraulique et de 2 chargeuses au quai de transfert de la Parade à Aix-en-Provence. Soit un total de **120 véhicules**.

Les activités d'encadrement et de surveillance des collectes ainsi que le développement et l'entretien de la pré collecte mobilisent 52 véhicules légers utilitaires au profit des 4 centres opérationnels de collecte et des Directions opérationnelle collecte et Fonctions Supports et Développement.

Le maintien en condition de ce parc est réalisé par le biais de marchés de maintenance. Les activités de maintenance représentent un poste moyen de dépenses annuelles de l'ordre de 1 500 000 € TTC.

Les investissements, pour le renouvellement des véhicules en 2021, sont de l'ordre de 1 750 000 € TTC pour l'achat de 17 véhicules de collecte et d'exploitation.

Le matériel

Toute acquisition de véhicules fait l'objet d'une réflexion pour limiter, lorsque cela est possible, l'impact environnemental des services de collecte en s'orientant vers des équipements de type :

- Lève conteneur électrique
- Pompes hydrauliques à haut rendement
- Motorisation électrique ...

Les véhicules de collecte en régie (Traditionnelle et Sélective)

SECTEUR Collecte	Nombre de véhicules	Age moyen Parc global	Age maximum
Centre	51	6,61	14
Sud-Est	22	9,64	14
Sud-Ouest	19	4,93	11
Nord	19	5,76	12
Total Pays d'Aix	111	6,95	

Les véhicules de transfert en régie

SECTEUR Traitement	Nombre de véhicules	Age moyen Parc global
Quai de transfert*	7	5,88

*Hors engins (chargeuses)

Le carburant

Une étude est lancée pour l'usage du carburant diesel B100 qui est un composé d'esters méthyliques d'acides gras de colza, moins polluant que le gaz. Complètement bio-dégradable, la mise en place d'une station sur les pôles de collecte a été actée en 2020 par délibération du conseil de Territoire.

Le B100 est classé en vignette CRIT'AIR 1. Il est donc bien adapté aux contraintes des ZFE-m (Zone à Faible Emission mobilité). Une mise en œuvre sur un site pilote devrait se concrétiser en 2022.

Participation au groupe métropolitain de travail pour une phase test de bennes à ordures ménagères (BOM) à Hydrogène à l'horizon 2023.



Véhicule de collecte (BOM)



Véhicule d'exploitation

6.8 L'INFORMATION ET LA COMMUNICATION DE PROXIMITÉ

Journées de Patrimoine

Initiée en 2019, la visite de l'ISDnD de l'Arbois organisée lors des journées nationales du Patrimoine, n'a pas pu être renouvelée en 2021 pour cause de crise sanitaire.

L'optimisation du tri

1/ Extension des consignes de tri et le basculement de l'apport volontaire en Biflux

Deux sessions de tenue de stand ont eu lieu sur tous les marchés du Territoire :

- en juin / juillet au moment du lancement de la campagne de communication et du démarrage effectif de l'extension des consignes de tri ECT
- en septembre / octobre pour une piqûre de rappel

Ce sont au total 52 stands tenus par les conseillers du tri pour un total d'environ 1 650 personnes sensibilisées. Six autres stands ont été tenus en septembre sur l'extension des consignes de tri dans des endroits divers, tels que les allées provençales à Aix-en-Provence et à proximité des abris bus portant la campagne de communication, pour un total d'environ 150 personnes sensibilisées.

2/ Peyrolles-en-Provence

Campagne de communication par boitage uniquement en janvier 2021 qui a permis la sensibilisation de 2 200 foyers.

3/ Les travaux de pré-collecte

En 2021, les habitants des communes d'Aix-en-Provence, Gardanne, Lambesc, Venelles et Vitrolles ont bénéficié d'une distribution de tracts. Pour le centre-ville de Lambesc, 1 200 foyers ont été informés de la mise en place des nouveaux équipements de pré-collecte pour les ordures ménagères en remplacement des bacs collectifs.

Sensibilisation de Proximité : les étudiants et l'organisation CROUS

Près de 3 600 sacs ont été remis au CROUS pour une distribution aux étudiants. Compte tenu du contexte sanitaire, aucun stand n'a été tenu et les Welcome Night n'ont pas été organisées.

Les calendriers de collecte

En 2021, 40 000 foyers équipés en bacs individuels jaunes et collectés par quinzaine ont reçu un calendrier de collecte valorisant cette année les bons réflexes Prévention (Déchets Verts et règles des 4 R : Réduire, Recycler, Réparer et Réutiliser).



Les relations presse et bulletins municipaux

Toute action évoquée précédemment est accompagnée d'un article de sensibilisation à destination des communes concernées ou de la presse, mais qui peut également être diffusé sur les outils internes au Pays d'Aix : l'appli déchets, le site internet du Pays d'Aix et le site Intranet à destination des agents.

Ainsi, le passage des conseillers du tri pour la sensibilisation au tri sélectif, les animations autour du compostage collectif dans les résidences équipées, la mise en place de nouveaux aménagements de points de pré-collecte, etc... peuvent faire l'objet d'une parution sur les différents supports cités ci-dessus.

De plus, régulièrement le service envoie aux communes des articles types sur la thématique des déchets (tri, compostage, prévention ...) afin qu'ils soient repris dans les magazines municipaux ou site internet des communes. Parmi les articles transmis à la presse et aux communes, 13 thématiques ont fait l'objet d'une parution dans la presse locale (extension des consignes de tri, contrôle accès en déchèterie et modalités d'inscription, don de compost, amiante, compostage, collecte des sapins...), 48 articles ont été diffusés dans les bulletins municipaux et 46 articles ont été relayés sur les sites internet des communes et sur les réseaux sociaux. De même, l'information ciblée est transmise régulièrement aux Comités d'Intérêts de Quartiers (CIQ).

En 2021, 3 communes ont également réalisé des dossiers « spécial déchets » de plusieurs pages dans leurs magazines (Venelles, Gréasque et Le Tholonet). De plus en 2021, 16 articles ont été diffusés et relayés sur le site internet du Territoire et sur l'appli déchets.

Depuis 2019, le Pays d'Aix s'est doté d'une page Facebook totalisant plus de 8 500 abonnés, sur laquelle de nombreuses actualités sur la thématique des déchets sont publiées.

En 2021, ce sont 27 publications, partagées près de 3 000 fois, qui sont parues avec un total de près de 400 000 « vues » (En moyenne, 15 000 personnes touchées par post).

C'est un vecteur de communication qui est vite devenu essentiel. Les supports numériques permettent une grande réactivité et deviennent complémentaires de la communication via les magazines.

Les manifestations

Compte tenu du contexte sanitaire, très peu de manifestations en 2021.

- **Sur le thème de la réduction et de la prévention des déchets**

Stand en octobre sur les marchés forains de Gardanne, Trets, Vitrolles, Rousset, Lambesc et Pertuis sur le thème du gaspillage alimentaire (185 personnes sensibilisées)

Stand en novembre sur les marchés forains de Saint-Cannat, Trets, Pertuis et Gardanne sur le thème du compostage (60 personnes sensibilisées)

Stand le 16 octobre aux allées provençales d'Aix-en-Provence sur le thème du gaspillage alimentaire (100 personnes sensibilisées)

- **Sur le thème du tri sélectif et de la prévention**

Stand sur le marché bio à Saint-Cannat (40 personnes sensibilisées)

Stand sur les forums des associations d'Aix-en-Provence, de Gardanne et de Pertuis (200 personnes sensibilisées)

Stand aux jardins des plantes d'Albertas à Bouc-Bel-Air (300 personnes sensibilisées)

Stand sur la foire au miel de Mimet (60 personnes sensibilisées)

Stand aux journées mondiales de l'environnement à Cabriès (50 personnes sensibilisées)

Stand à la fête du printemps à Rognes (40 personnes sensibilisées)

Stand à l'Arena du Pays d'Aix lors du Word Clean Up Day (30 personnes sensibilisées)

- **Sensibilisation au tri**

Sensibilisation des jeunes en contrat civique à la Mairie d'Aix-en-Provence (30 personnes)

Sensibilisation des agents du Festival de la Roque-d'Anthéron (22 personnes)

Sensibilisation des agents de la collecte sélective du Pays d'Aix (130 personnes)

Animation lors de la semaine européenne de réduction des déchets à la Roque-d'Anthéron (20 personnes sensibilisées)

- **Les animations à destination des enfants**

Animation au centre aéré de la Roque-d'Anthéron (28 enfants)

Animation au festival la belle récré à Saint-Cannat (10 enfants)

Sensibilisation au collège de Rognes (245 élèves)

- **Accompagnement d'opération « nettoyons la nature »**

Deux opérations "Objectif Zéro Déchet" à Lambesc (70 personnes sensibilisées)



7 LES INSTALLATIONS

7.1 LES DÉCHÈTERIES

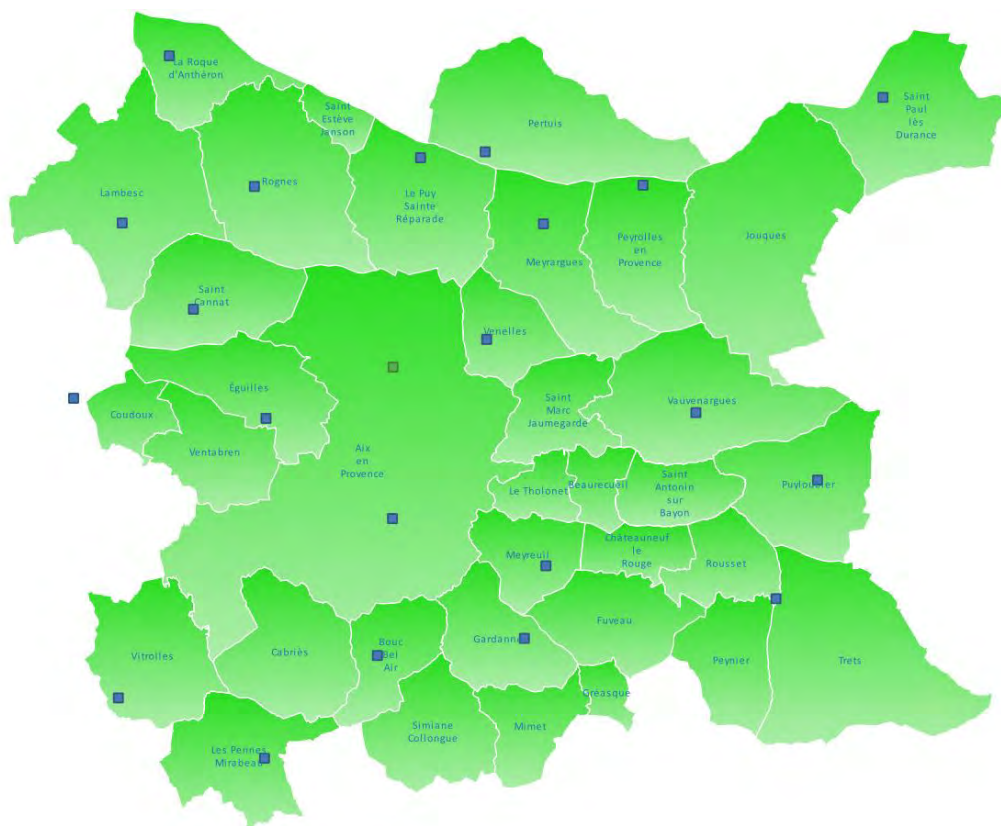
Les équipements

Les déchèteries offrent un service de proximité gratuit pour l'utilisateur basé sur l'apport volontaire. Elles participent à la protection de l'environnement par la valorisation des matières collectées et la réduction des dépôts sauvages. Les déchets ainsi collectés entrent dans des filières de valorisation, seule une faible partie du tout-venant (encombrants ou déchets ultimes) est traité par enfouissement selon des conditions strictes de stockage.

Avec **19 installations** appartenant au Pays d'Aix et 2 autres installations utilisées via contrats ou convention (déchèterie du Territoire du Pays Salonais à la Fare-les-Oliviers pour les habitants de Coudoux et de SEMAG à Gardanne pour les habitants de Gardanne et des alentours), les habitants du Pays d'Aix disposent en moyenne d'un équipement pour 20 000 habitants.

Une nouvelle déchèterie a vu le jour en 2021 sur la commune de Vauvenargues. Ouverte en septembre 2021, elle remplace un ancien site municipal vieillissant et offre aux habitants un service déchèteries complet, de qualité et sécurisé dans un secteur auparavant mal desservi.

Localisation des déchèteries au 31/12/2021





Entrée de la déchèterie
Commune de Vauvenargues

Haut de quais de la déchèterie
Commune de Vauvenargues



En 2021, la déchèterie de Meyreuil a été étendue et rénovée afin de créer un sens unique de circulation avec une entrée et sortie différenciées et ainsi faciliter et sécuriser les manœuvres des usagers.



Signalétique pour les usagers
Déchèterie de Meyreuil

Sens de circulation
Déchèterie de Meyreuil



Des travaux d'aménagement ont également été réalisés en 2021 à la déchèterie de Bouc-Bel-Air afin de sécuriser l'accès et éviter le stationnement des véhicules sur la route départementale.

Les travaux de rénovation de la déchèterie et du centre de transfert de Rousset ont démarré en octobre 2021. Ils consistent en particulier, à construire une plateforme de dépotage au sol des déchets végétaux, à séparer les flux de véhicules du centre de transfert et de la déchèterie et de remplacer l'ancien compacteur vétuste par des nouvelles trémies pouvant accueillir des remorques à fond mouvant alternatif (FMA) pour le transport des OM et des produits de la collecte sélective. Les travaux devraient s'achever en juin 2022.

Les services

Le service est gratuit pour tout usager des déchèteries.

Le règlement intérieur des installations reste limitatif afin d'offrir à tous les ménages un service équitable et de qualité afin de prévenir une utilisation excessive et non responsable des équipements. Il est repris dans le règlement de collecte et a été harmonisé sur les bases suivantes :

- quantités limitées à 1,5 m³ par jour pour tous les producteurs usagers,
- pour les végétaux des particuliers, uniquement, pas de limitation de volume du lundi au vendredi,
- déchets diffus spécifiques (DDS) acceptés uniquement pour les particuliers.

DECHETERIES	ADRESSE	LUNDI au SAMEDI	DIMANCHE ET JOURS FERIES
AIX-EN-PROVENCE (La Parade)	Chemin du Château Lafarge Route des Milles	9h-12h / 14h-18h	9h-12h
BOUC-BEL-AIR	Lieu dit Sous le cret – CD 60A	9h-12h / 14h-18h	9h-12h
COUDOUX (déchèterie de La Fare-les-Oliviers)	CD 29 – La Vautubière	Novembre à Mars : lundi : 13h30-17h30 mardi au samedi : 8h30-12h / 13h30-17h30	8h30-12h
		Avril à Octobre: lundi : 14h-18h mardi au samedi : 8h-12h / 14h-18h	8h-12h
ÉGUILLES	Quartier du Ponteuil	9h-12h / 14h-18h	9h-12h
GARDANNE	Route de Gréasque	9h-17h45	Fermé
LA ROQUE-D'ANTHERON	RD 561 - Quartier le Grand Pont	9h-12h / 14h-17h	9h-12h
LAMBESC	ZA Avenue Fernand Julien	9h-12h / 14h-17h	9h-12h
LE PUY-SAINTE-REPARADE	Chemin d'Arles	9h-12h / 14h-17h	9h-12h
LES PENNES-MIRABEAU	la Grande Colle Est Route de la carrière	9h-12h / 14h-18h	9h-12h
MEYRARGUES	Chemin de l'Espougnac	du mardi au samedi 9h-12h / 14h-17h	9h-12h
MEYREUIL	Quartier du Défends Valbriant Ch des Charbonnières	9h-12h / 14h-17h	9h-12h
PERTUIS	Quartier Gourre d'Aure	9h-12h / 14h-18h	9h-12h
PEYROLLES-EN-PROVENCE	ZA du Val de Durance - CD 63A	9h-12h / 14h-17h	9h-12h
PUYLOUBIER	Quartier le Défends	lundi, mercredi, vendredi, samedi 9h-12h / 14h-17h	Fermé
ROGNES	Chemin des Garrigues	9h-12h / 14h-17h	9h-12h
ROUSSET	Quartier Les Farges - CD 56	9h-12h / 14h-18h	9h-12h
SAINT-CANNAT	Quartier de la Lecque Chemin de l'Arénier	9h-12h / 14h-17h	9h-12h
SAINT-PAUL-LEZ-DURANCE	Zone du Castelet	lundi, mardi jeudi vendredi : 9h-12h / 14h-17h Samedi : 14h-17h	9h-12h
VAUVENARGUES	Chemin de l'Encuminière	du mardi au samedi 9h-12h	Fermé
VENELLES	Quartier des 4 tours Impasse de la coopérative	9h-12h / 14h-18h	9h-12h
VITROLLES	11 avenue de Londres ZI Les Estroublans	9h-12h / 14h-18h	9h-12h
PUYRICARD (Point vert)	Avenue Jacques de Régis	Mars à Novemnre lundi, mercredi, samedi Décembre à Février mercredi, samedi 9h-12h / 14h-17h	Fermé

Les déchèteries sont fermées les 1^{er} janvier, 1^{er} mai et 25 décembre.

Les particularités du service

- Une convention de coopération avec COTELUB permet aux habitants de ce territoire d'accéder à la déchèterie de Pertuis.

En plus, des déchèteries classiques, le territoire du Pays d'Aix est équipé :

- de cinq plateformes de réception des déchets végétaux construites, depuis 2015, en extension des déchèteries de Venelles, Bouc-Bel-Air, Saint-Cannat, les Pennes-Mirabeau et Pertuis. Ces équipements permettent un déchargement rapide et sécurisé des végétaux et soulage le flux de véhicules sur ces déchèteries.
- d'un « point vert » situé à Puyricard dédié aux besoins de proximité où les usagers viennent déposer uniquement les déchets végétaux. Depuis le mois de septembre 2020, le point vert a étendu ses horaires d'ouverture. En plus des mercredis et samedis, il est également ouvert les lundis du mois de mars au mois de novembre.

Sécurité sur les déchèteries

L'ensemble des déchèteries est équipée de dispositif anti chute devant les quais, conforme à la réglementation, adapté aux risques encourus par les usagers (banque de déchargement).

En 2021, démarrage d'une réflexion sécurité incendie sur l'ensemble des déchèteries notamment celles en bordures des massifs forestiers.

Surveillance des sites

Afin de lutter contre les actes de vandalisme et les vols de métaux, le Territoire a équipé l'ensemble des déchèteries de système de vidéo-surveillance.

Automatisation du contrôle d'accès et amélioration de l'accueil



Depuis fin 2018, la déchèterie de Pertuis est la première du Pays d'Aix à être équipée d'un dispositif de contrôle d'accès automatisé par lecture de plaques d'immatriculation. Cet équipement permet d'améliorer l'accueil des usagers et de recentrer le gardien sur des activités de conseil.

En juin 2021, le contrôle d'accès a été mis en service sur les déchèteries de Bouc-Bel-Air, les Pennes-Mirabeau et Vitrolles avec barrières et lecteurs de plaques d'immatriculation et en octobre 2021, sur celle de Gardanne.

Les travaux de génie civil et d'installation des équipements d'automatisation des accès s'est poursuivi tout au long de l'année 2021 sur les déchèteries de Meyreuil, Peyrolles-en-Provence, Meyrargues, Saint-Paul-lez-Durance, La Roque-d'Anthéron, Saint-Cannat, Rognes, Lambesc, Le Puy-Sainte-Réparate, et Puyloubier. La mise en service du contrôle d'accès sur ces déchèteries est prévue au 1^{er} semestre 2022.

Exploitation des sites

L'exploitation des installations est externalisée auprès d'opérateurs privés, excepté sur le site de Puyloubier où l'accueil du public est assuré par du personnel métropolitain.

Commune	Opérateur au 31/12/2021
Aix-en-Provence	LVD environnement
Bouc-Bel-Air	LVD environnement
Éguilles	PAPREC
Gardanne	SEMAG/SMA
La Roque-d'Anthéron	PAPREC
Lambesc	PAPREC
Le Puy-Sainte-Réparate	SILIM
Les Pennes-Mirabeau	PAPREC
Meyrargues	SILIM
Meyreuil	LVD environnement
Pertuis	SILIM
Peyrolles-en-Provence	SILIM
Puyloubier	LVD environnement
Rognes	PAPREC
Rousset	LVD environnement
Saint-Cannat	PAPREC
Saint-Paul-lès-Durance	SILIM
Vauvenargues	LVD environnement
Venelles	LVD environnement
Vitrolles	PAPREC

Les déchets acceptés

Les DEEE ou D3E (Déchets d'équipements électriques et électroniques)



Sur chaque déchèterie, les D3E sont séparés en 4 flux :

- les gros électroménagers froid (GEM F) : congélateurs, réfrigérateurs
- les gros électroménagers hors froid (GEM HF) : machines à laver, gazinières
- les écrans : téléviseurs, moniteurs
- les petits appareils en mélange (PAM) : fers à repasser, aspirateurs, jouets enfant, hi-fi ...

Dans le cadre de la filière REP (Responsabilité élargie des producteurs) des DEEE, le Territoire du Pays d'Aix a signé en mars 2007, une convention avec l'éco-organisme ECOLOGIC permettant de bénéficier, d'une part, de la prise en charge opérationnelle de la collecte et du traitement des déchets réceptionnés sur les déchèteries et, d'autre part, de soutien financier. Cette convention a été renouvelée en 2021.



L'éco-organisme chargé de la collecte des lampes usagées, auparavant appelé Recylum, a été intégré en 2018 dans l'éco-organisme Ecosystème.

De nouveaux déchets sont acceptés sur les déchèteries :

- Depuis juillet 2018, les petits appareils extincteurs de charge nominale inférieure ou égale à 2 kg ou 2 litres sont acceptés sur les déchèteries et repris gratuitement par Ecosystème.
- Depuis le 15 août 2018, les cartouches d'impression sont acceptés sur les déchèteries et prises en charge gratuitement par Ecologic.

Les DDS (Déchets diffus spécifiques)



Anciennement appelés déchets dangereux des ménages (DDM), issus du bricolage familial et du jardinage (peintures, solvants, vernis, produits phytosanitaires ...), les DDS sont acceptés sur l'ensemble des déchèteries du Territoire et sont évacués puis traités par une entreprise spécialisée.

Dans le cadre de la filière REP (Responsabilité Elargie des Producteurs) des déchets diffus spécifiques (DDS), le Territoire du Pays d'Aix a signé en décembre 2013, une convention avec l'éco-organisme EcoDDS permettant de bénéficier, d'une part, de la prise en charge opérationnelle de la collecte et du traitement de certains déchets réceptionnés sur les déchèteries et, d'autre part, de soutien financier.

EcoDDS est un éco-organisme opérationnel dédié aux Déchets Diffus Spécifiques des ménages dont la principale mission est d'organiser le fonctionnement et d'assurer la pérennisation de la filière des Déchets Diffus Spécifiques des ménages dans des conditions respectueuses de l'environnement et de la santé (article R. 543-234 du code de l'environnement).

L'éco-organisme apporte à chacune des structures concernées des soutiens financiers liés à l'information, la communication et la formation du personnel mais surtout prend en charge l'enlèvement et le traitement des DDS des ménages.

EcoDDS a été agréé par les pouvoirs publics une première fois par arrêté interministériel du 9 avril 2013, puis par arrêté du 22 décembre 2017 pour la période du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2018. Une rupture d'agrément de l'éco-organisme est intervenue entre le 1er janvier 2019 et le 28 février 2019, date d'un renouvellement d'agrément qui porte jusqu'au 31 décembre 2024.

En 2019, l'éco-organisme n'ayant pas obtenu l'agrément de l'Etat pour la poursuite de sa mission, la totalité des DDS a été pris en charge par la société SPUR dans le cadre du marché de prestations avec le Pays d'Aix. En 2020, la collecte via EcoDDS a pu reprendre après l'obtention de l'agrément de l'Etat.

La convention type entre la Métropole et l'éco-organisme EcoDDS a été approuvée par la délibération n° DEA 046-7588/19/BM du 19 décembre 2019. Elle est conclue jusqu'à la fin de l'agrément détenu par EcoDDS soit le 31 décembre 2024.

Les DEA (Déchets d'Éléments d'Ameublement)



Dans le cadre de la nouvelle filière REP (Responsabilité élargie des producteurs) des DEA domestiques, le Territoire du Pays d'Aix a signé en décembre 2013, un contrat territorial avec l'éco-organisme Eco-Mobilier qui permet au Pays d'Aix de bénéficier, d'une part, de la prise en charge opérationnelle de

la collecte et du traitement de ces déchets réceptionnés sur les déchèteries et, d'autre part, de soutien financier.

Les DEA collectés sur les déchèteries étaient jusqu'alors déposés dans la benne bois (meubles ou éléments de meubles en bois), la benne métaux (sommiers, armoires métalliques, chaises...) ou la benne encombrants (canapés, matelas, coussins, mobiliers de jardin en plastiques...).

Selon le principe de la responsabilité élargie des producteurs (REP), la gestion des Déchets d'Éléments d'Ameublement (DEA) doit être assurée par les metteurs sur le marché et les distributeurs d'éléments d'ameublement. Pour remplir leurs obligations, ces derniers doivent mettre en place un système individuel approuvé ou adhérer à un éco-organisme titulaire d'un agrément.

Ce dispositif a pour vocation d'optimiser la gestion de ces déchets, mais aussi de prévenir la production des déchets et, en amont de cette gestion, favoriser l'éco-conception des éléments d'ameublement.

A ce titre, l'État a de nouveau agréé le 26 décembre 2017 l'éco-organisme Eco-mobilier. Les enjeux du nouvel agrément s'inscrivent dans la continuité de Loi de Transition Énergétique (LTE) d'août 2015. Eco-mobilier a donc par la suite proposé aux collectivités un contrat type d'adhésion spécifique pour l'année 2018 afin de permettre la poursuite de ses engagements opérationnels et du versement des soutiens correspondants. Ce dernier est ainsi arrivé à échéance le 31 décembre 2018.

Depuis le 1^{er} janvier 2019 est rentré en application le second cahier des charges de ce nouvel agrément relatif à la filière des DEA.

Ce contrat apporte à la Métropole Aix-Marseille-Provence la prise en charge opérationnelle des DEA collectés séparément, et le versement de soutiens financiers :

- pour les tonnages de DEA collectés séparément,
- pour les tonnages de DEA collectés non séparément (uniquement si la collecte séparée est impossible),
- pour une partie des tonnages d'encombrants collectés en porte-à-porte,
- pour certaines actions de communication.

Ces engagements couvrent la période du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2023. Il a été approuvé par la délibération n° DEA 047-7589/19/BM du 19 décembre 2019.

En 2021, la déchèterie de Meyrargues a été équipée d'une benne mobilier.

C'est donc 13 déchèteries qui sont maintenant équipées d'une benne mobilier : Aix-en-Provence, Bouc-Bel-Air, Gardanne, Les Pennes-Mirabeau, Lambesc, Pertuis, Peyrolles-en-Provence, Meyrargues, La Roque-d'Anthéron, Rousset, Saint-Cannat, Venelles et Vitrolles.

Au total, **4 591 tonnes** ont été réceptionnées et valorisées en 2021 soit une hausse de 7 % par rapport à 2020.



Benne mobilier - Déchèterie les Pennes-Mirabeau

Les autres déchets acceptés

Les pneumatiques

7 déchèteries acceptent les pneumatiques usagés VL des particuliers (limités à 4 pneus par jour, non jantés et non souillés) : Aix-en-Provence, Gardanne, Pertuis, Peyrolles-en-Provence, Les Pennes-Mirabeau, Rousset et Saint-Cannat. Ils sont ensuite collectés puis valorisés gratuitement par ALIAPUR. Ce sont **84 tonnes** qui ont ainsi pu être valorisées en 2021.

Les capsules de café

Depuis novembre 2018, des contenants pour les capsules de café en aluminium type Nespresso ont été mis en place sur certaines déchèteries (Aix-en-Provence, Lambesc, Les Pennes-Mirabeau, Pertuis et Rousset). Les capsules sont ensuite collectées et recyclées dans le cadre d'une convention entre la société Suez et la Métropole Aix-Marseille-Provence.

Ce sont **4,5 tonnes** qui ont ainsi pu être valorisées en 2021.

L'amiante lié (plaques et canalisations en fibrociment)

Depuis janvier 2019, la collecte d'amiante lié est organisée sur quatre déchèteries (Pertuis, Rousset, Saint-Cannat et Vitrolles). Les collectes ont lieu les samedis après-midi une fois par mois après prise de rendez-vous.

Les quantités sont limitées à 15 m² (plaques) et le service réservé uniquement aux particuliers. Les déchets sont pris en charge sur site par la société Arvi Travaux puis transportés et éliminés dans un centre de traitement spécialisé. 326 personnes ont bénéficié du service pour un total de **65 tonnes** collectées et traitées en 2021.

Les DAE (Déchets d'Activité Économique)

La loi de transition énergétique d'août 2015 impose aux industriels, entreprises et établissements publics des obligations de tri et de valorisation de leurs déchets depuis le 1^{er} juillet 2016 ainsi que la diminution des quantités de déchets destinées à l'enfouissement.

Dans ce contexte et afin de répondre à ces objectifs, la Métropole Aix-Marseille-Provence a établi un plan d'actions concernant la gestion des déchets d'activité économique (DAE) qui prévoit notamment l'interdiction des professionnels sur les déchèteries publiques et l'harmonisation des pratiques sur le territoire métropolitain.

Au-delà des exigences réglementaires, inciter les professionnels au tri dans un lieu adapté à leurs besoins et problématiques (rapidité de vidage, nature et volume des déchets pris en charge, traçabilité des flux, horaires d'ouverture) permet d'améliorer le service rendu aux particuliers en leur redonnant de l'espace et de la fluidité.

C'est pourquoi, compte tenu de l'existence de solutions pertinentes à proximité, la déchèterie de Vitrolles a fermé ses portes aux professionnels le 1^{er} mars 2018. Les tonnages collectés sur la déchèterie de Vitrolles ont, de ce fait, diminué de 40 % entre 2020 et 2019 et de 4,5 % entre 2020 et 2021.

Les indicateurs techniques des déchèteries

La fréquentation des déchèteries

On note globalement une augmentation de près de 9 % de la fréquentation des déchèteries.

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Aix-en-Provence La Parade	123 227	120 489	104 225	92 213	62 796	80 161	100 686	103 826	98 611	116 535
Bouc-Bel-Air	93 416	102 895	98 190	99 689	115 154	132 510	138 412	128 042	101 421	103 426
Éguilles	40 744	39 808	38 847	45 227	45 888	45 888	57 428	57 126	48 262	54 322
Gardanne	-	-	36 533	55 427	76 932	81 947	70 694	90 133	88 061	101 837
La Roque-d'Anthéron	22 804	19 337	18 994	19 196	27 707	24 525	30 873	32 568	22 406	24 011
Lambesc	33 204	34 230	42 011	42 974	39 785	36 774	32 466	35 113	29 625	36 124
Le Puy-Sainte-Réparate	20 220	19 722	27 725	30 529	30 743	31 137	31 013	30 986	23 451	28 352
Les Pennes-Mirabeau	60 499	40 881	38 487	40 564	47 454	57 369	84 061	86 135	79 323	70 490
Meyrargues	20 325	19 638	15 840	13 830	16 387	13 147	20 502	18 562	17 240	16 884
Meyreuil	23 409	27 818	27 819	31 140	33 150	35 599	32 549	30 354	28 346	35 295
Pertuis	43 391	46 685	46 014	42 976	41 960	45 334	58 488	57 928	53 016	69 326
Peyrolles-en-Provence	23 704	26 523	29 674	31 721	29 908	28 157	34 089	32 623	26 068	26 664
Puylobier	6 742	6 589	7 186	5 956	6 013	5 100	6 100	4 532	4 628	4 884
Rognes	20 867	20 677	19 514	25 022	26 279	23 476	23 201	27 776	20 815	21 322
Rousset	53 712	45 326	48 452	49 888	48 225	48 710	67 968	65 532	58 132	56 321
Saint-Cannat	26 393	23 499	30 188	29 302	27 261	28 037	29 373	30 439	24 876	28 325
Saint-Paul-lès-Durance	6 691	6 114	6 247	6 678	6 159	5 828	6 742	5 891	4 878	5 644
Vauvenargues (sept)										1 584
Venelles	66 012	63 468	66 159	80 367	88 143	101 572	83 760	87 481	82 167	84 521
Vitrolles	42 637	38 198	35 743	37 961	42 843	45 326	32 889	33 329	34 667	39 887
TOTAL des visites	727 997	701 897	737 848	780 660	812 787	870 597	941 294	958 376	845 993	925 754
DGF	369 076	369 321	394 876	397 828						
Population				INSEE totale	392 612	395 523	397 980	400 148		
					INSEE municipale	391 954	391 954	392 046	392 046	393 981
Nombre de visite/habitant	2	1,9	1,9	2	2,1	2,2	2,4	2,4	2,2	2,3

Les tonnages des déchèteries

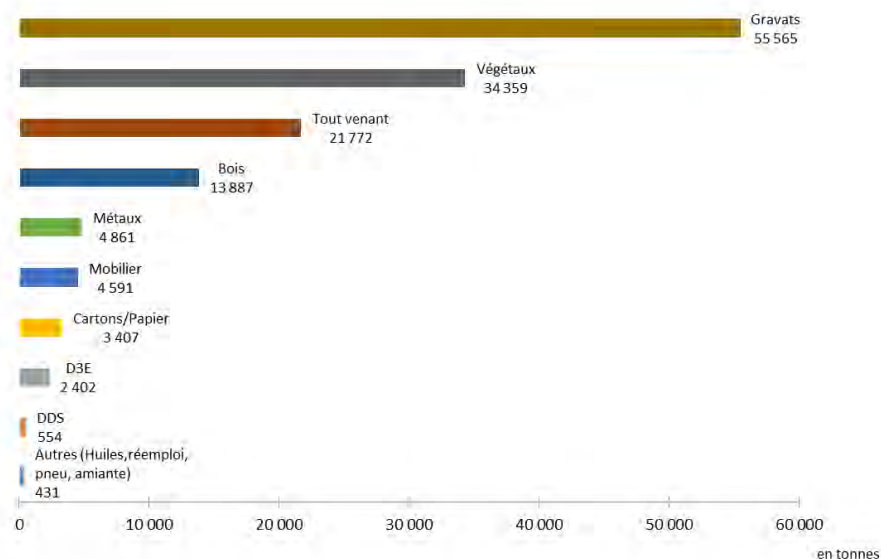
Evolution %	Tonnages 2020 hors amiante	Kg / visite / an	Total Tonnages 2021	Huiles végétales	Huiles de vidange	DDS	Amiante*	Pneus	Objets réemployables	Mobilier	D3E	Papier	Cartons**	Métaux	Bois	Tout venant	Végétaux***	Gravats	Total Visites	Déchèteries	
22,2%	16 251	170	19 861	1,6	12	72		11	92	667	368	213	554	856	2 305	3 523	3 111	8 074	116 535	Aix-en-Provence La Parade	
1,7%	17 110	168	17 397	1,2	11	45				714	245		246	439	1 100	1 974	5 835	6 788	103 426	Bouc-Bel-Air	
12,6%	7 553	157	8 504	0,4	7	36					169		228	354	1 028	1 553	1 753	3 375	54 322	Éguilles	
13,4%	12 532	140	14 216	0,8	8	61		12	1,7	463	220		178	434	1 300	1 784	1 919	7 836	101 837	Gardanne	
8,8%	2 062	93	2 245		3	15			0,4	129	53		65	73	207	443	492	764	24 011	La Roque-d'Anthéron	
13,3%	3 779	118	4 280	0,5	6	25				185	95		148	174	389	730	874	1 654	36 124	Lambesc	
18,2%	2 665	111	3 151	0,5	4	15					73		75	135	426	730	477	1 215	28 352	Le Puy-Sainte-Réparate	
-13,7%	13 282	163	11 460	0,2	7	30		7	4,2	478	135		159	369	1 036	1 172	2 702	5 360	70 490	Les Pennes-Mirabeau	
-6,2%	1 888	105	1 771	0,3	1	7				63	28		49	84	202	319	334	684	16 884	Meyrargues	
13,4%	4 528	146	5 136	0,9	6	26					83		154	212	730	983	825	2 116	35 295	Meyreuil	
15,3%	9 932	165	11 467		8	33		14	6,8	406	159		253	314	926	1 685	3 853	3 792	69 326	Pertuis	
-1,3%	3 364	125	3 320	0,7	5	17			7,9	157	94		90	163	334	616	716	1 116	26 664	Peyrolles-en-Provence	
17,4%	460	111	540			7					10		34	25	60	220	184	0	4 884	Puylobier	
16,8%	2 043	112	2 386	0,2	3	14					57		66	119	325	394	524	885	21 322	Rognes	
1,3%	10 609	191	10 759	1,9	12	49		24		469	183		365	288	1 239	1 742	2 314	4 059	56 321	Rousset	
17,5%	4 683	195	5 525		4	20		12		185	95		95	183	480	547	1 920	1 962	28 325	Saint-Cannat	
3,4%	672	123	695		1	6					7		32	18	116	227	69	220	5 644	Saint-Paul-Lez-Durance	
-	0	191	302	0,2	0	1					2		22	3	40	88	90	56	1 584	Vauvenargues (sept)	
13,8%	12 721	171	14 482	1,5	7	50			51	398	217		293	451	1 262	2 030	5 632	4 090	84 521	Venelles	
-4,4%	4 531	109	4 333		4	23		13		278	108		88	167	382	1 013	735	1 520	39 887	Vitrolles	
8,5%	130 666	153	141 830	11	107	554	64	84	164	4 591	2 402	213	3 194	4 861	13 887	21 772	34 359	55 565	925 754	TOTAL 2021	
		154	130 666	9	88	572	48	66	181	4 287	2 416	193	2 659	4 926	12 308	19 882	32 749	50 281	845 993	TOTAL 2020	
		-1 %	8,5%	27 %	21 %	-3 %	34 %	28 %	-9 %	7 %	-1 %	10 %	20 %	-1 %	13 %	10 %	5 %	11 %	9 %	Evolution %	
																				93 %	Valorisation
																				7 %	Enfouissement

* uniquement sur rendez-vous

** tonnage incluant la collecte des cartons des commerçants sur Trets, Châteauneuf-le-Rouge et Pertuis

*** tonnage incluant les **206 tonnes** de végétaux collectés sur le point vert de Puyricard (comptabilisé sur Aix-La Parade)

La répartition des tonnages



**Le tonnage global a augmenté de 8,5 % par rapport à 2020.
93 % des matériaux collectés en déchèteries partent en filière de valorisation.**

Les Déchets diffus spécifiques (DDS) :

Le gisement des DDS, **554 tonnes**, est constitué de 97 tonnes d’emballages souillés, 15 tonnes de piles, 9 tonnes de néons et d’ampoules, 390 tonnes de produits pâteux (peintures, vernis, enduits, ...) et 33 tonnes de déchets dangereux divers (phytosanitaires, acides, bases, combustibles, radiographies,...). Le règlement des déchèteries, fixe la limite à 10 kg par jour et par apporteur (uniquement les particuliers). Les DDS sont en majorité valorisés en énergie sur l’installation de Solamat à Rognac.

Les Déchets d’équipement électrique et électronique (DEEE ou D3E)

L’organisation mise en place a permis de séparer et de valoriser **2 402 tonnes** en 2021 constituées notamment de :

- 6,5 % d’écrans de télévision, de moniteurs soit 157 tonnes,
- 44 % de gros électroménagers hors froid (GEM HF) : machines à laver, gazinières, cumulus, lave-vaisselle, ... soit 1 056 tonnes,
- 20 % de gros électroménagers froid (GEM F) : congélateurs, réfrigérateurs soit 478 tonnes,
- 29,5 % de petits appareils en mélange (PAM) : fers à repasser, aspirateurs, hifi, ... soit 710 tonnes.

Les objets ré-employés

5 structures de réemploi et ressourceries interviennent dans les déchèteries (caisson ou espace dédié):

- HISTOIRES SANS FIN sur les déchèteries de Venelles, Aix-en-Provence et Les Pennes-Mirabeau,
- ELAN JOUQUES sur la déchèterie de Peyrolles-en-Provence,
- DE FIL EN AIGUILLE sur la déchèterie de Pertuis depuis juillet 2019.
- ATELIER DES 1001 VIES sur la déchèterie de La Roque-d’Anthéron depuis novembre 2021
- ADAVA sur des déchèteries pour la collecte de vélos

Bilan des tonnages des services techniques

Le Pays d'Aix prend en charge certains déchets issus de l'activité des services techniques :

- Mise à disposition permanente de bennes au sein des services techniques pour les communes éloignées des déchèteries et pour certains déchets comme les déchets de balayeuse.
- Mise à disposition ponctuelle de bennes pour la résorption des dépôts sauvages ou lors de certains chantiers puis évacuation dans les centres de traitement appropriés.
- Utilisation des déchèteries du Pays d'Aix

Dans ces cas, le Pays d'Aix prend en charge le transport et le traitement des déchets.

- Accès gratuit aux filières d'élimination et de valorisation du Pays d'Aix.

Dans ce cas, seul le traitement est pris en charge par le Pays d'Aix.

Bilan des tonnages valorisés

Déchets divers issus des services techniques et autres services en apports directs et indirects.

Tonnages des déchets valorisés des services techniques						
	végétaux	cartons*	gravats**	tout venant valorisables	métaux	TOTAL
Apports directs sur sites	1 228	610	238	0	0	2 076
Apports via transporteur	1 547	76	0	1 754	51	3 428
TOTAL	2 776	686	238	1 754	51	5 504

* les 610 tonnes de carton sont déjà comptabilisées dans le cadre de la collecte séparative

** les 238 tonnes, apportées par les services techniques, directement à l'Arbois, sont utilisés dans l'exploitation du site (couverture, piste).

Bilan des tonnages non valorisés

Déchets divers issus des services techniques et autres services partant en ISDnD :

Tonnages des déchets non valorisés des services techniques						
	Aix-en-Provence L'Arbois				Gardanne	TOTAL
	balayeuse	tout venant	marchés forains	boues de curage des fossés	balayeuse	
Apports directs sur sites	2 003	0	0	0	648	2 651
Apports via transporteur	2 204	68	141	197	1 269	3 879
TOTAL	4 207	68	141	197	1 917	6 530

7.2 LES CENTRES DE TRANSFERT

Les équipements

Près de 75 % des ordures ménagères et 76 % de la collecte sélective transitent sur 4 installations.

Les centres de transfert sont des installations sur lesquelles s'effectuent les « ruptures de charge » entre la collecte des déchets et les sites de traitement. Le public n'y a pas accès. Ils représentent, avec la fonction transport associée, une composante importante de l'activité déchets.

Les centres accueillent les ordures ménagères et une partie des déchets issus de la collecte sélective.

En mai 2019, des travaux d'aménagement ont démarré sur le centre de transfert de La Parade à Aix-en-Provence. Les anciens compacteurs vétustes ont été remplacés par des équipements permettant le transfert de déchets par des remorques FMA (Fond mouvant alternatif).

Dans le cadre des travaux, un 3^{ème} quai de déchargement a également été aménagé afin de permettre le transport en FMA des produits issus de la collecte sélective.

Les travaux se sont achevés en février 2020.

Centres de transfert	Matières	Caractéristiques
Aix-en-Provence	OM	Fond mouvant alternatif FMA
	BIFLUX	Fond mouvant alternatif FMA
	VERRE	Caisson ouvert
Pertuis	OM et BIFLUX	Fond mouvant alternatif FMA
Rousset	OM et BIFLUX	Fond mouvant alternatif FMA / Compaction
Vitrolles	OM et BIFLUX	Fond mouvant alternatif FMA



Centre de transfert – Aix-en-Provence La Parade

Les cartographies suivantes localisent géographiquement les centres de transfert et leurs zones d'influence (ordures ménagères et collecte sélective).

Les Centres de Transfert pour les ordures ménagères au 31/12/2021



Les Centres de Transfert pour la collecte sélective au 31/12/2021



Les services

Ces installations, judicieusement positionnées sur le Territoire permettent d'optimiser les coûts de la collecte et du transport des produits collectés (1 semi-remorque équivaut à environ 4 bennes de collecte).

L'exploitation des installations est effectuée par du personnel du Territoire du Pays d'Aix et par des opérateurs privés.

Centre de transfert	Matières	Opérateur au 31/12/2021	Transporteur au 31/12/2021
Aix-en-Provence La Parade	OM	Régie	Régie
	BIFLUX		PASINI / Régie
Pertuis	OM	SILIM	SILIM
	BIFLUX		
Rousset	OM	Régie	LVD
	BIFLUX		
Vitrolles	OM	PAPREC	PAPREC
	BIFLUX		

Sur l'installation d'Aix-en-Provence, La Parade, sont utilisés, en régie, les véhicules de transport et de transfert suivants :

- 6 semi-remorques à fond mouvant alternatif FMA
- 1 camion à bras hydraulique,
- 2 chargeuses pelleuses.



Semi-remorque à fond mouvant alternatif

Sur les autres centres de transfert, les moyens de transport sont mis à disposition par les prestataires de services.

Les indicateurs techniques

Pour les ordures ménagères	Tonnage OM 2021	Hors CT	Centre de Transfert			
		Direct en ISDnD	Aix-en-Provence La Parade	Pertuis	Rousset	Vitrolles
Aix-en-Provence	48 152	511	47 642			
Beaurecueil	180	3			177	
Bouc-Bel-Air	4 607	4 121	486			
Cabriès	3 340	3 002	338			
Châteauneuf-le-Rouge	668	32			636	
Coudoux	1 017	39				977
Éguilles	2 208	2 183	17	-		8
Fuveau	3 420	3 244			176	
Gardanne	7 638	7 638				
Gréasque	1 401	1 401				
Jouques	1 182	55		1 127		
La Roque-d'Anthéron	1 549	45	-	1 504		
Lambesc	2 589	349	2 132	103		4
Le Puy-Sainte-Réparate	1 976	89	-	1 887		
Le Tholonet	546		546			
Les Pennes-Mirabeau	6 994	83				6 911
Meyrargues	1 168	98		1 070		
Meyreuil	1 666	1 564			102	
Mimet	1 462	1 462				
Pertuis	6 968	208		6 760		
Peynier	1 164	805			359	
Peyrolles-en-Provence	1 619	39		1 580		
Puylobier	535	-			535	
Rognes	1 437	21		1 417		
Rousset	1 406	67			1 339	
Saint-Antonin-sur-Bayon	37				37	
Saint-Cannat	1 656	7	1 637	12		
Saint-Estève-Janson	169	51		119		
Saint-Marc-Jaumegarde	296		296			
Saint-Paul-lès-Durance	304	84		220		
Simiane-Collongue	1 482	1 313	169			
Trets	3 569	330			3 239	
Vauvenargues	256	166	90			
Venelles	2 760	55		2 706		
Ventabren	1 719	1 711				8
Vitrolles	11 817	844				10 973
	128 957	31 619	53 353	18 503	6 600	18 883
			97 338			

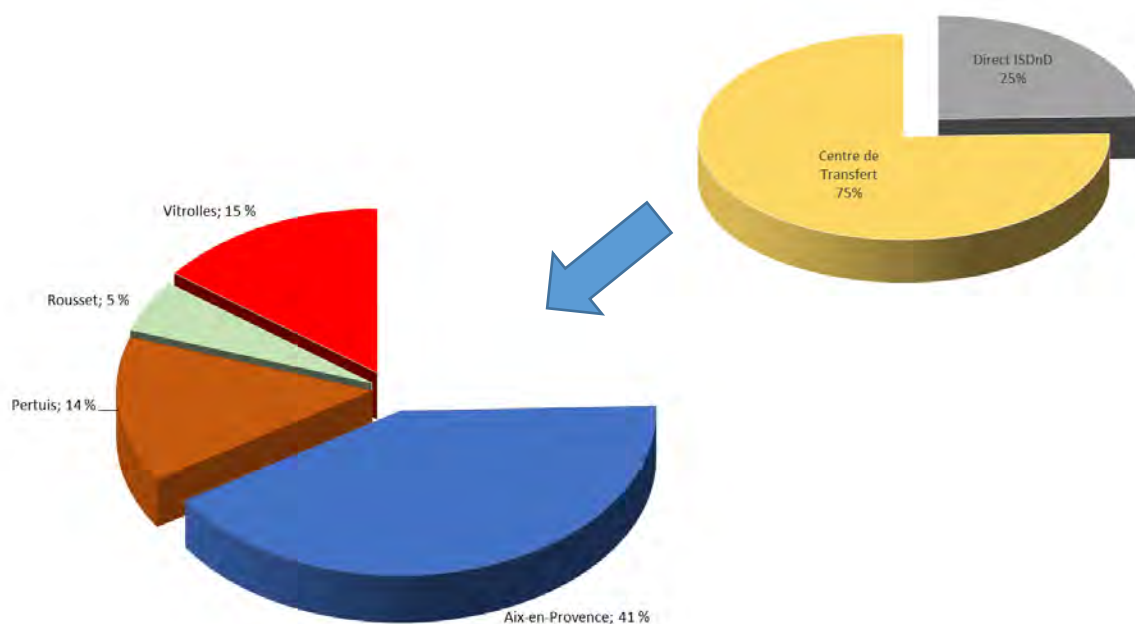
**Pour la collecte
sélective au
porte-à-porte**

	Tonnage CS 2021	Vidage direct	Centre de transfert			
		Suez, Jas de Rhodes	Aix-en- Provence	Vitrolles	Pertuis	Rousset
Aix-en-Provence	3 429		3 429			
Bouc-Bel-Air	610	542	68			
Cabriès-Calas	391	344	46			
Châteauneuf-le-Rouge	102					102
Coudoux	120			120		
Éguilles	261		256	5		
Fuveau	287					287
Gardanne	582		3			579
Jouques	84				84	
La Roque-d'Anthéron	110				110	
Lambesc	227		222		4	
Le Puy-Sainte-Réparate	170				170	
Le Tholonet	96		96			
Les Pennes-Mirabeau	880	880				
Meyrargues	99				99	
Meyreuil	256					256
Mimet	134					134
Pertuis	563		0		563	
Peyrolles-en-Provence	130		0		130	
Rognes	89				89	
Rousset	150					150
Saint-Cannat	210		206		4	
Saint-Marc-de-Jaumegarde	56		56			
Simiane-Collongue	225	204	21			
Trets	306					306
Venelles	351				351	
Ventabren	179			179		
Vitrolles	899			899		
	10 995	1 971	4 402	1 203	1 605	1 814
			9 024			

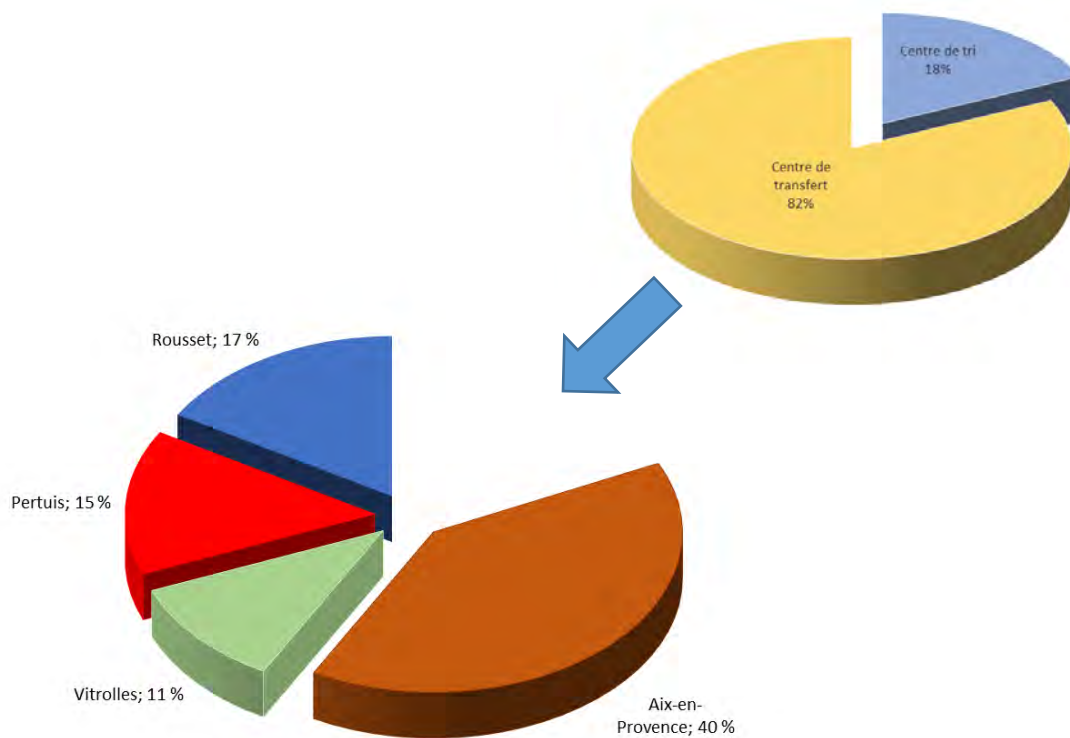
Pour la commune d'Aix-en-Provence, les 73 tonnes de verre collectées en porte-à-porte sur l'hyper-centre sont comptabilisées.

Pour information, les tonnages de la collecte sélective qui ne transitent pas par les quais de transfert, sont directement vidés au centre de tri du Jas de Rhodes.

La répartition des tonnages pour les ordures ménagères



La répartition des tonnages pour la collecte sélective



7.3 LE TRAITEMENT

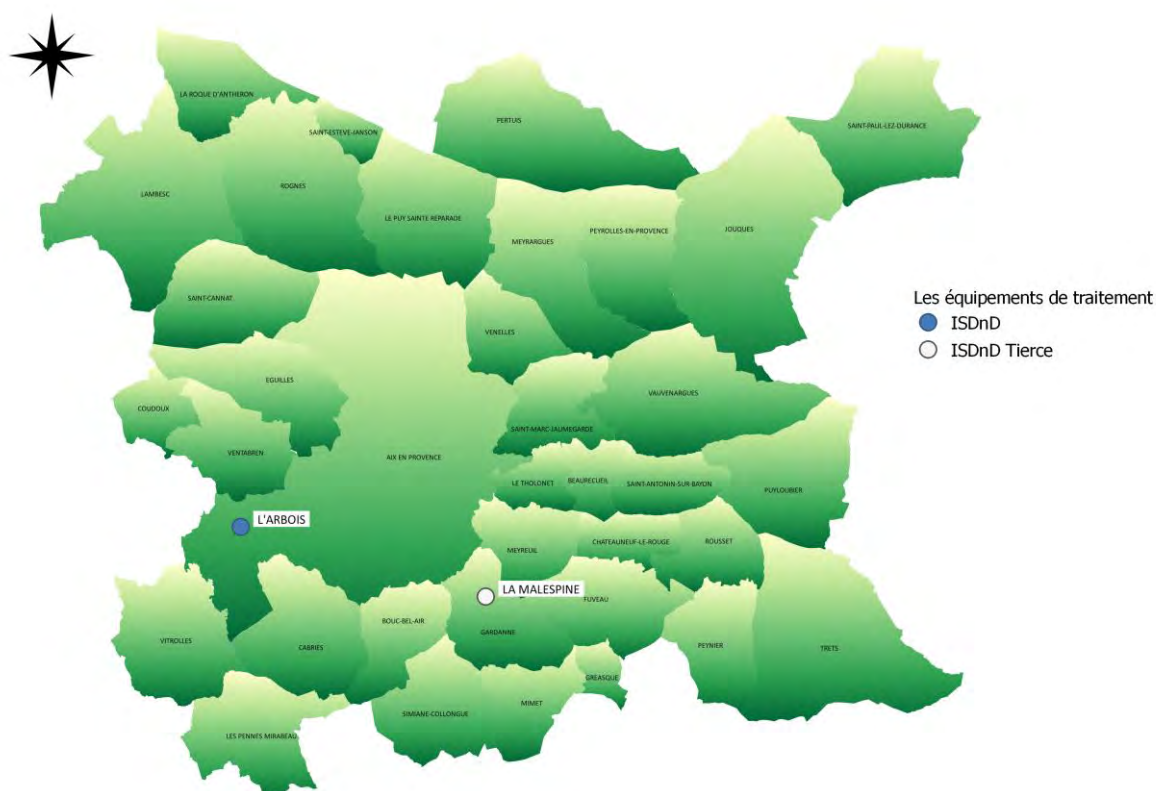
Les équipements

Les opérations de tri réalisées par les habitants du Territoire du Pays d'Aix, que ce soit en déchèterie ou via les dispositifs de collecte sélective développés sur le Territoire permettent d'extraire la part valorisable des déchets ménagers et assimilés.

La fraction non valorisable appelée ordures ménagères résiduelles (OMr) est, quant à elle, traitée par enfouissement dans les deux installations de stockage de déchets non dangereux (ISDnD) suivantes: l'Arbois à Aix-en-Provence et la Malespine à Gardanne.

L'essentiel des déchets ultimes est traité sur l'ISDnD de l'Arbois, propriété du Territoire du Pays d'Aix.

Localisation des Installation de Stockage de Déchets non Dangereux (ISDnD) du périmètre du Territoire du Pays d'Aix



Les services de l'ISDnD de l'Arbois

Aspect réglementaire

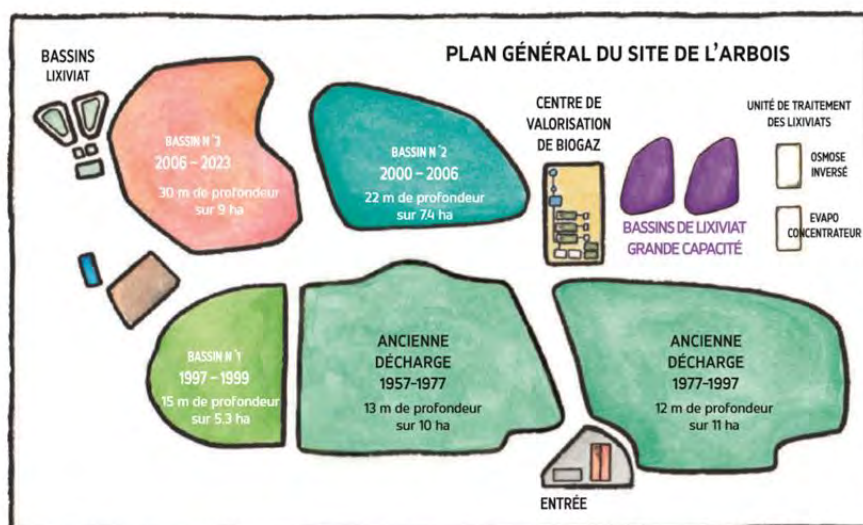
L'arrêté préfectoral n°1400-2011A du 18 novembre 2013, autorise le Territoire à exploiter l'ISDnD de l'Arbois jusqu'au 31 décembre 2023.

En 2021, il a été déposé auprès des services préfectoraux, une demande de prolongation d'exploiter le site pour un an supplémentaire. Cette demande a été acceptée et autorisée par l'arrêté préfectoral n°2021-367-PC. Il succède aux différentes autorisations préfectorales accordées depuis le début de l'exploitation au 1^{er} janvier 1997.

Caractéristiques de l'équipement

Les principales caractéristiques de l'ISDnD de l'Arbois sont :

- une installation de stockage conforme aux spécifications de l'arrêté ministériel du 15/02/2016 relatif aux ISDnD,
- trois zones de stockage de déchets distinctes,
- seuls les déchets ultimes et non dangereux sont acceptés,
- vide de fouille total du bassin n°3 (B3) en exploitation : 2 620 000 m³
- capacité annuelle de traitement : 160 000 tonnes,
- capacité totale du site : 4 100 000 tonnes de déchets.



Les ouvrages ont été financés sur les ressources propres du Territoire du Pays d'Aix.

Le contrat d'exploitation du troisième bassin a été reconduit, depuis le 1^{er} juillet 2017, avec la société Delta Déchets dans le cadre d'un marché de prestation de service, transféré à la société COVED le 1^{er} juillet 2019.

Cette organisation résulte de trois préoccupations essentielles :

- réduire les risques environnementaux,
- lisser les investissements au fur et à mesure des besoins,
- réaliser des ouvrages compatibles avec la réglementation et les technologies du moment.

La chronologie

Les bassins n°1 et n°2 après exploitation, ont fait l'objet d'une mise en place de couverture finale et d'un dispositif de dégazage.

Le 3^{ème} bassin est en cours d'exploitation depuis le 1^{er} octobre 2006. Des travaux de rehausse ont été réalisés sur ce bassin par la mise en œuvre de deux digues de matériaux sur sa périphérie.

Ces travaux se sont déroulés en deux phases (de juin 2017 à avril 2018 et de mai 2019 à début 2021) et permettent ainsi d'augmenter le vide de fouille du bassin et d'en assurer son exploitation jusqu'au 31 décembre 2024.

À la fin d'exploitation de ce bassin, débutera la période de suivi trentenaire.

Bassin n°3 fin 2020



Bassin n°3 fin 2021



Le fonctionnement de l'installation

L'installation est prévue pour recevoir 160 000 tonnes de déchets par an composées des déchets des ménages du Territoire, des déchets encombrants non valorisables collectés en déchèteries, les refus de centre de tri et pour une faible partie, les déchets d'activité économique (DAE) d'entreprises du périmètre du Territoire du Pays d'Aix.

La Commission de suivi de site (CSS)

Elle est paritaire, composée des représentants de l'état, des associations, des représentants des communes riveraines, du Territoire et de l'exploitant du site. Elle se réunit à minima une fois par an à l'initiative du Préfet, afin de présenter et d'échanger sur l'activité du site.

Les services

L'ISDnD de l'Arbois reçoit les déchets ultimes en provenance des ménages et des déchèteries, les refus de centre de tri mais également des DAE d'entreprises du Territoire du Pays d'Aix.

Le site de l'Arbois est ouvert :

- du lundi au vendredi de 6h00 à 13h00 et de 13h30 à 16h00,
- les samedis de 6h00 à 13h00, les jours fériés de 6h00 à 12h00,
- il est fermé le dimanche, le 1^{er} mai et le 1^{er} janvier.

L'exploitant, la société COVED dispose d'environ 10 agents pour effectuer les prestations et de personnel intérimaire ou d'ESAT travaillant à la vacation pour le petit entretien et les nettoyages. L'installation est gardiennée 24 heures sur 24.

Les déchets admis

Les déchets acceptés relèvent exclusivement de la catégorie dénommée « déchets non dangereux ». Le tri préalable des déchets est obligatoire, seuls les déchets ultimes (non recyclables) sont autorisés sur le site.

Condition d'acceptation des apporteurs

En amont, chaque apporteur est tenu d'établir une fiche d'information préalable qui précise l'identité du producteur de déchets, le transporteur, le type de déchets, la quantité annuelle, la provenance et l'analyse du déchet le cas échéant, ainsi qu'une attestation sur l'honneur de tri des déchets. L'examen des déclarations permet de déterminer si le déchet est autorisé. Ces fiches sont consignées dans un registre sur site à disposition de l'inspecteur des installations classées.

Tarifs

Les prestations d'enfouissement des déchets ménagers des communes membres sont facturées par l'opérateur au territoire suivant les conditions du marché d'exploitation.

Les prestations d'enfouissement des déchets des entreprises ou des clients sont directement facturées aux apporteurs sur la base de tarifs votés chaque année par le conseil de Territoire. Les recettes perçues participent aux équilibres économiques du service de gestion des déchets.

Ces tarifs sont établis en tenant compte des prix des prestations équivalentes pratiquées dans le périmètre immédiat du Territoire. Ils veillent à ne pas être dissuasifs et à ne pas déséquilibrer l'économie locale du marché de l'enfouissement et notamment les tarifs pratiqués par les centres de tri.

Le tarif DAE en 2021 est de 127 € HT, hors TGAP, avec un tarif dégressif appliqué pour les apporteurs de plus de 500 tonnes/an soit une recette de l'ordre de 2 415 000 € avec un quota qui était de 26 275 tonnes en 2020 et 19 450 tonnes en 2021.

Ce quota est fixé à un niveau raisonnable correspondant à 20 % de la capacité totale et permet de garantir la priorité de l'utilisation de l'installation de stockage pour les besoins du Territoire du Pays d'Aix en termes d'élimination des ordures ménagères résiduelles.

Pour l'ensemble des tonnages enfouis, l'exploitant reverse annuellement aux services de l'État, la TVA et le produit de la TGAP (Taxe générale sur les activités polluantes) fixée à 37 €/t pour l'année 2021, soit 5 326 863 €.

Les sous-produits d'exploitation

L'exploitation d'une installation de stockage conduit principalement à la génération des deux sous-produits suivants :

- **Le lixiviat**

Il s'agit d'un liquide brun provenant de l'action conjuguée de l'eau de pluie et de la fermentation naturelle des déchets, contenant des éléments indésirables (biologiques, métaux lourds...).

Sa production dépend des variations de la pluviométrie et/ou des paramètres d'exploitation.

Depuis 2018, ces effluents sont traités en totalité in situ par 2 process successifs et complémentaires, basé sur le principe de concentration de la pollution :

1 – l'unité d'osmose inverse, installée en 2015, assure l'épuration du lixiviat et produit le perméat (eau pure) et un sous-produit le concentrat (lixiviat concentré). Le perméat est évaporé sur site grâce à la chaleur « fatale » provenant des groupes électrogènes de l'unité de valorisation des biogaz ou stocké pour être utilisé en arrosage de piste pour limiter les envols de poussières.

2 – l'évapoconcentrateur, autorisé par l'arrêté préfectoral du 27 juillet 2018, sur-concentre la pollution et génère un produit appelé liqueur dense, ce déchet ultime est envoyé en centre de traitement agréé.



Station de traitement des lixiviats

- Le biogaz :

Il s'agit d'un gaz issu de la fermentation des déchets, composé pour moitié de méthane (CH₄).

À partir de ce gaz, l'unité de valorisation a produit 17,3 GWh/an d'électricité verte en 2021, (provenant d'une source d'énergie renouvelable). Cette production correspond à la consommation en électricité d'une population de 11 500 habitants.

Le biogaz capté est déshydraté avant de servir de carburant à 3 groupes électrogènes de 1,4 MW. L'unité a été mise en service en mars 2010 et permet le traitement d'environ 1 500 Nm³ (ramené à 50 % de CH₄) de biogaz par heure. Cette électricité est revendue à EDF.

Les performances de valorisation du biogaz ont permis au Pays d'Aix de bénéficier d'une TGAP réduite pour l'année 2021, plus de 96,9 % du biogaz capté ayant été valorisé dans l'unité de production d'énergie.



Plateforme de valorisation du biogaz

Analyses et contrôles

Divers contrôles sont effectués aussi bien sur les déchets que sur les indicateurs environnementaux suivants :

- **sur les déchets**

Pesées, contrôles visuel et olfactif, contrôles de non radioactivité, examen systématique au déchargement, contrôles mensuels sur des véhicules pris au hasard.

- **sur les eaux du site**

Contrôles des eaux souterraines sur 7 piézomètres et 2 résurgences, contrôles des eaux de surface et des eaux de sous-face des bassins.

- **sur les lixiviats**

Des analyses trimestrielles sont effectuées sur chaque bassin de lixiviats.

- **sur le biogaz**

Contrôles annuels des émissions atmosphériques, de la composition des biogaz et de la qualité de combustion, réglage hebdomadaire du réseau biogaz.

- **sur le bruit**

Des mesures sont effectuées tous les cinq ans et un registre sur site mentionne les résultats et les actions issus de ces contrôles.

Eco plateforme de valorisation des matériaux

Cette nouvelle activité a vu le jour en 2018, en collaboration avec la société Durance Granulats, lauréat du marché.

Elle permet la fourniture de l'ensemble des matériaux nécessaire à l'exploitation et aux différents aménagements structurels du site.

Fin 2021, 115 000 tonnes de matériaux sont entrées sur le site (inertes pour le recouvrement journalier de l'exploitation, l'aménagement de la zone de transit et des pistes d'accès, la mise en œuvre de la couverture définitive, matériaux de l'éco-plateforme, produits de négoce) et 28 500 tonnes ont été évacuées (transfert des matériaux de l'éco-plateforme vers le centre de Durance granulats de Gardanne, négoce).



Eco plateforme de valorisation des matériaux

Certification ISO 14001



Le Pays d'Aix a engagé depuis juin 2006 une démarche de certification ISO 14001 avec la mise en œuvre d'un système de management environnemental, qui a été retravaillé en profondeur depuis pour s'adapter à la nouvelle version 2015 de la norme.

Cette certification a été renouvelée tous les 3 ans sans discontinuer, la dernière obtention datant de décembre 2020.

Dans le cadre de cette démarche, toutes les évolutions des textes juridiques locaux, nationaux et européens en matière d'environnement et de gestion des déchets ménagers sont recensées et mises en application, afin de respecter la conformité réglementaire du site. L'analyse des impacts environnementaux engendrés par l'activité d'enfouissement des déchets sur l'ISDnD permet de fixer des objectifs précis pour la protection de l'environnement.

De grands axes de travail, visant l'amélioration continue de la performance environnementale du site, ont ainsi été définis :

- réduction des émissions de gaz à effet de serre,
- protection de la qualité des eaux,
- prévention des risques,
- intégration du site dans son environnement,
- optimisation de la gestion des matières premières.

Cette analyse permet également de souligner les impacts positifs des activités du site :

- la préservation des ressources naturelles : production d'électricité à partir du biogaz, utilisation de matériaux inertes recyclés ou valorisés, utilisation du perméat (eau issue du procédé d'osmose inverse) pour l'arrosage,
- la réduction des émissions de substances à capacité polluante,
- la réduction des émissions de biogaz,
- la réduction des envols de déchets,
- la réduction des odeurs.

Ainsi, depuis 2018, la nouvelle activité de stockage de matériaux inertes de Durance Granulats sur l'ISDnD et l'utilisation in situ d'une partie d'entre eux pour les opérations de génie civil (création des pistes, rehausse du casier B3 et depuis 2021, couverture finale) et de recouvrement des déchets confirment la volonté du Pays d'Aix de maîtriser la gestion environnementale des activités du site et d'intégrer le concept d'économie circulaire au cœur de ses projets.

En 2021, l'audit interne et l'audit de suivi, réalisés par deux prestataires extérieurs différents, ont souligné la bonne maîtrise opérationnelle des activités du site au regard de la norme environnementale et, d'une manière générale, le niveau de maîtrise important atteint par le Système de Management Environnemental.

Ouverture de l'ISDnD au public

Dans la prolongation des années précédentes, les visites de classes de primaires dans le cadre de l'éducation à l'environnement devaient se poursuivre en 2021. En raison de la crise sanitaire qui subsiste depuis 2020, les visites scolaires n'ont pas pu reprendre en 2021. Cependant, le planning défini en fin d'année, en collaboration avec le centre permanent d'initiatives pour l'environnement du Pays d'Aix (CPIE), a permis de reprogrammer une vingtaine de visite dès le début de l'année 2022.

Quelques visites ont malgré tout pu être organisées pour des stagiaires internes au Pôle Services à la Population. Ils ont ainsi pu accéder au site pour comprendre les différents enjeux liés au traitement des déchets ultimes.

Le Territoire répond très souvent favorablement aux demandes de visites considérant que le site est innovant et pédagogique et permet de satisfaire aux objectifs d'éducation à l'environnement de tous les citoyens.

Les indicateurs techniques

Les ordures ménagères résiduelles OMR

Les déchets ultimes résultant de la collecte en porte-à-porte et le tout-venant (encombrants) des déchèteries sont traités par enfouissement sur différents sites, l'objectif étant d'optimiser les coûts du transport.

Le tableau suivant présente les tonnages des ordures ménagères résiduels (OMR) et leur site d'enfouissement

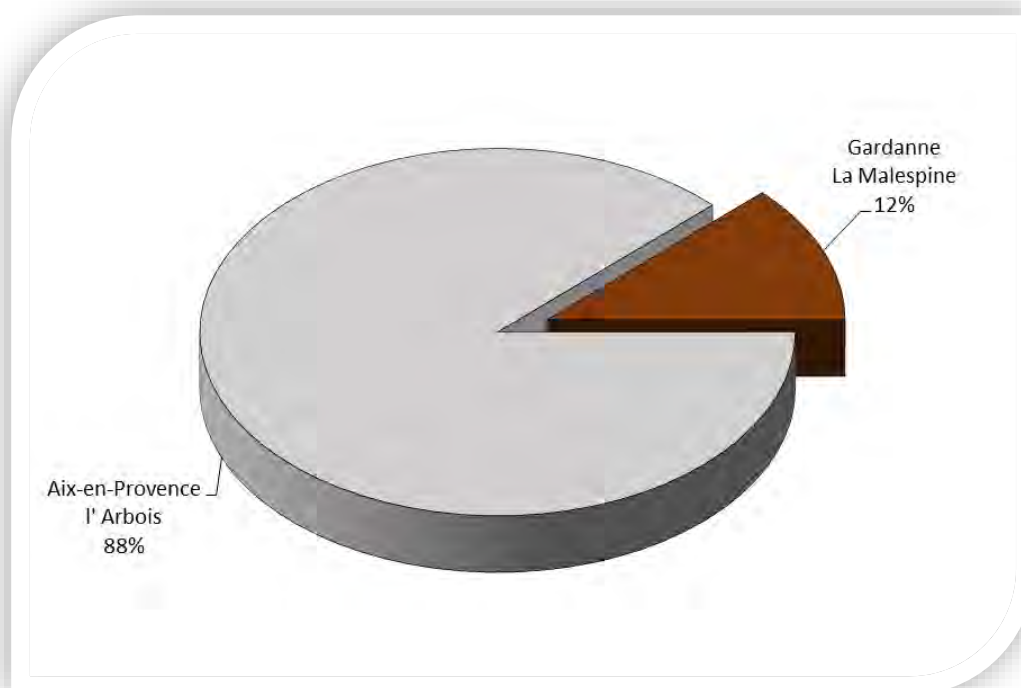
Année 2021	Tonnages OMR	Site d'enfouissement	
		Aix-en-Provence L' Arbois	Gardanne La Malespine
Aix-en-Provence	48 152	48 152	-
Beaurecueil	180	180	-
Bouc Bel Air	4 607	4 578	29
Cabriès	3 340	3 319	21
Châteauneuf-le-Rouge	668	668	-
Coudoux	1 017	1 017	-
Éguilles	2 208	2 208	-
Fuveau	3 420	325	3 095
Gardanne	7 638	129	7 509
Gréasque	1 401	-	1 401
Jouques	1 182	1 182	-
La Roque-d'Anthéron	1 549	1 549	-
Lambesc	2 589	2 589	-
Le Puy-Sainte-Réparate	1 976	1 976	-
Le Tholonet	546	546	-
Les Pennes-Mirabeau	6 994	6 994	-
Meyrargues	1 168	1 168	-
Meyreuil	1 666	140	1 526
Mimet	1 462	77	1 385
Pertuis	6 968	6 968	-
Peynier	1 164	461	703
Peyrolles-en-Provence	1 619	1 619	-
Puylobier	535	535	-
Rognes	1 437	1 437	-
Rousset	1 406	1 406	-
Saint-Antonin-sur-Bayon	37	37	-
Saint-Cannat	1 656	1 656	-
Saint-Estève-Janson	169	169	-
Saint-Marc-Jaumegarde	296	296	-
Saint-Paul-lès-Durance	304	304	-
Simiane-Collongue	1 482	1 473	9
Trets	3 569	3 569	-
Vauvenargues	256	256	-
Venelles	2 760	2 760	-
Ventabren	1 719	1 719	-
Vitrolles	11 817	11 817	-
TOTAL	128 957	113 280	15 677

Les autres déchets

Le tableau suivant présente les tonnages des différents déchets acceptés sur les différents sites d'enfouissement (en dehors des ordures ménagères) comme le tout-venant (encombrant) provenant principalement des déchèteries, les tonnages provenant des services techniques des communes, les tonnages de gravats de déchèteries utilisés pour l'exploitation du site de l'Arbois et les tonnages vendus (ventes de services).

	L'Arbois Aix-en-Provence	La Malespine Semag - Gardanne	TOTAL
Encombrants collectés en porte-à-porte et en vidage direct	0	0	0
Tout venant (Encombrants) provenant des déchèteries	6 668	3 695	10 363
Apports Services Techniques et Divers	4 613	1 917	6 530
Tonnage Vente de Service	19 500	0	19 500
Gravats provenant des déchèteries *	18 804	0	18 804
Gravats provenant des Services Techniques	238	0	238
TOTAL	49 822	5 612	55 434

* 18 804 tonnes de gravats, provenant des déchèteries et les 238 tonnes de gravats provenant des services techniques, sont valorisées et utilisées pour la réalisation de piste sur le site de l'Arbois.



La répartition des tonnages, tous déchets enfouis

8 LE PARCOURS DES DÉCHETS

● Le circuit effectué par les déchets, de l'utilisateur à sa destination finale



COLLECTE ET APPORTS DIVERS

PORTE À PORTE



128 957 T

Collecte des ordures ménagères

45%

10 995 T

en bacs

Collectes



sélective

collecte sélective
et séparative
24 426 T



52%

12 790 T

en colonnes

et séparative

610 T

+

31 T

=

3%

641 T

Cartons

Sapins



apports en déchèteries

141 830 T

Autres apports (déchets verts, encombrants)

11 424 T

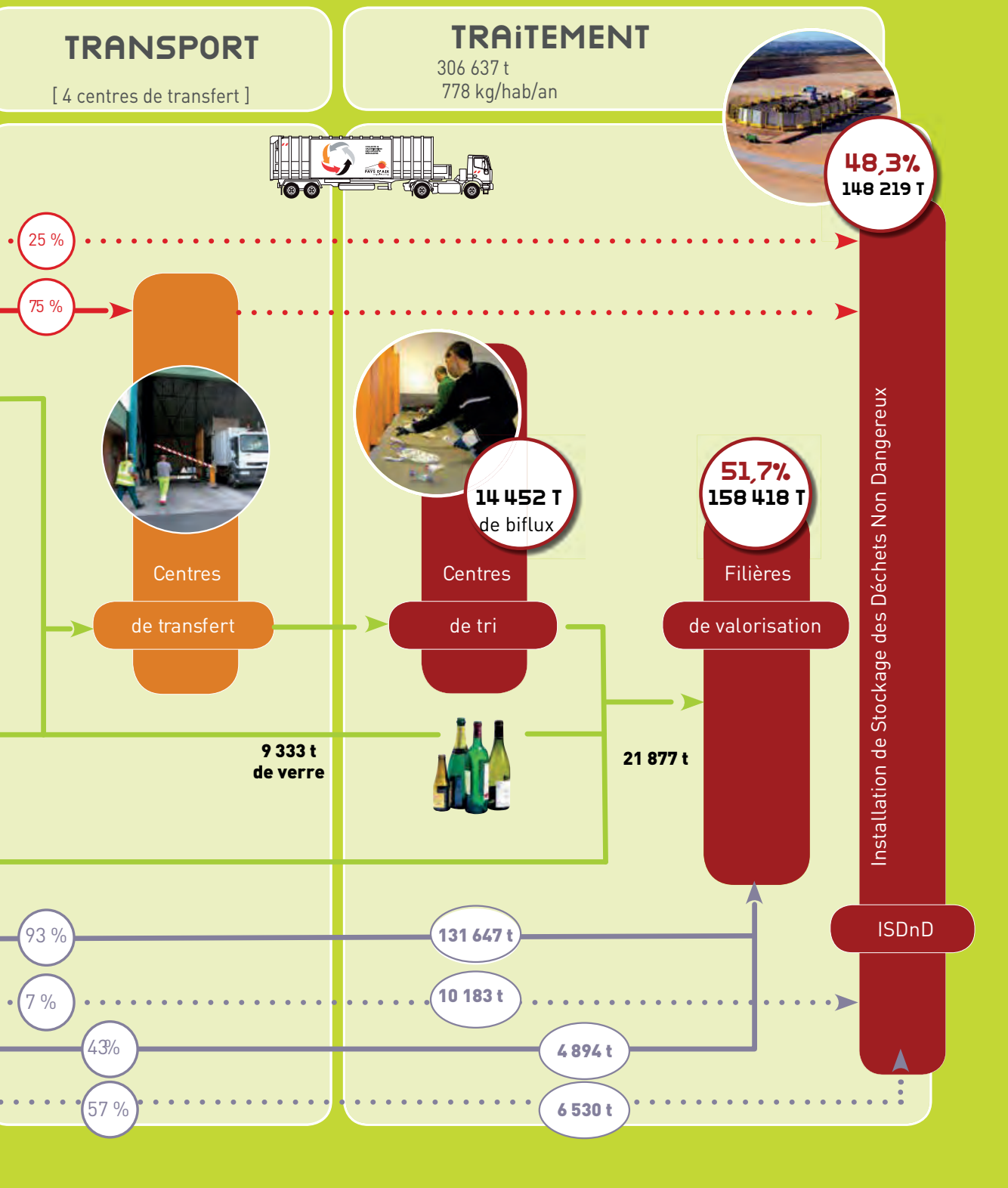
APPORT VOLONTAIRE

TRANSPORT

[4 centres de transfert]

TRAITEMENT

306 637 t
778 kg/hab/an

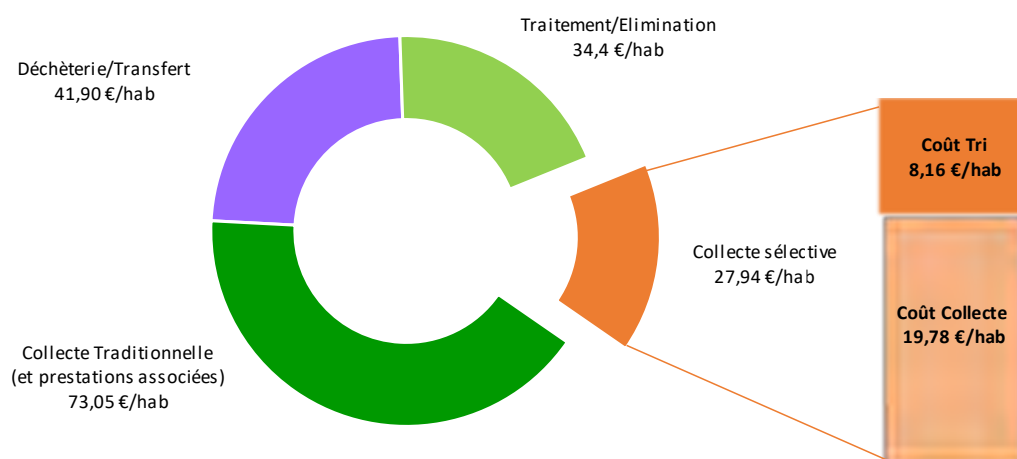


9 LES INDICATEURS FINANCIERS

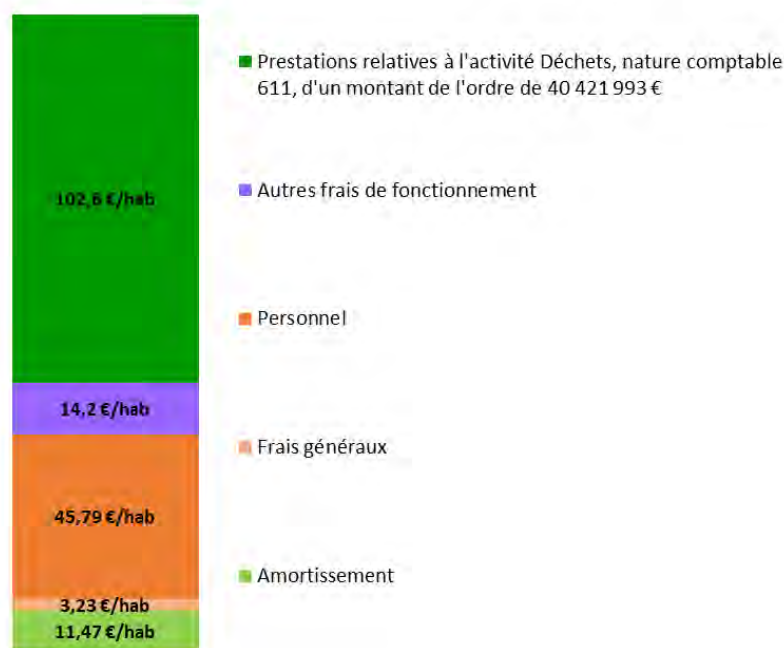
9.1 LES COÛTS DE LA COMPÉTENCE DÉCHETS

Les coûts de la compétence déchets sont présentés globalement : c'est-à-dire des coûts décomposés par Service puis par Fonction et ramenés à l'habitant (l'assiette est la population municipale 2018 INSEE entrant en vigueur le 1^{er} janvier 2021).

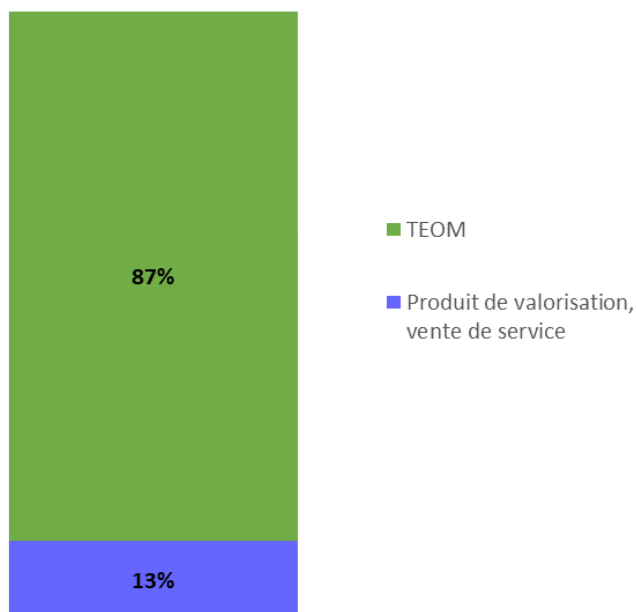
Coût global 2021 décomposé par Service 177,29 € TTC/habitant (pop. INSEE municipale)



Coût global 2021 décomposé par Fonction 177,29 € TTC/habitant (pop. INSEE municipale)



Les recettes du service en 2021



Les recettes de la compétence déchets proviennent à 87 % (soit 60 406 176 €) de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM), le reste provient de différentes recettes issues des produits de valorisation par la vente de matériaux (rachat matière et les déchèteries), des soutiens des éco-organismes, de la vente de service (traitement, des subventions du Conseil Général, de l'État, du Conseil Régional, de l'ADEME et de la régie compostage).

9.2 LA MATRICE DES COÛTS

(Selon le décret n°2015-1827 du 30 décembre 2015 relatif aux modalités de rédaction et de présentation du rapport annuel pour le service public)

La matrice des coûts présentant les indicateurs financiers décrits par flux de déchets.

	OMR	VERRE	RECY- CLABLES (hors verre)	DECHETE- RIES	AUTRES COLLECTES	TOTAL
POPULATION municipale INSEE au 1 ^{er} janvier 2021	393 981	393 981	393 981	393 981	393 981	393 981
TONNAGES	128 957	9 333	14 452	141 830	12 065	306 637
Charges techniques en K€	Précollecte	1 211	538	789		2 538
	Collecte	23 509	1 273	4 831	34	31 111
	Transport - Transfert	2 311		225	6 757	9 630
	Traitement ISDnD	10 557			1 673	12 783
	Tri		95	2 598	5 563	9 034
	Prévention	607	11	49	164	849
	Total Charges Techniques	38 196	1 917	8 492	14 191	65 947
Charges fonctionnelles en K€	Total Charges Fonctionnelles	2 252	114	506	840	3 900
TOTAL CHARGES - COÛT DU SERVICE TTC en K€						
	40 448	2 031	8 998	15 031	3 338	69 847
Produits en K€	Recettes Valorisation *	4 104	122	1 027	1 306	6 747
	Versement des Eco-organismes	35	41	1 604	365	2 045
	Aides Publiques	2 434	116	512	852	4 104
	Autres Produits **	152	8	34	346	553
	Total Recettes permettant le calcul des coûts aidés	6 725	287	3 177	2 869	391
Indicateurs financiers	Coût complet € TTC / hab	103	5	23	38	177
	Coût complet € TTC / T	314	218	623	106	228
	Coût aidé € TTC / hab	86	4	15	31	143
	Coût aidé € TTC / T	262	187	403	86	184
	Coût complet € HT / hab	97	5	22	35	166
	Coût complet € HT / T	295	215	589	98	213
	Coût aidé € HT / hab	80	4	14	27	132
	Coût aidé € HT / T	243	183	369	77	170

* Recettes de valorisation : vente de matériaux issus de la collecte sélective et des déchèteries, vente d'électricité, ...

** Autres produits : recettes RH (mutuelle, tickets restaurants...), régie compostage

Coût complet : totalité des charges techniques et fonctionnelles.

Coût aidé : coût moyen de gestion des déchets restant à financer par les collectivités, c'est-à-dire le coût complet moins les recettes hors TEOM.

10 BILAN 2021

Depuis le 1^{er} janvier 2016, date de création de la Métropole Aix-Marseille-Provence, cet EPCI est compétent en matière de prévention et gestion des déchets. Par délibération n°FBPA 054-9156/20/CM, le Conseil de la Métropole du 17 décembre 2020 a délégué au Conseil de Territoire du Pays d'Aix l'exercice de la compétence gestion des déchets ménagers et assimilés pour l'année 2021.

Sur l'ensemble du Territoire du Pays d'Aix, la quantité de déchets ménagers et assimilés (DMA) collectée et autres apports est constituée de :

- La collecte des ordures ménagères et assimilées : 128 957 tonnes, soit 327 kg/hab/an (pop. INSEE).
- La collecte sélective et séparative : 24 426 tonnes, soit 62 kg/hab/an (pop. INSEE) :
 - la collecte sélective représente 23 785 tonnes.
 - la collecte séparative représente 610 tonnes de cartons et 31 tonnes de sapins.
- Les déchèteries : 141 830 tonnes, soit 360 kg/hab/an (pop. INSEE)
- Les autres apports en provenance des collectes diverses et des services techniques : 11 424 tonnes dont 4 894 tonnes valorisées et 6 530 tonnes non valorisées.

Sur les **306 637 tonnes de déchets**, 158 418 tonnes suivent des filières de valorisation, soit 51,7 % du tonnage total (pour information, ce taux de valorisation est de 33 % sans les gravats ni DDS).

Concernant la **prévention des déchets**, le plan métropolitain de gestion des déchets, approuvé pour les années 2019 à 2025, s'articule autour de 4 axes, sur lesquels le Territoire du Pays d'Aix a réalisé les actions suivantes :

- Au niveau de la **sensibilisation à la gestion des déchets**, de nombreuses manifestations ont été réalisées, 2 434 élèves ont été sensibilisés et 10 118 autocollants « Stop Pub » déployés.
- Visites de classes de primaire dans le cadre de **l'éducation à l'environnement**. En raison du contexte sanitaire, il n'y a pas eu de visites scolaires en 2021. Cependant, en collaboration avec le Centre permanent d'initiatives pour l'environnement (CPIE) du Pays d'Aix, environ 20 classes ont été programmées à partir de janvier 2022.
- Concernant **les biodéchets**, 2 064 composteurs individuels et 326 lombricomposteurs individuels ont été distribués.
- Pour la lutte contre le **gaspillage alimentaire** dans les cantines scolaires en 2021, accompagnement de 8 communes (Eguilles phase 2, Vitrolles phase 2, Saint-Marc-Jaumeguarde, Peynier, Meyreuil, Saint-Cannat, Peyrolles-en-Provence, le Tholonet) et 1 cuisine centrale du CCAS de Venelles. Deux opérations de **don de compost** aux particuliers, sur les déchèteries de Saint-Cannat et de Pertuis, ont été organisées.
- Les 6 ressourceries ou associations du réemploi ainsi que les différents dispositifs mis en place en déchèterie participent à donner une seconde vie aux objets ainsi que les points textiles.
- En 2021, poursuite du développement de la collecte des **textiles usagés** avec 686 tonnes collectées sur les 128 emplacements présents sur le Territoire dont 2 100 kg de textiles collectés lors des deux actions menées en interne.

- En année 2021, le **Territoire du Pays d'Aix a démarré l'arrêt de la collecte des Gros Producteurs produisant plus de 6 000 litres par semaine** en Zone Intermédiaire (ZINTER : ni ZAE, ni centres villes).

En matière de **sécurité**, les actions engagées et mises en place depuis 2011, se poursuivent et ont permis de diminuer le nombre d'accidents afin de stabiliser la situation à environ 42 déclarations d'accidents par an. L'année 2021 s'est située dans la moyenne, avec 41 accidents déclarés. Les centres opérationnels de collecte des ordures ménagères du Nord et du Sud-Est ont comptabilisé respectivement 140 jours consécutifs sans accident, celui du Sud-Ouest 180 jours.

En 2021, le service hygiène, qualité, sécurité et environnement HQSE a délivré une **formation** aux agents du Pôle Services à la Population PSP travaillant dans les bureaux, afin de leur inculquer les bons réflexes en cas d'incendie de leur bâtiment. Par ailleurs, un état des lieux de la signalétique incendie, des appareils d'extinction du feu et des autres dispositifs de lutte contre l'incendie a été effectué pour les bureaux du Décisium et les Centres opérationnels de collecte du PSP, en relation avec la Direction Maîtrise d'Ouvrage et Ingénierie des Bâtiments. Poursuite de la mobilisation du service HQSE dans la gestion de la pandémie du COVID 19 notamment la participation à la « Mission Covid » de la Métropole.

Le **parc de conteneurs** est estimé à 96 000 au total (OM + TRI), en 2021, ce sont près de 14 300 conteneurs commandés dans le cadre du renouvellement, du réajustement et de la maintenance du parc.

Dans le cadre du programme pluriannuel de mise en place de **dispositifs enterrés** pour les déchets ménagers résiduels et recyclables, 16 dispositifs ont été mis en place en 2021. Ce programme s'inscrit dans une démarche de meilleure intégration des points de collecte sur l'espace public dans le cadre d'optimisation des collectes et s'inscrit dans une démarche de développement durable. Au total, ce sont 823 colonnes enterrées, semi enterrées ou dispositifs escamotables qui ont été installés sur une grande partie du territoire. Le parc des colonnes, tous dispositifs pris en compte (aérien, semi-enterré et enterré) compte 2 175 dispositif de collecte en point d'apport volontaire.

Qualité de service :

En 2021, 100 % de la population du territoire est desservie par la collecte sélective en porte-à-porte et/ou en point d'apport volontaire.

Amélioration du taux de valorisation :

Durant l'année 2021, les collectes séparatives se sont poursuivies :

- La collecte séparative des cartons des commerçants : environ 610 tonnes ont été collectées et valorisées dans la filière carton,
- La collecte des papiers de bureau au sein des services du Territoire : 27,51 tonnes ont été collectées et valorisées,
- La collecte des sapins de Noël : 31 tonnes de bois collectées et compostées.

L'extension des consignes de tri des plastiques et le basculement en mode Biflux

Depuis le 1er juillet 2021, l'extension des consignes de tri des plastiques et l'harmonisation des consignes de tri au mode Biflux sont mises en place pour l'ensemble des habitants du Territoire du Pays d'Aix. Tous les emballages et les papiers se trient sans exception.

En 2021, la **communication de proximité** a encore été impactée par la crise sanitaire COVID 19.

- les conseillers du tri du Territoire du Pays d'Aix ont cependant été présents lors de 13 manifestations sur le Territoire et plus de 1 000 personnes ont ainsi été sensibilisées.

- la communication auprès des communes et de la presse locale a également continué notamment lors de l'extension des consignes de tri et du basculement au mode Biflux.

- la commune de Peyrolles-en-Provence a bénéficié d'actions d'optimisation du tri en début d'année qui vont permettre d'obtenir des évolutions de tonnage de collecte sélective entre 2020 et 2021.

- l'opération auprès des étudiants en partenariat avec le CROUS : 3 600 kits de communication distribués

Un plan d'action **déchets verts** : Le fonctionnement de 5 plateformes de réception des déchets végétaux, et du point vert, vient en complément des déchèteries.

Dans le domaine du traitement, les indicateurs montrent que les équipements structurants et de proximité répondent bien aux besoins du service et de la population.

Les **services de proximité rendus sur les déchèteries** démontrent leur efficacité dans la collecte des encombrants et des déchets à fort pouvoir polluant, comme les huiles ou les déchets diffus spécifiques (DDS).

Le service de **collecte de l'amiante** lié (plaques et canalisations en fibrociment) remis en place en 2020, sur 4 déchèteries a perduré en 2021. 65 tonnes ont ainsi été réceptionnées sur ces sites en 2021, et traités dans un centre spécialisé.

L'ensemble des **déchèteries** a été équipé de **systèmes de vidéo-surveillance** afin de lutter contre les actes de vandalisme et les vols de métaux.

Après Pertuis en 2018, **4 nouvelles déchèteries** ont été équipées en 2021 d'un **dispositif de contrôle d'accès automatisé par lecture de plaques d'immatriculation** (Bouc-Bel-Air, Les Pennes-Mirabeau, Vitrolles et Gardanne). Cet équipement permet d'améliorer l'accueil des usagers et de recentrer le gardien sur des activités de conseil.

Une **nouvelle déchèterie** a vu le jour en septembre 2021 sur la commune de Vauvenargues. Elle remplace un ancien site municipal vieillissant et offre aux habitants un service déchèteries complet, de qualité et sécurisé dans un secteur auparavant mal desservi. En 2021, la déchèterie de Meyreuil a été étendue et rénovée afin de faciliter et sécuriser les manœuvres des usagers.

Les travaux de rénovation de la déchèterie et du **centre de transfert de Rousset** ont démarré en octobre 2021 et devraient s'achever en juin 2022.

L'ISDnD de l'Arbois reste une composante essentielle de la compétence déchet. Il permet l'indépendance du territoire et la maîtrise des coûts. L'exploitation du 3^{ème} bassin se poursuit et cela jusqu'à minima fin 2024, date de fin d'autorisation d'exploiter, définie par l'arrêté préfectoral du site. Des études sont en cours sur la réhausse du 2^{ème} bassin avec le dossier de demande d'autorisation d'exploitation en cours de traitement par les services préfectoraux.

La plateforme de **valorisation des biogaz** a produit 17,3 GWh d'électricité verte. Cette production correspond à la consommation en électricité d'une population de 11 500 habitants. Les performances de valorisation du biogaz ont permis au Pays d'Aix de bénéficier d'une TGAP réduite pour l'année 2021, plus de 96,9 % du biogaz capté ayant été valorisé dans l'unité de production d'énergie.

L'éco plateforme de valorisation des matériaux réalisée en collaboration avec la société Durance Granulats permet la fourniture de l'ensemble des matériaux nécessaire à l'exploitation et aux différents aménagements structurels du site par son efficacité et valide la mise en œuvre du concept d'économie circulaire sur le site.

Fin 2021, 115 000 tonnes de matériaux sont entrées sur le site (inertes pour le recouvrement journalier de l'exploitation, l'aménagement de la zone de transit et des pistes d'accès, la mise en œuvre de la couverture définitive, matériaux de l'éco-plateforme, produits de négoce) et 28 500 tonnes ont été évacuées (transfert des matériaux de l'éco-plateforme vers le centre de Durance granulats de Gardanne, négoce).

Deux **process de traitement** des lixiviats se complètent :

--l'unité d'osmose inverse, installée en 2015, assure l'épuration du lixiviat et produit le perméat (eau pure) et un sous-produit le concentrat (lixiviat concentré).

--l'évapoconcentrateur, autorisé par l'arrêté préfectoral du 27 juillet 2018, concentre davantage la pollution et génère un produit appelé liqueur dense, ce déchet ultime est envoyé en centre de traitement agréé.

La **gestion patrimoniale des installations** (mise en conformité, mise en sécurité, requalification), reste une part importante des dépenses d'investissement. Elle est significative de la qualité des services à la population et de la politique développée en vue de la réduction des nuisances et du respect de l'environnement qui reste, avec l'amélioration du service aux habitants, une des priorités du Territoire.



ISDnD de l'Arbois

11 SIGLES UTILISÉS

- ADEME** > Agence De l'environnement et de la maîtrise de l'énergie
- CET** > Centre d'enfouissement technique
- CFA** > Centre de formation d'apprentis
- CPIE** > Centre permanent d'initiative pour l'environnement
- CROUS** > Centre régional des œuvres universitaires et scolaires
- CS** > Collecte sélective
- CSS** > Commission de suivi de sites
- CT** > Centre de transfert
- DAE** > Déchets d'activité économique
- DASRI** > Déchets d'activité de soins à risques infectieux
- DDS** > Déchets diffus spécifiques
- DEEE ou D3E** > Déchets d'équipements électriques et électroniques
- DGF** > Dotation globale de fonctionnement
- DIB** > Déchets industriels banals
- DMA** > Déchets ménagers et assimilés
- DRAAF** > Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt
- DTA** > Déclaration trimestrielle d'activités
- ECT** > Extension des consignes de tri
- EMR** > Emballages ménagers recyclables
- EPCI** > Établissement public de coopération intercommunale
- FEDEREC** > Fédération professionnelle des entreprises du recyclage
- FNADE** > Fédération nationale des activités de la dépollution et de l'environnement
- ISDnD** > Installation de stockage des déchets non dangereux
- JRM** > Journaux/Revue/Magazines
- MODECOM** > Méthode de caractérisation des ordures ménagères
- OM / OMR** > Ordures ménagères / Ordures ménagères résiduelles
- PAP** > Porte-à-porte
- PAV** > Point d'apport volontaire
- PMPDMA** > Plan métropolitain de prévention des déchets ménagers et assimilés
- PTM** > Prescriptions techniques minimales
- TEOM** > Taxe d'enlèvement des ordures ménagères
- TGAP** > Taxe générale sur les activités polluantes
- ZINTER** > Zone intermédiaire



Pays d'Aix
Hôtel de Boadès
8, place Jeanne d'Arc
CS 40868
13626 Aix-en-Provence Cedex 1



RAPPORT

ANNUUEL

2021



**Rapport annuel sur le prix et la
qualité du service public de
prévention et de gestion des
déchets ménagers et assimilés**

METROPOLE
AIX
MARSEILLE
PROVENCE

TERRITOIRE
PAYS D'AUBAGNE
ET DE L'ÉTOILE

SOMMAIRE

INTRODUCTION	4
LES FAITS MARQUANTS DE 2021	5
BILAN MATIERE 2021	7
1. LES INDICATEURS TECHNIQUES	8
▶ 1.1 Le territoire desservi	8
▶ 1.2 Les moyens humains et matériels	10
1.2.1 Les moyens humains	10
1.2.2 Les moyens matériels	10
1.2.2.1 <i>Les véhicules de collecte et nettoyage des PAV</i>	10
1.2.2.2 <i>Les contenants</i>	12
1.2.3 Service de réponse téléphonique à la population : résultats 2021	13
▶ 1.3 La prévention des Déchets Ménagers et Assimilés	14
1.3.1 Le constat	14
1.3.2 Les actions	15
1.3.2.1 <i>Poursuite de l'exploitation de la Ressourcerie « Le Dirigeable »</i>	15
1.3.2.2 <i>Poursuite des actions de compostage individuel et collectif</i>	17
1.3.2.3 <i>Gaspillage alimentaire en restauration scolaire primaire</i>	20
1.3.2.4 <i>Opération pilote « Zéro Déchet » sur les communes de Belcodène et St Savournin</i>	20
▶ 1.4 La pré-collecte	21
1.4.1 Le parc de bacs	22
1.4.2 Le parc des colonnes	23
▶ 1.5 La collecte des déchets	26
1.5.1 La collecte des ordures ménagères résiduelles	26
1.5.1.1 <i>Modalités de la collecte et mode de gestion</i>	26
1.5.1.2 <i>Fréquences des collectes par commune</i>	26
1.5.1.3 <i>Tonnages collectés en 2021</i>	28
1.5.2 La collecte sélective des recyclables secs ménagers	29
1.5.2.1 <i>Modalités, fréquences des collectes et tonnages collectés</i>	29
1.5.2.2 <i>Nettoyage journalier des PAV par les équipes dédiées à cette prestation</i>	30
1.5.3 Les collectes séparatives	31
1.5.3.1 <i>Collecte sélective des cartons des commerçants et des papiers des administrations</i>	31
1.5.3.2 <i>Récupération des Déchets Dangereux des Ménages</i>	31
1.5.3.3 <i>Récupération des Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques des ménages</i>	32
1.5.3.4 <i>Récupération des textiles</i>	33
1.5.3.5 <i>Récupération des pneus</i>	34
1.5.3.6 <i>Récupération du mobilier en déchèterie</i>	34

1.5.4 Les actions de communication	35
1.5.5 La collecte des encombrants sur la voie publique et autres collecte à la demande	36
1.5.5.1 La collecte des encombrants à domicile sur rendez-vous	36
1.5.5.2 La collecte des encombrants, inertes sur la voie publique ou dans les services techniques	36
1.5.6 La collecte des déchets en déchèteries	37
1.5.7 La collecte des déchets des professionnels	40
▶ 1.6 Le transfert des déchets	41
1.6.1 Le transfert des Ordures Ménagères Résiduelles	41
1.6.1.1 Modes de gestion et équipements	41
1.6.1.2 Tonnages réceptionnés au niveau des quais de transfert	42
1.6.2 Le transfert des déchets issus des collectes sélectives et séparatives	43
1.6.2.1 Les recyclables secs ménagers	43
▶ 1.7 Le transport, tri et traitement des déchets	44
1.7.1 Le transport des déchets	44
1.7.2 Le tri des recyclables secs ménagers	44
1.7.3 Le traitement des déchets	46
1.7.3.1 Synthèse des modalités de traitement pour les différents types de déchets	46
1.7.3.2 Traitement des ordures ménagères	47
1.7.3.3 Post-exploitation du Mentaure	48
1.7.4 Le bilan matière : tonnages traités et/ ou valorisés	49
▶ 1.8 Les mesures prises en compte pour atténuer les effets préjudiciables à la santé de l'homme et l'environnement	50
2. LES INDICATEURS FINANCIERS	51
▶ 2.1 Dépenses et recettes de fonctionnement	51
2.1.1 Dépenses de fonctionnement	51
2.1.2 Recettes de fonctionnement	53
2.1.3 Les partenaires financiers	54
▶ 2.2 Dépenses et recettes d'investissements	55
3. PERSPECTIVES 2022	56
4. SIGLES UTILISÉS DANS LE RAPPORT	59

INTRODUCTION

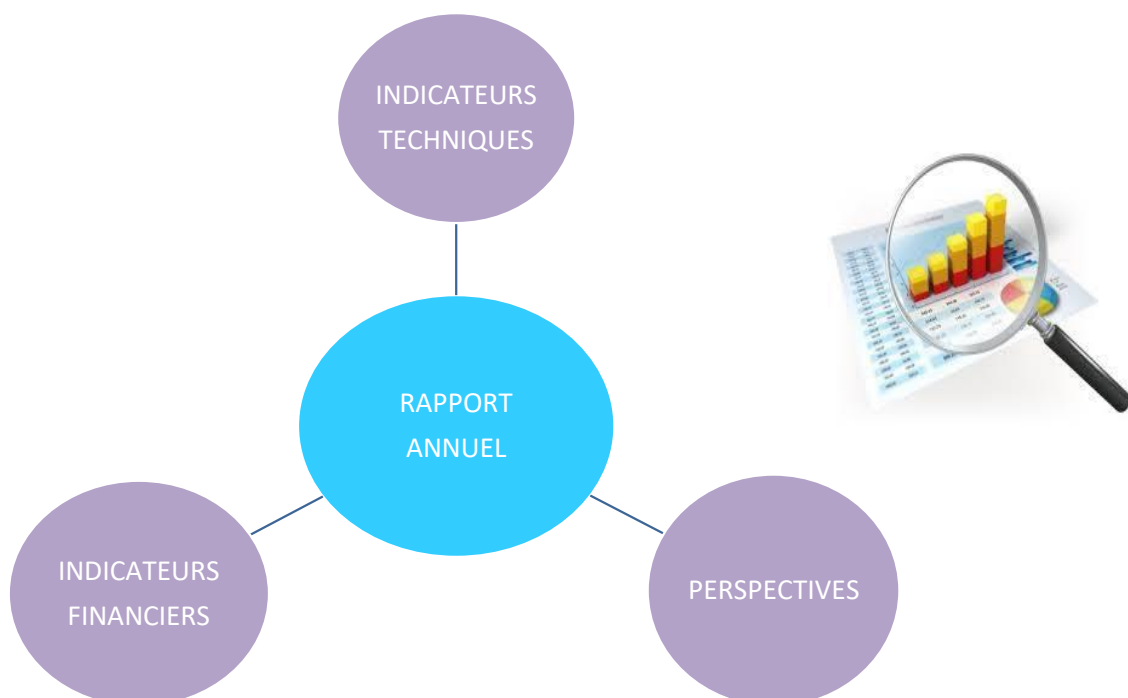
Le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers et assimilés est devenu obligatoire avec le décret n° 2000-404 du 11 mai 2000, imposant aux EPCI de porter à la connaissance du public, des élus et des administrations, les indicateurs de l'activité « déchets » qui leur a été transférée par leurs communes membres.

La loi du 17 août 2015, relative à la transition énergétique, a instauré de nouvelles dispositions en matière de prévention et de gestion des déchets.

Le décret n° 2015-1827 du 30 décembre 2015 s'inscrit dans cette loi, en précisant les nouveaux indicateurs techniques et financiers qui doivent figurer dans les rapports annuels sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés (RPQSPGDMA). Par conséquent, le présent rapport présente des indicateurs de performances en terme de valorisation et des performances économiques du service public se traduisant par l'expression des coûts par flux dans une matrice de référence utilisée par l'Ademe.

Conformément aux dispositions réglementaires, notamment l'article L.2224-5 du CGCT, il appartient au président de l'EPCI de présenter ce rapport d'activité à son assemblée délibérante.

Ainsi, le rapport annuel 2021 du Conseil de Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile s'inscrit dans les orientations définies réglementairement. Il s'organise autour de trois grandes parties structurantes : indicateurs techniques, indicateurs financiers et perspectives 2022.



LES FAITS MARQUANTS 2021

La gestion des déchets représente un enjeu majeur dans la politique publique du Territoire (budget de près de 25 455 000 €, frais du personnel compris) du fait d'une part, du cadre réglementaire qui fixe des objectifs de réduction et de valorisation ambitieux et d'autre part, des problématiques d'exutoires de plus en plus prégnantes en Région Sud-PACA.

Dès lors, les actions qui ont été engagées et étudiées au cours de l'année 2021 visaient à :

- encourager la gestion de proximité des biodéchets
- donner une seconde vie aux déchets
- mobiliser la population sur des gestes éco-citoyens en lien avec la prévention et le tri des résidus
- assurer une collecte de qualité

Les faits marquants qui ont jalonné l'année 2021 et qui sont liés à ces différentes actions se caractérisent par :

- La continuité du service public en période de pandémie : Un engagement

Durant cette deuxième année de pandémie, la Direction « déchets » du Pays d'Aubagne et de l'Etoile a fait preuve de flexibilité et d'engagement pour assurer la continuité des missions qui lui incombent à savoir les collectes et le traitement des déchets ménagers et assimilés dans un contexte pandémique encore difficile.

- La prévention des déchets : Un axe fort en plein développement

Les actions de prévention des déchets visent à économiser des matières premières épuisables, limiter les impacts sur l'environnement et la santé et permettre des économies financières liées au traitement du déchet. C'est un axe principal de la politique du Territoire qui, au cours de l'année 2021, a été fortement développé par la mise en place d'opérations structurantes. Ces dernières participent activement au changement de paradigmes comportementaux qui doivent s'opérer individuellement et collectivement pour une gestion plus raisonnée des résidus.

Dans ce cadre, les opérations mises en place au cours de l'année ont été les suivantes :

- Le lancement d'une opération pilote « Zéro Déchet » au niveau de deux communes : Belcodène et St Saviourin
- Le déploiement de la vente des composteurs individuels au niveau des habitants du Territoire
- Le développement des composteurs collectifs au niveau des résidences et des écoles

- La mise en place des extensions des consignes de tri sur les plastiques : Simplification du geste de tri

La simplification du tri consiste à étendre les consignes de tri de façon à permettre aux habitants de mettre tous les emballages dans le bac de tri et de développer le recyclage des emballages en plastique qui n'étaient pas recyclés jusqu'alors : films, pots et barquettes... etc. Jusqu'alors sur le Territoire, les consignes de tri pour les emballages en plastique étaient limitées aux bouteilles et flacons. L'extension des consignes de tri, organisée par la loi et soutenue par tous les acteurs dans leurs prises de position publique (Ministère, Ademe, AMF, Amorce...) répond ainsi à ces deux nécessités : un geste de tri simplifié et une massification des emballages collectés pour faciliter la mise en place de solutions industrielles de traitement.

Suite à la crise sanitaire, le passage aux extensions des consignes de tri, normalement prévu en septembre 2020, a été décalé à février 2021. Dès lors, le Territoire a mené, courant 2021, plusieurs campagnes de communication pour informer les habitants de l'élargissement des consignes de tri sur les nouveaux flux (pots de yaourt, films plastiques, barquettes en polystyrène) et pour communiquer sur le passage de la collecte sélective en bi-flux : deux sortes de colonnes pour l'ensemble des flux (une colonne jaune ou bleue pour le flux emballage/journaux-magazines, et une colonne verte pour le flux du verre). Cette réorganisation du mode de collecte s'intègre dans un objectif commun de simplification du geste de tri des habitants.

- La poursuite de l'optimiser les modes de collecte des ordures ménagères dans certaines communes :

Le service « Déchets » a poursuivi, au cours de l'année, un travail sur plusieurs communes pour l'optimisation des différents modes de collecte (points de regroupements en conteneurs aériens et enterrés et porte à porte) afin d'une part de diminuer les risques accidentogènes liés aux voies étroites et d'autre part de limiter les émissions de gaz à effet de serre lors de la collecte des déchets.

- Le renouvellement du parc de véhicules :

Pour maintenir un service satisfaisant, plusieurs véhicules ont été réceptionnés au cours de l'année : deux 19 tonnes étroites et deux véhicules à plateau Maxity. Le montant total de l'investissement s'élève autour de 530 000 € TTC.







- La gestion des appels au niveau du service Allô Déchets :

Au cours de l'année, le service de réponses téléphoniques à l'utilisateur a répondu à plus de 11 000 appels. Ces derniers ont porté sur des sujets très variés en lien avec la gestion globale des déchets (demande d'informations sur les jours de collecte des ordures ménagères, heures d'ouvertures des déchèteries, prise de rendez-vous pour les encombrants ménagers, achat d'un composteur individuel, etc...).

Afin d'assurer des réponses de qualité, la Métropole a renforcé depuis la fin de l'année dernière les moyens humains de ce service.

Bilan Matière 2021

Total des Déchets Ménagers et Assimilés : 78 427 tonnes

Type de traitement	Flux de déchets	Tonnages	TOTAL En tonnes / filière	Types de déchets concernés
Valorisation matière	PAV Verre	1 910,10	12 271,31	 
	PAV Papier- Cartons	617,7		
	PAP Papier-Cartons administrations	94,91		
	PAV Emballages	1 673		
	Cartons déchèteries	306		
	Bois Déchèteries	4 373,34		
	Métaux Déchèteries	972,02		
	DEEE	503,92		
	Mobilier	321,96		
	Bennes à cartons	0		
	Refus de Tri global	-319,21		
	Encombrants collectés en déchèterie	1 440,93		
	Encombrants collectés en PAP	187,64		
	Bennes encombrants	189		
Valorisation organique	Benne végétaux PAV	616,44	6 458,6	
	Végétaux Déchèteries	5 804,24		
	Collecte des déchets verts	37,92		
Traitement déchets spéciaux	DDM Huiles	149,08 36,84	185,92	
Valorisation CSR	Pneus	93,40	93,40	
Stockage Inertes	Inertes déchèteries	11 540,54	11 583,14	
	Bennes gravats	42,6		
Stockage ISDND Classe II	Encombrants Déchèteries	5 763,7	47 834,76	
	Refus de Tri global	319,21		
	Encombrants collectés en PAP	750,56		
	Ordures ménagères et assimilées	40 245,29		
	Encombrants collectés en bennes	756		

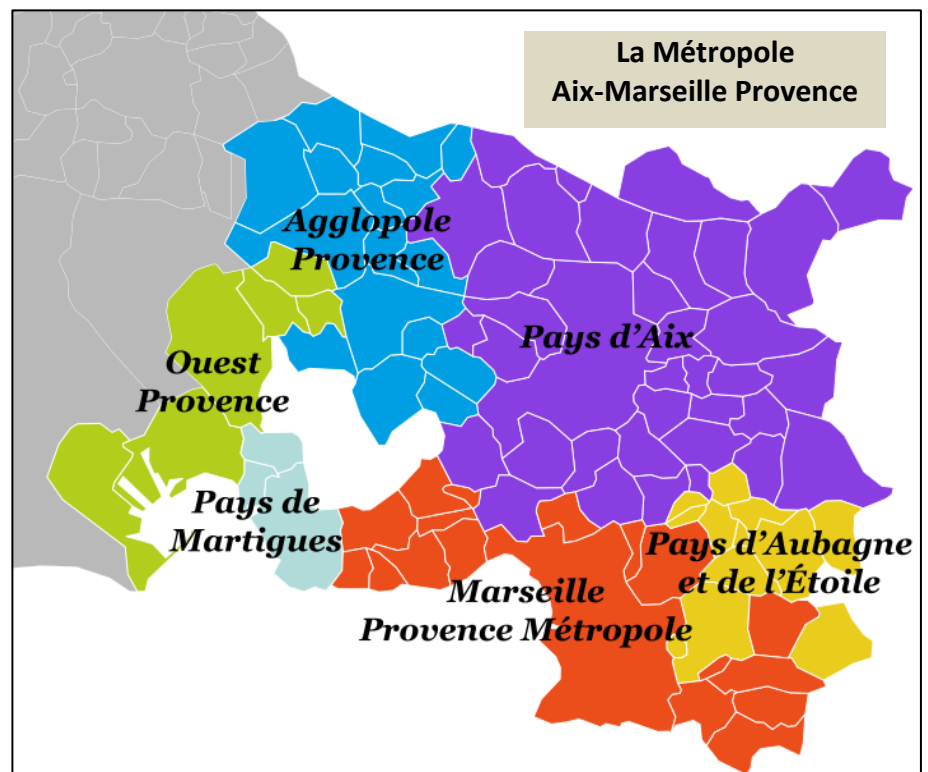
1. LES INDICATEURS TECHNIQUES

1.1 Le territoire desservi

Créée le 1^{er} janvier 2016 par la loi MAPTAM (Modernisation de l'Action Publique Territoriale et Affirmation des Métropoles), la Métropole Aix-Marseille Provence est un Établissement Public de Coopération Intercommunale à fiscalité propre, issu de la fusion de 6 intercommunalités regroupant 92 communes d'un seul tenant et sans enclave au sein d'un espace de solidarité, pour élaborer et conduire ensemble un projet d'aménagement et de développement économique, écologique, éducatif, culturel et social de leur territoire afin d'en améliorer la cohésion et la compétitivité et de concourir à un développement durable et solidaire (Code Général des Collectivités Territoriales - Article L.5217-1).

Avec plus de 1 850 000 habitants (soit 93% de la population des Bouches-Du-Rhône) et une surface de 3 150 Km², la Métropole Aix-Marseille-Provence est la plus vaste de France.

Elle regroupe six territoires (Marseille-Provence, Pays d'Aix, Pays Salonais, Pays d'Aubagne et de l'Etoile, Istres Ouest Provence, Pays de Martigues) dont les limites correspondent aux anciennes intercommunalités qui constituent l'armature d'une Métropole multipolaire.



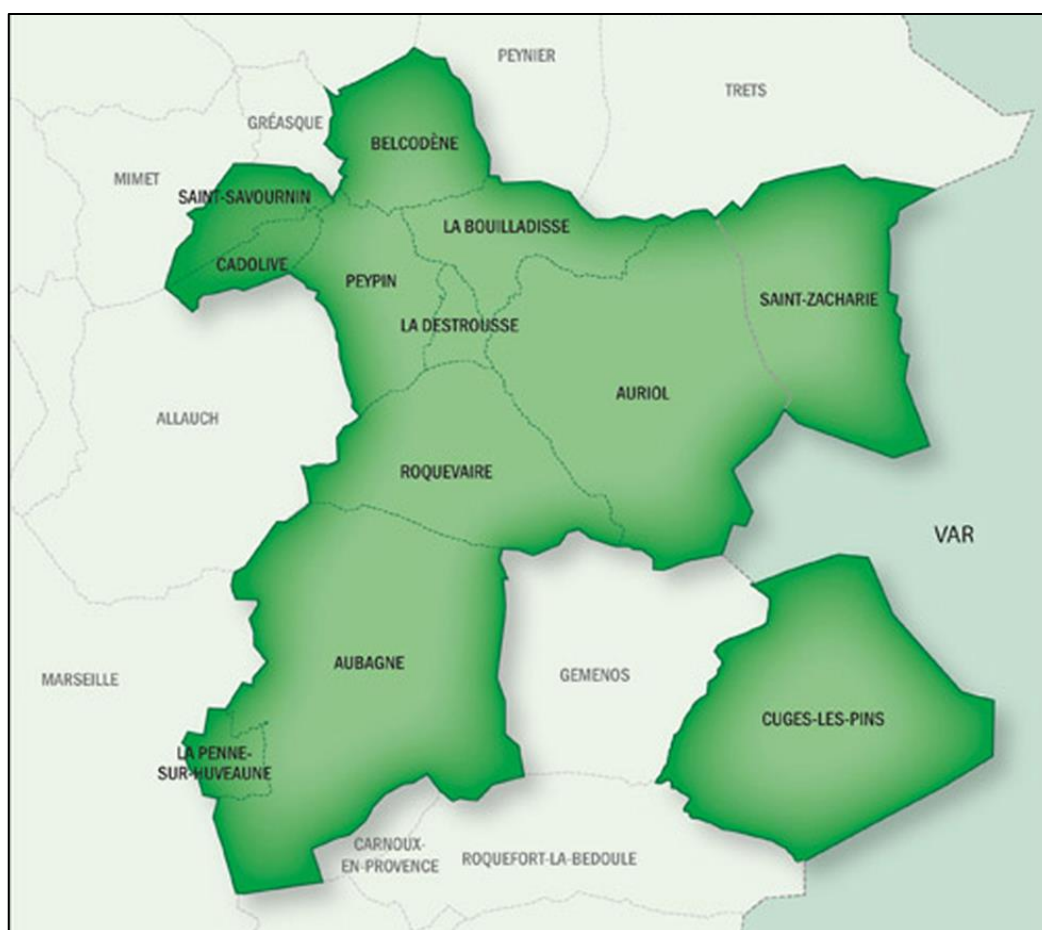
Le Conseil de Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile se substitue à l'ancien périmètre de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aubagne et de l'Etoile ; il est dénommé le CT4.

Il regroupe 12 communes (Aubagne, Auriol, Belcodène, Cadolive, Cuges-Les-Pins, La Bouilladisse, La Destrousse, La Penne-Sur-Huveaune, Peypin, Roquevaire, Saint-Savournin, Saint-Zacharie). Onze communes du territoire sont situées dans le département des Bouches-du-Rhône, seule la commune de Saint-Zacharie est localisée dans le département du Var. À noter que la commune de Cuges-Les-Pins n'est pas dans la continuité géographique du reste du territoire de la collectivité.

Le tableau suivant présente la population municipale 2020 (données de référence nationales de l'INSEE).

Communes	Population municipale
Aubagne	47 208
Auriol	12 771
Belcodène	1 919
La Bouilladisse	6 254
Cadolive	2 162
Cuges les Pins	5 147
La Destrousse	3 757
La Penne sur Huveaune	6 446
Peypin	5 547
Roquevaire	8 858
St Savournin	3 384
St Zacharie	5 993
TOTAL	109 446

Le territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile s'étend sur près de 245 km² et compte 109 446 habitants, soit une densité moyenne d'environ 447 habitants/km², ce qui classe la collectivité en milieu mixte urbain.



1.2 Les moyens humains et matériels

1.2.1 Les moyens humains

Le service « Déchets » du Conseil de Territoire compte 166 agents, répartis en trois grands pôles : la collecte en Régie, la collecte sélective et le traitement.

Le tableau ci- dessous donne une répartition des effectifs au niveau de ces différents pôles.

Pôle	Nombre d'agents
<i>Directrice du Service</i> -----	1
<i>Directeur Adjoint</i> -----	1
<i>Chef de Service Collecte</i> -----	1
<u>Collecte :</u>	
- Agents de maîtrise -----	9
- Agent de la conteneurisation -----	2
- Agents de la collecte (chauffeurs/ripeurs) -----	120
<u>Collectes séparatives :</u>	
- Technicien collecte sélective -----	1
- Agents de maîtrise -----	2
- Eco-ambassadeurs -----	7
- Agents nettoyage des PAV -----	10
- Agent responsable de la Ressourcerie -----	1
- Agent d'accueil Ressourcerie -----	1
<u>Traitement :</u>	
- Agents d'accueil du centre de transfert -----	4
- Agent de maîtrise -----	1
<u>Administratifs :</u>	
- Agents administratifs -----	3
- Agents service « Allô Déchets » -----	2
TOTAL	166

1.2.2 Les moyens matériels

1.2.2.1 Les véhicules de collecte et les véhicules de nettoyage des PAV

Le service « Déchets » assure en Régie la collecte des ordures ménagères, la collecte des encombrants sur rendez-vous et la collecte des papiers-cartons des commerçants.

D'autre part, afin d'assurer une propreté optimale autour des Points d'Apport Volontaire, des équipes de nettoyage passent journalièrement sur chaque PAV.

Ces prestations sont réalisées grâce à un parc de véhicules conséquent, détaillé dans le tableau ci-après.

Type de véhicule	Capacité en tonnes	Nombre de véhicules
Camions grue	26	4
Camions grue	19	1
Camions grue	16	1
Bennes à ordures ménagères	26	2
Bennes à ordures ménagères	19	13
Bennes à ordures ménagères	16	9
Bennes à ordures ménagères	11	2
Bennes à ordures ménagères	10	3
Bennes à ordures ménagères	9.7	2
Bennes à ordures ménagères	7.5	1
Bennes à ordures ménagères	4.5	2
Bennes à ordures ménagères	3.5	2
Bennes de lavage	16	1
Véhicules grue à plateau	3.5	1
Véhicules à plateau	3.5	16
Fourgons	3.5	3
TOTAL		63



Véhicules de collecte

1.2.2.2 Les contenants

Le Conseil de Territoire met à disposition de la population différents moyens de pré-collecte pour assurer un service de qualité.

Ainsi, les déchets ménagers et assimilés doivent être présentés dans des récipients (*bacs ou colonnes enterrées*) pour les ordures ménagères et pour les recyclables secs ménagers (*colonnes aériennes ou colonnes enterrées*). Ces derniers sont mis à disposition selon le flux et l'organisation de la collecte sur la zone concernée.

Ces contenants correspondent à un parc de :

- bacs de 1 100 litres (pour la collecte des OM réalisée en ascenseurs) : 22
- bacs individuels de 240 litres (pour la collecte des OM réalisée en porte à porte) : 3 489
- bacs individuels de 340 litres (pour la collecte des OM des entreprises) : 197
- bacs de 770 litres (pour la collecte des OM réalisée en point de regroupement) : 4 212
- colonnes aériennes pour le tri : 746
- colonnes enterrées + système des ascenseurs (pour les OM) : 186
- colonnes enterrées pour le tri : 278
- colonnes aériennes pour les OM : 17



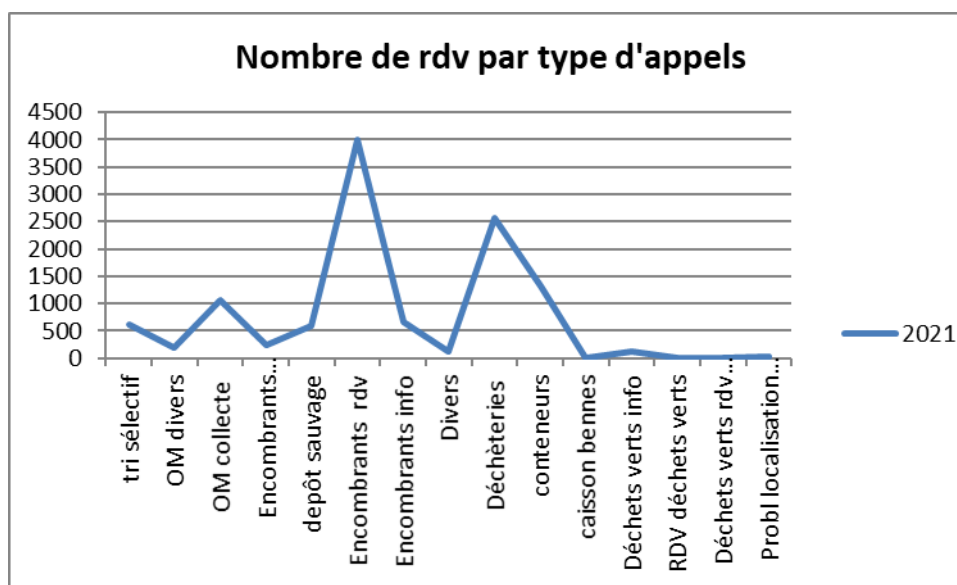
**Conteneurs aériennes pour le tri et les OM
& bacs pour les ordures ménagères**

1.2.3 Service de réponse téléphonique à la population : résultats 2021



Dans le cadre de la collecte réalisée en Régie, le Conseil de Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile a développé un service de réponse téléphonique. Ce service, composé de deux personnes, a répondu en 2021 à **11 545 appels**.

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
<i>Demande d'information tri sélectif</i>	158	214	220	339	472	432	475	612
<i>OM divers</i>	399	500	542	377	1081	306	107	202
<i>OM collecte mal effectuée</i>	600	1386	964	901	487	1247	892	1060
<i>Encombrants RDV/ Non honorés</i>	21	122	137	258	349	302	233	238
<i>Encombrants dépôt sauvage</i>	389	627	569	655	748	732	679	600
<i>Encombrants demande de rdv</i>	3455	3828	3333	3580	3607	3861	4124	4007
<i>Encombrants demande d'information</i>	509	820	1122	1211	1344	1306	490	663
<i>Divers</i>	267	296	332	380	367	318	60	112
<i>Déchèteries demande d'information</i>	1258	1894	1588	1139	1545	1567	24590	2556
<i>Demande de conteneurs</i>	1060	1376	1413	1471	1635	1504	1255	1332
<i>Conteneurs caisson bennes</i>	93	123	95	89	71	63	35	15
<i>Déchets verts d'information</i>	54	167	202	275	333	333	259	129
<i>RDV déchets verts</i>	76	357	377	749	882	944	0	0
<i>Déchets verts rdv honorés</i>	4	14	10	49	84	58	0	0
<i>Conteneurs problématiques/ localisation</i>	0	6	18	5	2	7	29	19
Total demandes	8343	11730	10922	11478	13007	12980	33228	11545



Le tableau ci-dessus met en exergue l'évolution entre 2014 et 2021 des types d'appels.

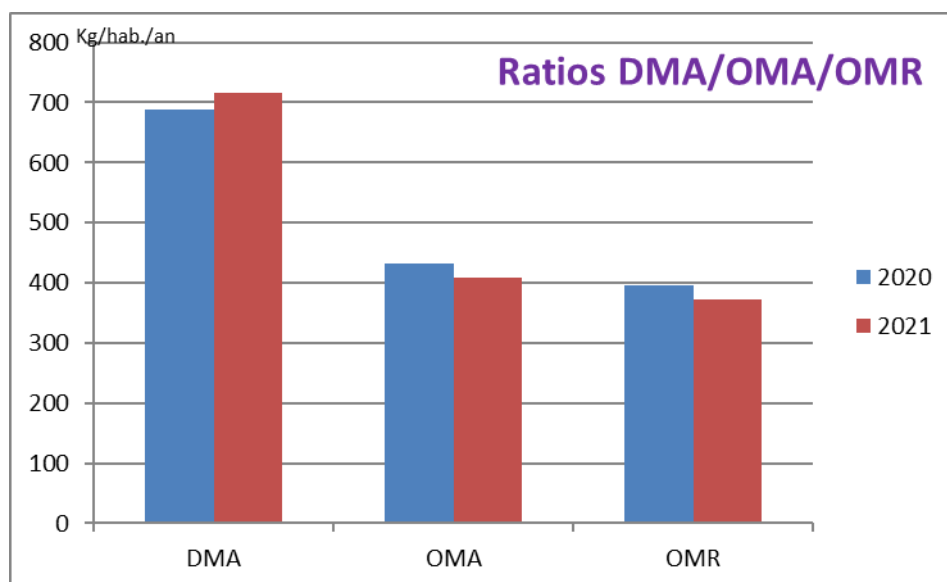
Le pic des appels au cours de l'année 2020 est dû à la fermeture des déchèteries lors du premier confinement et la réouverture de ces dernières sous condition de prise de rendez-vous par les usagers. L'année 2021, correspond, quant à elle, à une année normale puisque le nombre des appels globaux est redescendu à 11 545 appels.

1.3 La prévention des Déchets Ménagers et Assimilés

1.3.1 Le constat

Conformément à la loi de Transition Énergétique et de Croissance Verte du 17 août 2015 et la loi Anti Gaspillage et Économie Circulaire (loi AGECL) du 10 février 2020, les objectifs attendus sont de réduire de 15% le poids des déchets ménagers et assimilés en 2030 par rapport à 2010, et de porter à 65% les tonnages orientés vers le recyclage ou la valorisation organique (*dont 75% de recyclage matière des emballages ménagers*).

Pour 2021, sur le Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Étoile, la production des Déchets Ménagers et Assimilés (DMA) est de 717 Kg/hab./an dont 368 Kg/hab./an de déchets collectés au titre des Ordures Ménagères Résiduelles (OMR) et 407 Kg/hab./an au titre des Ordures Ménagères Assimilées (OMA).



Le bilan quantitatif met en évidence entre 2020 et 2021 les évolutions suivantes en Kg/hab./an :

- + 4,06% de DMA (Déchets ménagers et assimilés)
- 5,79% de OMA (Ordures ménagères et assimilés)
- 7,07 % de OMR (Ordures ménagères recyclables)

Ainsi, le constat met en évidence que l'augmentation des quantités collectées provient essentiellement des déchets qualifiés de « volumineux » qui ne peuvent pas faire l'objet d'une récupération au titre de la collecte traditionnelle et qui se retrouvent en grande partie au niveau des quatre déchèteries du Territoire. À noter que la fermeture des déchèteries aux professionnels au niveau des Territoires de Marseille Provence Métropole et du Pays d'Aix peut en partie expliquer ces augmentations.

1.3.2 Les actions

Les actions de prévention des déchets et de prise en compte de l'économie circulaire menées au cours de l'année se situent dans la poursuite de celles déjà engagées dans les années antérieures.

Ces dernières se caractérisent par les actions détaillées ci-après.

1.3.2.1 Poursuite de l'exploitation la Ressourcerie : « Le DIRIGEABLE »

Le Conseil de Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile s'est engagé depuis mi-octobre 2016, dans le cadre d'un partenariat fort avec EVOLIO (association d'insertion), dans un projet de mise en place d'une Ressourcerie à l'échelle du Territoire. Cet équipement vise à remettre sur le marché une partie des déchets qualifiés d'encombrants récupérés via les collectes sur rendez-vous en porte à porte ou par le biais des quatre déchèteries du territoire.

Depuis le 14 février 2020, l'équipement est géré dans le cadre d'un marché d'insertion socioprofessionnelle par EVOLIO qui est une association qui dispose d'un agrément auprès de la DIRECCTE en tant qu'Atelier et Chantier d'Insertion (ACI).

Les déchets réceptionnés et évacués sur le site sont définis dans les tableaux ci-dessous :

Origine des encombrants	Tonnages 2019	Tonnages 2020	Tonnages 2021
<i>Tournées encombrants CT4</i>	1 062	686	639,3
<i>Particuliers</i>	195,8	227	294,37
<i>Déchèteries</i>	25	11	7,4
<i>Entreprises</i>	237,8	126	202,64
Tonnage total	1 520,6	1 050	1 143,71

- **Déchets entrants 2021 :**

	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	TOTAL
CT4 (tournées encombrants)	53,1	64,02	64,98	76,62	38,38	82,36	54,3	25,58	50,14	59,32	65,8	4,7	639,3
Particuliers	21,308	26,178	39,33	21,644	24,236	31,2	30,1	18,48	25,488	20,466	19,75	16,189	294,369
Déchèteries + apports communes	1,52	0,3	0	1,7	0,62	0,74	0	0,26	0,68	0	1,02	0,56	7,4
Ville de Gémenos (encombrants)	1,2	0,82	1,66	2,32	1,34	1,48	1,18	1,6	3,26	0,94	1,78	0	17,58
SOUS-TOTAL DECHETS CT4	77,128	91,318	105,97	102,284	64,576	115,78	85,58	45,92	79,568	80,726	88,35	21,449	958,649
Entreprises	14,94	14,28	15,92	16,14	7,94	15,6	14,72	18,885	15,214	10,77	19,94	20,716	185,065
TOTAL GLOBAL	92,068	105,598	121,89	118,424	72,516	131,38	100,3	64,805	94,782	91,496	108,29	42,165	1143,714

• Déchets sortants en 2021 :

	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	TOTAL
ISDND	17,2	16,22	14,54	13,18	6,46	13,76	13,16	5,62	9,8	9,62	10,98	4,82	135,36
Eco-Mobilier	41,68	41,68	41,68	46,83	46,83	46,83	45,66	45,66	45,66	61	61	61	585,51
Valdelia	2,36	6,9	8,8	7,9	4,66	7,02	4,94	2,38	3,34	1,66	2,44	5,74	58,14
E-déchets pro	0	0	0	0	0	0	0	0,692	0	0	0	0	0,692
Le Relais	0	0,78	2,32	2,64	2,16	2,66	4,58	1,52	5,34	3,42	2,76	3,02	31,2
Ecologic	9,406	9,556	14,504	11,683	8,893	9,86	12,431	6,751	13,066	11,508	11,524	4,812	123,994
Autres (dons associations, etc...)	0	0,208	1,34	1,398	0,28	0,651	0,3	0	0,194	0	0,32	0	4,691
Ventes	2,335	2,153	5,153	1,65	6,628	5,978	10,464	6,915	10,883	8,107	8,109	4,305	72,68
TOTAL	72,981	77,497	88,337	85,281	75,911	86,759	91,535	69,538	88,283	95,315	97,133	83,697	1012,267
Ratio ISDND / déchets CT4	22,30%	17,76%	13,72%	12,89%	10,00%	11,88%	15,38%	12,24%	12,32%	11,92%	12,43%	22,47%	14,12%



1.3.2.2 Poursuite des actions de compostage individuel et collectif

Compostage individuel

Favoriser la gestion de proximité des biodéchets, notamment par le biais du compostage individuel, est un des axes principaux du Schéma Métropolitain de Gestion des Déchets.

Cette action contribue à la réduction des déchets à la source ainsi qu'à l'atteinte des objectifs réglementaires, et participe au déploiement de l'économie circulaire.

C'est la raison pour laquelle, depuis fin octobre 2020, le Pays d'Aubagne et de l'Etoile a mis en place une campagne de développement du compostage domestique sur son territoire.

À cet effet, les usagers ont la possibilité d'acquérir des composteurs en bois de 300 ou 600 litres ainsi que des lombricomposteurs, moyennant une participation financière de 10€.

Dès la réservation et le paiement effectués, ils sont invités à venir retirer leur équipement dans l'une des permanences organisées 2 fois par semaine à la Ressourcerie d'Aubagne et 1 fois par mois dans chacune des communes du Pays d'Aubagne et de l'Etoile. Les consignes et les bons gestes liés au compostage sont alors expliqués par des agents du Conseil de Territoire.

Sur l'année 2021, le nombre de demandes de composteurs s'élève à **1 329** (avec intégration des demandes de 2020, le nombre total de composteurs distribués est de 2055).

Types d'équipements	Nombre de demandes	Répartition
Composteur individuel 300 L	381	29 %
Composteur individuel 600 L	829	62 %
Lombricomposteur 30 L	34	3 %
Lombricomposteur 50 L	85	6 %
TOTAL	1 329	/



*Composteur individuel
et permanence de sensibilisation aux
bons gestes du compostage*



Compostage collectif

La loi du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte prévoit une généralisation du tri à la source des biodéchets à horizon 2023.

Le développement du compostage collectif (ou partagé) permet de :

- diminuer le volume de biodéchets collectés dans les ordures ménagères
- baisser le volume de déchets verts
- favoriser une gestion autonome des déchets par les habitants
- diminuer les coûts de traitement

Le compostage collectif participe à la dynamique de l'économie circulaire et à l'amélioration de l'état des sols. Il contribue également à la création de lien social entre les habitants.

Sur l'ensemble du territoire, il est comptabilisé, au 31 décembre 2021, 37 sites de compostage collectif dont la répartition est donnée dans le tableau présenté en page suivante.



*Site de compostage collectif
& apport de broyat*

COMPOSTAGE COLLECTIF

Tableau de suivi des installations

Commune	Nom de l'organisme	Type d'organisme (habitat collectif, école, EHPAD...)	Nom du gestionnaire de site (le cas échéant)	Adresse du site de compostage	Equipements			
					Année install.	Nbre de bacs	Volume	Matériau (bois, plastique...)
AUBAGNE	Résidence les Magnolias	Habitat collectif	COGESTIM	308 avenue des Sœurs Gastine 13400 Aubagne	2012	3	3X800 L	bois
AUBAGNE	Résidence La Clé des Champs	Habitat collectif	COGESTIM + IPF	Résidence La Clé des Champs 13400 Aubagne	2014 & remplacement en 2018	4	2X800 L 2X1000 L	bois
AUBAGNE	Résidence La Vassale	Habitat collectif	SIGA	Route de Roquevaire 13400 Aubagne	2019	4	2X600 L 2X800 L	bois
AUBAGNE	Résidence Les Caussettes	Habitat collectif	NEXITY	1640 chemin du Charrel 13400 Aubagne	2019	4	2X800 L 2X1000 L	bois
AUBAGNE	Domaine de la Font de Mai	Site touristique	Conseil de Territoire	Route d'Eoures 13400 Aubagne	2019	2	2X800 L	bois
AUBAGNE	Ecole / Cantine / Crèche La Tourtelle	Ecole / Cantine / Crèche	Mairie d'Aubagne	300 traverse de la Vallée 13400 Aubagne	2019	4	2X600 L 2X800 L	bois
AUBAGNE	Résidence La Rose des Vents	Habitat collectif	SIGA	641-643 avenue du Garlaban 13400 Aubagne	2019	4	4X1000 L	bois
AUBAGNE	CT4	Administration	Conseil de Territoire	923 avenue de la Fleuride - Zi les Paluds 13400 Aubagne	2020	3	1X300 L 1X600 L 1X800 L	bois
LA PENNE SUR HUVEAUNE	Ecole Beausoleil	Ecole	Mairie de La Penne/Huveaune	Allée de la Pinède 13821 La Penne/Huveaune	2019 & remplacement en 2021	3	1X600 L 1X800 L 1X1000 L	bois
AUBAGNE	Résidence Les Tuileries	Habitat collectif	NEXITY	Rue Jeu de Ballon 13400 Aubagne	2017	4	2X600 L 2X1000 L	bois
AUBAGNE	Restaurateurs de la Place Agora	Voie publique	Mairie d'Aubagne	Place Agora 13400 Aubagne	2021	4	2X800 L 2X1000 L	bois
AUBAGNE	Sainte Nicole	Lotissement	Sainte Nicole	Avenue Sainte Nicole 13400 Aubagne	2020	5	1X600 L 1X800 L 3X1000 L	bois
AUBAGNE	Résol 21	Jardins partagés	Association Résol 21	820 avenue de la Coueste 13400 Aubagne	2020	4	4X1000 L	bois
AUBAGNE	Crèche La Garenne	Crèche	Mairie d'Aubagne	Allée de la Garenne 13400 Aubagne	2016 & remplacement en 2022	3	1X600 L 1X800 L 1X1000 L	bois
AUBAGNE	Ecole Mermoz	Ecole	Mairie d'Aubagne	Rue Jean Mermoz 13400 Aubagne	2020	4	4X800 L	bois
AUBAGNE	Résidence Le Bras d'Or	Habitat collectif	COGEFIM/ 13 HABITAT	Avenue des Goums 13400 Aubagne	2018	4	2X600 L 2X800 L	bois
AUBAGNE	Résidence Les Gavotines	Habitat collectif	13 Habitat	Chemin du Vallon des Gavots - 50 Traverse du Mont St Cyr 13400 Aubagne	2019	4	1X600 L 1X800 L 2X1000 L	bois
CUGES LES PINS	Ecole Cornille	Ecole	Mairie de Cuges les Pins	Chemin de la Feutrière 13780 Cuges les Pins	2019	4	2X600 L 2X1000 L	bois
AURIOL	MRPI Auriol	Ephad	MRPI	Avenue Michèle Pourchier - Chemin du Cimetière 13390 Auriol	2020	4	2X800 L 2X1000 L	bois
AURIOL	Ecole Jules Ferry	Cantine	Mairie d'Auriol	Moulin de redon 13390 Auriol	2020	1	1x280 l	plastique
AURIOL	Ecole Jean Rostand	Cantine	Mairie d'Auriol	Rue des Ecoles 13390 Auriol	2018	1	1X280 L	plastique
AURIOL	Résidence La Bardeline	Habitat collectif	Syndic de Lascours	Chemin de La Bardeline 13390 Auriol	2018	2	2X280 L	plastique
AURIOL	Jardins Partagés de Moulin de Redon	Jardins partagés	Association Eco-Citoyens de la Vallée de l'Huveaune	Moulin de Redon 13390 Auriol	2019	3	2X800 L 1X1000 L	bois
LA DESTROUSSE	Résidence Les Coquelicots	Habitat collectif	COGESTIM	299 chemin du Grand Pré 13112 La Destrousse	2020	3	3X800 L	bois
LA DESTROUSSE	Ecole municipale	Ecole	Mairie de La Destrousse	Place de la Mairie 13112 La Destrousse	2019	4	2X800 L 2X1000 L	bois
LA BOULLADISSE	Ecole des Hameaux	Ecole	Mairie de La Boulladisse	Le Pigeonnier 13720 La Boulladisse	2010	4	2X800 L 2X1000 L	bois
ST ZACHARIE	Jardins Partagés	Jardins partagés	Mairie de St Zacharie	Chemin de la Cadole 83640 St Zacharie	2019	4	3X800 L 1X1000 L	bois
ST ZACHARIE	Jardins Partagés et Expérimentaux	Jardins partagés	Association Eco-Citoyens de la Vallée de l'Huveaune	Montvert 83640 St Zacharie	2020	3	3X800 L	bois
AURIOL	Jardins Solidaires Frédéric Barbaroux	Jardins partagés	CCAS d'Auriol	Quartier des Artauds - Rue Jean Ferrat 13390 Auriol	2017	4	2X800 L 2X1000 L	bois
AUBAGNE	Ecole de Beaudinard	Ecole	Mairie d'Aubagne	Route de Beaudinard 13400 Aubagne	2019	4	2X800 L 2X1000 L	bois
PEYPIN	Crèche municipale	Crèche	Mairie de Peypin	Campagne Bédélin - Auberge Neuve 13124 Peypin	2019	1	1X280 L	plastique
ROQUEVAIRE	Ecole Leï Barquieu	Ecole	Mairie de Roquevaire	Lascours 13360 Roquevaire	2018	2	2X280 L	plastique
BELCODENE	Ecole Eliane d'Amore	Ecole	Mairie de Belcodène	Avenue des Roux 13720 Belcodène	2019	3	1X600 L 1X800 L 1X1000 L	bois
ROQUEVAIRE	Gendarmerie	Administration	Gendarmerie de Roquevaire	259 route du Stade 13360 Roquevaire	2021	3	1X800 L 2X1000 L	bois
PEYPIN	ACM	Centre de loisirs	Mairie de Peypin	Impasse Laurent Rigole 13124 Peypin	2021	3	1X600 L 1X800 L 1X1000 L	bois
AUBAGNE	Résidence Les Bartavelles	Habitat collectif	ERLIA + propriétaires privés	Chemin du Bon Civet 13400 Aubagne	2022	3	1X600 L 1X800 L 1X1000 L	bois
ROQUEVAIRE	Résidence Les Messugues	Habitat collectif + école + crèche	Logis Méditerranée	Avenue des Rigauous 13360 Roquevaire	2021	3	1X600 L 1X800 L 1X1000 L	bois

1.3.2.3 Gaspillage alimentaire en restauration scolaire primaire

Dans le cadre de son Agenda 21, le Conseil de Territoire a choisi de développer une politique de lutte contre le gaspillage alimentaire. Depuis 2014, le Conseil de Territoire - *alors Communauté d'Agglomération* - a proposé de mettre en place une semaine de pesées des déchets gaspillés en restauration scolaire.

Sur les années 2020 et 2021, en raison de la pandémie, aucune action n'a été menée dans des établissements scolaires.

Ce temps a été utilisé par la Métropole pour élaborer une méthodologie d'approche et des outils nécessaires aux communes pour aborder la problématique et répondre aux obligations induites par la réglementation, notamment la loi Egalim.

Les outils proposés se traduisent par la création d'une boîte à outils métropolitaine relative à la lutte contre le gaspillage alimentaire en restauration scolaire, qui se décline en 4 parties :

- un récapitulatif de la réglementation sur le gaspillage alimentaire et le plastique en restauration scolaire
- un questionnaire d'analyse des pratiques pour identifier les sources de gaspillage
- une méthodologie pour les pesées, sous forme de tableaux excel
- des fiches actions et retours d'expériences des communes de la Métropole

Cette boîte à outils, en téléchargement libre sur le site www.dechets.ampmetropole.fr, et a été adressée à l'ensemble des communes du CT4.

Il est proposé de relancer les communes sur cette thématique et, à l'échéance 2022, de fournir un accompagnement de la part du service « Déchets » à celles qui souhaiteraient mettre en place des actions.

1.3.2.4 Opération pilote « Zéro Déchet » sur les communes de Belcodène et de St Savournin

Afin d'agir sur la réduction des déchets et engager le citoyen dans une démarche de développement durable basée sur la récupération et le « Do it yourself », les élus du Territoire ont lancé au cours de l'année 2021 une expérimentation sur deux communes : Belcodène et St Savournin, visant la distribution aux habitants volontaires d'un kit Zéro Déchet. L'opération avait pour objectif de réduire les ordures ménagères qui représentent plus de 50% des tonnages de déchets pris en charge chaque année par la collectivité.

Cette démarche s'inscrit dans la sensibilisation à la réduction des déchets et la valorisation des biodéchets en permettant de :

- réduire les emballages alimentaires
- réduire l'utilisation de contenant plastique à usage unique
- réduire les déchets fermentescibles

Ainsi dans ce cadre, il a été distribué gratuitement aux habitants volontaires un sac-cabas avec à l'intérieur des bocaux en verre, des pochons de tissus, une gourde, un kit pour faire sa lessive, et deux coupons (un pour récupérer deux poules pondeuses et un autre pour récupérer gratuitement un sac de grains à la coopérative Agri Fallen à Aubagne). La mise en œuvre de cette opération a été concrétisée par le lancement d'un marché public visant l'acquisition, par la collectivité, de poules pondeuses.



Le tableau ci-après définit les résultats de la présente démarche pour l'année 2021 :

	Nombre de kits Zéro Déchet	Nombre de poules demandées
Belcodène	260	358
St Sournin	580	618
TOTAL	840	976

Face au bilan positif de cette expérimentation, il sera proposé en 2022 d'étendre cette opération en élargissant la distribution des poules à l'ensemble des communes du Territoire.

1.4 La pré-collecte

La collecte des ordures ménagères est réalisée par du personnel Métropolitain. Celle-ci s'accompagne de la mise en place sur la voirie publique d'un parc de contenants (individuels et collectifs), aériens et enterrés, suivant la localisation et les modes de collectes les plus appropriés.

La collecte sélective fait l'objet, quant à elle, de l'installation sur le domaine public d'un parc tri-flux de colonnes (verre, journaux-magazines, emballages) en aérien ou en enterré. Ce choix est réalisé suivant la localisation et le mode de collecte le plus adapté pour ces flux.

Les recyclables secs sont collectés par un prestataire privé choisi dans le cadre d'un marché public.



Colonnes aériennes de tri

1.4.1 Le parc de bacs

Le parc de contenants pour la collecte des ordures ménagères est constitué majoritairement de points de regroupement (bacs de 770 litres ou conteneurs enterrés). Le tableau ci-contre définit par commune la répartition des bacs en fonction du litrage.

BACS SUR LE TERRITOIRE - ANNÉE 2021				
COMMUNES	Nbs de BACS OM			
	1100 litres	770 litres	340 litres	240 litres
AUBAGNE	22	1902	118	2017
AURIOL		410	15	120
BELCODENE		110	13	6
CADOLIVE		85	0	44
CUGES LES PINS		200	5	171
LA BOUILLADISSE		217	4	81
LA DESTROUSSE		190	0	63
LA PENNE / HUVEAUNE		177	35	500
PEYPIN		305	0	100
ROQUEVAIRE		254	0	190
ST SAVOURNIN		165	0	2
ST ZACHARIE		197	7	195
Total	22	4212	197	3489

La maintenance du parc des conteneurs aériens (240 litres à 770 litres) pour la récupération des ordures ménagères est assurée en Régie. Elle s'accompagne du changement des bacs cassés, volés ou usagés. Une personne à temps plein au niveau du service, assure cette mission.

Le tableau ci-après définit le nombre de conteneurs livrés par catégorie au cours de l'année 2021 :

LIVRAISON DES BACS - ANNÉE 2021	
BACS	Nombres
BACS COLLECTIFS 1100 L	0
BACS COLLECTIFS 770 L	544
BACS COLLECTIFS 340 L	35
BACS COLLECTIFS 240 L	13
BACS INDIVIDUELS 340 L	7
BACS INDIVIDUELS 240 L	707
BACS ENTREPRISES 770 L	146
BACS ENTREPRISES 340 L	140
BACS À CARTONS 770 L	/
BACS À CARTONS 340 L	14
BACS DIVERS BRULÉS 770 L	10
BACS DIVERS BRULÉS 340 L	/
BACS DIVERS BRULÉS 240 L	/
Total	1616



1.4.2 Le parc des colonnes

Le Conseil de Territoire assure la collecte des recyclables secs exclusivement en Points d'Apport Volontaire. Actuellement, la densité des colonnes (aériennes + enterrées) pour le territoire est la suivante :

- 1 colonne pour 325 habitants pour le verre
- 1 colonne pour 159 habitants pour les journaux-magazines et emballages

Depuis le mois d'août 2018, la prestation de collecte des Points d'Apport Volontaire est réalisée par la société SUEZ RV MEDITERRANEE. À noter toutefois que depuis février 2021 les modes de collecte ont été modifiés : le passage s'est opéré d'un mode en tri-flux qui correspond à la mise en place de trois colonnes différentes par point (verte pour le verre, jaune pour les emballages, bleue pour les journaux magazines) à un mode de collecte en bi-flux avec les colonnes suivantes : verte pour le verre, jaune ou bleue pour les emballages et les journaux magazines.



Colonne enterrée de tri

Le parc des colonnes aériennes

Le tableau ci-après définit la répartition des colonnes aériennes dédiées au tri sur le Territoire :

COMMUNES	Nbs des PAV TRI AÉRIENS			
	VERRE	JRM/EMR	EMR/JRM	TOTAL
AUBAGNE	129	119	143	391
AURIOL	20	24	20	64
BELCODENE	1	2	1	4
CADOLIVE	1	1	1	3
CUGES LES PINS	14	14	17	45
LA BOUILLADISSE	13	14	14	41
LA DESTROUSSE	8	8	8	24
LA PENNE / HUVEAUNE	15	16	16	47
PEYPIN	12	11	10	33
ROQUEVAIRE	15	16	15	46
ST SAVOURNIN	6	4	7	17
ST ZACHARIE	11	11	9	31
Total	245	240	261	746

Le parc des colonnes enterrées

Le tableau ci-après définit la répartition des colonnes enterrées dédiées au tri sur le Territoire :

COMMUNES	Nbs des PAV TRI ENTERRÉS			
	VERRE	JRM/EMR	EMR/JRM	TOTAL
AUBAGNE	30	29	31	90
AURIOL	11	11	12	34
BELCODENE	4	4	4	12
CADOLIVE	4	4	4	12
CUGES LES PINS	3	3	3	9
LA BOUILLADISSE	4	4	5	13
LA DESTROUSSE	3	3	3	9
LA PENNE / HUVEAUNE	7	7	7	21
PEYPIN	2	2	2	6
ROQUEVAIRE	12	12	12	36
ST SAVOURNIN	4	4	4	12
ST ZACHARIE	8	8	8	24
Total	92	91	95	278

La densité des colonnes par habitant

Communes	Population municipale	Nombre de colonnes de verre	densité colonne verre	Nombre de colonnes de EMR/JRM	Densité colonne biflux (EMR/JRM)
Aubagne	47 208	159	297	322	147
Auriol	12 771	31	412	67	191
Belcodène	1 919	5	384	11	174
La Bouilladisse	6 254	5	1251	10	625
Cadolive	2162	17	127	37	58
Cuges les Pins	5147	17	303	37	139
La Destrousse	3757	11	341	22	171
La Penne sur Huveaune	6446	22	293	46	140
Peypin	5547	14	396	25	222
Roquevaire	8 858	27	328	55	161
St Savournin	3 384	10	338	19	178
St Zacharie	5993	19	315	36	166
TOTAL	109 446	337	325	687	159

Le parc des conteneurs enterrés pour les ordures ménagères

La collecte des colonnes enterrées pour la réception des ordures ménagères est réalisée en Régie par du personnel Métropolitain.

Le Conseil de Territoire dispose à ce jour de 186 conteneurs de ce type, dont 4 systèmes élévateurs pour la récupération des ordures ménagères en hyper-centre d'Aubagne et 17 colonnes aériennes pour les ordures ménagères.

COMMUNES	Nbs des PAV OM ENTERRÉS & AÉRIENS		
	OM enterrés	OM aériens	TOTAL
AUBAGNE	71	1	72
AURIOL	29	10	39
BELCODENE	4	0	4
CADOLIVE	7	0	7
CUGES LES PINS	9	2	11
LA BOUILLADISSE	6	3	9
LA DESTROUSSE	1	0	1
LA PENNE / HUVEAUNE	7	1	8
PEYPIN	3	0	3
ROQUEVAIRE	24	0	24
ST SAVOURNIN	4	0	4
ST ZACHARIE	21	0	21
Total	186	17	203



Conteneurs enterrés pour les ordures ménagères

1.5 La collecte des déchets

1.5.1 La collecte des Ordures Ménagères Résiduelles

1.5.1.1 Modalités de la collecte et mode de gestion

La collecte des conteneurs aériens (individuels et collectifs) et enterrés pour les ordures ménagères est réalisée en Régie par du personnel Métropolitain.

En 2021, le service était composé de :

- 1 chef de service collecte
- 9 agents de maîtrises
- 120 agents (chauffeurs/ripeurs)
- 24 équipes le matin et 2 équipes à la journée
- 6 équipes de collecte encombrants sauvages
- 3 équipes grue (2 au matin et 1 à la journée)
- 36 bennes d'ordures ménagères et 5 camions grue, 13 véhicules à plateau, 2 fourgons, 1 bennes de lavage

1.5.1.2 Fréquences des collectes par commune

La collecte des ordures ménagères est réalisée 4 fois par semaine au niveau des centres villes et 3 fois par semaine au niveau des extérieurs. Par contre, au niveau du centre-ville d'Aubagne, la collecte est réalisée tous les jours.

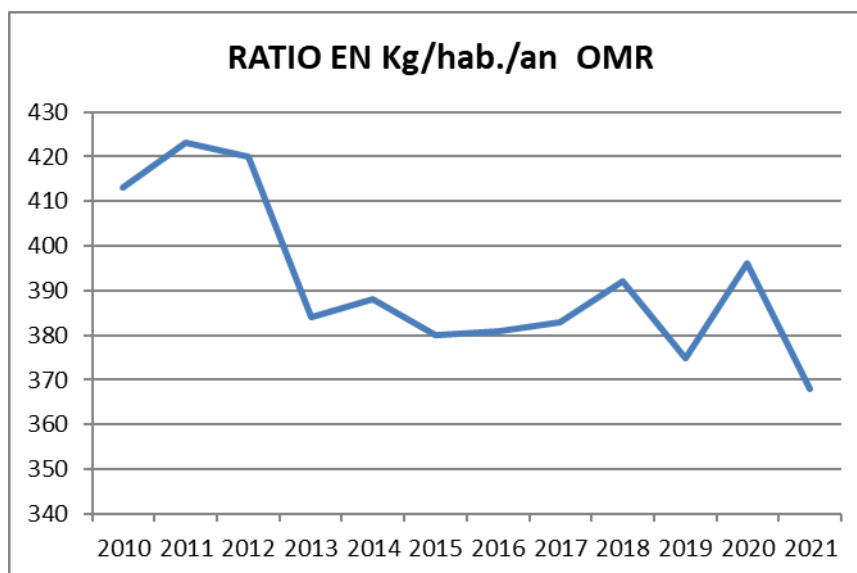
Le tableau en page suivante définit, pour chaque commune du territoire, les jours de collecte du flux OM.



Jours de passage collecte OM	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
Aubagne centre-ville	x	x	x	x	x	x
Aubagne extérieur	x	x	x	x	x	x
Aubagne extérieur petit camion		x		x		x
Aubagne extérieur gros camion	x		x		x	
Aubagne grands ensembles	x		x		x	
Aubagne St Mitre	x	x	x	x	x	x
Aubagne Trse Longuelance + Gastaude	x			x	x	
Cuges (secteur 1) C3	x		x		x	x
Cuges (secteur 2) C3		x		x		x
La Penne-sur-Huveaune (secteur 1)	x		x		x	
La Penne-sur-Huveaune (secteur 2)		x		x		x
Roquevaire centre-ville	x		x		x	
Roquevaire traverses	x		x		x	
Roquevaire extérieur		x		x		x
Roquevaire Lascours	x		x		x	
Auriol centre-ville	x		x		x	
Auriol extérieur		x		x		x
St Zacharie centre-ville	x		x		x	
St Zacharie extérieur		x		x		x
La Bouilladisse	x		x		x	
Belcodène		x		x		x
La Destrousse	x		x		x	
St Saviournin + Cadolive + Peypin (secteur 1)		x		x		x
St Saviournin + Cadolive + Peypin (secteur 2)	x		x		x	
St Saviournin + Cadolive + Peypin (petites traverses)	x		x		x	

1.5.1.3 Tonnages collectés en 2021

La production des Ordures Ménagères Résiduelles sur le territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile a diminué de -7% au cours de 2021 par rapport à 2020. Cette diminution s'inscrit dans les préconisations définies par le Plan de Prévention des déchets ménagers et assimilés (PMPDMA) approuvé lors du Conseil de Métropole du 19 décembre 2019.



1.5.2 / La collecte sélective des recyclables secs ménagers (verre, emballages et journaux-magazines)

1.5.2.1 Modalités, fréquences des collectes et tonnages collectés

Le Pays d'Aubagne et de l'Etoile a fait le choix d'orienter exclusivement le geste du tri vers des Points d'Apport Volontaire. Ce choix vise d'une part, une meilleure qualité des déchets et d'autre part, une réduction du coût de collecte. À noter que ce maillage est renforcé par un nombre croissant de conteneurs enterrés installés pour le tri.

Il existe actuellement, au total, **1 024 colonnes** (*enterrées et aériennes*) sur le territoire pour la récupération des recyclables secs (verre, emballages, journaux magazines).

Ainsi, la densité du parc (aérien+ enterré) sur le Territoire est de :

- 1 colonne pour 325 habitants pour le verre
- 1 colonne pour 159 habitants pour les journaux-magazines et emballages

La collecte des Points d'Apport Volontaire a été réalisée en 2021 par l'entreprise SUEZ RV MEDITERRANEE.

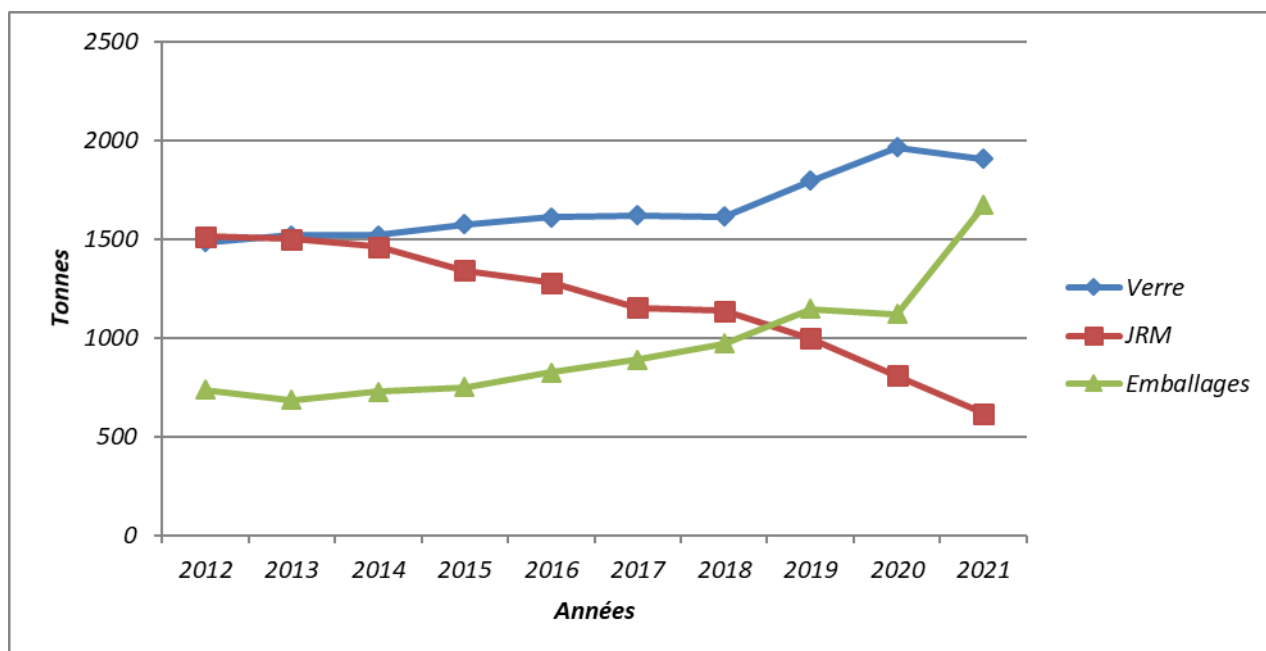
La fréquence de collecte est adaptée au remplissage des colonnes (obligation de non-débordement) et à chacun des flux. Ainsi en moyenne les colonnes sont collectées :

- pour les emballages :
2 fois par semaine
- pour le verre :
1 fois par semaine
- pour les journaux-magazines :
1 fois par semaine



Colonnes de tri

	VERRE	JRM	EMR	TOTAL
Tonnages 2020	1906,66	810,95	1120,44	3838,05
Ratio Kg/hab./an en 2020	18	8	10	36
Tonnages 2021	1 910,10	617,77	1 673,00	4 200,87
Ratio Kg/hab./an en 2021	17,42	5,64	15,29	38,4
Ecart entre 2021/2020	-3,22%	-29,4%	52,9%	6,6%
Nombre de colonnes	337	687		1024
Nombre de colonnes/hab	325	159		
Tonnes par colonne	5,67	3,33		4,10



Les courbes ci-dessus mettent en perspective une légère stabilisation de la collecte du verre, une progression forte des tonnages d'emballage et la poursuite de la diminution des quantités de journaux magazines récupérées.

Ainsi, le flux emballages est passé de 10 kg/hab./an en 2020 à 15 kg/hab./an en 2021 soit une progression importante de + 50 %. Par contre dans le même temps on note une diminution de captage des autres flux : le verre (- 3,22%) et les journaux magazines (- 29,4%).

1.5.2.2 Nettoyage journalier des PAV par les équipes dédiées à cette prestation



Dix agents réalisent tous les jours le nettoyage des 341 Points d'Apport Volontaire du Territoire (*).

Dans le cadre de cette mission, ils notent le taux de remplissage de chaque équipement afin d'une part, de vérifier le taux de captage de chaque colonne et d'autre part, d'informer tous les soirs le prestataire pour éviter tout débordement.

(* chaque point comprend au minimum une colonne de chaque flux : verre, emballages- journaux magazines)

1.5.3 Les collectes séparatives

1.5.3.1 Collecte sélective des cartons des commerçants et des papiers des administrations

Dans un souci de développement du taux de valorisation des déchets ménagers et assimilés sur le territoire des 12 communes, et compte-tenu des problématiques liées à la présence de cartons dans les conteneurs d'OM, le Conseil de Territoire a organisé depuis septembre 2015 la collecte des cartons des commerçants et des papiers des administrations sur l'ensemble du Territoire.

Le tableau suivant récapitule les jours de collecte par commune :

<p><u>Mardi</u> :</p> <ul style="list-style-type: none">× 5h30 à 12 heures : Aubagne / Pont de L'Etoile / Roquevaire / Auriol / St Zacharie (cartons + papiers des administrations)
<p><u>Mercredi</u> :</p> <ul style="list-style-type: none">× 5h30 à 12 heures : Aubagne et bâtiments administratifs d'Aubagne
<p><u>Jeudi</u> :</p> <ul style="list-style-type: none">× 5h30 à 12 heures : Aubagne / La Bouilladisse / La Destrousse / Peypin / Cadolive / St Savournin (cartons + papiers des administrations)
<p><u>Vendredi</u> :</p> <ul style="list-style-type: none">× 5h30 à 12 heures : Aubagne+ ZI Napollon / La Condamine / Route de Napollon / La Penne sur Huveaune (cartons + papiers des administrations)
<p><u>Samedi</u> :</p> <ul style="list-style-type: none">× 5h30 à 8 heures : Aubagne+ RN Pujol+ Route de Gémenos

En 2021, le gisement collecté par ce type de collecte est de 94,91 tonnes.

1.5.3.2 Récupération des Déchets Dangereux des Ménages

Les Déchets Dangereux des Ménages (DDM) représentent l'ensemble des déchets toxiques, inflammables et/ou corrosifs qui sont produits par les ménages parmi lesquels :

- *produits de nettoyage, d'entretien et de bricolage* : peintures, vernis, colles, cires, antirouilles, solvants, détergents, détachants, essence de térébenthine, oxyde de métaux ;
- *produits pour la maison* : tubes fluo ou néons ;
- *produits d'hygiène et de santé* : cosmétiques, thermomètres ;
- *produits de jardinage* : fongicides, insecticides, pesticides, ensemble des produits phytosanitaires ;
- *huiles de vidange de voiture...*

Les Déchets Dangereux des Ménages (DDM) ne peuvent être pris en compte par la collecte usuelle des ordures ménagères, sans créer de risques pour les personnes ou pour l'environnement. Ces déchets peuvent être explosifs, corrosifs, nocifs, toxiques, irritants, comburants, facilement inflammables ou d'une façon générale dommageables pour l'environnement. De ce fait, les Déchets Dangereux des Ménages

(DDM) sont récupérés en déchèteries, dans des locaux spécialement aménagés pour la récupération de ce type de produit.

L'ensemble des déchèteries du Conseil de Territoire possède une armoire pour la récupération des Déchets Dangereux des Ménages. Ces dernières ont été renouvelées au cours de l'année 2018.

Ainsi, les tonnages récupérés au cours de l'année 2021 s'élèvent à 149,08 tonnes de DDM et 36,84 tonnes d'huiles de vidange soit un total de 185,92 tonnes.



Récupération des DDM
(déchèterie de Peypin)
& colonne à huiles
(déchèterie d'Auriol)



1.5.3.3 Récupération des Déchets des Equipements Electriques et Electroniques des ménages

Depuis juillet 2010, le Conseil de Territoire a mis en place, au niveau des quatre déchèteries, la récupération des DEEE (Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques). Ces derniers sont triés suivant trois flux (gros électroménager froid et hors froid, petits appareils en mélange, et écrans).

Les déchets ainsi récupérés sont transportés vers une unité de démantèlement et de récupération des déchets toxiques (huiles, furanes...) située à MARIIGNANE (société CFF). Les matériaux issus de ce démantèlement sont ensuite dirigés vers les filières correspondantes (ferrailles, verre...).

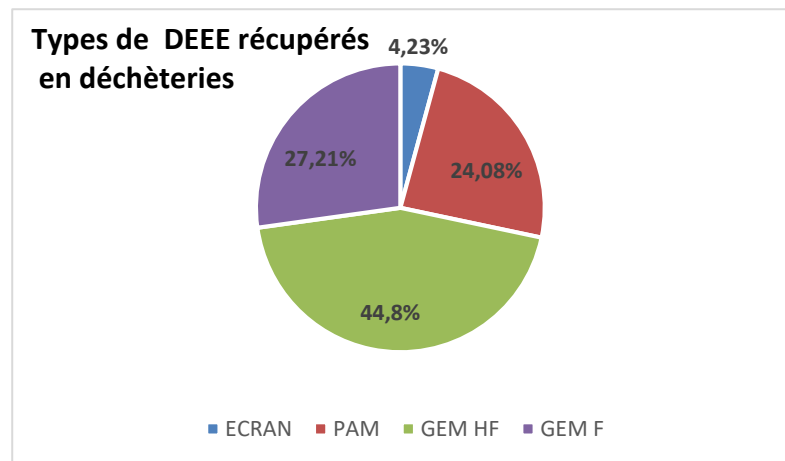
Les DEEE désignent les catégories suivantes :

- les produits blancs : appareils électroménagers de lavage, de cuisson, de conservation et de préparation culinaire...
- les produits bruns : appareils audiovisuels (télévision, magnétoscope, Hi-Fi...)
- les produits gris : équipements informatiques et bureautiques (micro-ordinateurs, téléphonie, fax...)

Certains DEEE sont classés « déchets dangereux » parce qu'ils contiennent des substances nocives pour l'homme ou pour l'environnement (CFC ou autres gaz à effet de serre, PCB- PCT, mercure, piles ou accumulateurs, tube cathodique...).

Certains DEEE doivent donc impérativement être dépollués avant tout type de traitement; mais ces DEEE mis en décharge ou en incinération peuvent générer des émanations toxiques dans l'air, l'eau, le sol, dangereuses pour l'homme et/ou l'environnement.

De nombreuses fractions des DEEE peuvent être valorisées, ce qui permet de préserver les ressources naturelles et de limiter les quantités de déchets mis en décharge ou incinérés.



En 2021, 503,92 tonnes de DEEE ont fait l'objet d'une valorisation.

Dans le même cadre, la collectivité a contractualisé avec RECYLUM pour la récupération des lampes usagées au niveau des quatre déchèteries du territoire.

En 2021, cette collecte séparée a permis la récupération de 2,52 tonnes de lampes.

1.5.3.4 Récupération des textiles

Un appel à projet a été lancé par la Métropole afin de choisir les opérateurs de collecte pour cette filière par territoire. Cet appel à projet a fait l'objet d'une délibération Métropolitaine N°003-4798/18/BM le 13 décembre 2018.

Pour le Conseil de Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile, l'opérateur retenu est LE RELAIS.

Aujourd'hui, il existe 24 colonnes. En 2021, 144,64 tonnes de textiles ont été valorisées.



1.5.3.5 Récupération des pneus

La collectivité a contractualisé avec la société ALIAPUR pour la récupération des pneus usagés au niveau des quatre déchèteries du Territoire.

Filière ALIAPUR :

- une collecte des pneus usagés a été mise en place en France depuis mars 2004 par les fabricants et importateurs de pneus. Cette filière ALIAPUR récupère tous les pneus mis sur le marché, dans tous les garages. Le transport et le traitement sont assurés par des prestataires agréés
- lorsqu'une personne achète un pneu, le coût de la collecte et du traitement est inclus dans le prix
- il n'y a pas de quota par garagiste, ils peuvent donc récupérer tous les pneus et la collecte est gratuite dans le cadre de la filière ALIAPUR
- contraintes de stockage : 100 pneus minimum rangés par catégories et stockés à l'abri de la pluie



En 2021, 93,4 tonnes de pneus ont fait l'objet d'une valorisation énergétique.

1.5.3.6 Récupération du mobilier en déchèterie

La collectivité a conventionné avec l'Eco-organisme « Eco-mobilier », agréé pour la prise en charge des obligations des fabricants et distributeurs de mobilier dans le cadre du décret du 6 janvier 2012 relatif à la gestion des Déchets d'Eléments d'Ameublement, sur le périmètre du mobilier domestique et de la literie.

En adhérant à Eco-mobilier, les objectifs de la collectivité étaient de :

- détourner les déchets de mobilier de la décharge en augmentant la part des déchets orientés vers la réutilisation, le recyclage et la valorisation
- atteindre l'objectif de 45% de recyclage / réutilisation en 2020 et de 80% de valorisation des DEA au terme de l'agrément

Pour répondre à ces objectifs, la collectivité a signé un contrat territorial de collecte du mobilier pour la mise en œuvre d'une collecte séparée en vue du tri et de la valorisation des DEA au niveau des déchèteries.

Le tonnage récupéré pour l'année 2021 est de 321,96 tonnes.

1.5.4 Les actions de communication

Sept éco-ambassadeurs ont assuré la communication de proximité sur le Territoire.

Les actions réalisées au cours de l'année 2021 correspondent en grande majorité à :

- de la communication réalisée en porte à porte sur toutes les communes du territoire :

21 périodes de communication, dont 15 campagnes dédiées à l'explication des Extensions des Consignes de Tri et 6 campagnes concernant le déplacement de conteneurs d'ordures ménagères, etc...

- des enquêtes de satisfaction dans les déchèteries :

258 enquêtes réalisées en 2021

En revanche, en raison de la pandémie de la Covid 19, les animations prévues en milieu scolaire (au nombre de 151) n'ont quasiment pas pu être réalisées.

Seules 15 classes ont pu être sensibilisées en 2021.

Pour la même raison, aucune participation à des manifestations locales n'a pu être réalisée en 2021.



**Eco-ambassadeurs
à l'école primaire de
La Destrousse**



1.5.5 La collecte des encombrants sur la voie publique et autres collectes à la demande

1.5.5.1 La collecte des encombrants à domicile sur prise de rendez-vous

Le service « Déchets » du Conseil de Territoire assure pour chaque commune, conformément au tableau en page suivante, une collecte sur prise de rendez-vous des encombrants ménagers.

En 2021, les quantités collectées représentent 938,2 tonnes auxquelles il faut rajouter 1 050 tonnes qui correspondent aux encombrants orientés vers la Ressourcerie Le Dirigeable.

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
RDV ENCOMBRANTS						
Aubagne extérieur		X				
Aubagne centre-ville			X			
Aubagne grands ensembles		X			X	
La Penne-sur-Huveaune		X				
Cuges-les-Pins				X		
Roquevaire		X				
Auriol / St Zacharie		X				
Peypin / Cadolive / St Saviourin		X				
Belcodène / La Bouilladisse / La Destrousse			X			
ENCOMBRANTS SAUVAGES						
Aubagne centre-ville	X	X	X	X	X	X
Aubagne extérieur	X	X	X	X	X	X
La Penne-sur-Huveaune		X		X		X
Roquevaire / Auriol / St Zacharie			X		X	
La Bouilladisse / Belcodène / La Destrousse	X	X	X	X	X	X
Peypin / La Destrousse / Belcodène / La Bouilladisse / St Saviourin / Cadolive	X	X	X	X	X	X

1.5.5.2 La collecte des encombrants, inertes, déchets verts, cartons sur la voie publique ou dans les services techniques

Le Conseil de Territoire, en partenariat avec les services techniques des villes, intervient dans la lutte contre les dépôts sauvages. Dans ce cadre, les services apposent sur l'espace public des bennes de grandes capacités via le prestataire BRONZO.

En 2021, la mise en place de bennes dans les services techniques et/ou sur la voie publique a permis la récupération de 944,99 tonnes d'encombrants, 616,44 tonnes de déchets verts et 42,6 tonnes de gravats.

1.5.6 La collecte des déchets en déchèteries

Quatre déchèteries sont implantées sur le Territoire.
Les horaires d'ouverture de l'année 2021 sont les suivants :

<u>AUBAGNE</u> : ZI St Mitre- Avenue de la Roche Fourcade Du lundi au samedi : 9h à 17h (du 1 ^{er} octobre au 30 avril) et 9h à 18h (du 1 ^{er} mai au 30 septembre) Le dimanche : de 8h30 à 12h30 Fermeture les jours fériés	<u>AURIOL</u> : Quartier Pont de Joux Du lundi au samedi : 9h à 17h (du 1 ^{er} octobre au 30 avril) et 9h à 18h (du 1 ^{er} mai au 30 septembre) Le dimanche : de 8h30 à 12h30 Fermeture les jours fériés
<u>CUGES-LES-PINS</u> : Chemin Ste Catherine Le lundi, mercredi et samedi : 9h à 17h (du 1 ^{er} octobre au 30 avril) et 9h à 18h (du 1 ^{er} mai au 30 septembre) Le dimanche : de 8h30 à 12h30 Fermeture les jours fériés	<u>PEYPIN</u> : ZI de Valdonne Du lundi au samedi : 9h à 17h (du 1 ^{er} octobre au 30 avril) et 9h à 18h (du 1 ^{er} mai au 30 septembre) Le dimanche : de 8h30 à 12h30 Fermeture les jours fériés



Déchèterie de Cuges-les-Pins



Déchèterie d'Aubagne

• Les déchets récupérés au niveau de ces équipements sont des déchets volumineux, qui ne peuvent pas être collectés au titre des ordures ménagères :

- déchets ménagers encombrants
- végétaux
- matériaux inertes (gravats, décombres)
- cartons
- DEEE (Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques)
- emballages ménagers recyclables
- DEA (Déchets d'Eléments d'Ameublement)
- pneus
- bois
- piles et batteries
- métaux ferreux
- verre
- papier

- Les déchets récupérés dans les contenants spéciaux sont :
 - les Déchets Dangereux des Ménages (DDM)
 - les piles et les accumulateurs
 - les huiles de vidanges usagées
 - les lampes
 - les textiles
 - les batteries
- Sont acceptés dans les colonnes d'apport volontaire :
 - le verre
 - les journaux/revues/magazines
 - les emballages

Les déchèteries du Territoire sont régies par un nouveau règlement intérieur validé par le Conseil de Territoire en date du 15 octobre 2018 (délibération N°CT4 /151018 /6).

Ainsi les principes de ce règlement sont les suivants :

- les dépôts sont limités à 3 m³ par jour. L'accès aux déchèteries est autorisé aux habitants et artisans/commerçants du territoire munis obligatoirement d'une carte d'accès.
- acceptation du lundi matin jusqu'au vendredi 12H, de tous types d'apporteurs (professionnels et particuliers).
- du vendredi 12H jusqu'au dimanche 12H30 : acceptation des particuliers uniquement.
- l'accès aux déchèteries n'est autorisé qu'aux véhicules de PTAC ≤ à 3,5 tonnes.

Bilan des tonnages des quatre déchèteries

TONNAGES	Végétaux	Encombrants	Gravats	Ferraille	Bois	DDM	Huiles	Cartons	DEEE	Pneus	Mobilier	TOTAL
St Mitre	1 803,36	2 664,92	5 356,98	445,784	2 027,76	54,359	15,01	200,06	144,746	27,689	129,34	12 870,01
Auriol	1 915,10	2 250,80	2 940,42	342,44	1 151,26	41,222	12,12	14,42	120,992	31,028	170,52	8 990,32
Cuges	461,62	515,28	806,91	56,2	308,18	12,553	2,22	36,52	29,03	12,75	22,1	2 263,36
Peypin	1 624,16	1 773,67	2 436,23	127,6	886,14	40,944	7,49	55	85,157	21,933	0	7 058,32
Caisson pour Ressourcerie									123,994			123,994
TOTAL	5 804,24	7 204,67	11 540,54	972,024	4 373,34	149,078	36,84	306	503,919	93,4	321,96	31 306,01

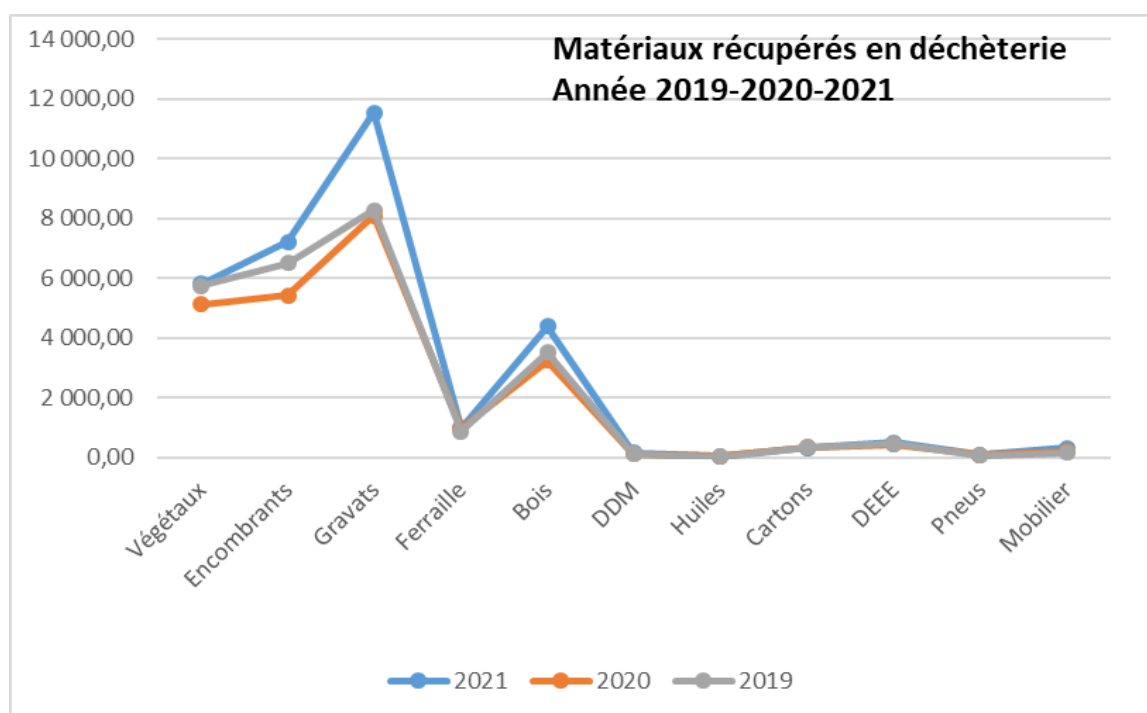
2021	SAINT MITRE												TOTAL
TONNAGES	Végétaux	Encombrants	Gravats	Ferraille	Bois	DDM	Huiles	Cartons	DEEE	Pneus	Mobilier	Job Ressourc	TOTAL
Janvier	79,400	169,420	338,040	33,200	121,080	4,340	1,040	14,230	10,047	5,200	8,580	0,000	784,577
Février	143,220	181,740	406,800	37,020	132,860	3,889	0,610	15,600	13,145	4,255	13,240	0,000	952,379
Mars	206,540	223,600	549,700	50,984	191,900	4,267	2,420	16,990	13,169	0,900	16,780	0,000	1 277,250
Avril	181,420	210,020	527,000	48,300	188,000	5,439	1,950	18,580	10,315	3,350	12,780	0,000	1 207,154
Mai	145,140	221,500	484,440	45,420	154,900	3,842	0,900	17,800	9,492	1,350	8,800	0,000	1 093,584
Juin	175,520	250,160	472,440	43,020	195,180	5,172	0,860	16,360	13,403	0,650	10,660	0,000	1 183,425
Juillet	118,600	263,760	393,940	41,520	184,240	5,333	2,040	14,920	14,082	1,500	9,000	0,000	1 048,935
Août	103,260	220,100	371,180	30,700	161,320	6,275	1,350	15,660	14,296	4,100	8,500	0,000	936,741
Septembre	122,480	241,400	471,200	35,380	203,260	4,735	1,200	18,840	12,460	1,000	14,040	0,000	1 125,995
Octobre	186,640	246,280	540,400	33,860	170,220	4,074	1,260	17,460	12,167	1,734	9,720	0,000	1 223,815
Novembre	184,360	208,140	415,500	23,860	165,580	3,828	0,760	16,120	11,261	2,050	11,660	0,000	1 043,119
Décembre	156,780	228,800	386,340	22,520	159,220	3,165	0,620	17,500	10,909	1,600	5,580	0,000	993,034
TOTAL	1 803,360	2 664,920	5 356,980	445,784	2 027,760	54,359	15,010	200,060	144,746	27,689	129,340	0,000	12 870,008

2021	AURIOL												TOTAL
TONNAGES	Végétaux	Encombrants	Gravats	Ferraille	Bois	DDM	Huiles	Cartons	DEEE	Pneus	Mobilier	Job Ressourc	TOTAL
Janvier	91,980	134,100	176,100	19,060	78,680	2,129	0,000	10,660	6,652	4,300	13,920	0,000	537,581
Février	145,500	169,480	201,940	33,500	90,520	3,773	0,630	2,640	7,330	2,750	12,860	0,000	670,923
Mars	230,580	225,840	330,380	44,620	104,320	5,108	1,820	0,000	14,741	1,550	21,140	0,000	980,099
Avril	194,200	206,940	366,740	40,780	112,400	3,860	0,510	0,000	8,431	3,350	17,980	0,000	955,191
Mai	200,700	223,780	276,240	31,040	108,040	3,638	1,700	0,000	8,308	1,250	10,640	0,000	865,336
Juin	169,400	202,320	262,350	27,600	114,740	3,822	1,090	1,120	6,733	6,607	11,640	0,000	807,422
Juillet	124,420	176,300	248,460	28,200	94,880	3,221	0,750	0,000	12,162	0,550	10,760	0,000	699,703
Août	110,960	186,220	249,560	27,340	93,040	4,314	0,990	0,000	12,772	2,400	11,440	0,000	699,036
Septembre	147,340	170,300	197,570	20,260	100,140	2,634	2,000	0,000	11,855	2,021	19,360	0,000	673,480
Octobre	171,120	202,140	240,460	26,820	88,900	3,254	1,200	0,000	10,616	2,600	18,420	0,000	765,530
Novembre	183,800	190,960	220,700	25,080	88,520	3,241	0,610	0,000	16,040	2,100	13,280	0,000	744,331
Décembre	145,100	162,420	169,920	18,140	77,080	2,228	0,820	0,000	5,352	1,550	9,080	0,000	591,690
TOTAL	1 915,100	2 250,800	2 940,420	342,440	1 151,260	41,222	12,120	14,420	120,992	31,028	170,520	0,000	8 990,322

2021	CUGES												TOTAL
TONNAGES	Végétaux	Encombrants	Gravats	Ferraille	Bois	DDM	Huiles	Cartons	DEEE	Pneus	Mobilier	Job Ressourc	TOTAL
Janvier	28,000	24,840	43,680	3,400	16,500	2,092	0,000	1,560	3,406	2,850	7,160	0,000	133,488
Février	32,040	28,700	50,140	5,880	25,320	0,640	0,000	3,240	3,416	1,100	3,500	0,000	153,976
Mars	49,780	52,940	75,980	8,380	32,840	0,922	0,730	2,100	3,608	3,250	1,620	0,000	232,150
Avril	45,860	58,360	84,780	4,080	28,420	0,592	0,000	3,980	3,945	0,000	1,280	0,000	231,297
Mai	57,940	55,580	53,560	6,700	23,420	2,184	0,500	3,080	2,771	0,000	5,520	0,000	211,255
Juin	37,940	50,920	101,540	6,280	28,260	0,538	0,000	2,860	3,524	0,000	3,020	0,000	234,882
Juillet	32,660	51,960	87,450	6,300	30,900	1,418	0,000	3,040	1,940	0,900	0,000	0,000	216,568
Août	24,760	38,800	68,720	7,560	35,080	0,813	0,990	3,460	0,787	0,600	0,000	0,000	181,570
Septembre	32,420	51,140	67,500	4,720	22,840	0,567	0,000	1,640	2,452	3,600	0,000	0,000	186,879
Octobre	50,020	36,600	67,220	0,000	32,140	0,739	0,000	3,800	1,218	0,000	0,000	0,000	191,737
Novembre	43,820	32,640	62,620	2,900	17,420	2,048	0,000	2,260	1,963	0,450	0,000	0,000	166,121
Décembre	26,380	32,800	43,720	0,000	15,040			5,500	0,000	0,000	0,000	0,000	123,440
TOTAL	461,620	515,280	806,910	56,200	308,180	12,553	2,220	36,520	29,030	12,750	22,100	0,000	2 263,363

2021	PEYPIN												TOTAL
TONNAGES	Végétaux	Encombrants	Gravats	Ferraille	Bois	DDM	Huiles	Cartons	DEEE	Pneus	Mobilier	Job Ressourc	TOTAL
Janvier	79,960	106,020	133,340	13,300	54,920	2,979	0,840	5,220	7,399	5,141	0,000	0,000	409,119
Février	114,980	133,520	206,260	14,660	75,020	3,018	0,000	6,060	7,103	1,750	0,000	0,000	562,371
Mars	201,940	156,410	285,000	14,960	74,980	4,003	0,650	4,900	7,246	2,847	0,000	0,000	752,936
Avril	167,260	172,600	236,740	20,500	85,640	3,949	1,450	6,840	7,788	0,000	0,000	0,000	702,767
Mai	158,140	166,760	228,380	15,520	80,940	3,516	0,750	5,840	6,764	2,795	0,000	0,000	669,405
Juin	155,640	150,920	240,070	6,420	84,260	3,388	0,000	2,440	4,663	0,000	0,000	0,000	647,801
Juillet	108,960	169,260	230,860	18,160	79,980	3,168	1,440	3,240	12,165	0,000	0,000	0,000	627,233
Août	94,640	153,000	199,820	12,600	87,540	3,656	0,000	3,580	8,130	2,500	0,000	0,000	565,466
Septembre	125,220	142,360	191,800	3,020	78,480	2,944	0,850	5,240	8,476	1,000	0,000	0,000	559,390
Octobre	161,060	162,740	211,900	0,000	71,300	4,193	0,770	3,600	5,366	1,700	0,000	0,000	622,629
Novembre	143,280	135,200	166,500	5,980	59,860	3,343	0,740	4,200	3,892	4,200	0,000	0,000	527,195
Décembre	113,080	124,880	105,560	2,480	53,220	2,787		3,840	6,165	0,000	0,000	0,000	412,012
TOTAL	1 624,160	1 773,670	2 436,230	127,600	886,140	40,944	7,490	55,000	85,157	21,933	0,000	0,000	7 058,324

Evolution des tonnages par matériaux récupérés en déchèterie : comparaison 2019/2020/2021



Le taux de valorisation des déchets issus des déchèteries par rapport aux quantités réceptionnées sur les sites est de 45%. La baisse du taux de valorisation depuis quelques années est due aux problématiques de valorisation des CSR. À noter qu'on constate en 2021 une augmentation considérable des tonnages récupérés en déchèteries (+ 23%) en poids, essentiellement représentés par les flux : encombrants, gravats et bois. Ce constat est essentiellement dû à la fermeture des déchèteries aux professionnels sur les autres territoires de Marseille Provence Métropole et du Pays d'Aix- En-Provence.

Les quatre hauts des quais des déchèteries sont gérés par la société LVD Environnement qui privilégie les emplois en insertion. La gestion de ces équipements a donc fait l'objet au cours de l'année 2021 de 13 salariés en insertion et de deux CDI.

1.5.7 La collecte des déchets des professionnels

La collecte des différentes zones industrielles et artisanales du Territoire est réalisée en Régie par du personnel Métropolitain. Cette collecte est réalisée deux fois par semaine (les mardis et jeudis).

Afin de définir exactement les tonnages de déchets assimilés issus des entreprises, le service « déchets » du Territoire a revu les tournées en organisant des circuits spécifiques aux ZI / ZA afin de mieux appréhender les tonnages d'origine industrielle pris en compte par la collectivité.

Les entreprises qui bénéficient de ce service sont soumises à une redevance spéciale qui se rajoute à la TEOM.

1.6 Le transfert des déchets

1.6.1 Le transfert des Ordures Ménagères Résiduelles

1.6.1.1 Modes de gestion et équipements

Les modes de gestion

La collectivité possède deux centres de transfert localisés respectivement sur les communes d'Aubagne (ZI des Paluds) et Peypin (ZI de Valdonne).



Centre de transfert d'Aubagne

La gestion de ces équipements est réalisée pour :

- le centre de transfert d'Aubagne :

- *Gestion du haut de quai* : en régie.
Les moyens humains mis à disposition de ce site sont : 1 agent de maîtrise + 4 agents techniques.
- *Gestion du bas de quai* : gestion dans le cadre d'un marché public par la Société DYNAMIC GORLIER pour le transport des OM et des encombrants.

- le centre de transfert de Peypin :

- *Gestion du haut de quai* : gestion dans le cadre d'un marché public par la Société LVD ENVIRONNEMENT.
- *Gestion du bas de quai* : gestion dans le cadre d'un marché public par la Société SUEZ RV MEDITERRANEE.

Les équipements

• Le centre de transfert d'Aubagne :

L'installation comporte les équipements suivants :

- Un pont bascule
- Des équipements périphériques de pesage et un système informatique

- Un bâtiment d'exploitation
- Une aire de réception et de déchargement des véhicules de collecte
- Deux compacteurs à translation avec trémie de vidage permettant d'accoupler des caissons hermétiques de 30m³ montés sur rail comprenant quatre positions de caissons
- Un compacteur fixe avec trémie de vidage pour les monstres et encombrants, situé à l'arrière du quai en partie haute
- Un quai de vidage permettant la mise en place d'une semi-remorque à fond mouvant
- Un quai de vidage pour les balayeuses
- Une aire de lavage équipée d'une lance haute pression de 10 bars et d'un dévidoir
- 13 caissons hermétiques de 30m³
- Deux caissons amovibles de 10m³ pour le quai de vidage des balayeuses



• ***Le centre de transfert de Peypin :***

L'installation comporte les équipements:

- Un pont bascule
- Des équipements périphériques de pesage et un système informatique
- Un bâtiment d'exploitation
- Une aire de réception et de déchargement des véhicules de collecte
- Un compacteur à translation avec trémie permettant d'accoupler des caissons hermétiques de 30 m³ monté sur rail comprenant deux positions de caissons
- Quatre caissons hermétiques de 30 m³

1.6.1.2 Tonnages réceptionnés au niveau des quais de transfert

En 2021, le centre de transfert d'Aubagne a réceptionné 38 194,2 tonnes d'ordures ménagères et 938,2 tonnes d'encombrants.

Le centre de transfert de Peypin a accueilli 1 498,08 tonnes d'ordures ménagères.

	OM receptionnées au centre de Transfert d'Aubagne orientées à l'ISDND de SEPTEMES	OM receptionnées au centre de Transfert d'Aubagne orientées au Jas de Rhodes	OM réceptionnées au centre de transfert de Peypin	Mise à disposition de bennes pour les OM	Tonnage OM TOTAL	Encombrants réceptionnés orientés au centre de tri de SMA
Janvier	451,55	2517,44	119,76	49,94		91,36
Février	882,55	1982,61	138,54	64,02		95,04
Mars	926,55	2380,86	166,96	46,94		97,34
Avril	295,6	2983,88	178,34	22,32		78,98
Mai	477,2	2932,04	187,16	50,88		77,68
Juin	467	3084,72	126,4	41,68		43,64
Juillet	3015,55	480,1		41,55		61,14
Août	3361,8	0		55,61		82,5
Septembre	2982,35	0	35,96	51,8		107,53
Octobre	3431,4	0	127,9	7,72		108,49
Novembre	3042,35	0	212,58	0		79,32
Décembre	255,45	2243,2	204,48	120,55		15,18
	19589,35	18604,85	1498,08	553,01	40245,29	938,2

En 2021, les centres de transfert d'Aubagne et de Peypin ont réceptionné 39 692,28 tonnes d'ordures ménagères auxquelles il faut rajouter cette année 553,01 tonnes issues de la mise à disposition de bennes dans les services techniques et 938,2 tonnes d'encombrants ménagers. La comparaison entre 2020 et 2021 met en exergue, en 2021, une baisse du poids des apports de - 4,97% pour les ordures ménagères et de - 24% pour les encombrants ménagers. À noter qu'une grande partie des encombrants ménagers collectés en 2021 en porte à porte a été directement conduit vers la Ressourcerie afin de pouvoir bénéficier d'une seconde vie. La fermeture de la Ressourcerie en 2020 pendant le premier confinement du Covid-19 avait empêché ces apports, augmentant ainsi les tonnages d'encombrants au centre de transfert d'Aubagne.

1.6.2 Le transfert des déchets issus des collectes sélectives et séparatives

1.6.2.1 Les recyclables secs ménagers

Les emballages et les journaux magazines collectés sélectivement en Apport Volontaire sont orientés vers un quai de rupture situé à Aubagne sur le centre de tri de Bronzo. Là, les cartons et papiers des administrations sont triés sur place et orientés vers les différentes papeteries. Les emballages sont, quant à eux, mis en balles pour ensuite être orientés vers le centre de tri de SITA aux Pennes Mirabeau.

En 2021, le tonnage de recyclables secs passé sur ce quai de rupture correspond à 2 691,61 tonnes répartis ainsi :

- 2 290,7 tonnes de recyclables secs ménagers (emballages et journaux-magazines)
- 306 tonnes de cartons des déchèteries du territoire
- 94,91 tonnes de papiers des administrations et cartons des commerçants

Le verre récupéré via la collecte des Points d'Apport Volontaire est, quant à lui, orienté vers le centre de transfert de SUEZ RV MEDITERRANEE situé Traverse de la Bourgade à Aubagne avant de repartir par semi-remorques vers le repreneur OI Manufacturing. En 2021, 1 910,10 tonnes ont été reçues sur ce site.



Centre de tri des Pennes Mirabeau (Le Jas de Rhodes) - SUEZ

1.7 Le transport, tri et traitement des déchets

1.7.1 Le transport des déchets

Le tableau ci-dessous définit les modalités de transport des différents types de déchets pour l'année 2021.

Origine	Type de déchets	Modalités d'exploitation
Transport à partir des déchèteries de St Mitre, Auriol, Peypin et Cuges les Pins	Inertes, encombrants, déchets verts, ferraille, bois, cartons et Déchets Ménagers Spéciaux	SUEZ RV MEDITERRANEE
Transport des OM à partir du CT d'Aubagne	OM	DYNAMIC GORLIER
Transport des OM à partir du CT de Peypin	OM	SUEZ RV MEDITERRANEE

1.7.2 Le tri des recyclables secs ménagers

Le tri des déchets recyclables aboutit à la réalisation de 6 catégories de déchets qui seront utilisés comme matière première secondaire. Ces derniers sont conditionnés sous forme de balles (plastiques, acier, aluminium, cartons, papiers...) pour être orientés vers les filières de valorisation.

Le tableau ci-dessous définit la comparaison de 2016 à 2021 des tonnages passés sur la chaîne de tri et expédiés vers des filières de valorisation.

Les tonnages passés sur la ligne de tri en 2021 sont plus importants que l'année 2020 de + 14,85% du fait du passage aux Extensions des Consignes de Tri sur les plastiques.

PAV EMB	TOTAL 2016	TOTAL 2017	TOTAL 2018	TOTAL 2019	TOTAL 2020	TOTAL 2021
Cartonnettes EMR	171,48	183,51	187,93	246,85	281,98	376,92
Tetra ELA	30,77	31,54	34,07	36,37	46,18	50,19
PET Clair	90,53	89,52	87,12	107,92	142,28	83,47
PET Clair ECT						66,16
PET Foncé ECT						47,13
PET Foncé couleur	43,35	43,62	42,67	50,31	42,9	35,81
PE/PP/PS						47,92
Films PE						18,86
PEHD	66,49	60,88	61,08	72,87	83,16	66,77
Acier	76,16	80,55	75,66	85,34	25,2	101,60
Aluminium	10,38	11,99	12,88	15,69	36,54	20,32
JRM	37,89	43,71	41,34	59,88	17,16	617,77
Gros de magasin	109,53	136,12	147,73	226,44	0	383,67
Freinte						54,97
Refus	163,18	184,23	168,11	170,25	276,56	319,21
TOTAL EXPEDIE	799,76	884,33	824,22	800,56	951,96	1424,25
STOCKS	24,5	63,63	184,89	456,26	764,58	547,31
TOTAL Trié	824,26	947,96	1009,11	1256,82	1716,54	1971,56



Centre de tri des Pennes Mirabeau (Le Jas de Rhodes) - SUEZ



Extension des Consignes de Tri

MATERIAUX	REPRENEURS ACTUELS
VERRE	OI Manufacturing
PLASTIQUES	Valorplast
JRM	UPM
ACIER	Arcelor Mittal
ALUMINIUM	Régéal Affimet
PAPIERS	Papeteries Emin-Leydier
ELA	Revipac

1.7.3 Le traitement des déchets

1.7.3.1 Synthèse des modalités de traitement pour les différents types de déchets

Origine des Déchets	Mode de traitement	Modalité d'exploitation
Traitement des Ordures ménagères <i>(collecte en conteneurs ou conteneurs enterrés)</i>	I.S.D.N.D.	- Jas de Rhodes (Suez Environnement) - Septèmes-Les-Vallons (VALSUD) - Gardanne (La SEMAG)
Traitement des Encombrants	Encombrants	Centre de tri à La Ciotat (SMA PROPRETE) Centre de tri à La Millière-Marseille (VEOLIA) Centre de tri Inoveo à Vitrolles (VALSUD)
Verre	Recyclage	Quai de rupture SUEZ + OI Manufacturing
Papier, journaux, magazines	Tri et recyclage	Prestataire (Société BRONZO) + Papeteries Emin-Leydier
Emballages en mélange	Tri et recyclage	Prestataire SUEZ SITA SUD
Végétaux	Compostage	Unité de compostage de Valsud - Signes
Déchets Ménagers Spéciaux	Valorisation ou incinération selon la réglementation	Prestataire (Société SPUR)
Bois	Valorisation matière / Valorisation énergie	Prestataire VALSUD - Fuveau
Inertes	I.S.D.N.D. classe III	BRONZO
Ferraille	Recyclage	PROFER
Cartons	Recyclage	BRONZO
DDM	Incinération	SPUR
Huiles usagées	Incinération	SOCODELI
Piles	Recyclage	COREPILE

1.7.3.2 Traitement des ordures ménagères

Les déchets non valorisables sont stockés (enfouissement) en Installations De Stockage Des Déchets Non Dangereux (ISDND). Ces déchets, issus des centres de transfert d'Aubagne ou de Peypin, sont transférés vers les sites suivants :

- Jas de Rhodes (Les Pennes Mirabeau)
- SEMAG (Gardanne)
- Valsud (Septèmes-les-Vallons)



ISDND Valsud – Septèmes-les-Vallons

La répartition des tonnages transférés au niveau de ces sites est définie dans le tableau suivant :

	OM réceptionnées au centre de Transfert d'Aubagne orientées à l'ISDND de SEPTEMES	OM réceptionnées au centre de Transfert d'Aubagne orientées au Jas de Rhodes	OM réceptionnées au centre de transfert de Peypin	Mise à disposition de bennes pour les OM	Tonnage OM TOTAL	Encombrants réceptionnés orientés au centre de tri de SMA
Janvier	451,55	2517,44	119,76	49,94		91,36
Février	882,55	1982,61	138,54	64,02		95,04
Mars	926,55	2380,86	166,96	46,94		97,34
Avril	295,6	2983,88	178,34	22,32		78,98
Mai	477,2	2932,04	187,16	50,88		77,68
Juin	467	3084,72	126,4	41,68		43,64
Juillet	3015,55	480,1		41,55		61,14
Août	3361,8	0		55,61		82,5
Septembre	2982,35	0	35,96	51,8		107,53
Octobre	3431,4	0	127,9	7,72		108,49
Novembre	3042,35	0	212,58	0		79,32
Décembre	255,45	2243,2	204,48	120,55		15,18
	19589,35	18604,85	1498,08	553,01	40245,29	938,2

1.7.3.3 Post-exploitation du Mentaure (depuis avril 2013)

Conformément à l'arrêté de post-exploitation du site du Mentaure, le Conseil de Territoire réalise depuis avril 2013 le suivi du site.

Ce dernier se caractérise, conformément à l'arrêté d'autorisation, par la gestion :

- des eaux de ruissellement et des lixiviats
- du débroussaillage et du dépressage du site
- de la clôture du site
- de la production de biogaz
- des extincteurs du site

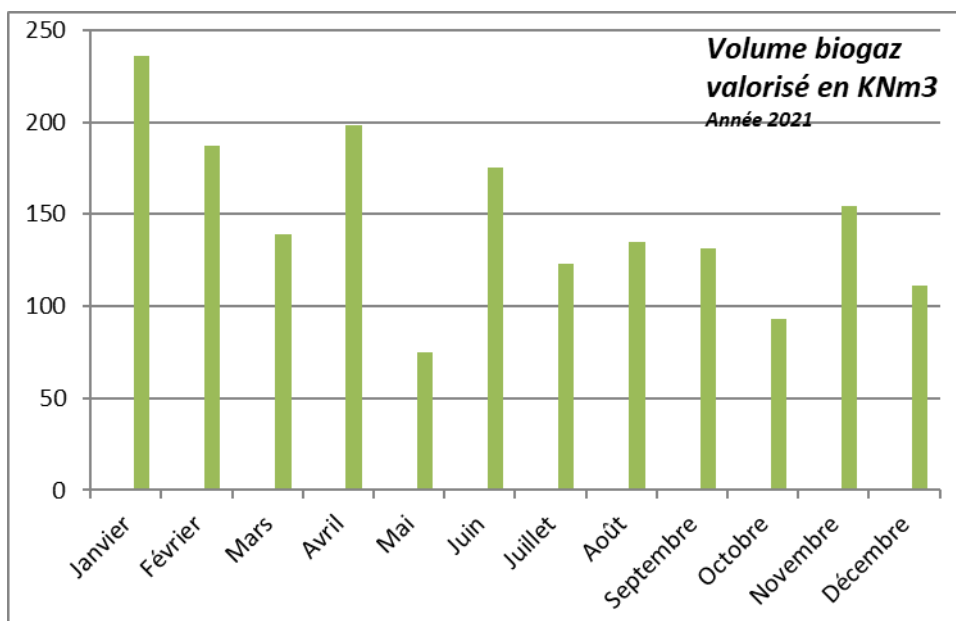
Données relatives à la valorisation du biogaz

- Biogaz valorisé : 1 756 000 Nm³
- Taux de CH₄ moyen : 34 %
- Energie électrique nette : 1 303 MWh élec soit l'équivalent de réduction de 695 tonnes de CO₂ évitées et la consommation électrique d'environ 560 habitants
- Consommation de l'installation : 268 MWh élec

Au total, sur l'année 2021, l'installation a valorisé plus de 1 756 000 m³ de biogaz. Le taux de CH₄ moyen en 2021 atteint les 34%.

Comparatif des productions annuelles

Donnée	Unité	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Energie Electrique produite	MWhélec	3.633	3.945	4.443	3.28	2.678	1.787	1.751	1.303
Volume de Biogaz valorisé	m ³	4 064 600	4 296 264	6 482 163	5 078 641	3 504 796	1 847 099	2 161 608	1756 000
Taux de CH ₄ moyen	%	32 %	33%	28%	35%	39%	41%	39%	34%

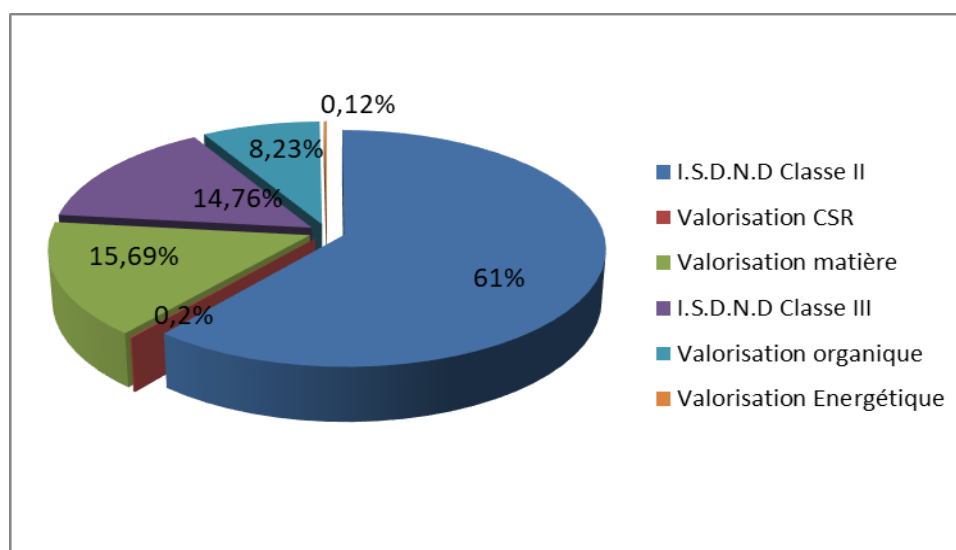


L'année 2022 sera marquée par la fin du contrat d'achat Obligation d'Achats et la fin d'exploitation de la centrale.

Les possibilités de prolongation de l'exploitation de la centrale seront discutées avec l'exploitant.

1.7.4 Le bilan matière : tonnages traités et/ou valorisés

Répartition des tonnages



⇒ **Valorisation matière** : 15,69% des déchets collectés sont des matériaux recyclables sur-triés puis utilisés pour fabriquer de nouveaux produits.

⇒ **Valorisation organique** : 8,23% des déchets collectés sont des déchets verts destinés au compostage. Le compost produit est utilisé par des agriculteurs, paysagistes...

⇒ **Valorisation énergétique** : 0,32% des déchets collectés sont des encombrants destinés à la valorisation et les DDM dans les déchèteries.

⇒ **Enfouissement classe III** : 14,76 % des déchets collectés sont des déchets inertes orientés vers la mise en décharge de classe III.

⇒ **Enfouissement classe II** : 61 % des déchets collectés sont orientés vers un ISDND.

Taux de recyclage

Il s'agit du tonnage expédié dans les unités de recyclage (après tri), hors gravats et déchets verts, par rapport au tonnage collecté des déchets ménagers et assimilés (tous les flux confondus).

⇒ **Taux de recyclage 2020** : 12%

⇒ **Taux de recyclage 2021** : 15,69%

Taux de valorisation (matière + énergie)

Il s'agit du tonnage expédié dans les unités de recyclage (après tri) et dans les unités de valorisation organique et énergétique.

⇒ Taux de valorisation **2020** : 22% ⇒ Taux de valorisation **2021** : 24,24%

L'analyse met en évidence une forte augmentation des gestes de tri des consommateurs au cours de l'année 2021. À noter que ces derniers avaient été fortement freinés au cours de l'année 2020 par rapport au contexte de pandémie.

1.8/ Les mesures prises en compte pour atténuer les effets préjudiciables à la santé de l'homme et à l'environnement

Le service qualité/sécurité participe, en concertation avec les représentants du pôle Déchets, à la mise en œuvre de la politique sécurité sur le Conseil de Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile.

À cet égard, tout nouvel arrivant au service de la collecte est soumis à une formation sécurité lui permettant d'acquérir les fondamentaux du métier, les gestes et postures à faire et ne pas faire. Ainsi, au cours de l'année 2021, cinq campagnes de formations hygiène et sécurité ont été organisées auprès des nouveaux saisonniers embauchés pendant les différentes vacances scolaires.

D'autre part, afin d'améliorer les conditions de travail des agents, des enquêtes de terrain de prévention ont été réalisées sur quatre tournées dans le but de répertorier les points de collectes sensibles et « accidentogènes » et de proposer pour chacun d'eux des pistes d'amélioration pour limiter les risques, principalement lors de la manipulation des conteneurs. En parallèle, lors d'accidents, une enquête de terrain est également réalisée afin de rendre compte des circonstances de l'évènement au niveau de la commission d'imputabilité.

En 2021, la Direction a fait l'objet de 1 562 jours de maladies, de 1 182 jours d'accidents de travail et de 5 717 jours d'Autorisation Spéciale d'Absences liés à la pandémie de la Covid 19.



2. LES INDICATEURS FINANCIERS

2.1 Dépenses et recettes de fonctionnement

2.1.1 Dépenses de fonctionnement

Le montant annuel des dépenses d'élimination des déchets des ménages (collecte et traitement) comprend l'ensemble des dépenses directes de fonctionnement (marchés de prestation de services, locations, fournitures diverses et études), les dépenses de personnel communautaire directement affectées à la collecte, collecte sélective et traitement, ainsi que les frais de structure.

Ainsi en 2021, les dépenses liées à la gestion des déchets s'élèvent à :

25 454 363 € TTC

Le tableau ci-après définit les dépenses en €/t et en €/hab. par type de déchets et par grands postes (pré-collecte/collecte ; transfert/transport; traitement; tri).

	MATRICE TTC POUR RAPPORT ANNUEL METROPOLE 2021	OMR	VERRE	RECYCLABLES HORS VERRE	DECHETERIE	AUTRES (collectes, gestion du passif ...)	TOTAL
	TONNAGE	40245,29	1910,1	2290,7	31306	2675	78 427
	POPULATION	109446	109446	109446	109446	109446	109 446
	1° COLLECTE + PRECOLLECTE						
TECHNIQUES	AMORTISSEMENT MATERIEL	105 650	9 744	32 125	2 703	0	150 222
	FONCTIONNEMENT 611	1 252 334	31 970	916 199	585 246	0	2 785 749
	CHARGE PERSONNEL REGIE	7 151 824	154 507	336 361	108 104		7 750 796
	CHARGE EXPLOITATION	452 212	3 613	16 514	39 105	0	511 444
	SOUS TOTAL COUT DIRECT COLLECTE + PRECOLLECTE	8 962 020	199 834	1 301 199	735 158	0	11 198 211
	2° TRANSFERT/TRANSPORT						
	AMORTISSEMENT MATERIEL	13 256	0	0	0	0	13 256
	FONCTIONNEMENT 611	732 654	0	0	1 432 852	426 929	2 592 435
	CHARGE PERSONNEL REGIE	309 788	0	0	0	0	309 788
	CHARGE EXPLOITATION	45 287	0	0	0	0	45 287
	SOUS TOTAL COUT DIRECT TRANSFERT	1 100 985	0	0	1 432 852	426 929	2 960 766
	3° TRAITEMENT						
	AMORTISSEMENT MATERIEL	0	0	0	0	0	0
	FONCTIONNEMENT 611	7 053 506	0	0	2 570 738	164 151	9 788 395
	CHARGE PERSONNEL REGIE	0	0	0	0	0	0
	CHARGE EXPLOITATION	0	0	0	0	4 691	4 691
	SOUS TOTAL COUT DIRECT TRAITEMENT	7 053 506	0	0	2 570 738	168 842	9 793 086
	4° TRI						
	AMORTISSEMENT MATERIEL	0	0	0	0	0	0
	FONCTIONNEMENT 611	0	0	920 287	0	0	920 287
CHARGE PERSONNEL REGIE	0	0	0	0	0	0	
CHARGE EXPLOITATION	0	0	0	0	0	0	
SOUS TOTAL COUT DIRECT TRI	0	0	920 287	0	0	920 287	
5° PREVENTION							
AMORTISSEMENT MATERIEL	20 291	0	0	0	0	20 291	
FONCTIONNEMENT 611	19 729	147	588	216	188 343	209 023	
CHARGE PERSONNEL REGIE	0	0	120 000	0	0	120 000	
CHARGE EXPLOITATION	0	0	0	0	219 742	219 742	
SOUS TOTAL COUT DIRECT PREVENTION	40 020	147	120 588	216	408 085	569 056	
6° AUTRES CHARGES	2 602	0	0	1 157	0	3 759	
TOTAL CHARGES TECHNIQUES	17 159 132	199 981	2 342 074	4 740 121	1 003 856	25 445 164	
FONCTIONNELLES	CHARGE DE STRUCTURE	0	0	0	0	0	0
	COMMUNICATION (hors prévention)	0	0	9 199	0	0	9 199
	AUTRES CHARGES	0	0	0	0	0	0
	TOTAL CHARGES FONCTIONNELLES	0	0	9 199	0	0	9 199
	TOTAL CHARGES	17 159 132	199 981	2 351 273	4 740 121	1 003 856	25 454 363
	RECETTES VALORISATION (vente de matériaux, d'électricité, de chaleur, regie compostage...)	0	48 468	76 233	9 558	5 604	139 862
	ECO ORGANISMES (soutiens aux tonnes de matériaux valorisés)	0	0	101 704	0	0	101 704
	AIDES PUBLIQUES (FCTVA, soutien à la Com, CG, Région, ADEME ...)	0	609	11 564	0	0	12 173
	TEOM	8 956 211	104 380	1 227 247	2 474 106	523 963	13 285 908
	RS	270 978	0	0	2 450	0	273 429
	ABONNEMENT	0	0	0	250	0	250
	TOTAL PRODUITS	9 227 190	153 456	1 416 748	2 486 365	529 566	13 813 325
	COUT COMPLET /hab	156,78	1,83	21,48	43,31	9,17	232,57
	COUT COMPLET /tonne	426,36	104,70	1 026,44	151,41	375,29	324,56
	COÛT AIDE /hab	72,47	0,43	8,54	20,59	4,33	106,36
	COÛT AIDE / tonne	197,09	24,36	407,96	71,99	177,31	148,43

2.1.2 Recettes de fonctionnement

La TEOM

Pour financer le service des déchets, le Conseil de Territoire a opté pour la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) dont le calcul repose sur la valeur du foncier bâti. Elle a donc le caractère d'une imposition, et non celui d'une redevance pour service rendu.

Cette taxe est :

- fiscale, additionnelle à la taxe foncière sur les propriétés bâties. La non-production de déchets par la propriété imposée est sans incidence sur le paiement de cette taxe
- obligatoire pour le contribuable, puisque le fait de ne pas utiliser le service ne le dispense pas de la taxe

Les recettes issues de la TEOM sont affectées aux différentes collectes et aux traitements des déchets. Dans un souci d'harmonisation, la Communauté d'Agglomération avait adopté un dispositif de convergence des taux, qui a abouti à l'instauration d'un taux unique sur l'ensemble des communes du territoire (10%).

La redevance spéciale

Les entreprises sont, de par le décret du 14 juillet 1994, responsables de la valorisation de leurs déchets d'emballages. La réglementation fait toutefois la distinction entre deux types de producteurs :

- les activités produisant moins de 1 100 litres de déchets d'emballages par semaine pour lesquelles des installations du Conseil de Territoire du Pays d'Aubagne et de L'Etoile sont utilisables (déchèteries, Points d'Apport Volontaire)
- les activités produisant plus de 1 100 litres de déchets d'emballages par semaine, soumises au décret du 14 juillet 1994, et qui doivent assurer elles-mêmes, ou par l'intermédiaire d'un prestataire spécialisé, la valorisation des emballages

D'autre part, le Conseil de Territoire se doit, d'après l'article L.2333 78 du Code Général des Collectivités Territoriales, de mettre en place la redevance spéciale pour la collecte des déchets ultimes produits par les producteurs non ménagers.

Le montant de cette redevance a été fixé forfaitairement pour l'année 2021 en fonction du nombre de conteneurs collectés et de la fréquence de la collecte à :

- C2 (2 collectes par semaine) : 1 440 € annuellement par bac collecté au-delà du 1^{er}
- C3 (3 collectes par semaine) : 2 095 € annuellement par bac collecté au-delà du 1^{er}
- C6 (6 collectes par semaine) : 4 808 € annuellement par bac collecté au-delà du 1^{er}

Cette redevance comporte la collecte et le traitement des déchets ultimes ainsi que la mise à disposition des bacs de collecte.

Pour les activités qui sont soumises au paiement de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères, une exonération a été décidée à partir d'un volume de déchets ultimes hebdomadaire de 1 500 litres ; seuls sont donc soumis à la redevance les volumes collectés au-delà de ce seuil.

2.1.3 Les partenaires financiers

La mise en œuvre des actions qui concourent à l'atteinte des objectifs réglementaires est accompagnée par les partenaires financiers aussi bien pour les opérations d'investissements structurants que pour les services à la population.

Ces derniers sont apparus suite à la mise en place de nouvelles filières dans le cadre de la Responsabilité Elargie des Producteurs (REP). Dans le cadre d'une REP, les fabricants, distributeurs, importateurs, qui mettent sur le marché des produits qui génèrent des déchets, doivent prendre en charge, notamment financièrement, la gestion de ces derniers. Bien que basée sur la responsabilité individuelle du producteur, la REP peut être assurée par les metteurs sur le marché de manière individuelle ou collective ou à travers d'un Eco-organisme.

On compte en France une quinzaine de REP dont la mise en œuvre s'est effectuée progressivement. Ces dernières apportent aux collectivités, au travers d'un contrat cadre, une aide à la tonne triée apte à la valorisation.

La société CITEO

Validé en juin 2017, le mariage d'Eco-Emballages et d'Ecofolio a pris forme. La nouvelle entreprise issue de la fusion de ces deux éco-organismes s'appelle CITEO. Une référence à la cité, au vivre ensemble, et à la boucle de l'économie circulaire imagée par la lettre O. Agréée par l'Etat, CITEO garantit des soutiens à la tonne triée. Les aides financières sont versées à la Métropole sur Déclaration Trimestrielle d'Activité (DTA) des produits acceptés par les filières. Elles sont d'autant plus importantes que le rendement de tri à l'habitant est élevé.



Cette fusion, envisagée depuis 2016 suite à une préconisation de la Cour des comptes, a pour objectif de mutualiser les moyens et l'expérience des deux organismes pour améliorer le recyclage des emballages et des papiers en France. Aujourd'hui, seuls 68% des emballages et 55% des papiers mis sur le marché sont collectés et recyclés.

Le ministère a fixé des objectifs de recyclage plus élevés aux deux éco-organismes : 75% pour les emballages et 65% pour les papiers.

La société ALIAPUR

Agréée par l'Etat depuis 2003, la société ALIAPUR assure la collecte et le traitement des pneus usagés. La collectivité a ainsi contractualisé avec cette filière pour la reprise des pneus récupérés dans les quatre déchèteries.



La société ECO-MOBILIER

Agréée par l'Etat en décembre 2012, la société ECO-MOBILIER assure la collecte et le recyclage des meubles domestiques et la literie domestique. La collectivité a contractualisé avec ECO-MOBILIER pour la reprise du mobilier récupéré au niveau des quatre déchèteries.



Le décret du 20 juillet 2005 traduit en droit français l'organisation juridique, administrative et financière de la filière des Déchets des Equipements Electriques et Electroniques (DEEE). La collectivité a contractualisé avec ECOLOGIC pour la reprise des DEEE récupérés au niveau des quatre déchèteries

2.2 Dépenses et recettes d'investissement

Les dépenses d'investissements s'élèvent pour l'année 2021 à :

1 624 173,28 € TTC

La répartition est la suivante :

- **59 121,36 €** : réfection de points de collecte
- **150 000 €** : composteurs et lombricomposteurs
- **531 725,24 €** : travaux acquisition de matériel roulant
- **252 441,49 €** : acquisition de conteneurs enterrés
- **248 369,17 €** : acquisition des conteneurs aériens
- **344 644,6 €** : travaux dans les déchèteries et quais de transfert
- **37 871,52 €** : travaux locaux collecte



3. PERSPECTIVES 2022

Le Pays d'Aubagne et de l'Etoile est engagé depuis plusieurs années dans une politique volontariste de réduction et de gestion optimisée de ses déchets ménagers et assimilés. Cette dernière s'inscrit dans le cadre du schéma Métropolitain portant sur la question des déchets ménagers, et articulé autour d'axes prioritaires forts de prévention, de réemploi/réutilisation, de recyclage/compostage et d'autres formes de valorisations et d'éliminations.

Les objectifs visés sur le long terme sont ceux définis dans le cadre de la loi de transition énergétique et de croissance verte du 17 août 2015 et de la Loi Anti gaspillage et Economie Circulaire du 10 février 2020.

Ainsi, le défi est grand, puisque conformément à la réglementation nous nous devons, par rapport à l'année 2010 dite de référence, de réduire de 15% le poids des déchets ménagers à l'horizon 2030; de diminuer de 50% les déchets admis en installation de stockage à l'horizon 2030 et de porter à 65% les tonnages orientés vers le recyclage ou la valorisation organique d'ici 2025.

Pour ce faire, les actions qui seront poursuivies au cours de l'année 2022 porteront sur les actions suivantes :

☑ Augmentation du taux global de valorisation des déchets ménagers et assimilés

- **Poursuite des extensions des consignes de tri sur les plastiques et de la collecte sélective des emballages en bi-flux (emballages et journaux magazines)**

Afin d'améliorer le taux de valorisation des recyclables secs et de réduire considérablement les quantités de plastiques dans les ordures ménagères résiduelles, le Territoire a ouvert les consignes de tri sur les plastiques hors flaconnage en février 2021. L'objectif était de permettre le recyclage des autres plastiques tels que les pots de yaourts, les barquettes en polystyrène, les films en plastiques, les tubes de dentifrice, etc... qui se retrouvent pour beaucoup encore dans les ordures ménagères résiduelles.

Ces nouvelles conditions de tri ont également pour objectif de simplifier considérablement le geste de tri des habitants. Toutefois, afin d'optimiser ce dernier, le Territoire va engager au cours de l'année 2022 des campagnes de communication de proximité pour relayer le message et les bonnes pratiques à intégrer au quotidien.

☑ Réduction en amont des déchets

- **Poursuite des actions de compostage individuel et collectif**

Depuis fin octobre 2020, la collectivité met à disposition des habitants, moyennant 10 €, des composteurs et des lombricomposteurs dans le cadre d'un marché Métropolitain. Lors de la récupération du composteur, une information est apportée aux acquéreurs afin que ces derniers utilisent l'équipement dans les meilleures conditions. Cette politique s'est poursuivie au cours de l'année 2021 et va se prolonger en 2022. Cette dernière s'inscrit dans une démarche globale de prévention et de réduction des déchets ménagers et assimilés.

• Extension de la démarche « Zéro Déchet » à l'échelle de l'ensemble des communes du territoire.

Face au succès de la mise à disposition de poules pondeuses gratuites auprès des habitants des communes de Belcodène et de St Savournin, les élus du Territoire vont étendre, courant 2022, l'opération sur l'ensemble des communes du Territoire.

Cette opération s'inscrit dans une volonté forte de réduire la part des déchets fermentescibles des ordures ménagères : cette dernière représente en effet en moyenne 30% du poids de notre poubelle. Or, la loi de transition énergétique pour la croissance verte publiée le 17 août 2015 a sensiblement renforcé les objectifs relatifs aux biodéchets, en prévoyant « [...] le développement du tri à la source des déchets organiques, jusqu'à sa généralisation pour tous les producteurs de déchets avant 2025, pour que chaque citoyen ait à sa disposition une solution lui permettant de ne pas jeter ses biodéchets dans les ordures ménagères résiduelles, afin que ceux-ci ne soient plus éliminés, mais valorisés »

La loi du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire, renforce ce projet en prévoyant de généraliser le tri à la source des biodéchets au 31 décembre 2023. Une échéance que les collectivités et les entreprises doivent préparer dès à présent. Ainsi dans ce cadre il est prévu de mettre à disposition gratuitement deux poules à tous les habitants volontaires du Territoire disposant des conditions adaptées pour les recevoir.



À noter qu'en moyenne, une poule est capable d'engloutir entre 100 et 150 kg de déchets alimentaires par an.

☑ Optimisation de la collecte

• Passage des équipes de la collecte en Régie aux 1 607 heures bonifiées par rapport à la pénibilité du travail

Depuis la loi n° 2001-2 du 3 janvier 2001, la durée annuelle de temps de travail dans les collectivités est fixée à **1 607 heures** pour un équivalent temps plein.

Cette loi permettait toutefois aux collectivités de déroger à cette disposition sur la durée annuelle du temps de travail en les autorisant à maintenir les régimes de temps de travail mis en place antérieurement à son entrée en vigueur en 2001.

Cependant, la loi de transformation de la fonction publique vient mettre un terme à cette dérogation à l'application des 1 607 heures à compter de 2022.

En effet l'article 47 de la loi n° 2019-828 prévoit :

- La mise en place obligatoire des 1 607 heures au sein des collectivités ;
- La suppression des régimes de temps de travail plus favorables.

Aussi, à compter du 1^{er} janvier 2022, tous les congés accordés réduisant la durée du temps travail effectif sans base légale ou réglementaire ne peuvent plus être maintenus.

Un travail va être engagé visant la mise en application d'un rapport relatif aux agents soumis à des sujétions particulières au sein de la Métropole Aix Marseille Provence. Ce dernier a été approuvé le 14 décembre en Comité Technique et par délibération le 16/12/2021 en Conseil de Métropole pour une mise en œuvre au 1^{er} mai 2022.

• Surveillance de la propreté : mise en place de caméras mobiles

Afin d'éradiquer l'ensemble des points noirs sur le Territoire, dûs essentiellement à un problème d'incivilité, le Conseil de Territoire va se doter en 2022 de caméras mobiles. L'objectif visé est d'acquérir des caméras qui tourneront périodiquement sur des points stratégiques qui ont été recensés et signalés par des panneaux d'information. Le but est de pénaliser les pollueurs et de participer activement à une meilleure propreté du Territoire.

4. SIGLES UTILISÉS DANS LE RAPPORT



DASRI : Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux

DEEE : Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques

DDM : Déchets Dangereux Des Ménages

DIB : Déchets Industriels Banals

DMA : Déchets Ménagers et Assimilés

DTA : Déclaration Trimestrielle d'Activités

JRM : Journaux Revues Magazines

PAV : Point d'Apport Volontaire

OM : Ordures Ménagères

PTM : Prescriptions Techniques Minimales

TEOM : Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères

I.S.D.N.D : Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux



Rapport Annuel

2021

Sur le prix et la qualité du service public de
prévention et de gestion des déchets
ménagers et assimilés

SOMMAIRE

DONNEES GENERALES

Nos équipements	3
Bilan quantitatif	4
Bilan financier	5

CHAPITRE 1 – LE TERRITOIRE DESSERVI

CHAPITRE 2 – LES MOYENS HUMAINS ET VEHICULES

2.1 - MOYENS HUMAINS	7
2.2 - VEHICULES	7

CHAPITRE 3 – LA PRECOLLECTE

3.1 – PARC DE BACS	9
3.2 – PARC DE COLONNES AERIENNES	9
3.3 – PARC DE DISPOSITIFS ENTERRES ET SEMI-ENTERRES	10
3.4 – RATIO D'EQUIPEMENT EN COLONNES D'APPORT VOLONTAIRE	10

CHAPITRE 4 – LA COLLECTE DES DECHETS

A. LA COLLECTE DES ORDURES MENAGERES RESIDUELLES

4.A.1 – MODALITES DE COLLECTE, MODE DE GESTION ET FREQUENCE	10
4.A.2 – TONNAGES DES ORDURES MENAGERES RESIDUELLES COLLECTEES EN 2021 ET EVOLUTION EN %	11

B. LA COLLECTE SELECTIVE DES EMBALLAGES, VERRE ET PAPIER

4.B.1 – MODALITES DE COLLECTE, MODE DE GESTION ET FREQUENCE	12
4.B.2 – TONNAGES COLLECTES EN 2021 ET EVOLUTIONS EN %	13

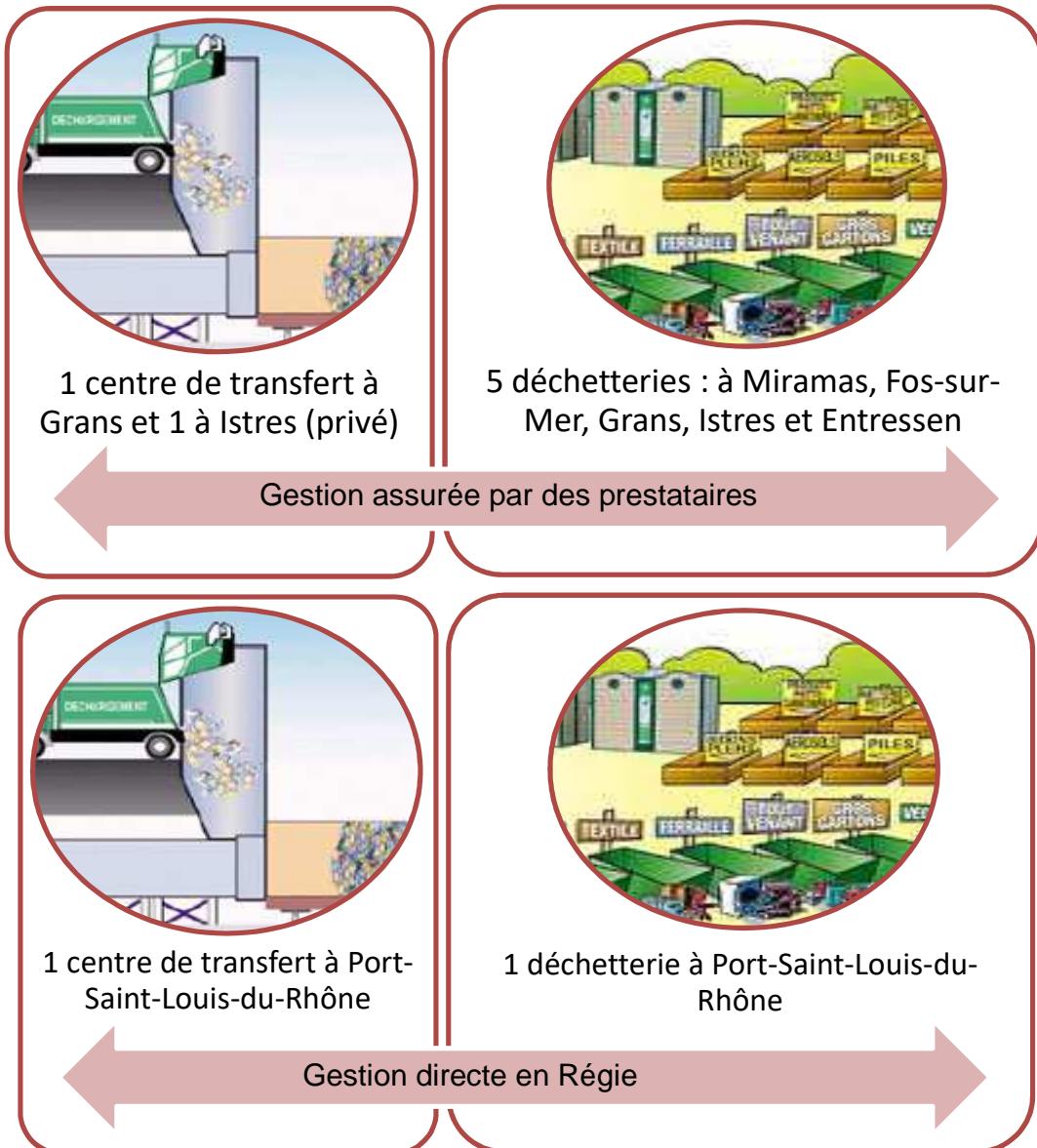
C. LA COLLECTE SEPARATIVE	
4.C.1 – TONNAGES COLLECTES EN 2021 ET FREQUENCE	15
D. LA COLLECTE DES ENCOMBRANTS DE VOIE PUBLIQUE ET AUTRES COLLECTES A LA DEMANDE	
4.D.1 – TONNAGES COLLECTES EN 2021 ET FREQUENCE	16
E. LA COLLECTE DES DECHETS EN DECHETTERIES	
4.E.1 – ORGANISATION	17
4.E.2 – TONNAGES	18
CHAPITRE 5 – LE TRANSFERT DES DECHETS	19
F. LE TRANSFERT DES ORDURES MENAGERES RESIDUELLES	
	19
G. LE TRANSFERT DES DECHETS ISSUS DES COLLECTES SELECTIVES ET SEPARATIVES	
	19
CHAPITRE 6 – LE TRAITEMENT DES DECHETS	20
H. TONNAGES TRAITES ET TRIES - VALORISATION	
6.H.1 – ORGANISATION	20
6.H.2 – TONNAGES	21
CHAPITRE 7 – INDICATEURS FINANCIERS	23
CHAPITRE 8 – LES FAITS MARQUANTS 2021 ET LES PERSPECTIVES 2022	25
ANNEXES	28

DONNEES GENERALES

Cornillon-Confoux, Fos-sur-Mer, Grans, Istres, Miramas et Port-Saint-Louis-du-Rhône
6 communes
100 594 habitants
375 km²

1^{er} juin 2010 : Mise en place de la Régie Intercommunale de Collecte et Valorisation des Déchets
 77 189,20 tonnes de déchets traités en 2021 (73 783 tonnes en 2020) dont :
 30 012,34 tonnes de déchets ayant subi une valorisation matière et organique
 2 100,58 tonnes de déchets valorisés énergétiquement et
 45 076,28 tonnes de déchets enfouis.

NOS EQUIPEMENTS



BILAN QUANTITATIF DES DECHETS COLLECTES ET TRAITES EN 2021

ORIGINE	TONNAGE COLLECTE		EVOLUTION
	2020	2021	2020-2021
Déchetteries	25 846,43	29 360,34	+13,60%
OMR (Déchets des ménages, Déchets Urbains)	39 604,08* <small>*Tonnage corrigé</small>	39 653,27	+0,12%
Collecte Sélective (EMR/JRM/VERRE)	3 491,31	3 417,39	-2,12%
Collecte Séparative (cartons, papiers, piles, déchets verts, ampoules...)	1 411,36	1 106,11	-21,63%
Autres (déchets verts et gravats apports villes + réemploi + encombrants)	3 427,63	3 733,24	+8,92%
TOTAL	73 827,55	77 270,35	+4,73%

COLLECTE SELECTIVE	TONNAGE		EVOLUTION
	2020	2021	2020-2021
PAV EMR/JRM	1 832,54	1 877,12	+2,43%
PAV VERRE	1 500,01	1 370,99	-8,60%
Porte-à-porte EMR/JRM	158,76	169,28	+6,63%
TOTAL	3 491,31	3 417,39	-2,12%

MODE DE TRAITEMENT	TONNAGE		EVOLUTION
	2020	2021	2020-2021
Valorisation matière	27 971,19	30 012,34	+7,30%
Enfouissement	42 765,14	45 076,28	+5,40%
Valorisation énergétique	3 046,67	2 100,58	-31,05%
TOTAL	73 783,00	77 189,20	+4,62%

Rapport annuel 2021 sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés

BILAN FINANCIER 2021 (€ T.T.C.)

DEPENSES

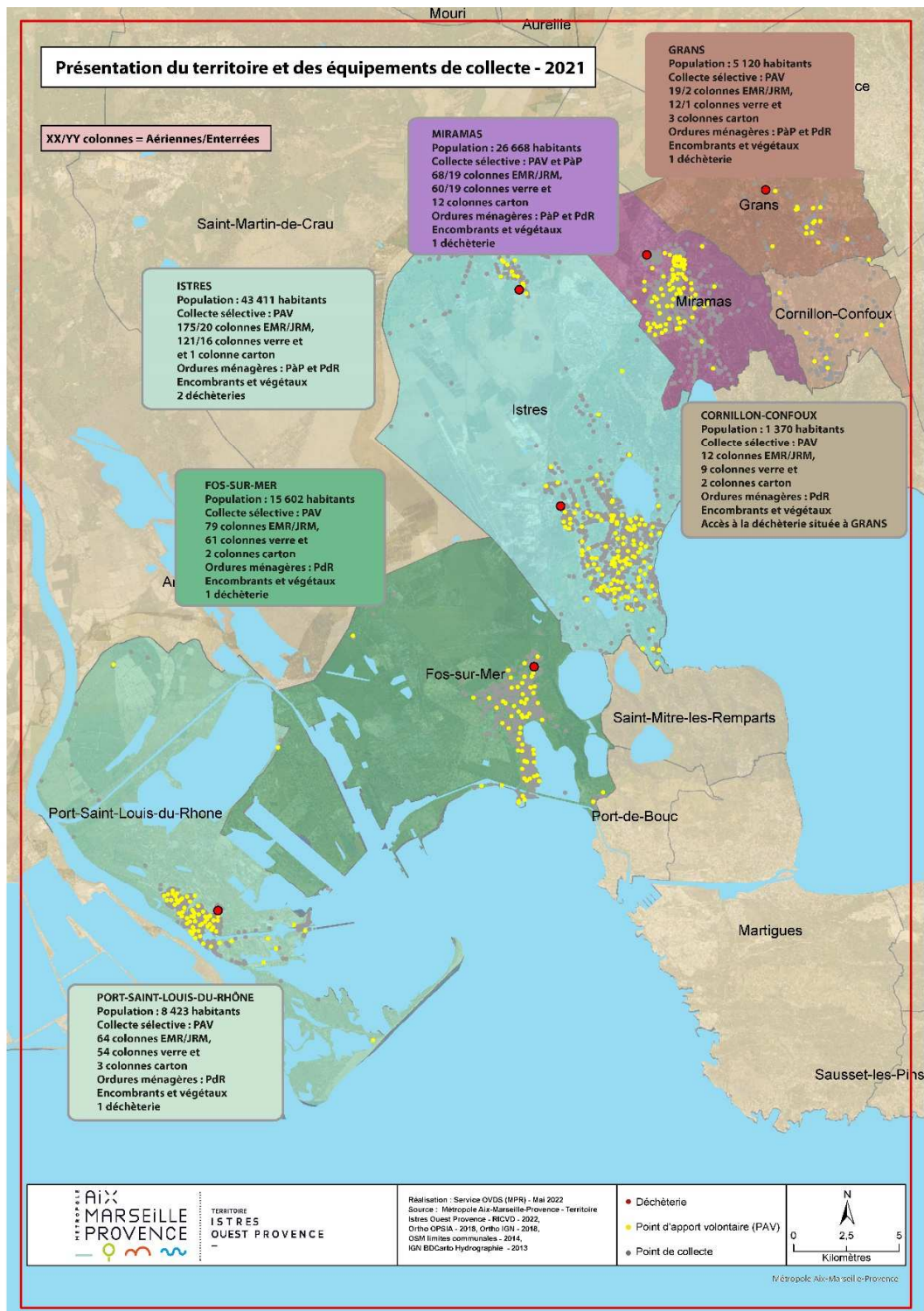
Collecte, Transfert/Transport	13 218 816,16
Traitement /Tri et Prévention	7 839 181,22
Mutualisation, charges de structure et communication	1 148 378,12
TOTAL	22 206 375,50

	Fonctionnement et Amortissement	Masse Salariale	Charges Exploitation	TOTAL
COLLECTE TRANSFERT ET TRANSPORT	6 535 826,81	5 177 340,21	1 505 649,14	13 218 816,16
TRAITEMENT ET PREVENTION	7 788 069,29	39 303,11	11 808,85	7 839 181,22
MUTUALISATION	-	-	156 999,00	156 999,00
CHARGES DE STRUCTURE	-	-	991 379,12	991 379,12
COMMUNICATION (hors prévention)	-	-	-	-
TOTAL	14 323 896,10	5 216 643,32	2 508 837,11	22 206 375,50

RECETTES

TEOM et Dépôts de déchets	12 879 458,26
Recettes Valorisation	564 234,99
Eco-Organismes	142 773,45
Abondement	8 246 486,70
Aides publiques (FCTVA, soutiens à la Com., Région, Département, ADEME...)	237 397,00
Autres Produits (loyers, contentieux...)	136 025,10
TOTAL	22 206 375,50

CHAPITRE 1 – LE TERRITOIRE DESSERVI



CHAPITRE 2 – LES MOYENS HUMAINS ET VEHICULES

2.1 - Moyens humains

Au 31 décembre 2021, le personnel de la Régie des Déchets se décompose ainsi :

- 110 agents sont dédiés à la collecte (agents, responsables de zones, de secteurs, équipe « bacs roulants », 1 contrôleur prestataire et 1 Responsable de la collecte),
- 5 agents sont dédiés au traitement et tri (y compris les travaux qui s'y rattachent),
- 5 agents de déchetterie (dont 1 responsable),
- 21 agents sont affectés aux services généraux (1 Directrice, 1 responsable administrative, 1 responsable technique, 16 agents ainsi qu'1 responsable du parc de véhicule et 1 agent d'atelier).

Soit **141** agents au total répartis selon l'organigramme ci-après.

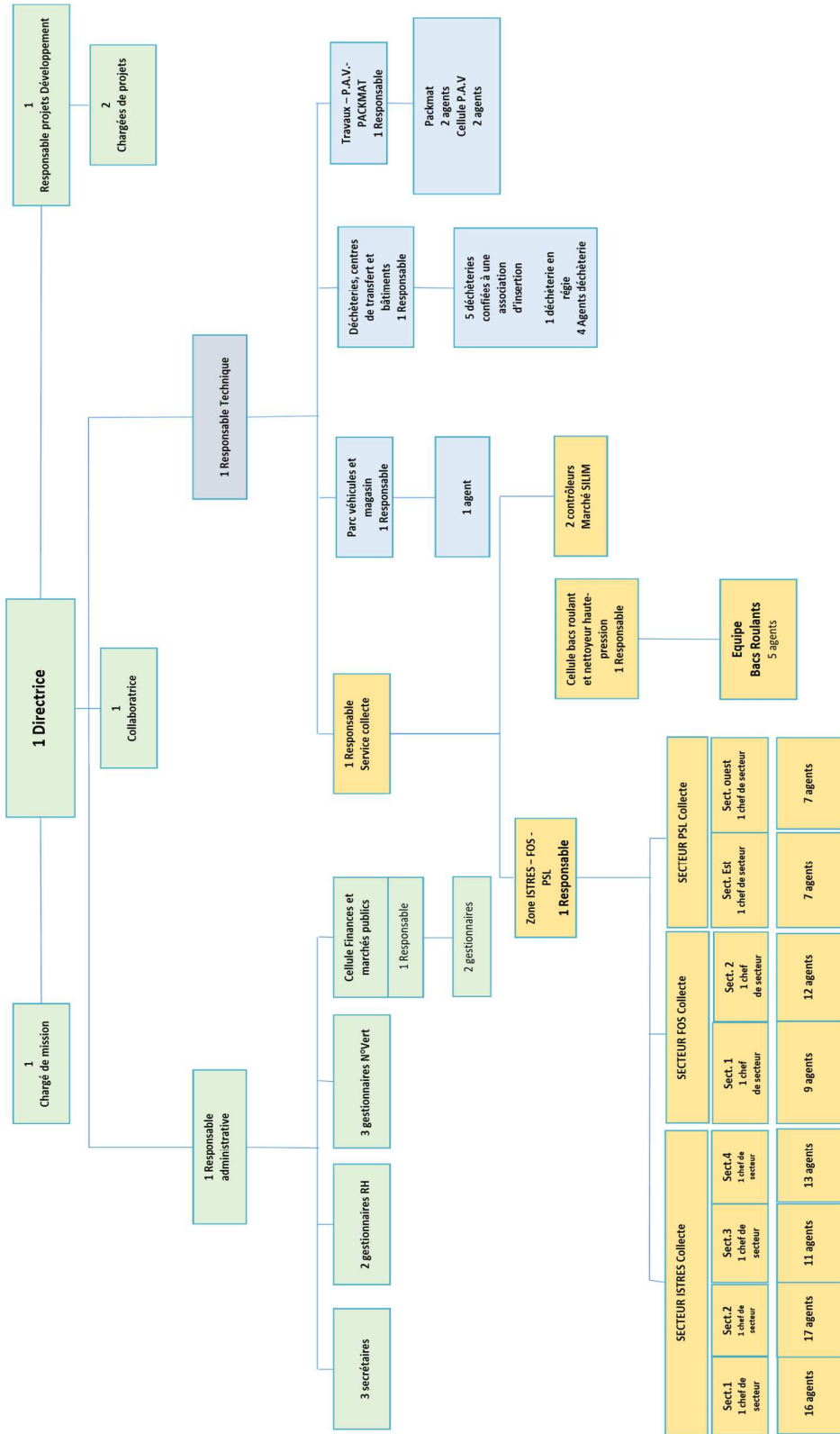
1.2 – Véhicules

La R.I.C.V.D dispose de :

- 22 véhicules d'exploitation,
- 29 véhicules de collecte dont 7 bennes à ordures ménagères (13 BOM supplémentaires sont en location longue durée), 2 mini-bennes, 5 camions végétaux et 15 véhicules encombrants et cellule bacs,
- 1 camion DAF,
- 1 camion PACKMAT (compactage en déchetterie).

Soit **53** véhicules au total.

DIRECTION DE LA REGIE INTERCOMMUNALE DE COLLECTE ET VALORISATION DES DECHETS R.I.C.V.D



CHAPITRE 3 – LA PRECOLLECTE

3.1 – Parc de bacs

5 254 bacs de regroupement à ordures ménagères résiduelles sont déployés sur l'ensemble du Territoire Istres Ouest Provence.

Seules les villes de Miramas et Grans disposent de 1 708 bacs individuels à ordures ménagères résiduelles (1 439 à Miramas, 269 à Grans).

La ville de Miramas dispose également de 1 413 bacs individuels dédiés aux emballages ménagers recyclables/journaux, revues, magazines (EMR/JRM).

Fos-sur-Mer	863
Grans et Cornillon-Confoux	241
Istres	2 348
Miramas	1 121
Port-Saint-Louis-du-Rhône	681
TOTAL	5 254

3.2 – Parc de colonnes aériennes

Les habitants du Conseil de Territoire ont à leur disposition 417 bornes bi-flux (EMR/JRM), 317 bornes dédiées au verre et 23 bornes carton réparties ainsi :

VILLES	NB BORNES EMR/JRM	NB BORNES VERRE	NB BORNES CARTON	TOTAL
CORNILLON- CONFOUX	12	9	2	23
GRANS	19	12	3	34
FOS	79	61	2	142
ISTRES	175	121	1	297
MIRAMAS	68	60	12	140
PSL	64	54	3	121
TOTAL	417	317	23	757

3.3 – Parc de dispositifs enterrés et semi-enterrés

Le parc de colonnes enterrées et semi-enterrées se compose de :

- **49** colonnes dédiées aux ordures ménagères résiduelles dont **26** à Istres (5 dans le quartier Bardin, 11 dans le Centre Ancien, 3 au Forum des Carmes, 4 à Trigance, 2 au chemin du Tour de L'Etang et 1 au chemin des Cognets), **20** à Miramas (La Maille et Mercure) et **3** situés à Grans (résidence l'Enclos),
- **41** dédiées aux EMR/JRM dont **20** à Istres, **19** à Miramas et **2** à Grans,
- **36** colonnes dédiées au verre dont **16** à Istres, **19** à Miramas et **1** à Grans.

3.4 – Ratio d'équipement en colonnes d'apport volontaire

Fin 2021, le territoire dispose de 458 colonnes d'apport volontaire bi-flux, soit une colonne pour 220 habitants et 353 colonnes d'apport volontaire verre soit une colonne pour 285 habitants. Il dispose également de 23 colonnes carton réparties sur l'ensemble du territoire.

CHAPITRE 4 – LA COLLECTE DES DECHETS

A. LA COLLECTE DES ORDURES MENAGERES RESIDUELLES

4.A.1 – Modalités de collecte, mode de gestion et fréquence

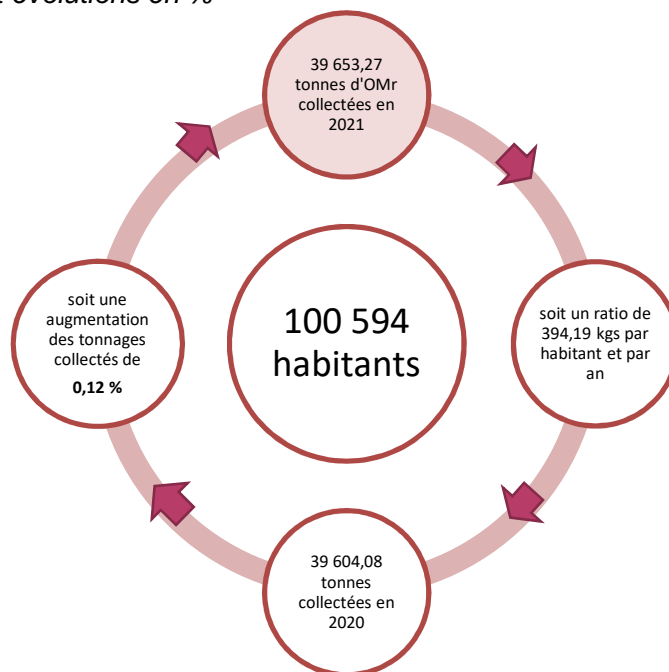
La collecte des ordures ménagères résiduelles est réalisée majoritairement en points de regroupement (bacs de surface ou colonnes enterrées ou semi-enterrées). Seuls certains quartiers pavillonnaires des villes de Grans et Miramas sont collectés en porte-à-porte au moyen de bacs individuels.

La collecte des colonnes enterrées et semi-enterrées est effectuée par un prestataire privé sur l'ensemble du territoire tout comme la collecte des bacs d'ordures ménagères résiduelles situés sur les villes de Cornillon-Confoux, Grans et Miramas.

Pour les villes d'Istres, Fos-sur-Mer et Port-Saint-Louis-du-Rhône, elle est réalisée en régie.

collecte résiduelle	fréquences
Cornillon-Confoux	C3
Fos-Sur-Mer	C2, C3, C6 et C7
Grans	C6 (1 quartier) C3 (2 quartiers)
Istres	C1, C2, C3, C5, C6 et C7
Miramas	C2 (marchés forains), C3, C5 (encombrants et végétaux), C6 et C7
Port-Saint-Louis-du-Rhône	C1, C2, C3, C4, C5, C6 et C7

4.A.2 – Tonnages des ordures ménagères résiduelles collectées en 2021 et évolutions en %



La quantité d'ordures ménagères résiduelles collectée en 2021 (déchets des ménages et assimilés + déchets urbains) est de 39 653,27 tonnes. Il est à noter une augmentation de 0,12% par rapport à 2020 (39 604,08 tonnes).

Tonnages collectés d'ordures ménagères et assimilés en 2021

Centre de transfert	CT ISTRES					CT GRANS							CT Port St Louis		CT GRANS				CT ISTRES			Refus de coll. Sélect (Suez)		
	Communes	FOS	FOS (ANCO)	ISTRES	ISTRES (sllim be)	ISTRES (ANCO)	MIRAMAS (sllim)	MIRAMAS (sllim be)	MIRAMAS (Déclit 13-clesud)	MIRAMAS (ANCO)	GRANS CORNILLON (*) (Sllim)	GRANS CORNILLON (*) (sllim be)	GRANS CORNILLON (*) (ANCO)	PORT SAINT LOUIS	PORT SAINT LOUIS (ANCO)	TOTAL 2021	TOTAL 2020	Déchets urbains (ST Miramas)	Déchets urbains (ST Grans)	Déchets urbains PAPREC (ST Grans)	Déchets urbains (ST Cornillon)		Déchets urbains (ST Istres)	Déchets urbains PAPREC (ST Istres)
JANVIER	454,44	0,00	1 181,25	56,86	0,00	697,30	57,02	0,36	0,00	156,30	3,20	0,00	271,77	0,00	2 676,50	2 950,41	30,80	1,22	6,46	0,00	1,38	27,66	0,56	27,03
FEVRIER	464,72	9,62	1 161,68	53,92	0,00	688,06	55,44	0,30	0,00	145,72	1,86	0,00	271,27	0,00	2 852,59	2 770,27	19,76	1,04	10,00	0,00	1,94	32,80	1,44	24,64
MARS	556,36	0,00	1 311,42	59,16	23,36	768,40	66,46	0,00	26,30	169,98	3,46	0,00	312,27	0,00	3 297,17	3 198,87	21,32	1,20	6,00	0,00	1,74	46,02	1,66	28,63
1 ^{er} trimestre	1 475,52	9,62	3 654,35	169,94	23,36	2 153,76	178,92	0,66	26,30	472,00	8,52	0,00	855,31	0,00	9 028,26	8 919,55	71,88	3,46	22,48	0,00	5,06	106,48	3,66	80,30
AVRIL	545,00	0,00	1 343,14	52,90	5,36	766,28	59,26	0,24	0,00	167,96	5,38	0,00	303,49	8,86	3 257,87	3 055,58	26,56	1,46	12,36	0,00	2,76	52,54	1,52	30,44
MAI	568,91	0,00	1 445,40	60,52	0,00	809,54	67,66	0,28	0,00	176,84	7,28	0,00	328,60	0,00	3 465,03	3 405,12	16,82	1,72	6,18	0,00	2,86	39,16	2,58	27,53
JUIN	578,08	11,50	1 408,91	60,26	0,00	766,66	65,32	0,48	25,28	179,56	5,92	0,00	351,61	1,66	3 455,24	3 443,43	25,38	2,02	4,32	0,00	2,80	53,86	6,12	30,73
2 ^e trimestre	1 691,99	11,50	4 197,45	173,68	5,36	2 342,48	192,24	1,00	25,28	524,36	18,58	0,00	983,70	10,52	10 178,14	9 904,13	68,76	5,20	22,86	0,00	8,42	145,56	10,22	88,70
JUILLET	608,60	0,00	1 397,46	60,32	29,54	804,60	63,16	0,38	0,00	183,76	5,64	0,00	341,10	9,72	3 504,28	3 372,42	26,53	2,02	7,08	0,00	2,90	50,84	11,34	29,47
AOUT	594,40	0,00	1 384,28	66,72	3,22	756,16	68,20	0,34	0,00	186,94	5,02	0,00	272,10	7,40	3 344,78	3 408,11	21,12	2,16	2,66	0,00	1,59	53,76	10,42	31,58
SEPTEMBRE	466,22	0,00	1 133,84	68,80	0,00	739,18	55,82	0,24	0,00	167,32	4,58	0,00	287,60	0,00	2 923,60	3 182,67	29,24	1,18	7,46	0,00	2,08	48,27	1,68	19,75
3 ^e trimestre	1 669,22	0,00	3 915,58	195,84	32,76	2 299,94	187,18	0,96	0,00	538,02	15,24	0,00	900,80	17,12	9 772,66	9 963,20	76,89	5,36	17,20	0,00	6,57	152,87	23,44	80,80
OCTOBRE	522,08	0,00	1 420,94	64,54	0,00	727,74	63,24	0,38	24,94	162,96	5,50	0,00	441,56	6,84	3 440,72	3 168,94	26,86	2,16	7,04	0,00	15,26	56,70	4,48	20,60
NOVEMBRE	461,88	10,52	1 045,48	69,62	12,90	721,62	62,44	0,26	0,00	157,82	5,40	0,00	274,79	3,70	2 826,43	3 112,62	40,96	1,20	19,62	0,00	33,36	69,64	15,60	27,55
DÉCEMBRE	517,92	0,00	1 306,60	68,80	33,44	741,54	63,54	0,24	0,00	168,76	4,72	0,00	280,21	0,00	3 185,77	3 171,96	28,08	1,64	14,00	0,00	32,54	84,90	10,88	27,06
4 ^e trimestre	1 501,88	10,52	3 773,02	202,96	46,34	2 190,90	189,22	0,88	24,94	489,54	15,62	0,00	996,56	10,54	9 452,92	9 453,52	95,90	5,00	40,66	0,00	81,16	211,24	30,96	75,20
TOTAL	6 338,61	31,64	15 540,40	742,42	107,82	8 987,08	747,56	3,50	76,52	2 023,92	57,96	0,00	3 736,37	38,18	38 431,98	38 240,39	313,43	19,02	103,20	0,00	101,21	616,15	68,28	325,00
																	39 653,27							

Les déchets de nettoyage de la voirie, appelés aussi déchets urbains (DU), sont comptabilisés avec les ordures ménagères résiduelles car ils sont pris en charge par le Conseil de Territoire Istres Ouest Provence au niveau des centres de transfert uniquement. Il est à noter qu'une convention a été prise en décembre 2020 entre les communes du conseil de territoire Istres Ouest Provence et la Métropole afin de refacturer le traitement des déchets urbains, des déchets verts et des gravats issus de l'activité des services techniques des villes. La quantité de ces déchets urbains s'élève à 122,22 tonnes pour Grans/Cornillon, 717,36 tonnes pour Istres, 313,43 tonnes pour Miramas et 68,28 tonnes pour Fos.

En revanche, les boues d'épuration et de curage des eaux d'assainissement ne sont pas prises en charge par la Régie Intercommunale de Collecte et Valorisation des Déchets d'Istres Ouest Provence, mais par les exploitants des stations d'épuration. Il existe un rapport sur le service de l'eau et de l'assainissement réalisé par les services compétents.

B. LA COLLECTE SELECTIVE DES EMBALLAGES, VERRE ET PAPIER

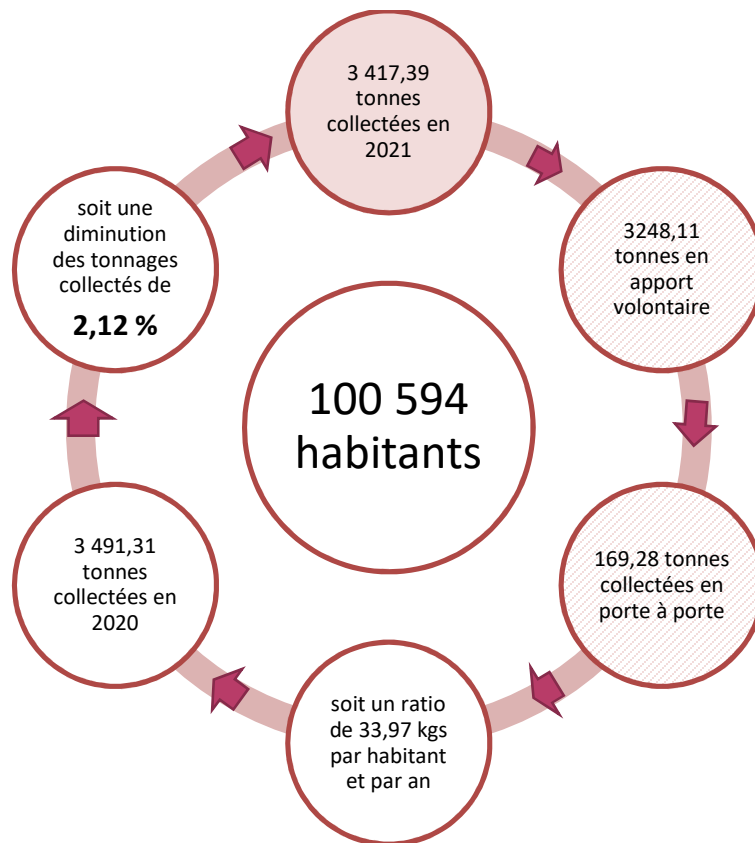
4.B.1 – Modalités de collecte et mode de gestion

L'ensemble de la population du territoire Istres Ouest Provence est desservi par des colonnes de tri (EMR/JRM et verre).

Les bornes, colonnes enterrées et semi-enterrées dédiées au tri sont collectées par des prestataires privés, tout comme les bacs individuels de tri sélectif situés dans certains quartiers de la ville de Miramas.

La collecte du verre a lieu sur l'ensemble du territoire en moyenne une fois tous les quinze jours. Quant à la collecte des EMR/JRM, elle a lieu en moyenne une fois par semaine.

4.B.2 – Tonnages des emballages, verre et papier collectés en 2021 et évolutions en %



Résultats 2021 et ratios 2020-2021 de la collecte sélective

2020 - 2021																
COMMUNE	Nombre d'habitants		PAV Verre (en tonnes)		Kg/hab PAV Verre	PAV EMR/JRM (en tonnes)		Kg/hab PAV EMR/JRM	Porte à Porte EMR/JRM (en tonnes)		Kg/hab PàP EMR/JRM	EMR/JRM (PAV+PàP) Total Kg/hab	Total collecte sélective (en tonnes)		RATIO (Kg/hab.)	
	2020	2021	2020	2021	2021	2020	2021	2021	2020	2021	2021	2021	2020	2021	2020	2021
CORNILLON	1 373	1 370	47,17	51,98	37,94	45,48	55,75	40,69				40,69	92,65	107,73	67,48	78,64
FOS/MER	15 494	15 602	230,54	241,88	15,50	297,02	294,92	18,90				18,90	527,56	536,80	34,05	34,41
GRANS	5 118	5 120	140,40	131,64	25,71	120,93	132,34	25,85				25,85	261,33	263,98	51,06	51,56
ISTRES	43 133	43 411	708,52	549,50	12,66	911,31	935,39	21,55				21,55	1 619,83	1 484,89	37,55	34,21
MIRAMAS	26 470	26 668	266,98	280,45	10,52	313,70	304,66	12,88	158,76	169,28	56,07	17,77	739,44	754,39	27,94	28,29
PSL	8 449	8 423	106,40	115,54	13,72	144,10	154,06	18,29				18,29	250,50	269,60	29,65	32,01
TOTAL	100 037	100 594	1 500,01	1 370,99	13,63	1 832,54	1 877,12	19,24	158,76	169,28	56,07	20,34	3 491,31	3 417,39	34,90	33,97
EVOLUTION	0,56%		-8,60%			2,43%			6,63%				-2,12%		-2,66%	
Ratio Kg/Hab.			14,99	13,63		18,89	19,24		52,59	56,07			34,90	33,97		

L'analyse flux par flux (tableau ci-dessus) montre une diminution de l'apport du verre en PAV sur le territoire (-8,60%) : Istres (-22,44%), Grans (-6,24%), malgré une augmentation du tonnage sur toutes les autres villes ; Cornillon-Confoux (+10,20%), Port-Saint-Louis-du-Rhône (+8,59%), Miramas (+5,05%) et Fos-sur-Mer (+4,92%).

Concernant la collecte des EMR/JRM en points d'apport volontaire, on observe une augmentation générale sur l'ensemble du territoire (+2,43%) : Cornillon-Confoux (+22,58%), Grans (+9,44%), Port-Saint-Louis-du-Rhône (+6,91%) et Istres (+2,64%), malgré une diminution du tonnage sur Miramas (-2,88%) et Fos-sur-Mer (-0,71%).

Concernant le porte-à-porte, il est à noter une augmentation sur la ville de Miramas de 6,63%.

En 2021, la collecte sélective a donc représenté 3 417,39 tonnes (verre compris), soit une diminution de 2,12% par rapport à 2020.

C. LA COLLECTE SEPARATIVE

4.C.1 – Tonnages collectés en 2021 et fréquence

La RICVD a mis en place la collecte des cartons, par le biais d'un marché d'insertion, sur les villes d'Istres, Fos-sur-Mer, Port-St-Louis-du-Rhône et Miramas. Elle est effectuée deux fois par semaine (les mardis et vendredis soirs).

Depuis le 1^{er} mars 2019, la collecte s'effectue en bornes de tri via une entreprise d'insertion, à raison de deux fois par semaine (les mercredis et samedis).

Le tonnage global collecté est estimé à 115,46 tonnes.

Les agents de la RICVD collectent tous les vendredis le papier dans certains services administratifs et les ambassadeurs du tri dans les écoles du territoire. Le tonnage collecté est estimé à 30 tonnes.

Concernant les déchets verts, ils sont collectés sur rendez-vous et font également l'objet d'enlèvements réguliers suite à des dépôts sauvages du lundi au vendredi. La RICVD a collecté 953,39 tonnes de déchets verts.

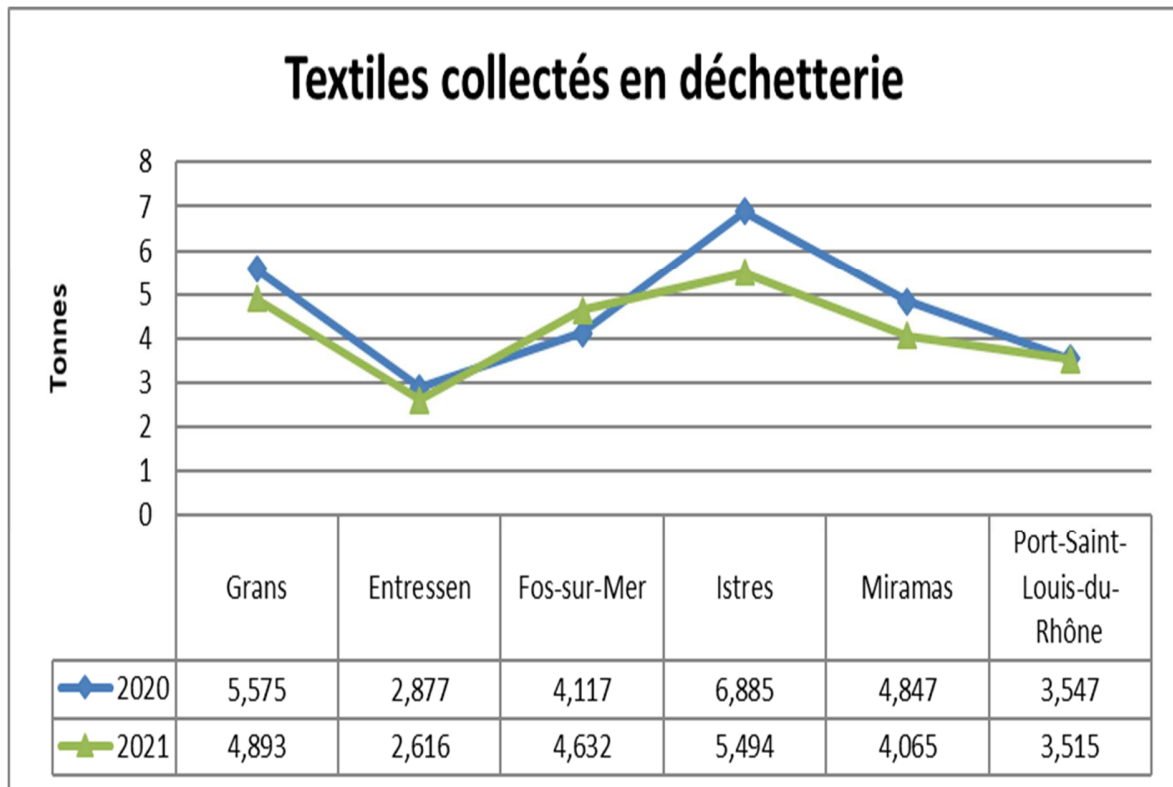
Enfin, afin de permettre la collecte et le recyclage des vêtements, textiles et chaussures usagés, une convention avec l'entreprise d'insertion « Le Relais Provence » a été renouvelée en 2017 pour 5 ans.

Toutes les déchetteries du Conseil de Territoire sont équipées de bornes mises à disposition et collectées par « le Relais », ce qui a permis de collecter plus de 25,22 tonnes. Il est à noter une diminution de 9,45% par rapport à 2020.

La RICVD a également pu collecter au sein de ses déchetteries 4,77 tonnes de piles et 2,49 tonnes d'ampoules et néons.

La collecte séparative est stockée en déchetteries et enlevée par les prestataires dédiés.

Collecte cartons	Collecte papiers de bureau	Collecte piles	Collecte déchets verts	Collecte ampoules et néons	Collecte bois	Total
115,460	30,000	4,773	953,390	2,490	0,000	1 106,113



D. LA COLLECTE DES ENCOMBRANTS DE VOIE PUBLIQUE ET AUTRES COLLECTES A LA DEMANDE

4.D.1 – Tonnages collectés en 2021 et fréquence

Sur l'ensemble du territoire, les encombrants de type ménager sont collectés sur rendez-vous et font également l'objet d'enlèvements réguliers suite à des dépôts sauvages. Ces interventions ont permis de collecter 1 700 tonnes.

E. LA COLLECTE DES DECHETS EN DECHETTERIES

4.E.1 – Organisation

Le territoire dispose de 6 déchetteries : 5 sont exploitées via un marché d'insertion (Istres, Entressen, Fos-sur-Mer, Grans et Miramas, 1 est gérée en régie (Port-St-Louis-du-Rhône).

Les professionnels sont acceptés sur l'ensemble des sites (sauf les week-ends) sur présentation d'une carte d'accès. Les dépôts sont facturés au volume estimé selon les conditions ci-après, conformément au règlement des déchetteries du Conseil de Territoire Istres-Ouest Provence:

	Professionnels du territoire	Professionnels hors territoire
Végétaux	5,00 €/m ³	15,00 €/m ³
Gravats – Démolition	10,00 €/m ³	30,00 €/m ³
Encombrants	15,00 €/m ³	30,00 €/m ³
Cartons	Gratuit	5,00 €/m ³
Papiers	5,00 €/m ³	5,00 €/m ³
Bois	5,00 €/m ³	15,00 €/m ³
Pneumatiques	1,00 € l'unité	Refusé
DMS	2,00 €/kg	Refusé

4.E.2 – Tonnages des apports directs en déchetteries

Les apports directs 2021 (29 360,34 tonnes) ont augmenté de 13,60% par rapport à 2020 (25 846,43 tonnes).

Cette augmentation s'explique notamment en raison de la reprise de l'activité générale qui a succédé au confinement de 2020 durant lequel les déchetteries ont été fermées. Il est à noter également un afflux plus conséquent des professionnels hors territoire sur la déchetterie de Fos-sur-Mer.

APPORTS DIRECTS EN DECHETTERIES									
2021									
	FOS-SUR-MER	ISTRES	ENTRESSEN	MIRAMAS	GRANS-CORNILLON-CX	PORT-ST-LOUIS	TOTAL 2021	TOTAL 2020	EVOLUTION 2020-2021
	Tonnages	Tonnages	Tonnages	Tonnages	Tonnages	Tonnages	Tonnages	Tonnages	%
GRAVATS	3 499,17	2 750,32	409,81	2 714,00	1 502,98	1 110,97	11 987,25	9893,67	21,16%
ENCOMBRANTS	1 062,23	1 272,17	263,45	978,49	534,69	199,17	4 310,20	3418,69	26,08%
BOIS	668,09	868,20		818,62	414,94	269,01	3 038,86	3100,82	-2,00%
VEGETAUX	1 063,62	1 367,80	272,94	1 337,14	1 052,45	287,44	5 381,39	5431,41	-0,92%
FERRAILLE	236,66	256,34	100,96	233,76	202,52	98,99	1 129,23	1205,62	-6,34%
ARCHIVES		4,22					4,22	5,1	-17,25%
PAPIER		26,78					26,78	25,96	3,16%
CARTON	83,04	173,19		159,04	123,12	35,48	573,87	450,83	27,29%
PNEUMATIQUES	21,94	27,30	5,92	19,88	15,46	3,66	94,16	121,04	-22,21%
BATTERIES	5,06	6,28	1,25	5,77	4,06	0,52	22,940	19,37	18,43%
DDS	50,82	62,36	14,72	50,52	34,50	13,16	226,08	191,68	17,95%
HUILES	11,16	11,72	4,35	10,71	8,28	3,60	49,82	40,86	21,93%
DEEE	176,68	254,38	36,33	195,73	118,50	34,26	815,88	607,95	34,20%
MOBILIER	506,14	532,46		301,10	182,24	177,72	1 699,66	1333,43	27,47%
TOTAL 2021	7 384,61	7 613,52	1 109,73	6 824,76	4 193,74	2 233,98	29 360,34		
TOTAL 2020	6 289,58	6 747,71	1 022,40	5 955,22	3 971,89	1 859,63		25 846,43	
	17,41%	12,83%	8,54%	14,60%	5,59%	20,13%			13,60%

4.E.3 – Ressourcerie

Les cinq déchetteries dont la gestion est assurée par une association d'insertion (Istres ZI Tubé, Entressen, Grans, Fos et Miramas) sont équipées d'un caisson pour le réemploi. Les objets dignes d'une seconde vie y sont donc entreposés avant d'être valorisés.

26 tonnes ont ainsi été valorisées en 2021.

CHAPITRE 5 – LE TRANSFERT DES DECHETS

F. LE TRANSFERT DES ORDURES MENAGERES RESIDUELLES

Après avoir été collectées, les ordures ménagères résiduelles transitent par les centres de transfert d'Istres (prestataire privé), Grans ou Port-Saint-Louis-du-Rhône (propriétés de la MAMP).

G. LE TRANSFERT DES DECHETS ISSUS DES COLLECTES SELECTIVES ET SEPARATIVES

Le tri sélectif en porte-à-porte (169,28 tonnes) a transité par le centre de transfert de Grans. Les 3 248,11 tonnes collectées en points d'apport volontaire ont été directement acheminées comme suit :

- Le bi-flux a été acheminé au centre de tri du Jas de Rhodes (Pennes Mirabeau).
- Le verre collecté a été acheminé vers la verrerie OI-Manufacturing de Vergèze.

CHAPITRE 6 – LE TRAITEMENT DES DECHETS

H. TONNAGES TRAITES ET TRIES – VALORISATION

6.H.1 – Organisation

Il existe trois types de traitement des déchets :

- La valorisation matière (recyclage, compostage, épandage, réutilisation...)
- La valorisation énergétique (par incinération avec récupération d'énergie sous la forme électrique ou thermique)
- L'enfouissement (en Centre de Stockage de Déchets Non Dangereux : CSDND).

Le traitement des déchets est réalisé par des prestataires privés dans des Installations Classées Pour l'Environnement (I.C.P.E.) soumises à autorisations préfectorales.

Le tableau ci-après synthétise les destinations et les méthodes générales de traitement des déchets du Territoire.

Les différentes filières de traitement des déchets pour l'année 2021

Types de déchets	Mode de traitement final des déchets	Destination des déchets	Entreprises titulaires du marché
Ordures ménagères résiduelles	Enfouissement	CSDND Pôle multifilières de Jas de Rhodes - Les Pennes Mirabeau	SUEZ RV MEDITERRANEE
Encombrants	Valorisation énergétique Valorisation matière	Centre de tri Provence Valorisations - Istres	SUEZ RV MEDITERRANEE
	Enfouissement	CSDND Pôle multifilières de Jas de Rhodes - Les Pennes Mirabeau	
Gravats	Valorisation matière	Centre de tri Provence Valorisations - Istres	PAPREC MEDITERRANEE
Déchets verts	Valorisation matière - Compostage	Plate-forme de compostage - Istres	SUEZ RV MEDITERRANEE
Bois	Valorisation matière	Plate-forme de tri et de préparation du bois - Vitrolles	PAPREC MEDITERRANEE
	Valorisation énergétique		
Cartons	Valorisation matière	Centre de tri - Martigues	PAPREC MEDITERRANEE
Papiers	Valorisation matière		PAPREC MEDITERRANEE
EMR/JRM	Valorisation matière	Centre de tri de Jas de Rhodes - Les Pennes Mirabeau	SUEZ RV MEDITERRANEE
Ferrailles	Valorisation matière	Centre de tri – Port de Bouc	PIOMBO RECYCLAGE
Verre	Valorisation matière	Verrerie de Vergèze	OI MANUFACTURING
DDS	Valorisation matière	Plateforme de regroupement et de tri - Rognac	SPUR ENVIRONNEMENT
	Valorisation énergétique		
Huiles claires	Valorisation matière		
Huiles noires	Valorisation énergétique		
Pneumatiques	Valorisation énergétique	Site de Rognac	ALLIAPUR
Batteries	Valorisation matière	Centre de tri - Marseille	GDE MARSEILLE
DEEE	Valorisation matière	Triade – Rousset Purfer – Marignane Daddi – Marignane Envie - Villeurbanne	ECOLOGIC
	Valorisation énergétique		

6.H.2 – Tonnages triés et traités

flux	enfouissement		valorisation matière		valorisation énergétique		TOTAL		EVOLUTION 2020 - 2021
	2020	2021	2020	2021	2020	2021	2020	2021	
ordures ménagères	36 973,97	38 350,83			1 268,61	0,00	38 242,580	38 350,83	0,28%
déchets Urbains	1 318,45	1 221,29			45,24	0,00	1 363,690	1 221,29	-10,44%
bois			2 992,29	2 932,50	108,53	106,36	3 100,820	3 038,86	-2,00%
meuble, réemploi		101,98	827,06	841,84	533,37	781,84	1 360,430	1 725,66	26,85%
végétaux			8 224,31	7 677,71			8 224,310	7 677,71	-6,65%
ferrailles			1 205,62	1 129,23			1 205,620	1 129,23	-6,34%
papier/archives			64,70	61,00			64,700	61,00	-5,72%
cartons			502,97	689,33			502,970	689,33	37,05%
EMR/JRM	340,67	325,00 *	1 650,63	1 721,40			1 991,300	2 046,40	2,77%
verre			1 500,01	1 370,99			1 500,010	1 370,99	-8,60%
encombrants	4 038,57	4 954,80	247,83	287,89	682,30	767,51	4 968,700	6 010,20	20,96%
batteries			19,37	22,94			19,370	22,94	18,43%
DEEE	91,19	122,38	455,96	611,91	60,79	81,59	607,940	815,88	34,20%
pneus					121,04	94,16	121,040	94,16	-22,21%
DDS			5,75	6,78	185,93	219,30	191,680	226,08	17,95%
huiles					40,86	49,82	40,860	49,82	21,93%
gravats	2,29		10 267,80	12 651,56			10 270,090	12 651,56	23,19%
Piles			4,86	4,77			4,860	4,77	-1,85%
ampoules			2,03	2,49			2,030	2,49	22,66%
TOTAL	42 765,14	45 076,28	27 971,19	30 012,34	3 046,67	2 100,58	73 783,00	77 189,20	4,62%
EVOLUTION 2020-2021	5,40%		7,30%		-31,05%				

* Refus de la collecte sélective traités en tant qu'OMr

CHAPITRE 7 – INDICATEURS FINANCIERS

Une hausse du coût du service de +5,46% est constatée en 2021 par rapport à l'année précédente.

Les dépenses se décomposent comme suit :

	2020	2021	
Collecte, transfert et transport	13 245 202,35 €	13 218 816,16 €	- 00,20 %
Traitement, tri et prévention	6 634 191,29 €	7 839 181,22 €	+ 18,16 %
Mutualisation, charges de structures et communication	1 178 161,72 €	1 148 378,12 €	- 02,53 %

Concernant la première étape technique (collecte, transfert et transport), une baisse de 0,20% est constatée.

Concernant la deuxième étape technique (traitement, tri et prévention), on note une augmentation de plus de 1 200 000 € en raison essentiellement du coût du traitement des Ordures Ménagères Résiduelles (la TGAP ayant augmenté de 48% entre 2020 et 2021). De même, il est à noter une augmentation du coût du traitement ainsi que de la quantité des déchets de déchetteries (Nouveaux Marchés relatifs à l'enlèvement et au traitement des déchets collectés sur les déchetteries qui ont démarré le 1^{er} septembre 2021).

Concernant la troisième étape technique (mutualisation, charges de structures et communication), on relève une diminution d'environ 30 000 €.

Concernant les recettes, elles s'élèvent pour 2021 à **22 206 375,50 €** (21 057 555,36 € en 2020).

Les recettes se décomposent comme suit :

	2020	2021	
TEOM et Dépôts de déchets	7 819 034,00 €	12 879 458,26 €	+ 64,72 %
Recettes Valorisation	55 478,49 €	564 234,99 €	+ 917,03 %
Eco-Organismes	163 849,59 €	142 773,45 €	- 12,86 %
Abondement et Aides Publiques	12 784 492,19 €	8 483 883,70 €	- 33,64 %
Autres Produits	234 701,09 €	136 025,10 €	- 42,04 %

L'augmentation de la TEOM de 64,72% s'explique en grande partie par la hausse du taux d'enlèvement des ordures ménagères de 7% à 11%.

La hausse conséquente des recettes de valorisation (+917,03%) s'explique principalement par la perception en 2021 des soutiens de l'année 2020.

CHAPITRE 8 – LES FAITS MARQUANTS 2021 ET LES PERSPECTIVES 2022

A. FAITS MARQUANTS DE L'ANNEE 2021

• **Premières distributions de composteurs**

Le 13 octobre 2021 a eu lieu la première permanence de distribution de composteurs individuels sur le territoire de Istres-Ouest Provence, action prévue dans le cadre du Plan Métropolitain de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés.

Les composteurs sont distribués lors de permanences sur les 6 communes.

821 composteurs ont ainsi été distribués entre les mois d'octobre et décembre 2021.

• **Passage en Extension des Consignes de Tri des emballages (ECT)**

La loi de transition énergétique pour la croissance verte prévoit que 100% des français puissent trier 100% de leurs emballages au 31 décembre 2022.

Le Territoire Istres-Ouest Provence ayant été retenu à l'appel à projets lancé par CITEO, depuis le 1er novembre 2021, les habitants appliquent par conséquent de nouvelles consignes de tri. La liste des déchets recyclables est élargie à l'ensemble des emballages en plastique (tubes de dentifrice, pots de crème, blisters et sachets en plastique, pots de yaourts...).

Une campagne de communication a permis d'informer les habitants de ce changement (affichage, nouveau guide du tri, articles dans la presse, animations sur les marchés...).

• **Distribution d'autocollants STOP PUB**

Une autre des actions phare du Plan Métropolitain de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés consiste en la distribution d'autocollants STOP PUB pour les administrés, et ce, afin de réduire la quantité des imprimés non sollicités.

Des autocollants ont été mis à disposition dans les Mairies, Mairies annexes, médiathèques et certains établissements recevant du public.

• **Renouvellement de nombreux marchés**

Au cours de l'année 2021, un important travail a été mené afin de relancer de nombreux marchés publics arrivant à terme.

Cela a conduit au changement de plusieurs prestataires, notamment ceux assurant la collecte des bornes de tri sélectif, la collecte des ordures ménagères sur les communes de Cornillon-Confoux, Grans et Miramas, la gestion du centre de transfert de Grans...

• **Rédaction de nombreux protocoles transactionnels**

Les conséquences mondiales de la COVID 2019 sur le coût des matières premières et la pénurie de ces dernières, ont obligé le territoire à travailler sur la rédaction de nombreux protocoles transactionnels avec des prestataires, et ce, avec pour objectif d'assurer la continuité du service public.

B. PERSPECTIVES DE L'ANNEE 2022

- **Poursuite et intensification des distributions de composteurs**

L'année 2022 sera l'occasion de poursuivre et intensifier les distributions de composteurs individuels afin de permettre à un plus grand nombre d'administrés de composter leurs déchets et, par conséquent, de réduire le tonnage des ordures ménagères résiduelles.

- **Bilan du passage en Extension des Consignes de Tri des emballages**

L'analyse des données de la première année suite au passage en ECT sera capitale. Elle permettra de dresser une analyse quantitative et qualitative des résultats et de définir éventuellement des pistes d'amélioration afin d'aller vers toujours plus d'emballages triés. Une seconde campagne de communication sera lancée durant le second semestre de l'année.

- **Lancement d'une étude d'optimisation des collectes d'ordures ménagères résiduelles**

Une étude sur l'optimisation des collectes des ordures ménagères résiduelles, réalisées en régie, devrait être lancée durant l'année 2022. L'objectif sera d'optimiser le service réalisé sur les communes d'Istres, Fos-sur-Mer et Port-Saint-Louis du Rhône.

- **Réflexion sur le déploiement de nouvelles REP**

La loi du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire a mis en place de nouvelles filières REP (Responsabilité Élargie du Producteur). Il conviendra d'étudier la faisabilité de leur mise en place pratique et leur déploiement.

C. PREVENTION ET MESURES PRISES EN COMPTE POUR ATTENUER LES EFFETS PREJUDICIALES A LA SANTE DE L'HOMME ET A L'ENVIRONNEMENT DES OPERATIONS DE GESTION DES DECHETS

Les deux principales actions de prévention lancées en 2021 sont celles relatives au démarrage de la distribution des composteurs individuels et des autocollants STOP PUB (voir paragraphe « Faits marquants de l'année 2021 »).

DECHETTERIES	HORAIRES D'OUVERTURE
DECHETTERIE DE GRANS / CORNILLON Quartier Cannebières 13450 GRANS	Du lundi au samedi: 8h30-12h00 et 13h30-18h00 Dimanche: 8h30-12h00 Fermeture les jours fériés
DECHETTERIE D'ENTRESSEN à ISTRES Draille Cimetière 13118 ENTRESSEN	Du lundi au vendredi: 13h30-18h00 Samedi 8h30-12h00 et 13h30 -18h00 Dimanche 8h30 -12h00 Fermeture les jours fériés
DECHETTERIE DU MAZET à FOS Route d'Istres RN 568 13270 FOS-SUR-MER	Du lundi au samedi: 8h30-12h00 et 13h30-18h00 Dimanche: 8h30-12h00 Fermeture les jours fériés
DECHETTERIE DU TUBE à ISTRES Rue Copernic 13800 ISTRES	Du lundi au samedi: 8h30-12h00 et 13h30-18h00 Dimanche 8h30-12h00 Fermeture les jours fériés
DECHETTERIE DES MOLIERES à MIRAMAS ZI Les Molières 13140 MIRAMAS	Du lundi au samedi 8h30-12h00 et 13h30-18h00 Dimanche 8h30 -12h00 Fermeture les jours fériés
DECHETTERIE DE MALEBARGE à PORT-SAINT-LOUIS du RHONE ZAC de Malebarge 13230 PORT ST LOUIS DU RHONE	Du lundi au samedi: 8h30-12h00 et 13h30-18h00 Dimanche: 8h30-12h00 Fermeture les jours fériés

GLOSSAIRE

Apport volontaire :

Mode de collecte sélective consistant à porter les matériaux triés en vue du recyclage dans des conteneurs appropriés situés dans des lieux publics (c'est souvent le cas de la collecte du verre).

DEEE (Déchets d'Équipements Électriques et Electroniques) :

déchets issus des équipements qui fonctionnent grâce à des courants électriques ou à des champs électromagnétiques, c'est-à-dire tous les équipements fonctionnant avec une prise électrique, une pile ou un accumulateur rechargeable.

Déchets ultimes :

Déchets non valorisables, résidus issus du traitement des déchets « qui ne sont plus susceptibles d'être traités dans les conditions techniques et économiques du moment, notamment par extraction de la part valorisable ou par réduction de leur caractère polluant ou dangereux » (loi du 13 juillet 1992).

EMR :

Emballages ménagers recyclables (paquets de gâteaux, suremballages de yaourts,...).

Encombrants ou monstres :

déchets des ménages trop volumineux pour être mis à la poubelle (Literie, sanitaires, meubles, ...).

EPCI :

(Établissements Publics de Coopération Intercommunale) ce sont des regroupements de communes ayant pour objet l'élaboration de projets communs de développement au

sein de périmètres de solidarités.

Installations classées :

installations qui peuvent être source de dangers ou de pollutions et dont l'exploitation est réglementée. On distingue celles qui sont soumises à déclaration à la préfecture et celles qui sont soumises à autorisation préfectorale après enquête publique, comme les installations de traitement de déchets.

ISDD (Installations de Stockage des Déchets Dangereux) et ISDND (Non Dangereux) procédant au stockage des déchets dans le respect de l'environnement.

ISDI :

Installation de Stockage de Déchets Inertes.

JRM :

Journaux Revues Magazines

OMR (Ordures Ménagères Résiduelles) :

Déchets résiduels issus de l'activité quotidienne des ménages.

PàP :

Collecte en Porte-à-Porte.

PAV (Point d'Apport Volontaire) :

lieu où sont posées les colonnes de tri sélectif

PdR :

Collecte en Point de Regroupement.

Refus de tri (indésirables) :

emballages trop souillés ou matériaux non récupérables qui ne seront pas expédiés dans les filières de recyclage.

Tri sélectif :

Déchets EMR, JRM et Verre

Valorisation :

Elle consiste dans le réemploi ou toute autre action visant à obtenir à partir des déchets des matériaux réutilisables ou de l'énergie. (Source : directive cadre européenne de 1991).

Valorisation énergétique :

procédé consistant à utiliser les calories contenues dans les déchets en les brûlant ou en les faisant fermenter (par méthanisation) pour récupérer de l'énergie sous forme de chaleur, de vapeur ou d'électricité.

Valorisation matière :

valorisation des déchets par usage de la matière qui les compose, comme la régénération des huiles usagées, le recyclage des journaux/magazines et des matériaux d'emballage.

Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service Public de Prévention et de Gestion des Déchets

2021

Territoire du Pays Salonais

Table des matières

1. LE TERRITOIRE	4
1.1. LES COMMUNES ET LA POPULATION	4
1.2. LES DIFFERENTS FLUX DE DECHETS.....	5
1.3. LES REGLEMENTS REGISSANT LE SERVICE.....	7
1.4. LES AGENTS ET L'ORGANISATION DU SERVICE.....	7
1.5. LE MATERIEL DE COLLECTE	8
2. BILAN DE L'ANNEE 2021	9
2.1. BILAN GLOBAL	9
2.2. BILAN QUANTITATIF	9
EVOLUTION	14
2.3. BILAN FINANCIER EN € TTC	16
2.4. BILAN DES ACTIONS	16
SALON JAUNE.....	16
BERRE JAUNE.....	16
ECO-MOBILIER	17
2° DECHETERIE DE SALON DE PROVENCE.....	17
AMELIORATION DES DECHETERIES	18
CENTRES DE TRANSFERT	18
3. ACTIONS DE SENSIBILISATION ET DE PREVENTION	19
3.1. ACTIONS DE SENSIBILISATION ET DE COMMUNICATION.....	19
3.2. ACTIONS AUTOUR DE LA PREVENTION	21
POURSUITE DE LA DISTRIBUTION DE COMPOSTEURS INDIVIDUELS.....	21
TRI ET RECYCLAGE DES TEXTILES – 807 METRES	22
4. LA COLLECTE	24
4.1. EQUIPEMENTS DE PRE-COLLECTE.....	24
4.2. COLLECTE DES ORDURES MENAGERES	25
ORGANISATION GENERALE.....	26
FREQUENCES DE COLLECTE :.....	26
TONNAGES DES ORDURES MENAGERES COLLECTEES (EN TONNES) :.....	27
4.3. COLLECTE SELECTIVE	30
COLLECTES SELECTIVES DES EMBALLAGES, VERRE ET PAPIERS.....	30
COLLECTES SEPARATIVES	37

5. DEVENIR DES DECHETS	38
5.1. TRANSFERT.....	38
5.2. DECHETERIES.....	40
ORGANISATION	40
TONNAGES	40
TAUX DE VALORISATION :	42
5.3. CENTRE D'ENFOUISSEMENT	43
ASPECTS REGLEMENTAIRES	43
USAGE DU SITE.....	43
TONNAGES	44
5.4. CENTRE DE TRI.....	44
5.5. ANCIEN CENTRE DE STOCKAGE	45
6. INDICATEURS FINANCIERS	46
6.1. GENERALITES	46
FINANCEMENT DU SERVICE DECHETS	46
6.2. MONTANTS ANNUELS GLOBAUX	47
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	47
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DONT PRESTATIONS DE SERVICE.....	47
6.3. PRINCIPALES RECETTES	48
PRODUIT DE TEOM.....	48
REDEVANCES ET DROITS D'ENTREE.....	48
6.4. COUTS DU SERVICE	49
7. PROJETS 2022	51
7.1. DEPLOIEMENT DU TRI SELECTIF	51
7.2. COMMUNICATION	51
7.3. PREVENTION	51
7.4. DECHETERIES.....	51
7.5. INFRASTRUCTURE	52
7.6. INFORMATION	52

1. Le territoire

1.1. Les communes et la population

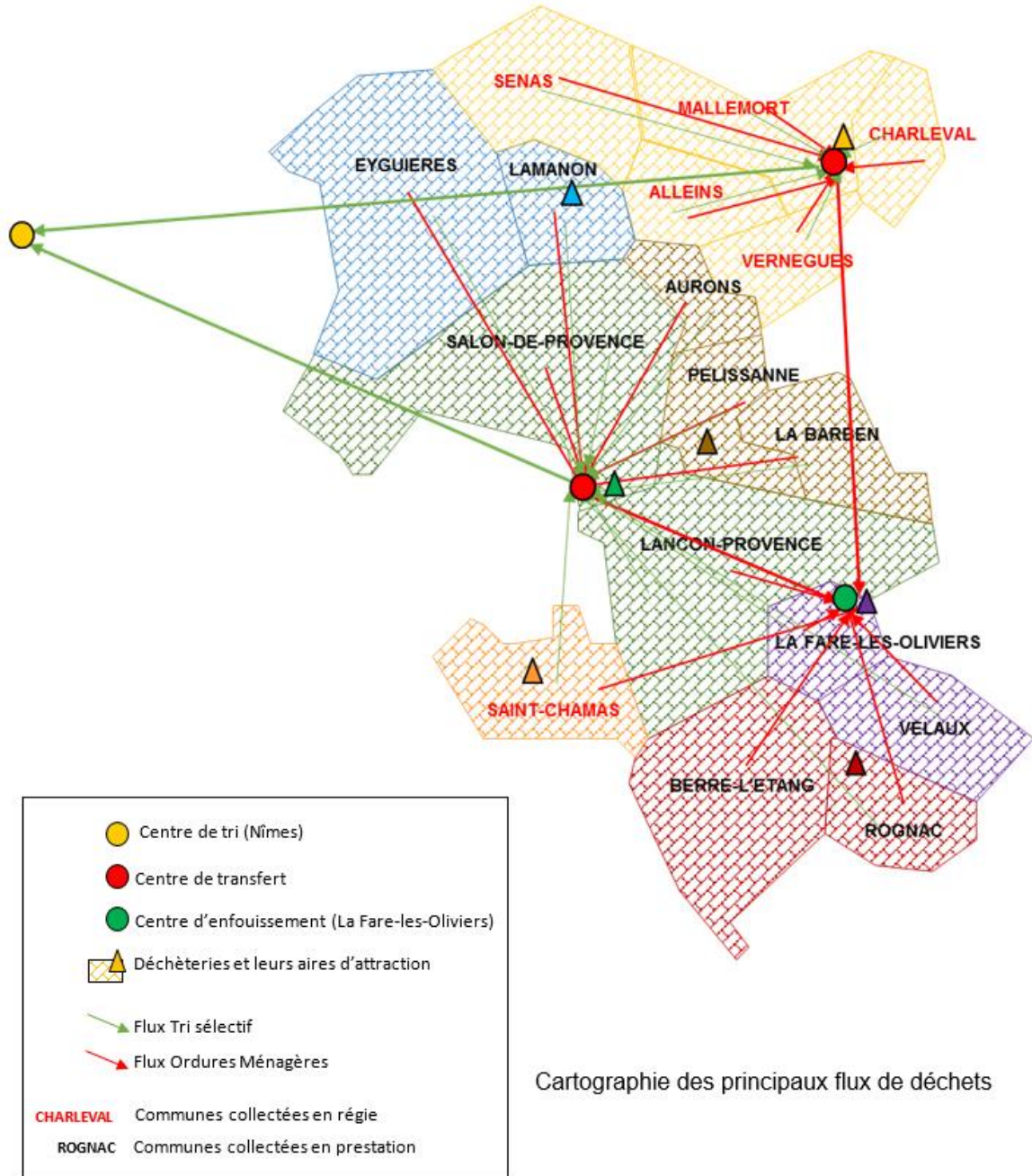
Le territoire du Pays Salonais se compose des 17 communes suivantes : Alleins, Aurons, Berre l'Etang, Charleval, Eyguières, La Barben, La Fare-les-Oliviers, Lamanon, Lançon-Provence, Mallemort, Pélissanne, Rognac, Saint-Chamas, Salon-de-Provence, Sénas, Velaux et Vernègues.

Il s'étend de l'étang de Berre au Sud à la Durance au Nord et compte 146 688 habitants (population municipale INSEE 2018).

	Population 2021 (INSEE 2018)
Alleins	2 516
Aurons	560
Berre l'Etang	13 520
Charleval	2 684
Eyguières	6 926
La Barben	836
La Fare-les-Oliviers	8 666
Lamanon	1 989
Lançon-Provence	8 947
Mallemort	6 084
Pélissanne	10 404
Rognac	12 080
Saint Chamas	8 593
Salon-de-Provence	45 400
Sénas	6 930
Velaux	8 616
Vernègues	1 937
Total Territoire	146 688








1.2. Les différents flux de déchets






La carte ci-dessous présente les flux principaux de déchets sur le territoire. Les deux centres de transfert des déchets permettent de massifier les flux pour diminuer le nombre de camions sur les routes (meilleurs bilans environnemental et économique).



Cartographie des principaux flux de déchets

Les déchets collectés en déchèteries sont orientés dans les filières locales décrites dans le tableau suivant :

	<p>Déchets Verts Valorisation organique</p>	<ul style="list-style-type: none"> – Plateforme de compostage de Sede à Tarascon (13) – Biotechna à Ensues-la-Redonne (13) – Eco compost à Ventabren (13) – Valsud à Fuveau (13) – Dalorec à Rognac (13) – GRP à Eguilles (13)
	<p>Ferrailles Valorisation matière</p>	<ul style="list-style-type: none"> – Profermet à Rognac (13), GDE à Marseille (13) – MB Recyclage à Vitrolles (13)
	<p>Cartons Valorisation matière</p>	<ul style="list-style-type: none"> – Centre de tri SILIM Environnement à Marignane (13) – Dalorec à Rognac (13)
	<p>Bois Valorisation matière</p>	<ul style="list-style-type: none"> – Dalorec à Rognac (13), Valecobois à Vitrolles (13) – Valsud à Fuveau (13) – GRP à Eguilles (13)
	<p>Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques (D3E)</p>	<p>Triade à Rousset (13), Derichebourg à Marignane (13)</p>
	<p>Encombrants non valorisables Enfouissement</p>	<p>CSDND SMA Vautubière à La Fare-les-Oliviers (13)</p>
	<p>Déchets Diffus Spécifique Régénération, Incinération</p>	<ul style="list-style-type: none"> – SOLAMAT via SPUR à Rognac (13) – VALORTEC à Rognac (13)

	<p>Gravats</p> <p>Aménagement paysager, concassage, comblement de carrière</p>	<p>– Ortec Générale de Dépollution à Lançon-Provence (13)</p> <p>– Durance Granulats à Charleval (13)</p>
	<p>Déchets d'éléments d'ameublement</p> <p>Valorisation matière et énergétique</p>	<p>Eco-Mobilier : Centre de tri Provence Valorisations à Istres (13)</p> <p>Dalorec à Rognac (13) / Centre de tri SMAP à Vitrolles (13)</p>
	<p>Pneumatiques</p> <p>Valorisation énergétique ou matières</p>	<p>Collecteur agréé France Recyclage Pneumatiques</p> <p>→ SEVIA (84)</p>
	<p>Huiles minérales</p> <p>Régénération (3 litres d'huile usagée pour 1 litre d'huile régénérée)</p>	<p>Récupérateurs agréés : SRRHU (13), VALORTEC (13)</p>
	<p>Batteries et piles</p> <p>Valorisation matière</p>	<p>SRI à Marignane (13), COREPILE</p>

1.3. Les règlements régissant le service

Le règlement sur la gestion des déchets ménagers et assimilés a été voté en séance du 21 janvier 2006. Il fixe les règles de collecte des ordures ménagères, liste les déchets recyclables ainsi que les modalités d'accès en déchèteries.

Un nouveau règlement interne des déchèteries a été voté le 8 novembre 2021, notamment pour modifier les horaires d'ouverture. Il remplace les modalités précédentes d'accès.

1.4. Les agents et l'organisation du service

Le service Gestion des Déchets se compose de 57 personnes réparties selon la liste ci-dessous :

- 1 directeur

- 3 responsables de division
- 5 techniciens ou adjoints techniques
- 6 assistantes administratives
- 2 agents dédiés à la sensibilisation et à la communication
- 1 ambassadeur du tri
- 35 agents dédiés à la collecte en régie dont
 - 1 responsable
 - 2 assistants
 - 1 mécanicien.

1.5. Le matériel de collecte

Le service Gestion des Déchets est équipé de 11 bennes à ordures ménagères, un véhicule léger à plateau et 7 véhicules légers.

Véhicules de collecte (BOM + Plateau)	Véhicules exploitation	Total
12	7	19

2. Bilan de l'année 2021

2.1. Bilan Global

Déchets	Tonnages
Ordures Ménagères	49 441
Collecte sélective (emballages, papiers et verre)	9 238
Déchèteries	64 422
dont Encombrants en porte à porte	1 109
Total déchets managers et assimilés	123 680

2.2. Bilan quantitatif

Le tableau ci-dessous présente les tonnages produits par les habitants du Territoire du Pays Salonais, il ne comptabilise pas la part des apports en déchèterie de La Fare les Oliviers émanant des habitants de Coudoux.

Les déchets encombrants collectés en porte à porte sont donnés à titre indicatif, car déjà comptabilisés dans les tonnages pris en charge via les déchèteries.

Tonnages	DECHETS NON RECYCLABLES COLLECTES SUR VOIE PUBLIQUE		DECHETS DES SERVICES TECHNIQUES MUNICIPAUX								DE CHETS PRO	DECHETS RECYCLABLES COLLECTES EN APPORT VOLONTAIRE OU PORTE A PORTE					DECHETS COLLECTES EN DECHETERIE ET REPARTIS PAR COMMUNE SELON LES PRISES EN CHARGE FINANCIERES LE TOTAL INCLUT LES TONNAGES AFFECTES A COUDOUX VIA LA DECHETERIE DE LA FARE LES OLIVIERS										TOTAL 2021	
	Ordures ménagères	Encombrants collectés en PAP	Encombrants et Balayures pris en charge par les ST	Déchets d'ameublement des ST	Déchets verts des ST	Gravats ST	Bois des ST	Ferrailles des ST	Cartons des ST	Pneus des Services Techniques	Cartons et Plastiques des ZAC + Commerçants	CS en PAP (Papiers + emballages.)	Verre en AV	Papiers en AV	Emballages en AV	Textiles en AV	Végétaux	Ferrailles	Cartons	Bois	DEEE	Encombrants	DMS	Déchets inertes	Huiles	Pneus		DEA
ALLEINS	885		0	0	57	0	0	0	2	0		105	98	12	26	12	445	40	31	141	13	256	9	628	2	2	51	2 815
AURONS	220	4	0	0	60	0	0	0	0	0		13	22	4	10	7	94	10	7	39	5	57	2	165	0	0	10	726
BERRE L'ETANG	5 318		624	68	351	0	165	92	37	10		256	168	41	77	21	1 023	192	82	705	82	1 097	29	2 736	9	21	142	13 345
CHARLEVAL	944		12	0	0	0	0	0	0	0		113	75	11	24	6	475	42	33	151	14	273	10	670	2	2	55	2 912
EYGUIERES	2 266	79	83	0	1 455	0	26	2	7	0		172	158	39	37	14	401	91	71	287	54	546	21	1 325	3	5	114	7 175
LA BARBEN	278	2	0	0	18	0	0	0	0	0		46	27	2	9	4	141	15	10	59	8	85	2	247	0	0	15	965
LA FARE-LES-OLIVIERS	2 551	52	114	0	13	0	0	0	6	12		325	207	28	46	46	823	128	47	327	71	505	19	1 235	5	2	133	6 644
LAMANON	560	5	23	0	11	0	0	0	0	0		93	75	13	9	14	115	26	20	82	15	157	6	381	1	2	33	1 635
LANCON PROVENCE	2 976	55	11	0	139	98	15	0	2	1		353	216	30	50	31	676	87	44	288	57	404	12	1 337	2	2	147	6 977
MALLEMORT	2 140		109	0	24	0	0	3	3	1		251	238	24	94	42	1 077	96	75	342	32	618	22	1 519	4	5	124	6 845
PELISSANNE	3 034	82	173	0	74	0	0	0	0	0		368	277	37	76	56	1 749	185	128	731	98	1 063	31	3 068	3	3	187	11 340

ROGNAC	4 258	126	294	15	275	36	45	31	12	3		403	231	35	64	40	914	171	73	630	73	981	26	2 445	8	19	127	11 206
SAINT CHAMAS	2 358	10	46	4	130	105	0	0	0	0		200	196	37	54	31	1 278	148	94	359	77	587	24	1 577	11	7	158	7 483
SALON-DE-PROVENCE	16 597	617	576	0	174	2	23	27	19	12	388	1 269	751	137	242	64	3 428	440	223	1 460	291	2 050	59	6 782	9	11	746	35 780
SENAS	1 535		203	0	295	209	91	34	17	0		99	161	36	49	14	401	91	71	287	54	546	21	1 326	3	5	114	5 660
VELAUX	2 839	78	199	0	217	0	18	0	2	0		424	278	25	40	33	818	127	47	325	71	502	19	1 228	5	2	132	7 351
VERNEGUES	681		0	0	4	0	0	0	0	0		77	57	3	13	4	343	31	24	109	10	197	7	484	1	2	39	2 086
TOTAL 2021	49 441	1 109	2 466	88	3 297	450	382	188	106	38	388	4 567	3 236	516	919	438	14 200	1 917	1 081	6 321	1 026	9 923	319	27 153	68	88	2 326	130 943
<i>TOTAL* Incluant Coudoux</i>	49 441	1 109	2 466	88	3 297	450	382	188	106	38	388	4 567	3 236	516	919	438	14 552	1 972	1 102	6 461	1 057	10 139	327	27 682	70	88	2 383	132 354

Les habitants du territoire ont généré 130 943 tonnes de déchets soit 8,3% de plus qu'en 2020. La représentativité de cette donnée est à relativiser compte tenu du confinement de 2020.

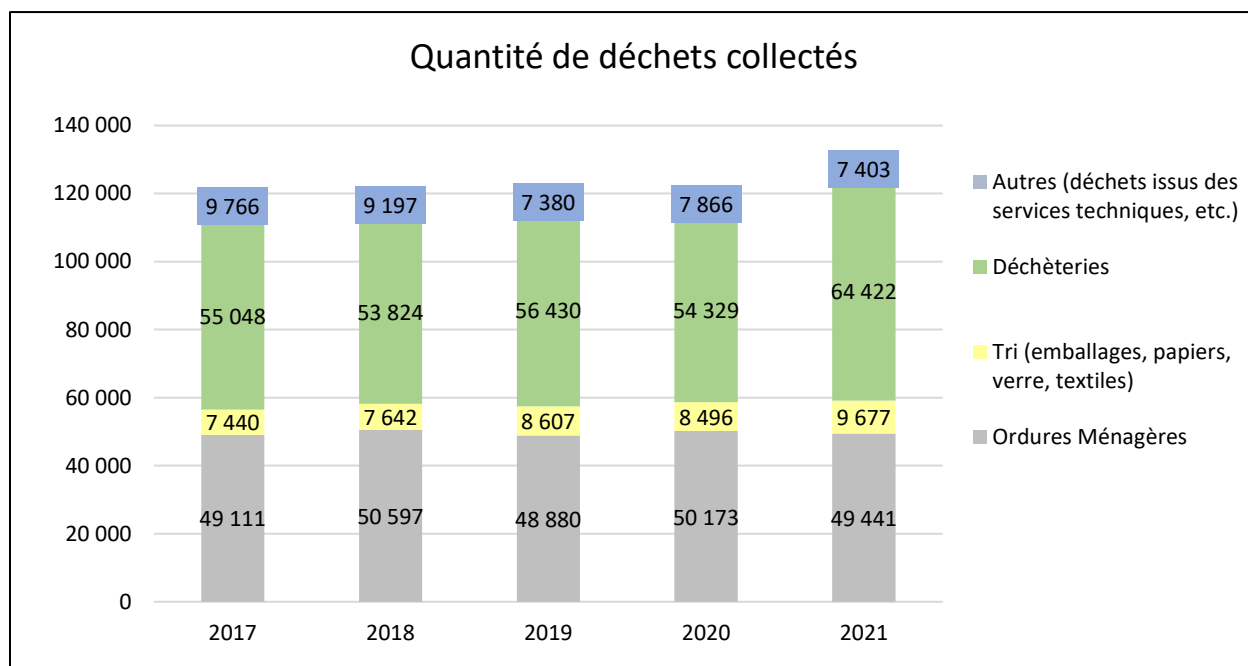
Les ordures ménagères représentent 49 441 tonnes.

Le déploiement de la collecte sélective en porte à porte s'est poursuivi et, combiné au travail de maillage des points d'apport volontaire et de sensibilisation, a permis de collecter et traiter 9 677 tonnes de déchets recyclables (emballages, papiers, verre et textiles).

Kg/an/hab	DECHETS NON RECYCLABLES COLLECTES SUR VOIE PUBLIQUE		DECHETS NON RECYCLABLES COLLECTES SUR VOIE PUBLIQUE									DE CHETS PRO	DECHETS RECYCLABLES COLLECTES EN APPOINT VOLONTAIRE OU PORTE A PORTE					DECHETS COLLECTES EN DECHETERIE ET REPARTIS PAR COMMUNE SELON LES PRISES EN CHARGE FINANCIERES LE TOTAL INCLUT LES TONNAGES AFFECTES A COUDOUX VIA LA DECHETERIE DE LA FARE LES OLIVIERS											TOTAL 2021
	Ordures ménagères	Ordures ménagères	Encombrants et Balayures pris en charge par les ST	Déchets d'ameublement des ST	Déchets verts des ST	Gravats ST	Bois des ST	Ferrailles des ST	Cartons des ST	Pneus des Services Techniques	Cartons et Plastiques des ZAC + Commerçants	CS en PAP (Papiers + emballages.)	Verre en AV	Papiers en AV	Emballages en AV	Textiles en AV	Végétaux	Ferrailles	Cartons	Bois	DEEE	Encombrants	DMS	Déchets inertes	Huiles	Pneus	DEA		
ALLEINS	352	0	0	0	23	0	0	0	1	0	0	42	39	5	10	4,6	177	16	12	56	5	102	4	250	1	1	20	1 119	
AURONS	392	7	0	0	107	0	0	0	0	0	0	24	40	7	17	11,9	168	18	12	70	9	102	3	295	0	0	18	1 296	
BERRE L'ETANG	393	0	46	5	26	0	12	7	3	1	0	19	12	3	6	1,5	76	14	6	52	6	81	2	202	1	2	10	987	
CHARLEVAL	352	0	4	0	0	0	0	0	0	0	0	42	28	4	9	2,1	177	16	12	56	5	102	4	250	1	1	20	1 085	
EYGUIERES	327	11	12	0	210	0	4	0	1	0	0	25	23	6	5	2,1	58	13	10	41	8	79	3	191	0	1	16	1 036	
LA BARBEN	332	2	0	0	21	0	0	0	0	0	0	55	32	2	11	4,6	168	18	12	70	9	102	3	295	0	0	18	1 154	
LA FARE-LES-OLIVIERS	294	6	13	0	1	0	0	0	1	1	0	37	24	3	5	5,3	95	15	5	38	8	58	2	143	1	0	15	767	
LAMANON	282	2	12	0	5	0	0	0	0	0	0	47	38	6	4	6,9	58	13	10	41	8	79	3	191	0	1	16	822	
LANCON PROVENCE	333	6	1	0	16	11	2	0	0	0	0	39	24	3	6	3,5	76	10	5	32	6	45	1	149	0	0	16	780	
MALLEMORT	352	0	18	0	4	0	0	1	0	0	0	41	39	4	15	7,0	177	16	12	56	5	102	4	250	1	1	20	1 125	
PELISSANNE	292	8	17	0	7	0	0	0	0	0	0	35	27	4	7	5,3	168	18	12	70	9	102	3	295	0	0	18	1 090	

ROGNAC	352	10	24	1	23	3	4	3	1	0	0	33	19	3	5	3,3	76	14	6	52	6	81	2	202	1	2	10	928
SAINT CHAMAS	274	1	5	0	15	12	0	0	0	0	0	23	23	4	6	3,6	149	17	11	42	9	68	3	184	1	1	18	871
SALON-DE-PROVENCE	366	14	13	0	4	0	1	1	0	0	9	28	17	3	5	1,4	76	10	5	32	6	45	1	149	0	0	16	788
SENAS	221	0	29	0	43	30	13	5	2	0	0	14	23	5	7	2,0	58	13	10	41	8	79	3	191	0	1	16	817
VELAUX	330	9	23	0	25	0	2	0	0	0	0	49	32	3	5	3,9	95	15	5	38	8	58	2	143	1	0	15	853
VERNEGUES	352	0	0	0	2	0	0	0	0	0	0	40	29	2	7	2,2	177	16	12	56	5	102	4	250	1	1	20	1 077
TOTAL 2021	337	8	17	1	22	3	3	1	1	0	3	31	22	4	6	3	97	13	7	43	7	68	2	185	0	1	16	893

Le graphique ci-dessous résume les informations précédentes et les compare sur 5 ans. Les dispositions prises pendant la période de confinement de mi-mars à mi-avril 2020 ont conduit à suspendre temporairement la collecte sélective en porte à porte et à fermer l'ensemble des déchèteries. Cela explique les valeurs relativement basses de ces flux sur l'année 2020 et l'importance du rebond sur 2021.



Evolution

Le tableau ci-dessous montre les évolutions en % de tonnages collectés en 1 an et en 5 ans.

Evolutions	OM	TRI	DECHETERIES	AUTRES
2020-2021	-1,46%	13,90%	18,58%	-5,89%
2017-2021	0,67%	30,06%	17,03%	-24,20%

En 2021, la production d'ordures ménagères (OM) diminue légèrement (730 tonnes d'ordures ménagères de moins qu'en 2020).

La collecte du tri (emballages, papiers, verre et textiles) est repartie à la hausse notamment sur les flux emballages, verre et textiles.

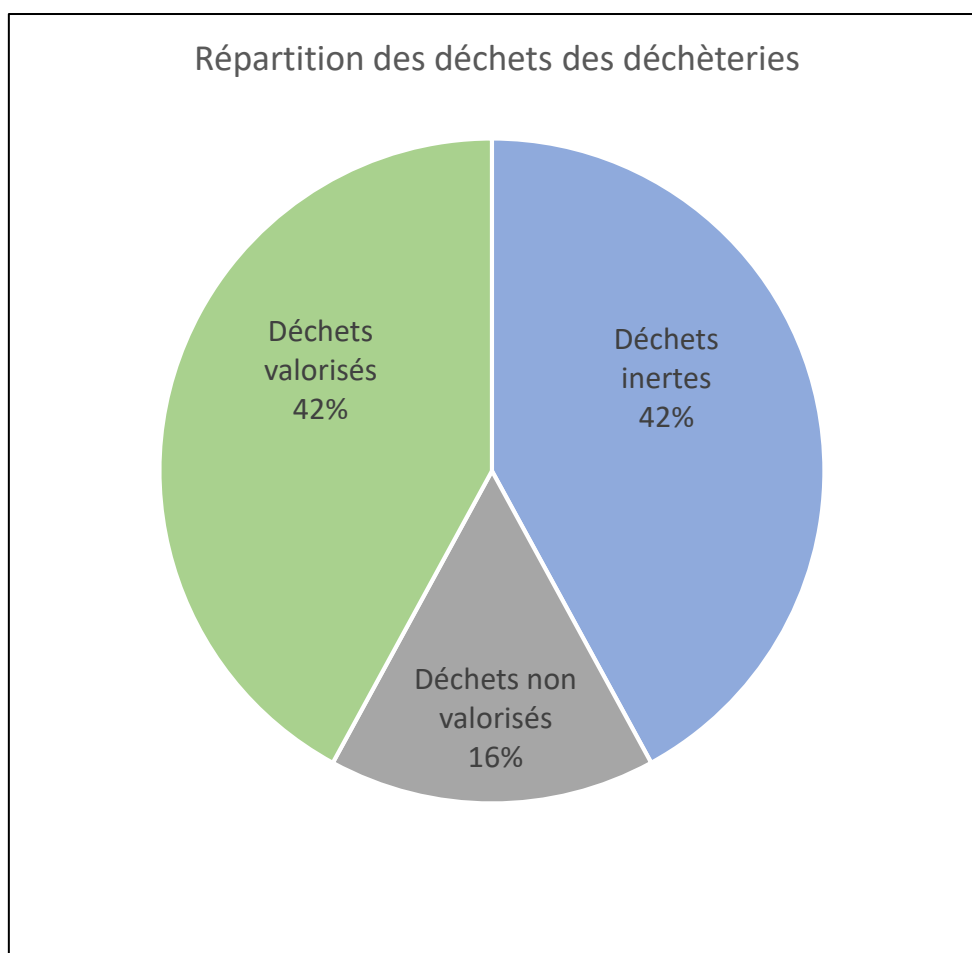
La quantité de déchets « autres » dépend de l'activité des services techniques municipaux d'une année sur l'autre et peut donc fluctuer très fortement.

Le taux de valorisation

Le taux de valorisation est le rapport entre les déchets qui sont valorisés (ceux qui ont une seconde vie) de ceux qui ne le sont pas.

Le graphique ci-dessous illustre le taux de valorisation en déchèteries. Il apparaît que la quantité de déchets valorisables est plus importante que la quantité de non valorisables.

La totalité des déchets inertes collectés sur le territoire est valorisée (matériaux recyclés ou remblaiement de carrières), ce qui porte à 84,1% le taux de valorisation sur les 7 déchèteries du territoire.



Il est cependant intéressant de calculer le taux de valorisation hors gravats. En effet, les gravats étant très denses, la prise en compte des gravats dans le calcul du taux de valorisation « écrase » les autres matériaux et ne permet pas de connaître la réelle marge de progression de chaque déchèterie. Le taux de valorisation hors gravats des déchèteries s'élève à 72,6%.

2.3. Bilan financier en € TTC

	€ TTC	OMR	VERRE	RECYCLABLES HORS VERRE	DECHETERIE	AUTRES (collectes, gestion du passif ...)	TOTAL
TONNAGE		49 442	3 236	6 002	64 422	7 847	130 949
POPULATION		146 688	146 688	146 688	146 688	146 688	146 688
COÛT COMPLET €/hab		73,88	1,43	23,62	33,31	9,32	141,56
COÛT COMPLET €/tonne		219,18	65,02	577,22	75,85	174,23	158,57
COÛT AIDE €/ hab		64,12	0,29	14,40	28,53	8,43	115,76
COÛT AIDE €/ tonne		190,23	13,11	351,92	64,97	157,53	129,68

2.4. Bilan des actions

Salon Jaune

Depuis le début de l'année 2021, 100 % des salonais ont accès au tri en proximité. En porte à porte à ou en point collectif, Tous les salonais ont une solution pour trier tous leurs emballages (et leurs papiers). Environ 800 nouveaux foyers ont été dotés de bacs individuels pour le tri en porte à porte, et 250 points de collecte collectifs ont été dotés de bacs jaunes, au centre-ville, à proximité des immeubles et des entreprises. Résultat de cette nouvelle collecte : + 10 tonnes d'emballages par semaine et + 74 % sur la collecte en porte-à-porte de 2019 à 2021.



Affiche de campagne Salon Jaune

Berre Jaune

La même campagne s'est poursuivie à Berre l'Etang où près de 2 500 foyers ont pu être équipés de bacs de tri. Notons aussi que bon nombre de points collectifs ont été équipés.

Ainsi, + 374 % sur la collecte en porte-à-porte de 2019 à 2021. Une vraie dynamique de tri a pu voir le jour à Berre l'Etang.



Dotation de bacs individuels à Berre l'Etang

Eco-mobilier

La filière Eco-mobilier a pu être déployée sur l'ensemble des déchèteries du territoire du Pays Salonais pour extraire des encombrants : des canapés, des matelas, des meubles en plastique ou aux matériaux composites, ne trouvant pas leur place dans une filière dédiée et enfin permettre leur recyclage ou valorisation.



Contenu benne mobilier déchèterie

2° déchèterie de Salon de Provence

La 1ère pierre de la déchèterie de Salon II a été posée lors d'une inauguration avec les élus, démontrant que le chantier. Cet équipement est attendu pour septembre 2022 et se veut innovant et performant.



Pose de la 1ère pierre le 09/09/2021

Amélioration des déchèteries

La pose de filets anti-envols sur les déchèteries de Salon-de-Provence et Lamanon permet dorénavant une meilleure sécurisation du site pour éviter des pollutions de l'environnement.



Filet anti-envol déchèterie de Lamanon

Centres de transfert

Les travaux de construction des nouveaux locaux administratifs et sanitaires du Centre de Transfert « Les Milanis » situés à Salon-de-Provence, initiés au mois d'octobre 2019 et prévus pour une durée initiale du chantier de 11 mois (hors période COVID-19) ont été poursuivis.

3. Actions de sensibilisation et de prévention

3.1. Actions de sensibilisation et de communication

En 2021, l'opération « **Salon Jaune** » a permis d'équiper le reste de la population non desservie à Salon en bacs de tri porte-à-porte, individuels ou collectifs (plus de 1 000 foyers). Comptons également près de 2 500 foyers à Berre l'Etang dans le cadre de « **Berre Jaune** ».

A ces dotations de bacs et distribution de mémo-tri s'ajoutent les actions des ambassadeurs du tri sur le terrain pour que ces bacs soient utilisés... et correctement utilisés. Les ambassadeurs du tri Interviennent en habitat collectif, au cours de forums des associations ou éco-citoyens, dans les écoles, etc.)

Soulignons l'importance des « publics relais » (CIQ, bailleurs sociaux, syndicats de copropriétés, associations, personnels communaux...) qui se mobilisent toujours en partenariat avec le territoire du Pays Salonais pour aller dans ce sens.

Par téléphone également, l'équipe du service gestion des déchets reste à l'écoute de tous les administrés en demande de précisions et soucieux de « bien faire ».

687 personnes résidant en immeubles ont pu être sensibilisées par les ambassadeurs du tri.

Des interventions ont eu lieu en déchèteries pour rappeler qu'en déchèterie aussi, la qualité du tri est essentielle et pour mieux faire connaître la benne « Mobilier ».



Forum éco-citoyen Charleval

Nos **programmes pédagogiques** pour les enseignants et animateurs ont été mis en ligne durant 4 mois. Cette publication a eu pour effet de remplir en une semaine l'emploi du temps des intervenants du service gestion des déchets pour toute l'année scolaire !

<ul style="list-style-type: none"> - J'agis je réduis - Stop au gaspillage alimentaire - Approche du lombricompostage - Les p'tites bêtes du compost 	<ul style="list-style-type: none"> - J'agis, je trie - Trions et recyclons nos papiers - Le recyclage des D3E* - Trier son verre, c'est soutenir la Ligue contre le cancer - Relevons le défi piles <p>*Déchets d'équipements électriques ou électroniques</p>
--	---



Animation tri du verre soutien La Ligue contre le cancer - Ecole Lamartine Rognac CE1/CE2

Le défi piles, action en partenariat avec Corepile a touché 8 classes d'une école, les familles, le personnel de la structure et permis la collecte de 191 kg de piles (185 + 6 par les cantinières).



Défi piles - Ecole Moulin de Laure Lançon-Provence

Interventions écoles		
Nombre d'interventions en écoles ambassadeurs du tri	Nombre d'élèves pris en compte par le biais du marché public avec la CPIE :	Nombre total d'élèves sensibilisés.
2 273	1 085	3 358

3.2. Actions autour de la prévention

Poursuite de la distribution de composteurs individuels

La campagne d'inscription lancée fin 2019 pour la récupération d'un composteur, une formation et la remise du guide du compostage de jardin contre un chèque de 10 euros ayant eu un trop grand succès, l'année 2021 a été réservée pour écouler la liste d'attente des personnes dont le dossier était bouclé.



Remise de composteurs et formation à La Fare

Ceci a bien été expliqué aux nouveaux candidats, en attente d'un composteur pour les mois à venir et prêts à adopter des pratiques plus écologiques de gestion de leurs déchets de cuisine et de jardin.

Dans le cadre de cette action 1 029 composteurs ont été distribués et 1 441 personnes ont pu être sensibilisées, en 3 temps, 3 campagnes.

332 enfants ont aussi pu profiter d'interventions sur le compostage, pour certains, à l'appui d'un composteur déjà installé à l'école.



Ecole Moulin de Laure - Lançon-Provence

Dans le cadre de la lutte contre le gaspillage alimentaire 810 élèves ont pu être éveillés à des nouveaux comportements.

Tri et recyclage des textiles – 807 mètres

Au quartier des Canourgues à Salon de Provence, après relooking, plus d'un kilomètre linéaire de **linge blanc de récupération** a été exposé sur les étendoirs ! Pour ce faire, le service gestion des déchets s'est associé à une artiste-urbaniste (Hélène Sanier) porteuse du projet, au service de la politique de la ville de la Métropole, à l'association Mosaik'Art de Salon.

Cette grande quantité de linge a été collectée auprès de Provence-TLC à Vitrolles, des habitants du quartier et du personnel de la Métropole.

Le linge blanc a été teinté ou décoré avec des teintures végétales dans le cadre d'ateliers de sérigraphie animés par deux artistes, sur le thème de « la ville qui se végétalise », puis étendu lors d'un événement festif.

Une colonne de tri des textiles a été installée pour l'occasion ainsi qu'un stand ciblant principalement l'information autour du **tri et du recyclage des textiles**.

A la fin de la manifestation, chaque habitant a pu se servir gratuitement de draps, nappes, ou vêtements. Les retombées sur le quartier de cette action, valorisée par la ville de Salon ont, d'après les échos, été « énormes ».



Photos Patrick Urvoy.



Au total, tout en s'adaptant à la pandémie de Covid-19 et avec le respect des gestes barrière, près de 8 000 personnes ont été touchées par les actions de sensibilisation en 2021.

4. La collecte

4.1. Equipements de pré-collecte

- [Bacs](#)

Le parc de bacs présents sur le territoire est décrit dans le tableau suivant.

Les bacs individuels sont des bacs mis à disposition d'un ménage pour son usage personnel. Les bacs individuels ne doivent en aucun cas rester dans la rue en permanence. Ils doivent être rentrés le plus tôt possible après la collecte.

Les bacs collectifs sont des bacs de volume supérieur (660 à 1100 litres) mis en place pour l'usage d'un groupe de personnes. Ces bacs sont nettoyés et désinfectés 3 fois par an par un prestataire de service.

Bacs individuels			Bacs collectifs		
OM	CS	Total	OM	CS	Total
79 965	40 261	120 226	9 205	15 528	24 733

- [Colonnes d'apport volontaire](#)

Emballages (hors verre)	Papiers	VERRE	TOTAL
316	247	342	905

Un point d'apport volontaire « type » est composé de 3 colonnes :

- ✓ une colonne pour le tri du verre
- ✓ une colonne pour le tri du papier
- ✓ une colonne pour le tri de tous les emballages (briques alimentaires, emballages en carton, en plastique, en métal).

- [Dispositifs enterrés](#)

Les dispositifs enterrés mis en place sur le territoire sont à la charge des communes pour ce qui concerne les travaux de mise en place et la maintenance. Le Service Gestion des

Déchets du Territoire du Pays Salonais prend en charge la collecte de ces points, dans les mêmes conditions techniques que les contenants classiques pour chaque flux.

Pour les ordures ménagères et le bi-flux, il s'agit de bacs roulants collectés en benne à ordures ménagères mis en place dans des « ascenseurs à bacs ».

Pour les emballages, les papiers et le verre, ce sont des colonnes d'apport volontaire, collectées en camion grue.

Ordures ménagères	Emballages	Papiers	VERRE	TOTAL
44	12	11	12	76

Au global, le ratio d'équipement en colonnes d'apport volontaire pour l'ensemble du territoire est de :

	Nombre	Habitants/colonnes
Colonnes Emballages	328	447
Colonnes Papiers	258	569
Colonnes Verre	354	414

Pour le type de milieu auquel appartient le territoire, la couverture conseillée est d'une colonne pour 500 habitants. Bien que légèrement inférieure pour le papier, on peut considérer que la couverture est suffisante puisqu'une grande partie de la population est équipée de bacs jaunes.

4.2. Collecte des ordures ménagères

Organisation générale

- Les habitants des communes de Salon-de-Provence, La Barben, Lamanon, Aurons, Péliganne et Eyguières sont collectés par l'entreprise de prestation de service COVED.
- Les habitants des communes de La Fare-les-Oliviers, Rognac, Saint Chamas, Berre l'Etang, Lançon-Provence, Velaux sont collectés par l'entreprise de prestation de service SILIM.
- Les habitants des communes d'Alleins, Charleval, Mallemort, Sénas, Vernègues et Saint Chamas sont collectés en régie.
- La population desservie par chaque mode de collecte est indiquée dans le tableau suivant.

Habitants desservis par un service en régie	Habitants desservis par un prestataire de service
28 744	117 944 dont 66 115 COVED dont 51 829 SILIM

Fréquences de collecte :

Les fréquences de collecte sont décrites dans le tableau suivant.

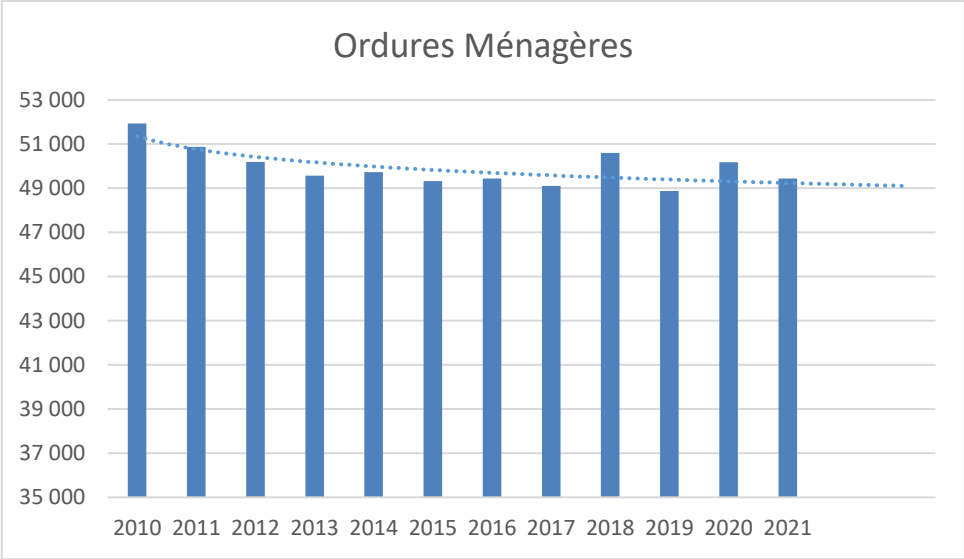
A noter que la grande majorité des habitants est collectée 2 fois par semaine pour les ordures ménagères. Les centres-villes sont quant à eux, dans la majorité des cas, collectés plus souvent, jusqu'à 6 fois par semaine.

Communes	Fréquence de collecte
Alleins	C3 à C2+1
Aurons	C2+1
Berre l'Etang	C2 à C6

Communes	Fréquence de collecte
Charleval	C2+1 à C3
Eyguières	C2+1 à C6
La Barben	C2+1
La Fare-les-Oliviers	C2 à C6
Lamanon	C2+1
Lançon Provence	C2+1 à C3
Mallemort	C2+1 à C3
Pélissanne	C2+1 à C6
Rognac	C2+1 à C6
Salon-de-Provence	C2+1 à C14
Sénas	C2+1 à C4
Saint Chamas	C2+1 à C5
Velaux	C2+1 à C6
Vernègues	C2+1

Tonnages des ordures ménagères collectées (en tonnes) :

2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
51 930	50 869	50 191	49 571	49 736	49 328	49 433	49 111	50 597	48 880	50 173	49 441
	-2,0%	-1,3%	-1,2%	0,3%	-0,8%	0,2%	-0,7%	3,0%	-3,4%	2,6%	-1,5%



	Population totale	Tonnage OM	Ratio Kg/hab./an
TOTAL	146 688	49 441	337,1
Alleins	2 516	885	351,8
Aurons	560	220	392,1
Berre l'Etang	13 520	5 318	393,4
Charleval	2 684	944	351,8
Eyguières	6 926	2 266	327,2
La Barben	836	278	332,3
La Fare-les-Oliviers	8 666	2 551	294,4
Lamanon	1 989	560	281,6
Laçon-Provence	8 947	2 976	332,6
Mallemort	6 084	2 140	351,8
Pélissanne	10 404	3 034	291,6
Rognac	12 080	4 258	352,5
Saint Chamas	8 593	2 358	274,4
Salon-de-Provence	45 400	16 597	365,6
Sénas	6 930	1 535	221,5
Velaux	8 616	2 839	329,5
Vernègues	1 937	681	351,8

4.3. Collecte sélective

Collectes sélectives des emballages, verre et papiers

- Organisation générale :

Les modes de collecte des emballages et papiers en bacs jaunes sont les mêmes que pour les ordures ménagères résiduelles.

Depuis 2020, la collecte sélective en porte à porte sur l'habitat pavillonnaire concerne 17 communes :

- Alleins, Charleval, Mallemort, Sénas, Saint-Chamas et Vernègues où cette collecte sélective en porte à porte est assurée par la régie
- Aurons, La Barben, Eyguières, Pélissanne, Salon-de-Provence, Lamanon, où cette collecte sélective en porte à porte a été assurée par l'entreprise COVED.
- Berre l'Etang, La Fare-les-Oliviers, Rognac, Lançon-Provence et Velaux où cette collecte sélective en porte à porte a été assurée par l'entreprise SILIM Environnement.

Les colonnes d'apport volontaire sont collectées en prestation de service. La société Paprec Méditerranée collecte les emballages et confie la collecte du verre et des papiers à l'entreprise VIAL S.A.S.

- Fréquences de collecte :

Les bacs jaunes destinés à la collecte sélective sont collectés une fois par semaine, les lundis, mercredis ou jeudis sur l'ensemble du territoire.

Les emballages en points d'apport volontaire sont collectés de une à deux fois par semaine en fonction des secteurs.

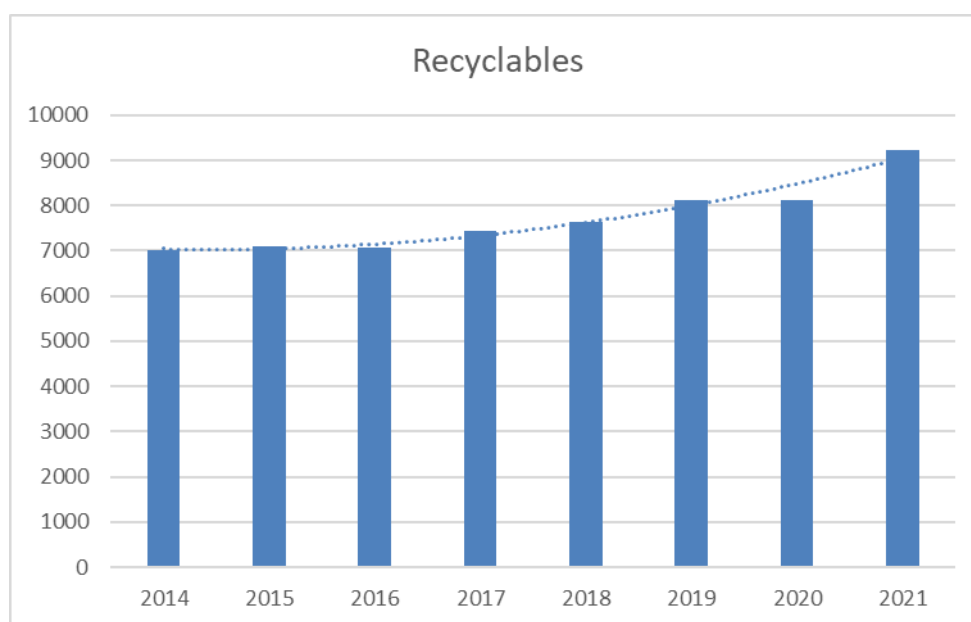
En période estivale, cette collecte peut être renforcée pour pallier le surplus de production.

Le verre est collecté une à deux fois par mois, en fonction des secteurs et des rendements par colonne. Les papiers sont collectés mensuellement. En été, certains secteurs à fort potentiel touristique nécessitent des renforts de tournée notamment sur le verre.

- Tonnages des déchets recyclables collectés (en tonnes) :

Les tonnages ci-dessous n'intègrent pas les quantités de déchets « textiles ».

Année	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Recyclables	7004	7098	7067	7440	7 642	8129	8 110	9 239
Evolution		1,3%	-0,4%	5,3%	2,7%	6,4%	-0,2%	13,9%

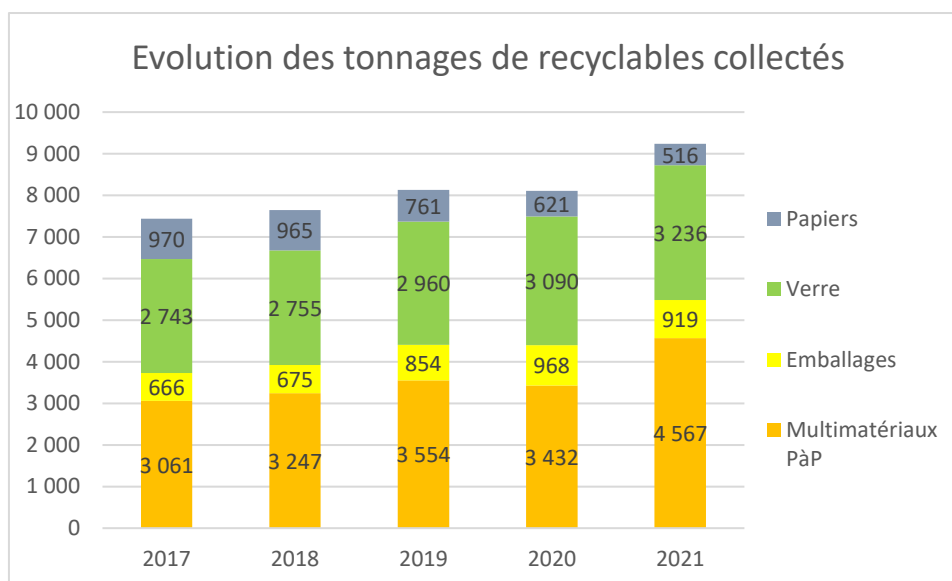


MULTIMATERIAUX EN BACS			
	Population	Tonnages PàP	Ratio Kg/hab./an
TOTAL	146 688	4 567	31,1
Alleins	2 516	105	41,7
Aurons	560	13	23,5
Berre l'Etang	13 520	256	19,0
Charleval	2 684	113	42,0
Eyguières	6 926	172	24,9
La Barben	836	46	55,0
La Fare-les-Oliviers	8 666	325	37,5
Lamanon	1 989	93	46,8
Lançon-Provence	8 947	353	39,4
Mallemort	6 084	251	41,3
Pélissanne	10 404	368	35,4
Rognac	12 080	403	33,3
Saint Chamas	8 593	200	23,3
Salon-de-Provence	45 400	1 269	28,0
Sénas	6 930	99	14,3
Velaux	8 616	424	49,2
Vernègues	1 937	77	39,7

EMBALLAGES EN POINTS D'APPORT VOLONTAIRE			
	Population	Tonnages PAV	Ratio Kg/hab./an
TOTAL	146 688	919	6,3
Alleins	2 516	26	10,3
Aurons	560	10	17,1
Berre l'Etang	13 520	77	5,7
Charleval	2 684	24	9,1
Eyguières	6 926	37	5,4
La Barben	836	9	10,6
La Fare-les-Oliviers	8 666	46	5,3
Lamanon	1 989	9	4,4
Lançon-Provence	8 947	50	5,6
Mallemort	6 084	94	15,4
Pélissanne	10 404	76	7,3
Rognac	12 080	64	5,3
Saint Chamas	8 593	54	6,3
Salon-de-Provence	45 400	242	5,3
Sénas	6 930	49	7,1
Velaux	8 616	40	4,6
Vernègues	1 937	13	6,6

VERRE			
	Population	Tonnages PAV	Ratio Kg/hab./an
TOTAL	146 688	3 236	22,1
Alleins	2 516	98	38,9
Aurons	560	22	40,0
Berre l'Etang	13 520	168	12,4
Charleval	2 684	75	28,1
Eyguières	6 926	158	22,7
La Barben	836	27	32,1
La Fare-les-Oliviers	8 666	207	23,9
Lamanon	1 989	75	37,8
Lançon-Provence	8 947	216	24,2
Mallemort	6 084	238	39,2
Pélissanne	10 404	277	26,7
Rognac	12 080	231	19,1
Saint Chamas	8 593	196	22,8
Salon-de-Provence	45 400	751	16,5
Sénas	6 930	161	23,2
Velaux	8 616	278	32,3
Vernègues	1 937	57	29,5

PAPIERS			
	Population	Tonnages PAV	Ratio Kg/hab./an
TOTAL	146 688	516	3,5
Alleins	2 516	12	4,8
Aurons	560	4	7,3
Berre l'Etang	13 520	41	3,0
Charleval	2 684	11	4,0
Eyguières	6 926	39	5,6
La Barben	836	2	2,1
La Fare-les-Oliviers	8 666	28	3,3
Lamanon	1 989	13	6,4
Lançon-Provence	8 947	30	3,4
Mallemort	6 084	24	4,0
Pélissanne	10 404	37	3,6
Rognac	12 080	35	2,9
Saint Chamas	8 593	37	4,4
Salon-de-Provence	45 400	137	3,0
Sénas	6 930	36	5,2
Velaux	8 616	25	2,8
Vernègues	1 937	3	1,7



Sur 2021, les tonnages de verre et d’emballages ont repris leur progression. Seul les papiers sont à la baisse ce qui correspond au comportement observé à l’échelle nationale.

Au global tout dispositifs confondus c’est la première fois que le territoire franchit la barre des 9 000 tonnes de recyclables

- [Tonnages collecte sélective des recyclables – performances](#)

Le tableau ci-dessous indique les tonnages collectés par commune et par flux.

Dans la colonne kg/an/hab., les tonnages d’emballages et de papiers comprennent les tonnages collectés en apport volontaire et en bacs (au prorata des tonnages de papiers et d’emballages contenus dans les bacs et calculés par échantillonnage tout au long de l’année.)

	en tonnes				en kg/an/hab.		
	PàP multi-matériaux	Verre en AV	Papiers en AV	Emballages en AV	Verre	Papiers	Emballages
Alleins	105	98	12	26	39	18	38
Aurons	13	22	4	10	40	15	33
Berre l’Etang	256	168	41	77	12	9	18
Charleval	113	75	11	24	28	18	37
Eyguières	172	158	39	37	23	14	22

	en tonnes				en kg/an/hab.		
	PàP multi-matériaux	Verre en AV	Papiers en AV	Emballages en AV	Verre	Papiers	Emballages
La Barben	46	27	2	9	32	20	48
La Fare-les-Oliviers	325	207	28	46	24	16	31
Lamanon	93	75	13	9	38	22	36
Lançon-Provence	353	216	30	50	24	16	32
Mallemort	251	238	24	94	39	18	43
Pélissanne	368	277	37	76	27	15	31
Rognac	403	231	35	64	19	14	28
Saint Chamas	200	196	37	54	23	12	22
Salon-de-Provence	1269	751	137	242	17	12	24
Sénas	99	161	36	49	23	10	17
Velaux	424	278	25	40	32	19	38
Vernègues	77	57	3	13	29	15	33
TOTAL	4 567	3 236	516	919	22	14	27
Moyennes nationales (source Citeo) 2019					32 kg	19 kg	23 kg

Bien qu'en progression, les performances du territoire sont encore en retrait par rapport aux moyennes nationales. Seul les emballages atteignent la moyenne nationale, les autres flux sont encore en-deçà.

Les efforts doivent être maintenus et orientés principalement vers les collectes du verre et des papiers.

Collectes séparatives

- [Collecte des encombrants de voie publique & autres collectes à la demande](#)

Les communes d'Aurons, La Barben, Eyguières, Lamanon, Pélissanne et Salon-de-Provence ont bénéficié en 2021 d'une collecte des encombrants en porte à porte sur rendez-vous téléphonique, assurée par la société COVED.

Les communes de Berre l'Etang, La Fare-les-Oliviers, Lançon-Provence, Rognac et Velaux ont bénéficié d'un service analogue assuré par SILIM Environnement.

La commune de Saint Chamas a bénéficié de ce service en régie.

Cette collecte a pour but de desservir les personnes souhaitant se débarrasser d'objets encombrants **et ne pouvant se rendre en déchèterie.**

Total tonnage	
Collecte encombrants	1 109

- [Collecte des déchets des professionnels](#)

Une collecte spécifique des cartons des commerçants du centre-ville de Salon-de-Provence est organisée, ainsi que la collecte des cartons, papiers et films étirables des commerçants de la zone d'activité commerciale de la Gandonne à Salon-de-Provence.

Les cartons sont des matériaux aisément valorisables. Une collecte spécifique pour les commerçants du centre-ville de Salon-de-Provence est assurée par la société COVED.

Cette collecte a lieu 2 fois par semaine le mercredi et le vendredi.

Les cartons doivent être pliés, présentés en bordure de voie publique peu avant la collecte sans aucun autre déchet. Ils sont ensuite ramassés puis dirigés vers un centre de tri où ils sont mis en balle avant de rejoindre les filières de valorisation.

Total tonnage	
Collecte cartons et films plastiques étirables des commerçants	388

- [Collecte des sapins](#)

Une collecte spécifique des sapins de Noël a été proposée aux communes en partenariat avec les services techniques municipaux.

5. Devenir des déchets

5.1. Transfert

Une fois les déchets collectés chez les usagers par les bennes à ordures ménagères (BOM), ceux-ci peuvent être dirigés vers :

- soit directement l'exutoire final (centre de stockage pour les OM et centre de tri pour la CS) ;
- soit un centre de transfert (CT) qui est une installation permettant de réaliser une rupture de charge et de transporter les déchets sur de grandes distances dans de bonnes conditions économiques. Les ordures ménagères provenant des camions de collecte sont transbordées dans des véhicules de grande capacité (22-23 tonnes transportées) qui évacuent les déchets vers le centre de traitement. Les déchets ne sont pas stockés sur le site mais évacués tous les jours.



Bas de quai du centre de transfert de Salon-de-Pce

Le territoire est équipé de deux centres de transfert :

- un à Mallemort qui sert aux collectes des communes de Alleins, Charleval, Mallemort, Sénas et Vernègues, et
- un à Salon-de-Provence qui sert de point de transit des collectes des communes de Aurons, Eyguières, La Barben, Lamanon, Pélissanne, Salon-de-Provence. Ainsi que pour les collectes sélectives multi-matériaux de Berre l'Etang, La Fare-les-Oliviers, Lançon-Provence, Rognac, Saint Chamas et Velaux.

Les deux centres de transfert sont exploités par l'entreprise ONYX Méditerranée.

Tonnages transférés en 2021 :

Tonnages transférés				
	OM	% de tonnage total d'OM	CS	% de tonnage total de CS
Pays Salonnais	29 964	61%	4 568	100%

La totalité des tonnages d'OM ne transite pas par les centres de transfert car certaines collectes sont amenées directement à l'exutoire final.

La totalité des tonnages de collecte sélective transite par un centre de transfert.

5.2. Déchèteries

Organisation

Le Territoire est desservi par 7 déchèteries. Elles sont ouvertes tous les jours sauf les 1^{er} janvier, 1^{er} mai et 25 décembre, du lundi après-midi au dimanche matin. Elles sont accessibles gratuitement aux professionnels dans la limite de 2m³ par jour du lundi au vendredi.

Les déchèteries de Mallemort, Pélissanne, Lamanon et Salon-de-Provence sont gérées par l'entreprise Onyx Méditerranée (Groupe VEOLIA).

Les déchèteries de Saint Chamas, La Fare-les-Oliviers et Rognac sont gérées par l'entreprise SMA Propreté.

Tonnages

Les déchèteries de Lamanon, Mallemort, Pélissanne et Salon de Provence sont dotées d'une benne spécifique prise en charge par Eco-Mobilier afin de valoriser les déchets d'éléments d'ameublement.

Dans le courant du mois de janvier 2021 les déchèteries de Rognac, La Fare les Oliviers et Saint Chamas, ont été équipées d'une benne mise à disposition par Eco-Mobilier dans le cadre de la filière.

L'ensemble des tonnages collectés sur chacune des déchèteries est répertorié dans le tableau ci-dessous qui intègre à ce titre les apports des habitants de Coudoux :

	Les Fumades - Mallemort	Déchèterie de Pélissanne	Les Milanis - Salon- de-Provence	Déchèterie de Lamanon	Déchèterie de - Saint Chamas	La Vautubière -La Fare-les-Oliviers	Les Foutades - Rognac	Total
Végétaux	2 340	1 984	4 104	917	1 278	1 993	1 936	14 552
Gravats	3 302	3 480	8 118	3 032	1 577	2 992	5 181	27 682
Ferrailles	208	209	527	207	148	309	363	1 972
Cartons	164	145	267	161	94	115	156	1 102
Encombrants non valorisables	1 343	1 206	2 454	1 249	587	1 223	2 078	10 139
D3E	70	111	348	123	77	172	155	1 057
Bois	743	829	1 748	656	359	792	1 334	6 461
Mobilier	269	212	893	261	158	322	269	2 383
DDS	49	35	70	47	24	46	55	327
Huiles	8	3	11	6	11	13	17	70
Pneus	10	3	13	12	7	4	39	88
TOTAL TONNAGES	8 506	8 217	18 554	6 672	4 321	7 981	11 583	65 833

Taux de valorisation :

Le taux de valorisation est calculé pour chaque déchèterie.

Déchèteries	Taux de Valorisation Hors inertes	Taux de Valorisation Y compris inertes
Déchèterie de La Vautubière à La Fare-les-Oliviers	75,26%	84,12%
Déchèterie de Lamanon	65,23%	85,27%
Déchèterie de Mallemort	73,95%	86,72%
Déchèterie de Pélissanne	74,36%	81,14%
Déchèterie de Rognac	67,26%	86,35%
Déchèterie de Saint Chamas	78,43%	84,59%
Déchèterie de Salon-de-Provence	76,32%	81,97%
TOTAL	75,26%	84,12%

Une forte mobilisation des gardiens des déchèteries pour une meilleure sensibilisation des usagers au tri de leurs déchets, couplée à la mise en place de la filière dédiée aux déchets d'éléments d'ameublement (DEA) permet de maintenir un taux global de valorisation élevé.

5.3. Centre d'enfouissement

L'ensemble des déchets non valorisables collectés par le Conseil de Territoire est enfoui dans un centre de stockage des déchets non dangereux (CSDND) ayant reçu une autorisation des services préfectoraux.

Les déchets non valorisables enfouis sont :

- ✓ les ordures ménagères résiduelles
- ✓ les encombrants de déchèteries
- ✓ les déchets collectés par les services techniques des communes (encombrants et balayures)

Ce site est le CSDND de La Vautubière, exploité par l'entreprise SMA Vautubière.

Il est situé sur la commune de La Fare-les-Oliviers.

Aspects réglementaires

Le CSDND de La Vautubière est une installation classée, sous les rubriques 2760-2, 2910-B et 3540, autorisée à recevoir des ordures ménagères, des encombrants et des déchets industriels banals (DIB).

Les règles d'exploitation et les contraintes réglementaires en termes de protection de l'environnement sont celles de l'arrêté ministériel du 9 septembre 1997, complétées par des arrêtés préfectoraux spécifiques au site.

Usage du site

Le CSDND est utilisé par :

- ✓ le Conseil de Territoire du Pays Salonais pour l'élimination d'une partie des déchets ménagers dont il a la charge
- ✓ DIB des entreprises proches
- ✓ autres collectivités

La fin prévisionnelle d'exploitation est fixée en septembre 2022.

Tonnages

	Traitement résiduel enfouissement
Encombrants de déchèteries ou collectés en porte à porte	10 150 tonnes
Déchets des services techniques municipaux (encombrants et balayures)	2 607 tonnes
Ordures ménagères résiduelles	50 120 tonnes
Total	62 877 tonnes

5.4. Centre de tri

Les flux « Papiers », « Emballages » et « Multimatériaux » ont été envoyés vers le centre de tri de l'entreprise PAPREC à Nîmes pour y être triés.

Le flux « Verre » a été acheminé vers une unité de valorisation par recyclage implantée à Vergèze.

A la sortie du centre de tri, les déchets ont tous été séparés selon leur matériau constitutif.

Afin de valoriser ces matériaux ainsi séparés, ils sont envoyés vers des filières de valorisation qui permettront de donner « une seconde vie » aux déchets :

Matériaux	Filière de valorisation
Acier	Arcelor Mittal (France)
Aluminium	REGAL AFFIMET
Cartons	REVIPAC (France)
Briques alimentaires	REVIPAC (France)
Emballages plastiques	VALORPLAST
Verre	OI Manufacturing (France)

Papiers	Paprec (France)
---------	-----------------

Pour optimiser les transports vers les usines de recyclage, les déchets sont compactés par des presses sous forme de balles.

Le tableau ci-dessous indique les différents taux de valorisation pour les matériaux triés.

Les refus de tri sont valorisés en Combustibles Solides de Récupération (CSR). Ils sont donc valorisés énergétiquement dans des installations d'incinération ou de co-incinération

	Tonnages	Quantité valorisée	Taux de valorisation
Emballages collectés en PAV	919	770	83,82%
Papiers collectés en PAV	516	510	98,90%
Verres collecté en PAV	3 236	3236	100,00%
Multi matériaux collectés en bacs	4 567	3854	84,39%
Total	9 238	8 371	90,61%

5.5. Ancien centre de stockage

L'ancien centre de stockage des déchets non dangereux de Mallemort, dont l'activité a cessé en 2009, bénéficie d'un suivi post-exploitation visant à contrôler l'impact environnemental de l'installation dans une durée de 30 ans à compter de sa fermeture.

Les analyses réalisées portent sur les eaux de ruissellement et souterraines du site et sur les émissions de biogaz à la surface du site. Elles sont globalement conformes à l'arrêté et aux recommandations en vigueur. Par ailleurs, la végétalisation du site est bien installée.

6. Indicateurs financiers

6.1. Généralités

A compter de l'exercice 2019, le budget Traitement des Déchets du Conseil de Territoire du Pays Salonais est devenu un budget annexe qui suit donc les règles comptables des budgets de ce type.

Résultat du compte administratif 2021 :

Les éléments financiers de ce rapport reprennent une partie des éléments suivants :

- Dépenses d'investissement
- Dépenses de fonctionnement
- Recette d'investissement (y compris reste à réaliser)
- Recette de fonctionnement
- Le service de collecte et de traitement des ordures ménagères et assimilés est financé par la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM).

Financement du service déchets

- [Harmonisation de la TEOM sur tout le territoire](#)

Le Conseil Communautaire a ajusté le taux de la TEOM sur la totalité du territoire et l'a porté à 14% pour la totalité de la population.

Dès lors, quelle que soit sa commune d'accueil, l'utilisateur est imposable selon les mêmes règles.

Pour information cette modification du taux de TEOM est la première depuis 2005.

- [Taux réduit de TVA](#)

Suite à la recommandation fiscale relative à l'application du taux réduit de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA), les prestations de collecte séparée bénéficient d'un taux réduit de TVA à 5,5%.

A contrario les collectes en mélange et le traitement des déchets ultimes se voient appliquer un taux de TVA à 10%.

Les autres prestations ou livraisons de biens relèvent du taux normal de 20%, même lorsqu'elles participent au service public de gestion des déchets.

6.2. Montants annuels globaux

Dépenses d'investissement

Le montant total des investissements effectués en 2021 est d'environ 1 180 146 € TTC (dépenses brutes hors amortissement).

Les investissements réalisés concernent l'acquisition de bacs et de colonnes d'apport volontaire, de benne à ordures ménagères ainsi que des travaux sur certains sites du territoire (centres de transfert, déchèteries...)

Dépenses de fonctionnement dont prestations de service

Le montant des dépenses de fonctionnement effectuées en 2021 est d'environ 20 764 891 € TTC.

Les contrats de prestations de service, pour ce qui concerne l'activité de collecte et de traitement des déchets, ont représenté en 2021 un montant cumulé d'environ 16 855 391 € TTC.

6.3. Principales recettes

Produit de TEOM

Pour 2021, les recettes de TEOM sont de 24 730 709 €.

Redevances et droits d'entrée

Sur l'exercice 2021, la Délégation de Service Public portant sur le centre de stockage des déchets non dangereux de la Vautubière (délégataire : SMAV) a généré **1 684 180 €** de recettes pour le Conseil de Territoire du Pays Salonais réparties comme suit :

- loyer : 137 400 €
- partenariat Communication : 47 985 €
- redevance fixe : 1 371 000 €
- redevance variable sur les tonnages hors Conseil de Territoire : 127 795 €

Enfin, au titre d'une convention passée avec l'ex-Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix pour l'utilisation de la déchèterie de La Fare-les-Oliviers, le Conseil de Territoire du Pays Salonais a perçu **59 360 €**.

Différentes aides publiques et soutiens reçus d'organismes agréés pour la gestion des déchets

- [Recettes de valorisation](#)

Les recettes liées aux versements de soutiens par des éco-organismes ou à la revente des matériaux issus du tri s'élèvent à 1 861 843 € en 2021, réparties comme suit :

- 1 436 445 € liés au tri des emballages, papiers, verre et textile
- 390 946 € liés au tri dans les déchèteries (hors recettes éco-mobilier non encore exécutées)
- 34 452 € liés au tri des professionnels (services techniques municipaux, collectes des cartons et zones d'activités)

- [Subventions](#)

Au cours de l'exercice 2021, le Conseil de Territoire du Pays Salonais a perçu du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, de l'ADEME et de La Région Sud via le projet LIFE Smart Waste PACA environ 208 431 € de subventions

6.4. Coûts du service

		€ TTC	OMR	VERRE	RECYCLABLES HORS VERRE	DECHETERIE	AUTRES (collectes, gestion du passif ...)	TOTAL
		TONNAGE	49 442	3 236	6 002	64 422	7 847	130 949
		POPULATION	146 688	146 688	146 688	146 688	146 688	146 688
CHARGES	TECHNIQUES	PRECOLLECTE						
		<i>SOUS TOTAL COUT DIRECT PRECOLLECTE</i>	217 303	15 111	101 551	0	0	333 965
		1° COLLECTE						
		<i>SOUS TOTAL COUT DIRECT COLLECTE</i>	5 930 741	151 161	2 030 007	1 538 834	421 474	10 072 216
		2° TRANSFERT/TRANSPORT						
		<i>SOUS TOTAL COUT DIRECT TRANSFERT</i>	689 992	0	99 647	1 242 842	353 445	2 385 925
		3° TRI/VALORISATION						
		<i>SOUS TOTAL COUT DIRECT TRI</i>	0	0	831 752	0	0	831 752
		4° TRAITEMENT						
		<i>SOUS TOTAL COUT DIRECT TRAITEMENT</i>	3 717 398	0	0	1 898 693	509 836	6 125 927
		5° PREVENTION						
		<i>SOUS TOTAL COUT DIRECT PREVENTION</i>	45 290	2 922	23 376	23 584	2 922	98 094
		6° AUTRES CHARGES						
		TOTAL CHARGES TECHNIQUES	10 600 724	169 194	3 086 333	4 703 953	1 287 677	19 847 880
FONCTIONNELLES	CHARGE DE STRUCTURE	218 432	28 041	338 115	155 580	76 573	816 741	
	COMMUNICATION (hors prévention)	17 532	13 172	40 047	26 597	2 922	100 270	
	CHARGES PERSONNEL DEPARTEMENT						0	
	TOTAL CHARGES FONCTIONNELLES	235 964	41 213	378 162	182 177	79 495	917 011	
	TOTAL CHARGES	10 836 688	210 407	3 464 495	4 886 130	1 367 172	20 764 891	
PRODUITS	RECETTES (vente de matériaux, d'électricité, de chaleur, régie compostage, régie traitement...)	7 280	83 507	374 904	205 482	34 452	705 625	
	ECO ORGANISMES (soutiens aux tonnes de matériaux valorisés)	22 052	58 337	890 365	185 464	0	1 156 218	
	AIDES PUBLIQUES (, soutien à la Com, CG, Région, ADEME ...)	56 875	26 064	69 564	30 615	25 313	208 431	
	TEOM	12 626 976	276 231	4 349 569	5 793 736	1 684 197	24 730 709	
	autres produits	1 345 313	65	17 427	279 190	71 305	1 713 300	
	TOTAL PRODUITS	14 058 496	444 204	5 701 829	6 494 487	1 815 267	28 514 283	
		COÛT COMPLET €/hab	73,88	1,43	23,62	33,31	9,32	141,56
		COÛT COMPLET €/tonne	219,18	65,02	577,22	75,85	174,23	158,57
		COÛT AIDE €/ hab	64,12	0,29	14,40	28,53	8,43	115,76
		COÛT AIDE €/ tonne	190,23	13,11	351,92	64,97	157,53	129,68

7. Projets 2022

7.1. Déploiement du tri sélectif

Dans l'objectif de déployer les équipements de tri au plus près des domiciles, la campagne PAYS SALONNAIS JAUNE se poursuivra sur les 3 prochaines années.

Sont programmées en 2022 pour les dotations de bacs individuels les communes de Saint-Chamas, Pélissanne, Lançon-Provence, Velaux. Ces dotations de bacs individuels sont toujours complétées par des bacs de tri collectifs et d'une communication relayée par la commune.

7.2. Communication

Un nouveau **site internet** sera opérationnel et sera alimenté dans les temps pour informer les usagers des services à leur disposition (consignes de tri en points d'apport volontaire, en bac de tri à couvercle jaune, numéros encombrants par commune, jours de collecte, horaires des déchèteries et types de dépôts autorisés, formulaires à remplir en ligne, etc.).

7.3. Prévention

La dotation de **composteurs** individuels se prolongera lors de 2 campagnes (au printemps et à l'automne) pour répondre à la forte demande du public. Comme énoncé ci-dessus, la nouveauté en 2022 sera la mise en fonctionnement d'une plate-forme internet pour s'inscrire directement en ligne.

Le **réemploi** fera concrètement son apparition sur le territoire du Pays Salonais. Des caissons de réemploi de 12 m² chacun seront installés dans les déchèteries de Salon, Salon II après son ouverture, Mallemort et La Fare les Oliviers. Un contrat avec une association (la Fraternité Salonaise) va leur permettre de gérer les caissons mis en place.

Des **campagnes de broyage de végétaux** auront lieu pour sensibiliser les usagers à l'utilisation d'un broyeur, au paillage des végétaux dans le jardin, ceci pour limiter le transport des déchets verts en déchèterie.

7.4. Déchèteries

Les déchèteries feront « peau neuve » avec un **nouveau règlement**, des nouveaux horaires harmonisés, une sectorisation supprimée (sauf pour les professionnels), des nouveaux panneaux d'entrée de sites, des nouveaux dépliants, une plate-forme sur le nouveau site internet pour faire sa demande de carte ou l'actualiser.

7.5. Infrastructure

Il est prévu la **démolition des anciens locaux** administratifs et des vestiaires du Centre de Transfert des Milanis,

La réception et l'inauguration de la **seconde déchèterie de Salon de Provence**, l'ouverture au usagers,

Le début des travaux de **réhabilitation de la déchèterie de Rognac**,

La neutralisation des anciennes cuves à gasoil et création d'une station de distribution de carburant sur la régie de Mallemort.

7.6. Information

Une **caractérisation des ordures ménagères** sera en phase de programmation pour analyser le contenu des bacs noirs, quantifier les différentes catégories de déchets et mieux orienter les axes de travail (par exemple s'ils contiennent beaucoup de textiles, de déchets alimentaires...)

RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE PREVENTION ET DE GESTION DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES

ANNEE 2021



SOMMAIRE

PREMBULE

I. LES INDICATEURS TECHNIQUES

- A. LE TERRITOIRE DESSERVI
- B. LES MOYENS HUMAINS ET MATERIELS
- C. LA PREVENTION DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES
- D. LA PRECOLLECTE
- E. LA COLLECTE DES DECHETS
- F. LE TRANSFERT DES DECHETS
- G. LE TRAITEMENT DES DECHETS

II. LES INDICATEURS FINANCIERS

- A. LES DEPENSES
- B. LES RECETTES
- C. COUTS

III. PERSPECTIVES 2022

PREMBULE

- Ce que dit la loi

Le décret N°2015-1827 du 30 septembre 2015 précise les indicateurs techniques et financiers devant figurer dans le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés (RPQSPGDMA).

Par conséquent, le présent rapport présente les indicateurs de performances en termes de valorisation et des performances économiques du service public se traduisant par l'expression des coûts par flux dans une matrice de référence utilisée par l'ADEME.

Les indicateurs de référence sont basés sur les populations municipales INSEE en vigueur au 1^{er} janvier 2021.

- Les faits marquants

Le service a continué à être affecté dans son fonctionnement par la pandémie, notamment en terme de gestion des équipes (arrêt maladie, cas contact, ASA et aménagement de poste pour les agents vulnérables), néanmoins l'activité a été maintenue.

Accueil au sein du service Traitement des déchets d'un apprenti en Master 1 Génie des procédés (Université Aix-Marseille-Provence)

Publication d'un arrêté préfectoral portant prescriptions complémentaires concernant le centre de traitement des déchets du Vallon du Fou. Les dispositions nouvelles sont :

La mise à jour de l'exploitant

La mise à jour des rubriques ICPE autorisées suite à la refonte de la nomenclature

La mise à jour du montant de la garantie financière

Extension du périmètre de l'origine des déchets du Bassin Provençal pour mise en conformité avec le SRADDET

Un incendie survenu en septembre dans l'alvéole n°3 a détérioré le dispositif d'étanchéité, les travaux de réfection sont en cours et seront réalisés en 2022.

Maintien de la certification ISO 14001 pour le centre de traitement des déchets du Vallon du Fou et des déchèteries de la Couronne et de Croix-Sainte.

Finalisation de l'étude et du marché pour la mise en place de colonnes enterrées des déchets ménagers résiduels et recyclables à Martigues pour le quartier de Saint-Roch et l'hyper-centre de Jonquières. Le lancement des opérations de travaux est prévu pour le 1^{er} trimestre 2022.

Démarche d'optimisation du tri avec le renforcement du maillage des points d'apport volontaires, notamment pour le verre et le textile.

Maintien et développement de la campagne de distribution de composteurs sur l'ensemble du territoire.

Lancement en collaboration avec le service communication du territoire de la campagne des extensions de consignes de tri pour les emballages plastiques. Projet sur lequel le Pays de Martigues a été retenu par Citéo, afin d'augmenter le flux de valorisation des recyclables secs ménagers et faciliter le geste de tri des habitants.

Nous constatons sur le dernier trimestre 2021 un impact positif sur les tonnages de collecte sélective et la qualité du tri.

Renouvellement du Parc véhicules par l'acquisition de :

Deux mini bennes à ordures ménagères, permettant une flexibilité de collecte et favorisant la qualité du service rendu à l'habitant

D'un poids lourd poli benne de type Ampliroll

D'une chargeuse sur pneus de type Caterpillar 950 polyvalente pour l'exploitation de la plateforme de compostage et l'ISDND du Vallon du Fou.

I. LES INDICATEURS TECHNIQUES

A. LE TERRITOIRE DESSERVI

Depuis le 1^{er} janvier 2016, le Territoire du Pays de Martigues est l'un des 6 Territoires de la Métropole Aix-Marseille-Provence. Sur ce territoire, la collecte, le transport et le traitement des déchets ménagers et assimilés sont assurés en régie.

Ce Territoire comprend les communes de Martigues, Port-de-Bouc et Saint-Mitre-les-Remparts avec une population totale de 70 789 habitants.



Situation géographique

Les locaux d'exploitation du service « Collecte et Traitement des Déchets » sont situés aux ateliers Nord de Croix-Sainte à Martigues.



Bâtiment d'exploitation du service
Collecte et Traitement des déchets

B. LES MOYENS HUMAINS ET MATERIELS

Les moyens humains

Le service « Collecte et traitement des déchets » du Pays de Martigues est composé de l'effectif suivant afin d'assurer ces missions de service public en régie :

- 4 cadres A
- 4 agents de catégorie C administratif
- 12 agents de catégorie C agent de maîtrise
- 100 agents de catégorie C adjoint technique
- 1 apprenti en Master Génie des procédés

Les moyens matériels

Les moyens matériels sont essentiellement de l'acquisition avec un renouvellement programmé selon le type et l'utilisation :

- 11 bennes de 14 m³
- 7 mini-bennes
- 3 camions plateaux
- 15 véhicules d'exploitation légers et utilitaires
- 5 camions PL
- 3 engins TP



Bennes à ordures ménagères



Mini-benne à ordures ménagères

Les mini-bennes servent à la collecte des déchets ménagers dans les lieux où les voies de circulation sont réduites ou en impasse.



Camion PL pour le transport des caisses



Camion PL équipé d'une benne TP

Les camions de type Ampliroll servent au transport des caisses de déchèteries et des caissons issus du centre de transfert vers les centres de traitement adaptés selon le type de déchets, valorisables ou ultimes.

Celui équipé de la benne TP est utilisé pour l'exploitation de l'Installation de Stockage de Déchets non Dangereux (ISDnD) du Vallon du Fou.

Le renouvellement du Parc véhicules 2021 s'est fait par l'acquisition de :

Deux mini bennes à ordures ménagères, permettant une flexibilité de collecte et favorisant la qualité du service rendu à l'habitant,

D'un poids lourd poli benne de type Ampliroll,

D'une chargeuse sur pneus de type Caterpillar 950 polyvalente pour l'exploitation de la plateforme de compostage et l'ISDND du Vallon du Fou.



Chargeuse sur pneus

C. LA PREVENTION DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES

Depuis 2007, afin de valoriser les déchets fermentescibles des ménages, le Territoire met à disposition des habitants, avec une participation financière de 10 €, des dispositifs de compostage permettant de fabriquer son propre compost avec les déchets de cuisine et/ou de jardin :

Des éco-composteurs individuels, en bois, d'une capacité de 350 litres.

Depuis 2020, le service a développé ses actions et propose un nouveau procédé adapté aux habitations verticales, le lombricomposteur.

Des composteurs, de volume supérieur sont également mis à disposition pour les projets collectifs (centres sociaux, jardins partagés, ...).

En 2021, 275 éco-composteurs et 20 lombricomposteurs ont été distribués par les ambassadrices du tri.

Depuis 2010, 1339 composteurs ont été livrés.

La réservation de ces équipements peut se faire à l'accueil ou sur le site internet du Territoire :



<http://www.paysdemartiques.fr/nos-competences/dechets/tri-selectif/composteur.html>

Composteur individuel en bois

La distribution de composteurs est un axe du plan de prévention métropolitain des déchets ménagers et assimilés.

En 2021 le service a poursuivi des actions en termes de prévention des déchets avec le maintien et le développement de la campagne de distribution des composteurs.

L'équipe de sensibilisation a été formée sur les nouvelles pratiques de compostage pour la distribution de ces équipements et répondre à une demande accrue sur le territoire. Un développement important de ces dispositifs a été effectué sur l'année 2021 et sera maintenu en 2022.

Des guides sur les pratiques de compostage sont téléchargeables en ligne sur le site du Pays de Martigues.

Des animations ciblées de compostage et lombricompostage ont été organisées en corrélation avec le déploiement des extensions de consignes de tri destinées à faciliter le geste de tri aux habitants dans le respect des règles sanitaires.

Sur l'année écoulée, le service a maintenu son plan d'action des déchets verts avec la gestion en autonomie de la plateforme de compostage et la distribution gratuite aux usagers de compost normé dans les déchèteries de Croix-Sainte et du Vallon du Fou.

Participation au projet du Territoire du Pays de Martigues permettant de donner une seconde vie aux objets, une caisse dédiée au réemploi est disponible sur le quai de la déchèterie de Croix-Sainte. La ressourcerie du territoire est fonctionnelle depuis 2020.

La démarche d'optimisation du tri a été renforcée avec un maillage des points d'apport volontaire.

Les vêtements sont collectés sur l'ensemble du territoire, dont en déchèterie avec 50 points d'apport volontaire.



Colonne pour les Textiles

D. LA PRECOLLECTE

1. Conteneurs

Le parc conteneurs est géré en régie par des agents du service (livraison, remplacement des bacs usagés, changement de pièces défectueuses, etc ...).

Pour une demande d'intervention ou de conteneur, ces démarches peuvent être faites sur appel au service ou sur le site internet du Territoire :

<http://www.paysdemartiques.fr/nos-competences/dechets/collecte/conteneurs-casses.html>

Etat du parc :

PARC CONTENEUR	Individuel 140 litres	Collectif 340 et 660 litres
Ordures Ménagères	10 400	1 800
Collecte sélective	10 400	900
TOTAL	20 800	2 700

2. Colonnes aériennes et enterrées

Le Territoire du Pays de Martigues dispose d'un parc important de colonnes en constante évolution.

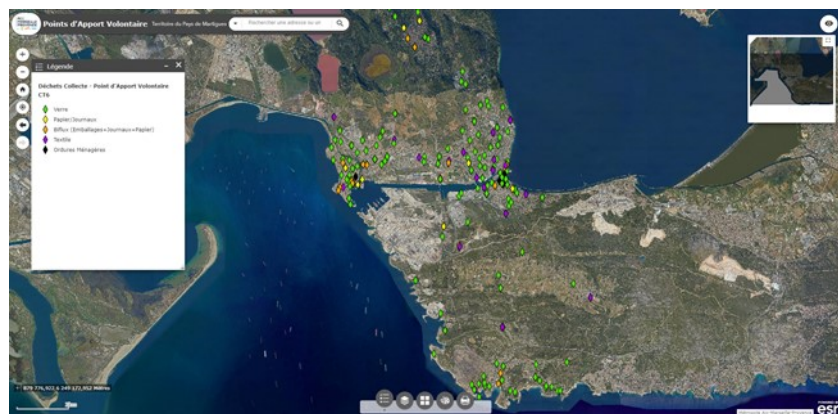
Ces équipements permettent à la population de déposer leurs déchets ménagers (Ordures ménagères) ou valorisables (Emballages + Papier – Verre) à leur convenance sans contrainte d'horaire et de jour de passage.

Etat du parc :

PARC COLONNE	Aérienne	Enterrée	TOTAL	Habitants/ colonne
VERRE	164	10	174	407
BIFLUX (EMBALLAGES/ PAPIERS)	33	10	43	87
PAPIERS	28	-	28	133
ORDURES MENAGERES	-	10	10	300
TOTAL	225	30	255	

En 2021, le service a procédé au renouvellement du parc de PAV aérien du territoire sur les flux verre et multi-matériaux.

Un plan d'implantation est consultable sur le site internet du Pays de Martigues : <https://sig.ampmetropole.fr/webportal/apps/webappviewer/index.html?id=20b12cc02d0945849d35d59d8c22faab>



Point d'apport volontaire

Les centres villes de Martigues et de Port de Bouc disposent des colonnes enterrées. La première implantation a été faite en 2012 dans le quartier de l'île à Martigues, et développée sur les années 2013 et 2014 sur d'autres secteurs pour un total de 10 points de collecte.

Chaque point comprend :

- 1 colonne pour les déchets ménagers
- 1 colonne pour les emballages et le papier
- 1 colonne pour le Verre



Port Renaissance à Port de Bouc



Quai Lucien Toulmond à Martigues

En 2021, le Service a finalisé les études pour la diversification du parc de colonnes enterrées des déchets ménagers résiduels et recyclables à Martigues, pour le quartier de Saint-Roch et l'hyper-centre de Jonquières.

3. Sacs plastiques

Pour le centre-ville de Martigues, le service distribue des sacs dans les quartiers de l'Île, Jonquières et Ferrières.

La distribution est faite 1 fois par mois, à raison de 30 sacs de 30 litres par foyer et les commerçants sont dotés de sacs de 100 litres.

Consommation annuelle de sacs en plastique :

Capacité	30 litres	100/130 litres
Nb de sacs plastiques	180 000	196 000

E. LA COLLECTE DES DECHETS

1. La collecte des ordures ménagères résiduelles

1.1 Principes des collectes

Les collectes sont effectuées, en régie, tous les jours du lundi au dimanche et jours fériés.

Une équipe de collecte type est composée d'un chauffeur et de deux ripeurs.

Les fréquences de collecte sont les suivantes :

- 2 fois par semaine pour l'habitat pavillonnaire C2
- 3 à 6 fois par semaine pour les habitats diffus et verticaux C3 à C6
- 7 fois par semaine pour les centres villes C7

1.2 Organisation des collectes

Les départs des tournées sont répartis le matin, l'après-midi et le soir.

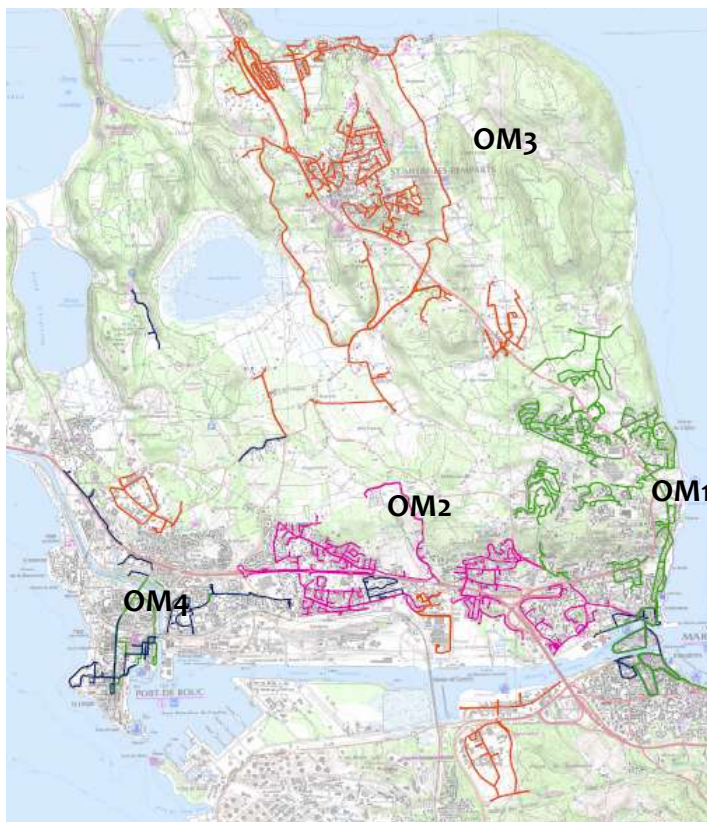
Une tournée supplémentaire est effectuée sur la Côte Bleue pour la période estivale (secteur n°9 bis).

Les tournées de repasses, effectuées avec les mini-bennes, sont au nombre de trois. Elles sont également réparties le matin, l'après-midi et la nuit. Elles interviennent dans les impasses et les rues non accessibles avec une benne à ordures ménagères classique.

Selon l'habitat concerné, la dotation, adaptée à la collecte, est la suivante :

- | | |
|------------------------------|---------------------------------------|
| - habitat pavillonnaire | conteneur individuel |
| - habitat diffus et vertical | conteneur collectif |
| - centre-ville | sacs en plastique ou colonne enterrée |

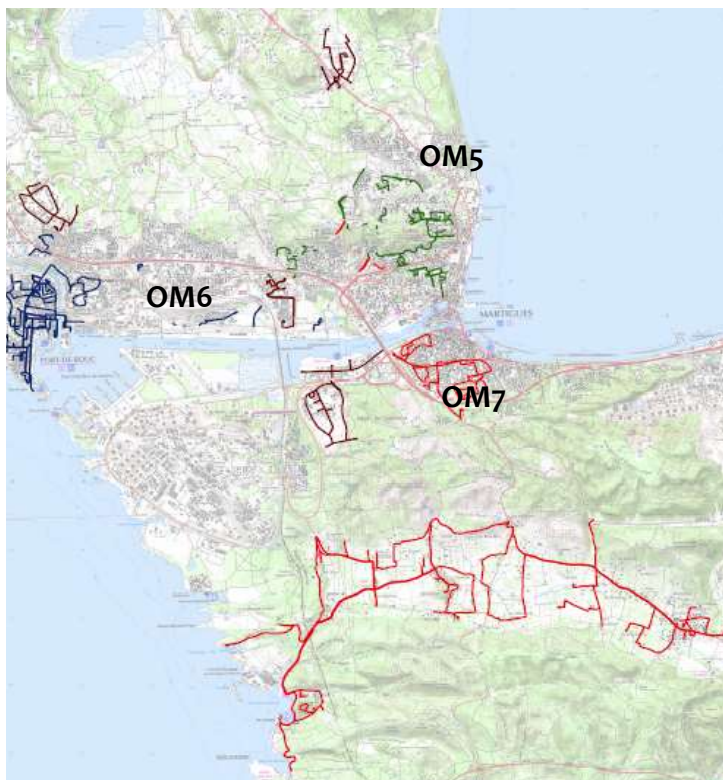
Tournées du matin



Légende :

- OM1 : secteur n°1
- OM2 : secteur n°2
- OM3 : secteur n°3
- OM4 : secteur n°4

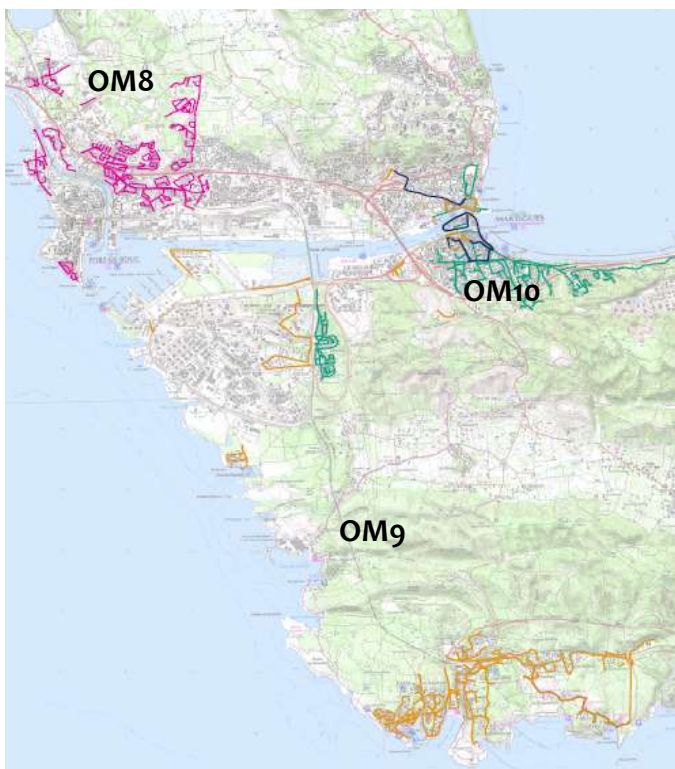
Tournées d'après-midi



Légende :

- OM5 : secteur n°5
- OM6 : secteur n°6
- OM7 : secteur n°7
- ZI : Zones Industrielles

Tournées du soir



Légende :

- OM8 : secteur n°8
- OM9 : secteur n°9
- OM10 : secteur n°10

1.3 Tonnages collectés

Ordures Ménagères résiduelles OMr.....	23 996 tonnes
<i>Dont</i>	
<i>OM en P.A.P.</i>	23 520 tonnes
<i>OM en P.A.V. enterré</i>	476 tonnes

2. Les collectes sélectives des emballages et de tous les papiers

Le Conseil de Territoire du Pays de Martigues a mis en place une organisation des collectes sélectives dans le cadre d'un contrat CITEO (ex Eco-Emballages).

Le principe de l'organisme agréé par l'état consiste à prélever de l'argent aux émetteurs ou producteurs de déchets (emballages, imprimés gratuits). Les sommes ainsi prélevées sont reversées sous forme de soutien à la collectivité, assurant ainsi la reprise des matériaux en filière de valorisation.

Le premier contrat passé avec cet éco-organisme a été signé le 21 mai 2002.

La Métropole Aix-Marseille Provence a contractualisé avec CITEO en 2018 sur le « barème F » avec option Filière pour tous les matériaux et qui s'applique à tous les Territoires et ce pour une durée de 5 ans.

En 2013, la convention d'adhésion relative à la collecte et à l'élimination des déchets de papiers graphiques a été renouvelée pour une durée de 5 ans de 2013 à 2017. Elle a été reconduite par la Métropole et ce jusqu'en décembre 2022.

Ce contrat est basé sur la notion de performance, intégrant également les soutiens à la communication.

La Métropole a fait le choix d'une reprise des matériaux par les filières industrielles et a contractualisé avec chacune d'elle à savoir OI France SAS pour le verre, Valorplast pour le plastique, Revipac pour le papier/carton, Arcelor pour l'acier, et Affimet regeal pour l'aluminium. Les contrats arriveront à échéance en décembre 2022.

En 2021 le Pays de Martigues est passé à l'extension des consignes de tri des emballages plastiques (ECT).

Lancement en collaboration avec le service communication du territoire de la campagne des extensions de consignes de tri pour les emballages plastiques. Projet sur lequel le Pays de Martigues a été retenu par Citéo, afin d'augmenter le flux de valorisation des recyclables secs ménagers et faciliter le geste de tri des habitants.

Nous constatons sur le dernier trimestre 2021 un impact positif sur les tonnages de collecte sélective et la qualité du tri.



Campagne ECT

2.1 Principes des collectes

Les moyens humains et matériels sont les mêmes que ceux utilisés pour la collecte des ordures ménagères. En effet, une polyvalence est de mise afin de rationaliser au maximum les moyens humains et matériels.

Le Pays de Martiques pratique 2 modes de collecte sur le Territoire :

- la collecte en porte à porte (P.A.P.),
- la collecte en point d'apport volontaire (P.A.V.) aérien ou enterré.

Les conteneurs utilisés, selon le type d'habitat, pour collecter les produits valorisables, sont les suivants :

- | | |
|------------------------------|----------------------|
| - habitat pavillonnaire | conteneur individuel |
| - habitat diffus et vertical | conteneur collectif |
| - centre-ville | colonne enterrée |

Majoritairement, la population est desservie en porte à porte, c'est-à-dire collectée en conteneurs individuels ou en point de regroupement sauf pour le Verre qui s'effectue uniquement en colonne.

La collecte des points d'apport volontaire aériens et enterrés est effectuée par un prestataire de service.

Les déchets valorisables, à jeter en vrac dans les conteneurs individuels ou en point de regroupement (conteneur à couvercle jaune), sont les suivants :



les bouteilles et flacons en plastique



les emballages en métaux



les emballages cartonnés



les films plastiques

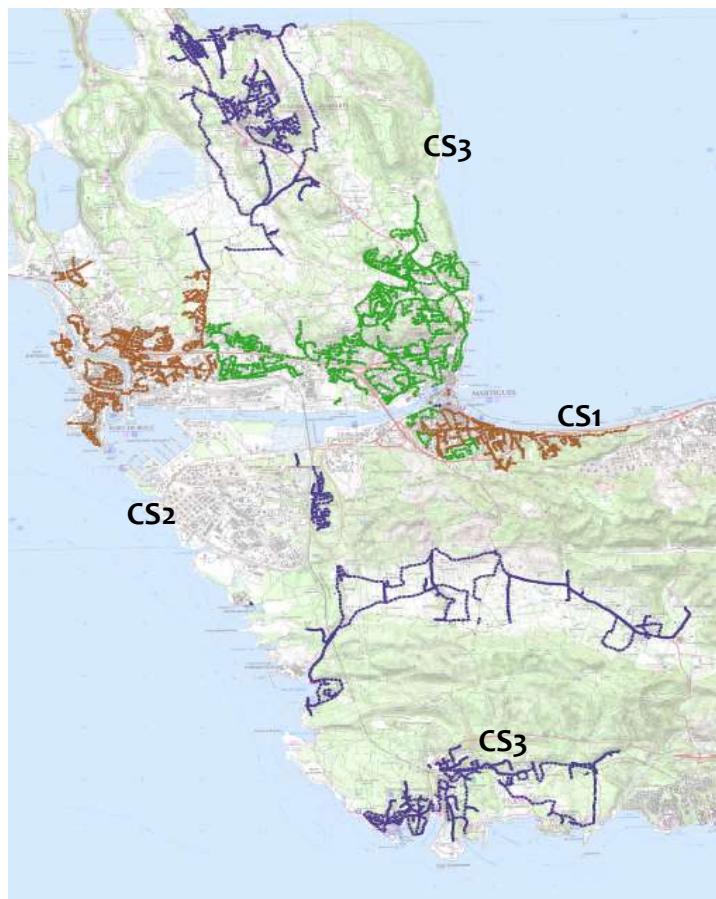


les papiers

2.2 Organisation des collectes

Les collectes sont effectuées 1 fois par semaine, et les départs sont répartis comme suit :

Tournées TRI



Légende :

Départ matin :

--- CS1 : secteur n°1

--- CS3 : secteur n°3

Départ soir :

--- CS2 : secteur n°2

2.3 Tonnages collectés

Collecte Sélective	2 820 Tonnes
<i>Dont</i>	
<i>Multi-Matériaux + Papiers en P.A.P.</i>	1 618 tonnes
<i>Multi-Matériaux + Papiers en P.A.V.</i>	133 tonnes
<i>Papiers en P.A.V.</i>	142 tonnes
<i>Verre en P.A.V. aérien et enterré</i>	927 tonnes

3. Les collectes séparatives

Les collectes séparatives concernent la collecte des végétaux, des sapins de Noël ou celles des cartons.

Ces types de collecte ne sont pas organisés par le Territoire mais par les services des Villes de Martigues, Port-de-Bouc et Saint-Mitre-les-Remparts.

4. La collecte des encombrants

Cette prestation est assurée par les services des Villes soit sur rendez-vous, soit par secteur ou soit en collecte systématique

5. La collecte des déchets en déchèteries

Les déchets ont pour origine les apports des particuliers résidant sur l'aire géographique du Pays de Martigues (Martigues, Port-de-Bouc et Saint-Mitre-les-Remparts).

5.1 Déchèterie de La Couronne

Le Territoire exploite en régie la déchèterie de La Couronne qui est située au Vallon du Cavalas, à 2 km environ du quartier de La Couronne, en bordure du CD9 reliant Martigues à la zone littorale.

Cet ouvrage, ouvert depuis le 2 février 1989, est un établissement classé soumis à déclaration du fait de son emprise au sol de 2 400 m².

Cette déchèterie est dimensionnée pour une population de 15 000 habitants.

Elle est dédiée à la valorisation des déchets issus des ménages tels que :

Les gravats-déchets inertes, ferrailles-métaux, déchets verts (souches de diamètre < 10 cm), bois, meubles, cartons, autres déchets non dangereux des ménages, DEEE (déchets d'équipements électriques et électroniques), piles, huile de vidange, huile alimentaire, déchets dangereux des ménages, textile-vêtements, cartouches d'encre, capsules de café, verre, papier, emballages, lampes et néons.

Un gardien assure l'accueil des personnes et les oriente vers les quais correspondants aux déchets amenés, du lundi au samedi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h45.

En 2021, le service a effectué la réfection et l'amélioration des installations de la déchèterie.

La fréquentation du site par les particuliers a été de 22 625 véhicules sur l'année.

5.2 Déchèterie du Vallon du Fou

Mise en service en 2009, cet équipement, situé sur le site de traitement du Vallon du Fou à Martigues, est constitué par un local pour les gardiens, une aire de service comprenant 5 caissons de 30 m³ et de bennes ouvertes de 10 m³ (carton, ferrailles-métaux, déchets verts (souches de diamètre < 10 cm), les gravats-déchets inertes) et une autre aire constituée de divers contenants, bois, meubles, autres déchets non dangereux des ménages, DEEE (déchets d'équipements électriques et électroniques), piles, huile de vidange, huile alimentaire, déchets dangereux des ménages, textile-vêtements, cartouches d'encre, capsules de café, verre, papier, emballages, lampes et néons.

Le site est ouvert du lundi au samedi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h45.

La fréquentation du site par les particuliers a été de 23 910 véhicules sur l'année.



Bâtiment d'accueil de la déchèterie du Vallon du Fou

5.3 Déchèterie de Croix-Sainte

Cet établissement classé soumis à déclaration, a été mis en service en juin 2011.

Cette déchèterie est constituée de 12 quais dédiés à la valorisation des déchets issus des ménages tels que gravats-déchets inertes, ferrailles-métaux, déchets verts (souches de diamètre < 10 cm), bois, meubles, cartons, autres déchets non dangereux des ménages, DEEE (déchets d'équipements électriques et électroniques), piles, huile de vidange, huile alimentaire, batteries, déchets dangereux des ménages, textile-vêtements, polystyrène expansé (PSE), cartouches d'encre, capsules de café, bouteilles de gaz, pneus déjantés, verre, papier, emballages, extincteurs, lampes et néons.

Depuis octobre 2014, une caisse dédiée à l'ameublement a été mise en service, suite à la convention passée avec un éco organisme ECO MOBILIER.

Un engin de compaction et de déplacement des caisses permet d'optimiser les transports et l'autonomie du site.

Le site est ouvert du lundi au samedi de 8h30 à 18h45 et les dimanches et jours fériés de 8h30 à 12h30 sauf les 25 décembre et 1^{er} janvier.

La fréquentation du site par les particuliers a été de 106 277 véhicules sur l'année.



Haut de quais
Déchèterie de Croix-Sainte

Depuis septembre 2018, un portique limiteur de gabarit a été installé sur ce site afin de fluidifier et éviter des apports non autorisés (professionnels) qui engendraient des conflits avec les gardiens et baisser de façon significative les tonnages de déchets de type gravats et bois.

5.4 Déchèterie réservée aux services techniques des villes

Depuis 2009, les services techniques des 3 villes trient et amènent leurs déchets dans des caisses réservées sur le site des ateliers Nord de Croix-Sainte, ce qui représente pour 2021, 5 925 entrées pour 3 419 tonnes de déchets traités.



Déchèteerie des villes

5.5 Les chiffres clefs

Pour l'année 2021, 4 091 caisses ont été transportées depuis les déchèteries soit près de 17 000 tonnes de déchets qui ont ainsi été traités ou valorisés.

La fréquentation annuelle s'élève à environ 160 000 véhicules.

Tonnages

TYPE (en caisse)	Vallon du Fou	Croix- Sainte	La Couronne	Villes	TOTAL	Filières
Bois	190,23	660,19	161,10	358,10	1369,62	Valorisation
Ferraille	98,38	261,42	60,29	84,80	504,89	Valorisation
Carton	57,25	202,27	44,78	168,15	472,45	Valorisation
Gravats	946,02	3285,82	808,28		5040,12	Enfouissement
Déchets verts	433,64	1522,96	374,60	2,56	2333,76	Compostage
Encombrants	446,18	2125,64	418,20		2990,02	Enfouissement
Déchets Municipaux				2193,24	2193,24	Enfouissement
TOTAL POIDS (en tonnes)	2 171,70	8 058,30	1 867,25	2 806,85	14 904,10	

TYPE (autre contenant)	Vallon du Fou	Croix- Sainte	La Couronne	Autres	TOTAL	Filières
D.E.E.E. ou D3E	30,95	241,88	35,89		308,72	Valorisation
D.D.S.	13,21	43,77	8,72		65,70	Valorisation
Huiles minérales	6,02	16,00	4,05		26,07	Valorisation
Huiles végétales	0,66	2,80	0,38		3,84	Valorisation
Piles	0,56	2,03	0,47		3,06	Valorisation
Ampoule	0,20	0,88	0,23		1,30	Valorisation
Textile	5,43	12,80	7,16	121,27	146,66	Valorisation
Cartouche d'encre	0,10	0,28	0,05		0,43	Valorisation
Capsule café	1,46	3,18	1,39		6,02	Valorisation
Bouteilles de gaz		10,64			10,64	Valorisation
Ameublement	121,12	622,28	101,96	491,22	1336,58	Valorisation
Pneumatiques		17,89			17,89	Valorisation
Plastique divers		10,32			10,32	Valorisation
Extincteur		1,64			1,64	Valorisation
Polystyrène		3,15			3,15	Valorisation
TOTAL POIDS (en tonnes)	179,697	989,544	160,294	612,49	1942,025	

TOTAL GENERAL (en tonnes)	2 351,40	9 047,84	2 027,54	3 419,34	16 846,13	
--------------------------------------	-----------------	-----------------	-----------------	-----------------	------------------	--

6. La collecte des déchets des professionnels

Pour l'année 2021, 1 080 tonnes des déchets ont été collectés sur les quatre zones industrielles : Z.I. Ecopolis Martigues Sud et Z.I. Croix-Sainte à Martigues, la Z.I. La Grand'Colle à Port-de-Bouc et la Z.A.C. des Etangs à Saint-Mitre-les-Remparts.

La réglementation, par son décret n° 94-609 du 13/07/1994, portant application de la loi n° 75-633 du 15/07/1975, n'assimile pas à des ménages les producteurs générant plus de 1 100 litres par semaine.

Cependant, le service assure gratuitement l'enlèvement des déchets de ces entreprises 3 fois par semaine sauf les jours fériés. Depuis février 2014, une tournée dédiée a été mise en service.

F. LE TRANSFERT DES DECHETS

1. Le transfert des ordures ménagères résiduelles

1.1 Présentation générale

Le centre de transfert des déchets municipaux, situé quartier de Croix-Sainte à Martigues, a été mis en service début 2007. Il a pour objet le regroupement des ordures ménagères collectées par les bennes à ordures ménagères et leur acheminement vers des installations de traitement.

L'exploitation a été autorisée par arrêté préfectoral.

Le site est composé :

- un compacteur fixe composé d'un accrocheur hydraulique de benne, d'un système d'obturation de benne et d'un système d'obturation de trémie,
- une trémie de chargement de 25 m³,
- un translateur de 3 caissons sur 5 positions,
- deux alimentateurs à chaîne.



Centre de transfert

Les ordures ménagères collectées soit par bennes, mini-bennes ou soit par camions-plateau sont acheminées vers le centre de transfert. Seules les ordures collectées à proximité de l'Installation de Stockage de Déchets non Dangereux (ISDnD) du Vallon du Fou ou issues des zones industrielles sont directement vidées dans l'alvéole.

Afin de réduire les envols de l'ISDnD, en période de très grand vent, les caissons sont stockés sur le centre de transfert pour être vidés lors d'une accalmie venteuse.

Le service a réalisé en 2021 la deuxième partie des travaux de modernisation du centre de transfert des déchets pour la sécurisation du convoyeur et amélioration de l'installation (arrêt à compter du 25 octobre sur l'année 2021) ainsi que l'acquisition d'un caisson de compaction supplémentaire augmentant ainsi l'autonomie de l'installation.

En 2021, le centre de transfert a fonctionné 693h en 298 jours, soit une moyenne de 2h20/jour.

MOIS	ENTREES	TEMPS DE FONCTIONNEMENT (heures)	POIDS (tonnes)	NOMBRE DE CAISSONS	DESTINATION	CONSOMMATION D'EAU (m ³)
Janvier	444	81,64	1739,24	170	ISDND VALLON DU FOU	5
Février	426	68,34	1625,60	157		6
Mars	488	83,8	1858,42	180		6
Avril	429	76,01	1689,64	159		9
Mai	435	70,94	1849,32	165		12
Juin	469	72,09	2026,90	178		19
Juillet	506	78,11	1983,78	179		21
Août	482	68,94	1950,02	162		20
Septembre	266 <i>(Grève Service Collecte)</i>	32,63	1045,40	117		27
Octobre	352	60,5	1633,72	140		6
Novembre	ARRET POUR TRAVAUX DE MODERNISATION	-	-	-		-
Décembre		-	-	-		-
TOTAL	4297	693 heures	17 402,04	1607		131

Le transfert des déchets issus des collectes sélectives

Cette prestation n'est pas exercée sur le Territoire. Les véhicules ayant effectués les collectes sélectives dépotent directement au centre de tri situé sur la commune de Martigues.

G. LE TRAITEMENT DES DECHETS

1. Contexte général

L'Installation de Stockage de Déchets non Dangereux, situé quartier de Lavéra lieu-dit « Vallon du Fou » à Martigues, a été mis en service le 1^{er} novembre 2008 suite à la fermeture définitive du centre d'enfouissement technique de Valentoulin à Port-de-Bouc.

C'est une Installation Classée pour l'Environnement (ICPE), soumis à autorisation par arrêté préfectoral en date du 18 avril 2006, modifié par l'arrêté du 8 février 2009. L'autorisation est accordée pour une durée d'exploitation de 25 ans.

L'origine des déchets traités est celle de l'aire géographique des communes du Territoire du Pays de Martigues (Martigues, Port-de-Bouc et Saint-Mitre-les-Remparts).

L'emprise totale du site est de 25 ha et est composée de 3 entités :

- l'installation de stockage des déchets,
- la plateforme de compostage des déchets verts,
- la déchèterie.

L'installation de stockage des déchets

L'installation de stockage des déchets est constituée par :

- un casier de 11,80 ha,
- des voies d'accès,
- un pont bascule,
- un portique de détection de radioactivité,
- un bassin de lixiviats.

Le casier est divisé en 5 alvéoles, elles-mêmes subdivisées en sous-alvéoles exploitées en secteur d'une surface maximum de 5 000 m².

Les déchets admis sont stockés en couches minces, compactés par un compacteur à pieds de mouton et recouverts journalièrement par des matériaux inertes.

Durant les 5 premières années d'exploitation, 80 000 tonnes de déchets sont autorisées annuellement, puis 70 000 tonnes par an les années suivantes. Ceci

équivalent à une capacité maximale de stockage de 1 400 000 tonnes dans 5 alvéoles, pour un volume total de 1 900 000 m³.

L'alvéole n°1 mis en service le 1^{er} novembre 2008 est réhabilitée depuis 2015. L'exploitation de l'alvéole n°2 s'est faite dans la continuité.

Un incendie survenu en juillet 2020 dans l'alvéole n°2 a détérioré le dispositif d'étanchéité, les travaux de réfection ont été menés en urgence sur l'année 2020 et se sont achevés début 2021.

En 2021, de multiples travaux ont été réalisés au sein de l'ISDND :

Achèvement des travaux de réparation du dispositif d'étanchéité de l'alvéole 2 suite à l'incendie survenu en 2020 ;



Travaux de réparation du dispositif d'étanchéité de l'alvéole n°2 (ISDND du Vallon du Fou)

Le dégazage de l'alvéole n°2 de l'ISDND du Vallon du Fou pour le captage du biogaz et raccordement à la torchère ;



Dispositif de captage du biogaz – Alvéole n°2 (ISDND du Vallon du Fou)

Réalisation l'installation du système de prétraitement des lixiviats de l'ISDND, pour permettre la baisse des polluants avant le traitement par la station d'épuration (STEP). La mise en service est prévue en 2022 ;

Mise en place d'un linéaire de 250 mètres de filets anti-envols sur le flanc sud de l'alvéole 3 de l'ISDND du Vallon du Fou ;

Le bâtiment d'exploitation

Le bâtiment d'exploitation a été inauguré en juin 2010.



Bâtiment d'exploitation

La plateforme de compostage des déchets verts

Cette installation, d'une superficie de 8 000 m², dimensionnées pour recevoir 6 000 tonnes/an, est destinée aux déchets verts provenant des services des

espaces verts des villes, des déchèteries et des entreprises paysagistes du Territoire du Pays de Martigues.

Le compost fabriqué est ensuite mis à disposition des services des espaces verts des villes ainsi qu'aux habitants, qui peuvent venir se servir gratuitement dans les déchèteries de Croix-Sainte et du Vallon du Fou.

Les sorties de 2021 représentent 602 tonnes avec un refus de 74 tonnes.

La plateforme dispose de 4 aires de travail distinctes :

- une aire de réception et de broyage des déchets entrants,
- une aire de fermentation par aération forcée,
- une aire de maturation,
- une aire de stockage du produit fini.

Les déchets broyés sont constitués en andains. Les lots ainsi constitués sont enregistrés, repérés, suivis et analysés jusqu'à leur sortie sous forme de compost normé.



Plateforme de compostage
en exploitation

2. Tonnages traités

Alvéole n°2 :

ORIGINE DES DECHETS	TYPE DE DÉCHETS	POIDS alvéole 2 (t)	TOTAL alvéole 2	POIDS alvéole 3 (t)	TOTAL alvéole 3	TOTAL ISDND	%
Territoire du Pays de Martigues	Ordures ménagères	270,04	271,40	23737,18	28837,16	29108,56	59,37%
	Refus de tri			1178,66			
	Déchets verts non compostables	1,36		12,64			
	Boues des eaux usées			3808,12			
	Boues de clarification de l'eau			15,78			
	Déchets municipaux en mélange			0,06			
	Déchets de dégrillage			76,70			
	Terres		8,02				
Martigues	Déchets municipaux en mélange		131,90	241,68	2949,48	3081,38	6,29%
	Déchets verts non compostables	3,46		117,52			
	Déchets de démolition non inertes	11,12		114,00			
	Déchets de démolition inertes	97,76		620,72			
	Terre	13,90		1228,18			
	Déchets de voirie			45,28			
	Algues	5,66	582,10				
Port-de-Bouc	Déchets municipaux en mélange	3,92	5,84	800,76	851,80	857,64	1,75%
	Déchets de démolition inertes	1,92		7,30			
	Déchets verts non compostables			5,28			
	Terre			5,94			
	Algues			32,52			
Saint-Mitre-les-Remparts	Déchets municipaux en mélange	3,78	3,78	205,62	324,68	328,46	0,67%
	Déchets verts non compostables			14,50			
	Déchets de voirie			3,44			
	Terre			6,92			
	Algues			94,20			
Déchèteries	Déchets municipaux en mélange	6,10	25,88	2187,14	10202,32	10228,20	20,86%
	Déchets verts non compostables			4,82			
	Déchets de démolition inertes	5,96		5034,16			
	Encombrants	13,82		2976,20			
Sociétés	Déchets industriels banals	356,62	392,10	3678,72	4465,82	4857,92	9,91%
	Déchets de démolition non inertes			57,10			
	Déchets de démolition inertes	19,30		700,76			
	Terres	1,64		14,18			
	Déchets verts non compostables	14,54		15,06			
Plateforme de compostage	Compost déclassé	489,30	489,30		74,34	563,64	1,15%
	Déchets verts non compostables			74,34			

3. Mesures prises en compte pour atténuer les effets préjudiciables à la santé de l'homme et à l'environnement des opérations de gestion des déchets.

3.1 Lixiviats

Les lixiviats issus des alvéoles sont collectés par un système de drains puis envoyés, par le biais du réseau collectif d'assainissement séparatif, à la station d'épuration du territoire de Pays de Martigues pour traitement.

Les lixiviats issus de la plateforme de compostage sont stockés dans un bassin de rétention et destinés à l'arrosage des andains en cours de fermentation.

3.2 Eaux souterraines

5 piézomètres disposés tout autour de l'installation permettent la surveillance avec des analyses de la nappe phréatique.

3.3 Eaux pluviales

Les eaux de voirie sont recueillies dans un bassin de rétention muni d'un déshuileur/déboureur puis rejetées dans le milieu naturel.

Les eaux de ruissellement sont collectées séparément dans un bassin de rétention puis rejetées dans le milieu naturel.

3.4 Filets pare-vent

Après étude sur le comportement des envols, un système de filets anti-envol a été mis en place sur la quasi-totalité de l'alvéole mais les campagnes de ramassage sont inévitables.

Des caisses pare-vent et anti-envol ont été acquises en 2012 et 2013, ainsi qu'un linéaire de filets anti-envols en 2021 et la deuxième partie du dispositif sera mise en place en 2022.



Bennes pare-vent et anti-envol sur le casier en exploitation



Filets anti-envols 250 ml – Flanc Sud alvéole n°3 (ISDND du Vallon du Fou)

3.5 Compost

Conformément à l'arrêté du 22 avril 2008 fixant les règles techniques auxquelles doivent satisfaire les installations de compostage, des prélèvements à des fins d'analyse du produit sont réalisés, conformément à la norme NF U44-051 tant dans la forme que dans les fréquences. Des tests de maturation sont également effectués.

3.6 Biogaz

Le captage du biogaz et son traitement par torchère sont opérationnels depuis la fin de la réhabilitation de l'alvéole n°1 (4^{ème} trimestre 2015). Les analyses et le contrôle de cette installation sont réalisés régulièrement.

En 2021, 1 304 088 m³ de biogaz ont été traité par la torchère.

3.7 Incendie

Afin de protéger la forêt avoisinante contre les risques d'incendie, une bande de 50 m de largeur est décapée chaque printemps ainsi qu'une bande de 50 m de largeur tout autour des alvéoles.

De même, une réserve de terre (400 m³) est présente en permanence sur l'alvéole en exploitation pour couvrir un tout début d'incendie et 2 citernes d'eau souples sont également situées à proximité de l'alvéole.

3.8 Certification ISO 14001

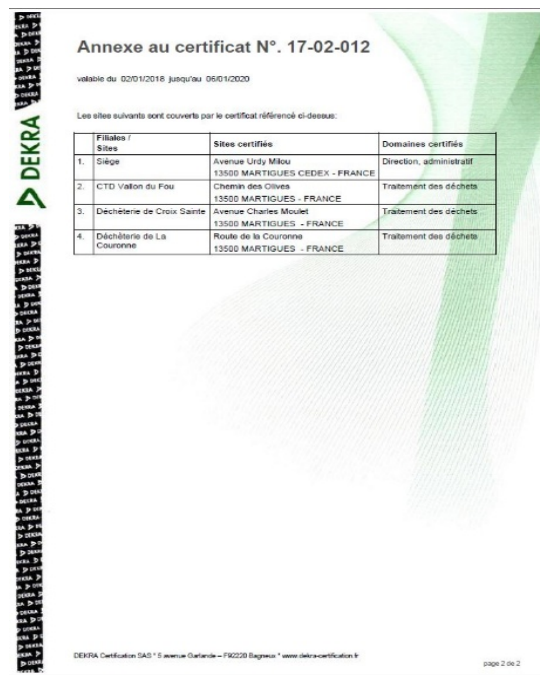
Depuis l'audit de certification, le centre de traitement des déchets du Vallon du Fou est certifié ISO 14001.

L'audit de renouvellement de la certification effectué en janvier 2021 a confirmé la démarche et la continuité de cette politique.

Depuis 2017, les déchèteries de la Couronne et de Croix-Sainte sont été intégrées au périmètre de certification des activités du Service Traitement des déchets.

L'ensemble de ces activités a été certifié ISO 14001 suivant le référentiel 2015 de la norme, en 2018 pour une durée de 3 ans.

En 2019, l'audit de contrôle réalisé par la société Dekra a validé le système de management environnemental sans relever d'écart.



4. Centre d'enfouissement technique (C.E.T.) de Valentoulin

L'exploitation s'est terminée le 31 octobre 2008, conformément à l'arrêté d'exploitation n° 441-2008 PC du 17 décembre 2008. La continuité de l'activité « traitement » a été assurée avec l'ouverture du Vallon du Fou le 1^{er} novembre 2008.

Les travaux de réhabilitation ont été terminés en janvier 2011 avec la végétalisation du site.

La maintenance de la torchère est assurée dans le cadre d'un contrat de prestation ainsi que les analyses pour les émissions à la torchère.

En 2021, cet équipement a fonctionné 3 336 heures et a traité 532 092 m³ de biogaz avec un débit moyen de 178 m³/h.

Un suivi environnemental et technique est assuré par le Territoire du Pays de Martigues pour une durée de 30 ans à compter de la fermeture du site, soit jusqu'au 1^{er} novembre 2038.

Le projet de contournement de la voie rapide de Port de Bouc aura un impact important sur cette installation.

5. Centre de tri

5.1 Principes de fonctionnement

Les déchets valorisables et recyclables sont collectés soit en porte à porte, soit en point de regroupement ou soit en points d'apport volontaire.

Ils sont ensuite dépotés directement, sans rupture de charge, au centre de tri situé à Martigues.



Dépotage

Chaîne de tri

Expédition

On constate, suite aux caractérisations effectuées selon la norme AFNOR 30-437, que le taux de refus reste élevé :

- taux de refus global : 18.42 %

5.2 Tonnages triés en centre de tri*

DESCRIPTIF	TONNAGE*	REPRISES
Acier	56	Filières
Aluminium	18	
Emballage carton	481	
Emballages ménagers recyclables	597	
Emballages en Plastique	189	
Films P.E.	15	Centre de tri
Papiers	647	Centre de tri
Verre	927	Filière
Refus + freinte	377	Enfouissement
TOTAL	3 307	

*Déclaration CITEO

Les ambassadrices du tri, au nombre de 2, ont sensibilisé la population avec divers supports de communication, sacs de pré-collecte, mémo-tri, autocollants, cintres et réglattes.

TRIER À LA MAISON Encore plus facile avec Poupli !



OÙ JETER QUOI ?

- poubelle jaune
- poubelle marron
- déchèterie
- colonne à verre
- composteur individuel
- point de vente
- colonne textile, association caritative

 aérosol plein	 canette (métallique)	 gel douche	 pochette en plastique
 aérosol vide	 capsule de bouteille	 gobelet en plastique	 poêle, casserole
 aluminium (papier, feuille, emballage)	 capsule de café (métallique)	 gravats	 polystyrène (gros emballage)
 ampoule	 carton (gros volume)	 huile de friture	 porcelaine, faïence
 appareil électrique et informatique	 carton (petit volume)	 huile de vidange et bidon	 pot de crème de soin
 bâche en plastique	 carton pizza	 jouet	 pot de crème fraîche
 barquettes (aluminium, plastique, polystyrène, carton)	 cintre	 linge de maison	 pot de yaourt, fromage blanc
 barquette alimentaire (charcuterie, viande, plat cuisiné, surgelé...)	 classeur	 lingette	 poussière
 barquette de beurre	 coton-tige	 liquide vaisselle (emballage)	 produit de jardinage
 batterie de voiture	 couche (usagée)	 luminaires, lustre	 produit ménager (flacon)
 bidon de lessive	 couvercle (métal, plastique)	 matelas	 produit toxique
 blister de médicament (vide)	 cubitainer de vin (plastique)	 meuble, literie (sauf matelas)	 radiographie médicale
 bocal en verre	 déchet vert (petit : herbe, branche etc.)	 miroir	 restes de repas
 bois	 eau de javel (emballage, seringue, spray, flacon)	 moquette	 sac, sachet, en plastique ou papier
 boîte de conserve	 emballage alimentaire (sauf film plastique)	 mouchoir en papier	 sachet d'emballage alimentaire (chips, crêpes, pâte feuilletée, surgelés, etc.)
 boîte de coton-tige	 emballage de biscuits (carton, plastique et film)	 opercule en métal	 sachet d'emballage non alimentaire (magazine, journal)
 boîte d'œuf (plastique, carton)	 emballage de café sous vide	 papier (fous, sauf papier-peint)	 sapin de Noël
 bombe de mousse à raser	 emballage de compote (poudre)	 papier aluminium	 stylo, crayon, feutre
 bouchon en liège	 emballage en métal	 papier bulle (petit volume)	 table à repasser
 bouchons en plastique, en métal (cappuccino, à alcool)	 emballage rigide (livraison de produits, carton, etc.)	 papier peint	 télévision
 bougies chauffe-plat	 épilateurs	 paquet de chips	 thermomètre
 bouteille de gaz	 éponge	 peinture (pot et bombe)	 tube de crème
 bouteille en plastique (eau, lait, soda, crème fraîche, huile alimentaire, shampoing, etc.)	 film étirable ou souple	 peluche	 tuyau d'arrosage
 bouteille en verre (vide)	 film plastique (emballage, protection)	 pile	 vaisselle (céramique, porcelaine)
 brique alimentaire (soupe, lait, jus...)	 flacon de shampoing, après-shampoing	 plaquette de médicament (vide)	 vaisselle jetable (carton, plastique)
 cahier, livre, manuel	 flacon pompe liquide vaisselle, bidon capotant, etc.)	 plastique (objet)	 vêtement, textile, chaussure
 canapé	 flacon souple (shampooing, crème hydratante, etc.)	 pneumatique	

Attention à mon régime !

il y a des choses que je ne mange pas !

- les déchets dans des sacs
- le polystyrène
- les pots et barquettes de fleur
- le papier peint
- les couches, mouchoirs en papier, essuie-tout (usagés)
- les déchets alimentaires
- les déchets d'hygiène (cotons tiges, cotons démaquillants...)
- le textile
- les végétaux
- les gravats
- les déchets dangereux
- le bois et les cagettes
- le verre
- autre :

TRIER C'EST FACILE !

Pour mieux savoir quoi me donner à manger, nos ambassadeurs du tri viendront vous voir.

➤ plus d'infos 04 42 13 25 60

II. LES INDICATEURS FINANCIERS

A. LES DEPENSES

1. Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement du service s'élèvent à 13 307 446€ TTC.

Elles comprennent les dépenses de personnel pour 5 809 245€ soit 44%, les dépenses relatives au fonctionnement du service en régie, les prestations déléguées, les dotations aux amortissements et les charges indirectes affectées à l'activité déchets.

2. Les dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement du service s'élèvent à 1 463 124€ TTC.

Elles comprennent les dépenses d'équipements liées à tous types d'immobilisations comptables, soit l'acquisition de véhicules dans le cadre de renouvellement de parc et l'acquisition de matériel pour la collecte des ordures ménagères et la collecte sélective.

Les travaux de réfection et d'amélioration des différents sites exploités.

Les travaux d'aménagement de l'alvéole de l'ISDnD du Vallon du Fou.

B. LES RECETTES

1. La taxe d'enlèvement des ordures ménagères T.E.O.M.

Le service public de la collecte et du traitement des déchets est majoritairement financé par la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (T.E.O.M.).

Le produit de la T.E.O.M. au niveau du Pays de Martigues a atteint 12 381 765€ avec un taux à 12,50 %.

2. Autres recettes

Au titre de l'année 2021, le montant de ces soutiens s'élève à 925 681€.

Les soutiens des Eco-organismes et subventions représentent 120 843€ et celles de la vente des matériaux (rachat matière des collectes sélectives et déchèteries) représentent 209 928€.

Les produits des droits d'accès aux centres de traitement des déchets du Vallon du Fou et la régie compostage s'élèvent à 594 910€.

C. COUTS

La loi du 17 août 2015 relative à la transition énergétique, en particulier le décret de décembre 2015, a instauré l'obligation de la transparence des coûts en demandant de préciser de nouveaux indicateurs financiers dans le rapport annuel.

Le décret impose l'expression des coûts par flux dans une matrice de référence similaire à celle de l'ADEME.

La matrice permet de restituer les coûts sous la forme de ratio : €/tonne et €/habitant pour chacun des différents flux pris en charge par le service public des déchets.

Le coût complet correspond à la totalité des charges techniques et fonctionnelles.

Le coût aidé laisse apparaître le reste à financer du service par l'impôt soit la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM), l'emprunt et le budget général.

		MATRICE 2021 TTC	OM	VERRE	RECYCLABLE HORS VERRE	DECHETERIE	AUTRES (collectes, gestion du passif ...)	TOTAL
		TONNAGE	23996	927	1893	14719	13618	55 153
		POPULATION	70789	70789	70789	70789	70789	70789
CHARGES	TECHNIQUES	PRECOLLECTE						
		AMORTISSEMENT MATERIEL	44 900	9 951	66 500			121 351
		FONCTIONNEMENT 611	34 559	0	0	0	0	34 559
		CHARGE PERSONNEL REGIE	24 205		24 205			48 410
		CHARGE EXPLOITATION	9 517	0	13 640	0	43 113	66 270
		SOUS TOTAL COUT DIRECT PRECOLLECTE	113 181	9 951	104 346	0	43 113	270 591
		1° COLLECTE						
		AMORTISSEMENT MATERIEL	234 663		58 666		1 284	294 613
		FONCTIONNEMENT 611	0	0	0	0	0	0
		CHARGE PERSONNEL REGIE	2 904 623		435 693	580 925		3 921 241
		CHARGE EXPLOITATION	533 367	33 667	280 805	0	49 203	897 042
		SOUS TOTAL COUT DIRECT COLLECTE	3 672 653	33 667	775 165	580 925	50 487	5 112 896
	2° TRANSFERT/TRANSPORT							
	AMORTISSEMENT MATERIEL	43 999			102 665		146 664	
	FONCTIONNEMENT 611	0	0	0	0	0	0	
	CHARGE PERSONNEL TRANSFERT	290 462			387 283		677 745	
	CHARGE EXPLOITATION	260 069	0	41 719	19 718	31 333	352 838	
	SOUS TOTAL COUT DIRECT TRANSFERT	594 530	0	41 719	509 666	31 333	1 177 248	
	3° TRIVALORISATION							
	CHARGE EXPLOITATION (611)	8 065	0	295 329	98 110	0	401 504	
	SOUS TOTAL COUT DIRECT TRI	8 065	0	295 329	98 110	0	401 504	
	4° TRAITEMENT							
	AMORTISSEMENT MATERIEL				30 338		30 338	
	AMORTISSEMENT TRAVAUX						0	
	FONCTIONNEMENT 611	0	0	0	0	0	0	
	CHARGE PERSONNEL	491 937		7 196	173 006	199 247	871 387	
	CHARGE EXPLOITATION	2 259 300	0	62 699	436 900	953 985	3 712 884	
SOUS TOTAL COUT DIRECT TRAITEMENT	2 751 238	0	69 895	640 244	1 153 232	4 614 609		
5° PREVENTION								
AMORTISSEMENT MATERIEL						0		
CHARGE PERSONNEL REGIE						0		
611						0		
CHARGE EXPLOITATION					647	647		
SOUS TOTAL COUT DIRECT PREVENTION	0	0	0	0	647	647		
6° AUTRES CHARGES								
TOTAL CHARGES TECHNIQUES	7 139 667	43 618	1 286 453	1 828 944	1 278 812	11 577 494		
FONCTIONNELLES	CHARGE DE STRUCTURE	75 681	463	13 777	19 529	13 430	122 880	
	COMMUNICATION (hors prévention)					75 596	75 596	
	CHARGE PERSONNEL DEPARTEMENT	179 124	1 094	32 275	45 886	32 084	290 462	
	TOTAL CHARGES FONCTIONNELLES	254 805	1 557	46 052	65 414	121 109	488 938	
	TOTAL CHARGES	7 394 472	45 175	1 332 505	1 894 359	1 399 921	12 066 431	
PRODUITS	RECETTES (vente de matériaux, d'électricité, de chaleur, régie compostage, régie traitement...)	592 590	40 979	119 780	49 168	2 320	804 838	
	ECO ORGANISMES (soutiens aux tonnes de matériaux valorisés)			67 082	35 541	6 657	109 279	
	AIDES PUBLIQUES (. soutien à la Com, CG, Région, ADEME ...)	4 567	1 844	2 371			8 783	
	TEOM	7 635 649	46 648	1 375 821	1 955 998	1 367 649	12 381 765	
	FCTVA						0	
	autres produits					2 781	2 781	
TOTAL PRODUITS	8 232 807	89 471	1 565 054	2 040 707	1 379 406	13 307 446		
	COÛT COMPLET /hab	104	1	19	27	20	170	
	COÛT COMPLET /tonne	308	49	704	129	103	219	
	COÛT AIDE / hab	96	0	16	26	20	157	
	COÛT AIDE / tonne	283	3	604	123	102	202	

III. PERSPECTIVES 2022

Mise en service de l'installation du système de prétraitement des lixiviats de l'ISDND, pour permettre la baisse des polluants avant le traitement par la station d'épuration (STEP).

Travaux de réparation du dispositif d'étanchéité de l'alvéole 3 de l'ISDND du Vallon du Fou, suite à l'incendie survenu en 2021.

Mise en place de la deuxième partie du dispositif limitant les envols du Vallon du Fou.

Couverture provisoire de l'alvéole n°2

Lancement des études de maîtrise d'œuvre pour le creusement des alvéoles 4 et 5 de l'ISDND du Vallon du Fou

Extension du périmètre de certification ISO14001 des activités du Service Traitement des déchets au centre de transfert des ordures ménagères de Croix-Sainte

Renouvellement et harmonisation de la signalétique dans les déchèteries du Territoire

Acquisition d'un dispositif de surveillance vidéo pour l'ISDND du Vallon du Fou, visant à répondre aux exigences instaurées par la loi AGECE notamment en terme de traçabilité des déchets.

Mise en place de colonnes enterrées des déchets ménagers résiduels et recyclables à Martigues pour le quartier de Saint-Roch et l'hyper-centre de Jonquières.

Etude pour la mise en place de nouveaux points de collecte en apport volontaire enterrés pour le centre-ville de Martigues et Lavéra.

Etude en cours sur la réorganisation future des cycles de collecte.

Etude à mener sur l'organisation du service Traitement

Réflexion à mener sur une mise en place de la redevance spéciale au sein du territoire.